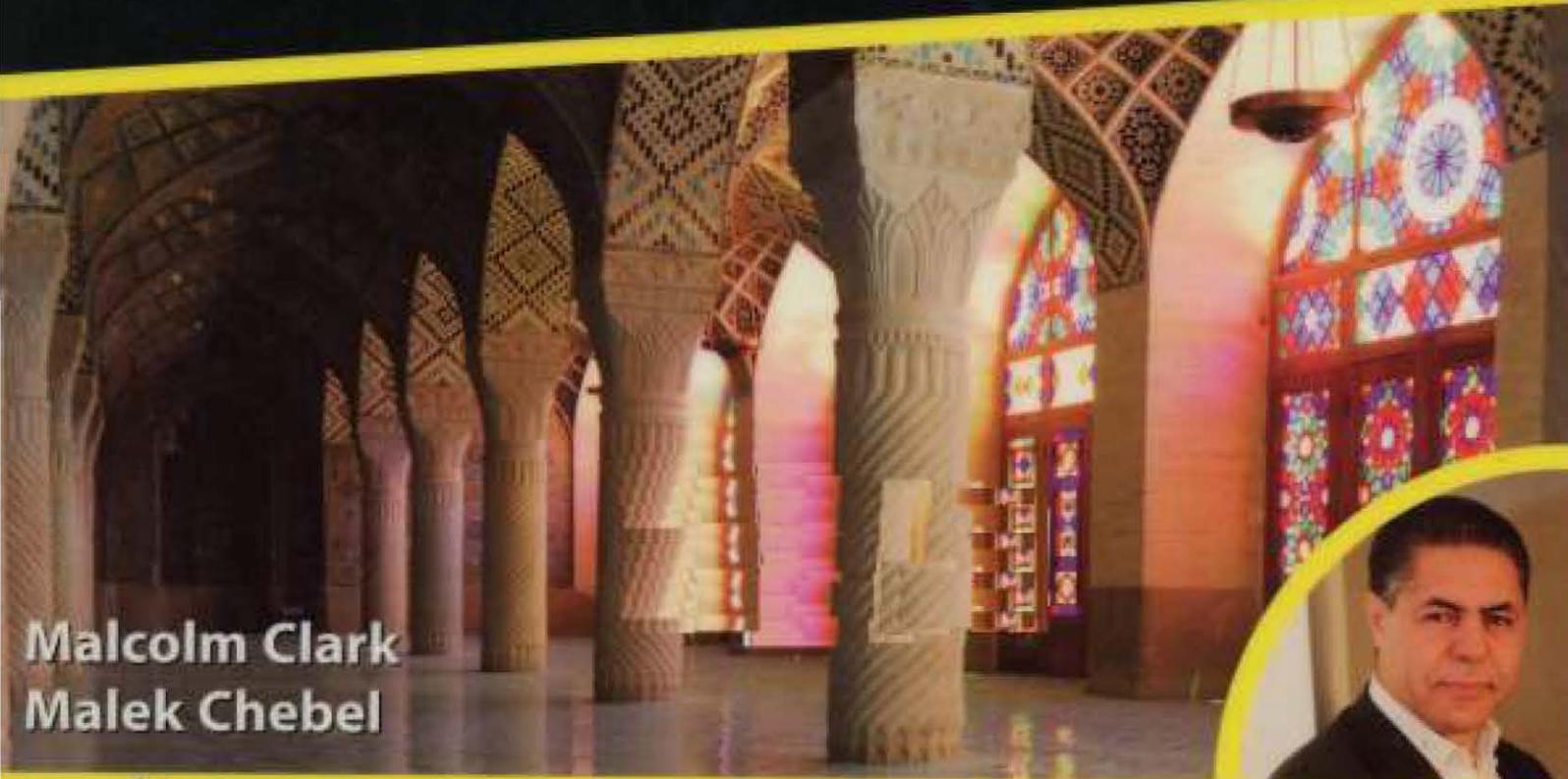


*Découvrez les fondements historiques,
les pratiques religieuses et la culture musulmane*

L'Islam

POUR LES NULS



Malcolm Clark
Malek Chebel



À mettre entre toutes les mains!

L'Islam

POUR

LES NULS

L'Islam pour les Nuls

Titre de l'édition américaine : Islam for Dummies

Publié par

Wiley Publishing, Inc.

111 River Street

Hoboken, NJ 07030 - 5774

USA

Copyright © 2003 Wiley Publishing, Inc.

Four les Nuls est une marque déposée de Wiley Publishing, Inc.

For Dummies est une marque déposée de Wiley Publishing, Inc.

© Éditions First, 2008 pour l'édition française. Publiée en accord avec Wiley Publishing, Inc.

Tous droits réservés. Toute reproduction, même partielle du contenu, de la couverture ou des icônes, par quelque procédé que ce soit (électronique, photocopie, bande magnétique ou autre) est interdite sans autorisation par écrit des Éditions First.

Le Code de la propriété intellectuelle interdit les copies ou reproductions destinées à une utilisation collective.

Toute représentation ou reproduction intégrale ou partielle faite par quelque procédé que ce soit, sans le consentement de l'Auteur ou de ses ayants cause est illicite et constitue une contrefaçon sanctionnée par les articles L335-2 et suivants du Code de la propriété intellectuelle.

ISBN : 978-2-7540-0531-9

Dépôt légal : 1^{er} trimestre 2008

Nous nous efforçons de publier des ouvrages qui correspondent à vos attentes et votre satisfaction est pour nous une priorité. Alors n'hésitez pas à nous faire part de vos commentaires :

Éditions First

2 ter, rue des Chantiers

75005 Paris

e-mail : firstinfo@efirst.com

Site internet : www.efirst.com

Traduction : Maylis Gillier

Adaptation : Malek Chebel

Édition : Marie-Anne Jost

Production : Emmanuelle Clément

Mise en page : Reskatoff

Imprimé en France

En avant-première, nos prochaines parutions, des résumés de tous les ouvrages du catalogue. Dialoguez en toute liberté avec nos auteurs et nos éditeurs. Tout cela et bien plus sur Internet à www.efirst.com

L'Islam

POUR
LES NULS

Malcolm Clark

Malek Chebel
pour l'adaptation française

FIRST
Editions

À propos de l'auteur

Malcolm Clark est professeur émérite des religions à l'université Butler d'Indianapolis (USA) où il a enseigné pendant trente ans. Ancien président du département de philosophie et religion, il a enseigné dans les disciplines suivantes : études de la Bible, de l'islam, du Coran, des religions dans le monde, de la religion aux États-Unis, sur la femme et la religion, sur les différents courants religieux à l'époque moderne et sur l'égyptologie. Auparavant, il a également donné pendant six ans des cours au séminaire de théologie de Princeton.

L'enseignement du Pr Clark sur l'islam a commencé il y a douze ans. Il a contribué à mettre en place une unité d'enseignement consacrée à la montée de l'islam, qui fait partie des enseignements obligatoires dans le cadre du module universitaire de civilisations du monde.

Il a grandi au Texas, est marié à Sharon Raven Clark et a deux filles (Sabrina et Rebecca) et deux petits-enfants. Il a pris sa retraite en 2002 et envisage de couler des jours heureux en Californie en compagnie de son épouse.

Dédicace de l'auteur

Ce livre est dédié à mes collègues et à mes anciens étudiants de l'université Butler, en particulier ceux qui ont étudié l'islam avec moi, notamment les étudiants musulmans qui m'ont aidé à approfondir ma connaissance et mon intérêt pour l'islam.

Remerciements de l'auteur

Que soit ici remercié mon éditeur, Pam Mourouzis, qui m'a contacté pour me proposer et m'inciter à écrire ce livre. Écrire un livre pour la collection des *Nuls* est un travail passionnant, bien différent de l'écriture de mes autres ouvrages. Plus j'avancais dans mon travail, plus j'avais envie d'approfondir les sujets évoqués. Grâce à mon chef de projet éditorial, Tere Drenth, qui m'a aidé à rester sur la bonne voie, j'ai réussi à rédiger mon manuscrit dans les délais impartis (cette contrainte étant nouvelle pour moi étant donné la latitude qui m'était accordée pour la remise de mes précédents écrits universitaires). Elle a grandement contribué à m'éclairer sur le style à adopter, le contenu, l'organisation du travail et m'a poussé à y inclure des documents auxquels je n'aurais pas pensé.

Le réviseur du projet, le Pr Jamsheed Choksy, de l'université d'Indiana, a également été un précieux collaborateur pour m'aider à préciser ma pensée et éviter d'éventuelles erreurs.

Mon épouse, Sharon, a relu soigneusement tous les chapitres de cet ouvrage au fur et à mesure de leur rédaction, arguant du fait qu'elle était le prototype idéal de la catégorie *des Nuls*. Elle n'a pas hésité à me faire ses remarques et à relire avec soin mon manuscrit de bout en bout, à toutes les étapes, jusqu'au bon à tirer destiné à l'imprimeur.

Même si j'étais déjà à la retraite quand j'ai commencé à écrire *L'Islam pour les Nuls*, mes remerciements vont également à mes étudiants. En préparant mes cours, j'ai appris bien plus sur les religions – et sur l'Islam en particulier – que tout ce que j'avais acquis au sortir de mes études universitaires.

Les organisations islamiques locales d'Indianapolis m'ont été d'un précieux concours pour l'enseignement que j'ai dispensé à l'université Butler. Je remercie particulièrement l'Islamic Society of North America (ISNA) dont le siège se situe dans la région d'Indianapolis, et deux mosquées locales, la mosquée al-Fajr (de l'Aurore) et la mosquée Nur Allah (de la Lumière de Dieu) qui ont toujours aimablement accueilli les visites des étudiants de l'université Butler. Enfin, je tiens à remercier Laila Ayoubi, une musulmane afghane, et sa famille dont deux de ses fils ont suivi mes enseignements sur l'Islam. Mon épouse et moi-même avons eu beaucoup de plaisir à la rencontrer au cours de ces dernières années et à discuter avec elle et sa famille.

À propos de l'adaptateur

Anthropologue, conférencier et spécialiste réputé de l'islam, **Malek Chebel** compte à son actif plus de vingt-cinq ouvrages de vulgarisation. Du *Dictionnaire amoureux de l'islam* (Plon) à *L'Islam et la Raison* (Perrin), en passant par des ouvrages aussi divers que *l'Anthologie du vin et de l'ivresse en islam* (Seuil) ou *Le Kama-Sutra arabe* (Pauvert), Malek Chebel n'a pas cessé de réinventer l'« Islam des Lumières » – un titre qu'il a donné à l'un de ses livres – au sens où, à ces yeux, il est le moyen le plus sûr pour accéder à la modernité.

On lui doit aussi le *Traité du raffinement* (Payot), *Le Sujet en islam* (Seuil) et un *Dictionnaire des symboles musulmans* (Albin Michel), aujourd'hui un classique. Depuis peu, Malek Chebel écrit aussi pour les enfants et les adolescents (dernier titre paru : *Treize contes du Coran et de l'islam* aux éditions Flammarion). Il a à cœur de partager sa science avec tous, son rêve étant de « réussir à écrire le livre le plus simple du monde ».

Les directions nouvelles tracées par cet auteur prolifique sont aussi nombreuses que méconnues. Ainsi, pour rédiger son volumineux ouvrage sur *L'Esclavage en terre d'islam* (Fayard), Malek Chebel a voyagé dans de nombreux pays arabes et musulmans, dont le Maghreb, l'Afrique sahélienne (Sénégal, Mali, Kenya, Tanzanie), les pays du Golfe, le Yémen, les sultanats d'Oman et de Brunéi, l'Inde, l'Égypte et la Turquie. Grâce à cela, il a acquis une connaissance du terrain, ce qui lui permet de donner à ses lecteurs des éclairages précieux. Outre de nombreux articles, des participations à des ouvrages collectifs, des réalisations de documentaires ou des consultations ciblées, Malek Chebel collabore à divers journaux et télévisions. En tête, *Le Monde des Religions* et *Direct 8*. Il travaille actuellement à la mise en place de nouveaux projets importants.

Dédicace de l'adaptateur

Je dois aux éditions First, à Vincent Barbare et particulièrement à Marie-Anne Jost, d'avoir bien voulu me confier ce travail. Ils m'ont ainsi poussé à quitter momentanément mon univers méthodologique pour pénétrer celui d'un confrère. Exercice d'humilité et de concentration que celui-là, car il faut avoir la force de se dépouiller de son système d'analyse pour laisser place, le mieux possible, à celui de l'auteur original. Ma dédicace va aussi à tous mes enseignants du collège, du lycée et de la faculté, car ils ont su me faire aimer le livre, et *a fortiori* le livre de vulgarisation. Je leur dois une fière chandelle !

Sommaire

Introduction	1
Pourquoi ce livre ?	1
Conventions d'écriture	2
À qui s'adresse ce livre ?	4
Comment ce livre est organisé	5
Première partie : Aux sources de l'islam	6
Deuxième partie : La foi et les croyances musulmanes	6
Troisième partie : La vie musulmane au quotidien – tradition, pratiques et éthique	6
Quatrième partie : Une religion plurielle	6
Cinquième partie : L'islam dans le monde contemporain – cultures, religions et sociétés	6
Sixième partie : La partie des Dix	7
Septième partie : Annexes	7
Les icônes utilisées dans ce livre	7
Par où commencer ?	8

Première partie : Aux sources de l'islam

9

Chapitre 1 : Première approche de l'islam	11
Les origines de l'islam	11
Fondements de la foi musulmane	13
Scission en deux grandes branches	14
Quelques chiffres	15
Lieux d'implantation dans le monde	16
Chapitre 2 : Le prophète Mohammed	19
Le contexte : l'Arabie avant Mohammed	20
Deux villes principales	21
En dehors des villes : le Bédouin	22
Pratiques religieuses des Arabes	23
Récit de la vie de Mohammed	24
Les années de formation	24
Diatribes contre les gens de La Mecque	26
Une opposition grandissante	28
Établissement de la communauté à Médine	29
Petite chronologie de 622 à 630	31

La mission de Mohammed au plan théologique	34
Messager, prophète et sceau des prophètes	34
Comparer Mohammed à Jésus et à Moïse	35
Une vie exemplaire	36
Les miracles de Mohammed	36
Un homme sans péché	37
L'intercession de Mohammed	37
Mohammed, proche de chacun	38
Les noms de Mohammed	38
Exaltation de Mohammed dans la poésie	38
Célébration de l'anniversaire de Mohammed	39
Les reliques de Mohammed	39
Mohammed, lumière du monde et pilier de l'univers	40
Mohammed dans l'Histoire	40
Biographies traditionnelles	40
Biographies écrites par des non-musulmans	41
Chapitre 3 : Le Coran	43
Présentation du Coran	44
Qu'est-ce qu'une Écriture sainte ?	44
Les fondations du Coran	44
Récitation du Coran	46
Respect dû au Coran	48
Le Coran : de la Révélation au recueil	48
Passage de l'oral à l'écrit	48
Prononciation du Coran	49
Structure du Coran	50
La compilation du Coran selon les musulmans	50
La compilation du Coran selon les non-musulmans	52
La compilation du Coran dans l'approche radicale	53
Le style du Coran	54
La magie du Coran	54
La langue du Coran	55
L'imitabilité du Coran (I'jaz)	56
Thèmes récurrents dans le Coran	57
Le Coran, une « parole multiangulaire »	58
Interprétation du Coran	59
Mode d'interprétation du Coran	59
Interprétation exotérique et ésotérique	59
Les versets abrogés	60
Le Coran dans la vie quotidienne	61
Apprendre à lire avec le Coran	61
Réciter le Coran	61
L'art de la calligraphie en hommage au Coran	63
Ouverture du Coran avec la Fatiha	64

Chapitre 4 : L'islam des premiers temps	67
Une histoire riche de 1 400 ans	67
Les quatre califes bien guidés	69
Le choix d'un successeur : Abou Bakr (632-634)	70
Expansion en dehors de l'Arabie : Omar (634-644)	72
Établissement du texte du Coran : Othman (644-656)	74
Rébellion contre 'Ali (656-661)	75
Expansion de l'État	76
L'âge d'or	77
Période omeyyade (661-750)	78
Période abbasside (750-1258)	80
La valse des dynasties	82
Jamais deux sans... trois grands empires	86
L'Empire ottoman : les Turcs	87
L'Empire safavide : les Iraniens	89
L'Empire moghol : l'islam en Asie du Sud	91

Deuxième partie : La foi et les croyances musulmanes **93**

Chapitre 5 : Soumission à Dieu	95
Affirmer l'unicité de Dieu	96
Vocabulaire : Allah est Dieu	100
Attester de la suprématie de Dieu	101
Définir les attributs de Dieu	102
Aimer et connaître Dieu	103
Invoquer les 99 noms de Dieu	104
Division de ces noms en catégories	105
Faire mention de ces noms	106
Chapitre 6 : Le credo des musulmans	107
Énoncé des cinq croyances essentielles de l'islam	107
Croire en Dieu	109
Croire aux anges de Dieu	110
Croyance dans les livres de Dieu et les messagers de Dieu	111
Croire à la fin des temps et à la résurrection des morts	113
Expliquer la foi aux non-musulmans	116
Exposé du contenu de la foi	118
Quelques questions théologiques	120
Qu'est-ce qu'un vrai musulman ?	121
La foi et les œuvres	122
Gradualité de la foi ?	122
Un anthropomorphisme réducteur ?	122
Le Coran créé ou éternel	122
Distinguer le bien du mal	123
Rejet d'un Credo figé	123

Chapitre 7 : Le face-à-face avec Dieu : l'enfer ou le paradis	127
Ces êtres qui ne sont ni hommes ni Dieu	128
Gabriel et les autres anges	128
Le rôle des anges	129
La hiérarchie des anges	130
Les différents anges	130
La lampe d'Aladin et le djinn	131
Diaboliquement vôtre	132
Passer de vie à trépas et ressusciter : l'enfer ou le ciel ?	133
De la vie à la mort, dans la tombe	133
La résurrection et le Jugement dernier	135
Là où le mystère reste entier	136
La vision du ciel et de l'enfer	137
L'enfer et ses supplices	138
Le ciel et ses plaisirs	139
Les femmes et les houris aux yeux de gazelle	140

Troisième partie : La vie musulmane au quotidien : tradition, pratiques et éthique

143

Chapitre 8 : Loi et tradition en islam	145
L'imitation de Mohammed	146
Compréhension des deux parties d'un hadith	146
Le contenu d'un hadith	147
Recueil des hadiths	147
Révision des 40 traditions	149
Évaluation des hadiths	150
Les hadiths au secours de la modernité	151
La loi de Dieu	151
Les quatre fondements de la jurisprudence islamique (ū'sūl al-fiqh)	152
Les différentes écoles juridiques	156
La prise de décision	158
La réforme du droit	162
Chapitre 9 : Les cinq piliers du culte : fondements de l'islam	165
Purification : étape de préparation	166
Effacer l'impureté	167
Sources d'impureté	167
La chahada (premier pilier) : profession de foi	168
Salat (deuxième pilier) : la prière	170
Le moment pour prier	170
Le lieu où l'on prie	171
L'appel à la prière (adhan)	172
La première prosternation (rak'a)	174

Les rak'as et les prières personnelles facultatives	175
Jumu'a : la prière communautaire du vendredi	176
La mosquée (masjid)	177
Zakat (troisième pilier) : solidarité	180
Sawm (quatrième pilier) : jeûne et méditation	181
De l'aube au crépuscule	182
Un jour de ramadan	183
La signification du sawm pendant le ramadan	184
'Id al-fitr (fête de la rupture du jeûne)	184
Hadj (cinquième pilier) : le pèlerinage à La Mecque	185
Le centre de la terre	186
La journée du pèlerin	188
La visite à Médine (al-ziyara)	191
Chapitre 10 : Pratique religieuse : autres rites et coutumes	195
L'islam au quotidien	196
Rites liés au calendrier de l'année	197
Célébration de l'anniversaire de Mohammed	198
L'histoire du mawlid	198
Le mawlid, un temps de fête populaire	198
Honoré les saints	200
Autres rites	203
Les rites de passage dans la vie d'un musulman	204
Bébé à bord !	204
Le choix du nom	205
Offre du sacrifice	207
Circoncision et excision	207
Âge de la maturité	209
La bague au doigt	209
Quand la dernière heure a sonné... ..	212
Us et coutumes des musulmans	214
Nourritures terrestres	214
Code vestimentaire	216
Les bonnes manières	217
Les rites au féminin	218
Chapitre 11 : L'éthique musulmane : vive la vie !	221
Fondements de l'éthique dans l'islam	222
Principes de base	223
Textes à l'appui	224
Les sources de la morale dans l'islam	225
Grands et petits péchés !	226
L'éthique en pratique	226
La morale sexuelle	227

Le mariage et la famille	231
Rôle et statut des femmes	234
Déontologie en médecine	236
Justice sociale et économique	237
Problèmes politiques	238
Autres aspects moraux	239

Quatrième partie : Une religion plurielle **241**

Chapitre 12 : Le sunnisme **243**

La science du hadith	243
Les « best-sellers » du hadith	245
Les quatre écoles théologiques (madhahib)	248
Le malikisme	248
Le hanéfisme	248
Le hanbalisme	249
Le chafi'isme	249

Chapitre 13 : Le chiisme **251**

Les musulmans chiites dans le monde	252
Une affaire de famille	252
Désignation de 'Ali	253
Importance de l'imam chez les chiites	254
Les deux grands événements fondateurs du chiisme	256
La trahison et le martyre de 'Ali	256
Le martyre de Hussein à Kerbela	256
Post-scriptum : la marche des pénitents	258
La lignée des douze imams	258
Le chiisme sous les Omeyyades	258
Le chiisme sous les Abbassides	259
Adoption par l'Iran du chiisme duodécimain	260
Particularités du culte chiite duodécimain	261
Commémoration de Hussein (achoura)	261
Pèlerinage sur la tombe des imams	263
Des rites propres aux chiites	263
Le mode de pensée chiite	264
Le droit, côté chiite	264
Le clergé chiite : les mollahs	265
Philosophes et théologiens chiites	266
Interactions entre chiites, soufis et sunnites	267
Chiites et soufis	268
Chiites et sunnites	268

Chapitre 14 : La voie mystique : soufisme et confréries	271
En quête de Dieu	272
Un peu d'histoire	272
Textes et événements fondateurs	274
Caractéristiques du soufisme	275
L'apport de quelques grands maîtres soufis	276
Organisation de la communauté soufie	281
Ribats, khanqas et zawiyas	281
La confrérie soufie	281
L'art et la manière d'être soufi	282
Rejoindre une confrérie soufie	282
Suivre les règles de la confrérie	282
Penser à Dieu : le dhikr	283
À l'écoute de Dieu : sama'	284
Dhikr communautaire avec sama'	285
La poésie au service de la foi	285
Établissement des confréries soufies	287
Les confréries maghrébines	290
Rejet du soufisme	292
 Chapitre 15 : Autres doctrines liées à l'islam	 295
Kharidjites et ibadites	297
Les zaydites	298
Les ismaéliens (dits chiïtes septimains)	299
Les qarmates	300
Les nizarites	300
Mousta'li, tayyibis et bohras, du pareil au même... ou presque !	302
En marge de l'islam	303
Les druzes	303
Les alaouites (nusayris)	304
Les alévis	305
Ahmadiyya	306
Les bahaïs	307
 Cinquième partie : L'islam dans le monde contemporain : culture, religion et société	 311
 Chapitre 16 : L'islam en France	 313
Islam de France ou islam en France ?	313
La deuxième religion de France	313
La mosquée de Paris	315
Et chez nos voisins européens ?	316
En Belgique	316
En Allemagne	318

Au Royaume-Uni	318
Dans les autres pays européens	319
Un cas particulier : la Suisse	320
Chapitre 17 : Islam, judaïsme et christianisme : les trois religions du Livre	323
Une grande famille	323
Abraham, un ancêtre commun	323
Un seul et même Dieu	324
Un même livre	325
Histoires de famille	325
La Bible telle qu'elle est perçue dans le Coran	326
Décalage entre les récits de la Bible et du Coran	327
L'histoire d'Adam	328
Abraham, Loth, Ismaël et Isaac	329
Joseph : « la plus belle histoire »	330
L'histoire de Moïse	330
La mort de Jésus	332
Mohammed dans la Bible	333
Les musulmans et les autres religions	334
Deux traités historiques	334
Le statut de dhimmi (protégés)	335
Un dialogue interreligieux en marche	336
Principes de dialogue	337
L'avenir des relations interreligieuses	338
Chapitre 18 : L'Islam face à lui-même : enjeux et défis	339
Petite histoire de la démocratie en Islam	339
Quelle est la situation de l'islamisme aujourd'hui ?	341
Revendications identitaires des pays musulmans	342
Qui sont les islamistes ?	342
Les initiateurs de l'islamisme : trois mouvements	343
L'idéologie salafiste	345
Différences entre réformistes et extrémistes islamistes	347
Formation d'une république islamique chiite	349
Avènement de la révolution : Khomeiny	349
Nouvelle orientation de l'Iran	350
Perspectives d'avenir	351
Mondialisation de l'islam radical : Ben Laden et l'Afghanistan	352
L'Afghanistan	352
Ben Laden et al-Qaida	354
Le renouveau de l'islam, enjeu de demain	356
L'évaluation de l'ijtihad	356
La question de la modernité	357

<i>Ex-cursus : La sagesse musulmane</i>	359
La sagesse coranique	360
La sagesse populaire	362
Les sentences de l'imam Ali	367
<i>Sixième partie : La partie des Dix</i>	375
Chapitre 19 : Dix grandes contributions de la civilisation musulmane	377
La transmission des écrits grecs	378
L'algèbre et les mathématiques	378
Les chiffres arabes	379
Les premières pierres de l'astronomie	379
La roue et autres inventions technologiques	380
La médecine	381
Le développement de la pharmacologie	382
L'optique et la beauté de l'arc-en-ciel	382
Des monuments de l'architecture mondiale	383
Le Taj Mahal	383
Alhambra	384
Chapitre 20 : Dix personnalités musulmanes d'hier et d'aujourd'hui	387
Un si long voyage : Ibn Battouta	388
La mémoire de l'histoire : Al-Tabari	389
Le pouvoir de l'épée : Saladin	389
Splendide Majesté : Akbar	390
Un penseur médiéval : Ibn Rochd	392
Ibn Khaldoun : père de la philosophie de l'histoire et de la sociologie	393
Shirin Ebadi : prix Nobel de la paix 2003	394
Grand bâtisseur devant l'Éternel : Sinan	394
Un autre prix Nobel : Naguib Mahfouz	395
La voix d'Oum Kalthoum (ou Kalsoum)	396
Chapitre 21 : Dix régions musulmanes sous les feux de l'actualité	399
L'Afrique	400
Le Nigeria	400
Le Soudan	401
En Asie	402
Le Bangladesh	402
L'Inde	402
Le Cachemire	403
La Malaisie	403
Les Philippines	404
L'Indonésie, pays musulman le plus peuplé au monde	404

L'Islam dans les États balkaniques	406
La Bosnie-Herzégovine	406
Le Kosovo et l'Albanie	407
La Russie, ancienne Union soviétique	408
L'Islam au Proche-Orient	409
Le Liban	409
La Syrie	410
La Palestine et Israël	410
L'Islam au Moyen-Orient : le cas de l'Irak	413
Une nation musulmane au seuil de l'Europe : la Turquie	414
L'ensemble maghrébin	416
L'Algérie	416
Le Maroc	417
La Tunisie	418
La Libye	419
La Mauritanie	420

***Septième partie : Annexes* 421**

Annexe A : Le calendrier musulman	423
Annexe B : Glossaire	427
Annexe C : Références	437
Bibliographie	437
Catalogues d'exposition	443
Les sites internet	444
Annexe D : Chronologie	445
Annexe E : Dictionnaire des noms propres	453
Index	481

Introduction

Bienvenue dans l'univers de *L'Islam pour les Nuls* qui vous dévoile les secrets d'une religion à la fois proche et lointaine.

Vous trouverez dans ce livre tout ce que vous avez toujours voulu savoir sur les croyances et les pratiques de l'islam, depuis ses origines jusqu'aux évolutions les plus récentes, et ce aux quatre coins du monde.

L'islam a une vocation distincte : elle est la dernière religion monothéiste révélée. Va-t-elle le rester longtemps ? Les musulmans le croient fermement, car ils pensent que le cycle de la prophétie est désormais clos. Cette « fermeture » de la prophétie ne va pas sans poser quelques problèmes majeurs : les autres religions étant antérieures, l'islam n'aura-t-il pas la tentation de les dénigrer pour mieux asseoir sa vision du monde et paraître comme une nouveauté ? On verra qu'il n'en est rien.

Bien au contraire, l'islam reconduit en l'état les deux autres religions monothéistes et reconnaît même tous leurs prophètes. Enfin, il accepte et intègre une partie de leurs concepts et de leurs symboles.

Pourquoi ce livre ?

Les événements du 11 septembre 2001 ont eu un effet profondément traumatisant et ont bouleversé le monde entier. Ils ont suscité une prise de conscience sur la nécessité de mieux connaître l'islam dont les fondements et les pratiques sont souvent mal interprétés, ou présentés de façon fautive, parfois même caricaturale. Vous trouverez ici des informations sur les séquelles douloureuses, encore vivaces mille ans plus tard, laissées en terre d'islam par les croisades et vous apprendrez à mieux comprendre ce que sont les cinq piliers de la foi. Vous serez ainsi plus à même de remettre en perspective les conflits d'aujourd'hui.

Si vous connaissez personnellement ou si vous travaillez avec des musulmans, ou si vous voyez se construire une mosquée près de chez vous, ce livre peut vous aider à mieux comprendre vos compatriotes musulmans et à entrer en relation avec eux. La religion musulmane est devenue la deuxième religion en France (entre 4 et 5 millions de fidèles). Sans même avoir à mettre le pied dans une mosquée ou à prier en direction de La Mecque, vous

pourrez mieux comprendre en lisant ce livre ce qui attire les fidèles vers cette religion.

N'étant pas musulman moi-même, je n'ai pas écrit ce livre pour défendre ni pour attaquer l'islam. Sans vouloir m'arrêter aux points de tension qui existent entre musulmans et non-musulmans, je ne prétends pas non plus gommer les différences de point de vue. Par ailleurs, ce livre n'est pas un ouvrage universitaire. Vous y trouverez des références à d'autres ouvrages, mais pas de notes de bas de page destinées à appuyer une démonstration des points mentionnés dans le corps du texte. Il existe incontestablement de bons ouvrages pour s'initier à la connaissance de l'islam mais ils sont souvent trop succincts pour pouvoir aborder cette religion sous plusieurs angles. *L'Islam pour les Nuls* que vous avez entre les mains est plus complet que ces ouvrages. Il est d'ailleurs plus volumineux.

Conventions d'écriture

Voici les conventions d'écriture que nous avons adoptées tout au long de cet ouvrage :

- ✓ Hormis dans le titre de l'ouvrage, le mot « islam » s'écrit avec une minuscule car il s'agit du nom de la religion, tout comme on écrit catholicisme, judaïsme ou bouddhisme avec une minuscule. Il en va de même pour le terme de « musulman » qui est utilisé pour désigner ceux qui pratiquent la religion de l'islam, de même que l'on parle de catholiques, de juifs ou de bouddhistes. Le mot « islam » est le mot qui signifie en arabe « soumission à Dieu ». Le terme « islamiste » n'a rien à voir avec la pratique religieuse. Il s'applique à celui qui milite pour l'établissement d'un régime politique islamique, c'est-à-dire fondé sur l'islam.
- ✓ En Occident, on utilise les formules « avant J.-C. » (avant Jésus-Christ) ou « après J.-C. » (après la naissance de Jésus-Christ). Cette datation est d'origine chrétienne puisqu'elle part du principe que Jésus est le Christ (le fils de Dieu). De nos jours, on commence à voir une nouvelle forme de datation qui cherche à s'affranchir de ces références chrétiennes et utilise les abréviations « a.n.e » (« avant notre ère », équivalent de « avant Jésus-Christ ») et « d.n.e » (« de notre ère », équivalent de « après Jésus-Christ »). Cette nouvelle forme de datation est utilisée notamment pour les ouvrages ou les expositions culturelles qui ont trait à d'autres religions que la religion chrétienne ou qui s'adressent à un public très varié. C'est pourquoi c'est celle que nous utiliserons dans cet ouvrage. Quand le contexte permet de comprendre facilement qu'il s'agit d'une date située à partir de notre ère, je ne mentionne que l'année, sans ajouter « d.n.e. ».



- ✓ Les références au Coran sont indiquées comme suit : sourate XCIII, 6-10. À la différence de la Bible, le Coran n'est pas un recueil de plusieurs livres. Le terme de « sourate » ne correspond pas au même type de découpage que dans la Bible. Il se rapproche plutôt de la notion de « chapitre » que nous utilisons à l'intérieur d'un livre. Les chercheurs ont émis des hypothèses sur l'origine et la signification première de ce terme de « sourate » mais ils ne sont pas tous d'accord entre eux.

On peut comparer ce type de référence à celui qui est utilisé dans la Bible pour le livre des Psaumes : on ne dit pas que tel passage est tiré du chapitre 1 du livre des Psaumes. On s'y réfère en mentionnant qu'il se trouve en Psaumes, 1. De même, on ne parlera pas du chapitre 1 du Coran mais de la sourate 1. Les chiffres après la virgule correspondent aux versets à l'intérieur de la sourate. Si l'on cite par exemple un passage de la Bible qui se trouve en Genèse 12, 1-3, cela signifie que l'on se réfère aux trois premiers versets du chapitre 12 du livre de la Genèse. De même, si un passage du Coran est référencé comme étant situé dans la sourate XII, 1-3, cela signifie que ce passage se rapporte aux trois premiers versets de la sourate XII du Coran. L'islam utilise le terme *aya* (« signe ») pour parler des versets. La numérotation des versets est sensiblement différente selon les versions du Coran qui existent (cf. chapitre 3). C'est pourquoi il pourra arriver que vous ne trouviez pas immédiatement le verset mentionné selon le Coran que vous utilisez. Il suffit dans ce cas de lire les sept versets qui précèdent ou qui suivent celui mentionné pour trouver le verset cité dans la traduction du Coran que vous avez entre les mains.

- ✓ Le Coran est, pour les musulmans, la parole de Dieu en langue arabe. Toute traduction du Coran dans une autre langue est considérée comme une paraphrase ou une interprétation du Coran qui ne peut se confondre avec le texte original en langue arabe. L'islam demande toujours à ses nouveaux convertis d'acquérir un minimum de connaissance du Coran en arabe. C'est pourquoi, dès que l'on s'intéresse à l'islam et au Coran, on est obligé d'utiliser des termes arabes, comme je le fais dans cet ouvrage. Les termes employés qui sont souvent mis entre parenthèses sont des translittérations des termes originellement arabes. Il ne faut pas confondre *translittération* et traduction. La traduction donne le sens d'un mot dans une autre langue tandis qu'une translittération est simplement la transposition, écrite ou orale, d'un mot d'une langue (en l'occurrence l'arabe) vers une autre langue (dans notre cas, le français).
 - L'alphabet arabe a son propre alphabet qui diffère du nôtre tant par la forme des lettres que par les sons exprimés. J'ai essayé de rester aussi simple que possible. La langue arabe a par exemple plusieurs lettres pour la consonne « t ». Chaque lettre se différencie par une forme différente ou par des points placés au-dessus ou au-dessous de la lettre. Pour faciliter votre lecture, je me suis contenté de les rendre par la lettre « t ».

- Par ailleurs, comme d'autres langues sémitiques, l'alphabet arabe dispose de deux consonnes importantes qui n'existent pas dans les langues occidentales. Il s'agit de la consonne 'alif (qui a donné la lettre « A » en français) et de la consonne 'ayn (un son guttural qui vient du fond de la gorge, prononcé comme le « r » parisien grasseyé). Ces deux consonnes difficiles à prononcer et surprenantes pour les gosiers occidentaux sont deux lettres totalement différentes que j'ai transcrites sous deux formes différentes : ' pour 'alif et ʾ pour le 'ayn. Dans certains ouvrages, ces deux lettres sont transposées de la même façon, ce qui peut se comprendre pour faciliter la prononciation en français mais peut induire des confusions dans le cas de deux mots rendus de façon identique en français alors que l'un s'écrit en arabe avec un 'alif et l'autre avec un 'ayn.
- Étant donné que l'arabe appartient à une famille de langues complètement différente de celle à laquelle appartient le français, il n'est pas étonnant de rencontrer des translittérations différentes des mots arabes dans les ouvrages écrits en français. Si, au cours de vos lectures sur l'islam, vous rencontrez des mots similaires mais écrits de façon légèrement différente, dites-vous bien qu'il s'agit probablement d'un seul et même mot en arabe. Ne cherchez pas à savoir quelle est la meilleure façon d'écrire le mot en français. Les mots ʾid et aïd sont deux façons de transcrire un seul et même mot arabe qui désigne les deux grands sacrifices rituels de l'islam. Dans un cas pareil, j'utilise de préférence le terme consacré par l'usage en français (l'aïd, par exemple) plutôt que celui qui est techniquement plus proche de la prononciation arabe (ʾid dans notre exemple). De même, je parlerai de La Mecque plutôt que de Mekka – qui serait plus proche du mot arabe pour désigner la grande ville sainte de l'islam.
- Les noms en arabe sont en général très longs. C'est pourquoi je me contente d'une version abrégée en français. Ainsi, pour parler du fondateur de l'école d'interprétation juridique hanafite, j'utilise le nom Abu Hanifa plutôt que l'intégralité de son nom : Abu Hanifa al-Nuʾman ibn Thabit ibn Zuta.

À qui s'adresse ce livre ?

En écrivant ces pages, c'est à vous que j'ai pensé. J'ai essayé de me mettre à votre place en imaginant quels étaient votre bagage culturel, vos expériences passées et vos attentes dans le domaine qui nous intéresse ici. Qui êtes-vous, ami lecteur ?

- ✓ Peut-être ne connaissez-vous rien du tout à l'islam, ni même à aucune autre religion institutionnelle. Peut-être souhaitez-vous aborder l'islam en comparant cette religion aux connaissances que vous avez d'autres religions. C'est un bon moyen de faire ressortir les différences d'approche. C'est pourquoi, dans cet ouvrage, vous trouverez des allusions à des notions empruntées au judaïsme, au christianisme, à l'hindouisme, au bouddhisme, au confucianisme et au taoïsme. Vous pouvez très bien sauter ces passages si ces références à d'autres religions ne vous intéressent pas. En général, dans les ouvrages qui traitent de l'islam, la comparaison est souvent faite avec le christianisme ou le judaïsme plutôt qu'avec les religions d'Extrême-Orient ou d'Asie. La raison en est bien simple : le judaïsme, le christianisme et l'islam sont les trois religions qui se réclament de la famille d'Abraham (cf. partie V). Dans le monde d'aujourd'hui, à l'heure de la mondialisation, il est important de connaître les autres cultures et les autres religions pour mieux comprendre ce qui nous anime les uns et les autres.
- ✓ Pas besoin d'être musulman pour comprendre l'islam. Croyants et non-croyants ont des approches complémentaires de la religion musulmane.
- ✓ Je ne prétends pas tout connaître de l'islam. Ne croyez pas que ma façon de comprendre et d'expliquer telle ou telle croyance ou telle ou telle pratique religieuse soit la seule valable.
- ✓ Tous les musulmans ne seront pas forcément d'accord avec ce qui est écrit dans ce livre.
- ✓ Ce livre ne propose pas de nouvelles interprétations de l'islam. Il présente au contraire la vision qui est la plus communément admise par les chercheurs et les théologiens.



Comment ce livre est organisé

Pour écrire ce livre, il m'a fallu opérer un tri dans toutes les informations qui concernent une religion vieille de plus de mille quatre cents ans, qui compte un milliard trois cent millions de fidèles, présente sur tous les continents. Vous ne trouverez certes pas dans ce livre toutes les réponses à vos questions mais, pour faciliter vos recherches, j'ai essayé de regrouper dans une même partie (il y en a sept !) tous les sujets qui sont rattachés à un même aspect de la religion. Si la table des matières ne vous guide pas pour trouver les sujets qui vous intéressent, reportez-vous à l'index placé à la fin de l'ouvrage.

Première partie : Aux sources de l'islam

Après un chapitre introductif sur l'islam aujourd'hui, cette partie remonte aux sources de l'islam : vous y découvrirez qui était le prophète Mohammed et l'importance du livre du Coran. Un dernier chapitre vous donnera également un bref aperçu de l'histoire de l'Islam.

Deuxième partie : La foi et les croyances musulmanes

Cette partie traite essentiellement des fondements de la foi musulmane, en particulier de la conception que les musulmans ont de Dieu, et de l'ensemble des croyances qui rassemblent les fidèles.

Troisième partie : La vie musulmane au quotidien – tradition, pratiques et éthique

Cette partie traite des lois, des rites et des rituels musulmans qui accompagnent la vie quotidienne ou les grands événements – la naissance, le mariage et la mort. Vous découvrirez ici ce que sont les cinq piliers du culte et vous en apprendrez également un peu plus sur certaines coutumes musulmanes.

Quatrième partie : Une religion plurielle

L'islam est pratiqué par un certain nombre de communautés aux rites et aux croyances divers : chrites, sunnites, soufis, druzes, etc. vous sont ici présentés.

Cinquième partie : L'islam dans le monde contemporain – cultures, religions et sociétés

Cette partie traite de la manière dont les trois religions abrahamiques (le judaïsme, le christianisme et l'islam) sont liées entre elles et ont un passé et un présent en commun. Elle envisage également la façon dont l'islam s'est adapté à la mondialisation au cours du siècle dernier et aborde la question de ses enjeux internes et de sa relation au monde contemporain.

Sixième partie : La partie des Dix

La civilisation doit beaucoup à l'apport des musulmans. Cette partie répertorie une grande partie de ces contributions et mentionne les musulmans qui en sont à l'origine. Vous y trouverez également des remarques sur un certain nombre de pays musulmans de nos jours. Si, à un moment ou à un autre, vous avez du mal à vous plonger dans le détail des croyances et des pratiques musulmanes, accordez-vous une petite récréation en feuilletant l'un des chapitres de la partie des Dix.

Septième partie : Annexes

Cette partie vous permet de faire la conversion entre le calendrier musulman et le calendrier occidental. Il vous fournit un glossaire pour stimuler votre mémoire et vous donne quelques pistes pour poursuivre votre réflexion sur l'islam. Une chronologie et un précieux dictionnaire des noms propres complètent enfin l'ensemble.

Les icônes utilisées dans ce livre

Les icônes placées en marge du texte attirent votre attention sur différents types d'information.



Cette icône indique un passage tiré du Coran ou d'un autre texte islamique.



Cette icône vous aide à décrypter une information importante ou utile concernant l'islam ou vous indique l'attitude à adopter dans diverses situations.



Cette icône permet de mettre l'accent sur un point important qui pourra vous aider à mieux comprendre l'islam.



Cette icône attire votre attention sur un point sujet à controverse ou source de malentendu.



Cette icône annonce une remarque qui va certainement au-delà de ce que vous attendez mais délivre une information importante pour comprendre l'Islam. Vous pouvez cependant vous dispenser de la lire si vous cherchez simplement à avoir une idée générale de l'Islam.

Par où commencer ?

Ce livre est conçu pour vous permettre d'aller directement consulter ce qui vous intéresse. Rien ne vous oblige à lire les chapitres dans l'ordre, les uns à la suite des autres. Vous pouvez par exemple commencer par le chapitre 1 pour avoir un aperçu des origines de l'Islam et des croyances principales des musulmans, puis feuilleter le livre afin de choisir les passages qui vous intéressent le plus. Voici un survol des thèmes abordés à parcourir comme bon vous semble :

- ✓ Pour en savoir plus sur ce à quoi croient les musulmans, rendez-vous aux chapitres 3, 5, 6, 7, 8, et 11.
- ✓ Pour le culte et les rites musulmans, reportez-vous à la troisième partie.
- ✓ Pour en savoir plus sur l'histoire du monde musulman, filez aux chapitres 4 et 16.
- ✓ Pour l'Islam et le monde moderne, passez aux chapitres 18 et 21.
- ✓ Pour l'Islam en France et les relations entre musulmans et non-musulmans, allez aux chapitres 16, 17 et 18.

C'est vous qui décidez de votre itinéraire !

Première partie

Aux sources de l'islam



Dans cette partie...

Dans cette partie, nous vous invitons à remonter aux sources de l'islam. Après un bref chapitre d'initiation au monde musulman dans son ensemble, vous pourrez vous familiariser avec l'histoire du prophète Mohammed et vous comprendrez mieux la place qu'il occupe dans la vie quotidienne des musulmans. Puisque le seul miracle de Mohammed a été de transmettre l'Écriture sainte de l'islam – le Coran –, vous découvrirez ici tout sur ses origines, son organisation, son style, son contenu, et les différentes interprétations qui en ont été faites. Enfin, le dernier chapitre vous invitera à un voyage dans le temps pour découvrir l'histoire de l'islam. Les références historiques auxquelles il sera fait allusion dans l'ensemble de cet ouvrage vous seront plus accessibles si vous avez déjà acquis quelques notions de base figurant dans ce chapitre.

Chapitre 1

Première approche de l'islam

.....

Dans ce chapitre :

- ▶ Petite introduction à l'islam, origines, croyances et pratiques
 - ▶ Nombre de fidèles musulmans dans le monde et répartition géographique
-

Ce chapitre vous donne un aperçu général de l'islam dont les différents aspects seront développés plus en détail dans les autres chapitres de cet ouvrage : l'expansion musulmane, les croyances fondamentales, les différentes branches de l'islam, les lieux de culte et les pratiques des fidèles aujourd'hui.



Ce chapitre ne vous donne qu'un aperçu sommaire de l'islam. Si vous voulez vous initier à la religion musulmane, c'est par ici qu'il faut commencer. Vous en apprendrez bien vite beaucoup plus en parcourant les chapitres suivants.

Les origines de l'islam

Voici le récit des origines de l'islam tel que les musulmans le connaissent et le racontent.

Vers l'an 610 de notre ère, l'ange Gabriel apparut à un homme du nom de Mohammed qui vivait à La Mecque, ville située dans l'actuelle Arabie Saoudite. Gabriel annonça à Mohammed que Dieu l'avait choisi pour être son ultime prophète. Les révélations reçues ainsi par le prophète Mohammed jusqu'à sa mort en 632 constituent le Livre saint de l'islam, le Coran. Le prophète Mohammed considérait qu'il restaurait et parachevait la religion originelle de l'humanité et qu'il s'inscrivait dans la lignée des prophètes bibliques qui avaient été envoyés auparavant par Dieu pour appeler les hommes à se soumettre à sa loi.

Les contemporains de Mohammed à La Mecque adoraient plusieurs dieux. Ils rejetèrent son appel à n'adorer qu'un seul dieu. En 622, Mohammed et son petit groupe de fidèles quittèrent La Mecque pour la petite ville de Yathrib

située plus au nord, que les musulmans rebaptisèrent Médine. C'est cette année-là qui fut choisie ultérieurement pour marquer le début du calendrier musulman (cf. annexe A). C'est à Médine, la cité-État, que Mohammed établit la première communauté musulmane.

En 630, Mohammed prit la tête de la communauté musulmane qui avait pris de l'ampleur et attaqua La Mecque, avant que celle-ci ne se rende pacifiquement. À la mort de Mohammed, deux ans plus tard, la majeure partie du territoire de la presqu'île arabique avait accepté l'islam pour religion et faisait partie intégrante de la communauté musulmane. La succession de Mohammed fut assurée par une série de dirigeants (califes) qui permirent l'expansion de l'islam et son émergence sur la scène régionale. En moins de cent ans, les armées musulmanes avaient réussi à s'imposer sur un territoire allant depuis l'est des régions frontalières du nord-ouest de l'Inde jusqu'à l'Espagne, à l'ouest, constituant ainsi un empire immense, d'un seul tenant, formant ce qu'on appelle le « califat ».

Mais, trop grand et trop vaste, l'islam étouffait. Il y avait bien sûr la diversité des nations, la complexité des langues, les usages les plus antinomiques et, finalement, une dispersion qui allait être fatale.

Petit à petit, l'unité originelle de l'islam se perdit et ne réussit plus à se reconstruire.

Devenu trop grand et trop vaste, à la fois par la population, les ethnies, les langues et les territoires, le califat n'était plus un gouvernement ordinaire. Il fallait maintenir l'ordre et exiger des confins les plus éloignés qu'ils se conforment aux ordres venus de Damas, puis de Bagdad. Les lignes de fracture étaient déjà à l'œuvre, en particulier au niveau doctrinal, des écoles théologiques s'étant formées au cours du IX^e siècle. Elles ont suscité ou légitimé des comportements politiques situés aux antipodes les uns des autres. L'autre élément de distorsion : la guerre sainte. Elle permit à l'islam de gagner des espaces nouveaux mais, en même temps, elle donna aux généraux l'envie de voler de leurs propres ailes. Si bien que l'extension des terres islamiques allait secréter une nouvelle manière de percevoir l'architecture du califat.

L'exemple le plus flagrant est celui de l'Andalousie. Moins d'un demi-siècle après sa conquête par des généraux fidèles aux Omeyyades, l'Andalousie s'est affranchie de Bagdad, à partir du moment où celle-ci est devenue capitale des Abbassides, ennemis jurés des premiers. Le califat abbasside lui-même ne tarda pas à tomber sous les coups des Mongols qui le massacrèrent en 1258.

Au fil du temps, l'islam continua ainsi à s'étendre sans que les royaumes musulmans ne parviennent à se maintenir sur la longue durée, exception faite des possessions qu'il avait acquises depuis le début. À la fin du XVI^e siècle, le pouvoir militaire de l'islam s'affaiblit. À la fin du XIX^e et dans la première

partie du xx^e siècle, la plupart des pays musulmans tombèrent plus ou moins directement sous la coupe de nations européennes. Dans la seconde moitié du xx^e siècle, les nations musulmanes conquièrent leur indépendance. En dépit d'un certain déclin politique et économique, le nombre de musulmans dans le monde augmenta considérablement au xx^e siècle et l'islam devint, pour la première fois, une religion vraiment universelle.

Fondements de la foi musulmane

Les musulmans ont, avec les chrétiens et les juifs, un certain nombre de croyances en commun, ce qui n'est pas le cas avec les religions orientales (comme l'hindouisme, le bouddhisme et le taoïsme) qui sont très différentes :

- ✓ Dieu a créé le monde et tout ce qui s'y trouve.
- ✓ Dieu a fixé dans sa parole révélée les règles de vie des croyants, notamment en ce qui concerne la sollicitude envers les pauvres.
- ✓ On ne doit pas adorer d'autres dieux, ni l'argent, ni le pouvoir, ni soi-même.
- ✓ À la fin des temps, Dieu jugera tous les hommes.
- ✓ Celui (ou celle) qui aura accompli les commandements divins ira au ciel.

Dieu appelle tous les hommes à se soumettre à sa volonté telle qu'elle est formulée dans sa loi révélée. Le mot *islam* veut d'ailleurs dire « soumission active et fervente » ; il est de la même racine que le mot « paix » (*salam*). L'islam est souvent considéré comme étant la religion de la soumission à Dieu. Les fondements de la foi musulmane sont résumés dans les cinq piliers de la foi (cf. chapitre 4).



L'« islam » est le nom de la religion. Le mot « musulman » est de la même famille de mots. On utilise le mot « islam » pour tout ce qui est matériel, pour exprimer une idée ; par exemple : la Conférence islamique de Djeddah ; le mot « musulman » est surtout employé pour désigner un être humain, un groupement de personnes : le ou les musulmans(s), la communauté musulmane. On dit ainsi : peinture islamique, mais peintre musulman ; architecture islamique, mais artiste musulman ; origine islamique, mais pays musulman, nation musulmane, etc. Le mot « musulman » (*mūslim*) signifie « celui qui se soumet à Dieu ». Autrefois, on employait le mot de « mahométan » qui est impropre car les musulmans ne sont pas les adeptes de Mohammed (Mahomet) de même que les chrétiens sont les adeptes du Christ, car pour eux le prophète Mohammed est un homme, et non un dieu. Le musulman rend un culte à Dieu, mais pas à Mohammed.

L'essentiel de la pratique musulmane est récapitulé dans les cinq piliers de l'islam (cf. chapitre 9). Les musulmans doivent professer que seul Dieu est Dieu et que Mohammed est son messager. Ils arrêtent toutes leurs activités cinq fois par jour pour prier Dieu. Une fois par an, au mois de ramadan, ils jeûnent du lever du soleil à son coucher. Chaque année, ils donnent une partie prescrite de leurs richesses pour des œuvres qui servent les desseins de Dieu. Enfin, une fois dans sa vie, tout musulman valide doit faire le pèlerinage à La Mecque.

Scission en deux grandes branches



L'islam se décompose en trois grandes branches qui regroupent, d'une part, les sunnites et les chiïtes et, d'autre part, infiniment plus minoritaires, les kharidjites, également appelés ibādites (moins de 2 % de l'ensemble de la communauté).

- ✓ Les **sunnites** constituent 88 à 90 % des musulmans du monde. Ce mot vient du mot *sunna* qui signifie la tradition, c'est-à-dire les pratiques adoptées par Mohammed et les premiers musulmans.
- ✓ Après la disparition de Mohammed, certains musulmans pensaient que son neveu et gendre, 'Ali, était le plus apte à lui succéder (contrairement aux trois premiers califes qui succédèrent à Mohammed). Le mot **chiïte** vient du mot *chi'a* qui signifie « le parti de » et renvoie au partisans de 'Ali qui considéraient que la direction religieuse et politique de la communauté musulmane devait toujours rester dans la ligne de 'Ali et de sa femme Fatima (la fille du Prophète). Un certain nombre de dissensions internes concernant la lignée de succession aboutirent à la division du chiïsme en plusieurs sous-groupes avec notamment celui des duodécimains (les partisans du douzième imam), les Isma'élites et les zaydites (cf. chapitre 12 pour plus de détails).
- ✓ Les **kharidjites** se sont séparés des chiïtes (kharidjites – du verbe arabe *kharaja*, « sortir », « se scinder de »). On les trouve essentiellement dans le sultanat d'Oman, en Tunisie (île de Djerba) et en Algérie (pentapole du M'zab) où, fuyant les persécutions, ils se sont réfugiés depuis plus de dix siècles.



Le soufisme est une autre grande branche de l'islam. Il s'agit du mysticisme de l'islam, et non le fruit d'une scission comme le sunnisme ou le chiïsme. En général, le soufisme se rattache au sunnisme (très rarement au chiïsme). Il existe plusieurs ordres soufis (cf. chapitre 14) tout comme il existe plusieurs ordres monastiques dans l'Église catholique.

Quelques chiffres

Il est toujours difficile et délicat d'évaluer le nombre des adeptes d'une religion. Cependant, les études et les enquêtes permettent en général d'arriver à une approximation fiable, comme le montre le tableau 1-1. Les démographes qui étudient la population ne prennent pas en compte la pratique réelle des personnes recensées. Ils se contentent de comptabiliser ceux qui se réclament ou qui se reconnaissent comme faisant partie de telle ou telle religion. Une étude qui évalue, par exemple, le nombre de bouddhistes dans le monde à 375 millions signifie que 375 millions de personnes disent qu'elles sont bouddhistes.

Tableau 1-1 : Nombre de fidèles des principales religions recensées (2004)

<i>Religion</i>	<i>Nombre de fidèles</i>	<i>%</i>
Christianisme	2,1 milliards	31-33 %
Islam	1,3 milliard	19-22 %
Hindouisme	850 millions	14 %
Bouddhisme	375 millions	6 %
Judaïsme	14,5 millions	moins de 0,5 %
Confucianisme	6,5 millions	

Le christianisme et l'islam sont en progression constante, surtout en Afrique depuis le siècle dernier. Les pays musulmans sont ceux qui enregistrent les taux de fécondité les plus élevés au monde, ce qui explique une grande part de la croissance de l'islam.

Il est intéressant de comparer les chiffres de 1900 avec ceux de l'an 2000. En 1900, les 555 millions de chrétiens représentaient 32 % de la population mondiale, c'est-à-dire à peu près la même proportion qu'aujourd'hui. Par comparaison, les 200 millions de musulmans constituaient alors 12,3 % de la population mondiale, tandis qu'aujourd'hui ils représentent plus de 19 %. Cette croissance explique pourquoi l'on dit de l'islam qu'il est la religion qui progresse le plus dans le monde.

Lieux d'implantation dans le monde

Tous les Arabes ne sont pas musulmans et tous les musulmans ne sont pas arabes (c'est-à-dire la population originaire du Moyen-Orient qui est progressivement devenue la population dominante dans les pays qui vont du Moyen-Orient au Nord de l'Afrique, de l'Irak au Maroc). En réalité, les Arabes ne représentent que 20 % de l'ensemble des musulmans du monde entier. Par comparaison, l'Asie du Sud (Pakistan, Bangladesh et Inde) compte plus de 350 millions de musulmans. Le Moyen-Orient compte 200 millions de musulmans tandis que les deux plus grands pays musulmans du Moyen-Orient – la Turquie et l'Iran – ne sont pas des pays arabes. La langue arabe est, bien sûr, la langue de l'islam, et la culture arabe marque tous les pays musulmans d'une empreinte indélébile, même si la majorité des musulmans ne parlent pas arabe.



Ne tombez pas dans le préjugé fréquent qui consiste à croire que tous les Arabes sont forcément musulmans. Beaucoup sont chrétiens. Les chrétiens arabes représentent une minorité importante au Liban et en Égypte, surtout à Alexandrie, et même dans une proportion moindre en Irak. Jusque vers la fin du milieu du xx^e siècle, les chrétiens arabes constituaient une minorité influente dans la population de Palestine, même si aujourd'hui beaucoup ont émigré vers les États-Unis, l'Europe ou d'autres régions du monde. Il n'en reste pas moins vrai que plus de 90 % des Arabes sont musulmans.

Tableau 1-2 : Les huit plus grands pays musulmans par la population

<i>Pays</i>	<i>Nombre de musulmans</i>
Indonésie	212 millions
Bangladesh	128 millions
Inde	120 millions
Pakistan	110 millions
Turquie	68 millions
Iran	65 millions
Égypte	72 millions
Nigeria	70 millions

Au fil du temps, grâce à l'émigration et aux conversions, la majeure partie de la population du Pakistan et du Bangladesh est devenue musulmane, alors que la majorité de la population de l'Inde demeurait hindoue. Au moment de l'indépendance en 1948, l'ancienne colonie britannique de l'Inde (qui englobait les trois pays mentionnés ci-dessus) a été divisée en deux, donnant naissance à l'Inde actuelle et au Pakistan, avec pour résultat un déplacement massif des populations. Ainsi, la plupart des hindous vivant dans des régions majoritairement musulmanes quittèrent leur terre natale tandis qu'un nombre considérable de musulmans vivant dans les zones à majorité hindoue émigrèrent vers le Pakistan. Plus tard, une guerre civile au Pakistan a entraîné la constitution d'une nouvelle nation, le Bangladesh, correspondant au territoire du Pakistan oriental. Depuis 1948, les relations entre l'Inde et le Pakistan sont restées tendues, l'éventualité d'une guerre déclarée étant parfois même forte. Étant donné qu'un grand nombre de musulmans sont restés en Inde, les désaccords au niveau local sont fréquents entre musulmans et hindous. Les facteurs religieux (les hindous peuvent, par exemple, être offensés par le fait que les musulmans mangent du bœuf car la vache est pour eux un animal sacré) et les facteurs politiques (par exemple, les différends à propos du Cachemire, région majoritairement musulmane intégrée à l'Inde) jouent un rôle dans ces conflits.

La proportion de musulmans en Chine est estimée entre 10 et 30 millions de fidèles, mais pourrait être beaucoup plus importante. En effet, il est difficile de le savoir car le gouvernement chinois a plutôt tendance à sous-estimer le nombre de croyants, quelle que soit la religion, et ne se montre guère coopératif avec les démographes qui souhaitent affiner les statistiques dans ce domaine. Si l'on se fie aux projections de la fin du siècle dernier, on peut dire que le nombre des musulmans chinois, surtout dans les provinces de l'Ouest, devrait maintenant avoisiner les 50 millions.



Reportez-vous aux différents *Atlas des religions* où vous trouverez des cartes et des graphiques qui présentent les pays en fonction de critères de pourcentage de population. Les chiffres globaux du tableau 1-2 proviennent des statistiques de *L'Atlas des religions*, La Vie-Le Monde, 2007.



Arabes et musulmans

Inconsciemment, ceux qui connaissent mal l'islam pensent que « Arabes » et « musulmans » sont deux mots synonymes ; si la plupart des arabes sont effectivement musulmans, ce n'est pas vrai pour tous. Si en France, il y a plus d'Arabes musulmans, il n'en est pas de même aux États-Unis où l'on compte davantage d'Arabes chrétiens que d'Arabes musulmans. La minorité chrétienne du Liban est l'une des trois grandes communautés confessionnelles de ce pays du Moyen-Orient. Avant 1967, date à laquelle beaucoup de Palestiniens émigrèrent vers les pays occidentaux, la minorité chrétienne était importante et influente à Jérusalem. D'autres pays musulmans, comme l'Irak, ont une population arabe chrétienne, peu nombreuse certes, mais dont l'ancienneté remonte aux débuts du christianisme et à une époque où la majorité de la population était chrétienne. En Arabie à proprement parler, les chrétiens n'ont jamais constitué un groupe important de la population, excepté à la périphérie, comme dans certaines parties du Yémen par exemple. Avant de se convertir à l'islam, les Arabes d'Arabie étaient en général polythéistes. À l'époque de Mohammed, la majorité de la population des territoires qui constituent aujourd'hui Israël,

la Palestine, la Jordanie, le Liban, la Syrie et sans doute également l'Irak était chrétienne et arabe. Selon les pays, les Arabes chrétiens peuvent être soit catholiques orientaux, grecs-orthodoxes, ou membres de l'une ou l'autre des branches les plus anciennes du christianisme oriental (byzantins).

La population musulmane se retrouve surtout sur une bande continue de pays qui va du Maghreb en passant par le Moyen-Orient, l'Asie du Sud, puis la Malaisie et l'Indonésie jusqu'en Asie du Sud-Est. Dans ces pays, le pourcentage de population musulmane (sauf en Inde où les musulmans forment une minorité de 100 millions d'âmes) se situe à un peu moins de 80 % et peut aller jusqu'à 99 %. Notez que les chiïtes constituent le groupe musulman majoritaire en Iran, en Irak, au Yémen, en Azerbaïdjan, à Bahreïn et au Liban. Pendant environ mille ans, la plupart des pays d'Asie du Sud (le Pakistan, le Bangladesh et l'Inde actuels, mais pas le Sri Lanka) ont été dirigés par des musulmans. Si vous comptabilisez ensemble les populations de ces trois pays (cf. tableau 1-2), vous verrez que le total représente le plus grand nombre de musulmans par rapport au reste du monde.

Chapitre 2

Le prophète Mohammed

Dans ce chapitre

- ▶ Récit de la vie de Mohammed
 - ▶ La mission de Mohammed d'un point de vue théologique
 - ▶ Le lien personnel qui existe entre les musulmans et Mohammed dans la vie quotidienne
 - ▶ Évaluation des sources ayant trait à la vie de Mohammed
-

Certaines religions ont un seul fondateur. Siddhartha Gautama Bouddha, Confucius, Jésus et Mohammed sont les fondateurs, respectivement, du bouddhisme, du confucianisme, du christianisme et de l'islam. D'autres religions, comme l'hindouisme, n'ont pas de figure centrale que les membres considèrent comme leur fondateur ou ont plusieurs individus qui jouent ce rôle (Abraham et Moïse dans le judaïsme). Même le taoïsme (une religion chinoise) a un fondateur, Lao Tseu, même si nombreux sont les penseurs qui doutent que Lao Tseu (son nom signifie « vieil homme ») ait vraiment existé et qu'il soit effectivement le fondateur du taoïsme.

Les religions enracinées sur la personne d'un fondateur unique attachent une grande importance à la vie de leur fondateur. Son histoire personnelle revêt un caractère sacré (*cf.* chapitre 5 pour en savoir plus). Les croyants connaissent l'histoire traditionnelle du fondateur, et un étranger qui veut comprendre cette religion devra également y attacher de l'importance et connaître son histoire. L'étranger s'intéresse habituellement à la biographie du fondateur pour mieux comprendre ce que font les fidèles et pourquoi ils le font. Pour le croyant, le fondateur fait habituellement figure d'autorité principale dans la religion. Le fondateur est en général celui qui a le lien le plus direct à Dieu ou au divin et montre la voie du salut. Le fondateur est également le modèle par excellence des croyants. Il est celui qui non seulement dit aux croyants ce en quoi il faut croire et ce qu'il faut faire, mais également celui qui donne l'exemple par sa vie.

L'histoire traditionnelle peut commencer peu de temps après la mort du fondateur ou beaucoup plus tard. Elle peut couvrir l'ensemble de sa vie ou

seulement certaines parties. Il ne s'agit pas d'une biographie à proprement parler, au sens où on l'entend aujourd'hui. L'histoire du fondateur qui est bien connue par la plupart des croyants peut être essentiellement identique à la version qu'en donnent les intellectuels ou même s'en éloigner considérablement.

La plupart des musulmans, comme cela est le cas pour des fidèles dans d'autres religions, s'intéressent davantage à l'histoire traditionnelle de leur fondateur plutôt qu'aux recensions savantes qu'en font les chercheurs. Dans ce chapitre, je commence mon survol de la vie de Mohammed en décrivant d'abord le monde dans lequel il est né. Ensuite, après avoir donné un bref récapitulatif de l'histoire traditionnelle, je termine avec une discussion sur les sources historiques relatives à la vie de Mohammed et je donne le point de vue des chercheurs modernes sur ces sources.



Après chaque mention du nom de Mohammed, les musulmans ajoutent l'expression « la paix et la bénédiction soient sur lui » (PBSL).

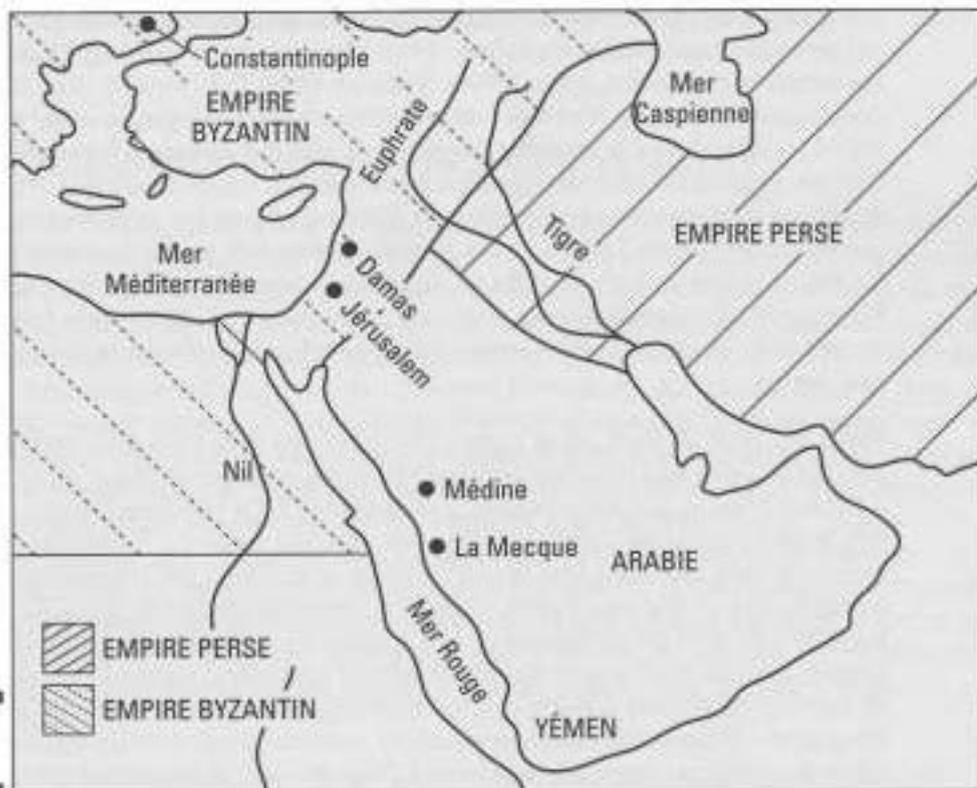
Le contexte : l'Arabie avant Mohammed

Bien que les Arabes ne représentent aujourd'hui que 20 % de la population musulmane, l'islam est étroitement lié à leur culture et à leur histoire. La caractéristique la plus importante qui lie tous les Arabes est une langue commune, l'arabe. L'arabe est une langue sémitique, ce qui signifie qu'elle appartient à la même famille de langues que l'hébreu. L'Arabie est la patrie originelle des Arabes. Bien avant la naissance de Mohammed, les Arabes avaient déjà débordé le cadre de l'Arabie et s'étaient installés en Irak, en Palestine et en Syrie. En un siècle, après la mort de Mohammed, grâce à leurs conquêtes, les Arabes devenus musulmans ont étendu leur domination sur d'autres territoires, notamment au Maghreb.

L'Arabie Saoudite aujourd'hui (cf. la figure 6-1) recoupe en grande partie l'Arabie au temps du Prophète. Cette grande péninsule s'étend le long de la mer Rouge qui la sépare de l'Égypte. Elle est bordée au nord par la Syrie, la Palestine et la Jordanie et même la partie sud-ouest de l'Iran moderne, et occupe toute la partie que l'on appelle le golfe Arabo-Persique. L'Arabie fait partie de la zone géographique appelée aujourd'hui le Moyen-Orient. (Selon les époques et le contexte, la zone qui va de l'Égypte à l'Iran et englobe l'Arabie est appelée également le Proche-Orient ou le Levant antique.)

La vie en Arabie était dure. Une grande partie de la péninsule était constituée de déserts et la population y était très clairsemée. Avant la découverte du pétrole au xx^e siècle, l'Arabie manquait de ressources naturelles. Avant l'émergence de l'islam, l'Arabie n'avait jamais été unifiée en une seule entité. En revanche, le pays voisin, le Yémen, était déjà un État centralisé doté

d'une civilisation développée et très élaborée. L'histoire du Yémen unifié remonte à environ mille ans avant notre ère. Les grands empires à l'époque de Mohammed dans cette partie du monde étaient soit l'Empire byzantin (l'Empire romain d'Orient) avec pour capitale Constantinople (aujourd'hui Istanbul, en Turquie) soit l'Empire perse (également appelé l'Empire sassanide), qui ont régné sur l'Iran et une grande partie de l'Irak. Ces deux grands empires finirent par se faire la guerre. Chacun a exercé une certaine influence, directement ou indirectement, en Arabie, mais ni l'un ni l'autre n'ont essayé de conquérir ni de diriger directement la péninsule entière.



Deux villes principales

Une des deux villes qui ont joué un rôle essentiel dans la vie de Mohammed est La Mecque, qui est située un peu à l'intérieur des terres, non loin des bords de la mer Rouge en Arabie, dans une région qui s'appelle toujours le Hedjaz. Les origines de La Mecque remontent environ à l'an 400, à une époque où la ville était l'un des lieux saints les plus importants de l'Arabie parce qu'elle abritait le sanctuaire déjà sacré de la Kaaba qui était un lieu de pèlerinage (cf. chapitre 9). Si l'on se réfère à ce que disent les musulmans,

La Mecque était une ville prospère à l'époque de Mohammed. Son économie était fondée sur le commerce, étant placée sur des itinéraires commerciaux qui reliaient le Yémen et Damas, en Syrie. Chaque année, deux caravanes marchandes en partaient, l'une descendant vers le sud, l'autre remontant vers le nord. Comme ce fut le cas dans le désert du Sahara africain, c'est le chameau, sobre et capable de faire de longs trajets et de transporter des charges énormes, qui permit ces échanges commerciaux à travers l'Arabie. Avec une foire commerciale, des traités et une trêve pendant les mois de la foire et du pèlerinage, le commerce a pu prospérer. Un certain nombre de chercheurs pensent que cette image d'une ville commerciale animée et occupant une place centrale dans les échanges internationaux de l'époque est quelque peu dépassée aujourd'hui. Dans un livre intitulé *Mohammed et les origines de l'Islam*, paru à New York en 1994, F. E. Peters, son auteur, fait remarquer que nous n'avons aucune preuve archéologique pour étayer cette représentation de La Mecque (contrairement à d'autres sites anciens d'Arabie où l'on a retrouvé des vestiges archéologiques importants qui attestent de l'existence de centres commerciaux arabes) et que les archives datant des premiers temps de l'Islam, mais non musulmanes, ne font jamais état de La Mecque comme d'une ville marchande importante. Peters pense que La Mecque était un village très modeste avec bien peu de grands bâtiments et que son commerce était essentiellement local (limité à la péninsule arabique).

Médine, pour sa part, était (pour l'Arabie) une communauté agricole prospère avec des champs fertiles et un approvisionnement en eau régulier – toutes choses qui manquaient cruellement à La Mecque. Située à environ 400 kms au nord de La Mecque sur un axe qui mène en Palestine et en Syrie, son nom original était Yathrib. Plus tard, son nom s'est transformé en Médine (c'est-à-dire « ville » en arabe, c'est un diminutif de *Madinat an-Nabi*, ce qui signifie « la ville du prophète »). Les habitants cultivaient principalement des dattes. Le site était composé d'un certain nombre d'habitations de type rural et doté de quelques structures fortifiées qui servaient de refuge en temps de guerre. Un certain nombre de clans juifs ont joué un rôle important dans cette population qui était dominée à l'époque de Mohammed par deux tribus arabes.

En dehors des villes : le Bédouin

En dehors des villes de commerce et des villages agricoles, la population comptait également des bergers nomades (les Bédouins), sans domicile fixe ou permanent. Le mot « Arabe » s'appliquait à l'origine uniquement aux Bédouins, et même si parfois les Bédouins et les villageois s'opposaient, ils étaient dépendants les uns des autres. En règle générale, le Bédouin a pour valeurs l'amour, l'honnêteté, la générosité, l'hospitalité, et le courage dans la guerre et dans l'amour. Dans la ville commerçante de La Mecque, les valeurs bédouines traditionnelles s'effritaient, érodées par la recherche du profit individuel.



Le clan, composé d'un certain nombre de familles au sens large, était l'unité sociale centrale de la société arabe, sédentaire et nomade. Les membres d'un même clan se réclament d'un ancêtre commun en remontant plusieurs générations en arrière. Les aînés des familles dirigeantes choisissaient le chef de clan – cheikh – dont le pouvoir reposait sur le consensus et la consultation. Au-dessus du clan étaient les fédérations de tribus dont les affinités étaient fluctuantes. Les clans nomades faisaient des incursions (razzias) les uns contre les autres ou contre les villages et les caravanes dans le but non pas de tuer l'adversaire, mais de capturer des esclaves, des femmes, des chameaux, des chevaux et tout autre butin. Naturellement, la défense de son propre honneur et de l'honneur des femmes de son clan était importante.

Pratiques religieuses des Arabes

Dans l'islam, Dieu, par l'intermédiaire de l'ange Gabriel, a appelé Mohammed à être son prophète, en 610. Cet appel marque le commencement de l'islam. La période de l'histoire antérieure à cet appel de Mohammed s'appelle en arabe *al-Jahiliyya* – les temps de l'ignorance. Les Arabes étaient en majorité polythéistes (croyant en plusieurs dieux). Le sanctuaire de la Kaaba situé à La Mecque (cf. chapitre 9) contenait l'effigie de 360 dieux, dont le plus important s'appelait Hubal. Allah était un dieu éloigné, invité seulement en période de crise. Trois déesses étaient plus souvent sollicitées dans la vie quotidienne et habituellement considérées par les Arabes de l'époque préislamique comme les « filles d'Allah » – al-Lat, Manat et al-'Ouzza (évoquées aux chapitres 2 et 5). Des esprits mal définis habitaient les cavernes, les pierres, les ruisseaux et les arbres, et les djinns (cf. chapitre 7) abondaient. Les Arabes polythéistes n'avaient aucune espérance d'une vie après la mort ; elle était remplacée par la notion de « destin », qui était plus importante que celle des dieux, et qui en dernier lieu menait toute chose à sa fin.

Selon la Tradition islamique, avant la période de Mohammed, quelques individus ont cherché une alternative religieuse au polythéisme et ont eu la vague intuition d'un Dieu unique. Pour les musulmans, c'était là revenir au monothéisme originel (croyance en un seul dieu) d'Abraham. La Tradition islamique utilise le terme *hanif* pour parler de ces monothéistes. On dit que Mohammed, avant d'avoir reçu son appel, aurait été un *hanif*. Comme pour La Mecque, pour la poésie préislamique et la vie de Mohammed en général, les seules preuves étayant cette façon de voir proviennent du Coran et des traditions islamiques.

Les autres religions pratiquées étaient le judaïsme et le christianisme. Quelques communautés juives étaient implantées à Médine, au Yémen, et dans d'autres endroits dispersés. Il y avait des chrétiens qui, eux, étaient plutôt localisés sur la frange géographique (de l'autre côté du détroit de la

mer Rouge, en Éthiopie, se trouvaient des chrétiens monophysites, alors que dans les régions frontalières du nord, on trouvait plutôt des chrétiens nestoriens). Il ne fait pas de doute que les caravanes arabes ont croisé ces chrétiens sur leur route. Ni l'un ni l'autre de ces groupes chrétiens, cependant, ne reconnaissaient le dogme de la Trinité (Dieu comme père, fils, et Saint-Esprit). Le zoroastrisme était la religion officielle de l'État (persan) sassanide, qui, sous plusieurs variantes, s'était répandu en Iran et dans la partie qui est aujourd'hui l'Est de l'Irak. Le zoroastrisme est une forme de dualisme moral, dans laquelle un dieu incréé bienfaisant est en conflit permanent avec un dieu maléfaisant. Un nombre restreint d'adeptes du zoroastrisme connus sous le nom de *parsis* (le nom donné à cette religion en Inde) survivent aujourd'hui dans un certain nombre de pays, notamment en Europe et aux États-Unis.

Récit de la vie de Mohammed

Après cet aperçu du contexte religieux et historique à l'époque de Mohammed, voici une petite synthèse de ce que dit l'Islam sur la vie de Mohammed. Mon intention n'est pas d'essayer de reconstruire un « Mohammed historique », mais de vous aider plutôt à voir le prophète Mohammed comme les musulmans le voient afin de mieux comprendre en quoi il est si important pour eux.

Les années de formation

Mohammed faisait partie de la tribu dominante de La Mecque, la tribu des Qorayshites. Les Qorayshites se reconnaissaient un ancêtre commun plusieurs générations en arrière qui était Fihir, le fondateur du clan. Avant Fihir, la généalogie remontait jusqu'à Isma'îl, le fils d'Abraham, et plus loin encore à Adam, le premier homme. Un certain nombre de générations après Fihir, les Qorayshites vinrent s'installer à La Mecque. Le clan de Mohammed a été baptisé du nom de son arrière-grand-père Hachim. Le clan Hachim (hachémite) étaient l'un des clans les moins importants de La Mecque, mais son chef étant le gardien de la Kaaba, ce clan avait un prestige considérable.

Mohammed est né approximativement en l'an 570, l'« année de l'éléphant » (voir la sourate CV). La Tradition rapporte que, peu avant sa naissance, une armée menée par Abraha, le gouverneur abyssin (on dirait aujourd'hui éthiopien) du Yémen, était sur le point de conquérir La Mecque. L'Abyssinie régnait à ce moment-là sur le Yémen. En s'approchant de la ville, l'éléphant placé en tête de l'armée aurait refusé d'avancer et se serait prosterné en direction de la ville en signe de révérence. Les musulmans croient que Dieu a délivré La Mecque à cause de la naissance prochaine de Mohammed en ce lieu.

Son père, qui s'appelait 'Abd Allah, mourut au cours d'un voyage caravanier avant sa naissance. Mohammed a donc été élevé par sa mère, Amina, et par son grand-père 'Abd al-Mouttalib, le chef du clan. Comme c'était l'usage chez les Arabes citadins de La Mecque, Amina mit l'enfant en nourrice en bas âge chez une femme de Bédouins appelée Halima. Les gens de La Mecque considéraient que les Bédouins avaient su préserver les valeurs authentiquement arabes et qu'un enfant ne pouvait que retirer un bénéfice de ce contact précoce avec ceux qui vivaient selon ces valeurs.

Un jour, deux hommes vinrent se pencher sur le petit Mohammed, lui ouvrirent la poitrine et en sortirent le cœur pour en retirer la tache noire qui s'y trouvait. La tradition identifie ces deux hommes comme étant les archanges Jibril (Gabriel) et Mikail (Michel). Cet événement est considéré comme un miracle. La tache noire représente la tendance humaine au péché. En enlevant cette tache, Mohammed a été protégé contre le péché, ce qui va dans le sens de la croyance qui s'est développée plus tard et qui dit que bien qu'étant un être humain, Mohammed n'a pas commis de péché. Après ce miracle, Halima a ramené Mohammed à sa mère, Amina, qui mourut quand il avait 6 ans. Deux ans plus tard, ce fut au tour de son grand-père de décéder. Il laissa Mohammed aux soins de son oncle Abou Talib, qui avait succédé au grand-père comme chef de clan et tuteur de Mohammed.

Le fait de devenir orphelin si jeune – ayant perdu à la fois son père, sa mère et son grand-père – trouve un écho dans les révélations coraniques des premiers temps qui expriment une grande sollicitude pour le pauvre et le faible, comme dans la sourate XCIII, 6-10 :



Ne t'a-t-il pas trouvé orphelin ? Alors il t'a accueilli. Ne t'a-t-il pas trouvé égaré ? Alors, il t'a guidé. Ne t'a-t-il pas trouvé pauvre ? Alors, il t'a enrichi. Quant à l'orphelin, ne le maltraite pas. Quant au demandeur, ne le repousse pas.

Un jour, alors qu'il accompagnait son oncle en voyage, la caravane s'arrêta à Bassora (il s'agit d'une petite ville de Syrie et non de celle d'Irak). Bahira, un moine chrétien de l'endroit, vit une lumière au-dessus de la caravane et prit cela comme le signe que le prophète attendu se trouvait parmi les voyageurs. Quand on vint lui présenter le jeune Mohammed, Bahira examina Mohammed pour voir s'il portait le « signe de la prophétie » entre les épaules et l'identifia comme étant le prophète promis dans les livres sacrés que possédait Bahira. Pour les musulmans, cet incident montre que Mohammed incarne la réalisation des espérances chrétiennes, identifiée en tant que telle par un moine chrétien. Le texte n'indique pas avec précision quel était ce signe – peut-être un grain de beauté ou une tache de naissance spéciale.

Puisque son père était mort avant sa naissance, Mohammed ne reçut aucun héritage. Khadija, une riche veuve d'environ quinze ans de plus que lui, l'engagea comme contremaître pour superviser ses entreprises commerciales. Le jeune homme l'impressionna, et elle lui proposa le mariage

en l'an 595. Khadija demeura jusqu'à sa mort la seule épouse de Mohammed. Elle donna à Mohammed quatre filles et un ou plusieurs fils. De leurs enfants, seule Fatima survécut à ses deux parents.

Le portrait de Mohammed

En Occident, grâce aux œuvres d'art – celles des maîtres et celles de la piété populaire –, les chrétiens et les juifs ont un réservoir d'images mentales qui leur permet d'imaginer les traits en particulier de Moïse et de Jésus. Il en va de même pour les bouddhistes et les confucianistes. Cependant, il n'y a pratiquement aucune source ancienne qui fournisse des informations sur lesquelles s'appuyer pour ces représentations. En revanche, excepté quelques représentations de Mohammed dans les miniatures persanes (où le visage de Mohammed est laissé en blanc), les artistes musulmans ne peignent pas de tableaux figuratifs et ne font pas de statues de Mohammed. Cela date de l'interdiction de fabriquer des images représentant ce qui vit que l'on trouve dans la Bible (Deutéronome 4, 16-19), une interdiction qui a été reprise à la lettre dans l'Islam et appliquée à la représentation de Dieu et de son prophète, Mohammed. Le manque de représentation imagée est compensé par des descriptions textuelles détaillées de l'aspect de Mohammed. La description qui suit est fondée sur plusieurs hadiths parlant de Mohammed et rassemblés par Al-Tirmidhi (824-892) dans son *Chama'il*.

Mohammed était légèrement plus grand qu'une personne de taille moyenne. Ses épaules étaient larges et ses cheveux épais recouvraient ses oreilles. Il était grand, bien charpenté et avait une grosse tête. Son visage était ovale et son teint n'était ni clair ni foncé. Son visage était plus rayonnant que la pleine lune. Il avait de longs cils et, entre les deux yeux, une veine qui gonflait quand il était fâché. Il avait les yeux noirs et une barbe abondante. Ses dents étaient éclatantes de blancheur. Le sceau de la prophétie [identifié par le moine Bahira] était entre ses épaules. Mohammed marchait légèrement courbé en avant.

Contrairement aux nombreux films qui existent sur Jésus, il n'en existe qu'un seul sur le prophète Mohammed, réalisé en 1976, *Le Message* (film de Moustafa Akkad avec Anthony Quinn). Comment peut-on faire un film sur quelqu'un sans le représenter à l'écran ? Dans certaines scènes, Mohammed est tout simplement en dehors du champ de la caméra. Dans d'autres, il est invisible derrière l'objectif de la caméra. Par ailleurs, on peut suggérer beaucoup de choses sur une personne en s'intéressant aux personnages clés de sa vie.

Diatribes contre les gens de La Mecque

Pour un musulman, la fonction d'un prophète aussi important que Mohammed est double. Il doit délivrer la parole de Dieu (le Coran) aux croyants et leur rappeler qu'il est important de revenir au service exclusif de Dieu et de pratiquer la justice, les avertissant du châtiment qui les attend à l'heure du Jugement dernier s'ils ne se convertissent pas. Selon

la Tradition, Mohammed, ne se satisfaisant pas du polythéisme ambiant, prenait périodiquement des moments de retraite dans une grotte située en dehors de La Mecque, au mont Hira (aujourd'hui appelé le Mont de la Lumière). C'est là, en l'année 610, qu'à l'âge de 40 ans environ, un des jours impairs parmi les dix derniers jours du mois de ramadan (la nuit de la puissance – *laylat al-qadr*), que l'ange Gabriel lui apparut pour lui révéler qu'il était « le messager de Dieu » (c'est-à-dire celui qui transmettrait le livre de Dieu à son peuple). Gabriel a demandé à Mohammed de réciter ce livre. Au commencement, Mohammed a répondu « je ne sais pas faire » (ou « que dois-je réciter ? »), essayant de se soustraire à la tâche que Dieu voulait lui confier. La sourate LIII, 5-18 dit que Gabriel emplît tout l'horizon de sorte que, quelle que soit la direction vers laquelle Mohammed se tournait, il le retrouvait face à lui et finit par céder à ses injonctions.

Après cette expérience, Mohammed prit peur. Était-il fou ou inspiré par un djinn (cf. chapitre 5) comme le sont les poètes et les devins ? C'est ce que certains ont pensé quand il finit par rendre public son message. Mohammed affirma qu'il n'était ni poète ni devin. Il alla trouver son épouse Khadija, qui le reconforta et lui proposa qu'ils aillent tous les deux trouver son cousin Waraqa ibn Nawfal, qui s'était converti au christianisme. Waraqa confirma que, d'après les Écritures, Mohammed était bien le prophète attendu qui viendrait apporter la parole de Dieu aux Arabes, qui n'avaient encore jamais reçu d'Écriture qui leur soit propre.



Quels sont les versets du Coran, les premiers, que Mohammed reçut à ce moment-là ? La plupart des musulmans croient qu'il s'agit des premiers versets de la sourate XCIII, qui déclarent (versets 1-5) : « *Lis, au nom de ton Seigneur qui a créé – qui a créé l'homme d'une adhérence. Lis, ton seigneur est le Très-noble qui a créé par la plume (le calame), qui a enseigné à l'homme ce qu'il ne savait pas.* »

Mohammed s'inquiéta que deux ou trois années passent sans qu'il ait d'autres révélations. Dans la sourate XCIII, 3-4, Dieu rassure Mohammed en lui disant : « *Ton Seigneur ne t'a ni abandonné ni détesté. Ta vie dernière est certes meilleure que ta vie présente.* » Pendant tout le restant de sa vie, Mohammed continua à recevoir les révélations qui, une fois rassemblées, constituent le Coran. La tradition musulmane souligne que Mohammed était illettré et, en conséquence, qu'il n'a pas pu composer lui-même le Coran.

Au commencement, Mohammed limita sa mission à son cercle immédiat. Après que Khadija eut accepté l'idée que Dieu avait nommé Mohammed son prophète, son esclave Zayd, son cousin 'Ali (le fils de son oncle et tuteur Abou-Talib), et un certain nombre d'autres cousins se déclarèrent musulmans et reconnurent Mohammed comme étant l'envoyé de Dieu. Pendant deux ou trois ans, le petit groupe des premiers convertis a tranquillement pratiqué sa foi musulmane, notamment en récitant quotidiennement les prières du matin. Dieu demanda alors à Mohammed de proclamer publiquement le message

de l'islam. Abou Bakr, qui allait devenir le successeur de Mohammed (calife), avait été le premier converti issu d'un rang important au sein du clan hachémite. Les autres convertis étaient des jeunes gens et quelques adultes issus de clans moins influents. La majeure partie des habitants de La Mecque n'acceptèrent pas le message de Mohammed. Ne croyant pas en la vie après la mort, ils n'avaient aucune raison de craindre la menace de la malédiction éternelle annoncée par Mohammed. Mohammed disait que de même que la création porte la marque de Dieu, de même au jour du Jugement dernier, la création devra lui rendre des comptes.

Une opposition grandissante

Au fur et à mesure que les conversions se faisaient plus nombreuses, Mohammed était de plus en plus en butte à l'hostilité des anciens. Dans une société où la famille et le clan étaient primordiaux, la mission de Mohammed venait semer la discorde au sein des familles. Mohammed mettait l'accent sur la nécessité de n'adorer qu'un seul Dieu (dans la sourate CXII ; cf. chapitre 5 sur l'épisode des versets sataniques). Si Mohammed était protégé par son oncle Abou-Talib, les autres convertis ne bénéficiaient pas tous d'une protection et leur adhésion à l'islam les mettait en danger. Vers 615, Mohammed envoya environ 80 hommes musulmans et leurs familles en Éthiopie, où le roi chrétien leur accorda l'asile (cf. chapitre 6). Peu de temps après, son oncle Hamza, l'un des plus farouches opposants à Mohammed, et Omar (le futur deuxième calife, cf. chapitre 4) se convertirent. Préoccupé par ces conversions, la confédération Qoraychite imposa par la force un boycott du clan hachémite vers 616-618.

En 619, la situation de Mohammed prit un tour décisif pour le pire avec la mort de son épouse, Khadija, et de son oncle et protecteur, Abou Talib. Abou Lahab, un autre oncle qui allait devenir le nouveau chef de clan, était farouchement opposé à Mohammed (voir la sourate CXI).



Le voyage nocturne de Mohammed vers Jérusalem (*Isra'*) et son ascension au ciel (*mi'raj*) eurent lieu aux environs de 620 (cf. chapitres 9 et 14). La sourate XVII, 1 fait peut-être allusion à cet événement. L'ange Gabriel vint au beau milieu de la nuit et mit Mohammed sur un âne ailé appelé Buraq qui l'emmena à Jérusalem. Attachant Buraq au mur du temple sur la montagne de David, Mohammed s'est alors élevé jusqu'aux cieux à partir de l'endroit même où Abraham avait failli sacrifier son fils et où les juifs avaient bâti un temple qui fut détruit. Après lui avoir montré les supplices de l'enfer, Gabriel fit passer Mohammed par chacun des sept ciels qui étaient gardés par des anges. Dans chaque ciel, Mohammed rencontra les différents prophètes, tels qu'Adam, Moïse et Jésus. Pour terminer, Mohammed arriva tout seul jusque sous le trône de Dieu, là où Gabriel ne pouvait pas aller, et se retrouva seul en présence de Dieu. À son retour sur terre, Buraq le ramena jusque dans son lit à La Mecque, la même nuit.

En 620, Mohammed rencontra six hommes qui venaient de Yathrib (la future Médine) et allaient en pèlerinage à La Mecque. Un conflit entre les deux tribus arabes de la ville avait mis en péril la prospérité de cette oasis qui vivait de l'agriculture. Ils venaient chercher un arbitre pour rétablir la paix dans la communauté et avaient entendu parler de la loyauté de Mohammed. De fait, la réputation d'honnêteté de Mohammed lui avait valu le surnom d'*al-Amin* – le « digne de confiance ». Par les clans juifs de Yathrib, ils avaient également entendu parler d'un prophète qui allait venir et pensaient que peut-être Mohammed était ce prophète.

Deux ans plus tard, en 622, un autre groupe d'hommes et de femmes de Yathrib rencontra secrètement Mohammed en dehors de La Mecque et signa avec lui un « pacte de garantie » reconnaissant Mohammed comme arbitre de la ville et l'assurant de sa bienveillance à l'égard de ses disciples. Mohammed incita, sans les obliger, les musulmans à immigrer à Médine et certains musulmans préférèrent rester à La Mecque. Les disciples de Mohammed, qui étaient environ 70, partirent pour Yathrib par petits groupes jusqu'à ce que seuls 'Ali, Mohammed et Abou Bakr soient encore à La Mecque parmi tous ceux qui avaient décidé d'émigrer. Les adversaires de Mohammed avaient pressenti qu'il était temps pour eux de s'en débarrasser. Chaque clan désigna un jeune homme, qui tous réunis devaient assassiner Mohammed. Le clan hachémite, dans l'impossibilité de pouvoir venger ce crime par le sang, devrait fixer une somme d'argent due par les autres tribus pour se dédommager de la perte d'un homme de son clan, une fois que Mohammed aurait été assassiné. La nuit fatidique, 'Ali se coucha dans le lit de Mohammed. Les jeunes hommes avaient décidé de tuer Mohammed au moment où il sortirait de chez lui le lendemain matin et furent très étonnés de voir sortir 'Ali au lieu de Mohammed. Des hommes armés se mirent à la poursuite de Mohammed et d'Abou Bakr. La tradition rapporte que les deux hommes se réfugièrent dans une caverne. Durant la nuit, Dieu fit pousser un arbre qui masquait l'entrée de la caverne, et une araignée vint y tisser sa toile pour recouvrir tout l'espace béant. Quand les poursuivants s'arrêtèrent devant la caverne, ils pensèrent que personne n'avait pu y pénétrer à cause de l'arbre et de la toile d'araignée. Le 24 septembre 622, Mohammed et Abou Bakr arrivèrent à Médine, et furent rejoints par 'Ali trois jours plus tard.



La Hijra (l'Hégire en français) est le terme arabe utilisé pour parler de l'émigration de La Mecque à Médine en 622. Cette date marque le début du calendrier musulman (cf. l'annexe A). Ne pas confondre la *hijra* avec un autre terme également important, le *hadj* (le pèlerinage) à La Mecque que tout musulman doit effectuer une fois dans sa vie et qui est discuté au chapitre 9.

Établissement de la communauté à Médine

Avant son implantation à Médine, l'islam n'était guère qu'une petite secte religieuse vivant tant bien que mal au milieu d'une communauté plus vaste

et majoritairement hostile. À Médine, les musulmans devinrent la majorité et, avec ce changement de situation, les thèmes de la Révélation coranique évoluèrent. Les révélations devinrent plus longues et ont moins de splendeur poétique que les sourates précédentes. Elles portaient souvent sur des aspects pratiques qui devaient être tirés au clair pour structurer la nouvelle communauté. Auparavant, la famille et le clan – et au-delà de cela la tribu – étaient tout pour un individu. Pour la nouvelle communauté des musulmans, l'attachement à la communauté (*oumma*) allait devenir plus important encore. Des réformes dans des domaines tels que le mariage, l'héritage et le commerce furent instituées.

Au départ, les chefs des clans les plus importants avaient encore plus de pouvoir que Mohammed. La communauté entière avait accepté Mohammed comme arbitre, mais tous n'avaient pas embrassé l'islam comme leur religion. Les païens furent autorisés à rester dans la ville à condition de n'avoir jamais conspiré avec les Qoraychites de La Mecque.

Les musulmans de Médine furent classés en deux grandes catégories. Les immigrés (*mouhadjiroun*) étaient ceux qui avaient accompagné Mohammed de La Mecque à Médine (Hégire) et également ceux qui avaient émigré un peu plus tard (mais tout de même avant la conquête de La Mecque en 630 qui est évoquée plus tard dans cette section). L'autre groupe était constitué des aides (*ansar*), ces habitants de Médine qui avaient signé le pacte de garantie pour protéger Mohammed et qui sont devenus musulmans. En outre, on trouve une allusion dans le Coran à un troisième groupe : les hypocrites (*mounafiqoun*) qui ont fait semblant de soutenir Mohammed mais qui se sont secrètement opposés à lui.

Il n'était guère aisé de concilier les intérêts de tous ces différents groupes. Seule une personne possédant un charisme personnel et des qualités d'homme politique pouvait réussir ce pari comme l'a fait Mohammed. Les relations entre les différents groupes furent codifiées dans un document appelé la constitution de Médine (pour plus de détails, cf. l'encadré intitulé « La constitution de Médine »). Ce pacte a établi des droits et des devoirs réciproques accordés aux divers groupes qui, en acceptant les conditions imposées, permirent la constitution d'une communauté au plan politique. Les musulmans considèrent la constitution de Médine comme le document politique de base de l'islam. Les défenseurs de la démocratie en islam se réclament également de ce document qui a valeur de précédent. Cependant, parce que la constitution de Médine n'a pas été divinement révélée, elle ne légifère pas sur la forme de gouvernement que doivent adopter les États musulmans à venir.



La constitution de Médine

La constitution de Médine, longue d'environ deux pages, traite des problèmes à régler en priorité en rapport avec la communauté naissante. Elle ne présente pas un système d'organisation politique global. Parmi ses dispositions figurent les points suivants :

- ✓ Les juifs peuvent conserver leur propre religion.
- ✓ Chaque groupe est responsable de ses propres affaires internes.
- ✓ Tous sont responsables de la défense de la communauté de Médine contre n'importe quelle menace venant de l'extérieur.
- ✓ Un musulman ne doit pas tuer un autre musulman, ni aider un non-musulman à tuer un musulman.

- ✓ Les conflits internes doivent être portés devant Mohammed pour arbitrage, étant donné qu'il est le prophète de Dieu.
- ✓ Les musulmans ont la responsabilité de veiller aux membres les plus pauvres de la communauté.
- ✓ Médine est un refuge pour les musulmans venant de l'extérieur, mais une femme qui s'enfuit et vient à Médine ne sera pas acceptée contre la volonté de sa famille.

(Une traduction en français en est faite par Hamidullah, in *Corpus des traités et lettres diplomatiques de l'Islam*, Paris, éditions G. P. Maisonneuve, 1935, p. 9-14.)

Petite chronologie de 622 à 630

Huit ans se sont écoulés entre le départ de La Mecque pour Médine en 622 et le retour triomphal de Mohammed à La Mecque en 630 évoqué dans la chronologie suivante. Il reste encore deux ans avant sa mort en 632.

Voici les grandes lignes des moments importants au cours de ces dix années :

- ✓ **623** : Une fois terminée son installation à Médine, Mohammed fit venir le reste de sa famille, et notamment Sawda, la femme qu'il avait épousée après la mort de Khadija. Il épousa Aïcha, la plus jeune fille de Abou Bakr (l'un des premiers convertis, celui qui s'enfuit de Médine avec Mohammed et allait devenir son successeur) à laquelle il avait été fiancé en 620. Aïcha allait devenir l'épouse préférée de Mohammed après la mort de Khadija. Mohammed a contracté plusieurs mariages, ayant reçu une révélation qui lui accordait une dispense spéciale lui permettant de ne pas être limité à quatre épouses comme les autres musulmans (cf. chapitre 11). La plupart de ces mariages contractés par la suite visaient surtout à pourvoir aux besoins de femmes dont les maris étaient morts pour défendre l'Islam.

- ✓ **624 (janvier)** : Les sourates du Coran révélées à Médine témoignent d'un intérêt croissant pour les liens entre l'Islam et les traditions bibliques. À l'origine, les musulmans priaient en direction de Jérusalem. En 623, Mohammed avait nommé un esclave noir éthiopien affranchi – Bilal – comme muezzin pour clamer l'appel à la prière tous les matins depuis la maison la plus haute de la ville. Au cours d'une assemblée de prières qu'il dirigeait, Mohammed reçut une révélation (sourate II, 39) l'enjoignant lui et sa communauté de se tourner vers La Mecque pour prier. C'est ce que font les musulmans depuis lors. En outre, à l'origine les musulmans jeûnaient le dixième jour du mois de muharram, le premier mois de l'année, en accord avec la Tradition juive. À partir de ce moment-là, le Coran institue le mois de ramadan comme période de jeûne (qui est expliqué en détail à la sourate II, 182 ; cf. chapitre 9).
- ✓ **624 (mars)** : La bataille de Badr. Les musulmans de Médine, en accord avec une coutume habituelle dans le monde arabe, pratiquaient la razzia, ou pillage, des caravanes marchandes en provenance de La Mecque. Une révélation de Dieu (sourate II, 217) autorisa même des musulmans à s'engager dans de tels raids pendant le mois sacré de rajab, alors que la coutume arabe interdisait d'aller au combat à ce moment-là. Après un certain nombre de raids mineurs, Mohammed prit la tête d'une armée d'au moins 300 hommes pour attaquer une caravane qoraychite revenant de Syrie. La caravane avait réussi à s'échapper lorsqu'une armée venue en renfort arriva de La Mecque et vint s'opposer aux forces musulmanes. Trois fois moins nombreux que leurs adversaires, les musulmans remportèrent une victoire inattendue. La tradition rapporte que l'ange Gabriel lui-même mena les anges au combat au côté des forces de Mohammed contre les Qoraychites. En dépit de la nature relativement mineure de cette victoire au cours de laquelle 45 à 70 Mecquois périrent, cette victoire de Badr démontra aux musulmans que Dieu était de leur côté (sourate VIII, 9).
- ✓ **625** : La bataille d'Ohoud. La Mecque était encore déterminée à cette époque à anéantir Mohammed. Dans un lieu proche de Médine, une infanterie et une cavalerie composées de 3000 Mecquois – une grande armée pour l'époque – attaquèrent les forces de Mohammed qui ne comptaient guère plus de 1000 hommes. Soixante-dix musulmans furent tués dans la bataille, mais les forces de La Mecque ne réussirent pas à prendre le dessus. À cette époque, Mohammed expulsa de Médine deux clans juifs renommés qu'il soupçonnait d'avoir comploté contre les musulmans.
- ✓ **627** : La bataille du fossé (*khandaq*). Cette fois, le clan qoraychite de La Mecque rassembla une armée de 10000 hommes. Un converti persan appelé Salman al-Farisi conseilla à Mohammed de creuser un fossé autour des trois côtés exposés de la ville pour renforcer la défense. Les forces de La Mecque, peu habituées aux longs sièges et non préparées à cette éventualité, se retirèrent au bout de quelques semaines. Cette bataille marqua la fin des grandes tentatives menées par les Mecquois pour soumettre Mohammed.



- ✓ **628-629** : Le traité de Hodaybiyya. Mohammed entreprit d'aller en pèlerinage à la Kaaba de La Mecque avec 1 600 hommes sans armes. Bien que la Kaaba soit alors devenue un sanctuaire païen, les musulmans avaient la ferme conviction que le *hadj* avait été établi par Dieu lui-même et exécuté la première fois par Abraham et son fils Ismaël. Les musulmans souhaitaient épurer le sanctuaire de ses éléments païens ajoutés postérieurement. Alors qu'on leur refusait d'entrer dans la ville cette fois, Mohammed signa avec les Mecquois le traité de Hodaybiyya (sourate XLVIII, 27). Ce traité garantissait une trêve de dix ans et prévoyait que dès l'année suivante les Qoraychites quitteraient temporairement la ville de La Mecque pour permettre aux pèlerins musulmans d'entrer. Ce premier pèlerinage (mineur) dit de l'Omrah eut lieu en 629.

Ce traité fournit un précédent important qui permet aux musulmans de contracter des traités avec des non-musulmans.

- ✓ **628-630** : La Mecque se soumet. Durant cette période, la taille de la communauté musulmane de Médine a doublé, des clans et des tribus entières ayant accepté l'islam. Des alliés du clan Qoraychite ont été accusés d'enfreindre les termes du traité de Hodaybiyya, si bien qu'en janvier 630, Mohammed marcha sur La Mecque avec une armée de 10 000 hommes. La ville se rendit sans livrer bataille. Mohammed a purifié la Kaaba des idoles qu'elle contenait mais a témoigné de sa clémence envers les habitants de la ville, se contentant de n'exécuter que quelques hommes. Les habitants n'ont pas été forcés de se convertir à l'islam, mais certains le firent spontanément.
- ✓ **631** : L'année du ralliement. À la fin de 630, la première armée musulmane fut envoyée dans le sud de la Palestine, en vue d'une expansion hors d'Arabie. Des traités y furent conclus avec les Arabes chrétiens de cette région – créant ainsi un autre précédent de traités conclus entre des musulmans et des non-musulmans. Les tribus d'Arabie qui ne s'étaient pas encore converties envoyèrent des délégués à Mohammed pour embrasser l'islam et se mettre sous la coupe de Mohammed.
- ✓ **632** : Le pèlerinage d'adieu et la mort de Mohammed. Mohammed emmena des pèlerins en *hadj* à La Mecque. (Le chapitre 9 décrit le *hadj*.) Dans la plaine d'Arafat en dehors de La Mecque, il a donné ce qui est connu comme étant son sermon d'adieu dans lequel il dit : « Votre islam est maintenant achevé. » C'est à ce moment-là que Mohammed reçut la sourate V, 4-5, ultime révélation coranique. Peu de temps après son retour à La Mecque, il tomba malade et mourut le 8 juin 632, dans les bras d'Aïcha.

Naturellement, la mort de Mohammed entraîna la consternation. Omar (le futur deuxième calife) refusa d'accepter cette nouvelle. Abou Bakr (le successeur de Mohammed) s'adressa alors à la foule des personnes rassemblées et dit : « Si quelqu'un adore Mohammed, Mohammed est mort. Si quelqu'un adore Dieu, Dieu est vivant, immortel. »

La mission de Mohammed au plan théologique

La biographie traditionnelle de Mohammed comporte deux tomes de 600 pages dans la traduction en français ! Tous les musulmans ne connaissent pas forcément tous les détails de sa vie, mais la plupart sont au courant des événements que j'ai mentionnés dans les sections précédentes de ce chapitre. Cette biographie parle de la contribution de Mohammed aux origines de l'islam. Cependant, il ne suffit pas de dire ce que Mohammed a fait (ou ce que les musulmans croient qu'il a fait) pour trouver une réponse à toutes les questions que l'on peut se poser sur la contribution spécifique du prophète Mohammed au plan théologique, par opposition à son rôle historique. Cette section aborde la question du sens et de la contribution de Mohammed du point de vue théologique. Puis, dans une autre section, nous verrons la place de Mohammed dans la dévotion populaire musulmane.

Messenger, prophète et sceau des prophètes

Fondé sur le Coran, l'islam souligne trois fonctions principales de Mohammed.

- ✓ **Mohammed est prophète (*nabî*)** : selon une tradition rapportée par l'historien musulman Tabarî (839-923), Dieu a envoyé jusqu'à 124 000 prophètes qui sont tous venus pour prévenir les hommes des conséquences de leurs péchés et pour les ramener à l'adoration du seul Dieu. Le Coran mentionne environ 28 prophètes dont la plupart sont des personnages de la Bible. Cinq prophètes ont une place particulière : Mohammed (« l'aimé de Dieu »), Abraham (« l'ami de Dieu »), Moïse, Jésus et Noé.
- ✓ **Mohammed est messenger (*rasûl*)** de Dieu, comme il est dit dans la deuxième moitié de la profession de foi musulmane, la *shahada* (cf. chapitre 6). Les messagers viennent non seulement pour avertir les personnes, mais pour apporter également une Révélation nouvelle ou corrigée émanant de Dieu – tout comme l'ont fait Moïse (avec la loi), David (les psaumes) et Jésus (les Évangiles). Tous les messagers sont des prophètes, mais tous les prophètes ne sont pas des messagers.
- ✓ **Mohammed est le sceau des prophètes (*khatâm al-anbiya*)** : cette expression signifie pour les musulmans que Mohammed est le dernier prophète, l'ultime messenger de la Révélation. Pourquoi est-il le tout dernier ? Parce qu'il délivre la totalité de la Révélation, si bien qu'il n'y a plus besoin d'envoyer d'autres prophètes. Dans l'islam sunnite à ses débuts, le calife (successeur [du prophète de Dieu]) assume le rôle de Mohammed en tant que chef politique de la communauté musulmane mais n'a pas reçu en partage l'autorité religieuse de Mohammed en tant que prophète et messenger.

Comparer Mohammed à Jésus et à Moïse

Comment comparer le rôle de Mohammed dans l'islam avec celui de Jésus dans le christianisme ou de Moïse dans le judaïsme ? En résumé, on pourrait dire d'un point de vue musulman que le rôle de Jésus et celui de Mohammed diffèrent considérablement tandis que celui de Mohammed et celui de Moïse sont davantage comparables. Naturellement, l'islam considère chacun des trois comme un prophète.

Mohammed et Jésus

Pour les chrétiens, Jésus est le Verbe (la parole) de Dieu incarné (c'est-à-dire qui s'est fait homme). Pour les musulmans, Mohammed est seulement un homme. C'est le Coran qui est le Verbe éternel de Dieu dans l'islam. Mohammed est le vecteur, le porteur de cette parole de vérité, tout comme la Bible chrétienne témoigne que Jésus est le Verbe de Dieu pour les chrétiens. Ainsi, d'un point de vue théologique, le Coran occupe le même rôle dans l'islam que Jésus dans le christianisme, et Mohammed occupe dans l'islam le même rôle que la Bible dans le christianisme (cf. le tableau 6-1). Pour les chrétiens, Jésus est une figure divine de sauveur. Pour les musulmans, Mohammed n'est pas un sauveur.

Tableau 6-1 : Le Verbe de Dieu dans l'islam et le christianisme

<i>Élément</i>	<i>Islam</i>	<i>Christianisme</i>
Verbe de Dieu	Coran	Jésus
Vecteur de la parole	Mohammed	Bible

Mohammed et Moïse

Le Coran décrit Moïse de façon à souligner les rôles parallèles de Mohammed et de Moïse. Dans une certaine mesure, Mohammed est un nouveau Moïse (mais plus grand que Moïse). Voici ce que Mohammed et Moïse ont en commun :

- ✓ Prophète moraliste, mettant l'accent sur les bonnes mœurs.
- ✓ Prophète exemplaire, un modèle à imiter.
- ✓ Législateur.
- ✓ Chef rituel.
- ✓ Juge/arbitre.
- ✓ Chef politique de la communauté.

- ✓ Chef militaire du peuple de Dieu.
- ✓ Médiateur entre Dieu et les hommes.
- ✓ Mystique (celui qui a une rencontre ou une vision unique et personnelle de Dieu et qui devient un modèle à suivre pour d'autres mystiques).

Une vie exemplaire

La sourate XXXIII, 21 indique : « Vous avez en la personne du messager de Dieu [Mohammed] un beau modèle. » Autrefois, les chrétiens méditaient sur un petit livre intitulé *L'Imitation de Jésus-Christ* et essayaient d'imiter le Christ, mais on peut dire que l'imitation de Mohammed est encore plus importante chez les musulmans. Les musulmans obéissent parce qu'ils acceptent Mohammed comme étant choisi par Dieu (*moustafa*, une des épithètes les plus fréquentes de Mohammed). Obéir signifie imiter les actions du Prophète, observer les mots du Prophète et accepter comme permis ce qui a reçu son approbation.

Toutes les actions de Mohammed sont dignes d'être imitées : ce qu'il a mangé, comment il s'est nettoyé les dents, comment il s'est peigné la barbe, et son amour des enfants et des chats. L'imitation du Prophète crée un phénomène étonnant d'habitudes culturelles ancrées dans la vie quotidienne et qui sont communes à des cultures très différentes, ce qui explique pourquoi un musulman est souvent à l'aise dans une culture musulmane différente de celle de son pays d'origine.

Les miracles de Mohammed

À la différence d'Élie et de Jésus dans la Bible, Mohammed n'a jamais fait de miracles. Le Coran ne lui en attribue pas. Les gens de La Mecque lui ont demandé de faire des miracles afin de justifier ses prédications. Il a refusé, disant que le Coran en lui-même était son seul miracle, et même plutôt le miracle de Dieu puisqu'il s'est contenté de redire les paroles qui lui avaient été révélées.

Néanmoins, la foi populaire a toujours besoin de miracles. Un certain nombre sont inscrits dans la biographie officielle de Mohammed rédigée au VIII^e siècle et plus tard certains poètes loueront Mohammed pour leur avoir inspiré de façon miraculeuse les vers qu'ils ont écrits. Plusieurs de ces miracles sont cités avec versets du Coran à l'appui, même si ces versets sont habituellement compris avec un sens différent. Au rang de ces miracles figurent l'ouverture du torse de Mohammed petit enfant, un récit où la lune se divise en deux (« *l'heure est apparue et la lune s'est dédoublée* », sourate LIV, 1), le voyage nocturne vers Jérusalem et son voyage à travers les cieux (sourate XVII, 1).



Il existe encore beaucoup d'autres miracles que l'on raconte sur Mohammed. Voici l'un de mes préférés. Pour prêcher, Mohammed avait l'habitude de s'appuyer contre le tronc d'un palmier. On construisit pour lui une tribune afin qu'il puisse prêcher plus confortablement. C'est alors que le tronc du palmier se mit à soupirer et à pleurer parce qu'il n'avait plus droit au contact de la main du Prophète. Mohammed, pris de pitié, se fit apporter le palmier. Ce miracle est rapporté entre autres par Abou Nou'aïm (948-1038), mystique soufi et historien de hadîths.

Un homme sans péché

La théologie musulmane définit dès ses débuts les attributs d'un prophète : il doit être véridique, intelligent, honnête et proclamer la parole de Dieu. Mais cela ne signifie pas nécessairement qu'il soit sans péché (*isma'*). Selon certains passages du Coran, on pourrait dire que Mohammed a pu commettre des péchés : « N'étiez-vous pas égaré et ne vous a-t-il pas guidé ? » dit Dieu à Mohammed dans la sourate XCIII. Pourquoi Mohammed devrait-il demander le pardon s'il est sans péché ?

Les premiers théologiens musulmans ont réfléchi à toutes ces considérations et certains ont admis que si Mohammed a pu avoir commis des méfaits mineurs, il était indemne de péchés graves et intentionnels. Néanmoins, la vision musulmane de ces choses est que Mohammed était sans péché. Bien que simplement humain, il n'en était pas moins un homme parfait.

L'intercession de Mohammed

Selon la sourate II, 255, Mohammed est le premier à intercéder pour les péchés des hommes au Jugement dernier (cf. chapitre 5). Il agit comme leur protecteur auprès de Dieu, et autant comme interprète que comme défenseur. Les musulmans sur terre invoquent également Mohammed dans leurs prières. Certains ordres soufis emploient des formules d'intercession comme litanies dans leurs cérémonies de *dhikr* (souvenir). Les poètes exploitent eux aussi le thème de Mohammed comme intercesseur. L'idée est que Mohammed puisse agir en faveur des bons croyants lorsqu'ils se présenteront devant Dieu.

L'intercession de Mohammed est étroitement liée à l'utilisation de la formule de la bénédiction attachée à Mohammed : « Que la paix et la bénédiction divine soient sur lui. » Cette formule est déclamée de diverses façons, tandis que les croyants la mentionnent chaque fois que le nom du prophète est évoqué, soit à l'oral, soit à l'écrit (PBSL, « paix et bénédiction soient sur lui »). « Dieu et ses anges bénissent le Prophète. Ô croyants, vous aussi bénissez-le », dit la sourate XXXIII, 56.

Mohammed, proche de chacun

Après avoir regardé le rôle de Mohammed en tant que fondateur historique de l'islam et la manière dont les théologiens musulmans comprennent Mohammed, il reste encore un aspect important à considérer. La plupart des musulmans ne sont ni historiens ni théologiens. Pour les musulmans ordinaires, Mohammed occupe une place importante dans la vie de dévotion. Mohammed est non seulement une figure du passé, mais aussi une présence vivante dans la vie de tous les jours. Dans cette section, nous verrons comment les musulmans s'adressent à Mohammed dans la foi, la prière et dans les pratiques de dévotion populaire.

Les noms de Mohammed

Pour les Arabes, le nom contient l'essence même de ce qui est nommé. Naturellement, les musulmans accordent une attention particulière aux noms de Mohammed. Mohammed est un nom qui signifie « digne d'éloge ». Dans l'art de la calligraphie (écriture ornementale), le nom de Mohammed est magnifié sous forme d'arabesques évocatrices très pures. D'autres qualificatifs attribués à Mohammed incluent *Ahmad* (plus digne de l'éloge), *Al-amin* (digne de confiance), *Al-habib* (aimé de Dieu) et *Al-moustafa* (celui qui a été choisi, l'Élu). Calqué sur le modèle des 99 noms de Dieu, il existe des listes de 99 noms nobles (*Asma' al-hūsna*) attribués à Mohammed (qui peuvent varier légèrement d'une liste à une autre) (cf. chapitre 5).

Exaltation de Mohammed dans la poésie

Mohammed a inspiré quantité de textes poétiques. Hassan ibn Thabit (mort vers 660), de la tribu des Banū Khazraj, a été en quelque sorte le poète officiel de Mohammed pendant sa vie et par conséquent le modèle des poètes ultérieurs qui vanteront les mérites du Prophète. Il fut le chantre de l'islam des débuts. Un autre poète, Ka'b ibn Zuhair (vii^e siècle), est connu pour avoir écrit au départ des poésies satiriques sur Mohammed pour répondre aux vœux de sa tribu, les Ghatafan. Vers 630 ou 631, il composa un panégyrique dans le style traditionnel des *qasidas* qui se terminait sur la note d'espoir que Mohammed lui pardonnerait. Mohammed fut si touché par la beauté de son poème qu'il jeta son manteau par-dessus les épaules de Ka'b en signe d'acquiescement. La poésie de Ka'b, connue sous le titre de *Al-Burda* (« Le Manteau »), est devenue un classique et même un nouveau genre littéraire appelé « poésie du manteau » dans lequel se distinguera encore un poète ultérieur, l'Égyptien al-Būsiri (1212-1294). Selon Régis Blachère, l'un des connaisseurs français de la littérature arabe, « Ka'b vécut d'abord chez les Dhubyān ; ennemi de l'islam, comme les Ghatafan, il vit sa tête mise à prix ; il se rendit alors à Médine, se convertit et récita un panégyrique de

Mahomet qui lui valut sa grâce [...]. Après cet événement dont la date reste inconnue, nous perdons la trace de Ka'b qui semble être mort très âgé » (in *Histoire de la littérature arabe des origines à la fin du xv^e siècle*, Paris, Adrien Maisonneuve, 1964, vol. 2, p. 270-271).



Mohammed et les poètes

En effet, le poème le plus célèbre sur le Prophète est celui de Mohammed Al-Bûsiri. Ses vers ont été recopiés sur des murs et certains vers sont cités pour souhaiter bonne chance à quelqu'un. Le *burda* d'Al-Bûsiri a acquis un pouvoir de bénédiction (*baraka*) qui lui est propre. D'autres poètes se sont inspirés de ce *burda* en le citant et en ajoutant leurs propres vers après chacun des vers de leur prédécesseur.

En outre, il existe un certain nombre de genres littéraires issus de la culture arabe et non arabe (en particulier d'Asie du Sud) qui font l'éloge du Prophète : le *qasida* (poème traditionnel préislamique en trois parties), le *ghazal* (description de l'aimé) et le *mathnawi* (long poème composé de couplets avec des rimes).

D'autres genres se concentrent par définition sur Mohammed : le *na'ï* (éloge de Mohammed énumérant ses qualités) et le *maulid* (poème pour l'anniversaire de Mohammed, récité ou chanté à diverses occasions).

Voici un extrait de *burda* qui est très souvent cité :

Mohammed, prince des deux mondes, des hommes et des djinns, et des deux groupes, Arabes et non-Arabes. Notre prophète, qui commande le bien et interdit le mal. Nul n'est mieux qualifié pour dire « oui » ou « non ». Il est l'aimé de Dieu, dont l'intercession est recherchée.

Célébration de l'anniversaire de Mohammed

Bien que condamné par les mouvements intégristes, comme dans le wahhabisme d'Arabie Saoudite, la célébration de l'anniversaire de Mohammed (*mawlid*) est une célébration religieuse importante dans bien des pays musulmans et joue un grand rôle dans la piété populaire (pour plus de détails, cf. chapitre 10).

Les reliques de Mohammed

Tout comme le bouddhiste peut vénérer la dent de Bouddha et les chrétiens le suaire de Jésus ou des morceaux de la croix, les reliques de Mohammed sont importantes dans la piété musulmane. Les sanctuaires ou les musées (comme celui de Topkapı, à Istanbul) qui abritent ces reliques peuvent contenir des poils de la barbe de Mohammed, le manteau porté par Mohammed, ses sandales et même des empreintes de son pied.

Mohammed, lumière du monde et pilier de l'univers

La tradition rapporte que, à la naissance de Mohammed, un rayon de lumière est venu illuminer le monde. Cette tradition est liée à la sourate XXXIII, 46 qui parle de Mohammed comme d'une lampe qui éclaire. La sourate XXIV, 35, « le verset de la lumière », décrit Dieu comme étant la lumière du monde (cf. chapitre 5) et file la métaphore de la lampe, placée dans une niche, qui est le reflet de la lumière de Dieu. Pour les musulmans, cette lampe est tout naturellement Mohammed. Tous ces récits et d'autres ont été réunis par un auteur, Philippe-Joseph Salazar, dans un ouvrage intitulé *Récits français de la vie du Prophète*, paru en 2005 aux éditions Klincksieck.

Mohammed dans l'Histoire

Souvent, un point important de tension entre les musulmans et les non-musulmans concerne des attitudes envers Mohammed. Le récit de la vie de Mohammed que vous venez de lire dans ce chapitre (dans la section intitulée « Récit de la vie de Mohammed ») est une version abrégée du récit traditionnel que connaissent la plupart des musulmans tel qu'il a été transmis de génération en génération pendant les mille deux cents dernières années. Cette section explique quelles sont les sources de ce récit et attire votre attention sur certains récits modernes concernant la vie de Mohammed. Nous verrons également quelle approche sur l'étude de la vie de Mohammed ont les historiens occidentaux qui ne sont pas musulmans.

Biographies traditionnelles

La *Sira du Prophète Mohammed* d'Ibn Ishaq (704-768) est la biographie traditionnelle de Mohammed. La biographie d'Ibn Ishaq nous a été transmise dans une version revue par Ibn Hicham dans la première partie du IX^e siècle. La biographie est accessible dans une traduction en anglais par Guillaume qui fait près de 700 pages ! Il en existe désormais une traduction en français faite par Abd al-Rahman Badawi (deux tomes, éditions al-Bouraq, 2002) et une autre, plus concise, faite par Wahib Atallah, parue aux éditions Fayard (2004). Ibn Ishaq a compilé sa biographie à partir des différents hadiths (traditions au sujet de Mohammed). L'autre grande source de référence sur la vie de Mohammed provient de la somme historique d'Al-Tabari. Par ailleurs, il existe de nombreux hadiths centrés principalement sur la personne de Mohammed. Le Coran ne mentionne Mohammed par son nom que quatre fois ; ainsi, si nous devons nous contenter du Coran pour connaître Mohammed, nous ne saurions pas grand-chose de sa vie.



Il n'est pas étonnant que l'histoire de Mohammed ait été réécrite plusieurs fois dans des temps et des lieux différents. Aux XIX^e et XX^e siècles, quelques biographies moins traditionnelles furent publiées. Elles suivaient toujours la version traditionnelle mais ont été rédigées dans un style qui se veut plus parlant pour des personnes ayant reçu une éducation de type occidental. Ces biographies modernes réduisent parfois la valeur des éléments miraculeux de l'histoire du prophète, ou les réinterprètent, ou soulignent par exemple davantage le rôle de Mohammed en tant que réformateur social, modèle pour la société d'aujourd'hui. Parmi ces biographies modernes largement répandues, on peut citer celles d'auteurs comme Sayed Amir Ali (1873, avec des révisions postérieures), Mohammed Hussein Haykal (1935) et Mohammed Hamidullah (1959).

Biographies écrites par des non-musulmans

La plupart des recherches effectuées sur Mohammed par des Occidentaux au XX^e siècle ont adopté une approche assez conservatrice. Les chercheurs ont en général accepté le schéma de base de la biographie traditionnelle, qu'ils ont complété avec des perspectives additionnelles de nature historique, économique, sociologique et anthropologique. Ces auteurs n'étant pas musulmans, même lorsqu'ils ont accepté que Mohammed ait été inspiré, ils ont adopté une attitude critique – quoique généralement bienveillante à l'égard de Mohammed. Ces historiens n'ont pas automatiquement accepté l'intégralité de la Tradition rapportée au sujet de Mohammed et n'ont pas toujours eu recours au raisonnement traditionnel donné habituellement pour expliquer le pourquoi des événements.

En français, la somme que W. Montgomery Watt a consacrée à Mahomet est toujours d'actualité. Il s'agit de deux ouvrages rassemblés en un seul volume et publiés aux éditions Payot, intitulés *Mahomet à La Mecque* et *Mahomet à Médine*. Montgomery Watt s'inspire largement des éditions arabes, anglaises et allemandes. Mais son travail déborde la seule biographie du Prophète pour toucher à tous les thèmes qui faisaient l'Arabie ancienne, aussi bien la famille que la société, la guerre et la paix, la tribu et l'État islamique...

L'une des biographies les plus récentes du Prophète est sans doute celle de Salah Stétié, auteur de grande culture, poète et intellectuel renommé. Son livre, *Mahomet*, est paru une première fois aux éditions Pygmalion/Gérard Watelet en 2000. Il a été aussitôt repris dans la collection « Spiritualités vivantes » d'Albin Michel, en 2001. Les lecteurs pourront savourer un style d'écriture, une approche ouverte et une interrogation très saine de l'homme de lumière que fut Mohammed.

À l'opposé de ces ouvrages occidentaux sur les origines de l'islam qui restent dans la Tradition, on trouve depuis quelques années des travaux qui remettent en question toute la biographie de Mohammed ainsi que la vision

traditionnelle des origines du Coran et des premiers temps de l'islam. Dans l'ensemble, nous disposons aujourd'hui d'une littérature suffisante pour nous faire une opinion exacte sur les débuts de l'islam et même sur la vie du Prophète.



Les musulmans sont sensibles à tout ce qui peut constituer une critique ou une remise en question de Mohammed. Des propos que l'on trouverait tout à fait normaux et anodins de la part d'un étudiant en histoire en première année concernant n'importe quel personnage historique peuvent être pris pour une insulte délibérée à l'encontre de Mohammed. Il est bien évident que ceux qui ne sont pas musulmans ne peuvent par définition pas croire tout ce que les musulmans disent de Mohammed, pas plus que les non-chrétiens ne peuvent accepter tout ce que croient les chrétiens sur Jésus.

Chapitre 3

Le Coran

Dans ce chapitre

- ▶ Le Coran, Écriture sainte et parole de Dieu
 - ▶ Récitation du Coran
 - ▶ La langue du Coran (même pour ceux qui ne lisent pas l'arabe)
 - ▶ Interprétation du Coran
 - ▶ Importance de la première sourate du Coran
-

On ne peut pas comprendre le christianisme ni le judaïsme sans étudier sérieusement la Bible, ni le confucianisme ou le taoïsme sans lire les *Analectes (discours de Confucius)* et le *Tao Te Ching (Livre de la Voie et de la Vertu)*. De même, vous ne pouvez pas comprendre l'islam sans vous atteler à la lecture du Coran.

De prime abord, le non-musulman se trouve confronté à un paradoxe. Les musulmans considèrent le Coran comme une œuvre achevée, parfaite dans son expression comme dans son contenu. Les non-musulmans, eux, qui ne connaissent le Coran que dans sa traduction, ont souvent la même impression que l'historien britannique Thomas Carlyle qui, en 1841, décrivait le Coran comme un « assemblage hétéroclite d'idées confuses, d'images pêle-mêle, de considérations sans queue ni tête interminables, en un mot illisible et stupide ». (Je vous ferai remarquer que ce sont là les paroles d'un homme qui, comparé à la plupart des Occidentaux de son époque, était plutôt bien disposé envers Mohammed et l'islam !) Quelle est la bonne approche ? Ce sera à vous d'en décider après avoir lu ce chapitre !

Les trois religions monothéistes occidentales (l'islam, le judaïsme et le christianisme) se réfèrent toutes à un livre, et un seul, qui contient la totalité de la Révélation donnée par Dieu aux hommes. On les appelle dans l'islam les « religions du Livre ». Chacune considère que « son » livre révèle directement et totalement la parole de Dieu. Dans l'islam, ce livre est le Coran dont les musulmans disent que Dieu l'a fait connaître à Mohammed au cours d'une série de révélations qui ont duré vingt-deux ans. Les *Analectes (discours de Confucius)* et le *Tao Te Ching (Livre de la Voie et de la Vertu)*, en revanche, ne prétendent pas être le fruit d'une révélation divine, et encore moins la parole de Dieu.

Présentation du Coran

En Occident, bien peu de personnes seraient capables de citer le nom des écritures saintes du bouddhisme ou de l'hindouisme. En revanche, tout le monde sait que le Coran est l'Écriture sainte de l'islam. Certains parlent même du Coran comme étant la « Bible de l'islam » !



Il est intéressant de noter que le mot Bible vient d'un mot grec qui signifie « le livre ». Dans le Coran, on retrouve souvent cette même formulation (en arabe) : on dit « le Livre » pour parler de l'Écriture sainte de l'islam.

Qu'est-ce qu'une Écriture sainte ?

L'Écriture sainte d'une religion peut tenir en un seul livre ou en plusieurs. Les chercheurs qui s'intéressent aux religions du monde considèrent qu'une Écriture sainte présente un certain nombre des caractéristiques suivantes, voire toutes (au fur et à mesure de votre lecture, amusez-vous à relever celles qui s'appliquent au Coran).

- ✓ Le texte est d'origine divine ou le fruit d'une inspiration.
- ✓ Le texte est traité comme sacré, puissant et inviolable.
- ✓ Le texte est considéré comme s'authentifiant par lui-même.
- ✓ Le texte est considéré comme bien-fondé pour une communauté, fournissant des directives pour le culte, la croyance et le comportement.
- ✓ Le texte est un ensemble – rien ne peut être ajouté ni retiré.
- ✓ Le texte fournit une compréhension du sens de la vie.
- ✓ Le texte est une nourriture spirituelle pour la vie.
- ✓ Le texte est étudié selon des règles et des pratiques bien structurées (exégèse).
- ✓ Le texte est sous la responsabilité d'un groupe de personnes formées (tels des oulémas, des théologiens, des rabbins, des maîtres, des prêtres ou des religieux) qui ont pour tâche de transmettre et d'interpréter le texte.

Les fondations du Coran

Vous comprendrez mieux ce qui est écrit dans les livres traitant de l'islam si vous avez à portée de main un exemplaire du Coran facile à consulter. La taille du Coran représente environ quatre cinquièmes de la longueur du Nouveau Testament. Vous ne lirez peut-être pas tout en une nuit, mais on

peut très bien y arriver en une semaine. Le Coran est divisé en 114 unités principales que l'on appelle des « sourates » (les chercheurs ne sont pas certains de l'étymologie du mot « sourate », qui se dit *sura* en arabe). Vous pouvez comparer ces sourates à des chapitres (comme dans la Bible) mais, dans ce cas, ce sont des chapitres qui se présentent plutôt comme les psaumes, c'est-à-dire des textes juxtaposés les uns aux autres, sans lien avec le précédent.



Chaque sourate est divisée en versets. La sourate II, la plus longue, contient 286 versets. Plusieurs sourates (CIII, CVIII, CX) ne comportent que trois versets. Comme la plupart des non-musulmans, je me réfère à un passage spécifique d'une sourate en mentionnant le numéro du verset (*aya*) : par exemple, XXIV, 35. (Notez que le mot *aya* signifie « signe » ; l'islam se réfère aux versets comme étant des « signes » parce que les musulmans considèrent le Coran comme le plus grand signe de Dieu.) L'énumération de la sourate et du verset est très utile pour trouver un passage spécifique quand on n'est pas habitué à la lecture du Coran. Les musulmans se rapportent traditionnellement aux sourates d'après le titre qui leur est donné : la première sourate, par exemple, s'appelle tout simplement « celle qui ouvre » (*Al-Fatiha*), la deuxième s'intitule « la vache » (*Al-Baqara*). On dira ainsi « la sourate de la vache » pour parler de la sourate II. De temps en temps, les noms se rapportent au contenu dominant d'une sourate, comme dans le cas de la sourate XII, dite « de Joseph ». Plus souvent, le titre est pris à partir d'un mot rare ou d'un mot qui apparaît dans les premiers vers. Comme pour les symphonies musicales, il est plus facile de se souvenir d'un nom que d'un chiffre.

Dans l'islam, le Coran est la Révélation ou l'incarnation fondamentale de Dieu dans le monde. Le Coran est la parole de Dieu au sens littéral (*kalam Allah*). Cela va bien plus loin encore que quand certains chrétiens disent que c'est Dieu qui a dicté les mots de la Bible. Le Coran tout entier est la parole de Dieu à la première personne. Il n'en va pas de même pour la Bible dont la majeure partie n'est pas rédigée comme étant le discours direct de Dieu. Pour les musulmans, le prototype du Coran, appelé la « mère du Livre » (sourate XIII, 39), existe de toute éternité au ciel (*cf.* chapitre 6) et, à la différence de la Bible, le Coran est une reproduction parfaite de ce livre.

De nos jours, les personnes considèrent généralement la Bible principalement comme un livre. Dans l'islam, les chrétiens, les juifs et, par la suite, les zoroastriens sont appelés les « gens du Livre ». Mohammed apporte un livre arabe à un peuple qui n'avait encore jamais eu de livre (Écriture sainte) lui appartenant en propre. Dans le christianisme et le judaïsme, le concept d'une révélation présente sous la forme d'un livre se développe au fil du temps, au fur et à mesure de la diffusion de ce livre. Dans l'islam, le concept de révélation sous la forme d'un livre divin est présent dès le commencement.

Récitation du Coran

Puisque le Coran est un livre, on peut penser que la meilleure approche est encore la lecture. En voiture, on peut écouter des enregistrements de livres mais ce n'est pas tout à fait pareil que de les lire car en général les auteurs écrivent pour être lus, et non pour être écoutés. Pourtant, la place de l'oral est importante dans la vie quotidienne. Avant la réforme protestante du *xvi^e* siècle, la plupart des chrétiens connaissaient la Bible pour en avoir entendu des passages à l'église ou pour avoir regardé des scènes représentées sur des vitraux ou par des statues. En Asie, les écritures védiques des hindous étaient d'abord des textes à réciter avant d'être lus. De nos jours, les gens connaissent mieux les romans grâce au cinéma qui en tire des adaptations que par la fréquentation des textes écrits.



Le mot « Coran » signifie « diction » ou plutôt « récitation ». Le verbe correspondant à cette idée est employé au moins 80 fois dans le Coran et signifie « réciter », « proclamer » ou « donner lecture à voix haute ». Dans la sourate XCVI, 1-5, qui est souvent considérée comme l'appel de Mohammed, Gabriel dit à Mohammed : « Récite ! » Il ne lui dit pas de lire ou d'écrire. Le verbe « dire » apparaît dans plus de 300 passages. Dans le Coran, les divers emplois du mot « Coran » peuvent se rapporter à trois choses :

- ✓ Le livre sacré entier (c'est l'utilisation normale du mot).
- ✓ Une révélation individuelle contenue dans le Coran.
- ✓ La récitation de passages du Coran ou du Coran tout entier.

Quand Mohammed recevait une nouvelle révélation, il devait la délivrer à ses disciples. Puisque selon la Tradition musulmane certaines révélations ont été notées par des scribes, on aurait pu penser qu'il y avait un scribe qui conservait une copie du texte écrit pouvant servir ultérieurement à faire parvenir la Révélation à d'autres musulmans. En fait, au lieu de cela, Mohammed envoyait des « récitants » qui allaient transmettre la nouvelle révélation oralement de la même façon que lui-même l'avait à l'origine délivrée à ceux qui étaient avec lui. En récitant le Coran, le musulman actualise la parole de Dieu. Dans le verbe parlé, Dieu est présent, tout juste comme pour de nombreux chrétiens le Christ est présent dans le pain et le vin consacrés.

Le nouveau-né entend pour la première fois la langue du Coran quand son papa ou sa maman lui chuchote à l'oreille la *chahada* (le témoignage que Dieu est le seul Dieu et Mohammed son messager). À partir de ce moment-là, l'enfant entend fréquemment le Coran. Quand il apprend à lire, il devient capable de réciter les passages du Coran requis pour la prière (*salat*). Dans la *salat*, le musulman récite des passages du Coran en arabe sans s'aider du texte écrit.

Les juifs et les chrétiens ont souvent un livre de prière officiel qu'ils utilisent pendant le culte. Si les musulmans peuvent acheter des recueils de prières pour leurs dévotions personnelles, l'islam n'a aucun livre de prières officiel. Le Coran est *le* livre de prières par excellence de l'islam. Comme un des hadiths le dit : « Dans chaque *salat*, il y a une récitation (du Coran). »

Quand l'enfant grandit, partout autour de lui il entend le Coran. À la radio et à la télévision, il entend des psalmodies du Coran. Un musulman peut se recueillir avec d'autres avant ou après la grande prière du vendredi midi *pour réciter le Coran. Même quand un musulman a une copie du Coran sous les yeux, il le récite toujours à voix haute. Dans le bus que l'on prend pour aller au travail ou dans le taxi, on peut être sûr que le conducteur est en train d'écouter à la radio soit une psalmodie du Coran, soit éventuellement les dernières chansons populaires.*

Le discours familier est ponctué d'expressions tirées du Coran, telles que *inch' Allah* (« si Dieu le veut »). Plusieurs de ces expressions sont répertoriées à l'annexe B. Les musulmans récitent des sourates ou des versets spécifiques à certaines occasions particulières, dont notamment :

- ✓ La *Fatiha* (cf. la section de ce chapitre intitulée « Ouverture du Coran avec la *Fatiha* ») est récitée en de nombreuses occasions, comme lors de la conclusion d'un contrat de mariage.
- ✓ Les sourates CXIII et CXIV sont récitées pour se protéger du mal.
- ✓ La sourate XXVI est récitée le quinzième jour du mois de cha'ban, la nuit où les destins sont déterminés par Dieu pour l'année à venir.
- ✓ La *basmallah* est récitée avant les repas et comme acte de consécration avant toutes sortes d'actions. L'expression *basmallah* (« au nom de Dieu ») est tirée du passage qui ouvre chaque sourate (sauf la sourate IX) par la formule « Au nom de Dieu le Très Miséricordieux, le Tout Miséricordieux ».
- ✓ La sourate CXII, la sourate II, 255 (le verset du trône) et la sourate XXIV, 35 (le verset de la lumière) sont reprises à toutes sortes d'occasions.



La prédominance de l'oral sur l'écrit pour la récitation du Coran est l'une des principales caractéristiques que toutes les cultures musulmanes ont en commun, indépendamment de leurs langues maternelles. Lire le Coran sans jamais le réciter en arabe est un peu comme essayer d'apprécier une chanson en se contentant de lire la partition.

Respect dû au Coran

Bien que le caractère oral du Coran soit plus important que l'écrit, ne croyez pas que le livre en tant qu'objet soit négligé. Bien au contraire ! Le Coran, écrit ou oral, est traité avec le plus grand respect. Voici les égards que l'on doit avoir pour le Coran :

- ✓ Le maintenir dans un endroit propre ou dans une boîte où il est à l'honneur.
- ✓ Ne mettre aucune autre chose sur ou au-dessus du livre.
- ✓ Se purifier avant de le toucher ou de le réciter.
- ✓ Dire son intention (*niyya*) de réciter le Coran avant de commencer le récit.
- ✓ Se tourner dans la direction de La Mecque en récitant les versets.
- ✓ Avant de commencer à réciter le Coran, rechercher la protection de Dieu contre Satan (*cf.* les sourates XVI, 98 et VII, 200-201) en récitant le *ta'awwudh* : « Je cherche refuge auprès de Dieu et sa protection contre Satan, le maudit (ou le lapidé). »
- ✓ Conclure le récit en disant : « Dieu tout-puissant a dit la vérité. »
- ✓ Adresser une prière sincère (*du'a*) – un appel ou une demande.

Le Coran : de la Révélation au recueil

D'une part, Mohammed a reçu différentes révélations durant toute sa vie. De l'autre, le Coran tel que nous le connaissons aujourd'hui est un recueil organisé de toutes ces révélations. Comment est-on passé de la transmission orale des révélations faites à un seul homme à un livre complet et organisé ? Quand cela s'est-il produit ? Sur la base de quels principes les sourates ont-elles été compilées ? Y a-t-il fondamentalement une seule tradition qui a figé le texte des révélations de Mohammed contenues dans le Coran ou y a-t-il eu des évolutions au fil du temps ?

Passage de l'oral à l'écrit

Le texte écrit qui se trouve dans tous les corans aujourd'hui était à l'origine un texte composé uniquement de consonnes, sans mention de voyelles. L'alphabet arabe à ce moment-là avait seulement 15 caractères pour 28 consonnes. Plus tard, des signes spéciaux ont été ajoutés pour distinguer les lettres qui se ressemblent ou sont identiques en arabe. En raison de l'absence

de voyelles écrites et de la confusion possible des consonnes, personne ne pourrait lire une copie ancienne du Coran sans l'avoir déjà entendu réciter à l'oral. Quand en 1924 les théologiens égyptiens préparaient ce qui est devenu l'édition imprimée officielle du Coran, ils ont d'abord consulté la Tradition orale vivante.

Le texte originel qui a servi de trame au Coran tel que nous le connaissons aujourd'hui était divisé en lignes mais sans indication de versets (*aya*). Dans la plupart des cas, les considérations stylistiques permettent de clarifier l'endroit où se termine un verset. Cependant, dans certains cas, la césure n'est pas complètement claire. La scission en versets que nous connaissons aujourd'hui est celle qui a été élaborée par les théologiens égyptiens en 1924. Les textes imprimés (ou manuscrits) traditionnels indiquent la fin d'un verset par une rosette insérée dans le texte entre les versets. Certaines traductions occidentales adoptent une répartition des versets élaborée par un certain Flügel au XIX^e siècle qui diffèrent en certains endroits de sept versets par rapport à l'édition égyptienne. Si vous recherchez une citation dans une traduction en français du Coran et que vous ne trouvez pas le passage indiqué, lisez les sept versets suivants ou précédents.

Prononciation du Coran

Le premier texte, uniquement à base de consonnes, se prêtait à des lectures comportant des variations mineures. Imaginez que vous écriviez « garde » avec uniquement des consonnes : GRD. Vous pourriez interpréter ce mot comme étant : « garde », « gourde », « grade » et ainsi de suite. Aujourd'hui encore, certains journaux et livres arabes (et hébreux) sont imprimés sans voyelles. Le contexte permet habituellement de clarifier les ambiguïtés de lecture dans le Coran. Cependant, il existe des cas où différentes lectures étaient pareillement possibles. Différentes traditions orales se sont développées quant à la façon correcte de lire le texte – ce qui en d'autres termes revient à compléter le texte avec des voyelles et des accents. Avec le temps, une version plus complète du manuscrit arabe a été élaborée, les voyelles et les accents étant mentionnés à l'aide de signes inscrits au-dessus et au-dessous des consonnes qui font le texte originel du Coran. Il ne faut pas oublier que seules les consonnes sont considérées par les musulmans comme éléments du texte révélé.



On peut donner un exemple qui illustre bien ce propos. La sourate I, 4 emploie l'expression le « maître du Jugement dernier ». La racine consonantique du mot « maître » est « MLK ». Si vous prononcez ce groupe de consonnes en disant « maliki » avec un « a » long, cela signifie « maître ». Si vous la prononcez ou la lisez avec un « a » bref, le sens devient celui de « roi ».

Structure du Coran

Comment a-t-on agencé ensemble les sourates pour former le Coran ? Si vous feuillotez un Coran, vous verrez qu'après la première sourate on trouve d'abord les sourates les plus longues. En règle générale, les sourates sont rangées selon un ordre décroissant. Cependant, il y a beaucoup d'exceptions à cette règle. Par exemple, si l'on se réfère uniquement à la longueur des sourates, la sourate XV devrait être placée là où se trouve la sourate XL, et la sourate XL devrait être la sourate XII. La longueur n'est donc pas le seul critère de classement.

Vingt-neuf sourates sont agrémentées de lettres dites « mystérieuses » (de une à quatre lettres vagabondes selon les cas) qui sont placées après la *basmallah* et juste avant le corps du texte de la sourate. Les musulmans leur accordent un respect tout particulier car ils les considèrent comme des éléments de la Révélation originelle. Dans certains cas, les sourates portant les mêmes lettres mystérieuses sont regroupées ensemble. Par exemple, les lettres A (c'est-à-dire la lettre « 'alif »), L et R figurent au début des sourates X à XV. Cela explique peut-être pourquoi certaines sourates semblent ne pas être à leur place si l'on s'en tient au seul critère de la longueur. Quelle est la signification de ces lettres ? Il n'y a pas d'unanimité là-dessus. C'est pourquoi elles sont qualifiées de « mystérieuses ».

La compilation du Coran selon les musulmans

Selon la biographie traditionnelle, Mohammed a reçu son appel à devenir prophète en 610. À cette occasion (développée au chapitre 6), l'ange Gabriel a transmis à Mohammed la première révélation, habituellement considérée comme étant les versets d'ouverture de la sourate XCVI. Le Coran dit : « Nous l'avons fait descendre pendant une nuit bénie » (sourate XLIV, 3). Quand Dieu emploie l'expression « faire descendre », il faut comprendre qu'il a « fait descendre » le Coran tout entier du septième ciel au plus bas niveau pendant une nuit impaire du dernier tiers du mois de ramadan.

Pendant tout le restant de sa vie, Mohammed a continué à recevoir différentes révélations. Il n'y a que quelques sourates courtes qui correspondent intégralement à une révélation reçue en une fois. Pour les autres, les différentes révélations ont été combinées ensemble pour former les sourates.

Certains musulmans disent que toutes les fois que Mohammed a reçu une nouvelle révélation, il a indiqué à quel endroit elle devait être placée (c'est-à-dire dans quelle sourate) et quel était l'ordre approprié pour les sourates. Bien que le Coran n'ait pas existé en tant que livre constitué pendant la

vie de Mohammed, cette vision des choses impliquerait que Mohammed ait déjà déterminé la structure globale du Coran. Une édition de poche du Coran en français (*Le Coran* traduit par Kazimirski, Garnier Flammarion, 1970) comporte plus de 500 pages ; une autre, celle de Grosjean, est de la même importance. Enfin, il existe une traduction du Coran dans La Pléiade, collection de prestige des éditions Gallimard. Si l'on divise ce chiffre de 500 pages par le nombre d'années pendant lesquelles Mohammed a reçu ses révélations (vingt-trois années), on arrive à deux pages par mois ou vingt-cinq pages par an. Si l'on se réfère au nombre de versets que comporte le Coran (plus de 6 200 versets), on obtient le chiffre d'un verset par jour. Naturellement, les révélations ne sont pas venues à un rythme aussi régulier et n'ont pas toutes la même longueur.



Voici un récapitulatif des différentes traditions qui nous livrent la vision musulmane de la façon dont les révélations ont été rassemblées en un seul livre qui constitue la version officielle intégrale du Coran. Dans les deux premières années qui ont suivi la mort de Mohammed en 632, Omar (le futur deuxième calife) a insisté auprès d'Abou Bakr (le premier calife) pour que l'on procède à une recension du Coran afin d'éviter le risque de perte du contenu de la Révélation au cas où toutes les personnes capables de les réciter viendraient à périr au combat. Abou Bakr fit venir Zayd ibn Thabit. Zayd a recherché toutes les versions écrites existantes des différentes révélations – certaines écrites sur la pierre, d'autres sur des feuilles de palmier, et d'autres sur des os. Il a également rassemblé et mis par écrit les passages du Coran qui avaient été conservés uniquement « dans le cœur des hommes ». Zayd a remis le fruit de son travail, qui consistait en une multitude de pages séparées, à Abou Bakr qui, à sa mort, les a transmises à Omar. Omar, à son tour, les a confiées à sa mort à sa fille Hafsa (une veuve de Mohammed). Il s'agit là, selon la Tradition, de la première recension complète et manuscrite du Coran. Pendant le règne d'Othman, le troisième calife, un général d'armée du nom de Hudhayfa, est venu trouver Othman. Il était perturbé par le fait que ses hommes n'avaient pas forcément tous la même version du Coran. Othman fit demander à Hafsa tous les feuillets qui étaient en sa possession. Il confia au même Zayd ibn Thabit la responsabilité de former un comité chargé d'élaborer un livre regroupant les feuillets validés afin d'harmoniser le contenu de la Révélation. Othman envoya des copies de ce Coran aux quatre grandes villes de l'Islam. Il ordonna que l'on brûle toutes les autres copies écrites du Coran (entier ou partiel). Nous étions alors en 650, un siècle avant la conquête de l'Andalousie.

Que dire de ce récit traditionnel qui est fait de la recension du Coran ?

- ✓ Ce récit a clairement pour but de légitimer la version othmanienne du Coran, qui est celle qui fait autorité dans tout le monde musulman. Indépendamment du fait de savoir si ce récit a une valeur historique fiable, il est clair que c'est le texte du Coran qui est utilisé aujourd'hui et qui est désigné sous le nom de vulgate d'Othman.

- ✓ Ce récit indique que même après Abou Bakr, à l'époque d'Othman, plusieurs versions du Coran circulaient.
- ✓ À la mort de Mohammed, le Coran n'était pas encore un seul et même texte manuscrit.
- ✓ L'établissement du texte coranique a été beaucoup plus rapide que l'établissement des textes bibliques.

Dans quelle mesure le texte actuel du Coran est-il complet ? À part certains chiites musulmans qui pensent que le texte officiel du Coran omet certains passages parlant de 'Ali et de ses descendants, la plupart des musulmans conviennent que le texte actuel du Coran contient la majeure partie des révélations que Mohammed a reçues pendant sa vie. La tradition rapporte que l'établissement du texte a suivi les principes suivants :

- ✓ La Révélation a été mise par écrit en présence de Mohammed. En d'autres termes, aucun récit de deuxième main n'y a été inclus.
- ✓ Pour être validée, chaque révélation doit avoir été entendue de la bouche du prophète Mohammed par au moins deux témoins.
- ✓ Toutes les révélations que Mohammed a reçues ont été incluses. Rien n'a été omis, excepté quelques passages que Dieu a explicitement annulés (voir la section « Les versets abrogés » dans ce chapitre).

La compilation du Coran selon les non-musulmans

Ce récit traditionnel de l'élaboration de la vulgate coranique par Othman n'est pas remis en cause par les historiens occidentaux non musulmans. Là où ils divergent un peu de la vision musulmane de l'histoire, c'est qu'ils mettent en avant le fait que d'autres versions ont continué à circuler pendant plusieurs centaines d'années, comme le montrent les faits suivants :

- ✓ Les commentateurs du Coran et les juristes citent parfois des versions non othmaniennes du Coran plusieurs siècles après Othman.
- ✓ La tradition musulmane elle-même se rapporte au moins à quatre autres versions antérieures du Coran. Selon la Tradition musulmane, Othman a détruit ces versions, mais on a retrouvé des textes datant des années 800 déplorant l'usage de la version coranique de Ibn Mas'oud (VII^e siècle), l'un des proches compagnons du Prophète, ce qui induit que cette version en tout cas était toujours en circulation.

✓ Les textes les plus anciens du Coran (en tout ou partie) que l'on connaisse remontent à la fin du VII^e et du VIII^e siècle. On trouve la mention du grand sanctuaire du Dôme du Rocher à Jérusalem, dans des textes qui datent de 691-692 comportant quelques versets de Coran. En 1972, un certain nombre de manuscrits anciens contenant des extraits du Coran ont été découverts au Yémen. Ces manuscrits, qui datent probablement du VIII^e siècle, voire un peu plus tôt, présentent dans certains passages de très légères différences par rapport à la vulgate othmanienne. Dans les textes yéménites, certains mots sont écrits différemment, et quelques fragments qui contiennent la fin d'une sourate et le début d'une autre laissent penser que dans certains cas l'ordre des sourates pouvait être différent de celui de la vulgate d'Othman.

En général, ce genre de considérations est mal reçu ou mal vu par les musulmans qui sont choqués à l'idée même que l'on puisse effectuer ce type de recherches historiques et prennent cela pour une attaque de l'Occident contre l'islam. Pour les musulmans, le Coran est une copie conforme du Livre céleste. Les chercheurs ne voient pourtant pas les choses de cette façon. Ce qui les frappe n'est pas tant le fait qu'il existe des variantes au texte de Coran mais que celles-ci soient particulièrement peu nombreuses par comparaison avec les différents spécimens de Bibles judaïques et chrétiennes. Ce qui les étonne, ce n'est pas que le texte n'ait pas été fixé à l'époque de Mohammed, mais plutôt qu'il ait été fixé sous forme écrite aussi rapidement (dix-neuf ans seulement après la mort du Prophète) et transmis tel quel depuis lors, ce qui ne fut pas le cas de la Bible.

La compilation du Coran dans l'approche radicale

Dans le chapitre 2, je mentionne l'approche radicale de l'histoire musulmane faite par Crone, Cook et Wansbrough. Wansbrough a centré ses recherches sur le Coran et son histoire en utilisant les outils d'analyse développés pour les études bibliques modernes. Crone et Cook aboutissent à une reconstruction des origines de l'islam radicalement en désaccord avec la vision traditionnelle musulmane. Ainsi, l'émigration originelle (*hijra*) est présentée comme allant non de La Mecque à Médine mais de l'Arabie à Jérusalem. Il ne s'agit là que d'une anecdote à replacer dans le contexte global de la reconstruction des origines qu'ils opèrent.

Dans cette vision radicale, le Coran aurait été élaboré au VIII^e siècle, à l'époque où la nouvelle religion commençait à bien s'implanter et que le besoin se faisait sentir d'inscrire sans tarder la nouvelle foi dans une « histoire du salut », une histoire sacrée qui prenne en compte à la fois l'aspect spirituel et l'aspect temporel. Dans cette perspective, le Coran, constitué de matériaux issus de périodes et de sources différentes, fournit des informations sur le

viii^e siècle mais peu sur la période des origines de l'islam. Selon Wansbrough, la raison de ce manque de matériau au tout début de l'islam tient au fait qu'avant la construction du Dôme du Rocher (environ 691), le Coran n'existait pas encore en tant que tel.



On peut aisément comprendre que cette façon de voir dérange beaucoup les musulmans qui ne sont ni chercheurs ni spécialistes. Vous trouverez des détails passionnants sur le Coran dans plusieurs ouvrages français, récents ou anciens. En voici un petit nombre significatif : J. Berque, *Relire le Coran*, Albin Michel, 1993 ; F. Buhl, « Al-Qorʿān » dans *L'Encyclopédie de l'Islam*, Brill, Maisonneuve et Larose (que vous trouverez dans plusieurs grandes bibliothèques françaises) ; et J. Jomier, *Le Commentaire coranique du Manar*, Paris, Maisonneuve, 1954.

Le style du Coran

Laissons de côté les problèmes des sources coraniques et étudions un peu plus le style dans lequel est écrit le Coran. Pour un non-musulman, le Coran peut sembler étrange et difficile à comprendre. Le lecteur occidental peut même se demander pourquoi les musulmans louent son inaltérable beauté quand il en trouve le style ennuyeux et répétitif. Comment expliquer le charme qu'il exerce sur le cœur et l'âme du musulman ? L'impact du Coran sur un musulman est dû autant au style qui lui est propre qu'au contenu du message proprement dit.

La magie du Coran

Le Coran n'est pas un livre organisé en fonction de son contenu ou de la chronologie des événements. Les sourates du Coran sont plutôt comme un recueil de sermons d'un prêtre, d'un pasteur ou d'un rabbin, ou un ensemble de discours prononcés par un homme politique important. L'impact d'un sermon ou d'un discours résulte pour une bonne part de l'art de la répétition. Pensez à un directeur commercial qui essaie de motiver ses agents ou à un entraîneur qui stimule l'ardeur de son équipe avant un jeu. Tous les discours qu'ils font peuvent être regroupés dans un livre et publiés, mais la magie du verbe ne sera pas aussi forte qu'au moment où ils ont été prononcés dans le feu de l'action. Cette comparaison vaut ce qu'elle vaut mais on peut dire que le Coran, lui aussi, possède une force d'évocation qui s'épanouit pleinement à l'oral.

Le Coran réussit à captiver son auditoire par sa musicalité incantatoire, par la poésie des images qu'il suscite et par son contenu. Il fait appel à l'imagination, aux émotions et à l'esprit. En révélant le Coran, Mohammed essaie d'entrer en relation avec son auditoire pour l'amener à passer de

la parole aux actes et le transformer en adorateur de l'orateur suprême (Dieu). Les gestes du corps et l'intonation de la voix de Mohammed auront certainement joué un rôle crucial dans la transmission du message, accompagnant les changements de registre et de ton du texte. Ces gestes et ces intonations n'ont pas été préservés dans le texte écrit.

Les gens sont pour la plupart habitués à un discours linéaire. Ils s'attendent à une progression chronologique ou à un enchaînement des idées selon lequel A mène à B, qui mène à C. L'informatique et son cortège de liens hypertextes accessibles en un clic offrent aujourd'hui la possibilité de lire un texte sans suivre une progression linéaire. Le Coran, de par sa nature non linéaire, est difficilement accessible à un non-musulman qui n'a pas grandi en entendant les sonorités du Coran dès son plus jeune âge. On pourrait comparer le Coran à un kaléidoscope d'images, dans lequel les différents éléments se reproduisent continuellement en se combinant chaque fois différemment. Le Coran donne rarement l'intégralité de l'histoire dans un seul passage. Moïse est mentionné à plusieurs reprises dans le Coran, mais pour comprendre pourquoi Moïse est mentionné à tel endroit, encore faut-il déjà connaître un peu l'histoire de Moïse.

La langue du Coran

La langue du Coran n'est pas l'arabe de tous les jours que parlait Mohammed. Certains pensent que la langue du Coran est dérivée d'un style de langue littéraire élevé, utilisé et compris à travers toute l'Arabie du temps du Prophète. Tout comme la langue de Ronsard et l'Académie française ont contribué à façonner le français d'aujourd'hui, l'arabe du Coran a exercé une influence décisive sur l'évolution de la langue arabe.

La langue du Coran ne correspond à aucun genre littéraire précis – ni prose ni poésie classique. Si certains contemporains de Mohammed se sont demandé s'il était poète, devin, fou ou magicien, cela montre bien qu'ils ne savaient pas dans quelle catégorie classer son style, sa parole. La langue du Coran est une forme de prose rimée et rythmée.

À partir d'une traduction, sans même lire le texte, on peut facilement se rendre compte qu'il est composé comme de la poésie. Même si les vers n'ont pas un mètre fixe ni un nombre réglé de syllabes, il saute aux yeux que la structure est plutôt du registre de la poésie. La langue du Coran fait une large place à la rime, tous les vers d'un même couplet se terminant par le même son.



Même si vous ne comprenez pas l'arabe, si vous voulez sentir l'effet que peuvent produire les sonorités du Coran sur les oreilles musulmanes, je vous conseille d'écouter vous aussi la psalmodie de quelques sourates. L'idéal serait même d'écouter la psalmodie tout en ayant sous les yeux une translittération en français du texte arabe. Vous pouvez vous procurer le

Coran tout entier, soit en K7 soit en CD dans de nombreuses librairies dites islamiques des grandes villes françaises. À Paris, vous pouvez en trouver de nombreuses dans le V^e arrondissement et plus particulièrement dans les rues situées entre l'Institut du monde arabe et la grande mosquée de Paris.



La datation des sourates

Même si les sourates ne sont pas rangées chronologiquement, peut-on tout de même les dater ? Beaucoup de traditions musulmanes parlent de l'« occasion de la Révélation » de passages spécifiques du Coran. Malheureusement, ces traditions sont parfois en désaccord entre elles et généralement les chercheurs occidentaux pensent qu'elles n'ont pas beaucoup d'intérêt pour dater les sourates.

Il est indéniable que tous les chercheurs, musulmans et non musulmans, sont d'accord pour reconnaître que sur la base du contenu et du style, on peut déterminer si les sourates appartiennent à la période mecquoise (610-622) ou à la période médinoise (622-632) de la vie de Mohammed (cf. chapitre 6). Une seule sourate peut contenir plusieurs révélations et il arrive que certaines sourates mecquoises contiennent une partie qui provienne d'une révélation de la période médinoise.

Quels sont donc les messages et les critères stylistiques qui permettent de distinguer les sourates mecquoises des sourates médinoises ? Les sourates les plus courtes, les plus poétiques et les plus lyriques appartiennent principalement à la période de La Mecque. Celles qui sont plus longues, plus prosaïques et plus détaillées appartiennent à la période de Médine. Dans la première période, Mohammed était principalement un prédicateur s'adressant à une assistance en grande partie sceptique. À Médine, Mohammed était un homme d'État et un législateur qui s'adressait à une communauté composée principalement de musulmans : il lui revenait de régler des problèmes d'ordre pratique pour structurer cette nouvelle communauté. Dans sa traduction du Coran (1947-1950), l'arabisant très connu Régis Blachère a reconstitué l'ordre chronologique des sourates.

L'inimitabilité du Coran (*I'jaz*)

La tradition rapporte que Mohammed était illettré et inculte. Ainsi, le Coran est un miracle que Mohammed ne peut pas avoir produit tout seul. En plusieurs endroits du Coran, Mohammed défie ceux qui ont douté de son inspiration de produire dix sourates (XI, 13) ou même une sourate (X, 38) comparables à celles du Coran. Aucun n'y est parvenu. C'est à partir de ce constat que s'est développé le concept du *I'jaz* (l'inimitabilité du Coran, signifiant qu'« il ne peut pas être imité »).

Plus tard, les penseurs musulmans, tels les théologiens Al-Baqillani et Al-Jurjani, au XI^e siècle, ont essayé de définir ce qui constituait le dogme du *I'jaz*, de l'inimitabilité coranique. Ils ont souligné le choix et l'agencement des

mots (*nazm*). Le fait de changer un mot ou de changer l'agencement des mots modifie tout le sens du texte.

Ce dogme de l'inimitabilité coranique a permis des avancées considérables pour rendre compte de l'efficacité rhétorique du Coran sur les esprits et les cœurs musulmans en tout temps et en tout lieu. Les chercheurs modernes – musulmans et non musulmans – commencent à utiliser des techniques modernes d'analyse littéraire pour faire avancer la compréhension du Coran et améliorer la qualité des traductions. Certains auteurs musulmans du *xx^e* siècle, tel Sayyid Qutb (1906-1963), ont essayé de véhiculer un islam qui s'adresse de façon plus convaincante au monde moderne, même si aujourd'hui tous ces penseurs sont suspectés de torts qui n'en sont pas. Outre sa valeur artistique, Sayyid Qutb met l'accent sur la validité des prophéties du Coran, sur sa législation avisée qui est aujourd'hui tout aussi valide qu'à l'époque de Mohammed et sur son aptitude à anticiper sur les connaissances scientifiques modernes relatives à l'homme et à l'univers.

Thèmes récurrents dans le Coran

En dehors des aspects structurels de la langue du Coran, il est également intéressant de regarder les éléments qui composent les diverses sourates. Neil Robinson, dans son livre intitulé *Découverte du Coran* paru en 1977 à la Trinity Press International, parle de six « registres » ou types de discours qui composent les différentes sourates.

- ✓ Les passages dirigés contre les adversaires païens de La Mecque et plus tard contre les « hypocrites » de Médine.
- ✓ Les signes qui attestent, par exemple, de la puissance de Dieu qui ressuscite les morts.
- ✓ Les révélations faites à Mohammed, y compris son appel.
- ✓ Les signes qui annoncent la fin du monde et le Jugement dernier.
- ✓ Les éléments qui servent à établir la vérité du message et de son messager.
- ✓ Les récits, tels ceux des premiers prophètes qui ont prévenu leur peuple de la destruction imminente qui les attend s'il ne se convertissait pas.

Selon Robinson, les six types de registres différents peuvent se retrouver et se combiner à l'intérieur d'une même sourate. Ce qui ressort à la première lecture comme étant une série d'unités indépendantes peut dès lors être compris comme un ensemble cohérent. Il est bien évident que la grille de lecture de Robinson d'après les six registres différents n'est pas la seule manière d'analyser les éléments répétitifs. On pourrait par exemple en ajouter d'autres : des sermons, des passages à caractère juridique et des paraboles.

D'autres chercheurs se sont essayé à classer par thèmes les domaines abordés par le Coran. A. A. Islahi, un exégète du Coran qui vit en Asie du Sud, répartit le contenu du Coran en sept catégories, chacune traitant d'un thème en particulier :

- ✓ La loi.
- ✓ La religion d'Abraham (englobant le judaïsme, le christianisme et l'islam – les trois religions se réclament d'Abraham – cf. chapitre 16).
- ✓ Le combat contre la vérité et le mensonge.
- ✓ La preuve que Mohammed est bien le messenger de Dieu.
- ✓ L'unicité de Dieu (qui découle du monothéisme et considère que Dieu est unique et n'a eu ni enfants, ni parents, ni conjoint).
- ✓ Le jugement.
- ✓ Les admonestations aux incroyants.

Cette classification par thèmes peut être utile à un lecteur non musulman, mais ne correspond pas à la structure du Coran.

Le Coran, une « parole multiangulaire »

Si l'on regarde des sommets enneigés depuis l'est, on ne verra pas la même chose que si on les regarde depuis le sud. On découvre une autre perspective, un autre angle de vue. En combinant ces points de vue différents, on arrive à se faire une idée plus complète, plus riche de la montagne. En arabe, ce procédé stylistique qui consiste à changer de point de vue en changeant de pronom personnel, de genre, de nombre ou le temps d'un verbe, par exemple, s'appelle l'*iltifat*. Il est souvent utilisé dans le Coran pour provoquer des effets rhétoriques particuliers. Le « Nous » de majesté s'applique à Dieu et glorifie sa transcendance. Le « je » donne une image plus personnelle de Dieu. En arabe comme en hébreu, la notion du temps est rendue sous deux aspects – l'accompli et l'inaccompli – plutôt que sous la forme du passé et du futur comme en français. Dans le Coran, on rencontre fréquemment les changements de temps au milieu d'un passage. Le sujet grammatical navigue également entre le « moi » et le « Nous », voire même « Lui » et divers noms tels que « le Seigneur », tout cela dans la même unité de texte. Les musulmans considèrent ces divers décalages comme une manifestation de la richesse du Coran.

Interprétation du Coran

C'est une tradition bien ancrée dans l'islam que de commenter ses Écritures saintes. C'est ce que l'on appelle le *tafsir*, un mot qui signifie « explicitation ». Les interprétations ont commencé avec Mohammed répondant à des questions de ses disciples. Ainsi, Aïcha (la jeune épouse de Mohammed) l'a entendu dire : « Celui qui devra rendre des comptes sera puni. » Aïcha a corrigé Mohammed en citant la sourate LXXXIV : « Il sera soumis à un jugement facile », impliquant un jugement moins sévère pour les pécheurs.

Mode d'interprétation du Coran

Le commentaire traditionnel commence par la sourate I, 1 et examine tous les versets les uns après les autres. Le commentateur doit citer le verset en entier puis l'étudie en le scindant en unités de sens et présente ses réflexions sur chaque expression. Cela permet d'élucider le sens des mots et des expressions mais ne permet pas de donner une interprétation globale du texte dans son intégralité. L'auteur explique tous les mots et éclaircit certains points de grammaire, mentionne l'occasion de la Révélation si une tradition appropriée existe, inclut des commentaires appropriés liés au passage concernant Mohammed, ses compagnons ou ses successeurs, et renvoie à d'autres passages du Coran qui contribuent à expliciter le verset qu'il étudie. Il peut préciser les implications juridiques ou rituelles du passage en question ou discuter les questions philosophiques et théologiques qui en découlent. Le théologien peut également faire des observations rhétoriques. Il n'expliquera pas le passage en fonction du contexte historique ou n'essalera pas de le rapporter à son propre temps. Le commentaire d'At-Tabari (839-923) en 39 volumes est l'un des commentaires les plus importants. At-Tabari opère une distinction entre les versets que chacun peut comprendre, ceux que seul Dieu peut comprendre et ceux que le lecteur ne peut comprendre que parce qu'ils ont été expliqués par Mohammed.

Interprétation exotérique et ésotérique

Jusqu'à présent, je n'ai parlé que de l'interprétation exotérique (*zahir*), qui traite simplement de la signification littérale, « en surface », du texte. Dans le passé, nombreux ont été les musulmans qui ont fait remarquer que le texte était lisible à plusieurs niveaux et qu'il avait aussi un niveau de sens caché ou ésotérique. Cette interprétation plus en profondeur du sens caché s'appelle le *ta'wil*. Si certains penseurs sunnites, plutôt attachés au sens littéral, ont rejeté cette idée du *ta'wil*, d'autres chez les sunnites ont reconnu la légitimité de ce type d'interprétation et ont même fait remarquer que le Coran prévient parfois que la clé de tel ou tel passage réside dans son sens caché. Les

exégètes soufis (mystiques) ont souvent minimisé la valeur du sens littéral, privilégiant une interprétation allégorique visant à illuminer le sens spirituel du texte. Les exégètes chiites ont mis l'accent sur le sens intérieur (*batin*) transmis par 'All, puis par tous les imams chiites qui, à la différence des exégètes sunnites, ont la faculté de fournir de nouvelles interprétations des textes. Pour les soufis et les chiites, cette signification intérieure est souvent plus pertinente que la signification extérieure du texte.

Les versets abrogés

Le concept de l'*abrogation* (*naskh*) signifie que Dieu a révélé quelques versets du Coran qu'il a annulés (abrogés) ultérieurement. L'abrogation s'est révélée particulièrement utile dans deux cas de figure particuliers.

- ✓ Cas où deux versets du Coran sont en conflit l'un avec l'autre.
- ✓ Exemples où la loi islamique fondée sur la tradition et les coutumes est en conflit avec des affirmations contenues dans le Coran.



On trouve dans le Coran trois passages (sourates II, 106 ; XXII, 52 ; XVI, 106) qui justifient le recours à l'abrogation, dans la mesure où l'on trouve le terme de *naskh* ou un synonyme employé dans le texte pour indiquer un verset qui a été supprimé par Dieu ou remplacé par d'autres. La sourate XXII, 52 est habituellement considérée comme se rapportant à l'épisode des versets sataniques (*cf.* chapitre 5) en faisant allusion au verset où l'existence de trois déesses est révélée à Mohammed par Satan, et non par Dieu (sourate LIII, 19). Dieu a par la suite annulé cette révélation. Du VIII^e au XI^e siècle, les théologiens ont eu l'habitude de dresser des listes de versets abrogés et abrogeants. La liste la plus ancienne que l'on connaisse comporte 42 versets abrogés mais il y en a eu d'autres : on a retrouvé une liste qui date du XI^e siècle et qui mentionne jusqu'à 238 versets abrogés.

La forme la plus commune d'abrogation est celle où Dieu annule une règle, mais où l'on conserve le verset lui-même dans le Coran. Pour mieux comprendre comment s'applique le principe de l'abrogation, comparons trois versets qui parlent du vin à boire. La sourate XVI, 67 mentionne le vin comme un cadeau de Dieu, tout comme la nourriture. La sourate II, 219 dit que du vin on peut attendre le pire et le meilleur, mais que le pire est souvent plus probable. La sourate IV, 43 met en garde les croyants contre le fait d'arriver ivres à la prière. La sourate V, 90 dit clairement que le vin et le jeu sont des œuvres de Satan. On voit bien ici que le concept d'abrogation vise à résoudre des incohérences qui mettent en péril la cohérence d'ensemble du Coran tout entier (il ne peut pas indiquer une chose à un endroit et une chose contraire à un autre endroit) et à clarifier la datation des passages.

Le Coran dans la vie quotidienne

Beaucoup d'enfants musulmans apprennent à lire en étudiant le Coran. Quand ils grandissent, ils entendent les psalmodies du Coran à la radio et à la télévision. Partout où ils regardent, ils voient des versets du Coran calligraphiés de façon artistique. Cette section s'intéresse à cet aspect du Coran dans la vie quotidienne des musulmans.

Apprendre à lire avec le Coran

Avant l'introduction de systèmes scolaires modernes, accessibles à tous, gérés par l'État et calqués sur le modèle européen, l'instruction primaire se faisait en apprenant à lire le Coran dès l'âge de 7 ans. Aujourd'hui, ce type d'école coranique locale fonctionne toujours en parallèle avec le système éducatif public. Dans les pays musulmans, les écoles publiques intègrent l'éducation religieuse et l'étude de l'arabe dans leurs programmes scolaires. Il faut se rappeler que l'arabe n'est pas la langue maternelle de la plupart des enfants musulmans.

L'image d'Épinal de ces écoles coraniques est celle de ce village d'Afrique de l'Ouest où j'ai vu un jour un groupe de jeunes étudiants regroupés autour d'un professeur avec ardoises, stylos, encre et le Coran en guise de manuel scolaire. Le professeur commença par les deux premiers versets du Coran, expliquant le nom et la prononciation de chaque nouvelle lettre au fur et à mesure qu'elle se présentait, jusqu'à ce que chacune des 28 lettres ait été apprise. Alors l'étudiant commençait à combiner les lettres avec les différentes voyelles, utilisant certains passages des sourates CV-CXI, ainsi que de la première sourate. Ensuite, les étudiants combinent les syllabes pour faire des mots jusqu'à ce qu'ils puissent répéter les deux premiers versets de la première sourate I. Jusque-là, il s'agit simplement de lire et de réciter le Coran. Ensuite, l'étudiant apprend à écrire. Il commence par tracer le contour des différentes lettres d'après l'exemple donné par le professeur. À chaque étape, le professeur corrige. Quand il sait lire, réciter et écrire, il a couvert environ un quart du Coran. La minorité des étudiants qui persévèrent jusqu'au bout (quatre ans ou plus) savent réciter et écrire le Coran tout entier. Ce résultat impressionnant est marqué par une cérémonie de remise des diplômes et des récompenses offertes à l'étudiant et au professeur.

Réciter le Coran

La récitation du Coran (*tilawa*) est un art particulièrement à l'honneur dans les pays musulmans. Elle confère au récitant comme à l'auditeur une bénédiction particulière (*baraka*). Celui qui connaît le Coran par cœur peut s'enorgueillir du titre de *hafiz*, « celui qui conserve le Coran dans son cœur ».

En théorie, tout musulman prêt à y consacrer suffisamment de temps et d'énergie peut faire cet effort de mémorisation. L'art de la récitation, en revanche, n'est pas donné à tout le monde. C'est une forme d'art. Dans les pays musulmans, il existe des concours de récitation du Coran qui sont de grands événements. Ces joutes récitatives sont organisées sur le même principe qu'un tournoi de sport ou un concours d'orthographe : les gagnants au niveau local concourent au niveau supérieur et ainsi de suite jusqu'au niveau national, voire international. Ces concours sont particulièrement bien organisés en Indonésie, au Maroc, en Arabie même et en Égypte.

Certains récitants parviennent à acquérir un rang de professionnel dans l'art de la récitation du Coran qu'ils pratiquent lors de manifestations publiques ou privées. Leurs psalmodies du Coran sont enregistrées sur CD et diffusées à la radio et à la télévision. Les récitants égyptiens jouissent d'une réputation de haut niveau et sont cités comme référence dans tout le monde musulman.



Tajwid : techniques de tilawa

La sourate LXXIII, 4 précise qu'il convient de réciter le Coran lentement et distinctement. Au cours des siècles, des techniques spécifiques de récitation du Coran se sont développées. Les règles de prononciation et l'art de la récitation portent le joli nom de *tajwid* (« le fait de rendre belle » la récitation). Le *tajwid* peut également s'appliquer à toute forme de récitation, de la plus ordinaire à la plus raffinée.

Il existe deux styles différents :

- ✓ Le *murattal* est la forme de récitation la plus conservatrice et la moins mélodique. C'est la forme utilisée dans le cadre de pratiques liées au culte. La récitation est lente et vise la plus grande clarté (*tartil*) dans l'énonciation du texte en veillant à bien articuler les mots du texte. Le *murattal* est proche de la forme utilisée par les étudiants mais avec en plus un aspect déclamatoire.
- ✓ Le *mujawwad* est un style de récitation plus mélodique et plus ornemental. L'interprète fait montre de son talent et de son style particulier. Le *mujawwad* ne convient pas dans le cadre du culte, et peut même ressembler à une version chantée, ou du moins psalmodiée, car on ne « chante » pas le Coran en suivant une ligne mélodique prédéterminée.

Les règles du *tajwid* incluent non seulement l'art et la manière de réciter mais également d'autres conditions imposées au récitant, telles que la manière et le moment approprié pour se nettoyer la bouche, pour la récitation et la façon de faire pour se mettre dans la bonne attitude du cœur.

L'art de la calligraphie en hommage au Coran

La reproduction du Coran à l'écrit est aussi importante que sa récitation orale. La calligraphie est l'une des deux plus grandes formes d'art (avec l'architecture) qui expriment le génie de la culture musulmane. Comme la récitation professionnelle, la calligraphie est une compétence professionnelle fortement honorée qui nécessite des années de pratique pour parvenir à une certaine maîtrise. Ce même niveau de perfection recherché ne se retrouve que dans la calligraphie chinoise.

Deux grands styles de calligraphie se sont développés au début de l'islam (par la suite, d'autres formes d'écriture ont vu le jour).

- ✓ L'écriture « coufique » (*koufique*) est une forme d'écriture plutôt angulaire, épaisse et utilisée pour les inscriptions officielles.
- ✓ Le *naskhi* est une écriture cursive plus ovale, plus arrondie.
- ✓ On distingue encore le style othmanien et le style maghrébin.
- ✓ Tous ces styles sont le reflet d'une série d'écoles de calligraphie qui ont vu le jour à Bagdad et à Damas et qui ont proliféré par la suite dans tout l'Empire musulman.

On trouve des calligraphies de versets coraniques dans des contextes très variés :

- ✓ Ils ornent les murs d'enceinte des mosquées et d'autres bâtiments religieux.
- ✓ La toile qui recouvre le sanctuaire de la Kaaba, à La Mecque, est ornée dans le haut d'une frise où sont brodés des versets du Coran.
- ✓ Des versets courts, appropriés, figurent à l'entrée des écoles, des hôpitaux et d'autres bâtiments. Les palais de l'Alhambra (Grenade), du Taj Mahal et de Topkapi (Istanbul) sont recouverts de frises calligraphiées, gravées directement dans le stuc ou dans le marbre. La plupart des grandes mosquées musulmanes, les mausolées, les musées et les oratoires sont également ornés de la sorte.
- ✓ Certaines sourates ou certains versets servent de talisman censé écarter la maladie et le mal.
- ✓ Bien qu'elle soit contestée par les théologiens conservateurs, on trouve encore la pratique qui consiste à recopier un passage du Coran, puis à le tremper dans l'eau pour dissoudre l'encre et boire le liquide obtenu censé agir comme une potion aux vertus curatives.

Ouverture du Coran avec la Fatiha

Voici en guise d'initiation au commentaire coranique une brève discussion de la *Fatiha* (sourate I, la « Comménçante » ou la « Liminaire »). La *Fatiha* est censé contenir à elle seule la totalité du Coran. Elle est de loin la sourate la plus souvent récitée. Outre les dix-sept fois quotidiennes où la *Fatiha* est récitée dans les prières, les musulmans prononcent la *Fatiha* en toutes sortes de circonstances : à l'occasion de la signature d'un contrat, en hommage à un défunt au cimetière, pour demander la guérison d'une personne (on l'appelle également la « sourate de la guérison »). La Tradition rapporte que, quand la *Fatiha* a été révélée, le diable a pleuré. « Puisse Dieu l'ouvrir pour vous » est une formule raccourcie de cette prière.

La *Fatiha* a trois parties : invocation, affirmation et fin avec la pétition. Le schéma rythmique est simple : tous les versets se terminent (en arabe) par « im » ou « in ». Chaque vers correspond à un verset. La sourate XV, 87 fait allusion aux « sept versets souvent répétés » du Coran, ce qui, pour beaucoup, correspond aux sept versets de la *Fatiha* :



Au nom de Dieu, le Tout Miséricordieux, le Très Miséricordieux

Louange à Dieu, Seigneur de l'univers

Le Tout Miséricordieux, le Très Miséricordieux

Maître du jour de la rétribution

C'est toi seul que nous adorons et c'est toi seul dont nous implorons le secours

Guide-nous dans le droit chemin

Le chemin de ceux que tu as comblés de faveurs, non pas de ceux qui ont encouru ta colère ni des égarés.

La *Fatiha* est la seule sourate dans laquelle la *basmallah* (l'expression qui commence par « au nom de Dieu ») est considérée comme une partie intégrale de la sourate plutôt qu'une préface à celle-ci. De même que l'on considère que la *Fatiha* est équivalente à la totalité du Coran, de même la *basmallah* est équivalente à la *Fatiha* tout entière. Les deux attributs traduits ici par « le Tout Miséricordieux, le Très Miséricordieux » viennent du mot arabe dérivé du mot qui qualifie le ventre maternel et témoignent du soin que Dieu prend des hommes comme une mère prend soin de ses enfants. Le premier attribut sert uniquement à Dieu tandis que le second peut s'appliquer à Dieu et aux hommes qui devraient s'efforcer d'acquérir les attributs de Dieu.

Le verset 2 est à l'origine de l'expression arabe la plus connue, *Al-hamdulillah* (louange à Dieu). La syntaxe est nominale, sans verbe, ce qui signifie que le verset ne dit pas « louez Dieu » ou « que Dieu soit loué » mais qu'il énonce simplement un fait (« la louange revient à Dieu »). Dans la deuxième partie du verset, les *mondes* (pluriels) incluent tout ce qui n'est pas Dieu, et ainsi n'impliquent pas Dieu en tant que créateur de tout ce qui est.



De même que Dieu seul est au début des temps, de même, au verset 4, lui seul subsistera à la fin du monde et au jour du Jugement dernier. Le fidèle en adoration est cité au verset 5 où il s'adresse personnellement à Dieu (le « tu » est introduit alors que précédemment, dans les versets 1-4, les références à Dieu s'expriment sous forme de phrases nominales. Le verbe « adorer » traduit ici un mot qui en arabe veut aussi dire « servir ». « Nous » place le croyant dans le cadre de la communauté des croyants. L'homme se soumet à Dieu (rappelez-vous que le mot « musulman » signifie « celui qui se soumet à Dieu ») ; en échange, Dieu aide celui qui l'invoque dans le besoin.

« Le droit chemin » (verset 6) est une métaphore fréquemment utilisée dans la religion islamique. Le droit chemin est une route bien tracée, par opposition à un chemin étroit et tortueux. Les routes bien tracées sont rares dans le désert. « Guide-nous » prépare le lecteur à la sourate II, où le Coran est présenté comme « un guide pour les croyants ».

Le verset 7 conclut en opposant le destin du croyant à celui de l'incroyant. « *De ceux que tu as comblé de faveurs* » sont tous ceux que Dieu a bénis en raison de leur foi et de leur soumission. Remarquez que le verset ne dit pas que Dieu est fâché par l'incroyant. Il dit que sa colère est sur eux parce qu'ils ont quitté le droit chemin (et se sont égarés).

On termine la lecture de la *Fatiha* en disant « amen ».

Chapitre 4

L'islam des premiers temps

Dans ce chapitre :

- ▶ Le califat avec les successeurs du prophète Mohammed
- ▶ L'âge d'or de l'Empire omeyyade et de l'Empire abbasside
- ▶ Comment le pouvoir a évolué lors des deux premiers siècles de l'islam

L'islam n'est pas simplement une religion pratiquée par des individus unis par une recherche et une autorité spirituelle communes, c'est une religion qui vise à organiser toute la vie de la communauté des croyants. Pour comprendre l'islam, il faut bien sûr s'intéresser à la vie du Prophète et au livre du Coran, mais il faut aussi songer à ses implications politiques et culturelles. Ce chapitre vous propose ainsi de remonter aux sources de l'islam *historique* ; il vous explique les grandes lignes de l'histoire de l'islam, qui donnent sens aux concepts développés plus loin.



Encore aujourd'hui, les musulmans qui cherchent un modèle de gouvernement se réfèrent aux premiers temps de l'islam, qui est toujours source d'inspiration et d'imitation. Pour un musulman, cette période fondatrice reste encore d'actualité et pertinente. C'est à cette époque que l'islam s'est structuré du point de vue culturel, politique et religieux. Pour comprendre ce qui se passe aujourd'hui dans le monde musulman, il faut revenir à ces années de formation qui vont de 632 (mort du prophète Mohammed) à la chute de Bagdad en 1258.

Une histoire riche de 1 400 ans

On peut découper l'histoire des débuts de l'islam en trois périodes. La première correspond à la période du califat des quatre successeurs du prophète. À cette époque, l'islam, né en Arabie, se répandit rapidement en Syrie, en Irak, en Égypte et jusque dans certaines parties de l'Iran (632-661). Vint ensuite la période de la première dynastie où le pouvoir resta entre les mains d'une seule et même famille pendant plusieurs générations. Les Omeyyades (661-750) choisirent Damas comme capitale pour régner sur une

communauté islamique implantée sur un territoire allant jusqu'aux confins de l'Inde à l'est et jusqu'en Espagne et au Maroc à l'ouest. Les empires finissent toujours par décliner et la domination omeyyade avait fini par susciter bien des convoitises. À l'issue d'un assaut victorieux, le chef de la famille abbasside prit le pouvoir : la dynastie Omeyyade fut remplacée par la dynastie abbasside (750-1258) qui installa sa capitale à Bagdad. Cette ville devint à la fois le centre du pouvoir politique et un foyer de rayonnement culturel.

L'Islam a aujourd'hui une histoire riche de 1 400 ans. Actuellement, ses fidèles représentent environ un cinquième de la population mondiale, et dans le passé sa domination s'est exercée sur des zones géographiques largement plus étendues que n'importe quel autre empire au monde. Vous imaginez bien qu'il est impossible de résumer en un seul chapitre l'histoire et le rayonnement de cette religion. Il m'est impossible ici de retracer tous les grands moments de l'histoire de l'Islam, au risque de vous ennuyer avec de longues listes fastidieuses de dates et de noms de dirigeants et de lieux aux consonances surprenantes. Voici en particulier les grands moments de l'expansion de l'Islam que je n'aborderai pas dans ce chapitre. Pour en savoir plus sur ces aspects, vous pouvez consulter, entre autres ouvrages intéressants, celui de Clifford Edmund Bosworth, *Les Dynasties musulmanes* (Éditions Sindbad, 1996).

- ✓ L'Islam s'est implanté du XIII^e au XV^e siècle en Indonésie, actuellement le plus grand pays musulman.
- ✓ Très rapidement, l'Islam s'est développé le long des côtes d'Afrique de l'Est, puis a progressé à l'intérieur de cette zone pour toucher également l'Afrique de l'Ouest, finissant par s'imposer comme la religion dominante dans la partie nord de l'Afrique sub-saharienne.
- ✓ À l'époque des Omeyyades, le domaine de l'Islam gagne le Maghreb et l'Espagne. Son implantation dans cette région présente des caractéristiques particulières liées à l'histoire et à la civilisation des territoires conquis qui sont aujourd'hui la Libye, la Tunisie, l'Algérie, le Maroc et l'Espagne.
- ✓ L'Islam s'est également imposé comme la religion dominante en Asie centrale et dans les régions montagneuses du Caucase, de la mer Noire jusqu'aux confins de la Chine. Ces territoires faisaient partie jusqu'à ces dernières années de l'Union soviétique (cf. chapitre 21) et constituent aujourd'hui des États indépendants nouvellement créés.
- ✓ J'ai volontairement omis de parler des transformations qui ont agité le cœur historique de l'Islam dans la période qui va de la fin de l'ère abbasside à l'émergence des Empires ottomans et safavides dans cette région que l'on appelle aujourd'hui le Moyen-Orient. À cette époque, les dynasties se succédèrent sans qu'aucune parvienne à exercer un contrôle durable sur l'ensemble des territoires.

Le domaine de l'islam (*dar al-Islam*)

La mission de l'islam est d'étendre le règne de Dieu sur le monde entier. En termes concrets, cela signifie que le monde entier devrait être islamisé. En islam, le monde est divisé en deux domaines, le domaine de l'islam et le domaine qui ne connaît pas encore l'islam :

- ✓ Le *dar al-Islam* (domaine de l'islam) correspond aux régions qui sont déjà islamisées. Les musulmans considèrent que c'est la volonté de Dieu que son règne s'étende sur le monde entier afin que tous les hommes vivent selon son plan et sa loi.
- ✓ Le *dar al-harb* (domaine de la guerre) correspond aux régions qui ne sont pas encore islamisées. Dieu demande aux musulmans de faire en sorte que toute l'humanité rejoigne le giron de l'islam (sans pour autant imposer la conversion forcée).
- ✓ On mentionne parfois une troisième catégorie, le *dar al-sulh* (domaine de la trêve) qui correspond aux territoires qui sont en relation, par des traités, avec le *dar al-Islam* sans être encore sous la loi islamique.

Les penseurs de l'islam ont longuement débattu pour savoir comment définir les zones géographiques qui peuvent être valablement considérées comme faisant partie du *dar al-Islam* et dans quelles circonstances une région peut cesser d'en faire partie. Ils ont également discuté des conditions dans lesquelles un État islamique peut entrer en guerre avec un État

voisin non musulman pour l'intégrer au *dar al-Islam*. Il y a eu également des débats pour savoir si une personne peut vivre correctement sa foi musulmane quand elle ne vit pas dans un État islamique. Pour certains, ceux qui, du fait de modifications de frontières politiques, se retrouvent dans un État non islamique devraient émigrer pour s'installer dans un État islamique (cette position est comparable à celle des juifs qui considèrent que les juifs de la diaspora ont une obligation religieuse à émigrer vers Israël). Aujourd'hui, ces débats sont encore d'actualité au sein de l'islam, en particulier à propos de l'émigration massive de musulmans vers les pays occidentaux.

La traduction du mot *dar* (comme dans *dar al-Islam*) est difficile à rendre en français. La racine de ce mot arabe vient de l'idée d'« encercler ». Avant le prophète Mohammed, le mot *dar* désignait le campement circulaire d'un groupe nomade. Il désigne également l'espace dans lequel vit une famille, au sens large du terme, délimité par des murs, par opposition à la maison proprement dite. C'est pourquoi le mot français de « domaine » ou celui de « propriété » paraissent les plus aptes à rendre ces notions liées à l'habitat. Le mot *dar* est fréquemment traduit en français par « maison » ou « demeure ». La notion de *dar al-Islam* renvoie ainsi à l'idée d'un domaine délimité à l'intérieur duquel la communauté musulmane demeure à l'abri du danger sous le régime de la loi divine.

Les quatre califes bien guidés

À sa mort, le prophète Mohammed avait assis les fondements d'une nouvelle religion et d'un nouveau type de régime politique. Il n'en reste pas moins vrai qu'au plan religieux comme au plan politique, les évolutions ultérieures

influèrent sur la religion islamique et sur le mode de gouvernement des États islamiques. Ce chapitre traite plus particulièrement des aspects de l'islam qui façonnèrent la vie politique et culturelle des nouveaux croyants. Cela ne doit pas nous faire oublier cependant que, pour un musulman, la religion et l'État sont en relation étroite.

Voici un aperçu des principaux défis politiques que la toute jeune communauté musulmane installée à Médine eut à résoudre et à mettre en œuvre dans les deux premiers siècles de son existence.

- ✓ La communauté musulmane, cimentée par la nouvelle religion pour la première fois dans l'histoire du monde arabe, survivrait-elle à la mort de Mohammed ? Ne risquait-elle pas de se défaire à ce moment-là ?
- ✓ Si elle parvenait à durer, qui allait prendre la tête de la communauté ? Le dirigeant devrait-il exercer à la fois l'autorité politique et religieuse ou se contenter d'être le chef politique de la communauté ?
- ✓ De quelle nature allait être cette communauté : largement ouverte à tous ceux qui ne se mettaient pas explicitement en dehors de l'islam ou au contraire repliée autour des croyants strictement orthodoxes ?
- ✓ La communauté musulmane devrait-elle rester intégrée dans un État arabe ou au contraire accueillir les non-Arabes sur un pied d'égalité ?
- ✓ Comment consolider et institutionnaliser l'islam ?



Le mot calife signifie « successeur » ou « représentant ». Adam, par exemple, est considéré comme le calife de Dieu – le représentant de Dieu sur terre. Le titre de calife décerné à un dirigeant musulman est la forme abrégée de l'expression « calife (successeur) du messenger de Dieu ». Il existe encore aujourd'hui un mouvement politique qui prône le rétablissement du califat.

Le choix d'un successeur : Abou Bakr (632-634)

Pour éviter que la communauté politique façonnée par le prophète Mohammed ne se défasse à sa mort, il était urgent de prendre des mesures décisives et rapides. Qui donc allait pouvoir prendre la tête de la communauté ? Quatre groupes pouvaient légitimement prétendre à jouer ce rôle :

- ✓ **Les habitants de Médine qui avaient soutenu Mohammed** (les « aides ») : même si c'est à Médine que le prophète Mohammed a terminé ses jours, les habitants de cette ville auraient pu craindre que l'élite de La Mecque ne cherche à restaurer sa suprématie sur les Arabes.

- ✓ **Les chefs les plus influents de la tribu qoraychite** : cette tribu s'était convertie à l'islam peu avant ou juste après la conquête de la Mecque en 630. Elle considérait cependant qu'il revenait à l'un de ses chefs l'honneur de prendre la direction d'un État fondé par un des membres de sa lignée car, pour elle, Mohammed étant qoraychite, il fallait que son successeur le soit aussi.
- ✓ **'Ali, le fils de l'oncle et tuteur de Mohammed, Abou Talib** : le prophète Mohammed avait pris 'Ali chez lui. 'Ali avait épousé la seule fille survivante du prophète, Fatima. Les enfants de 'Ali et de Fatima étaient les héritiers directs de Mohammed. Les partisans de 'Ali considéraient que la direction de la communauté devait rester dans la famille de Mohammed et que le successeur de Mohammed devait poursuivre dans la voie du Prophète en associant comme lui le pouvoir spirituel et temporel. Cependant, en Arabie, le pouvoir tribal ne se transmettait pas forcément de père en fils. C'était plutôt les chefs de clan qui choisissaient leur nouveau chef parmi ceux qui étaient les plus qualifiés. Ce chef portait le titre de *cheikh*, qui signifie littéralement « vieil homme ». Cela montre bien que l'âge et l'expérience étaient des conditions préalables nécessaires pour pouvoir exercer le pouvoir. 'Ali, âgé de 34 ans à la mort de Mohammed, et donc encore relativement jeune, ne faisait pas figure de candidat idéal. Les partisans de 'Ali voyaient les choses autrement. Ils se référèrent à une tradition selon laquelle Mohammed aurait désigné 'Ali comme son successeur au retour de son ultime pèlerinage à La Mecque. La formulation de cette tradition reste cependant ambiguë et d'autres musulmans ne la comprirent pas comme une désignation de 'Ali comme successeur (cf. chapitre 13 pour plus de détails sur les chiites, le parti de 'Ali).
- ✓ **Les compagnons** : c'est au sein de ce dernier groupe qu'un successeur aurait pu être choisi puisqu'il s'agissait des premiers habitants de La Mecque qui se convertirent à l'islam, avant même la période de l'émigration vers Médine en 622. Ces compagnons de la première heure venaient en général des clans les moins prestigieux de la tribu de Qorayche. Ils n'étaient donc pas perçus par l'élite qoraychite comme étant appelés à devenir leur chef naturel.

Étant donné la situation, le choix d'Abou Bakr, qui était à la fois un compagnon de la première heure et un membre de la tribu de Qorayche, constituait un bon compromis. Relativement âgé, Abou Bakr avait été le deuxième ou le troisième à se convertir à l'islam. Il avait accompagné Mohammed quand il avait fui La Mecque pour Médine (date de l'« hégire », c'est-à-dire « émigration ») et était unanimement reconnu comme un homme « intègre », à la réputation sans tache. Aïcha, l'épouse préférée de Mohammed (après la mort de Khadidja), était la fille d'Abou Bakr. Celui-ci avait souvent été choisi par le Prophète pour qu'il dirige la prière à sa place, y compris lorsqu'il tomba gravement malade, peu avant de mourir. En réalité, le choix d'Abou Bakr comme successeur de Mohammed fut décidé en petit comité, par des membres de la tribu de Qorayche en l'absence de 'Ali et des Médinois de souche.



Le prophète Mohammed fut le premier à avoir réussi à fédérer en une seule entité autant de tribus arabes. Il n'était pas garanti pour autant que l'État qu'il avait créé serait capable de perdurer après sa mort. En voici la raison : selon une coutume arabe, les chefs de clan qui avaient prêté allégeance au prophète Mohammed pouvaient être déliés de leur promesse à la mort de celui-ci. Le fait pour un clan de se retirer du nouvel État ne signifiait pas pour autant un rejet de l'islam. Il s'avère cependant que l'acceptation de l'islam par certaines tribus relevait davantage d'un calcul politique que d'une réelle conversion religieuse. Ces groupes auraient pu saisir l'occasion de la mort du Prophète pour renoncer à l'islam. C'est ce que firent certains lorsque Abou Bakr fut désigné comme calife. Cette période de l'histoire de l'islam est qualifiée d'« apostasie » (*al-Ridda*). Certaines de ces révoltes furent menées par des individus qui prétendaient être prophètes et avoir eu des révélations. Abou Bakr, aidé du second calife Omar, réussit à mater ces rébellions. Il imposa également la domination musulmane aux quelques tribus d'Arabie qui n'avaient pas encore accepté l'islam et se prépara à des expéditions militaires en dehors de l'Arabie. L'islam avait réussi à survivre à cette première période de crise qui s'instaura à la mort du prophète Mohammed.

Expansion en dehors de l'Arabie : Omar (634-644)

Sur son lit de mort, Abou Bakr désigna comme son successeur Omar, âgé de 43 ans, qui était déjà le deuxième personnage le plus influent du jeune État. Au départ, Omar avait été un farouche opposant de Mohammed au point qu'à une époque, en 616, il résolut de le tuer. En chemin, il s'arrêta chez sa sœur pour lui reprocher à elle et à son mari d'avoir embrassé l'islam. En les entendant réciter le Coran, il se convertit sur-le-champ. Connue pour son tempérament vif, il devint dès lors l'un des partisans les plus dévoués du prophète Mohammed. Indifférent à la richesse colossale qui affluait à La Mecque et à Médine grâce aux conquêtes militaires, Omar mena une vie simple. Les musulmans sunnites le considèrent comme un modèle de chef. Ce fut un calife qui obtint de grands succès et réalisa de grandes choses :

- ✓ Omar prit le titre de Amir al-Mou'minin (commandeur des croyants), un titre qui sera repris par ses successeurs.
- ✓ Il supervisa la première grande expansion de l'islam hors d'Arabie, conquérant les territoires qui correspondent aujourd'hui à la Palestine, la Syrie, l'Irak, l'Égypte et l'Iran. À l'ouest et au nord de ces régions se trouvait l'Empire byzantin (l'Empire romain d'Orient) à l'est et, au nord-est, l'Empire sassanide, héritier de la Perse antique. En 636, avec l'aide de chefs militaires habiles comme 'Amr ibn al-As (mort en 663) et Khalid Ibn al-Walid (mort en 642), Omar et son armée infligèrent à l'armée byzantine une défaite sévère sur les rives du Yarmouk, au sud de la Syrie. En 637, il triompha de l'armée sassanide au sud de

l'Irak et occupa un peu plus tard la capitale sassanide de Ctésiphon. Si l'Empire romain d'Orient (byzantin) maintint encore quelque temps sa puissance, la victoire de 637 marqua la fin de la suprématie de l'Empire sassanide (iranien) dans la région. Les armées arabes avancèrent vers la Mésopotamie en conquérant le nord de l'Irak, tant et si bien qu'au milieu des années 650 elles avaient atteint la partie orientale de l'Iran. En 642, les armées musulmanes avaient évincé les Romains et pris le contrôle de l'Égypte.

- ✓ Il mit en place les fondements administratifs du monde musulman en pleine expansion, en s'appuyant sur des structures bureaucratiques déjà existantes dans les régions prises sur les Romains. Les non-musulmans se virent attribuer un nombre non négligeable de fonctions importantes de niveau intermédiaire dans les domaines où les envahisseurs arabes manquaient de savoir-faire.
- ✓ Omar installa des bases militaires à Koufa, dans l'Irak actuel, et à Basra (Bassorah), elle aussi en Irak, (puis ailleurs par la suite) où les soldats étaient séparés de la population locale. Ces garnisons devinrent des centres importants pour le développement de l'islam dans la région. La solde des militaires était prélevée sur les butins de guerre.
- ✓ L'occupation arabe dans les territoires conquis aboutit à la formation d'une élite locale issue des conquérants arabes. Cependant, cela ne remit pas en cause la place des notables de l'ère antérieure qui purent conserver leurs terres et leurs prérogatives. Ces gens ne gardaient d'ailleurs pas un très bon souvenir de la domination sassanide puis romaine. Par sa politique de conciliation, Omar réussit à s'assurer de leur soutien au nouvel État musulman. Un certain nombre des membres de cette élite locale se convertirent à l'islam – sans doute en partie motivés par le désir d'améliorer leur situation dans le cadre du nouvel ordre musulman.
- ✓ Il choisit la date de l'émigration de La Mecque à Médine (622) comme date de début du calendrier musulman.
- ✓ Omar institua une politique de tolérance à l'égard des chrétiens et des juifs, en mettant en avant des passages du Coran relatifs aux non-musulmans qui se réfèrent à un Livre saint (les « gens du Livre »). Les chrétiens et les juifs ne furent pas obligés de se convertir à l'islam.



Pendant près de deux cents ans, les musulmans restèrent une minorité au Moyen-Orient. Vers 637, le patriarche chrétien de Jérusalem livra volontairement la ville à l'armée musulmane qui s'avancait. La tradition musulmane rapporte que, à l'entrée d'Omar dans la ville, il déclara qu'il n'irait plus prier à l'église bâtie sur le lieu de la crucifixion de Jésus tant que celle-ci ne serait pas transformée en mosquée. Le document connu sous le nom de traité d'Omar fixe les conditions dans lesquelles les chrétiens et les juifs étaient autorisés à vivre dans l'État musulman. Ils reçurent le statut de

« protégés » (*dhimmis*) qui les autorisait à continuer à pratiquer leur religion mais non à convertir les autres, ni à construire de nouveaux lieux de culte. Ces dhimmis devaient porter des vêtements spécifiques et payer un impôt supplémentaire pour compenser le fait qu'ils ne servaient pas dans l'armée musulmane. Les historiens contemporains ne sont pas tous d'accord avec la façon dont les musulmans rapportent la manière dont se sont déroulées la conquête de Jérusalem et la signature du traité d'Omar. Certains considèrent que ces récits correspondent à la vision qu'en avaient les musulmans dans les premiers siècles qui suivirent la conquête musulmane. Le travail scientifique qui a été entrepris ces vingt dernières années s'efforce de donner un aperçu plus exact de la période des premiers temps de l'histoire musulmane. Il reste encore beaucoup à faire à cet égard. En tout état de cause, ce récit de la prise de Jérusalem et du traité d'Omar ont eu une importance capitale sur le traitement réservé aux chrétiens et aux juifs dans les territoires nouvellement conquis. Il reste pertinent pour expliquer la manière dont les musulmans considèrent leurs rapports avec les chrétiens et les juifs aujourd'hui, et même avec tous les non-musulmans.

Un esclave mécontent assassina Omar en 644. Sur son lit de mort, il constitua un conseil des sages (*choura*) composé de 'Ali, Othman et d'autres chefs importants chargés de choisir le nouveau calife. C'est Othman qui fut choisi. De nos jours, certains partisans d'une forme de démocratie musulmane se réfèrent à l'institution de la *choura* qui constituent pour eux un précédent spécifiquement musulman. Les chiites considèrent qu'une fois encore 'Ali fut injustement écarté de la fonction de calife. Il est d'ailleurs possible que 'Ali lui-même se soit rallié à contrecœur au choix de Othman.

Établissement du texte du Coran : Othman (644-656)

Même si sur le plan personnel Othman était incontestablement d'une grande piété, sa désignation comme calife suscita des polémiques et ses qualités de chef furent moins évidentes que celles de ses prédécesseurs. Il avait été l'un des premiers à se convertir à l'islam et avait épousé une fille du prophète Mohammed. Il appartenait au puissant clan omeyyade des Qoraychites. Il eut souvent tendance à privilégier les membres de son clan dans ses nominations à des postes de hauts fonctionnaires du gouvernement, ce qui ne manqua pas de susciter le mécontentement. Les habitants de Médine critiquaient l'importance croissante accordée à ceux de La Mecque dans l'organisation des affaires de l'État et une bonne partie des musulmans voyaient d'un mauvais œil la fortune et le pouvoir grandissant accumulés par cette élite mecquoise.

Des groupes opposés aux façons de faire d'Othman virent le jour dans les centres islamiques importants tels que Koufa, en Irak, et en Égypte. Cela se

termina par l'assassinat d'Othman – probablement perpétré par des rebelles égyptiens – alors qu'il était en train de lire le Coran. Il est peu probable que 'Ali ait été impliqué personnellement dans l'assassinat d'Othman. Cependant, certains ennemis de 'Ali, notamment des membres de la famille d'Othman (le clan omeyyade), Aïcha (la femme du prophète Mohammed) et ses partisans laissèrent entendre qu'il était l'instigateur du crime ou, du moins, qu'il n'avait rien fait pour protéger Othman.



Durant le règne d'Othman, l'expansion géographique de l'État musulman se poursuivit, gagnant notamment la Libye et la Tunisie. Othman est surtout connu et vénéré par les musulmans pour avoir établi, dès 650, le texte définitif du Coran qui fait autorité. Cette version officielle du Livre saint a ainsi été rédigée bien plus tôt dans l'histoire de l'islam que ne l'ont été les Écritures saintes chez les chrétiens et chez les juifs.

Rébellion contre 'Ali (656-661)

En toute légitimité, le conseil des sages (*choura*) désigna 'Ali comme quatrième calife. Cependant, son pouvoir ne fut jamais fermement établi ni reconnu car beaucoup pensaient qu'il avait été impliqué dans le meurtre d'Othman. 'Ali était un homme intègre qui plaisait aux membres les moins puissants de la communauté. Il fit de Koufa, en Irak, sa capitale. À partir de ce moment-là, le centre politique de l'islam quitta définitivement l'Arabie.

La mort d'Othman marqua le début de la première *fitna* (rébellion) qui menaça l'unité de la communauté musulmane. Trois autres *fitnas* suivront à l'époque des deux premières dynasties musulmanes, les Omeyyades suivis des Abbassides. 'Ali eut également contre lui Aïcha, la femme du prophète Mohammed, et ses partisans, dont il fut vainqueur à la bataille du Chameau en 656.



Othman avait nommé son neveu, Mou'awiya, gouverneur de Syrie. Une fois calife, 'Ali ayant nommé un nouveau gouverneur en Syrie, Mou'awiya refusa de céder sa place. Les armées de 'Ali et de Mou'awiya s'affrontèrent en 658. Les forces de 'Ali étaient en train de l'emporter quand la cavalerie de ses adversaires piqua au bout de ses lances des feuillets du Coran, signifiant ainsi qu'il fallait laisser Dieu décider de l'issue du combat. En acceptant le principe de cet arbitrage, 'Ali s'était mis en situation de compromis et perdit le soutien de ses plus fervents défenseurs qui prirent les armes contre lui. Ces insurgés furent qualifiés de *kharidjites* (d'un mot arabe qui signifie « ceux qui sont sortis », c'est-à-dire qui se sont exclus du camp de 'Ali). Ces *kharidjites* représentaient un groupe extrémiste, très attaché au dogme, qui considérait que seuls les croyants les plus stricts pouvaient être considérés comme musulmans et que le calife devait être choisi pour sa foi musulmane – et non à cause de ses relations familiales ou politiques. En outre, le comité d'arbitrage du conflit était composé de trois personnes opposées à 'Ali qui rendirent un verdict négatif à son encontre. 'Ali réussit à maintenir son

pouvoir sur une partie de l'Irak mais fut assassiné par un fanatique kharidjite en 661. Les kharidjites avaient également projeté d'assassiner Mou'awiya mais ils échouèrent. D'une certaine façon, on peut considérer ces kharidjites comme les précurseurs de certains des groupes islamistes extrémistes que l'on connaît aujourd'hui (cf. chapitre 18).

Expansion de l'État

À l'époque du prophète Mohammed, et même un peu avant, personne dans les régions centrales du Moyen-Orient n'aurait cru qu'une menace pouvait venir d'Arabie. Pourtant, les armées musulmanes réussirent rapidement à éliminer l'Empire sassanide (iranien) et à repousser les frontières de l'Empire romain d'Orient (byzantin, avec Constantinople comme capitale). Dans les premières années de l'an 700, le califat musulman s'étendait de la côte atlantique du Maroc d'aujourd'hui jusqu'à certaines zones situées aux limites actuelles de l'Inde et du Pakistan.

Les musulmans considèrent ces succès comme un signe de la faveur divine. Cependant, ces victoires contre les Byzantins n'avaient rien d'inéluctable. Plusieurs de ces grandes campagnes militaires auraient facilement pu se retourner contre les musulmans et changer le cours de l'histoire. Comment dès lors, sans mentionner la faveur divine, expliquer ces fulgurants succès ?

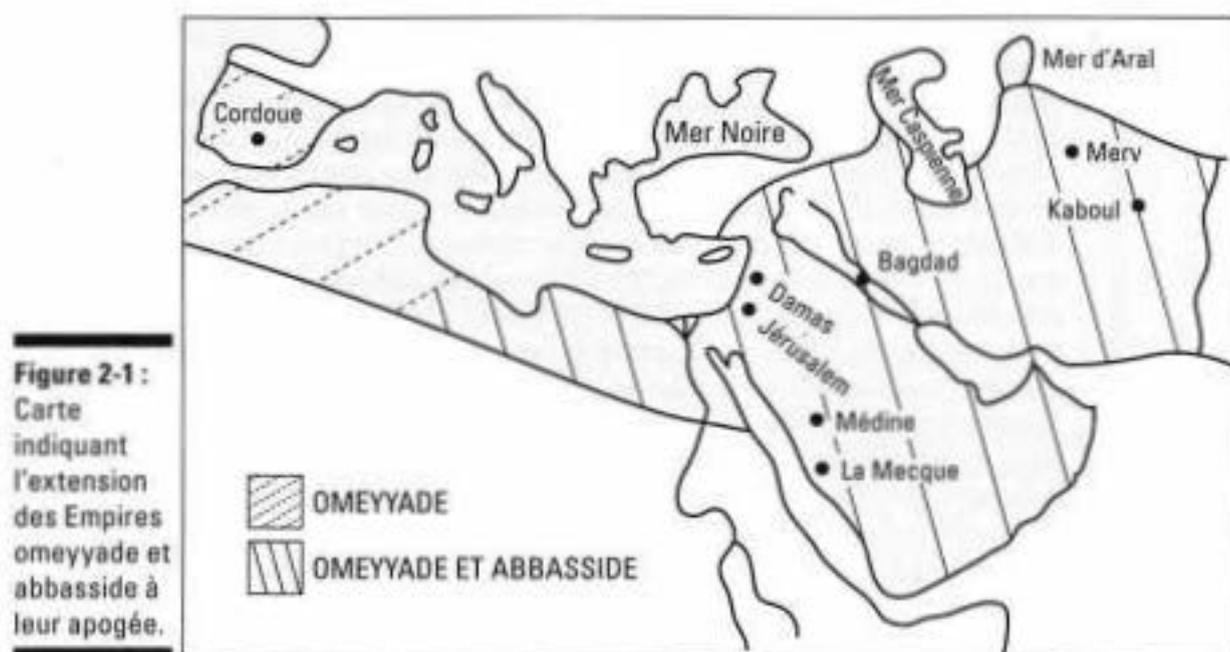
Voici quelques facteurs à prendre en compte :

- ✓ La Rome byzantine et l'Iran sassanide étaient épuisés par un siècle de guerres mutuelles. Du temps du prophète Mohammed, les Sassanides avaient déjà occupé Jérusalem et les Byzantins l'avaient reprise.
- ✓ Les populations locales se plaignaient de la domination des Byzantins comme de celle des Sassanides. Bien que chrétiennes, les populations de Syrie, d'Irak et d'Égypte étaient persécutées par les Byzantins qui prônaient une forme de christianisme différente de celle qu'ils pratiquaient.
- ✓ Les populations autochtones de Syrie et d'Irak étaient arabes et avaient davantage de choses en commun avec les envahisseurs musulmans qu'avec leurs maîtres byzantins.
- ✓ Les califes adoptèrent une politique de conciliation plutôt que d'exploitation, ce qui leur permit de recueillir l'adhésion des populations.
- ✓ Le fait d'unifier l'ensemble du Moyen-Orient en une seule entité politique et économique revigora une économie qui avait été dévastée par les affrontements entre Sassanides et Byzantins.
- ✓ Il y eut plusieurs califes et généraux de l'armée qui furent extrêmement compétents et jouèrent un rôle non négligeable dans les victoires musulmanes.

✓ La motivation est toujours capitale pour une armée et peut faire basculer du côté de la victoire, même lorsqu'une situation semble particulièrement défavorable. La tradition musulmane rapporte que la ferveur religieuse des combattants a été décisive dans les victoires musulmanes contre les habitants de La Mecque, du temps du prophète Mohammed. Cette ferveur fut également un atout sur le plan militaire à d'autres moments de l'histoire musulmane. Certains chercheurs soulignent le rôle capital de cette ferveur religieuse dans l'ardeur au combat des soldats arabes de la première heure. Selon la Tradition, un musulman qui meurt en combattant pour l'islam est assuré d'entrer au paradis sans passer par l'épreuve du Jugement dernier. L'importance du facteur religieux est certes difficile à évaluer car les historiens d'aujourd'hui n'ont pas accès (à l'impossible nul n'est tenu !) à la psychologie des premiers soldats musulmans. Par ailleurs, aussi puissant qu'il ait pu être ce zèle religieux, il ne faut pas négliger non plus l'attrait exercé par les butins de guerre somptueux sur les soldats d'Arabie habitués à des conditions de vie rudes.

L'âge d'or

L'âge d'or n'est pas toujours perçu comme tel par les populations qui vivent à l'époque concernée. On est toujours tenté de regarder en arrière en espérant retrouver une époque où les complexités et les difficultés de la vie présente n'existaient pas encore. Les civilisations se succèdent, chacune étant considérée comme issue du déclin de la précédente. L'islam n'échappe pas à ce phénomène et considère que la foi musulmane originelle était pure et immaculée mais qu'elle s'est dégradée par la suite jusqu'à ce que vienne quelqu'un qui « restaure » et revivifie la foi des fidèles. Les générations successives de musulmans ont souvent été nostalgiques de la période des premiers temps de l'islam et vénèrent particulièrement trois périodes : celle où le prophète Mohammed gouvernait Médine, celle des quatre premiers califes, et la période suivante qui fut celle où régnèrent successivement la dynastie omeyyade puis la dynastie abbasside. Ces époques sont considérées comme idylliques, en particulier parce que tout semblait alors favorable aux musulmans, les confortant dans l'idée que Dieu était de leur côté. C'est également l'époque où tous les musulmans étaient sous la domination d'un seul calife, incarnant ainsi au plan politique l'idée d'une unité du monde musulman. On peut dire sans conteste que la période des deux premières dynasties connut un grand rayonnement sur tous les plans : au plan militaire, politique avec la formation d'un État, l'institutionnalisation de la religion musulmane, au plan intellectuel et artistique également. Même si la légende est sans doute plus belle que la réalité, en ce qui concerne la période abbasside et au contraire en deçà de la réalité en ce qui concerne la période omeyyade, nous allons maintenant nous intéresser à ces deux dynasties prestigieuses (cf. figure 2-1).



Période omeyyade (661-750)

À la mort de 'Ali, Mou'awiya consolida rapidement sa domination. Il réussit à transmettre le pouvoir à son fils, établissant ainsi un principe dynastique selon lequel la succession devait revenir à un membre de la famille régnante. Le nom de cette dynastie dite omeyyade vient du nom d'un clan qoraychite dont étaient issus Mou'awiya et son oncle Othman. Il n'en reste pas moins que régulièrement se posa le problème de la transition afin d'éviter les risques de déstabilisation à la mort d'un calife régnant.

Califes omeyyades

Indépendamment de la manière discutable dont il prit le pouvoir, Mou'awiya se révéla être un excellent gouvernant. Il régna à la façon personnelle d'un cheikh arabe, s'appuyant autant sur son charisme personnel que sur la force. Ayant exercé les fonctions de gouverneur de Syrie, il pouvait compter en priorité sur les Arabes de Syrie et de Palestine. Il dépêcha vers le nord des campagnes militaires annuelles pour combattre les forces byzantines afin d'honorer l'obligation religieuse d'expansion du *dar al-Islam*. Mou'awiya, qui avait déjà vécu à Damas en tant que gouverneur de Syrie, en fit sa capitale. La Mecque et Médine étaient tout simplement trop éloignées du cœur de l'État musulman à la croissance si rapide pour pouvoir jouer le rôle de capitale politique. Les nouveaux convertis – Arabes ou non-Arabes – étaient intégrés socialement et économiquement dans la communauté en tant que

clients (*mawali*) des grandes familles dirigeantes d'Arabie qui s'étaient implantées dans les nouvelles terres conquises.

Parmi les successeurs de Mou'awiya, il y eut des hommes très pieux : Omar II (717-720) était respecté comme étant un modèle de dirigeant, tout comme son illustre prédécesseur du même nom ; Abdel-Malik (685-705) et Walid I^{er} (705-715) lui succédèrent avec compétence et loyauté. Ce ne fut pas le cas des quatorze califes omeyyades dont certains menèrent des vies bien loin d'être conformes à l'islam.

Un événement capital pour les musulmans chiïtes



Pendant la période omeyyade, l'événement qui eut les conséquences les plus retentissantes dans l'histoire de l'islam fut incontestablement la mort du fils de 'Ali, Hussein, à Kerbela en 680 (le fils aîné de 'Ali, Hasan, avait renoncé à prétendre au califat). À la mort de Mou'awiya, Hussein reprit le flambeau de son père et se rebella contre le fils de Mou'awiya, Yazid I^{er}. Hussein était naturellement soutenu par ceux qui considéraient que le prophète Mohammed avait désigné 'Ali et ses descendants comme ses successeurs. Il s'attira également les faveurs de tous les mécontents qui vivaient en Irak et trouvaient que les dirigeants omeyyades privilégiaient indûment la Syrie.

Sur la route de Koufa, l'armée de Yazid intercepta Hussein et son petit groupe de partisans. Hussein fut assassiné puis décapité. Le général fit envoyer la tête d'Hussein au calife de Damas. La mort du petit-fils du Prophète, celui qui enfant avait sauté sur ses genoux, choqua profondément le monde musulman. Pour les chiïtes, le martyre de Hussein à Kerbela fut un événement marquant dans leur histoire sacrée. Kerbela devint dès lors un lieu saint (*cf.* chapitre 13).



Cet événement marqua le début de la période connue sous le nom de seconde *fitna* (680-692). Une série de rébellions éclatèrent en Irak et en Arabie, y compris dans la ville sainte de La Mecque. Il fallut attendre le règne d'Abdel-Malik, de 685 à 705, pour que le pouvoir omeyyade réussisse à reprendre le contrôle sur la quasi-totalité des territoires.

Points forts du régime omeyyade

Voici les points forts à mettre au crédit du régime omeyyade :

- ✓ Reprise de l'expansion de l'empire. En 715, les armées musulmanes avaient conquis l'ensemble des territoires du Maghreb et la majeure partie de l'Espagne. À l'est, les armées musulmanes avaient pénétré dans la vallée de l'Indus (le Pakistan d'aujourd'hui) et dans les régions d'Asie centrale (aujourd'hui l'Afghanistan, l'Ouzbékistan et le Turkménistan). Le califat omeyyade devenait le plus grand empire que le monde ait jamais connu.
- ✓ Établissement d'une armée régulière remplaçant et limitant les pouvoirs des forces d'invasion des premiers temps, originaires d'Arabie.

- ✓ Arabisation (utilisation de l'arabe dans les archives officielles et pour la monnaie) et ultérieurement islamisation des postes de fonctionnaires (devenir moins dépendant des non-musulmans dans la bureaucratie qui prenait de plus en plus d'ampleur à tous les échelons du gouvernement).
- ✓ Politique de projets immobiliers d'envergure : construction de palais et développement d'un style architectural pour les mosquées. Le Dôme du Rocher à Jérusalem (environ 691 ou 692) fut la plus grande réussite architecturale monumentale de l'Islam.
- ✓ Approfondissement des études théologiques islamiques, avec notamment la recension des traditions et l'étude du Coran.

Période abbasside (750-1258)

Les événements qui accompagnèrent la chute de la dynastie omeyyade et l'établissement du régime abbasside constituent la troisième *fitna* (rébellion).

- ✓ Les éléments non arabes de la population (les *mawalis*) étaient mécontents des privilèges dont jouissaient les descendants des grandes familles arabes venues les envahir.
- ✓ Les chiites avaient peu de respect pour une dynastie dont la domination était perçue comme ayant usurpé le pouvoir qui aurait dû revenir à 'Alī et à ses descendants.
- ✓ La classe émergente des intellectuels religieux voyait d'un mauvais œil les fastes des Omeyyades. Il semble aujourd'hui que certains penseurs modernes considèrent que cette réputation était indue, les Omeyyades n'ayant été ni plus ni moins pieux que les Abbassides.
- ✓ Le centre de gravité de l'empire se déplaçait vers l'est, s'éloignant des centres du pouvoir omeyyade basé en Syrie.
- ✓ Des conflits internes opposaient différents groupes d'Arabes.

Ces éléments furent utilisés par les ennemis des Omeyyades pour mieux les discréditer aux yeux des populations.

Non sans quelques heurts, le pouvoir et l'unité du califat furent restaurés et préservés pendant le premier tiers de la période abbasside. Par la suite, le rôle du calife fut progressivement cantonné à un rôle de représentation, l'exercice réel du pouvoir étant dévolu à un autre, souvent un personnage de l'armée, qui portait le titre de sultan et de « prince des princes ». Le pouvoir central déclina et plusieurs régions, tout en continuant à reconnaître l'autorité théorique du calife, devinrent indépendantes, souvent dirigées par des gouverneurs ou des généraux qui établirent leur propre dynastie au pouvoir. Dans ce contexte de déclin politique, il n'en reste pas moins vrai

que la culture abbasside fut florissante sur les plans artistique, religieux et intellectuel.

L'accession au pouvoir des Abbassides

Une révolte armée avait éclaté contre les Omeyyades dans le nord-est de la Perse. Les instigateurs de cette rébellion envisagèrent de restituer le pouvoir à la famille du Prophète, ce qui donna à ce mouvement une envergure apocalyptique et messianique. Cette révolte était dirigée par les descendants d'al-'Abbas (d'où le nom de dynastie abbasside) qui était l'un des oncles paternels du prophète Mohammed. Abou Mouslim mena les armées rebelles à la victoire en 750. À l'issue de cette victoire, Abou al-'Abbas fut désigné comme calife, pour la plus grande déconvenue des chrites qui espéraient que cette fonction serait attribuée à un descendant de 'Ali.

La famille abbasside entreprit de consolider son pouvoir tout en marginalisant les partisans chrites qui avaient apporté leur soutien pendant la révolte. Le calife trouva un prétexte pour faire exécuter Abou Mouslim dont les hauts faits militaires représentaient une menace potentielle pour la domination abbasside. Les nouveaux dirigeants firent bâtir une nouvelle ville, Bagdad, en Irak, dont ils firent leur capitale. La dynastie fut très prospère dans ses premières années de règne dont l'apogée se situe à l'époque d'Haroun al-Rachid (786-809).

Points forts du régime abbasside

Les Abbassides ont dominé la vie politique pendant le premier tiers de leur règne avec de grandes réalisations sur les plans politique, économique et militaire. Par la suite, même après leur déclin au plan politique, ils ont continué à avoir un grand rayonnement aux plans religieux, scientifique, médical et littéraire :

- ✓ Islamisation de la population. Les musulmans qui représentaient environ 10 % de la population à la fin de la période omeyyade étaient devenus au x^e siècle la majorité dans les villes. Il fallut attendre le xiv^e siècle pour que l'islam soit la religion dominante dans les campagnes.
- ✓ Développement économique, avec notamment un phénomène d'urbanisation, d'expansion du commerce (stimulé par la disparition des frontières entre des États précédemment indépendants qui furent intégrés au califat) et perfectionnement de l'agriculture par des programmes d'irrigation et l'introduction de nouvelles techniques agricoles, comme la rotation des cultures.
- ✓ Réorganisation des structures administratives avec un découpage en plusieurs départements et une réforme du régime fiscal.

- ✓ Développement des sciences religieuses et notamment d'une théologie et de la codification des interprétations coraniques, le recueil de six ensembles de traditions considérées comme classiques et l'établissement des différentes écoles juridiques d'interprétation de la loi (cf. chapitre 8). Les efforts infructueux de trois califes pour imposer les croyances mo'tazillites au IX^e siècle (période de l'Inquisition) contribuèrent à instaurer une relative indépendance des institutions religieuses par rapport aux instances dirigeantes. La loi islamique, administrée par des juges islamiques (*qadis*), joua un rôle important dans la formation d'une morale sociale. Les oulémas (théologiens de l'Islam) devinrent les autorités religieuses de l'Islam, au détriment du calife.
- ✓ Développement du mysticisme soufi (cf. chapitre 14).
- ✓ Traduction en arabe des textes grecs de référence dans le domaine de la médecine, de la philosophie, des mathématiques et de la science, et contributions importantes dans ces domaines ainsi que dans d'autres disciplines, souvent effectuées par des musulmans iraniens s'inspirant des traductions réalisées à l'époque des Sassanides à partir du grec et du sanskrit (cf. chapitre 19).
- ✓ Développement de la littérature, notamment grâce aux Iraniens qui s'inspirèrent de leur culture locale ainsi que de celle des Arabes.

La valse des dynasties

Ce passage vous entraîne dans un tourbillon de noms et de dates liés aux dynasties et aux peuples qui ont pris et perdu le pouvoir dans la dernière partie de la période abbasside, et ce jusqu'à l'émergence de nouveaux empires centralisés qui se maintinrent assez longtemps à partir du XV^e siècle. Au milieu du X^e siècle, la réalité du pouvoir politique et militaire reposait entre les mains, non pas du calife, mais de grandes familles dirigeantes qui établirent leurs propres dynasties, reconnues et légitimées par le calife qui faisait figure de souverain théorique. La plus grande famille était celle des Bouyides qui avait des penchants chiites (milieu du X^e à milieu du XI^e siècle).

Les différentes régions de l'empire étaient d'autant plus indépendantes qu'elles étaient éloignées de Bagdad, la capitale, tout en reconnaissant toujours l'autorité du calife. Les Hammadides contrôlaient le nord de la Mésopotamie au X^e siècle tandis que les Sassanides étaient les maîtres de la partie orientale de l'Iran, d'Afghanistan, de Transoxiane (partie septentrionale de l'Afghanistan, au-delà du fleuve Oxus, l'actuel Amou Daria qui se jette dans la mer d'Aral). Au début du XI^e siècle, le pouvoir dans cette partie orientale passa entre les mains des Ghaznévides. Mahmoud (un dirigeant ghaznévide) renforça l'Islam dans le nord-ouest de l'Inde. Durant

cette période, les racines arabes de l'islam furent enrichies par l'apport de la culture perse et l'usage de la langue persane généralisé dans la moitié orientale de l'empire. C'est ainsi qu'une forme arabo-persane de culture islamique fut transmise à l'Inde tandis que l'islam gagnait du terrain en Asie du Sud-Est.

Aux ^x^e et ^{xiii}^e siècles, les Turcs venant d'Asie centrale, dont beaucoup s'étaient déjà convertis à l'islam, pénétrèrent dans l'Empire abbasside. En 1055, le calife reconnut officiellement un Turc seldjoukide comme sultan, c'est-à-dire comme chef politique désigné par le calife. À l'apogée de leur gloire, le pouvoir des Seldjoukides s'exerçait du centre de la Turquie (avec une victoire majeure sur les Romains byzantins en 1071) jusque dans la partie orientale de l'Iran, étant bien entendu qu'à cette époque l'emprise du sultan sur les dirigeants locaux était parfois minimale. C'est ainsi que la culture arabo-persane s'enrichit d'une strate supplémentaire avec l'apport de la culture turque. L'islam sunnite bénéficia du fait que l'autorité du calife ne s'exerçait guère au niveau local, ce qui permit aux théologiens (les *oulémas*) et aux mystiques soufis d'étendre leurs activités et d'encadrer les fidèles aux plans religieux et spirituel. Sous la houlette du grand vizir seldjoukide, Nizam el-Mouk (1018-1092), un réseau d'universités islamiques (*madrasas*) se développa.

Au début des années 1200, une nouvelle menace d'origine nomade se profila depuis l'Asie centrale et le nord de l'empire avec la déferlante des armées mongoles de Genghis Khan (vers 1162-1227). Malgré la division en quatre blocs de l'empire qu'il conquiert, ses descendants poursuivirent leur avancée vers l'est (Chine), l'ouest (la Russie et l'Europe orientale) et le sud (pays islamisés). Les Mongols étaient païens et n'hésitaient pas à laisser derrière eux ruine et désolation. La destruction de Bagdad en 1258 sonna le glas d'un système politique initié par Abou Bakr et Omar, marquant ainsi la fin d'un État islamique unifié.



Il ne faut pas confondre les Mongols dont il est question ci-dessus avec les Moghols qui, plus tardivement, bâtirent un empire en Inde et dont le nom est effectivement dérivé de celui de Mongols dont ils sont les descendants. L'Empire moghol est souvent associé à des images de magnificence et de grandeur. Pour en savoir plus sur cette époque et sur ses fastes, reportez-vous à la fin de ce chapitre au paragraphe intitulé « L'Empire moghol : l'islam importé en Asie du Sud ».

Dans l'ensemble, les Mongols finirent par se convertir à l'islam (excepté ceux d'Extrême-Orient). L'expansion de l'islam se poursuivit ainsi jusqu'en Crimée (au nord de la mer Noire) et dans certaines parties de la Russie (notamment dans le pays Tatar, situé à plusieurs centaines de kilomètres à l'est de Moscou). Dans les anciens territoires abbassides, de nouvelles dynasties régionales se succédèrent sans durer. Le plus connu des conquérants de l'époque est Tamerlan (1336-1405, « Timour le boiteux », qui se réclamait

de la lignée de Genghis Khan). Comme les premiers Mongols, Tamerlan fut un conquérant qui sema la peur et la destruction. Il faut reconnaître qu'il parvint à établir un nouvel État dont la capitale fut Samarkand (située en Transoxiane, au nord de l'Afghanistan), et qui s'étendait sur un territoire allant de la partie centrale de la Turquie au nord-ouest de l'Inde. Son fils, shah Rukh, implanta la dynastie timouride avec pour capitale Herat (située à l'est de l'Afghanistan). Cette dynastie produisit des œuvres architecturales et littéraires d'une grande beauté et devait aboutir à l'émergence des grands Empires ottoman, safavide et moghol (pour mieux connaître la situation en Syrie et en Égypte à cette époque, cf. l'encadré « Les croisades »). Ce tour d'horizon rapide de l'histoire de l'Islam omet nécessairement certains personnages et certaines dynasties qui jouèrent un rôle important à l'époque.

Les croisades

Les croisades chrétiennes ont duré de 1098 à 1291. En 1099, les armées de croisés venues d'Europe de l'Ouest s'emparèrent de Jérusalem, massacrant toutes les populations musulmanes et juives. Les croisés implantèrent un certain nombre de petits États chrétiens indépendants en Palestine et en Syrie qui ne durèrent pas longtemps. Saladin (Salah al-Din al-Ayyubi, 1138-1193) donna le coup de grâce aux croisés à l'endroit des fourches de Hattin, en Palestine, en 1187, et reprit Jérusalem, épargnant ses habitants chrétiens. Son esprit de chevalerie envers les chrétiens vaincus fit sa renommée, même en Europe. D'autres armées de croisés s'opposèrent encore quelque temps, sans grand succès. Du point de vue musulman, les croisades furent considérées comme un nouvel exemple d'intrusion barbare dans les terres islamiques, une intrusion qui n'avait finalement rien de menaçant pour la survie des États islamiques de l'époque.

Une autre croisade chrétienne porte le nom de *Reconquista*. Il s'agissait de reconquérir l'Espagne conquise par les Maures, des musulmans venus du nord-ouest de l'Afrique. Dès 715, les forces musulmanes avaient conquis la majeure partie de l'Espagne, après avoir soumis la

totalité du Maghreb et traversé la Méditerranée depuis le Maroc. En 755, un survivant de la destruction par les Abbassides de la dynastie omeyyade à Damas avait réussi à gagner l'Espagne où il avait établi un État omeyyade indépendant. Ses successeurs ont par la suite pris le titre de calife. Au x^e siècle, Cordoue – la capitale de l'Espagne omeyyade – était de loin la ville la plus grande et la plus moderne d'Europe, rivalisant avec Bagdad comme centre culturel. La mosquée de Cordoue (*La Mezquita*) est une de ses plus grandes réalisations. Au xi^e siècle, la reconquête chrétienne partit du nord-ouest de l'Espagne. Progressivement, les chrétiens descendirent vers le Sud, temporairement arrêtés par des invasions musulmanes venues du Maghreb (les Almoravides, 1056-1147, et les Almohades, 1130-1269). Aux xii^e et xiii^e siècles, les intellectuels musulmans, juifs et chrétiens dialoguaient harmonieusement, notamment dans des villes comme Tolède. C'est ainsi que certains textes classiques de la philosophie et de la science des Grecs de l'Antiquité tombés dans l'oubli, ainsi que de nouvelles contributions émanant du monde musulman, furent transmises à l'Europe chrétienne.

Les croisades (suite)

La figure la plus importante du judaïsme médiéval, Maïmonide (Moïse ben Maimon, également connu sous le nom de Rambam, environ 1135 à 1204), est née à Cordoue. En raison de la persécution des non-musulmans par les Almohades, sa famille quitta l'Espagne quand il eut 13 ans. Il s'installa finalement au Caire où il fut le médecin du vizir de Saladin

(c'est-à-dire le second personnage de l'État) et dirigea la communauté juive locale. Ses écrits traitant de philosophie et de la loi pour les juifs furent remarquables. La reconquête chrétienne de l'Espagne s'est terminée avec la chute de Grenade en 1492 et l'expulsion des musulmans et des juifs d'Espagne.



Sur les premières croisades, je vous conseille la lecture de deux ouvrages. Le premier est celui de l'Italien arabisant Francesco Gabrieli, *Chroniques arabes des croisades*, Sindbad, 1977 ; l'autre, plus romancé, de l'écrivain franco-libanais Amin Maalouf. Il est intitulé *Les Croisades vues par les Arabes*, JC Lattès, 1983. Sur l'histoire musulmane du x^e ou xv^e siècle, il faut consulter les ouvrages des islamologues espagnols et français tel Émile Lévi-Provençal (1894-1956), spécialiste de l'Espagne musulmane, à laquelle il a consacré un grand nombre d'articles sur le sujet dans *l'Encyclopédie de l'islam*. Son ouvrage, *L'Espagne musulmane au x^e siècle* (réédité il y a peu par Maisonneuve et Larose), est désormais un classique.

Si ce livre était un livre de l'histoire musulmane, on aurait eu de nombreux chapitres passionnants sur les différentes provinces gagnées par la religion de Mohammed, aux quatre coins du monde habité de l'époque. L'Andalousie par exemple, aurait fourni matière à l'un de ces longs et bons chapitres d'histoire et de civilisation. Cette grande région du Sud de la péninsule ibérique, appelée Al-Andalus par les Arabes, a été, en effet, le fleuron des conquêtes musulmanes en dehors des terres où, aujourd'hui, l'islam prédomine.

L'histoire de l'Andalousie débute après le franchissement, en 711, du Détroit de Gibraltar par un général Berbère du nom de Tariq ibn Ziyad. Le mot Gibraltar signifie d'ailleurs « Djebel-Tarik », La Montagne de Tarik. À l'époque, la péninsule ibérique était occupée par les Wisigoths. Leur roi Rodrigue n'a rien pu faire pour repousser cette invasion qui devenait imminente en raison des forces en présence. Depuis lors, et pendant plus de sept siècles, les musulmans allaient inventer une forme de civilisation qui restera dans les annales, non sans avoir marqué la conscience des grands souverains musulmans et non-musulmans.

Outre les conquêtes militaires, c'est l'essor de la culture andalouse qui a été particulièrement fulgurant. On le voit encore aujourd'hui avec des

personnalités éminentes comme celle d'Ibn Hazm ou d'Ibn Rochd qui naquirent dans la péninsule et qui influencèrent durablement le droit zahirite et la philosophie. Des médecins, des juristes, des grammairiens, des poètes, des botanistes et des agronomes y virent le jour. Il fut un temps où l'Andalousie rivalisait avec la fastueuse Bagdad. L'une était administrée par les Abbassides, et l'autre par des descendants d'Omeyyades, c'est-à-dire les souverains de Damas. L'un d'eux notamment, Abd ar-Rahman I^{er}, le fondateur véritable de l'émirat de Cordoue, – et donc de toute la branche omeyyade dite d'Occident – était un survivant du massacre perpétré en 750 par les Abbassides à l'encontre de la maison omeyyade.

Dès 755, Abd ar-Rahman put reconstruire la dynastie déchuée en triomphant au passage de tous les petits roitelets qui voulurent l'en empêcher. Après avoir été un émirat, Cordoue est élevée au rang de capitale du « califat de Cordoue », qui rayonnera longtemps après la mort de son fondateur. Toute la péninsule ibérique est conquise (hormis le Nord et le Nord-Ouest) et même une partie de la France. Les musulmans y ont développé un art de vie très décomplexé, en tout cas opposé à celui de l'antique Arabie. Ils y demeurèrent jusqu'à la fin de xv^e siècle, mais sans la rigueur du début. En 1492, le fruit était suffisamment mûr pour être cueilli sans trop de difficulté par les rois catholiques, lesquels tenaient là une revanche historique qui allait – on ne le savait pas encore – ouvrir la voie aux bouleversements spectaculaires qui amenèrent la modernité d'aujourd'hui.

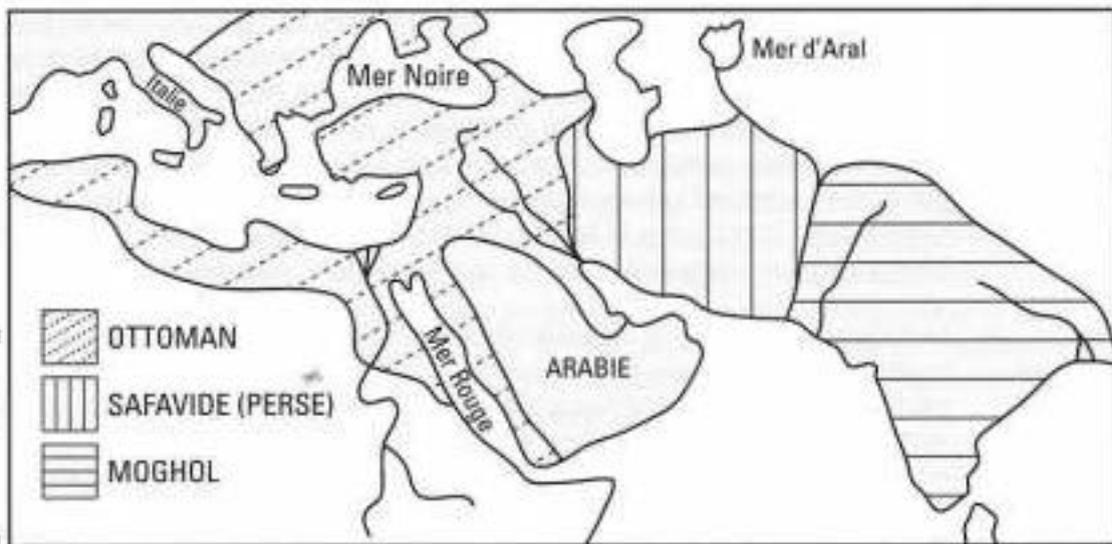


Pour en savoir plus, je vous conseille – outre le livre central de Lévi-Provençal – les titres suivants : *La Poésie andalouse en arabe classique au XI^e siècle* d'Henri Pérès, Paris, Adrien-Maisonneuve, 1937 et *L'Espagne musulmane* de Claudio Sanchez-Albornoz, Alger, OPU-Publisud, 1985. Les livres d'Ibn Rochd (Averroès) sont également disponibles en librairie ou sur www.alapage.com, www.fnac.com, www.amazon.com. Il suffit d'entrer « Averroès » ou « Andalousie » dans n'importe quel moteur de recherche pour avoir accès à une importante bibliographie.

Jamais deux sans... trois grands empires

Les trois empires post-médiévaux qui ont surgi après la chute des Abbassides sont réputés pour avoir efficacement utilisé la technologie de la poudre à canon. Les Empires ottoman, safavide et moghol ont imposé dans les territoires qu'ils contrôlaient une administration fortement centralisée, calquée sur le modèle de l'armée, chacun légitimant son pouvoir par les dogmes de l'islam, la puissance de son armée et son mécénat dans le domaine artistique.

Figure 2-2 :
Les Empires
ottoman,
safavide
et moghol.



L'Empire ottoman : les Turcs

Des trois empires musulmans mentionnés ci-dessus, c'est l'Empire ottoman qui a exercé la plus grande influence sur l'islam et sur l'Occident. Au XIII^e siècle, des groupes islamiques turcs pénétrèrent en Anatolie (Turquie actuelle) et dans la ville anatolienne occidentale de Bursa. Le chef d'un clan turc implanta un petit État qui se développa rapidement pour devenir un empire plus important : au début du XIII^e siècle, la majorité de la population d'Anatolie était chrétienne, tandis que vers la fin du XV^e siècle, 90 % de la population était musulmane, en partie grâce à l'immigration turque et également du fait de la conversion de la population indigène par des missionnaires soufis.



Le mot « Ottoman » provient du nom du fils d'un grand chef turc, Osman I^{er} (dont le nom s'écrit également Othman I^{er}).

L'Empire ottoman s'est consacré à étendre le *dar al-Islam* (domaine de l'islam) dans l'Europe chrétienne, parvenant au XIV^e siècle à pénétrer en Europe et à vaincre les Serbes en 1389. C'est depuis cette époque que subsiste dans la mémoire collective des Européens l'image de la « brutalité des Turcs ». Au XV^e siècle, les Ottomans avaient conquis le reste de l'Anatolie et des Balkans, y compris Constantinople en 1453. Cette date marque la fin définitive de l'Empire romain d'Orient moribond. Au XVI^e siècle, les Ottomans avaient conquis le Maghreb, l'Arabie occidentale (avec les villes saintes de La Mecque et de Médine), la Syrie, la Palestine et l'Irak.

L'Empire ottoman occupa une place centrale dans les échanges commerciaux entre l'Europe et l'Extrême-Orient (Chine, Asie, Asie du Sud et Pacifique)

et entre le nord et le sud. D'ailleurs, la découverte du Nouveau Monde et l'établissement de nouvelles routes maritimes contournant la pointe de l'Afrique expliquent en grande partie le déclin de l'Empire ottoman. Les Ottomans s'investirent pour stimuler la production de marchandises de luxe destinées aux grandes familles de la Cour et à l'exportation. Parmi les produits commercialisés figurent les tapis, les textiles (autour de Bursa), la céramique, y compris la fabrication de carreaux (autour d'Iznik, en Turquie orientale). Les motifs à base de tulipes sont caractéristiques de cette époque.

Le rayonnement de la culture ottomane s'exerça également d'autre manière. Les savants des universités rattachées aux mosquées dans la capitale Istanbul (l'ancienne Constantinople) apportèrent une contribution notable aux mathématiques, à l'astronomie, à la médecine, à la géographie et à l'histoire. La miniature, technique provenant de l'héritage perse, trouva une nouvelle application dans le travail d'illustration des archives historiques, avec notamment les représentations des campagnes militaires. En architecture, la plus grande réalisation fut celle du palais Topkapi, à Istanbul – qui en réalité a été davantage conçu comme un palais composé de pavillons éparpillés et de salles à usage public ou privé que comme un fort. On compte également la construction de grandes mosquées et de mausolées (cf. chapitre 19).

L'État ottoman domina la religion aussi profondément que tous les autres domaines. Il se montra tolérant à l'égard des non-musulmans qui eurent le droit d'être représentés par le chef de leur communauté religieuse. Quand les juifs furent contraints de fuir les persécutions en Europe, ils trouvèrent fréquemment un asile sûr et purent prospérer au sein de l'Empire ottoman. Des représentants religieux musulmans ont été intégrés à la fonction publique. Le cheikh al-Islam, désigné par le gouvernement, désignait à son tour les *qadis* (juges) ainsi que les professeurs des *madradas* (écoles ou universités). Les fonctions officielles du *qadi* consistaient entre autres à collecter les impôts, surveiller les marchés et inspecter l'armée. La loi religieuse suivait le rite hanafite (cf. chapitre 8). L'État était strictement sunnite. Deux groupes (mystiques) de soufis étaient particulièrement actifs, les Bektachis et les Mevlevis (cf. chapitre 14).

Le calife se considérait comme le défenseur militaire de l'Islam, l'étendard de la charia (loi islamique) et l'héritier à la fois de Rome (du fait qu'il avait conquis l'État byzantin) et des califes musulmans des premiers temps. Imprégnées de cet état d'esprit, les armées ottomanes faillirent prendre Vienne en 1529 (puis de nouveau en 1683). La majorité de la population balkanique est restée chrétienne, bien qu'un certain nombre de personnes se soient converties à l'islam en Bosnie, en Albanie, au Monténégro et en Macédoine (dénomination actuelle).

Bien que n'étant pas d'ascendance arabe (qoraychite), les Ottomans prétendirent que le dernier calife abbasside avait cédé sa place à un

dirigeant ottoman en 1517. Ce n'est que peu de temps après cette date que la domination ottomane connut son apogée avec le règne de Soulayman le Magnifique (1520-1566). Les Ottomans ont combattu avec succès les chrétiens sur trois fronts : contre l'État russe en expansion au nord de la mer Noire, contre l'Empire austro-hongrois en Europe de l'Est, et contre l'Espagne à l'ouest en prenant le contrôle de la Méditerranée. À l'est, l'État ottoman s'est opposé au pouvoir safavide iranien. Bien que l'Empire ottoman ait perduré jusqu'en 1922, après la fin de la Première Guerre mondiale, son déclin a commencé dès le XVII^e siècle. Le commandement central s'est affaibli en même temps que l'Europe a commencé à relever le défi militaire et économique. Le califat a été aboli en 1924, deux ans après la faillite de l'État ottoman et la fondation de la Turquie moderne.

L'Empire safavide : les Iraniens

L'Empire safavide fournit le meilleur exemple d'un État islamique chiite. Le type de chiisme le plus fréquent est le chiisme duodécimain (adepte du douzième imam – cf. chapitre 13). Il s'est répandu en Iran. L'État safavide englobait une zone plus vaste que celle de l'Iran moderne. Son apport sur le plan culturel et artistique est comparable à celui de la période abbasside, moghole et ottomane.

Comment tout cela a-t-il commencé ? Les populations turques se sont implantées en masse dans les territoires du nord et du nord-est de l'Empire abbasside tandis que la puissance centrale se décomposait. En l'absence d'un État central fort, après la conquête mongole, en 1258, les diverses confréries soufies (cf. chapitre 14) sont devenues des relais importants d'organisation sociale au niveau local. Le cheikh Safi Al-Din (1252-1334) a grimpé si haut dans la hiérarchie de cette confrérie qu'il s'est fait connaître par son nom – d'où l'origine du nom « safavide ». Cette confrérie s'est développée à partir d'Azerbaïdjan vers l'est (en l'Iran) et vers l'ouest (Turquie orientale).

À partir de 1502 jusqu'à sa mort en 1524, le shah Isma'il, un descendant de Safi al-Din, a entraîné ses disciples à la conquête de l'Iran, établissant ainsi l'État safavide. Le shah Isma'il se réclamait descendant à la fois du prophète Mohammed et des imams chiites (descendants du prophète Mohammed identifiés par les chiites comme leurs chefs) ainsi que du dernier roi sassanide (*shah* est un mot ancien qui signifie « roi » en sassanide). Il a également prétendu représenter le dernier (douzième) imam chiite, qui, selon les chiites, est entré dans la clandestinité en 874 (cf. chapitre 13). Ces titres de gloire lui ont donné l'autorité à la fois au plan politique et au plan religieux.

À cette époque, la majeure partie de la population de l'Iran était composée de musulmans sunnites. Cependant, une fois au pouvoir, le shah Isma'il entreprit d'instaurer un État reposant sur le chiisme duodécimain. Il

exerça sa répression à l'encontre des autres chiites, des soufis et des sunnites. Il recruta des soldats esclaves issus des populations des régions montagneuses du Caucase (entre la mer Noire et la mer Caspienne), plutôt que de s'en remettre aux groupes qui l'avaient porté au pouvoir. Pour encadrer la pratique religieuse de la population contrainte d'adopter le chiisme duodécimain, il fit venir des oulémas du Liban, de Syrie, d'Irak, de Bahreïn et du Cachemire (ce qui explique aujourd'hui encore l'influence des mollahs iraniens chiites – adeptes du chiisme duodécimain – sur les populations chiites de ces pays). Les établissements religieux étaient sous le contrôle de l'État.

C'est Isma'il qui introduisit chez les chiites l'habitude de maudire les trois premiers califes – Abou Bakr, Omar et Othman (ainsi que Aïcha à qui les chiites reprochent son opposition au califat de 'Alī) – dans l'appel à la prière. Il fit reconstruire les sanctuaires liés au culte du douzième imam (chiisme duodécimain). Dans cet esprit, le pèlerinage à Kerbela et la célébration annuelle du martyr de Hussein prirent une importance capitale qu'ils ont gardée aujourd'hui encore (pour en savoir plus sur le culte et la théologie chiites, cf. chapitre 13).

L'Iran safavide connaîtra deux siècles de prospérité assurée par des conquêtes militaires, une administration et des gouvernants efficaces. La capitale de l'empire, Ispahan, comptait déjà un million d'habitants, 152 mosquées et 273 bains publics. Le règne du shah 'Abbas I^{er} (1587-1629) marqua l'apogée de l'empire qui sut réaliser la synthèse des traditions persanes et turques qui a donné naissance en peinture à l'art de la miniature persane, avec notamment l'illustration de l'épopée nationale intitulée la *Shahnama* (histoire des rois). Le gouvernement encouragea la fabrication de tapis qui devint une source majeure de revenus à l'exportation. Le shah 'Abbas fit venir à Ispahan, la nouvelle capitale de l'empire, située dans le centre de l'Iran, des centaines de potiers chinois qui transmirent leur savoir-faire à leurs confrères persans, favorisant ainsi le commerce de vases en porcelaine vendus à l'étranger. La fabrication de mosaïques, un art typiquement islamique, a sans doute connu son apogée à l'époque des Safavides. Ces carreaux de couleur associés à une architecture caractéristique héritée des plus anciennes traditions iraniennes liées à l'Islam ont conféré aux grandes mosquées de cette époque leur allure si particulière.



Le déclin s'amorça après l'époque du shah 'Abbas. Les oulémas (les théologiens, ceux qui étudient la religion ; en Iran, on utilise plutôt le terme de « mollahs » qui fait référence à un clergé religieux qui n'existe pas chez les sunnites) gagnèrent en importance et en indépendance et résistèrent aux prétentions du shah dans le domaine religieux. Ils considéraient que c'était à eux, et non au shah, d'être les gardiens de la foi et les représentants de l'*imam caché*. Inévitablement, l'effritement du pouvoir centralisé consolida celui des tribus locales. L'empire commença à se disloquer bien avant la

mort de son dernier régent, en 1702. En 1779, à la suite de quelques dynasties mineures, la dynastie Kadjar prit le pouvoir qu'elle conserva jusqu'en 1925, date à laquelle elle fut remplacée par la dynastie Pahlavi qui régna jusqu'en 1979, date de l'acte de naissance de la République islamique d'Iran.

L'Empire moghol : l'islam en Asie du Sud



Pourquoi mentionner l'Empire moghol parmi les trois empires retenus comme exemple d'État islamique tardif ? Il suffit de regarder les chiffres de la démographie : il y a beaucoup plus de musulmans vivant en Asie du Sud (Inde, Pakistan et Bangladesh) que dans le monde arabe. L'islam s'est répandu en Asie du Sud et en Indonésie, le plus grand pays musulman de nos jours. L'islam en Inde a d'ailleurs une physionomie très différente de celle que l'on connaît dans les pays du Moyen-Orient.

L'islam s'est répandu dans les régions occidentales de l'Asie du Sud-Est dès 711-713. Les grandes conquêtes furent plus tardives, en particulier sous l'impulsion d'envahisseurs venus d'Afghanistan. L'implantation des premiers États musulmans indiens dans la région de Delhi date de 1201. Au cours des trois siècles qui suivirent, l'Asie du Sud allait être entièrement islamisée. L'Empire moghol fut celui qui dura le plus longtemps et s'étendit le plus largement. Il fut fondé par Bâbur en 1526 et atteignit son apogée sous Akbar I^{er} (1556-1605). Bâbur s'enorgueillissait d'être à la fois descendant de Genghis Khan et du grand conquérant turc Tamerlan.

Les dirigeants moghols mirent en place un système administratif élaboré reposant sur des officiers appointés qui étaient entièrement tributaires du pouvoir central. La mainmise du gouvernement s'exerçait jusqu'à l'échelon du village, ce qui n'empêcha pas les Hindous de détenir un certain nombre de fonctions. Il en allait de même pour les affaires religieuses : le gouvernement central nommait le *qadi* au sommet de la hiérarchie (juge suprême), puis les *qadis* locaux, les surveillants de marché, les prêcheurs, les dirigeants de la prière (imams) et les administrateurs des *waqf* (fondations caritatives).

La population musulmane, concentrée surtout dans le nord-ouest de l'Inde, dans la vallée de l'Indus et au Bengale, n'excéda jamais 20 à 25 % de la population. Cette situation eut un impact sur le développement religieux et culturel de l'Empire moghol, qui présente des caractéristiques différentes de celles des autres empires musulmans où la majeure partie de la population se convertissait à l'islam. Aux apports principaux issus de traditions culturelles iraniennes et indiennes (ou hindoues) vinrent s'ajouter des éléments issus des cultures arabes, mongoles et turques. La prospérité résultant des conquêtes ainsi que l'efficacité de l'administration contribuèrent au rayonnement de la culture moghole. L'Inde de cette période est particulièrement féconde en musique, en littérature, en peinture et en architecture.



S'appuyant sur la tradition persane de l'art de la miniature en peinture, le style et le répertoire des sujets traités se sont particulièrement développés grâce au mécénat royal. Le thème des animaux en particulier a été excellemment rendu. L'œuvre la plus grandiose est sans doute celle qui retrace les épopées hindoues et islamiques. Le *Hamzanama* est un récit légendaire des aventures de l'oncle du Prophète, Hamza, relatant ses pérégrinations à travers le monde pour répandre l'islam. Ce récit comportait au départ 1 400 enluminures, dont chacune mesurait plus de 60 cm de haut. Il en reste aujourd'hui environ deux cents. Les réussites architecturales sont également impressionnantes : il n'est que de voir les palais, les mosquées et les tombes sises dans des parcs superbes qui abritent les dépouilles des empereurs moghols et de leurs épouses (cf. chapitre 19).

Au plan religieux, Akbar I^{er} adopta une attitude d'ouverture à toutes les religions. L'impôt dû par les non-musulmans fut supprimé et le calendrier solaire refit son apparition. Le gouvernement finança non seulement la construction de mosquées, mais également celle de temples hindous. Par ailleurs, la consommation de viande de bœuf fut découragée pour ne pas heurter la sensibilité hindoue. Le syncrétisme (amalgame d'éléments provenant de différentes religions) se développa, non seulement dans les sphères étatiques mais également à l'échelon local. Il est le fruit de l'interaction mutuelle de diverses formes de dévotion propres à l'hindouisme, d'une part, et au culte des saints pratiqué dans le soufisme, d'autre part.

Les confréries soufies jouèrent à cette époque un rôle important dans la conversion à l'islam. Ces confréries, telles celle des Tchichtis et celle des Suhrawardis, mirent l'accent sur la *baraka* (la bénédiction) que peut apporter le saint soufi. Les écrits du philosophe et théologien espagnol Ibn 'Arabi (1165-1240) ont exercé une influence certaine sur le soufisme moghol. L'ourdou, langue dérivant de l'hindi parlé dans le nord de l'Inde avec des apports de vocabulaire d'origine persane, devint la langue dominante utilisée par les musulmans d'Asie du Sud pour la religion et la littérature. Plus tard, certaines confréries soufies réformistes, telles celles des Qadiriyyas et des Naqshbandiyas (pour en savoir plus sur ces deux confréries, cf. chapitre 14) prirent de l'importance. Elles mirent l'accent sur la *charia* (loi) et rejetèrent aussi bien l'influence hindoue que le culte des saints de leurs prédécesseurs soufis jugé excessif. Ce retour à une certaine austérité et pureté originelle de l'islam fut soutenu par l'empereur Aurangzeb (1618-1703) qui notamment réintroduisit le calendrier musulman lunaire, l'impôt spécial dû par les non-musulmans et ordonna la destruction de temples hindous.

Les Britanniques vinrent s'installer en Inde dans les années 1800 et prirent progressivement le pouvoir. Ils déposèrent le dernier empereur moghol en 1858. Le déclin de la civilisation moghole s'était déjà amorcé à partir du XVIII^e siècle.

Deuxième partie

La foi et les croyances musulmanes



« Je lui ai dit que nous étions complètement perdus.
Il m'a proposé une carte routière... et il m'a indiqué la
direction de La Mecque au cas où cela ne suffirait pas ! »

Dans cette partie...

Cette partie traite essentiellement des fondements de la foi musulmane, en particulier de la conception que les musulmans ont de Dieu. On y explique l'attribut principal de Dieu en islam – son unicité – ainsi que ses autres attributs, les noms que les musulmans lui donnent et les signes qui attestent qu'il est Dieu.

En outre, cette partie aborde quelques aspects théologiques soulevés dans les premiers temps de l'islam, notamment la relation qui existe entre la foi et les œuvres, d'une part, et entre la théologie et la philosophie, d'autre part.

En conclusion, je termine par un aperçu des croyances musulmanes en ce qui concerne la résurrection des morts, le Jugement dernier, l'enfer ou le paradis.

Chapitre 5

Soumission à Dieu

.....

Dans ce chapitre :

- ▶ Profession de foi en Dieu
 - ▶ Allah est le nom de Dieu
 - ▶ Reconnaître les attributs et les noms de Dieu
 - ▶ Connaître Dieu
-

Les musulmans ont en commun un certain nombre de croyances sur Dieu. Ces croyances ou ses affirmations reposent sur ce qui est dit de Dieu dans le Coran et dans les récits que l'on appelle les hadiths, c'est-à-dire les traditions remontant à l'époque du Prophète. Nous vous les présentons ici de façon assez libre. Cependant, il est bon de mentionner que même les affirmations les plus fondamentales, acceptées par la majorité des musulmans, débouchent souvent sur des débats théologiques portant sur des points précis sur lesquels les théologiens n'arrivent pas à se mettre d'accord (pour en savoir plus sur ces débats théologiques, cf. chapitre 4).



Ceux qui connaissent bien la religion chrétienne ou le judaïsme trouveront beaucoup de similitudes sur la façon de concevoir Dieu. Les chrétiens et les juifs pourraient dire la même chose de Dieu que les musulmans. Les différences avec l'hindouisme sont plus grandes car les hindous vénèrent des dieux en grand nombre sans qu'aucun d'eux en particulier soit l'ultime réalité suprême.

Pour les musulmans comme pour les chrétiens ou les juifs, Dieu est la seule et unique réalité ultime. Dieu ne dépend de rien mais tout dépend de Dieu. Il est dit dans la sourate XXVIII, 88 : « Tout doit périr, excepté Son visage [celui de Dieu] » car Dieu est la seule réalité nécessaire, non contingente. Seul Dieu est éternel. Tout ce qui existe n'existe que dans la mesure où Dieu l'a voulu et aussi longtemps qu'il le veut. Ainsi, tout dépend de Dieu pour son existence. En signe de reconnaissance et d'acceptation de cette dépendance envers Dieu, tout être humain devrait se soumettre à Dieu. Selon la Tradition musulmane, au commencement, toute l'humanité était soumise à Dieu. Seulement, les hommes l'ont oublié. C'est la raison pour laquelle Dieu envoie

des prophètes pour rappeler aux hommes qu'ils doivent revenir vers lui et se soumettre à lui. Le mot « musulman » signifie d'ailleurs littéralement « celui qui se soumet » [à Dieu].

Affirmer l'unicité de Dieu



Le *tawhid* (unicité) est le terme islamique qui résume le mieux à lui tout seul la conception que les musulmans ont de Dieu. La sourate CXII, l'une des plus anciennes et des plus courtes, porte en en-tête un mot qui signifie le « monothéisme pur » (ce mot a littéralement le sens de « sincérité, authenticité »). Cette notion d'unicité est si importante que cette sourate est considérée comme représentant un tiers du credo musulman. Seule la *Fatiha* (« celle qui commence », la première sourate) surpasse celle-ci en importance. En général, les musulmans la connaissent par cœur, aussi bien (et peut-être même mieux !) que les chrétiens connaissent le psaume de David intitulé « L'Éternel est mon berger ». Voici le début de cette sourate :

*Dis : « Il est Dieu, Unique.
C'est le Dieu éternel.
Il n'a point enfanté et n'a point été enfanté.
Il n'a point d'égal. »*



Ce passage s'adressait directement aux gens de La Mecque pour qui Dieu était un dieu parmi d'autres et avait trois filles. Cette conception d'un dieu ayant femme et enfants revenait à commettre le péché de *chirk* (association), le péché le plus grave dans l'islam. Il y a également péché de *chirk* quand on admet qu'il existe d'autres dieux et qu'ils ont avec Dieu une part du pouvoir. La sourate IV, 116 déclare : « Dieu ne pardonnera pas le crime de ceux qui lui associent d'autres divinités ; il pardonnera tout le reste à qui il voudra. »

Cette insistance des musulmans sur l'unicité de Dieu et leur horreur du péché de *chirk* qui en est la négation va bien au-delà d'un simple rejet du polythéisme pris au sens premier. Un professeur d'université spécialiste des religions, Michael Sells, a écrit un ouvrage d'introduction au Coran qui fait ressortir quatre aspects découlant de l'unicité de Dieu – et j'en ajoute moi-même un cinquième :

- ✓ **Rejet du polythéisme** (croyance en plusieurs dieux) et rejet du fait d'associer d'autres êtres à Dieu (comme nous l'avons vu ci-dessus). Du point de vue musulman, le paganisme et l'hindouisme sont coupables d'association dans la mesure où ces écoles de pensée acceptent une multiplicité de dieux.

- ✓ **Rejet d'une fidélité inconditionnelle à autre chose que Dieu**, comme l'argent, le pouvoir ou les richesses matérielles. Si les Occidentaux aujourd'hui ne sont pas enclins à s'attacher à d'autres dieux au sens propre du terme, beaucoup ont néanmoins une certaine propension à mettre l'argent, les richesses matérielles, la patrie, la famille ou la réputation de leur famille bien avant Dieu, ce qui est une forme d'idolâtrie.
- ✓ **L'unité interne de Dieu** : non seulement il n'existe pas d'autres dieux en dehors de Dieu mais en Dieu lui-même, il n'y a pas non plus de multiplicité. La sourate CXII n'était pas dirigée à l'origine contre le concept chrétien de Trinité – un Dieu en trois personnes ; cependant, ils en vinrent rapidement à considérer que la sourate CXII impliquait le rejet du concept chrétien de la Trinité qui affirme l'existence d'une multiplicité dans la nature de Dieu – Père, Fils et Esprit saint.
- ✓ **Anéantissement de sa propre réalité qui n'est pas permanente** : pour les mystiques soufis, la sourate CXII implique que si Dieu est le seul à être réel et éternel, le développement spirituel de l'homme passe nécessairement par l'oubli de soi-même. L'égoïsme de l'homme le détourne de la contemplation de Dieu.
- ✓ **Affirmation de l'unicité de Dieu** : rien n'est par essence semblable à Dieu. On peut dire que certaines réalités sont, d'une certaine façon, à la ressemblance de Dieu ; par exemple, le sentiment de miséricorde que peut ressentir l'homme ressemble à la miséricorde divine. Cependant, selon le grand théologien musulman Abou Hamid al-Ghazali (1058-1111), cette comparaison ne signifie pas que la miséricorde de l'homme est la même que celle de Dieu, même si elle en est tout de même un reflet.



Al-Hallaj, le grand mystique soufi qui fut martyrisé au X^e siècle, a déclaré que Satan était le monothéiste le plus cohérent. Dans le Coran, il est dit que quand Adam a été créé, Dieu a demandé à tous les anges de se prosterner devant l'homme. Satan a refusé de le faire. Al-Hallaj fit remarquer qu'en cela Satan était celui qui s'était montré le plus obéissant au commandement de Dieu qui veut que l'on ne vénère que Dieu lui-même. Satan a obéi à ce commandement même quand cela l'a mené à sa propre condamnation.

Les Versets sataniques

En 1988, Salman Rushdie, l'auteur britannique d'origine indienne couronné par plusieurs prix littéraires, a publié un roman intitulé *Les Versets sataniques* qui a suscité de nombreuses polémiques dans le monde entier. Beaucoup de musulmans considèrent ce roman comme blasphématoire. L'ayatollah Khomeyni, qui était alors le chef spirituel suprême d'Iran, prononça même une sentence de mort (fatwa) à l'encontre de Rushdie.

Le titre du roman de Salman Rushdie fait allusion à un récit qui figure dans la biographie officielle du prophète Mohammed et dans les œuvres d'al-Tabari, le grand historien et exégète du Coran qui vécut dans les premiers temps de l'Islam. Même si nombreux sont les penseurs musulmans qui considèrent que ce récit n'est pas authentique, il n'en reste pas moins vrai qu'historiquement il date d'une période très ancienne. Selon certains historiens occidentaux de l'Islam, tel W. Montgomery Watt, l'authenticité de ce récit, si contraire aux croyances qui se développèrent par la suite, paraît plus vraisemblable qu'une pure invention.

En s'attaquant au polythéisme, Mohammed s'est heurté à une opposition qui s'explique en partie par le fait qu'il remettait ainsi implicitement en question les convictions religieuses des ancêtres de ses contemporains. Dans un récit d'al-Tabari, il est écrit que le prophète Mohammed espérait avoir une révélation qui lui permettrait de résoudre la situation conflictuelle qu'il entretenait avec ses compatriotes de La Mecque. Il se mit alors à réciter la sourate LIII, 19-20 : « Que vous semble d'Al-Lat et d'Al-'Ozza* ? Et cette autre, Manat, la troisième idole ? » Le mot *al-Lat* signifie simplement « la déesse ». Le mot *al-'Ozza* veut dire « le tout-puissant » – que l'on assimile à Vénus, l'étoile du matin, divinité qui était très populaire chez

les Quraychites de La Mecque. *Manat* signifie « le destin », une notion très importante dans les religions arabes préislamiques.

Ces déesses sont considérées comme les filles d'Allah, ce qui pourrait tout simplement vouloir dire « les divinités féminines ». À l'époque préislamique, elles étaient vénérées dans des sanctuaires autour de La Mecque. Selon la version d'al-Tabari – qui, ne l'oublions pas, est contestée –, le prophète Mohammed aurait ajouté : « Ces déesses sont d'illustres divinités, dont l'intercession doit être espérée. » Cette phrase semble reconnaître un rôle subalterne à ces trois divinités. Mais cette question a eu d'énormes répercussions dans la théologie même de l'Islam. En effet, selon la doctrine « de l'Abrogeant et de l'Abrogé » (*an-nassikh wal mansoukh*) (cf. chapitre 5 – Le Coran, partie « Les versets abrogés »), les versets sataniques ont été supprimés du Coran, alors même que le Prophète – inspiré en secret par Satan le tentateur – aurait présenté les déesses anté-islamiques comme étant de nature quasi divine. « Déeses sublimes », comme disait Régis Blachère, un traducteur français du Coran.

Comment expliquer que le prophète d'Allah pouvait se tromper ? La doxa évoque le fait que Satan était à la manœuvre et prononçait à haute voix les noms des deux divinités à la place même du Prophète, ce qui n'a pas manqué d'abuser les croyants. D'ailleurs, le Coran le fait savoir clairement : « Nous n'avons envoyé avant toi ni prophète ni apôtre sans que le Démon intervienne dans ses désirs », mais « Dieu confirme ensuite ses versets, car Il est celui qui sait » (XXII, 52). Depuis quatorze siècles, l'herméneutique musulmane travaille ces versets. Elle en extrait le sens profond et pose, en face, les éléments qui permettent d'isoler les vrais et les faux versets.

Les Versets sataniques (suite)

Lorsque l'écrivain anglo-britannique s'est emparé du sujet, la situation hyper-idéologique de l'islam, notamment en Iran, favorisait une confrontation grandeur nature. Aussi l'ayatollah Khomeiny n'a-t-il pas hésité à décréter la mort du « mécréant » Rushdie. Là-dessus, la planète tout entière s'est enflammée, les uns soutenant la fatwa de mise à mort, les autres la condamnant sans réserve. Piquée au vif, l'intelligentsia laïque d'Occident a trouvé là un thème à sa mesure pour manifester son refus de toute dictature au nom de Dieu, tandis que la mollarchie iranienne y a vu un intérêt secondaire puissant : s'emparer du monopole de la bonne parole en islam au détriment de ses rivaux sunnites, arabes et surtout wahhabites. Ce qu'il faut retenir, c'est que ce combat entre Orient et Occident en cachait un autre, tout aussi frontal, la rivalité entre voisins : les chiites

d'un côté, conduits par l'Iran, et les sunnites de l'autre, conduits par l'Arabie Saoudite. Plus subtilement encore, les chiites considéraient que les sunnites avaient perdu leur âme, car comme l'Irak au temps du Baath (et de Saddam Hussein), ils se proclamaient ouvertement laïques, voire athées.

Enfin, dernier niveau d'antagonisme subversif : le matérialisme dialectique des anciens communistes opposés à la spiritualité chiite et au clergé dogmatique wahhabite qui, dans ses livres sacrés, était supposé détenir la « vérité » voulue par Allah. L'affaire dite « des versets sataniques » a tout à coup réveillé un torrent d'acrimonies et de haines régionales ancestrales.

Et après tout, pourquoi pas ? L'islam a accepté l'existence d'un certain nombre d'entités intermédiaires entre Dieu et les hommes, comme les anges et les djinns (*cf.* chapitre 7). Alors pourquoi ne pas accepter aussi ces entités pour se concilier les bonnes grâces des habitants de La Mecque qui reçurent ces paroles du prophète Mohammed avec tant de joie. En réalité, cela aurait signifié un retour au polythéisme. Par la suite, l'ange Gabriel a informé Mohammed qu'il avait été induit en erreur par Satan. Mohammed supprima cette déclaration sur le rôle d'intercession des divinités en question et les remplaça par de nouveaux versets reçus en révélation, notamment le verset LIII, 23 qui dit que ces trois divinités ne sont que des noms et n'existent pas en réalité. Les versets supprimés sont appelés « versets sataniques ». Si l'on ne sait pas avec certitude si cette histoire remonte effectivement au temps du prophète Mohammed, elle n'en reflète pas moins les débats conflictuels qui eurent lieu autour du thème de l'« unicité » de Dieu et de l'« association » (*chirk*).

La *chahada* : le premier pilier de l'islam

La profession de foi principale (*chahada*) de l'islam constitue le premier et le plus important des cinq piliers de l'islam (cf. chapitre 9). La première partie de cette profession de foi repose sur l'affirmation de l'unicité de Dieu (*tawhid*) qui est fondatrice dans l'islam. Elle déclare : « Il n'y a pas d'autres dieux que Dieu et Mohammed est le messenger de Dieu. » Même si cette profession de foi ne se trouve pas à un

seul et même endroit dans le Coran, ces deux parties (de part et d'autre de la conjonction « et ») y figurent un certain nombre de fois séparément. Ainsi, dans la sourate III, 18, il est dit : « Dieu atteste, et aussi les Anges et les doués de science, qu'il n'y a point de divinité à part Lui, le Mainteneur de la justice. Point de divinité à part Lui, le Puissant, le Sage ! »

Vocabulaire : Allah est Dieu

Le mot *Allah* apparaît plus de 2500 fois dans le Coran. Allah est probablement une contraction de deux mots : l'article défini « le » (*al*) et « dieu » (*ilah*). Pour les musulmans, Allah est le dieu originel de la Kaaba, le sanctuaire sacré de La Mecque (cf. chapitre 9). Cependant, à l'époque préislamique, les habitants de La Mecque vénéraient Houbal, le dieu de la Lune, et al-'Ozza. Bien avant l'époque de Mohammed, les Arabes considéraient déjà Allah comme une divinité arabe importante. Le père de Mohammed s'appelait en effet 'Abd Allah, ce qui signifie « le serviteur de Dieu ».

De nos jours, pour les musulmans et dans le Coran, Allah est simplement le nom de Dieu. En fait, Allah est exactement le mot arabe que l'on traduit par « Dieu » en français (avec un D majuscule). Quand les premiers chrétiens ont traduit la Bible en arabe, ils ont utilisé le mot « Allah » chaque fois qu'ils avaient le mot « Dieu » dans le texte original écrit en grec ou en hébreu.

Pour les musulmans, Allah est le même dieu que celui des Écritures saintes des chrétiens et des juifs car l'islam se situe dans la continuité du judaïsme et du christianisme. Pour les musulmans, ces trois religions ont le même dieu et les mêmes Écritures saintes mais chacune prétend réformer, améliorer et accomplir celle qui l'a précédée.

Si musulmans, chrétiens et juifs sont d'accord pour reconnaître qu'ils vénèrent le même Dieu, en revanche il est peu probable qu'ils considèrent *Vishnou* (un dieu hindou) ou *Bouddha Amida* de la même façon que Dieu ou Allah. Dans l'hindouisme populaire, il y a trois grandes divinités – Brahma, Vishnou et Shiva. La majorité des hindous vénèrent Vishnou, Shiva et bien

d'autres déesses. À un niveau un peu plus élaboré, le niveau de la réalité ultime est perçu comme une réalité cosmique impersonnelle (Brahman) qui est identique à l'essence intime de chaque personne (l'Atman ou « âme »). Le salut consiste à prendre conscience – par exemple en recourant à la méditation poussée par le yoga – que l'Atman est identique à Brahman.

Les chrétiens et les juifs considèrent que l'islam est une religion qui est venue après le judaïsme et le christianisme. Ils considèrent tout aussi naturellement que le prophète Mohammed est le fondateur de l'islam, tout comme Abraham, Moïse et Jésus sont les fondateurs du judaïsme ou du christianisme. Il ne faut pas croire que les musulmans ne soient pas conscients des transformations qu'a connues l'islam depuis le VII^e siècle. Mais, de leur point de vue, l'islam est la religion originelle de l'humanité que Mohammed est venu restaurer. Dans le Coran, Adam est la première personne à vénérer Allah/Dieu. Abraham est le fondateur par excellence de la religion musulmane. Le Coran fait d'ailleurs allusion à Abraham qui rejette les autres dieux dans la sourate VI, 74-79.

Attester de la suprématie de Dieu

Comment peut-on savoir avec certitude qu'il n'y a qu'un seul Dieu ? Comment Mohammed l'a-t-il su ? Comment les gens de La Mecque l'ont-ils su ? Le Coran appelle chaque verset un « signe » (*aya*), ce qui est une preuve de l'existence de Dieu.

- ✓ **Le Coran en lui-même est un signe de Dieu.** Chaque verset du Coran est appelé en arabe un *signe*. En français, on utilise le terme de *verset*.
- ✓ **La création du monde est un signe de Dieu.** Dans la sourate XIII, 2, il est dit : « Dieu est Celui qui a élevé [bien haut] les cieux sans piliers visibles. Il S'est établi sur le Trône et a soumis le soleil et la lune, chacun poursuivant sa course vers un terme fixé. Il règle l'Ordre [de toute chose] et expose en détail les signes afin que vous ayez la certitude de la rencontre avec votre Seigneur. »
- ✓ **Les cycles de la nature sont autant de signes supplémentaires qui attestent l'existence de Dieu.** Dans la sourate XXXVI, 33, il est dit : « Une preuve pour eux est la terre morte, à laquelle Nous redonnons la vie, et d'où Nous faisons sortir des grains dont ils mangent. Nous y avons mis des jardins de palmiers et de vignes et y avons fait jaillir des sources. » On comprend que la pluie qui tombe dans le désert aride et le transforme en verdure puisse sans aucun doute être assimilée à un miracle dans les terres arides où vivaient Mohammed et ses contemporains.

- ✓ **Le soin que Dieu prend de l'humanité est un autre signe de la réalité de Dieu.** L'expression la plus importante de la sollicitude divine est le fait que Dieu envoie des prophètes pour prévenir son peuple afin qu'il sache comment échapper à la damnation éternelle comme il est dit dans la sourate XXX, 47 : « Nous avons effectivement envoyé avant toi [c'est-à-dire Mohammed] des Messagers vers leurs peuples et ils leur apportèrent les preuves. Nous nous vengeâmes de ceux qui commirent les crimes [de la négation] ; et c'était Notre devoir de secourir les croyants. »
- ✓ **La raison humaine et la logique fournissent des preuves de l'existence de Dieu** ainsi que quelques enseignements sur les attributs de Dieu selon les théologiens et les philosophes. Les preuves logiques de l'existence de Dieu présentées par les théologiens musulmans du Moyen Âge sont les mêmes que celles données par les philosophes juifs, tel Maïmonide, ou les théologiens chrétiens tel saint Thomas d'Aquin. Al-Ghazali, le théologien musulman le plus brillant, a déclaré que si l'on considère la complexité de l'ordre de l'univers, on peut logiquement en conclure que l'univers doit avoir un créateur qui est différent de l'univers lui-même.

Définir les attributs de Dieu

Le verset du Trône (sourate II, 255) est l'un des plus célèbres du Coran. Il fait partie d'un ensemble plus vaste de passages tirés du Coran qui traitent de l'idée de refuge. Le verset du Trône est fréquemment inscrit sur des amulettes (pour protéger du mauvais œil) et sur les pierres tombales.



Dieu ! Point de divinité à part Lui, le Vivant, Celui qui subsiste par lui-même. Ni somnolence, ni sommeil ne Le saisissent. À Lui appartient tout ce qui est dans les cieux et sur la terre. Qui peut intercéder auprès de Lui sans Sa permission ? Il connaît leur passé et leur futur. Et, de Sa science, ils n'embrassent que ce qu'Il veut. Son Trône déborde les cieux et la terre, dont la garde ne Lui coûte aucune peine. Et Il est le Très Haut, le Très Grand.

Le fait d'avoir appris grâce à la Révélation (le Coran) ou la raison humaine que Dieu existe n'empêche pas que l'on cherche à en savoir plus sur Dieu. Comme le montre le verset du Trône, l'islam partage avec le christianisme et le judaïsme la conviction que l'on peut affirmer certaines choses sur Dieu. Les théologiens musulmans appellent ses qualités liées à la nature de Dieu les « attributs de Dieu ». L'étude des passages du Coran qui parlent de Dieu, en particulier ceux qui donnent une liste d'épithètes, de titres ou de noms de Dieu, a permis aux théologiens musulmans comme Al-Ghazali, déjà cité, de définir les attributs de Dieu les plus essentiels :

- ✓ **La science** : Dieu connaît tout.
- ✓ **Le pouvoir** : Dieu peut tout.

- ✓ **La volonté** : tout arrive selon la volonté de Dieu.
- ✓ **La vie** : Dieu vit éternellement.
- ✓ **La Parole** : le Coran est le verbe éternel de Dieu.
- ✓ **L'écoute** : Dieu entend tout.
- ✓ **La vue** : de même que Dieu entend tout, il voit tout également. Rien ne lui échappe.

D'autres attributs découlent de ces sept principaux. Par exemple, le pouvoir de Dieu implique que Dieu est créateur. La science de Dieu et sa volonté impliquent l'idée de prédestination dans la mesure où Dieu à la fois sait et choisit qui sera sauvé et qui sera damné. La faculté de voir et d'entendre de Dieu implique l'attribut de la justice au moment de rendre le jugement.

Aimer et connaître Dieu

Selon Abou Hamid al-Ghazali (1058-1111), personne d'autre que Dieu ne peut connaître Dieu. Cependant, le fait de savoir que l'on ne peut pas connaître l'essence de Dieu est l'approche la plus parfaite que l'on puisse avoir de la connaissance de Dieu.



Les hommes peuvent savoir quelque chose de Dieu en connaissant ses attributs. Cela signifie que les attributs de Dieu ne se comprennent pas seulement de façon intellectuelle mais aussi de manière intuitive, en s'incarnant dans la vie quotidienne du croyant.



Dans l'islam, cette idée que l'on ne peut pas connaître Dieu hormis dans le soufisme est contrebalancée par d'autres affirmations sur la proximité de Dieu qui permet d'acquérir tout de même une certaine connaissance de Dieu, aussi infime soit-elle. Deux versets du Coran reflètent certainement le mieux cette immanence de Dieu :

Nous avons effectivement créé l'homme et Nous savons ce que son âme lui suggère et Nous sommes plus près de lui que sa veine jugulaire (sourate L, 16).

Ne vois-tu pas que Dieu sait ce qui est dans les cieux et sur la terre ? Pas de conversation secrète entre trois sans qu'il ne soit leur quatrième, ni entre cinq sans qu'il n'y soit leur sixième, ni moins ni plus que cela sans qu'il ne soit avec eux, là où ils se trouvent. Ensuite, Il les informera, au Jour de la Résurrection, de ce qu'ils faisaient, car Dieu est Omniscient (sourate LVIII, 7).

Les musulmans aspirent certes à connaître Dieu de bien des manières, mais la chose la plus importante est de l'aimer. Ahmad al-Ghazali (mort en 1126), moins connu que son grand frère, le célèbre théologien musulman, a écrit que l'amour est ce qui pénètre l'âme humaine et l'objet ultime de l'amour est

Dieu. Nombreux sont les poètes qui, comme al-Roumi (1207-1273) et Farid al-Din 'Attar (1119-1220), ont développé le thème de l'amour de Dieu pour l'humanité et l'amour de l'homme pour Dieu.



Aussi loin que les historiens remontent, ils s'accordent pour dire que la première à mettre l'accent sur l'amour fut la mystique des premiers temps de l'islam Rabi'a al-Adawiya (713-801). S'il existe d'autres sources d'information sur cette femme antérieures à celle-ci, la plus importante est le récit que fit Farid ud-Din 'Attar dans son ouvrage intitulé *Mémoires des saints*. Le récit de 'Attar mentionne une citation de Rabi'a al-Adawiya, souvent rapportée sur l'importance pour l'homme d'aimer Dieu :

Ô Dieu, si je Vous honore par peur de l'enfer, que je brûle en enfer et si je Vous honore dans l'espoir d'aller au paradis, excluez-moi du paradis ; mais si je Vous honore pour Vous-même, ne me refusez pas votre beauté éternelle.

L'historien rapporte un autre incident où Rabi'a marchait à toute vitesse sur un chemin. Elle portait de l'eau dans une main et du feu dans l'autre. Quelqu'un lui demanda pourquoi elle faisait cela. Elle lui répondit que l'eau servait à éteindre le feu de l'enfer et que le feu servait à embraser le paradis. Pour quelle raison cette image ? L'homme ne doit pas aimer Dieu par peur du châtiement de l'enfer ou par désir de récompense au ciel, mais simplement pour l'amour de Dieu lui-même.

Invoquer les 99 noms de Dieu

Selon une tradition (hadith) : « L'apôtre de Dieu a dit Dieu a 99 noms, et celui qui les connaît tous ira au paradis. » Ces noms se trouvent en général dans le Coran ou sont dérivés de descriptions de Dieu qui figurent dans le Coran. La liste des 99 noms commence souvent par les 13 noms qui figurent dans la sourate LIX, 22-24 qui s'ouvre ainsi :



C'est Lui Dieu. Nulle divinité autre que Lui, le Connaisseur de l'Invisible tout comme du visible. C'est Lui, le Tout Miséricordieux, le Très Miséricordieux.

C'est Lui, Dieu. Nulle divinité que Lui. Le Souverain, le Pur, L'Apaisant, Le Rassurant, le Prédominant, Le Tout-Puissant, Le Contraignant, L'Orgueilleux. Gloire à Dieu ! Il transcende ce à quoi ils L'associent.



En réalité, Dieu a 100 noms mais le 100^e est caché. Ce 100^e nom, c'est Allah. En outre, si l'on combine plusieurs listes ensemble, on obtient plus de 99 noms. Certaines traditions parlent de 1 000 noms, une manière d'indiquer que les noms de Dieu sont aussi infinis que ses qualités. Pour aller plus loin, nous vous suggérons la lecture de l'article de Louis Gardet intitulé « Al-asma al-husna » (« Les Beaux Noms d'Allah »), paru en 1958 dans l'*Encyclopédie de l'islam* (Paris, éditions Maisonneuve et Larose) et encore très valable. On trouve deux autres ouvrages sur cette question : Ibn 'Ata Allah, *Traité sur le*

nom d'Allah (Paris, Les Deux Océans, 1981, tomes 1 et 2) et D. Gimaret, *Les Noms divins en Islam. Exégèse lexicographique et théologique* (Paris, Cerf, 1988) ; Al-Tirmidhi (824-892) est l'auteur de l'un des six recueils de hadiths sunnites qui sont reconnus officiellement. L'un de ceux-ci (le numéro 117) contient une liste habituelle de 99 noms comme le Souverain, le Saint, la Paix, le Sécurisant, le Protecteur, le Puissant, le Contraignant, le Grand en Majesté, le Créateur, le Producteur, le Formateur, le Pardonnant, le Dominant, le Donateur gracieux, le Pourvoyeur, le Conquérant qui donne la victoire, l'Omniscient, Celui qui retient, Celui qui donne en abondance, Celui qui abaisse et Celui qui élève.



Ibn 'Arabi (1165-1240), considéré par certains comme le plus grand théologien soufi et par d'autres comme un hérétique, a déclaré que les noms de Dieu sont des potentialités créatrices présentes dans l'essence de Dieu. Dieu permet à ces potentialités de se manifester dans sa création du cosmos et de l'humanité. L'amour est la force qui permet à Dieu de créer l'univers. Un hadith favori de Ibn 'Arabi et d'autres soufis déclare : « J'étais un Trésor Caché qui désirait être connu. C'est pourquoi j'ai créé les créatures pour qu'elles Me connaissent. » Peut-être parce que la lumière est perçue comme étant la plus immatérielle des substances, les soufis en particulier, mais aussi l'islam en général, ont souvent parlé de Dieu comme d'une lumière. Les noms de Dieu sont comme des rayons de lumière qui s'échappent du soleil. « La lumière », l'un des 99 noms, est mentionnée dans la sourate XXIV, 35 qui contient, elle aussi, les versets importants dits « du refuge » dont voici le texte :



Dieu est la Lumière des cieux et de la terre. Sa lumière est semblable à une niche où se trouve une lampe. La lampe est dans un [récipient de] cristal et celui-ci ressemble à un astre de grand éclat ; son combustible vient d'un arbre béni : un olivier ni oriental ni occidental dont l'huile semble éclairer sans même que le feu la touche. Lumière sur lumière. Dieu guide vers Sa lumière qui Il veut. Dieu propose aux hommes des paraboles et Dieu est Omniscient.

Division de ces noms en catégories

Les noms de Dieu sont regroupés ou récapitulés de diverses manières. Un regroupement en particulier comporte tous les noms liés à la miséricorde ou à la beauté (*jamal*), un autre est consacré aux noms liés à la rigueur ou à la majesté (*jatal*). Les Occidentaux imaginent souvent que le Dieu des musulmans est prompt à la colère car la justice de Dieu réclame que le méchant soit puni et que les vivants soient rappelés à l'ordre pour ne pas avoir à souffrir les tourments éternels de l'enfer. Il est tout aussi aisé de trouver dans la Bible des commentaires effroyables sur le courroux de Dieu. Cependant, tout comme la Bible, le Coran met davantage l'accent sur la miséricorde de Dieu plutôt que sur sa colère.

Dans les 99 noms de Dieu, les noms liés à la miséricorde sont beaucoup plus nombreux que ceux liés à sa majesté ou à son courroux. Un célèbre hadith *qudsi* (un hadith *saint* dans lequel c'est Dieu qui parle) déclare : « Quand Dieu a décrété la création, il s'est engagé Lui-même à écrire dans Son livre placé devant Lui : "Ma miséricorde est plus grande que ma colère". »

Faire mention de ces noms



La sourate XVII, 110 recommande également l'invocation des noms de Dieu.

Dis : « Invoquez Dieu, ou invoquez le Tout Miséricordieux. Quel que soit le nom par lequel vous l'appellez, Il a les plus beaux noms. Et dans ta prière, ne récite pas à voix haute ; et ne l'y abaisse pas trop, mais cherche le juste milieu entre les deux. »

La méditation et la récitation des noms de Dieu occupent une place centrale dans la dévotion musulmane. Le Coran insiste sur le fait de « faire mention de Dieu » (*dhikr Allah*). La pratique du *dhikr* est plus particulièrement développée dans le soufisme (cf. chapitre 13). La répétition des noms de Dieu implique une méditation mentale et intérieure centrée sur Dieu. Cependant, avant toute chose, l'injonction du Coran porte sur la récitation orale des noms de Dieu. Selon la Tradition, le prophète Mohammed a dit : « Que ta langue reste humide de l'invocation de Dieu », ce qui met clairement l'accent sur l'aspect vocal de cette invocation. Les musulmans utilisent souvent un chapelet de perles enfilées sur une corde ou une ficelle (*subha*) pour réciter les noms de Dieu. Le rosaire est constitué de trois séries de perles enfilées à la manière d'un collier. Trois grosses perles séparent chaque série. Ces perles permettent de compter et de savoir où l'on en est dans la récitation des 99 noms de Dieu.

Le touriste qui se promène dans un pays arabe prend souvent plaisir à photographier ces chapelets aux perles de couleurs vives et variées. Il existe des chapelets à tous les prix. Certains sont faits avec des perles en plastique bon marché, d'autres sont en ivoire ou en tout autre matériau précieux. On ne trouve pas de mention du chapelet dans le Coran et certains musulmans conservateurs comme les wahhabites d'Arabie Saoudite rejettent l'usage du chapelet qu'ils considèrent comme une « innovation » (*bid'a*). Il est possible que la pratique du chapelet soit venue assez tardivement dans l'islam. D'autres religions comme le bouddhisme l'avaient déjà introduit longtemps auparavant pour aider les fidèles à réciter le nom de *Bouddha Amitabha*, et le catholicisme pour aider les fidèles à faire leurs dévotions et leurs prières.

Chapitre 6

Le credo des musulmans

Dans ce chapitre

- ▶ Comprendre les fondamentaux de la foi
- ▶ Considérations sur la foi musulmane
- ▶ Rapport de la théologie à la philosophie

L'islam n'est ni immuable ni totalement figé sur des représentations médiévales. Et les questions doctrinales qui vont être traitées dans ce chapitre sont à la fois valables en leur temps et encore tout à fait pertinentes pour les musulmans d'aujourd'hui. Dans les premiers temps de l'islam, on avait vite fait de traiter d'incroyant celui avec lequel on n'était pas d'accord, et cette tendance n'émanait pas seulement de groupes intégristes. De nos jours, ce type d'accusation existe encore et s'exerce non seulement à l'encontre de non-musulmans, mais aussi d'autres musulmans (comme le fait aisément ressortir l'examen des listes de courriels et de sites web musulmans). Certains extrémistes déclarent que quiconque n'est pas d'accord avec leur façon de comprendre l'islam et ne défend pas leur cause est un incroyant (*kafir*). Ce qui est certain, c'est que le repli semble s'aggraver, à moins qu'il ne donne naissance à une religion digne, dépouillée de ses vieux postulats et de ses mythes.

Énoncé des cinq croyances essentielles de l'islam



Un hadith (tradition) bien connu rapporte que l'ange Gabriel ayant pris forme humaine, tout de blanc vêtu, vint s'asseoir à côté de Mohammed et de ses compagnons. Il s'adressa à Mohammed et lui demanda : « Qu'est-ce que l'islam ? » Mohammed répondit en dressant la liste des cinq grandes prescriptions rituelles de l'islam. L'homme en blanc lui posa alors cette question : « Qu'est-ce que la foi (*iman*) ? » Mohammed répondit en mentionnant les cinq croyances essentielles de l'islam. L'ange fit l'éloge de

ces réponses et lui posa une troisième question : « Qu'est-ce que la vertu (*ihsan*) ? Mohammed répondit : « Que l'on adore Dieu comme si on l'avait vu, parce que même si nous ne le voyons pas, lui nous voit. » L'homme en blanc disparut alors.

Les trois questions de Gabriel correspondent à la division islamique traditionnelle de la religion en trois parties : l'adoration (*ibada*, littéralement « service »), la croyance en Dieu (*iman*, ou foi), et l'éthique (*ihsan*, littéralement « vertu » et « intégrité morale »). En répondant à la première question, Mohammed fait référence aux cinq piliers du culte (cf. chapitre 9), également appelés les cinq piliers de la religion ou les cinq piliers de l'islam. Ces cinq piliers se résument en cinq points : le témoignage que seul Dieu est Dieu et que Mohammed est son messager, les cinq prières quotidiennes, l'observance du jeûne durant le mois de ramadan, l'aumône et l'obligation du pèlerinage à La Mecque au moins une fois dans sa vie. Les circonstances dans lesquelles ces questions ont été posées indiquent bien la priorité des obligations rituelles dans la vie d'un musulman. Le musulman ordinaire accepte la croyance de base de sa religion avec la foi du charbonnier, sans chercher à approfondir les questions d'ordre théologique. Son effort conscient en tant que musulman est plus axé sur la soumission active à Dieu (culte et service) que sur une adhésion intellectuelle à une définition de Dieu (croyance).

Si vous interrogez un musulman sur ce à quoi il croit, il vous répondra très probablement en citant les cinq articles du credo musulman mentionnés par Mohammed en réponse à l'ange Gabriel. Les trois premiers éléments de la réponse de Mohammed sont également énoncés dans la sourate II, 285 qui indique que chaque musulman croit « en Dieu, ses anges, ses livres et ses messagers ». Le hadith de Gabriel ajoute deux autres croyances (dans certaines versions, une seulement) aux quatre mentionnées dans la sourate II, 285.



Ces croyances sont souvent désignées sous le nom des « cinq piliers de la foi ». Parfois, il est fait allusion aux « six piliers de la foi ». Car si en général l'attachement aux livres venant de Dieu et aux prophètes de Dieu est considéré comme étant un seul et même pilier, certains musulmans considèrent que cela en fait deux. Ni le Coran ni le hadith de Gabriel ne spécifient comment les compter et l'expression arabe employée normalement pour les qualifier est celle d'*arkan al-islam* – les piliers de l'islam (sans spécification du nombre). En fait, il existe plusieurs versions anciennes du hadith de Gabriel qui ne comportent pas toutes le même nombre d'articles de foi, ni ne s'y réfèrent de la même manière. Peu importe que l'on dise qu'il y a cinq ou six piliers, le contenu de la foi est identique dans les deux cas. Il suffit que vous sachiez que certains ouvrages feront référence à cinq piliers de la foi et d'autres, moins nombreux il est vrai, à six. Il est cependant important de ne pas confondre les « piliers de l'islam » (qui sont les piliers du culte, de la pratique religieuse) et les « piliers de la foi » (les croyances).

Les piliers de la foi fournissent un récapitulatif commode des croyances musulmanes de base. Si vous voulez en savoir plus sur l'une d'entre elles, reportez-vous au chapitre mentionné entre parenthèses où ce point précis est abordé en détail.

Croire en Dieu

« Il n'y a pas d'autre dieu que Dieu » – la première moitié du témoignage de base de la profession de foi musulmane (*chahada*) affirme sans équivoque cette conviction simple mais fondamentale de l'islam. En théologie, le terme qui exprime ce concept est l'unicité (*tawhid*). Le mot arabe *tawhid* (unicité) signifie une unité comptable : Dieu est un parce qu'aucun autre dieu n'existe en dehors de lui. Dieu est un du fait qu'il ne se manifeste pas sous la forme de plusieurs personnes. L'islam rejette tout ce qui a trait au concept chrétien d'un Dieu en trois personnes (père, fils et Saint-Esprit) ou au concept hindou d'un dieu tel Vishnou qui se manifeste sous dix incarnations différentes. Il existe des chrétiens qui considèrent Jésus comme un prophète très important de Dieu mais qui rejettent l'idée qu'il puisse avoir lui-même une nature divine. Ce sont les « unitariens » (plutôt proches des protestants). On les qualifie parfois en français d'« anti-trinitaires » et en arabe de *muwahhidin*, un terme également utilisé pour désigner les musulmans en général.

Dieu est un parce qu'il n'a aucun associé – ni épouse, ni parents, ni enfants –, contrairement aux dieux des religions polythéistes. Le plus grand péché dans l'islam est le péché d'« association » (*chirk*), un terme souvent utilisé dans le Coran pour parler des habitants de La Mecque qui ont continué à adorer d'autres dieux. Celui qui a commis le péché d'« association » est susceptible d'encourir la peine de mort dans ce bas monde et de passer l'éternité en enfer dans l'autre (même si, en fin de compte, Dieu est capable de pardonner même aux plus mauvais pécheurs s'il choisit de le faire). Accuser quelqu'un de *chirk* est la pire accusation que l'on puisse proférer à l'encontre d'un coreligionnaire musulman et un terme de dérision appliqué aux incroyants. La personne qui est coupable de *chirk* est considérée comme étant *kafir*, c'est-à-dire mécréante.

De nos jours, certains sites web musulmans intégristes et certains décrets (*fatwas*) publiés par des terroristes islamistes qualifient tous les non-musulmans de *kafir* alors même que le Coran prévoit que l'on accorde un traitement privilégié aux juifs et aux chrétiens et qu'on ne les accuse pas de *chirk*. Les musulmans extrémistes d'aujourd'hui (et même d'hier, dans les premiers temps de l'islam) ont parfois tendance à qualifier de *kafir* (pluriel *kouffâr*) d'autres musulmans qui ne partagent pas leurs croyances sur un point particulier ou qui ne veulent pas défendre les mêmes causes qu'eux. Aujourd'hui, le mot *kafir* est pratiquement synonyme d'athée. Un *kafir* au sens d'athée est davantage celui qui par ses actions s'oppose activement à

la volonté de Dieu plutôt que quelqu'un qui se contente de rejeter le concept de Dieu comme proposition philosophique. Il peut paraître étrange que l'on utilise le même terme pour désigner quelqu'un qui est athée (qui ne croit pas en Dieu) et un polythéiste (qui croit en plusieurs dieux). Mais ce n'est pas étonnant pour un musulman car, pour lui, celui qui croit en plusieurs dieux nie l'existence du seul vrai Dieu, tout comme l'athée déclaré qui ne croit pas en Dieu.



Dieu est un parce qu'il est unique. Dieu est au-dessus de tout et n'a pas d'adjoint. Rien ne peut être comparé à Dieu parce que rien n'est comme Dieu. Rien ne peut être ajouté ou retiré qui le rendrait plus parfait, plus sage, plus puissant ou plus savant. Il est parfait et le seul de la Création tout entière (minérale, végétale, animale et humaine) qui existe de toute éternité depuis toujours et pour toujours.

Si la croyance en Dieu implique d'adhérer intellectuellement au concept de l'existence de Dieu, cette adhésion engage plus profondément encore celui qui affirme : « Oui, Dieu existe. » Si Dieu est tel que le Coran et l'islam le voient, alors celui qui dit qu'il croit et n'agit pas en conséquence prouve par son comportement qu'en fait il ne croit pas vraiment. Si les actions ne découlent pas de la foi, cela signifie que la foi n'est pas authentique. Il est important de noter que dans la classification opérée dans la religion islamique entre culte, foi et vertu (ou éthique), la croyance en Dieu dans le sens de la soumission à la volonté divine manifestée dans le culte voué à Dieu est toujours première dans chacune des trois divisions.

Croire aux anges de Dieu

Un certain nombre de films exploitent le thème de l'ange qui vient sur terre pour remplir une mission, reflétant ainsi la fascination qu'exercent les anges dans la culture populaire (cf. le film de Wim Wenders *Les Ailes du désir*). Les musulmans croient aux anges de la même façon que les chrétiens ou les juifs. Les anges sont d'ailleurs mentionnés dans la Bible et dans la Torah, et bien sûr dans le Coran. Les religions d'Extrême-Orient n'ont en général pas cette croyance aux anges, bien que divers dieux puissent exercer certaines des fonctions qui leur sont attribuées dans les trois religions monothéistes. La représentation de l'ange dans l'imagerie chrétienne est celle d'un être à l'apparence humaine doté d'ailes dans le dos. C'est exactement la même description qu'en fait le Coran où les anges sont mentionnés plus de 80 fois.

Même s'ils ont toujours une allure plus ou moins humaine, certains anges sont décrits dans la Tradition comme étant effrayants. Les anges sont des êtres intermédiaires entre les humains et Dieu. Dieu a créé les anges à partir de la lumière. En règle générale, ils ne commettent pas de péché et remplissent un certain nombre de fonctions en tant qu'agents de Dieu. Dans l'islam, les anges ont trois fonctions particulièrement importantes. Ils

ont d'abord une fonction céleste de louange, de transmission du message divin et de serviteurs du Trône. En deuxième lieu, les anges peuvent servir d'instrument de Dieu dans les affaires humaines. Ils ont joué un rôle important dans les grands moments de la vie de Mohammed ; chaque être humain a deux anges gardiens. Troisièmement, plusieurs anges spécifiques jouent un rôle de premier plan à certains moments de l'existence humaine, notamment au moment de la mort et de la résurrection.



Dans l'islam, Satan, ou Iblis, est un ange déchu qui a été expulsé de la présence de Dieu parce qu'il a refusé d'obéir à Dieu qui lui a demandé de se prosterner devant Adam et de le vénérer. Jusqu'au Jugement dernier, Dieu permet à Satan de tenter les hommes et de répandre la méchanceté sur la terre. Bien que fréquemment mentionné dans le Coran, Satan dans l'islam n'a pas la stature de puissance contraire à Dieu qu'il revêt dans les traditions juives et chrétiennes. La croyance aux anges inclut également par extension la croyance en une autre catégorie importante d'êtres immatériels, les djinns. Les djinns sont des êtres mineurs qui exercent une certaine influence, bonne ou mauvaise, sur les affaires humaines (pour en savoir plus sur les anges, Satan et les djinns, cf. chapitre 7).

Croyance dans les livres de Dieu et les messagers de Dieu

Pour certains, ces deux aspects sont englobés en un seul pilier ; pour d'autres, ils constituent deux piliers séparés. Ces deux articles de foi peuvent être considérés indépendamment l'un de l'autre dans la mesure où ils renvoient à deux aspects différents. Cependant, ils ont un rapport logique entre eux qui ne se retrouve pas dans les autres piliers. Les messagers sont ceux qui apportent l'Écriture sainte ; ainsi, croire que ces hommes sont les messagers de Dieu implique de croire à la Révélation qu'ils apportent. En gardant toujours présent à l'esprit ce lien qui existe entre les deux, récapitulons le contenu de ce pilier, ou de ces deux piliers.

Croire à la Révélation divine transmise par les livres

En premier lieu, il s'agit de croire dans le Coran, mais les « livres de Dieu » incluent également la loi de Moïse, les psaumes du roi David et l'Évangile de Jésus. Ces livres sont des manifestations spécifiques du Livre céleste – qui reste le Livre par excellence. Bien que la question de la nature du Coran ait été dès le début le thème d'après discussions théologiques entre penseurs musulmans, un consensus s'est forgé qui dure depuis mille ans pour considérer que le Coran est bien la parole de Dieu à prendre au sens littéral et qui est éternelle. De même que Dieu a toujours existé, de même sa parole, le Coran, a toujours existé. Quand un musulman récite le texte du Coran, il actualise le verbe éternel de Dieu. Dans une certaine mesure, ce processus

est semblable à la psalmodie d'une incantation sacrée capable d'actualiser la puissance d'une divinité dans l'hindouisme et le bouddhisme. Une autre manière d'exprimer cette vérité de foi est de dire – de même que dans le christianisme Dieu se manifeste totalement en Jésus (qui s'appelle « le Verbe » dans l'Évangile de Jean) – que, dans l'islam, Dieu se manifeste tout entier dans sa parole, le Coran.



Les révélations faites à Moïse, à David et à Jésus proviennent du même Livre sacré que celles contenues dans le Coran. L'islam indique que ces révélations antérieures étaient inachevées dans la mesure où elles ne constituaient pas la totalité de la parole de Dieu. Les musulmans croient également que les juifs et les chrétiens ont intentionnellement ou involontairement corrompu les livres qu'ils ont reçus avant eux. C'est la raison pour laquelle le prophète Mohammed a reçu la Révélation divine dans son intégralité et sans corruption afin de la transmettre telle quelle. Les musulmans croient que le Coran est resté sans changement depuis la mort de Mohammed. Par conséquent, il n'y a pas lieu d'attendre d'autres révélations du Livre divin parce que dans le Coran, la parole de Dieu est déjà présente dans sa totalité. On retrouve dans le Coran bon nombre de récits et de personnages qui apparaissent également dans la Bible mais sont souvent rapportés avec des différences notables. En général, les récits de la Bible ne peuvent toutefois pas être mis en parallèle avec ceux du Coran. De même, les récits du Coran ne trouvent généralement pas d'écho dans la Bible.



On pourrait s'attendre à ce que les musulmans aient également lu la Torah (les Tables de la Loi de Moïse inscrites dans les cinq premiers livres de la Bible), les psaumes et les Évangiles – au moins pour compléter les informations livrées dans le Coran et éventuellement préciser le contexte permettant de mieux comprendre tel ou tel passage. Après tout, certains chrétiens lisent et étudient la Bible des Hébreux en plus du Nouveau Testament ; alors pourquoi les musulmans ne liraient-ils pas les Tables de la Loi, les psaumes et les Évangiles ? La réponse est simple : si l'on pense que l'on dispose d'une édition parfaite et finale d'un livre (ce qui correspond à ce que pensent les musulmans du Coran), on ne ressent nullement le besoin de lire des versions antérieures corrompues de ce livre (pour plus d'informations sur le Coran, cf. chapitre 3).

Croire aux messagers qui révèlent les livres de Dieu

Le premier messager est naturellement Mohammed lui-même, comme l'affirme la deuxième moitié de la *chahada* : « Mohammed est le messager de Dieu. » Un messager est quelqu'un qui apporte une révélation du Livre céleste. Dieu a envoyé sur terre un nombre limité de messagers pour faire connaître sa parole. Mohammed est également un prophète. Dieu a envoyé beaucoup de prophètes pour mettre en garde les hommes contre le péché et les sensibiliser au jugement auquel ils seront confrontés s'ils ne reviennent pas à l'adoration du Dieu unique. Puisque Mohammed a révélé la parole

de Dieu sous sa forme la plus parfaite et la plus accomplie (le Coran), Dieu n'enverra aucun autre prophète et messenger. C'est le Coran qui désormais joue le rôle d'avertisseur et appelle à la conversion.



Le Coran mentionne au moins vingt-huit prophètes, dont la plupart apparaissent également dans la Bible. Certaines références sont incertaines. C'est pourquoi il est difficile de donner un chiffre exact. On trouve dans le Coran une multitude d'informations sur certains de ces prophètes, tandis que d'autres sont tout juste cités. Certains n'apparaissent qu'une seule fois et d'autres très souvent, tels Abraham, Noé, Moïse ou Jésus. Le Coran est moins épais que la Bible et rapporte moins d'anecdotes sur les prophètes bibliques. La plupart de ces prophètes apportent le même message : une exhortation à la justice dans les relations avec les autres et un appel à revenir à l'adoration du Dieu unique, avec la menace du Jugement dernier au jour de la résurrection pour ceux qui ne tiendraient pas compte du message délivré par les prophètes.

Certaines personnes qualifiées de « prophètes » dans le Coran sont des personnages de premier plan dans la Bible mais n'y sont pas considérés comme des prophètes – tels Adam, Noé, Job, Loth et le roi Salomon. Avec Abraham et Mohammed, Jésus est l'un des prophètes de l'islam les plus vénérés. Le Coran affirme sa naissance virginale et son lien de parenté avec Marie, sa mère, qui est également l'objet d'une grande vénération. La majeure partie du récit du ministère de Jésus n'est pas incluse. Il existe deux grands points de divergence entre la Bible et le Coran sur le regard porté sur Jésus. Comme tous les prophètes, y compris Mohammed, dans l'islam, Jésus est seulement un homme. Il n'est pas le fils de Dieu et n'a aucunement une nature divine. L'islam nie également que Jésus ait été crucifié sur la croix et qu'il ait ressuscité. Même si Jésus est très important, il n'est pas le sauveur de l'humanité (cf. chapitre 2 pour plus d'informations sur le prophète Mohammed, et chapitre 17 pour en savoir plus sur les prophètes de la Bible et sur Jésus).

Croire à la fin des temps et à la résurrection des morts

Les contemporains de Mohammed à La Mecque n'avaient apparemment pas d'idées très claires sur la vie après la mort. Le mot « destin » désignait une puissance plus grande que celle des dieux qui déterminent tout. Celui qui pense que la vie terrestre est la seule que l'on ait est fortement tenté d'en profiter tant que cela dure. Celui pour qui cette vie est seulement un bref prélude à l'éternité espère se préparer dès cette vie à connaître une éternité de bonheur après la résurrection. Le prophète Mohammed a averti ses contemporains qu'après la mort viendrait le jour de la résurrection. Tous les faits et gestes d'une personne sont consignés dans un livre qui est placé,

en fonction du bilan final, soit dans sa main gauche (mauvais signe !), soit dans sa main droite selon qu'elle ira en enfer ou au ciel. L'islam n'intègre pas la notion de purgatoire pour ceux qui ne méritent ni le ciel ni l'enfer et ne prévoit pas non plus de limbes pour ceux qui ne pourraient pas entrer au ciel sans que cela soit imputable à une quelconque responsabilité de leur part. Cependant la miséricorde de Dieu est si infinie que même des musulmans voués à connaître l'enfer pourront finalement être admis au ciel.



Le Coran regorge d'images de l'enfer mais sans en donner une vision d'ensemble ni un panorama complet. L'enfer et le ciel ont chacun sept niveaux. La tradition met l'accent sur la description des supplices de l'enfer de façon très visuelle. Généralement, la punition est proportionnelle au péché. La description des tortures de l'enfer est semblable à celle que l'on trouve dans beaucoup de religions. Le « feu » est la caractéristique principale de l'enfer. Le ciel est décrit comme un jardin bien arrosé dans lequel ceux qui ont reçu le salut mènent une existence sereine. Le but de ces visions du ciel et de l'enfer est de motiver les vivants pour les inciter à vivre de façon à éviter l'enfer et à mériter le ciel au jugement final. Bien que les musulmans croient que tout le monde repose dans la main de Dieu, beaucoup sont enclins à penser qu'en tant que musulmans la miséricorde de Dieu leur est davantage acquise pour entrer au paradis.

La tradition islamique fournit une image détaillée de ce qui se produit dans la période qui se situe entre la mort et l'entrée au ciel ou en enfer. Après la mort, deux anges procèdent à l'examen du défunt enterré, ce qui peut conduire à une période limitée dans le temps de punition dans la tombe. Divers événements signalent la venue de la fin des temps où tous seront ressuscités et passeront l'épreuve ultime du Jugement dernier (pour plus de détails sur la fin des temps, le jugement dernier, le ciel et l'enfer, cf. chapitre 7).



Toutes les religions sont confrontées au problème du rapport entre le libre arbitre et la prédestination. La plupart des personnes ressentent plus ou moins intérieurement que leurs actions en ce monde affectent dans une certaine mesure leur destin ici-bas. Celui qui n'étudie pas n'aura pas de bonnes notes. Celui qui est tire-au-flanc à son travail n'obtiendra pas de promotion. Le libre arbitre consiste à reconnaître que c'est à chacun de prendre la décision d'étudier ou non, de s'impliquer ou non dans son travail. Les religions prolongent ce concept de libre arbitre dans l'au-delà. L'hindouisme et le bouddhisme partagent une même conception du karma (« on récolte ce que l'on a semé »). Ils croient également à la réincarnation ou à la renaissance. Ce qui nous arrive dans cette vie est simplement le fruit et l'aboutissement de nos actes dans une vie passée. Si vous souffrez dans cette vie, ce n'est pas par punition mais simplement la conséquence naturelle des choix que vous avez faits dans une vie précédente. Les religions monothéistes (judaïsme, christianisme et islam) ne croient pas à la réincarnation. On ne vit qu'une fois et les choix que l'on fait dans cette vie

sont déterminants pour la vie éternelle. Dire que je peux librement faire ces choix, c'est affirmer mon libre arbitre.

Les religions monothéistes affirment généralement que Dieu est responsable en dernier lieu de tout ce qui se produit. S'il en était autrement, ce serait diminuer la toute-puissance de Dieu. Problème : comment peut-on dire que les hommes sont responsables de leurs propres actions et affirmer en même temps que Dieu est le maître de l'univers ? Si, en revanche, on met l'accent sur la prédestination voulue par Dieu, on risque d'être tenté de dire que sa mauvaise (ou bonne) fortune est simplement l'effet de la volonté mystérieuse de Dieu. En outre, si Dieu détermine tout (le bien et le mal), alors je peux aussi bien faire tout ce qui me plaît puisque de toute façon Dieu a déterminé à l'avance le résultat final. Et si mes actions pécheresses sont dues à une décision de Dieu, prises avant même que je sois né, n'est-il pas injuste de la part de Dieu de me condamner à l'enfer pour avoir fait ce qu'il avait prédéterminé que je ferais ? Voici un aperçu un peu succinct des débats théologiques les plus délicats qui agitent les théologiens des religions monothéistes. L'idée est simplement d'en faire ressortir toute l'importance.

Cette cinquième (ou sixième) croyance affirme que Dieu est finalement responsable de tout ce qui se produit. En défendant cette position, certains musulmans sont allés jusqu'à nier effectivement le principe de l'enchaînement logique de la cause et de l'effet. Cependant, la position dominante a essayé de défendre à la fois le libre arbitre et le déterminisme divin. Le plus grand théologien musulman du IX^e siècle, Al-Ach'ari, a affirmé que même si Dieu sait, veut et détermine ce que chacun fera, les personnes n'en sont pas moins responsables de leurs actions en choisissant librement de poser les actes qu'elles étaient appelées à poser de façon prédestinée. Je sais que pour beaucoup d'Occidentaux non musulmans aujourd'hui, la « solution » d'Al-Ach'ari ressemble davantage à un tour de passe-passe sémantique qu'à une solution véritable. Mais avant de vous lancer dans une critique hâtive de l'islam sur cette impossibilité à concilier libre arbitre et déterminisme divin, rappelez-vous qu'aucune solution à ce problème éternel ne peut résoudre cette question de façon satisfaisante pour un non-croyant.



Vous avez certainement déjà entendu l'expression « si Dieu le veut ». Les musulmans ajoutent fréquemment la formule *inch'allah* après toute expression de ce qu'ils feront à l'avenir. « Je serai ici demain à 14 heures, *inch'allah* (si Dieu le veut) ». Cela signifie que si c'est bien celui qui parle qui prend la décision, la décision finale revient tout de même à Dieu, au bout du compte.

Les piliers de la foi représentent les croyances de base auxquelles tout musulman doit adhérer. Un musulman novice accepte ces principes en vertu de l'autorité du Coran et du prophète Mohammed. À un niveau ultérieur, le musulman mûrit sa foi et approfondit les notions auxquelles il croit. Il en vient ainsi à s'imprégner davantage de ces vérités de foi.



Indépendamment du fait que vous adhérez ou non à ces croyances, elles restent assez faciles à comprendre. L'islam a un avantage par rapport à d'autres religions en ce qu'il offre une liste courte de croyances facilement comprises. Les nouveaux convertis peuvent saisir les concepts de base sans avoir à se « triturer les méninges » ni à devenir des apprentis théologiens. Pas de complications théologiques ! Pas d'exigences impossibles à tenir ! Par exemple avec le concept chrétien de la Trinité – un seul Dieu en trois personnes –, ou le concept de l'« extinction du soi » du bouddhisme mahayana (dit du « Grand Véhicule ») selon lequel la perception que l'on peut avoir de sa propre personnalité (ou de « l'âme ») est précisément ce qui empêche d'obtenir le salut. Le musulman, en revanche, n'est pas tenu de devenir un théologien en herbe. La théologie (*kalam*) fait bien partie des disciplines islamiques, mais « faire de la théologie » n'est pas le plus important dans l'islam. Et certains musulmans en rejettent même l'idée. Pour eux, il suffit d'avoir la « foi du charbonnier » et de s'en tenir à la lettre aux paroles du Coran et aux hadiths du prophète Mohammed. Cependant, comme dans d'autres religions, ceux qui prétendent exprimer simplement ce qui ressort des textes des Écritures sacrées sans les interpréter en restent à un niveau de base et occultent des réalités plus subtiles qui sont mises au jour par d'autres façons d'interpréter les textes des Écritures sur la base des mêmes textes sacrés. Dès que l'on commente un texte sacré, plutôt que de se contenter de le citer, on s'engage dans une interprétation. Nier cela est une attitude malhonnête.

Expliquer la foi aux non-musulmans

Les piliers de la foi présentent un consensus des croyances islamiques de base. Deux épisodes de la biographie traditionnelle de Mohammed (cf. chapitre 2) reflètent la manière dont l'islam a été présenté aux non-musulmans. Dans les deux récits, des thèmes relevant de la foi ou de la croyance (*iman*) sont entremêlés avec des éléments en rapport avec le culte (*ibada*) et l'éthique (*ihsan*). Les historiens sont en désaccord quant à l'exactitude historique des événements. Néanmoins, indépendamment de cet aspect historique, ils reflètent un point de vue musulman sur la façon de présenter la foi aux non-croyants ou aux nouveaux convertis. Ces récits complètent les listes plus systématiques de croyances et de pratiques culturelles contenues dans le hadith.

Le premier incident se produisit aux environs de 616. Mohammed avait envoyé quatre-vingts de ses disciples en Éthiopie pour qu'ils échappent à la persécution qui sévissait à La Mecque. Quand les Mecquois furieux envoyèrent deux diplomates pour demander au roi de renvoyer chez eux le groupe de musulmans concernés, le roi convoqua les chefs des musulmans ainsi que ses évêques et leur demanda de lui expliquer cette nouvelle religion

qui les avait incités à abandonner les dieux de leurs pères. La réponse du porte-parole, Ja'far ibn Abi Talib, nous donne un aperçu des premières prédications musulmanes. Véritable condensé des premières prédications, le discours de Ja'far ibn Abi Talib rappelle les sermons de l'apôtre Paul qui figurent dans le Nouveau Testament, en particulier son discours à Athènes (Actes des Apôtres 17,22-31). Ja'far ibn Abi Talib commence par évoquer le paganisme arabe du v^e siècle. Il poursuit en évoquant le rôle de Mohammed, envoyé de Dieu, qui demande que l'on abandonne le culte des idoles, que l'on soit honnête dans les affaires avec autrui et que l'on observe les cinq piliers du culte de l'islam (cf. chapitre 9). Ja'far ibn Abi Talib indique que quand lui et quelques autres ont accepté ce message, les non-croyants de La Mecque les ont attaqués et ont tout fait pour qu'ils renoncent à leur foi musulmane. C'est la raison pour laquelle ils sont venus chercher refuge en Éthiopie, certains que le roi le leur accorderait. Le roi leur demanda de lire un passage de leurs Écritures saintes. Ils choisirent un passage évoquant Marie, la mère de Jésus, tiré de la sourate XIX. Le roi et les évêques furent si émus à ces mots qu'ils en vinrent à pleurer. Les deux émissaires de La Mecque tentèrent alors de tendre un piège au roi en lui suggérant de demander aux musulmans ce qu'ils pensaient de Jésus. Ja'far ibn Abi Talib répondit que Jésus était le Serviteur, le Messenger, l'Esprit et le Verbe de Dieu et que c'est Dieu qui a fait naître Jésus des entrailles de la Sainte Vierge Marie. Le roi fut si impressionné et satisfait du témoignage de Ja'far ibn Abi Talib qu'il accorda à lui et à ses compagnons sa protection tant qu'ils seraient dans son pays.



Le discours de Ja'far ibn Abi Talib portait plus particulièrement sur les points suivants :

- ✓ Unicité de Dieu.
- ✓ Rejet du culte des idoles.
- ✓ Souci du pauvre et du plus faible (orphelins et femmes).
- ✓ Observance de la prière, du jeûne et pratique de la charité (cf. chapitre 9).
- ✓ Fidélité à la parole donnée et loyauté dans les relations avec autrui.
- ✓ Hospitalité envers les autres (une des vertus principales de la culture arabe, également importante pour le christianisme du Nouveau Testament).
- ✓ Horreur des massacres.
- ✓ Vénération pour Jésus et Marie, de ce fait reliant l'islam à la Tradition biblique.

Le deuxième exemple de prêche missionnaire musulman date d'une année avant la mort de Mohammed, une année au cours de laquelle la plupart des tribus restantes d'Arabie se convertirent à l'islam et reconnurent Mohammed comme leur chef. Les Banou al-Harith, une tribu chrétienne du Yémen (situé au sud-ouest de l'Arabie) s'étaient soumis. Après qu'ils eurent confessé

qu'Allah était leur Dieu et que Mohammed était son prophète, le Prophète leur envoya Amr ibn Hazm pour les instruire dans la foi. Mohammed demanda à Amr ibn Hazm de leur indiquer les préceptes à respecter :

- ✓ Éviter les actions mauvaises.
- ✓ Enseigner le Coran à tous.
- ✓ Connaître les joies du paradis et les supplices de l'enfer.
- ✓ Respecter les obligations de la prière quotidienne, de la purification, du pèlerinage et du paiement de l'aumône et des impôts.
- ✓ Refuser le combat contre d'autres musulmans et préférer remettre devant Dieu les différends entre personnes (c'est-à-dire concrètement les soumettre à l'arbitrage du prophète Mohammed, messenger de Dieu).
- ✓ Accorder aux juifs et aux chrétiens la liberté de pratiquer leur religion.

Exposé du contenu de la foi

Une des grandes contributions de l'islam à la civilisation fut de préserver, de transmettre et d'enrichir l'héritage philosophique (scientifique et médical) des Grecs qui avait été en grande partie oublié dans le monde occidental. Par leur traduction de travaux philosophiques rédigés en grec ancien, les disciples musulmans se sont familiarisés avec les thèmes des discussions philosophiques et avec les conclusions des philosophes grecs, dont certaines (portant notamment sur le fait de savoir si le monde avait été créé ou était éternel et si la résurrection physique des corps aurait bien lieu) entraient manifestement en conflit avec la parole du Coran.

Le problème du rapport entre la Révélation et la raison humaine est souvent difficile à traiter dans la religion, et plus particulièrement dans le cas des trois religions monothéistes. Les Occidentaux sont généralement sensibilisés aux questions qui surgissent quand les conclusions de la science moderne viennent contredire des énoncés de la Bible, en particulier. On peut citer en exemple le récit de la création du monde en sept jours (Genèse 1) qui va à contre-courant de ce que nous enseigne la science qui a démontré que la formation de la terre a pris plusieurs millions d'années. Un autre exemple que chacun connaît est le conflit qui oppose le récit de la création du monde dans la Genèse et la vision darwinienne de l'évolution des espèces humaines. Dans le monde chrétien, il existe un courant de pensée qui s'attache à prendre à la lettre les récits de la Bible, et notamment le récit de la création du monde. Ce courant de pensée s'appelle le « créationnisme ». Chez les musulmans, il existe également un courant de pensée qui rejette les conclusions de la science moderne sur la création du monde.

Voici trois manières auxquelles les philosophes théologiens musulmans ont eu recours pour aborder ces questions :

- ✓ Essayer par l'utilisation de la raison humaine de réfuter les conclusions des philosophes grecs sur les points où leurs conclusions étaient en conflit avec la parole du Coran.
- ✓ Rejeter la philosophie parce qu'elle était en conflit avec la révélation de Dieu et, partant, refuser de polémiquer. Il faut accepter tout ce que l'Écriture sainte dit sans même se demander comment cela peut se faire.
- ✓ Accepter les positions prises sur ces questions par les philosophes grecs (telles qu'elles ressortent des écrits d'Aristote, de Platon et des néoplatoniciens) et trouver une manière de concilier ces positions avec le Coran.

Une manière possible de concilier les conflits apparents entre la raison et la Révélation – la philosophie et le Coran – consiste à dire que certaines déclarations du Coran doivent être comprises comme des métaphores ou comme un langage poétique et ne peuvent pas être prises au pied de la lettre. Une autre manière de concilier des contradictions apparentes était de dire que les énoncés doivent être pris au sens littéral, mais qu'une fois appliqués à Dieu ils ne signifient pas la même chose que dans le langage commun. Par exemple, le Coran dit que Dieu a un visage et des mains. Les premiers théologiens musulmans étaient en désaccord quant à la signification de cet énoncé. Certains ont indiqué que c'était une manière métaphorique d'exprimer la nature de Dieu en tant qu'être personnel et actif. D'autres ont défendu l'idée que cet énoncé devait être pris au sens propre et accepté comme une vérité sans que les croyants soient véritablement en mesure de savoir comment le comprendre quand il est appliqué à Dieu. Cette position d'acceptation sans explication rationnelle est devenue la position dominante dans l'islam et l'est encore aujourd'hui.



Toutes les parties prenantes dans cette discussion ont accepté l'autorité du Coran et l'ont cité librement pour défendre leurs positions, tout en interprétant différemment certains passages spécifiques du Coran qu'ils ont utilisés pour défendre leur version. Tous ont également accepté les croyances de base de l'islam, même si parfois ils les ont comprises différemment les uns des autres. Pendant trois cents ans, les discussions ont continué jusqu'à ce qu'un consensus général émerge au milieu du x^e siècle et vienne clore les débats. C'est ainsi qu'est né le courant sunnite, *Al-Sunna wa-l-jama'a* (c'est-à-dire « les adeptes de la tradition et de la communauté »). Cette position de consensus est particulièrement associée au grand théologien musulman al-Ash'ari (873-935).

La philosophie et l'islam : duel ou duo ?

Les questions religieuses occupent certes une place importante dans la philosophie traditionnelle, mais ne constituent pas l'essentiel de la recherche philosophique. Certains sceptiques occidentaux se sont demandé si les intellectuels musulmans pouvaient s'engager à nouveau dans les domaines ressortissant à la philosophie, tels que les mathématiques, la logique, les sciences physiques et l'éthique. Ils se posent la question de la modernité en islam et s'interrogent aussi sur son aptitude à embrasser les convulsions du siècle et surtout sa capacité à jeter des ponts avec les autres civilisations.

Cette question a traversé les siècles durant lesquels l'islam pouvait parler au monde dans sa propre langue. Il est en effet admis que les sciences mécaniques, les mathématiques, la chimie et l'alchimie, mais aussi la médecine et la philosophie, constituaient le fleuron de la pensée arabe au Moyen Âge. Al-Ghazali (1058-1111) a défendu l'obligation de recourir à la philosophie dans la plupart de ces champs d'investigation tout en précisant les limites imposées à la philosophie, car elle pouvait conduire – selon lui – à un doute mortel pour la religion. Le Coran lui-même fait l'éloge du savant et demande que l'on recherche la connaissance.

Al-Ghazali a été à la fois un théoricien très important du droit islamique, un théologien remarquable, un moraliste hors pair et un maître

soufi (pour en savoir plus sur le mysticisme soufi, cf. chapitre 14). Il est probablement le penseur le plus important de l'islam médiéval, comparable en cela à Maimonide, Nagarjuna et saint Thomas d'Aquin pour respectivement le judaïsme, le bouddhisme et le christianisme.

Le monde arabe et l'islam, sortant à peine de son siècle le plus obscur depuis l'avènement de l'islam, affronteront-ils avec un minimum d'efficacité la rapidité avec laquelle le monde occidental progresse, et surtout ses transformations politiques et intellectuelles ? Selon une vision assez fixiste, ce monde arabo-musulman est considéré comme un monde figé : à quand le renouveau de toutes ses disciplines ? À quand l'avènement d'un mouvement intellectuel qui serait affranchi des codes anciens, autonome dans ses choix, libre et souverain par rapport au monde politique ? En fait, la question est plus profonde. Des chercheurs comme Ali Abderrazik, en Égypte au premier quart du xx^e siècle, l'ont abordé sur un autre terrain, celui des prérogatives exactes du personnel religieux. Faut-il ou non séparer la gestion de la Cité de celle de la mosquée, et à quel prix ? Y a-t-il une possibilité sérieuse pour que la pensée politique puisse prendre son envol, sans jamais en rendre compte au « clergé » musulman, au moins dans la version préconisée par la mosquée université du Caire, Al-Azhar ?

Quelques questions théologiques

Les piliers de la foi comportent des affirmations théologiques de base. Ces affirmations sont certainement suffisantes pour la plupart des musulmans. Cependant, d'autres questions théologiques ont surgi dans l'islam. J'en mentionne quelques-unes dans cette partie. Certains de ces débats sont

réglés depuis longtemps, d'autres sont encore d'actualité. Certaines questions pourront vous paraître d'une actualité brûlante et pertinente. D'autres pourront vous paraître surprenantes ou désuètes, soit parce que vous n'en voyez pas l'intérêt, soit parce que vous ne voyez pas où est le problème. Cependant, soyez bien certains qu'à une certaine époque ces questions ont revêtu une importance capitale en théologie musulmane. La théologie est importante en islam mais sans doute pas autant que pour le christianisme, et pas autant que la philosophie pour certaines formes d'hindouïsme. L'islam est plus près du judaïsme que du christianisme parce qu'il met davantage l'accent sur d'autres aspects de la religion (comme la loi).

Qu'est-ce qu'un vrai musulman ?

Dans le passé, certains protestants ont considéré que les catholiques n'étaient pas de vrais chrétiens et quand le protestantisme a surgi au ^{xvi} siècle, les catholiques ont jugé que les protestants n'étaient pas de vrais chrétiens. Beaucoup de juifs orthodoxes ne considèrent pas le judaïsme réformateur comme une forme authentique de judaïsme et ne reconnaissent pas comme valides les conversions au judaïsme accordées par les rabbins réformés. Même dans la conversation ordinaire, une personne peut se référer à une autre (habituellement pas en sa présence) comme n'étant pas un chrétien ou un juif véritable, voulant dire par là qu'elle met en doute l'authenticité de la foi de telle ou telle personne. L'islam, dès les premiers temps, s'est posé la question de savoir ce qu'était un vrai musulman.



Un groupe qui est apparu au ^{vii} siècle, celui des kharidjites (cf. chapitre 4), a préconisé une austérité rigide visant à exclure de la communauté musulmane celui qui ne pratiquerait pas de façon stricte – par exemple, celui qui se montrerait négligent dans l'observance des prières quotidiennes. Au cours de son histoire, l'islam s'est montré très ouvert aux conversions, le seul critère étant de se reconnaître soi-même musulman. Même aujourd'hui, le souci de l'unité de la communauté musulmane (*umma*) prévaut généralement sur la volonté d'imposer une orthodoxie des croyances et des pratiques. En dernier lieu, la décision de reconnaître quelqu'un comme étant un vrai musulman est laissée à l'appréciation de Dieu lui-même à l'heure du Jugement dernier. En outre, même celui qui serait condamné à l'enfer en raison de ses nombreux péchés peut encore gagner son entrée au paradis pour peu qu'il professe avec sincérité la *chahada* (témoignage de foi en Dieu et en Mohammed comme étant le prophète de Dieu).

Des exceptions existent à cette attitude générale de tolérance et d'acceptation de tous ceux qui se disent musulmans. Quelques groupes islamistes extrémistes prennent une position semblable à celle des kharidjites de l'ancien temps. Les membres d'un groupe islamiste extrémiste ont assassiné le président de l'Égypte, Anouar el-Sadate, en 1981, l'ayant déclaré indigne d'être musulman, alors qu'il était connu pour sa piété et son respect scrupuleux de la loi et des rites de l'islam. Les talibans, qui, lorsqu'ils

étaient au pouvoir en Afghanistan, ont imposé leur interprétation de l'islam, ont récemment publié un décret (fatwa) disant que Hamid Karzaï, l'actuel président de l'Afghanistan, n'était pas un vrai musulman et par conséquent méritait d'être assassiné. La meilleure façon de dénier à un musulman le droit de l'être consiste à le traiter d'incroyant (*kafir*). Cela rappelle la pratique de l'excommunication qui existe selon des modalités particulières dans le christianisme.

La foi et les œuvres

Le débat sur le lien entre la foi et les œuvres (c'est-à-dire les actes) a fait l'objet d'âpres discussions. Les textes islamiques parlent de l'affirmation par la langue, le cœur (le siège de la compréhension) et les membres (c'est-à-dire les œuvres). Dans la pratique, chacun de ces trois types d'affirmation est exigé d'un musulman. Mais des désaccords existent sur le fait de savoir si la langue et le cœur sont suffisants ou si, sans les actes, une personne peut être considérée comme étant vraiment musulmane.

Gradualité de la foi ?

Une question liée à la précédente porte sur le fait de savoir si la foi est un absolu. Certains disent qu'on a la foi ou qu'on ne l'a pas. Il n'y a pas d'intermédiaire. La position de la majorité des musulmans est de rejeter cette façon de voir et de dire que la foi d'un musulman peut augmenter et s'approfondir comme elle peut aussi bien diminuer et s'étioler.

Un anthropomorphisme réducteur ?

Dans la section de ce chapitre intitulée « Exposé du contenu de la foi », j'ai déjà fait allusion à ce débat, qui était très important au cours des discussions théologiques sur l'islam dans les premiers temps. Quand on parle de Dieu en employant des mots qui se réfèrent aux êtres humains, faut-il prendre ces énoncés à la lettre (ce que l'on qualifie d'« anthropomorphisme ») ? C'est ce que pensent la majorité des musulmans mais ils ajoutent que ce vocabulaire ne signifie pas nécessairement la même chose quand il est utilisé pour parler de Dieu.

Le Coran créé ou éternel

Il s'agit peut-être là de la question théologique la plus âprement discutée au IX^e siècle de l'islam : le Coran, livre descendu du ciel, a-t-il existé de toute éternité ou bien a-t-il été créé un jour par Dieu ? Ce débat n'est pas sans

rappeler celui sur le Christ dont on se demandait dans les premiers temps du christianisme s'il avait toujours existé ou s'il était le premier de toutes les créatures que Dieu avait faites. Le groupe des mu'tazilites a plaidé en faveur d'un Coran créé. Pourquoi cette question était-elle si importante pour l'islam ?



Selon les mu'tazilites, dire que le Coran est éternel (incrée, qui a toujours existé) contredit le concept islamique de base de l'unicité de Dieu qui inclut la croyance que seul Dieu est éternel. Les dirigeants musulmans de l'époque (les califes) ont essayé d'imposer par la force la conception mu'tazilite du Coran créé mais n'y sont pas parvenus. La plupart des musulmans acceptent depuis lors que le Coran a toujours existé même si la façon d'expliquer cet état de fait soit bien compliquée et difficile à comprendre. Si l'idée d'un Coran créé a finalement été rejetée, quelques théologiens ont tenu à faire une distinction entre le Coran éternel et le Coran tel qu'il se manifeste en un temps et en un lieu donnés.

Distinguer le bien du mal

Est-ce que Dieu dit qu'il ne faut pas tuer parce que le crime est intrinsèquement mauvais ou est-ce que cela est mauvais parce que Dieu l'a décrété ainsi ? Si Dieu demandait que l'on tue, le crime serait-il bon ? Les réponses à cette question varient. Certains disent que même indépendamment de la Révélation et de l'Écriture sainte, un niveau objectif de bien et de mal existe et que l'on peut, au moins partiellement, en avoir conscience par la raison et l'intuition. D'autres adoptent la position opposée et concluent que les actions sont bonnes ou mauvaises seulement parce que Dieu en a décidé ainsi. C'est plutôt cette dernière attitude qui a prévalu.

Rejet d'un Credo figé

Les chrétiens, à la différence des musulmans et de bien d'autres croyants, attachent une importance prépondérante à l'orthodoxie de la foi. Dès les débuts, les chrétiens ont rédigé le Credo de la foi (les croyances fondamentales). Les premiers *Credo* tels celui des apôtres ou celui de Nicée sont encore utilisés aujourd'hui dans le christianisme (« Je crois en Dieu, le Père tout-puissant, créateur du ciel et de la terre... »). Traditionnellement, pour être un chrétien, il fallait affirmer que l'on croit à ce qui est dit dans le *Credo*. Des chrétiens sont même entrés en guerre les uns contre les autres à propos de divergences de vues sur ces questions de foi (pensez à l'Irlande du Nord). Même certains groupes chrétiens protestants qui rejettent le credo recourent néanmoins à des « affirmations de la foi » dans le culte ou énoncent d'une autre manière les croyances essentielles ou même obligatoires pour

appartenir à telle ou telle confession. Ce qui se rapproche le plus du *Credo*, ce sont finalement les cinq piliers de l'islam et les cinq piliers de la foi. Chez les bouddhistes, on pourrait mentionner les quatre nobles vérités et l'énoncé des trois refuges.



L'islam n'est pas une religion reposant sur un *Credo* bien défini. Pour être musulman, il n'y a pas besoin d'accepter un ensemble de croyances bien précises. Le culte n'impose pas la formulation d'un *Credo*. Les théologiens musulmans ne se rassemblent pas pour écrire et codifier la foi officielle.

Cela ne signifie pas néanmoins que l'islam n'a pas encadré la foi. Les ouvrages de hadith synthétisent des tonnes de croyances en un *Credo* très court (*'aqida*). Le *Fiqh Akbar I* est un autre exemple de *Credo* en raccourci datant des débuts de l'islam, attribué à Abou Hanifa (700-767). Finalement, un certain nombre de *Credo* ont vu le jour dont certains contiennent parfois cent articles de foi, voire davantage. Ces synthèses de la foi résument la position de tel ou tel théologien ou de telle ou telle école juridique.

Voici quelques passages extraits de plusieurs professions de foi rédigées dans les quatre cents premières années de l'islam. Cela vous permettra d'avoir un aperçu du contenu et de la forme de ces professions de foi. Il ne s'agit pas ici de récapituler en quelques points l'ensemble de la doctrine musulmane, mais simplement de vous donner envie d'en savoir plus. Cette liste ne cherche nullement à récapituler ce à quoi les musulmans croient.

- ✓ « Nous [les musulmans] ne tenons pas quelqu'un pour infidèle à cause de son péché, et nous ne nions pas sa foi. »
- ✓ « Il [Dieu] a toujours existé ainsi que ses attributs bien avant la création du monde. Introduire la création dans l'existence n'a rien ajouté à ses attributs qui ne soit nouveau. Car de même qu'il était, ainsi que ses attributs, dans la pré-éternité, de même il restera en tout temps pour les siècles des siècles. »
- ✓ « Tout se produit selon Son décret [de Dieu] aujourd'hui comme demain. Sa volonté est accomplie. La seule volonté des gens est celle qui vient de sa volonté à lui pour eux. Ce qu'il veut pour eux se produit et ce qu'il ne veut pas, ne se produit pas. »
- ✓ Les « actes des personnes sont créées par Dieu mais méritées par les personnes ».
- ✓ « Ils [les musulmans] admettent que la foi s'exprime en paroles et en actes. »
- ✓ Les « gens qui innovent dans la religion ou font ce qu'ils veulent en religion vont droit en enfer, conformément à ce qui est dit dans le hadith ».
- ✓ « Le Coran est la parole de Dieu. Il n'est pas le fruit de quelque chose qui a été créé, qui doit donc s'éteindre, ni des attributs de quelque chose de créé et donc qui serait appelé à finir un jour ou l'autre. »



Voici deux livres rédigés en français qui vous permettront de mieux approfondir cette question : le premier est celui de Nawawi, *Le Commentaire des Arba'ûn al-nawawiya*, paru à Beyrouth en 1986. Il est aujourd'hui vendu dans toutes les bonnes librairies orientalistes. Le second est celui de Bokhari, *Les Traditions islamiques*, que l'on trouve également dans les bonnes librairies musulmanes et même à la Fnac.

Chapitre 7

Le face-à-face avec Dieu : l'enfer ou le paradis

Dans ce chapitre

- ▶ La vision d'autres êtres : anges et djinns
 - ▶ Définir l'enfer et le paradis
 - ▶ À l'heure de la résurrection et du jugement final
-

Supposez que vous partiez pour un long voyage vers une destination qui vous est inconnue. Sur Internet, aucun site web ne parle de cet endroit. Les conditions d'octroi d'un visa ne sont pas claires, et vous risquez même de ne pas pouvoir entrer dans le pays ! Même les indications des vaccinations à faire pour ce voyage vous paraissent énigmatiques. D'autres personnes sont pourtant déjà allées là-bas, mais elles n'en sont jamais revenues, emportant le secret avec elles...

La mort est pareille à ce voyage. Elle a interrogé et interroge encore toutes les religions.

Selon la foi musulmane, la mort nous emporte dans un autre monde. C'est pourquoi ce chapitre s'intéresse à la mort vécue en islam ainsi qu'à la vision musulmane de cet autre monde. Puisque les anges jouent un rôle important dans les événements qui concernent la fin de la vie et l'au-delà, je vous propose d'en découvrir plus sur les anges et autres êtres surnaturels.



Vous trouverez ci-dessous une topographie organisée de l'autre monde et un itinéraire du voyage de la vie ici-bas à la vie après la mort. Nulle part dans le Coran ou dans d'autres sources islamiques vous ne retrouverez une présentation aussi organisée et systématique de ce sujet telle qu'elle vous est livrée dans ce chapitre. Dans le Coran, on retrouve beaucoup d'images puissamment évocatrices sur ces sujets, mais ces images ne sont pas organisées sous forme d'une systématique ou d'une séquentielle comme ici. Ainsi, quand je dresse une liste particulière des anges ou des étapes du

passage de la mort à la vie, il faut garder à l'esprit le fait que dans d'autres textes les choses peuvent être présentées différemment. Néanmoins, j'espère vous aider à avoir un aperçu général de la conception musulmane de la mort.

Ces êtres qui ne sont ni hommes ni Dieu

En dehors des hommes et de Dieu, le Coran parle de deux autres groupes d'êtres vivants : les anges et les djinns. Deux traditions (hadiths) comparent les hommes, les animaux et les djinns. La première tradition rapporte que les « hommes ont été créés à partir de l'argile, les anges à partir de la lumière, et les djinns du feu » (voir également la sourate XXXVIII, 76). La deuxième tradition rapporte que « les anges ont été créés par Dieu dotés de l'intelligence mais privés des cinq sens, les animaux avec les cinq sens mais sans intellect, et les hommes avec l'intelligence et les cinq sens ».

Gabriel et les autres anges

À quelques détails près, la conception musulmane des anges n'est pas très différente de celle des juifs et des chrétiens. Les anges sont principalement une caractéristique des religions monothéistes où ils sont conçus comme des intermédiaires entre Dieu et les hommes. Le mot « ange » vient du grec qui vient lui-même d'un mot hébreu signifiant littéralement « le messager ». Dans les religions orientales, quelques esprits et dieux mineurs exercent certaines des fonctions attribuées aux anges dans les religions occidentales, mais aucune catégorie bien définie n'est comparable aux anges.

La croyance dans les anges fait partie des cinq piliers de la foi (*iman*) dans l'islam (cf. chapitre 4). Le Coran fait référence aux anges plus de quatre-vingts fois ! Cela montre bien que les contemporains de Mohammed connaissaient déjà le concept d'ange. Bien que les anges soient actifs en ce bas monde, ils appartiennent à un monde différent, qui est immatériel. Dieu a créé les anges à partir de la lumière, la plus immatérielle de toutes les substances. Les anges sont masculins ou féminins mais ne procréent pas. Ils n'ont pas de libre arbitre et, en conséquence, ne peuvent pas pécher. La sourate XXXV, 1 dit que les anges ont deux, trois ou quatre ailes.

N'ayant jamais commis de péché et appartenant à un monde supérieur, d'une certaine façon les anges sont aussi supérieurs aux humains. Ainsi, quand les textes islamiques mentionnent le nom d'un ange, ils l'accompagnent de la même formule de bénédiction que celle utilisée après le nom des prophètes – « et sur lui la paix ».

Pourtant, si l'on considérait les choses autrement, on pourrait dire que les humains ont de plus grandes capacités que les anges. Les humains, à la

différence des anges, sont créés à l'image de Dieu. Ainsi, après que Dieu eut créé Adam, il ordonna aux anges de se prosterner devant sa création. Dans l'histoire du voyage nocturne et de l'ascension au ciel de Mohammed, l'ange Gabriel agit en tant que guide. Mais il ne peut l'accompagner jusqu'au bout de son périple, et Mohammed doit finalement poursuivre seul son voyage jusqu'à Dieu.

Le rôle des anges

À quoi donc servent les anges dans la religion musulmane ? Quel objectif doivent-ils atteindre ? Dans une certaine mesure, les anges – qui ne sont pas des dieux – remplacent les dieux mineurs d'autres religions. Voici, selon l'islam, certaines missions confiées aux anges :

- ✓ Les anges sont les messagers de Dieu entre lui et le monde terrestre.
- ✓ Les anges glorifient Dieu, jour et nuit, sans cesse (sourate XXI, 20), comme tous les esprits ailés (qui ne sont pas vraiment des anges) que l'on appelle les chérubins et les séraphins dans la Torah et dans l'Ancien Testament.
- ✓ Les anges soutiennent le trône sur lequel Dieu est assis au plus haut des cieux.
- ✓ Les anges gardent les murs d'enceinte du ciel et de l'enfer et les portes d'entrée à chaque niveau du ciel et de l'enfer.
- ✓ Chaque être humain a un ou deux anges gardiens.
- ✓ Les anges enregistrent les actions de chacun dans le livre qui sera employé pour le jugement de Dieu au jour de la résurrection. La sourate LXXXII, 1-12 dit : « Pourtant au-dessus de vous il y a des observateurs, des êtres nobles, qui notent et savent tout ce que vous faites. »
- ✓ Comme dans la Bible chrétienne et la Torah juive, les anges jouent un rôle important à certains moments de l'histoire. Par exemple, lors de la bataille cruciale de Badr (624, cf. chapitre 4), Gabriel, coiffé de son turban jaune, a mené à la victoire les anges qui combattaient au côté des musulmans.
- ✓ Les anges sont présents à chaque fois que des musulmans se mettent en prière (*salat*) et sont reconnus par le fidèle à la fin de sa prière.
- ✓ Dans l'islam chiite (cf. chapitre 13), la succession des imams chiïtes (successeurs de Mohammed dans la branche chiïte de l'islam) est guidée par des anges. À l'arrivée du douzième imam caché, un ange apparaîtra dans le ciel pour annoncer l'événement.
- ✓ Les anges jouent un rôle capital au moment de la mort et de la résurrection.

La hiérarchie des anges

« Personne d'entre nous n'est sans place attribuée », disent les anges dans la sourate VII, 164. Ce verset montre bien qu'il existe une hiérarchie ou un classement parmi les anges. Pour exprimer cela, on peut dire que chaque ange est en relation avec l'un des sept niveaux du ciel. Le groupe d'anges le plus important est celui des deux archanges – Jibril (Gabriel) et Mikail (Michel) – et des deux anges Izra'il et Israfil.

Les différents anges

Dans cette section, vous croiserez certains des anges les plus importants, sachant que cette liste n'est pas complète. Selon une tradition ultérieure, Dieu a donné à quelques anges la responsabilité de certains attributs humains, comme je l'ai indiqué dans la liste ci-dessous.

- ✓ L'archange Gabriel est assurément le plus important des anges – dans le Coran et dans la Bible. Dans le Coran, Gabriel est mentionné seulement deux fois (sourates II, 97 et LXVI, 4). Cependant, la Tradition musulmane identifie Gabriel comme étant l'ange anonyme qui apparaît à Mohammed quand il reçoit un appel (sourate LIII, 4-14) et qui, plus tard, le guide lors de son voyage nocturne au ciel et de son entrée à Jérusalem (sourate XVII, 1-2). Dans la biographie traditionnelle de Mohammed par Ibn Ishaq, Gabriel apparaît à certaines autres grandes occasions de la vie de Mohammed. Avec l'archange Michel, il est l'un des deux étrangers qui viennent enlever la tache noire (représentant l'éventualité de commettre des péchés) du cœur de Mohammed nourrisson. Il mène les anges au combat au côté des musulmans à la bataille de Badr (624) et également à la bataille de Honaïn (630, cf. chapitre 6 pour les incidents précédents). Gabriel apparaît plus tard à Mohammed et lui enseigne les rituels de purification et de la prière. Il apparaît également dans l'incident des versets sataniques (cf. chapitre 5). Gabriel apparaît non seulement à Mohammed mais également aux autres prophètes qui ont précédé Mohammed. Dieu a donné à Gabriel la responsabilité de communiquer avec les hommes.
- ✓ L'archange Mikail (Michel) est cité dans la sourate II, 97 avec Gabriel. Il apparaît également avec Gabriel au moment de la purification du cœur et à la bataille de Badr. Selon une tradition tardive, Dieu a donné à Mikail la responsabilité de rappeler le passé aux hommes (de raviver leur mémoire sur les événements passés).
- ✓ L'ange de la mort (*malak al-mawt*) (sourate XXXII, 11), également connu sous les appellations d'Izra'il ou 'Izraïl, est un troisième ange. C'est le 'Ozrîn du langage populaire. Il est mentionné à un seul endroit du Coran.

- ✓ Les anges Munkar et Nakir jouent un rôle particulièrement important dans les derniers moments de la vie. Ils interrogent les hommes dans la tombe au sujet de leur foi. Leur nom est associé aux « tourments de la tombe » (*'adâb al-qabr*) comme en XXIII, 21. Ainsi, la doctrine musulmane les mentionne à propos du jugement de l'âme du défunt, au moment des funérailles lorsqu'on énumère les croyances exigées des musulmans.

La lampe d'Aladin et le djinn

Chacun connaît la lampe à huile d'Aladin avec son bec recourbé vers le haut. Il suffit de la frotter, et hop ! un génie en sort et vous invite à faire trois vœux... Qui n'en a pas rêvé ? Aladin est aussi un personnage des *Mille et Une Nuits* qui fait partie du folklore et du monde musulmans.

Bien que le mot de « génie » vienne du mot arabe *djinn*, les créatures qui portent ce nom ne risquent pas de vous accorder vos trois souhaits. Il existe dans toutes les cultures des tas d'esprits surnaturels – fées, lutins, trolls, etc. – qui sont censés faire du bien ou du mal aux hommes. L'islam a également des djinns, faits de feu. Les djinns sont les êtres intelligents, invisibles aux humains. Dans la Tradition préislamique, les djinns étaient des esprits issus du désert et des sources. Ils sont plus importants dans le folklore et dans les contes qu'en théologie.

Les djinns sont capables d'apporter le salut ou la malédiction et peuvent, ainsi, être bienfaisants ou maléfiques. Un groupe de djinns a par le passé surpris Mohammed en train de prêcher (sourate LXXII, 1-5). Ils ont cru ce qu'ils ont entendu et ont accepté l'islam. Cela s'est passé à un endroit appelé la mosquée du Djinn qui se trouve à La Mecque. On raconte que des djinns ont aidé le roi Salomon à construire le temple de Jérusalem (sourate XXXIV, 12-14).

Les djinns ont leurs propres tribus et leurs rois. Ils sont masculins et féminins, et ils se marient. De temps en temps, ils épousent des êtres humains. En Arabie pré-islamique, les djinns ont inspiré des prophètes, des devins et des poètes dont le prestige et le pouvoir étaient immenses à l'époque de Mohammed. Un poète était censé ne pas dire ses propres mots mais les mots du djinn qui l'a inspiré, ce qui rappelle les muses de la Grèce antique. Certains pensent que Mohammed a dû être inspiré par un djinn quand il a commencé à réciter le Coran et a affirmé la première fois qu'il avait des révélations venant de Dieu – une façon de voir que le prophète Mohammed a catégoriquement rejetée.

Le *djinn* n'est pas le seul terme utilisé pour parler de ces créatures. Plusieurs autres termes sont utilisés pour qualifier la plus ignoble et la plus malfaisante d'entre elles. Les plus connus sont les *chaytans* (satans au pluriel) ; ce mot revient plus de cent fois dans le Coran pour parler des djinns rebelles. Ils

essayent de perturber la prière des musulmans. Un chaytan ou un djinn se tient sur l'épaule de chacun des humains. Il cherche à tenter la personne, et témoigne contre elle au jour du Jugement dernier.

Diaboliquement vôtre

Iblis est le nom du diable dans l'islam. Ce mot a sans doute la même origine grecque que le mot français « diable ». On emploie également l'expression *Ach-chaytan* (« le » Satan). Quand Dieu a créé Adam, il a ordonné aux anges de se prosterner avant Adam. Seul Iblis a refusé (sourate XV, 30-33). Ses péchés étaient l'orgueil et la désobéissance (sourate VII, 12). Après tout, il savait que l'on ne doit adorer que Dieu. Dieu a condamné Iblis à la malédiction mais a retardé la punition jusqu'au Jugement dernier.

Le Coran mentionne plus fréquemment Satan (plus de 70 fois) qu'Iblis (8 fois). Indépendamment du fait de savoir si Iblis et Satan étaient à l'origine différents, on peut dire qu'ils se rapportent effectivement à la même entité dans l'islam. Dieu permet à Satan et à ses aides de semer la discorde et la haine et d'inciter les hommes à faire le mal, à commencer par Adam dans le jardin. Avant de réciter la formule de la *basmallah* qui ouvre chaque sourate sauf une – « Au nom de Dieu le Tout Miséricordieux, le Très Miséricordieux » –, les musulmans répètent la formule du *ta'awudh'* : « Je prends le refuge auprès de Dieu contre Satan, le maudit » (sourate XVI, 98).



Iblis/Satan ne revêt pas la même importance que Satan/le diable dans le christianisme. Parfois, dans le christianisme, Satan est vu comme une superpuissance, presque l'égal de Dieu, à ceci près qu'à la fin des temps Dieu et Jésus le vaincront définitivement. En revanche, selon l'islam, même si Iblis/Satan est une force perturbatrice, rien ni personne, y compris Satan, ne peut être considéré comme capable de rivaliser avec Dieu. Le concept de Satan découle de la Torah où l'on trouve rarement mention de son nom et où il ne représente pas l'incarnation du mal comme il allait le devenir dans le judaïsme à l'époque de Jésus. Le christianisme a repris ce concept de Satan développé par les juifs. Si l'on trouve dans les religions asiatiques des tas de divinités qui représentent le mal et le malheur, c'est sans doute avec le dieu Mara, « celui qui apporte la mort » (dans le bouddhisme) que l'on peut comparer le diable (Satan) tel qu'il est perçu par les juifs, les chrétiens et les musulmans. Mara est un dieu qui règne sur le monde du désir sensuel et qui a essayé d'empêcher l'illumination de Bouddha.

Passer de vie à trépas et ressusciter : l'enfer ou le ciel ?

Les rites funéraires qui accompagnent le passage de la vie à la mort, de la résurrection et du Jugement dernier ont été codifiés très tôt dans l'histoire de l'islam. Dans cette section, vous trouverez un récapitulatif des rites qui sont effectués à la mort d'un musulman. Il peut y avoir quelques variations par rapport à ce qui est écrit ici selon les traditions.

La représentation de la mort en islam est vue selon deux étapes : la première correspond à celle de la mort proprement dite et du temps passé dans la tombe. La seconde étape commence quand sonne la trompette, marquant le signal de la résurrection générale de tous les défunts, avec le jugement final et l'envoi au ciel ou en enfer.

De la vie à la mort, dans la tombe

Les trois religions monothéistes partagent la même croyance dans la fin du monde et la fin des temps. À ce moment-là se produira la résurrection des corps, le Jugement dernier et l'envoi au paradis ou en enfer. En attendant ce jour-là, que se passe-t-il pour ceux qui se sont endormis du sommeil des morts ? Sont-ils simplement morts ? Ont-ils une certaine forme d'existence intermédiaire dans la tombe ? Ont-ils un contact avec les vivants ? Là où les Écritures saintes ne disent pas grand-chose, la Tradition fournit des réponses à ces questions. Les différentes étapes sont ici présentées dans l'ordre où elles sont effectuées. Il peut y avoir de légères variantes selon les traditions auxquelles on se réfère.

1. Quarante jours avant le décès, une feuille d'arbre portant le nom de la personne qui doit mourir se détache et tombe sous le trône de Dieu.

À ce signal, l'ange de la mort sait que le moment désigné est venu. Dieu détermine à la fois la durée de la vie d'un individu (sourate VI, 2) et le moment de la fin des temps. Quand un individu est mourant, l'ange de la mort (voir ci-dessus la section intitulée « Les différents anges ») apparaît au futur défunt et lui demande qui il est. La personne peut essayer de s'échapper mais la mort la rattrape toujours. Nakir et Munkir, les deux anges qui ont enregistré ses bonnes et mauvaises actions, lui montrent le bilan de sa vie.

2. L'ange de la mort extrait l'âme du corps

La personne agonisante peut résister, mais cela ne sert à rien.

3. Satan essaie de détourner la personne de sa foi en lui offrant éventuellement une coupe d'eau froide pour la soulager de ses maux.
4. La personne est accueillie dans la tombe. Elle peut quelquefois entrevoir soit les récompenses futures qui l'attendent au paradis, soit les maux de l'enfer, selon le destin qui l'attend.

La tombe est un endroit où règnent l'obscurité et l'isolement.

5. La personne peut alors tenter de faire le voyage qui la fera passer par les sept cieux pour voir ce qui l'attend.

Celui qui est damné ne peut naturellement pas passer par les portes du ciel.

6. L'âme est réunie au corps dans la tombe.
7. Les anges de la mort, Nakir et Munkir, interrogent la personne défunte.

Le défunt, à ce stade déjà enterré par sa famille, reçoit l'ordre de s'asseoir. « Qui est ton Seigneur ? » lui demandent les deux anges.

Les martyrs et les prophètes échappent à cette interrogation et vont directement au ciel.

8. La personne est en punition dans la tombe – il ne s'agit pas là de l'ultime damnation en enfer.

Tout ceux qui sont dans la tombe font au minimum l'expérience désagréable de subir l'oppression de la tombe car tout le monde a fait au moins quelques actions dans sa vie qui méritent une punition.

9. Après habituellement quarante jours au maximum, la punition se termine. La personne reste alors dans la tombe inconsciente jusqu'au jour de la résurrection.

Cette période s'appelle le *barzakh* (sourate XXIII, 100) – « la barrière » ou « la cloison ». Elle est comparable au sommeil. Les théologiens se sont demandé où se trouve le défunt pendant cette période où l'esprit et le corps sont ensemble, si le défunt a des contacts et s'il a conscience de ce qui se passe chez les vivants. (Il n'y a pas de réponse unique et cohérente à cette question.)



La résurrection et le Jugement dernier

La première étape décrite ci-dessus peut être considérée comme une sorte d'échauffement pour l'au-delà. Voici maintenant la grande finale. Le séjour dans la tombe n'est qu'un bref prologue à une éternité qui se passera au ciel ou en enfer. Le jour du Jugement dernier, Dieu mènera une enquête sur la façon dont chacun s'est conduit sa vie durant. Là encore, le procès se déroule en plusieurs étapes.

1. Les signes de la fin des temps apparaissent.

Les signes annoncent l'imminence de la fin des temps. Ces signes comportent notamment l'inversion de l'ordre de la nature (sourate LXXXI, 1-14), comme le lever du soleil à l'ouest plutôt qu'à l'est et le déclin de l'ordre moral. Après une période de troubles impliquant un conflit entre les forces du bien et celles du mal, les représentants de Dieu triompheront du mal et ce sera la fin du monde.



Comme dans d'autres religions, l'imagination humaine et les traditions sont très créatrices et comblent les lacunes sur ce qui se produira à la « fin des temps » ou dans les « derniers jours ». De façon caractéristique, un personnage que l'on nomme habituellement l'Antéchrist (Al-Dajjal, mentionné dans Coran comme étant la « Bête » – sourate XXVII, 82) apparaîtra. Il détournera les croyants de l'islam durant la période où il règnera. Jésus reviendra pour vaincre l'antéchrist. Après un règne relativement court, conformément à la volonté divine (comme le dit l'islam), le temps et l'histoire s'arrêteront.

2. La résurrection (*qiyama*, « le fait de se mettre debout ») commence.

L'ange Raphaël (voir plus haut dans ce chapitre la section intitulée « Les différents anges ») embouche sa trompette pour annoncer le jour de la résurrection (sourate LXIX, 13-18). C'est la fin du monde et au second coup de trompette seul Dieu subsistera – « tout ce qui est sur terre périra, seule la face de Dieu restera », est-il dit dans la sourate LV, 26-27. Au bout de quelque temps, le monde se reconstituera et les corps reprendront forme dans leurs tombes. Raphaël sera le premier des anges à réapparaître et Mohammed ou l'un des prophètes juifs sera le premier à ressusciter (esprit et corps réunis). Viendra alors la résurrection de toute la communauté des musulmans, puis finalement la résurrection de tous les autres. Seul Dieu sait combien de temps durera la période d'anticipation craintive des morts quant à leur destin de ressuscités avant qu'ait lieu le Jugement dernier.

3. Le compte est bon (l'heure du jugement).

À l'heure de la mort, le livre dans lequel tous les actes du défunt sont consignés sa vie durant est accroché à son cou. À ce moment-là, ceux qui sont destinés à aller au ciel reçoivent ce livre dans la main droite ; ceux qui sont destinés à aller en enfer le reçoivent dans la main gauche. Le livre, ou les actions elles-mêmes, sont placés sur les plateaux de la balance du jugement pour évaluer le poids de l'âme, ce qui détermine le destin final de la personne. Les bonnes actions pèsent davantage que les mauvaises. Pour être digne d'entrer au paradis, il y a un poids minimal à respecter qui est connu de Dieu seul.

4. Tous traversent le pont qui passe au-dessus du feu de l'enfer et mène à la porte du ciel.

Pour les fidèles, le pont est plat et large et la traversée est facile. Pour les pécheurs, le pont devient aussi tranchant que le fil d'une épée et aussi étroit qu'un cheveu, tandis que la traversée s'effectue dans l'obscurité. Ceux-là tombent en enfer. Mohammed retrouve ses disciples fidèles près d'un étang de l'autre côté du pont. La douceur du liquide de l'étang est un prélude à la suavité des eaux qui attendent les purs au ciel. Malgré tout, en raison de la grande miséricorde de Dieu (et l'intercession peut-être du prophète Mohammed), il existe encore une possibilité pour ceux qui risquent l'enfer d'être sauvés et d'avoir droit au paradis. Néanmoins, il reste toujours l'éventualité que certains de ceux qui sont tombés dans l'enfer soient finalement extirpés de l'abîme pour rejoindre le ciel grâce à la miséricorde de Dieu (et peut-être à l'aide de l'intercession de Mohammed).

Là où le mystère reste entier

Une question en amène une autre. Le récit des événements du Jugement dernier a laissé beaucoup de questions importantes sans réponse. Par exemple, qu'arrive-t-il aux enfants qui meurent en bas âge sans avoir eu la possibilité de choisir d'être croyant ? C'est là une question capitale, parmi d'autres, qui se pose à tout musulman vraiment croyant.

✓ **Intercession** : l'intercession consiste à confier à quelqu'un qui a des mérites exceptionnels la mission de demander à Dieu de réduire la peine d'un croyant condamné pour ses péchés. À proprement parler, la justice de Dieu exige que chacun reçoive ce qu'il ou elle mérite, ce qui exclut d'emblée toute intercession. Certains musulmans de la première heure ont nié l'intercession. Cependant, l'intercession a fini par être acceptée par la majorité comme manifestation de la miséricorde de Dieu. Mohammed est le médiateur par excellence. La tradition indique qu'après le Jugement dernier, Mohammed rencontrera ses disciples (tous les musulmans) à l'entrée du ciel. Certains lui demanderont d'intervenir pour effacer les effets de leurs péchés. D'autres prophètes peuvent également intercéder.

- ✓ **Enfants** : qu'arrive-t-il aux enfants de croyants qui meurent en bas âge avant même de pouvoir comprendre ce qu'est la foi et, à plus forte raison, encore la pratiquer ? La croyance islamique populaire en est venue à dire que les enfants des croyants entreront au ciel. Certains disent que tout le monde naît normalement en ayant la foi. Dans le cas des enfants en bas âge, cette foi normale qui n'a pas entièrement disparu suffira pour qu'ils puissent entrer au ciel. D'autres ont fait remarquer que la foi des parents permettrait à leurs enfants mineurs d'entrer au ciel.
- ✓ **Une éternité en enfer** : la logique et la justice semblent suggérer que la sentence qui a été prononcée au moment du Jugement dernier doit être irrévocable et valable pour toute l'éternité. Cependant, la miséricorde triomphe sur la sanction en islam. La croyance unanime est que tous les musulmans sincères finiront par entrer au ciel en dépit de la gravité de leurs péchés (excepté probablement le péché qui consiste à refuser Dieu). Certains disent que cette miséricorde finira aussi par bénéficier aux non-musulmans.

Au cours des siècles précédents, certains soufis et certains partisans de la modernité ont insisté sur la valeur métaphorique de la description faite dans le Coran du Jugement dernier et de l'au-delà. D'autres modernistes arguent du fait que la perception musulmane de la mort et de la résurrection va plutôt dans le même sens que les dernières avancées de la science moderne. Naturellement, même les traditionalistes les plus stricts vous diront que les descriptions du ciel et de l'enfer contenues dans le Coran et la Tradition sont à prendre au pied de la lettre sans que « l'on sache exactement comment cela se manifestera concrètement ». Le mystère reste entier.

La vision du ciel et de l'enfer

Pour satisfaire la curiosité des croyants et des incroyants, les religions ont souvent fourni force détails sur le ciel et sur l'enfer. Ces récits encouragent les vivants à se conduire de telle sorte qu'ils puissent faire le voyage final qui les mènera au ciel – et éviter l'aller en direction de l'enfer sans retour possible.

Des descriptions détaillées de l'enfer et de ses supplices apparaissent dès le premier siècle de l'ère chrétienne avec l'*Apocalypse* de Jean, l'*Enfer* et le *Paradis* de Dante (xiv^e siècle), ou *Le Ciel et l'Enfer* de Swedenborg (xviii^e siècle), pour ne mentionner que quelques exemples. Les textes bouddhistes fournissent également des descriptions visuelles.

L'enfer et ses supplices

Étrangement, l'esprit humain est parfois plus habile à imaginer ce qui peut arriver de pire et d'odieux comme les supplices de l'enfer qu'à susciter des images évoquant les plus doux plaisirs réservés à ceux qui sont au paradis. Dans le Coran, l'enfer est toujours présenté en relation avec le « feu » (*al-nar*). Les traditions, quant à elles, regorgent de descriptions imagées qui dépeignent les châtiments réservés aux différents échelons de l'enfer. Parlant des pécheurs qui y sont destinés, la sourate XV, 44 dit : « La Géhenne sera sûrement leur lieu de rendez-vous à tous. Elle a sept portes, et chaque porte en aura sa part déterminée [de pécheurs]. » Ce passage décrit la vision musulmane de l'enfer sur sept niveaux. Au fur et à mesure que l'on change de niveau, les châtiments deviennent de plus en plus durs en fonction de la gravité des péchés. Les musulmans fervents seront au premier niveau, les incroyants païens à l'avant-dernier, et les hypocrites (ceux qui ont fait semblant de soutenir Mohammed mais se sont en fait secrètement opposés à lui) seront au dernier niveau (voir la sourate IV, 145). Les musulmans du premier niveau finiront par être délivrés grâce à la miséricorde de Dieu ; les hypocrites, en revanche, ne tireront jamais bénéfice de la miséricorde divine. Les anges gardent chacune des portes.



Le feu est le nom le plus fréquemment associé à l'enfer dans le Coran et il en est sa caractéristique. Un certain nombre d'autres termes sont employés ; celui de Géhenne (*jahannam*) est le plus commun après « le feu ». La Géhenne est à l'origine une vallée à côté de Jérusalem dont le nom est en venu à indiquer l'enfer dans la Tradition juive. Dans le Coran, l'enfer est parfois envisagé comme une bête monstrueuse qui vient à la rencontre du pécheur au jour du Jugement dernier (sourate LXXXIX, 23). Au niveau le plus bas de l'enfer se trouve l'arbre de Zaqqoum (sourates XXXVII, 62-68 ; XLIV, 43), avec des têtes de diable en guise de fleurs. Les pécheurs doivent manger de son fruit, qui brûle leurs entrailles comme le plomb fondu (sourate XLIV, 45).

Le Coran contient un certain nombre d'images des supplices de l'enfer, telles que l'eau bouillante, la fumée et le vent qui dessèche. Lors de son ascension au ciel (*cf.* chapitre 6), Mohammed, tandis qu'il était encore au plus bas niveau du ciel, put jeter un coup d'œil à l'enfer grâce à l'ange qui le garde éternellement. Le feu est alimenté par les corps des condamnés, dont la peau se reconstitue au fur et à mesure que la peau précédente a été consumée par le feu. Les habitants de l'enfer essaient de s'échapper mais sont aussitôt ramenés dans la fournaise grâce à des crochets en fer.

Selon la règle générale, le châtiment est proportionnel au péché. Par exemple, la femme adultère qui a donné naissance à un enfant illégitime est accrochée par la poitrine. L'homme coupable d'adultère est forcé de manger de la viande maigre avariée sans avoir le droit de toucher à la bonne viande bien grasse qu'on lui présente. (La bonne viande représente les épouses légitimes tandis que la viande avariée représente les femmes qu'il a séduites.)

Le ciel et ses plaisirs

Assez de pleurs et de grincements de dents ! L'objectif réel de ces descriptions n'est pas de se réjouir de ceux qui souffrent mais bien d'effrayer les vivants afin qu'ils changent de vie et s'orientent dans la direction du ciel. Se rappeler que la miséricorde de Dieu est plus grande que sa colère. Dans la sourate VI, 160, le Coran indique qu'une bonne action compte dix fois plus qu'une mauvaise action. Dieu veut que les musulmans entrent tous au ciel mais en fin de compte, cela ne dépend que de soi.

Le jardin (*al-janna*) est le nom le plus commun du ciel dans le Coran. Ce n'est pas étonnant pour une religion qui a surgi dans une région désertique, où la pluie et la végétation sont des choses rares et précieuses. Le raffinement des jardins qui va de pair en Islam avec une tradition architecturale élaborée reflète l'image que les musulmans se font du paradis. Le mot « jardin » rappelle le jardin d'Éden où vécut le premier couple humain. Un autre terme utilisé dans le Coran est celui de « paradis » (*firdaws*), un mot persan qui à l'origine signifiait un jardin ou un parc. Longtemps avant l'arrivée de l'islam, la traduction grecque de la Bible a employé ce mot persan pour parler du jardin d'Éden. C'est ainsi que ce mot de « paradis » est passé dans les langues occidentales.

En se référant à la sourate XXIII, 17, les musulmans voient le ciel sur sept niveaux. Durant son voyage nocturne et son ascension, le prophète Mohammed a atteint le septième ciel. Plus tard, la Tradition a précisé l'agencement spécifique des jardins et le mode de vie de ceux qui y demeurent. De même qu'il y avait un arbre au fond de l'enfer, de même un autre arbre du cosmos se développe au dernier étage du ciel, juste sous le trône de Dieu. L'eau y coule en abondance et les arbres croulent sous les fruits. La sourate XLVII, 15 mentionne quatre fleuves ruisselants de vin, de lait, de miel et d'eau qui traversent le ciel.

Aux antipodes des supplices de l'enfer, la vie au ciel est une félicité permanente où l'on ne connaît ni privations ni soucis. Les mets les plus délicats et les boissons les plus suaves abondent – sans oublier le vin qui ne rend pas ivre. Les gens portent des vêtements de soie et reposent sur des banquettes confortables, entourés de toute une domesticité masculine et de jeunes filles vierges.

Le climat est paisible et l'ombre est abondante. Les gens sont toujours en bonne santé. Leur plus grande joie vient de ce qu'ils peuvent voir la face de Dieu, comme il est écrit dans la sourate LXXV, 22-23.

Les femmes et les houris aux yeux de gazelle

Les Occidentaux sont en général avertis de ces images de jeunes vierges au paradis toutes dévouées à assouvir les désirs sexuels des hommes, et les femmes ont fait remarquer que rien n'était dit sur les récompenses qui les attendaient au paradis. Voici quelques informations qui vous permettront de vous faire un avis personnel sur ces questions :

- ✓ Le Coran, dans un certain nombre de passages, déclare sans équivoque que les hommes et les femmes sont égaux à l'heure du Jugement dernier, étant jugés sur la base de leurs propres actions qui peuvent leur valoir l'entrée au paradis. Les épouses d'hommes vertueux tels Loth et Noé ont pu être condamnées à l'enfer en raison de leur incroyance. L'épouse d'un incroyant – la femme du pharaon – a gagné son ciel en sauvant Moïse.
- ✓ Rien dans le Coran ni même dans les traditions plus tardives ne soutient l'affirmation selon laquelle le Coran dirait que les femmes n'ont pas d'âme.
- ✓ Le Coran se réfère explicitement dans quatre passages aux *houris* (*hurr*) – les sourates LII, 20 ; LVI, 22 ; LV, 72 ; et XLIV, 54 (probablement dans un ordre chronologique). Ces passages et plusieurs autres qui se rapportent aux mêmes femmes datent tous de la période mecquoise de la mission de Mohammed, avant l'émigration à Médine en 622. Ce mot de « houris » ne se retrouve pas dans les passages du Coran datant d'après 622. Il y est plutôt fait référence à des femmes pures (littéralement des compagnes) des hommes.
- ✓ Le terme arabe de *hurr* se rapportant à la blancheur était à l'origine appliqué aux gazelles, avec leurs grands yeux noirs cerclés de blanc. Si l'on prend ce terme au pied de la lettre, les houris sont des femmes avec de grands yeux noirs finement ourlés et avec sans doute la peau claire. Dans le Coran, les houris sont des vierges amoureuses aux seins bien fermes qui n'ont été touchées par aucun homme ni aucun djinn. Elles vivent dans des pavillons séparés et se conduisent avec pudeur. Ces descriptions du paradis datant de la période mecquoise semblent principalement destinées à des hommes et évoquent les plaisirs qui, pour les Arabes de l'époque, correspondaient à ce que l'on pouvait espérer de mieux et leur donnaient une vision idyllique du paradis qui devait leur paraître plus désirable encore que tout ce qu'ils connaissaient sur terre.
- ✓ Le Coran et la Tradition sont beaucoup moins diserts sur ce qui attend les femmes au paradis. Pour certains musulmans, cela ne signifie pas que les femmes n'ont pas de plaisirs sexuels correspondants dans le paradis, mais plutôt que la pudeur exclut de décrire ces plaisirs. Personnellement, cet argument ne me paraît pas très convaincant mais peut-être d'autres peuvent-ils le comprendre.

- ✓ Des traditions plus tardives se sont longuement penchées sur la description des houris. Ce sont des vierges perpétuelles, à la peau diaphane ; chacune porte sur un sein le nom de son mari humain et sur l'autre celui de Dieu. Elles portent des pierres précieuses et leur visage est « beau comme un croissant de lune ». Elles vivent à part dans des pavillons comportant 70 lits et ont à leur service 70 000 demoiselles de compagnie. Elles ne peuvent tomber enceintes et n'ont pas de règles. Les hommes ont comme compagnons (selon le texte) leurs épouses humaines et une houri, voire soixante-douze houris. En même temps, on dit que les épouses humaines sont infiniment supérieures aux houris du fait de leur piété et de leur fidélité aux exigences de l'islam.
- ✓ D'autres traditions ont un point de vue beaucoup moins égalitaire à l'égard des femmes que celui exprimé dans le Coran. Certaines indiquent que, créées à partir de la dernière côte d'Adam, les femmes sont inférieures aux hommes. D'autres disent que les femmes sont des tentatrices, un argument qui ne figure pas dans le Coran, et que la chute d'Adam est due à la tentation d'Ève. Une tradition qui comporte plusieurs variantes possibles dit que quand Mohammed a examiné l'enfer, il a constaté que la majorité de ses habitants étaient des femmes. Selon d'autres traditions, le salut de la femme serait fonction de son degré de soumission à son mari, tout comme le salut de l'homme dépend de sa soumission à Dieu. Les féministes islamiques précisent que l'authenticité de certaines de ces traditions est douteuse et ne les considèrent pas comme faisant partie de la Révélation mais plutôt comme une expression de la domination masculine qui a émergé dans l'histoire de l'islam et est allée à l'encontre de l'égalitarisme du Coran.
- ✓ J'ai du mal à croire que les théologiens musulmans approuvent l'idée d'inciter de jeunes hommes à être volontaires pour des attentats suicides en leur faisant miroiter des promesses de voluptés inavouables en guise de récompense. Pour que le martyr soit recevable comme tel, il faut qu'il soit consenti pour le service de Dieu, dans une soumission totale à ses volontés et non dans l'espoir d'en retirer un profit personnel. Depuis le siècle dernier, l'Occident n'a de cesse de critiquer l'islam à cause du traitement qu'il réserve aux femmes musulmanes. Certains Occidentaux sont fascinés par l'évocation des houris, par la danse du ventre et les images de harems où les femmes sont au service des désirs de l'homme. Au XIX^e siècle, les Occidentaux ont critiqué l'islam pour le regard qu'il portait sur les femmes, alors même que de multiples manières les droits des femmes occidentales étaient plus sévèrement bafoués que ceux des femmes musulmanes.



Purgatoire, limbes et paradis

L'islam n'a pas de purgatoire au sens où il s'agirait d'un endroit, distinct du ciel et de l'enfer, où les êtres humains qui ont péché viendraient se purifier pendant un certain temps en attendant d'aller au ciel. Malgré tout, la croyance populaire est très attachée à la miséricorde de Dieu qui est si vaste que même les musulmans pécheurs qui n'auront pas commis le péché mortel d'adorer d'autres dieux seront finalement sauvés, même s'ils se trouvent au niveau supérieur de l'enfer à l'heure du Jugement dernier. Certains musulmans évoquent même la possibilité que des non-musulmans finissent par aller au ciel un jour car la miséricorde de Dieu irait jusque-là, mais ce point ne rencontre pas l'approbation de tous.

L'islam n'a par ailleurs aucune notion de ce que l'on appelle dans le christianisme « les limbes » – un endroit où vont ceux qui ne méritent ni le ciel ni l'enfer. Cependant, certains commentateurs voient dans la sourate VII, 46-48 une évocation de ce que peuvent être les limbes. Ce passage parle de personnes qui se trouvent sur les « hauteurs ». De là-haut, elles voient ceux qui sont en enfer endurer leurs supplices et ceux qui sont dans le ciel vivre dans la félicité. Ces personnes sur les hauteurs n'appartiennent ni à l'un ni à l'autre groupe. Il semble qu'elles n'iront jamais en enfer. Les interprétations diffèrent quant à savoir si elles pourront un jour aller au ciel.

Troisième partie

La vie musulmane au quotidien : tradition, pratiques et éthique



« Ah, excusez-moi, je crois entendre mon biper... C'est très important : j'ai programmé une alarme pour me rappeler l'heure de la prière de l'après-midi ! »

Dans cette partie...

Dans cette partie vous découvrirez comment les musulmans vivent leur foi au quotidien.

Un premier chapitre vous permettra de comprendre ce qu'est la charia (la loi de Dieu) pour les musulmans.

Ensuite, et parce que les rites font partie de la vie quotidienne du croyant, on vous expliquera en détail ce que sont les cinq piliers qui constituent le socle des croyances et de la pratique de tout musulman : s'arrêter cinq fois par jour pour se joindre à d'autres musulmans dans la prière, jeûner de l'aube au crépuscule pendant le mois de ramadan, faire le pèlerinage à La Mecque – sommet de la vie spirituelle pour un musulman –, entre autres.

Mais l'islam a également d'autres observances rituelles, telles la célébration de l'anniversaire de Mohammed et les cérémonies accompagnant la naissance, l'attribution du nom, le mariage et la mort. Nous parlerons de cela dans cette partie, ainsi que de certaines coutumes et obligations concernant par exemple la nourriture et les vêtements.

Nous terminerons enfin en évoquant la morale musulmane, notamment à propos de certaines questions délicates comme les relations sexuelles, le mariage, la famille, la médecine et la justice sociale.

Chapitre 8

Loi et tradition en islam

Dans ce chapitre

- ▶ La tradition et Mohammed. Qu'est-ce-qu'un hadith ?
 - ▶ La loi islamique. Qu'est-ce que la charia ?
-

Toutes les religions mettent l'accent sur la foi et sur le comportement qui doit en découler (la foi et les œuvres), mais toutes en ont une approche différente. Tandis que le christianisme souligne l'importance de la foi (croire en Jésus et être sauvé), l'islam privilégie les actions (mettre sa vie sous le regard de Dieu en se laissant guider par Lui pour entrer au paradis au jour du Jugement dernier). L'importance de la loi dans l'islam est comparable à celle qu'elle revêt dans le judaïsme. Dans ces deux religions, il existe une abondante littérature qui étudie les enseignements à tirer des Écritures saintes (la Bible hébraïque et le Coran) pour définir un cadre juridique dans des domaines qui ne sont pas directement traités dans les Écritures. En effet, les chercheurs sont nombreux à penser que les méthodes d'argumentation juridique de l'islam ont été fortement influencées par la tradition juridique déjà en place dans le judaïsme. L'hindouisme accorde également une place prépondérante à la loi, le code de Manu étant l'un des recueils de lois hindous les plus anciens et les plus importants. Le code de Manu et d'autres textes semblables font partie de ce que l'on appelle la Voie des Œuvres (*karma Margu*), par opposition à la Voie de la Dévotion et la Voie de la Connaissance – les deux autres grandes voies qui mènent au salut ou à la libération dans l'hindouisme. Contrairement au judaïsme, où le contenu de la loi et le système juridique sont semblables à ceux de l'islam, le contenu de la loi hindoue est fondamentalement différent de celui de la loi islamique. Le confucianisme est également préoccupé par la question du comportement, mais la loi (ou plutôt devrait-on dire les recommandations) qu'il propose dans ce domaine ne dérive pas de la révélation, mais du raisonnement et de l'expérience humaine.

Dans l'islam, la grande priorité est de déterminer l'action appropriée. Ce chapitre étudie la manière dont l'islam détermine ce qu'est la loi de Dieu (charia). Puisque Mohammed a été le messager du Coran et le meilleur exemple à suivre pour vivre selon la loi de Dieu, les traditions concernant la vie de Mohammed sont, après le Coran, la principale source à prendre en compte pour déterminer la volonté de Dieu. Ainsi, avant de procéder à un examen de la loi islamique, commençons par nous intéresser à la pratique de l'imitation de Mohammed recommandée aux croyants qui se fondent pour cela sur la *sunna* du Prophète (la tradition érigée en modèle) constituée des différentes traditions (hadiths) authentifiées et approuvées pour servir d'exemple.

L'imitation de Mohammed

Dans la religion chrétienne, le croyant est invité à agir conformément aux enseignements du Christ, mais cela ne veut pas dire pour autant qu'un chrétien doit modeler chaque aspect de sa vie sur Jésus. Le chrétien n'essaie pas, par exemple, de manger la même nourriture ou de dormir dans la même position que Jésus.

Compréhension des deux parties d'un hadith

Le mot hadith signifie « propos », « conversation » ; il sert à désigner tout récit transmis oralement à quelqu'un racontant ce qu'a fait ou dit une autre personne. Aux débuts de la propagation de l'islam, les compagnons de Mohammed faisaient partager aux nouveaux convertis tout ce qu'ils savaient sur la vie et les paroles de Mohammed. Les fidèles des communautés musulmanes importantes comme celles du Maroc ou d'Indonésie qui venaient en pèlerinage à La Mecque (cf. chapitre 9) échangeaient entre eux des hadiths. Aujourd'hui encore, le pèlerinage est l'occasion de rencontrer d'autres communautés et d'échanger des informations et des témoignages, mais l'ère de la collecte de nouveaux hadiths est révolue.

Les hadiths se composent de deux parties.

- ✓ **Isnad, partie I** : La première partie est la chaîne de transmission du récit qui passe par les personnes (*isnad*). Si quelqu'un me dit quelque chose au sujet de quelqu'un d'autre, je veux connaître la source de son information, parce que rien ne vaut la source en matière d'information.
- ✓ **Matn, partie II** : La deuxième partie est le contenu réel (*matn*) du récit. On peut considérer l'*isnad* comme l'introduction et le *matn* comme le corps du hadith.



Voici un exemple d'*isnad* : « Bokhari, de Mouslim Ibn Ibrahim, le tenant lui-même de Hisham qui le tenait lui-même de Yahya Ibn 'Ikrima le tenant de Ibn 'Abbas. » Commence alors le récit sur un fait ou un dit de Mohammed condamnant les hommes qui se comportent comme des femmes et *vice versa*.

Voici un exemple de *matn* : « L'homme, quel qu'il soit, qui, ayant une esclave, l'éduque, lui donne une bonne instruction, l'affranchit et l'épouse, aura une double récompense » (in Bokhari, *Les Traditions islamiques*, tome 2, Maisonneuve, 1906-1914, p. 176).

Le contenu d'un hadith



Un hadith contient un ou plusieurs de ces quatre grands types d'informations :

- ✓ Quelque chose que Mohammed a fait.
- ✓ Quelque chose que Mohammed a dit.
- ✓ Quelque chose qui s'est produit en présence de Mohammed.
- ✓ Paroles de Dieu à Mohammed qui ne sont pas dans le Coran (hadith *qudsi*).

Autre manière d'envisager le contenu des hadiths :

- ✓ Anecdote ou récit qui complète des informations sur la vie de Mohammed ou d'autres personnages antérieurs (par exemple, le Joseph de la Bible) qui n'est pas dans le Coran.
- ✓ Considération d'ordre juridique où Mohammed interprète et applique le Coran ou donne des directives spécifiques concernant des questions de rites ou de loi.
- ✓ Considérations morales qui renforcent la motivation à vivre selon les valeurs de l'islam.

Recueil des hadiths

La biographie traditionnelle (*sirat*) de Mohammed (cf. chapitre 6) est une compilation des deux premiers types de hadiths. Les musulmans qui souhaitent imiter la vie de Mohammed jusque dans ses plus petits détails se réfèrent à ces récits.



La tradition : sunna ou hadith ?

Pour ceux qui auraient du mal à faire la distinction entre les deux termes *sunna* ou hadith, qui se traduisent habituellement tous deux par « tradition », voici comment faire la différence :

- ✓ La *sunna* de Mohammed regroupe la totalité de ce que Mohammed a fait et dit. La *sunna* n'est pas une forme de littérature ou d'écriture. Il s'agit de la tradition (prophétique).
- ✓ Un hadith est un récit individuel de ce qu'il a fait ou dit. Il s'agit non pas de la tradition mais d'une tradition. Le hadith est un genre littéraire.

Mais comment sait-on ce qu'il a fait et dit ? Eh bien, on connaît la *sunna* de Mohammed grâce aux hadiths passés concernant Mohammed. La somme des hadiths recueillis constitue les archives écrites de la *sunna de Mohammed*. Ainsi, logiquement, la *sunna* existe avant les hadiths de la même manière que les traditions de votre famille (ou de votre école ou de votre organisation sociale) précèdent tout ce que l'on a pu dire ou écrire à propos de ces traditions.

En arabe, le mot *sunna* a au départ le sens de « règle de vie », « norme à respecter ». Avant la période de Mohammed, chaque tribu ou clan avait ses règles de conduite. Par la suite, la *sunna de l'oumma* musulmane (la communauté) a remplacé la *sunna* des tribus. Puisque les contemporains de Mohammed tenaient leurs informations directement de Mohammed lui-même, la *sunna* a également inclut les coutumes de la première et de la deuxième génération. Mais progressivement, au fur et à mesure que le temps s'écoulait et les éloignait de l'époque

de Mohammed, les musulmans ont commencé à comprendre la *sunna* comme se référant principalement à la tradition qui se rapportait à Mohammed (plutôt qu'à la tradition de la communauté tout entière) comme cela est confirmé dans les hadiths. La sourate XXXIII, 21 reflète ce point de vue sur Mohammed quand elle dit : « En effet, vous avez dans le messager de Dieu un excellent modèle. »

L'opposé de la *sunna* est l'innovation (*bid'a*). Pour certains, l'innovation en religion est équivalente à l'hérésie. Mais dans l'islam, l'innovation peut être bonne ou mauvaise. La bonne innovation permet au musulman de vivre plus authentiquement une vie selon l'islam. La mauvaise innovation implique l'abandon des croyances et des modèles définis dans la tradition et le Coran. Ainsi, le fait de qualifier de bonne ou de mauvaise une innovation est plus une question de regard porté sur tel ou tel sujet que véritablement lié à l'innovation elle-même. Par exemple, les juristes musulmans conviennent que la célébration de l'anniversaire de Mohammed (le *maoulid*) fut une innovation en son temps, ce qui signifie que cette fête n'est pas mentionnée dans le Coran et n'est pas rapportée dans les traditions qui sont censées venir de Mohammed et de la première génération de musulmans. Pour le théologien juriste conservateur du XIV^e siècle Ibn Taymiyya, la célébration du *maoulid* était une mauvaise innovation tandis que pour Al-Ghazali, le grand théologien du XI^e siècle, le *maoulid* était une bonne innovation (pour en savoir plus sur le *maoulid*, cf. chapitre 10).



Les premiers hadiths ont été rassemblés et classés sous le nom du compagnon qui est à l'origine d'un hadith. Par la suite, le classement s'est effectué par thème. Ces recueils de hadiths occupent une place presque aussi importante que le Coran lui-même qui fait autorité. Les musulmans citeront des hadiths spécifiques pour étayer des croyances et des pratiques islamiques spécifiques, tout autant qu'ils citent le Coran. Si l'on cite, par exemple, le Bukhari 24:13, cela signifie que l'on se réfère au livre 24, chapitre 12 du recueil de hadiths d'Al-Bukhari. En dehors des œuvres de Bukhari, on trouve également des références aux collections de hadith compilées par Abou Daoud, Al-Nasa'i, Al-Tirmidhi et Ibn Majah (tous de grands narrateurs de hadith des VIII^e et IX^e siècles). Les chiites ont leurs propres collections de hadiths (pour lever le voile sur les musulmans de ce mouvement et connaître leurs propres traditions, cf. chapitre 12). Un recueil peut contenir en moyenne plusieurs milliers de hadiths. Il est possible de s'en procurer sur CD ou de les consulter sur Internet cf. annexe C).



Le hadith, toute une histoire !

À l'époque du calife Omar II (qui a régné de 717 à 720), les musulmans ont cherché à préserver les hadiths pour pouvoir les transmettre aux générations futures. Omar a confié à l'historien Al-Zuhri la mission de les rassembler et de les consigner par écrit. Par la suite, cet effort de collecte de toutes les traditions se rapportant

à Mohammed s'est accéléré. Les narrateurs de hadiths n'ont pas hésité à voyager pour aller à la recherche de toutes les traditions existantes. La transmission des hadiths se développa selon des règles élaborées permettant de les authentifier avec certitude.

Révision des 40 traditions



Les recueils de hadiths les plus connus contiennent des milliers d'histoires. Il fallait trouver un moyen de rendre ces hadiths plus facilement accessibles aux musulmans ordinaires. C'est pourquoi certains historiens ont fait de petites compilations des hadiths les plus importants. Le plus populaire reste sans doute encore aujourd'hui le récit des *40 traditions d'Al-Nawawi* (1233-1277) qui sert à l'éducation des jeunes musulmans. Voici un aperçu de cinq hadiths très connus rapportés par Al-Nawawi, et qui sont commentés par Louis Pouzet dans un livre en français paru à Dar El-Machreq, à Beyrouth, en 1982. Comme il est de coutume dans tous les hadiths, on y retrouve les paroles même que Mohammed est censé avoir prononcées :

✓ « Ce que j'ai déclaré comme interdit, évitez-le ; ce que j'ai recommandé que vous fassiez, faites-le dans la mesure du possible. »

- ✓ « Ne vous fâchez pas. »
- ✓ « Là où il n'y a pas de peine, il n'y a pas de récompense. »
- ✓ « Quiconque se montre hostile à l'un de mes amis, je lui ferai la guerre sans hésiter. »
- ✓ « Par égard envers ma personne, Dieu n'a pas tenu compte des erreurs et des manquements de ma communauté. »

Évaluation des hadiths

Avec le temps, le nombre de traditions attribuées à Mohammed s'est multiplié. Les historiens musulmans ont reconnu que tous les hadiths n'étaient pas historiquement fondés. Parfois, certains, à tort mais en toute sincérité, ont cru transmettre honnêtement des paroles censées venir de la bouche de Mohammed ou de ses disciples. Certains ont inventé les hadiths qu'ils ont attribués à Mohammed pour soutenir une position particulière dans des batailles théologiques ou politiques de leur époque (VIII^e et IX^e siècles). Les historiens de hadiths ont élaboré des critères pour déterminer la validité de tout hadith spécifique (c'est-à-dire qu'il datait bien de Mohammed). Ces historiens ont classé les hadiths selon trois degrés de validité (du plus valide au moins valide).

- ✓ **Sain (*sahih*)** : authenticité presque certaine.
- ✓ **Bon (*hasan*)** : très probablement vrai.
- ✓ **Faible (*da'if*)** : ne peut pas être considéré comme authentique à moins qu'il ne soit confirmé par d'autres traditions.

Comment ces historiens ont-ils déterminé la validité d'une tradition ? Ils ont examiné principalement l'*isnad* (la chaîne des personnes qui ont transmis le récit), en prenant en considération les points suivants :

- ✓ Évaluation de la personne qui a retransmis le hadith. Était-elle de bonne moralité ? Les autres traditions qu'elle a rapportées étaient-elles fiables ?
- ✓ La chaîne de transmission a-t-elle bien été respectée ? A-t-elle été logiquement possible ? La personne qui a reçu le hadith d'une autre personne a-t-elle pu côtoyer à un moment ou à un autre cette personne de sorte que l'information a pu passer de l'une à l'autre ? Y a-t-il des preuves qui attestent que ces personnes ont pu être au même endroit en même temps ?
- ✓ Y a-t-il eu plusieurs chaînes de transmission ? Si tel est le cas, la validité du hadith est beaucoup plus forte qu'en cas de transmission unique.
- ✓ La tradition en question est-elle présente à la fois dans le recueil de Bokhari et dans celui de Mouslim (les deux plus grands recueils de hadiths) ?



Certains historiens occidentaux (dont Goldziher, Schacht et Coulson) considèrent plusieurs de ces hadiths comme des fabrications sans valeur historique. Ces chercheurs font état d'*anachronismes* dans le texte (allusions à des conflits au sein de l'islam après la période de Mohammed, à des endroits et à des gens qui ont vécu après Mohammed). Ils font remarquer qu'on ne peut pas séparer les hadiths valides des hadiths non valides. Ils affirment que les *isnads* détaillés ont été rajoutés plus tard aux premiers hadiths et, par conséquent, que la présence de ces *isnads* n'établit pas l'historicité des traditions.

Les hadiths au secours de la modernité

Certains réformateurs musulmans des XIX^e et XX^e siècles ont invoqué les hadiths à l'appui de diverses propositions de modernisation ou à l'appui de propositions traditionalistes visant à restaurer l'islam dans sa pureté originelle. Les réformateurs peuvent tirer parti d'un hadith allant dans le sens d'une pratique d'aujourd'hui, pour faire valoir, par exemple, le fait que les traditions montrent que Mohammed permettait aux femmes d'aller à la mosquée. Ces hadiths servent d'arguments opposables à tous ceux qui sont plutôt contre la participation des femmes dans les cérémonies à la mosquée.

Voici un exemple. Le penseur musulman féministe contemporain Riffat Hassan a examiné six hadiths qui ont été employés dans l'islam pour soutenir l'idée que les femmes sont inférieures aux hommes. Chacun des six mentionne le fait que la femme a été créée à partir d'une côte de l'homme, plusieurs allant même jusqu'à dire qu'elle a été créée du bout incurvé de la côte (la partie la plus faible). Trois de ces hadiths font partie des recueils de Bokhari et trois des recueils de Muslim, les deux recueils de hadiths les plus importants, ce qui suggère que ce sont des hadiths « sains ». Après examen plus approfondi, Hassan précise que chacun des six hadiths renvoie dans leurs *isnads* à un contemporain (« compagnon ») de Mohammed appelé Abou Hurairah. Le célèbre juriste du VIII^e siècle Abou Hanifa considérait que Abou Hurairah n'était pas un transmetteur de hadiths fiable. Hassan en conclut que ces six traditions sont plutôt « faibles » et qu'elles ne peuvent servir à étayer l'idée que les femmes ont un rôle subalterne. Cette argumentation repose sur l'idée que les paroles rapportées dans les hadiths ne remontent pas à Mohammed mais qu'elles sont l'expression d'un préjugé contre les femmes qui est entré dans la culture musulmane après la période de Mohammed.

La loi de Dieu

La sourate V, 48 dit que Dieu « a envoyé à chacun une charia et un chemin ouvert ». En dehors du contexte religieux, le mot charia signifiait à l'origine le chemin qui mène à un point d'eau. Appliquée à la religion, cependant,

la charia est le chemin qui mène à la vie et l'ensemble des lois divinement révélées qui définissent ce chemin.

La charia est le modèle donné par Dieu pour que l'homme oriente sa vie et organise la vie en société. La communauté musulmane doit être organisée en fonction de la charia et permettre aux musulmans de vivre en conformité avec elle.

Dès les débuts de l'islam, les musulmans ont essayé de vivre leur vie selon la charia. Pour connaître le plan de Dieu, le musulman se tourne d'abord vers le Coran. Cependant, seuls 500 à 600 versets sur un total de 6219 versets développent des considérations d'ordre juridique, la majorité traitant d'aspects rituels ou culturels. Dans le Coran, les considérations d'ordre juridique concernent souvent des domaines où l'islam s'est écarté des coutumes arabes en vigueur avant la révélation coranique : ces coutumes concernent par exemple les règles de succession (héritage) ou la protection des fillettes en bas âge. Dans bien d'autres domaines en revanche, le Coran fournit relativement peu d'informations qui permettent de dresser un cadre juridique.

Les quatre fondements de la jurisprudence islamique (û'sûl al-fiqh)

Le *fiqh* est différent de la charia. Le *fiqh* est l'activité humaine qui détermine ce qu'est la loi de Dieu. Le *fiqh* relève du droit islamique à la fois dans ses aspects théoriques et dans son application pratique. Différentes écoles d'interprétation juridique se sont développées dans l'islam, chacune avec ses propres grands maîtres, ses écoles et ses réglementations sur différentes questions. Ces écoles d'interprétation s'appellent des *madh'hab*s (*madh'hab* signifie littéralement le « chemin à suivre »). Pour en savoir plus sur ces écoles de droit (*madhahib*, qui est le pluriel en arabe), reportez-vous dans ce chapitre à la section intitulée « Les différentes écoles juridiques ».



Ne pas confondre une école d'interprétation du droit (*madh'hab*) avec l'utilisation ordinaire du mot « école » qui indique une institution de formation (*madrasa*). Chaque école de droit a ses propres *madrasas*, qui sont des écoles ou des séminaires (religieux) de théologie.



Les origines du droit islamique

Aux débuts de l'islam qui s'est propagé rapidement, les premiers califes ont été confrontés à la nécessité d'organiser l'État. Il n'y avait jusque-là aucune classe de juristes et pas d'esprits des lois qui permettent d'élaborer les lois qui en découlent. C'est tout naturellement que les quatre califes correctement guidés (cf. chapitre 4) se sont tournés vers Mohammed et le Coran pour prendre leurs décisions. Il leur a fallu dessiner un cadre juridique sur une base appropriée.

Très vite, le calife ne réussit plus à traiter lui-même toutes les questions légales et les conflits. Aussi les premiers califes omeyyades ont-ils délégué certaines de leurs responsabilités d'ordre juridique à un juge islamique (*qadî*), qui est habituellement issu d'une catégorie de théologiens islamiques (*oulémas*). Les affaires présentées à un *qadî* avaient trait principalement à la transmission, au statut personnel, à la propriété et aux transactions commerciales.

Avec le temps, les *qadîs* ont acquis diverses fonctions non juridiques, notamment l'administration des fondations charitables (*waqfs*), l'exécution des volontés testamentaires, l'enregistrement des testaments, les attributions de curatelle concernant les mineurs et la charge de faire respecter les bonnes mœurs. Outre celle du *qadî*, une autre charge religieuse fut créée,

celle du *muhtasib*, que l'on pourrait qualifier de censeur (ou d'inspecteur) des bonnes mœurs et de l'ordre public. Tandis que le *qadî* traitait les litiges qui lui étaient présentés, le *muhtasib* initiait l'instruction de l'affaire. Ces fonctionnaires étaient chargés de vérifier les balances et la frappe des monnaies, ils vérifiaient la qualité et la tarification des marchandises et empêchaient la pratique du prêt à intérêt qui est contraire à la loi islamique. Ils incitaient également les croyants à assister au culte, suivaient de près la réparation des mosquées et des murs d'enceinte de la ville et surveillaient le nettoyage des rues. Au début du xx^e siècle, la charge de *muhtasib* avait pratiquement disparu.

Au milieu du viii^e siècle, une classe toute nouvelle d'intellectuels, les *oulémas*, prit une importance considérable. Cette charge était héréditaire et ne dépendait pas d'une nomination par le gouvernement en place. Ces *oulémas* sont devenus des experts en matière de droit islamique. Ces savants se sont engagés dans l'élaboration de nouvelles réglementations juridiques et la création d'une réflexion théorique sur le droit. Les juristes qui sont à l'origine de nouvelles règles de droit se sont appelés les *mujtahids* (« ceux qui exercent, qui s'efforcent », un mot qui a la même racine que le mot arabe *jihad*).

Les quatre racines du droit islamique telles qu'elles ont été dégagées par Al-Shafi'i (767-820) sont les suivantes (également discutées dans l'encadré intitulé « Étapes de la consolidation du droit islamique ») :

- ✓ **Le Coran** : en plusieurs endroits, le Coran dit qu'il faut « m'obéir et obéir à mon Prophète ». « M'obéir (à Dieu) », c'est-à-dire obéir à toutes les injonctions contenues dans la parole de Dieu exprimée dans le Coran.

- ✓ **La tradition (*sunna*) de Mohammed** : au VIII^e siècle, Malik (voir un peu plus loin dans ce chapitre la section intitulée « École mallkite ») a pensé que la coutume locale en vigueur à Médine était sans doute la tradition de Mohammed parce que c'était là que Mohammed avait vécu. Mais avec l'apparition des recueils de hadiths, Al-Shafi'i a fait remarquer que, avant de se référer à une tradition de Mohammed pour prendre une décision d'ordre juridique, il fallait au préalable qu'il y ait un texte écrit valide (c'est-à-dire qui soit dans le Coran ou dans les hadiths).
- ✓ **Consensus (*ijma'*)** : dans une tradition fréquemment citée, Dieu dit à Mohammed qu'il ne permettra jamais à sa communauté de demeurer unanimement dans l'erreur. Al-Shafi'i (767-820) a compris la notion de consensus comme étant le consensus de la communauté musulmane tout entière. Mais comment déterminer le consensus de tous les musulmans ? En raison de l'impossibilité de parvenir à un tel consensus, les penseurs postérieurs au grand imam Al-Shafi'i ont compris l'*ijma'* comme étant le consensus des juristes qualifiés d'une génération et d'une école particulières. Une fois qu'un consensus a été atteint sur une question, ce consensus devient un troisième texte écrit fondateur à côté du Coran et de la *sunna*.
- ✓ **Analogie (*qiyas*)** : Al-Shafi'i a considéré que si Dieu avait fourni avec la charia un guide pour toute la vie humaine, il devait être possible de prolonger (au moyen des analogies) les principes permettant d'appliquer le cadre juridique défini dans le Coran et dans la *sunna* de sorte qu'ils puissent s'appliquer à d'autres cas. Par exemple, Al-Shafi'i part de l'injonction contenue dans le Coran de faire face à la Kaaba, le sanctuaire sacré de La Mecque, pour prier. Quand ils prient, la plupart des musulmans ne peuvent pas réellement voir la Kaaba, aussi doivent-ils employer la raison pour déterminer la bonne direction. De même, les juristes musulmans peuvent employer la raison pour prolonger la réflexion à partir des cas envisagés dans le Coran et dans la *sunna*.

L'analogie ne s'applique pas au rituel religieux. Aucun principe rationnel n'explique pourquoi Dieu a demandé aux musulmans de prier cinq fois par jour plutôt que dix fois. Les musulmans sont également prudents en employant le raisonnement analogique pour déterminer les sanctions appropriées pour punir un acte contraire à la loi islamique.



Étapes dans la consolidation du droit islamique

On peut distinguer cinq étapes dans l'évolution du droit islamique :

1. **Au début, l'étude du droit a démarré dans des villes comme Kufa (Irak) et Médine.**

L'opinion personnelle et la coutume locale ont dicté la loi.

2. **Au milieu du VIII^e siècle, une plus grande attention a été portée à l'étude des textes de base du droit islamique.**

À cette époque-là, on ne disposait pas encore de recueils de hadiths permettant de se référer aux paroles et aux actes de Mohammed.

3. **À la fin du VIII^e et au début du IX^e siècle, les quatre écoles juridiques (*madhahib*) ont émergé, avec une nouvelle compréhension des sources (racines) de loi.**

4. **À partir du X^e siècle, les juristes ont écrit des livres qui étudient en détail**

les aspects théoriques de chacune des racines de la loi.

5. **Après la « fermeture des portes de l'*ijtihad* » vers la fin du X^e siècle, les *muftis* purent émettre des avis juridiques (*fatwas*) sur des sujets non couverts par des dispositions juridiques antérieures.**

Les *muftis* étaient des juristes hautement qualifiés (*mujtahids*) spécialisés dans l'une des quatre écoles juridiques. Des *fatwas* (avis juridiques) pouvaient être demandées par des individus pour des conseils privés ou par le juge pour l'aider à prendre une décision juridique.

Mohammed Ibn Idris 'i (767-820) est considéré comme le fondateur du droit islamique et celui qui a établi le concept des quatre racines du droit.

En plus des quatre écoles juridiques conventionnelles en islam, certaines écoles d'interprétation du droit ajoutent quelques principes supplémentaires. Si, à première vue, le droit islamique peut sembler rigide et intransigeant, l'application des quatre racines et des principes supplémentaires le rend souvent tout à fait souple dans son application (hormis quelques cas extrêmes comme l'application qu'en ont faite les Talibans en Afghanistan).

✓ **Istihsan (préférence juridique, littéralement « la recherche du bon ») est employé par les hanafites.** La préférence juridique signifie que le juge (ou le juriste) a le choix de la décision quand deux manières possibles de dire le droit existent. Il peut donner son jugement (préférence) en choisissant l'acte qui sera au service du bien commun.

✓ **Istislah (littéralement « la recherche de ce qui est correct ») est un principe approuvé par les malikites** qui est semblable à l'*istihsan* parce que le jugement rendu, à condition qu'il ne contredise pas le Coran et les hadiths, doit favoriser le bien-être public et privé. Ainsi, ce principe s'attache davantage à l'esprit de la loi dans le Coran et les hadiths qu'à la lettre.

- ✓ **Istishab** indique qu'une situation existant dans le passé est censée se poursuivre dans le présent en l'absence de preuve contraire. La plupart des écoles emploient ce principe si elles jugent que cela est approprié. Par exemple, supposons qu'un homme disparaisse et ne réapparaisse jamais. Pour régler les questions d'héritage, il sera présumé vivant pendant toute la période correspondant à la durée de vie normale d'un homme de son âge.
- ✓ **Ibaha** (« permissibilité ») est associé aux hanbalites. Les actes qui ne sont pas en contradiction avec le Coran et la *sunna* sont présumés légitimes. Ainsi, les hanbalites autorisent une femme à ajouter dans son contrat de mariage une clause disant que son mari n'aura pas le droit de prendre une autre épouse en même temps qu'elle.
- ✓ **Urf** est une exception faite sur la base de la coutume locale par certains disciples des écoles de rites hanafite et malikite. Par exemple, un contrat légal exige l'acceptation orale par les deux parties. Mais le juge pourra reconnaître l'acceptation écrite d'un contrat si la coutume l'autorise localement.
- ✓ **Darura** (« nécessité ») est un principe spécial établi par analogie avec la sourate II, 239 et lié à Abou Hanifa, sans être limité à l'école hanafite. Par exemple, un soldat dans la bataille doit-il descendre de son cheval afin d'effectuer le rituel de la prière ? Le Coran dit que non. Pendant une bataille menée pour défendre la foi, nécessité fait loi et exige que le soldat reste à cheval, prêt à se battre et qu'il doit pouvoir faire sa prière à cheval. Un exemple moderne : en théorie la loi islamique devrait s'appliquer dans toutes les situations ; cependant, parfois la nécessité exige que les nations musulmanes modernes agissent sur la base du droit international dans leurs relations avec d'autres États souverains.

Les différentes écoles juridiques

Tout musulman se reconnaît comme se rattachant à une des quatre écoles juridiques pour tout ce qui relève du droit le concernant personnellement. *Madhhab* signifie littéralement « le lieu où l'on va, la direction » et est parfois traduit par le mot « rite » en français.



Les écoles ne sont pas des dénominations religieuses. Indépendamment de la branche de l'islam à laquelle on appartient (voir la partie IV de ce livre), tout musulman adhère à une des écoles. Chacune a un corpus des textes de référence qui lui est propre. Entre le professeur et l'étudiant se nouent des liens très forts.

La plupart des chiites suivent le rite ja'farite, associé au sixième imam chiite (pour en savoir plus sur les chiites, cf. chapitre 13). Dans cette section, je passe en revue les quatre écoles sunnites qui existent aujourd'hui.



Le rite hanafite

Abou Hanifa (700-767) était le fils d'un esclave affranchi d'Afghanistan. Il est né à Kufa et mort à Bagdad. Il a travaillé en Irak et a énormément voyagé et refusé de prendre parti dans les conflits politiques entre Omeyyades et Abbassides dans leur lutte pour être à la tête de l'État musulman (cf. chapitre 4). Il fut l'un des premiers à articuler des principes généraux pour guider les juges dans les décisions d'ordre juridique. Il a mis en avant le principe de l'analogie (*qiyas*) et a eu recours à des hypothèses (des cas d'école) pour étayer ses remarques. Le rite hanafite est le plus clément des quatre rites sunnites, en partie en raison de son attachement à « la préférence reconnue par la loi » (*istihsan*) qui permet de modérer les procédures de règlement trop dures.

Le rite hanafite était le rite officiel des Empires abbasside et ottoman (cf. chapitre 4). Le rite hanafite, qui est l'école de droit sunnite de loin la plus répandue aujourd'hui, est dominant dans les régions qui ont été dirigées par ces deux empires, excepté l'Iran et l'Arabie Saoudite. L'Iran, pays majoritairement chiite, suit le rite ja'farite et l'Arabie Saoudite le rite hanbalite (voir la section intitulée « Le rite hanbalite », un peu plus loin dans ce chapitre). L'Afghanistan, un certain nombre de pays d'Asie centrale et la majeure partie de l'Asie du Sud suivent également le rite hanafite.



Il est plus facile de se souvenir du rite en vigueur dans chaque pays quand on se souvient des pays où le rite hanafite n'est pas présent, celui-ci étant le plus représenté.

Le rite malikite

Malik Ibn Anas (716-795) a passé la majeure partie de sa vie à Médine. Son ouvrage *Al-Muwatta'* (*Livre du chemin préparé*), le premier livre de droit islamique, a associé un recueil de décisions juridiques avec les traditions concernant Mohammed. Malik a également favorisé les coutumes juridiques de Médine et a utilisé l'*istislah* (considération d'intérêt public) et l'analogie. Quand le calife Haroun Al-Rachid a demandé à Malik de venir à Bagdad pour servir de précepteur à ses fils, Malik a répondu : la « connaissance ne voyage pas mais c'est vers elle que l'on va ».

Le rite malikite est dominant en Afrique de l'Ouest et au Maghreb (et, donc, en France), et il est très présent dans le sud de l'Égypte, au Soudan, à Bahreïn et au Koweït.

Le rite shafi'ite

Al-Shafi'i (767-820) est celui qui a dégagé les quatre racines du droit islamique, comme nous l'avons vu dans la section de ce chapitre intitulée « Les quatre fondements de la jurisprudence islamique (*ūsūl al-fiqh*) ». Il a rejeté le concept hanafite de la préférence reconnue en droit et la

reconnaissance malikite du rôle de la coutume à Médine (sauf si elle est confirmée par des hadiths écrits).

Le rite shafi'ite est dominant en Basse-Égypte, dans le sud de l'Arabie Saoudite, en Afrique de l'Est, en Malaisie, en Indonésie, et se retrouve également en Asie centrale et dans certaines parties des montagnes du Caucase, comme au Daghestan.

Le rite hanbalite

Ibn Hanbal (780-855), le fondateur du rite le plus conservateur des quatre écoles sunnites, est connu pour avoir résisté aux efforts d'Al-Ma'mun (786-833) visant à imposer les croyances muta'zilités (cf. chapitre 4). Il a survécu à l'emprisonnement et à la torture pour émerger en tant que héros des traditionalistes.



Le conservatisme hanbalite ressort très nettement dans sa façon de placer le Coran au-dessus de la *sunna*. Cette école juridique dit que la tradition prophétique ne peut pas être invoquée pour « abroger » un verset du Coran (cf. chapitre 3). Ibn Hanbal est allé plus loin que Shafi'i en limitant à la fois le rôle de la raison et celui de l'analogie, mais son utilisation de l'*ibaha* (permissibilité) a rendu la position hanbalite plus souple que d'autres écoles, dans certains cas. Ibn Taymiyya (1263-1328) fut un juriste hanbalite important, vivant à Damas et dont le travail a considérablement influencé le mouvement conservateur wahhabite en Arabie Saoudite et les mouvements islamistes des xx^e et xx^e siècles (cf. chapitre 18).

Bien que l'influence du hanbalisme demeure forte, il n'est aujourd'hui dominant qu'en Arabie Saoudite, au Qatar et en Oman.

La prise de décision

La prise d'une décision juridique est plus complexe que le simple fait de décider si telle ou telle action est légale ou illégale ; en effet, il existe des catégories intermédiaires. Le droit islamique traite également la question des sanctions dans le cas d'actes illégaux et dispose de quelques instruments pour éviter que des réglementations créent des difficultés anormales.

Les cinq catégories de l'action

En droit islamique, toute action s'insère dans l'une des cinq catégories suivantes :

- ✓ **Les actions obligatoires (*fard* ou *wajib*)** sont divisées en deux catégories : celles (comme la prière) requises de chaque musulman et celles (comme le combat pour la défense de l'islam ou le fait d'assister à un enterrement) que certains accomplissent au nom de la communauté entière.
- ✓ **Les actions recommandées (*mustahabb* ou *mandub*)** sont méritoires, mais non requises. La charité et la monogamie volontaire en sont des exemples.
- ✓ **Les actions neutres (*mubah*)** n'ont aucune conséquence morale ou légale. Le Coran et la *sunna* ne parlent pas de ces actions.
- ✓ **Les actions déconseillées (*makruh*)**, comme le divorce, devraient être évitées. Aucune sanction n'est appliquée cependant et elles n'entraîneront pas l'exclusion du paradis.
- ✓ **Les actions interdites (*haram*)** sont l'opposé des actions obligatoires. Par exemple, il est interdit d'épouser un parent proche.

L'évaluation des sanctions



L'islam a mauvaise presse à cause de certaines des sanctions les plus strictes (*hudud*) qui se trouvent dans le Coran. Il s'agit notamment de la peine de mort qui sanctionne le meurtre, le fait de couper la main du voleur et les coups de fouet pour certains autres actes. *Hudud* (qui signifie littéralement « limites, bornes ») est le terme arabe employé pour la sanction de ces crimes conformément à la punition exigée par le Coran. Une tradition dit qu'il faut « éviter les punitions du *hadd* [singulier de *hudud*] en cas de doute ». Cette tradition signifie que l'on ne doit appliquer les sanctions de *hudud* qu'en dernier recours.

La mise en œuvre de ces sentences rencontre beaucoup de restrictions. Le Coran, par exemple, prévoit une sanction de 100 coups de fouet pour l'adultère (voir sourate XXIV, 2), mais il exige également quatre témoins de l'acte de la pénétration sexuelle dans un cas d'adultère, ce qui, vous en conviendrez, est difficile à vérifier. La sourate XXIV, 2 ajoute également « à moins qu'ils se repentissent », ce qui revient à annuler la sanction si la personne qui a commis le crime se repent. Quant à couper la main du voleur, la sourate V, 48 a également une clause de repentir. Le juge doit aussi considérer la valeur des articles volés et l'existence éventuelle de circonstances atténuantes. Si un musulman meurt de faim sans qu'il y soit pour quelque chose et qu'il vole de la nourriture, la communauté locale qui n'a pas su répondre à son besoin vital de nourriture est aussi coupable que

lui et la sanction n'est pas appliquée. Il est vrai que certains pays musulmans ont réinstauré et qu'ils appliquent de temps en temps les peines de *hudud*, mais cela est certainement davantage l'expression d'une volonté de fermeté à l'égard des criminels de la part de gouvernants autoritaires que la marque d'une authentique loyauté envers l'islam.

Fermeture des portes de l'*ijtihad*

Vers la fin du x^e siècle, les juristes ont estimé que tous les thèmes de droit importants avaient été étudiés. Ils ont décrété que les « portes de l'interprétation » (*ijtihad*) étaient fermées et que les musulmans devaient dorénavant consulter les décisions passées dans les livres des diverses écoles de droit (*taqlid*).

Les gouvernants déterminent de quelle école juridique relève leur pays tandis que, au niveau individuel, chacun peut choisir à quelle école de jurisprudence il se rattache pour les affaires de sa vie personnelle. La plupart suivent le rite qui est dominant là où ils vivent. Quand se présentent des cas qui n'ont jamais été traités auparavant ni encadrés par une loi précise, le juge, le gouverneur du pays ou même un individu peuvent demander l'opinion d'un *mufti* (conseiller juridique) pour cette affaire. Le *mufti* publie alors une *fatwa* (un décret). D'autres individus qualifiés peuvent rendre des décisions contraires, mais une chose est importante : la décision doit être fondée sur les « quatre racines de la loi ». Les décisions prises après la « fermeture des portes » ne rentrent pas dans le cadre d'une école de jurisprudence et ne peuvent pas servir de base à une nouvelle décision.



Ibn Taymiyya et quelques autres théologiens hanbalites ont rejeté le concept de fermeture des portes de l'*ijtihad*, prétextant qu'elles n'ont jamais été fermées. Pour eux, l'islam répondait en effet à toutes les formes de questions et n'avait pas besoin d'être interrogé de nouveau.



Voici un exemple de fatwa. L'empire ottoman a créé une charge de Grand Mufti conférant à la personne en titre le statut de haut fonctionnaire du gouvernement. Un jour, on a demandé au Grand Mufti si les autorités locales devaient rendre obligatoire la construction d'une mosquée dans un village qui n'en possédait pas. Sa réponse, c'est-à-dire sa fatwa, fut « oui » et, dans sa fatwa, il a cité des décrets officiels antérieurs mais il a également rappelé l'importance de l'appel à la prière dans l'islam.



L'obtention d'un avis juridique est chose courante dans le cadre de l'exercice du culte au sein de la mosquée. Cet avis (*fatwa*) s'adresse d'abord aux familles musulmanes et tente de régler un certain nombre de problèmes relevant du cadre privé. Pour le reste, il faut savoir que le droit français, qui stipule la séparation des deux corps, ne donne aucun mandat aux théologiens musulmans pour lancer des fatwas publiques. À l'opposé de la Grande-Bretagne où, il y a quelques années encore, des prédicateurs hargneux pouvaient prêcher leur doctrine et semer la division, la France a

su préserver l'équilibre entre les deux univers, celui de la politique – bien commun de la nation – et celui de la religion comme croyance ou pratique particulière. C'est exactement ce que l'on appelle la laïcité. Celle-ci est le fondement de l'État-nation, son axe philosophique majeur. Toute la difficulté d'intégration de l'islam comme dogme vient de ce divorce premier : laïcité et religiosité. Chaque musulman a le droit de pratiquer son culte au sein des établissements religieux, les mosquées, qui lui sont réservés. À l'inverse, le reproche que font les musulmans aux responsables politiques, à commencer par les maires, c'est la difficulté de construire leurs lieux de culte. Selon les responsables associatifs musulmans, obtenir une autorisation pour construire une mosquée relève du parcours du combattant. À Marseille, par exemple, c'est au terme d'une vingtaine d'années que la mairie a finalement accepté d'octroyer un terrain aux associations musulmanes, pourtant légitimes et élues, pour qu'elles bâtissent enfin leur mosquée. La mosquée de la Lorraine, qui devait être construite à Nancy et qui est prévue depuis 1983, ne semble pas près de voir le jour.

F comme *fiqh* ou comme fatwa

Les théologiens juristes ont produit deux types de livres fondamentaux.

- ✓ Le premier type d'ouvrages porte sur les aspects théoriques. Le livre d'Al-Chafi'i, *Risala*, est un des plus anciens. Celui d'Al Ghazali, *Al-Mustafa*, est un classique. Ces travaux ont abordé des domaines tels que les cinq catégories, les quatre racines de la loi et toutes les sources supplémentaires, ainsi que les règles selon lesquelles il est licite d'élaborer de nouvelles réglementations.
- ✓ Le second groupe de livres comprend des recueils de règles qui font jurisprudence. Il s'agit d'un récapitulatif de décisions de justice rendues dans des domaines très divers, avec une partie théorique montrant que le jugement en question est en accord avec les procédures de l'école juridique dont il relève et qu'il ne va pas à l'encontre de ce qui est écrit dans le Coran et dans la *sunna*. Ce récapitulatif comporte deux grandes

parties : la première concerne les obligations envers Dieu (c'est-à-dire le culte et la pratique religieuse) tandis que la seconde traite des obligations envers d'autres personnes. Cette deuxième partie couvre de façon classique le droit de la famille, le droit commercial, le droit foncier, le droit pénal ainsi que les peines et les procédures juridiques. Il existe également des ouvrages qui sont un récapitulatif des lois faciles à consulter et qui peuvent également inclure des commentaires sur des recueils de lois de telle ou telle école en particulier.

Une fois les portes de l'interprétation fermées, il existe d'autres livres qui sont des recueils de fatwas prononcées par les *muftis* (théologiens juristes) d'une école juridique en particulier, ainsi que des ouvrages plus théoriques décrivant les qualifications requises pour devenir *mufti*, les devoirs liés à cette charge ainsi que les procédures à suivre pour rendre une décision.

Une législation souple

Dans l'islam sunnite, chacune des quatre écoles constitue une institution judiciaire valide, même lorsqu'elles sont en désaccord entre elles. Cette diversité, qui fait qu'une école peut être stricte sur une question tandis qu'une autre est plus clémentine, permet à chacun, voire à chaque gouvernement de choisir, parmi les différentes législations élaborées par les quatre écoles, celle qui lui convient. Cette souplesse est appelée en arabe *ikhtiyār* (qui signifie « la possibilité de choisir »).

La notion d'amalgame ou de syncrétisme (*talfiq*) est également pratiquée en complément de celle de la sélection (*ikhtiyār*). Cette pratique consiste sur un point précis à combiner une partie d'un arrêt d'une école juridique avec une partie d'un arrêt d'une autre école. Ainsi, une personne ou un gouvernement peut proposer un nouvel arrêt judiciaire dans la mesure où il ne va pas à l'encontre d'un arrêt antérieur. Un exemple : la loi hanafite dit qu'une femme dont le mari a disparu doit attendre jusqu'à la fin de la durée de vie prévisible du mari avant de pouvoir se remarier. Dans le rite malikite, la période d'attente est de quatre ans seulement. En adoptant une partie de l'arrêt malikite concernant la période d'attente dans un pays régi par loi hanafite, le pays évite d'imposer à la femme d'attendre indéfiniment un mari qui l'a abandonnée avant de pouvoir elle-même se remarier.

Une autre technique utilisée par des juristes hanafites et chaf'ites est celle du *hiyyal* (« subterfuge »), qui consiste essentiellement à trouver une astuce pour éviter d'être piégé par un passage du Coran pris au sens propre. Par exemple, pour les négociants impliqués dans l'achat et la vente de grandes quantités d'articles, la prohibition de l'usure (prêt à intérêt) pose un problème moral, hier comme aujourd'hui, et même encore plus aujourd'hui où les musulmans doivent fonctionner dans une économie mondiale capitaliste. Que ce soit pour acheter une maison ou investir dans les affaires, il faut souvent passer par un emprunt. Les avocats musulmans, grâce à un montage juridique complexe, ont trouvé un moyen d'élaborer des contrats qui remplissent la fonction du prêt à intérêt sans en avoir la forme.

La réforme du droit

Au cours des deux cents dernières années, les débats qui ont agité l'islam ont souvent eu trait à des problèmes de droit. À l'époque coloniale, la plupart des pays musulmans ont intégré le cadre juridique de l'Occident avec son corpus de lois regroupées en codes de lois et le concept du pouvoir législatif chargé d'élaborer les lois. Ces codes de type occidental ont considérablement influencé le droit islamique en général, excepté dans le domaine du droit de la famille où les lois de l'islam ont continué à s'appliquer.

Dans la pensée occidentale, la législation dérive de la volonté des personnes. L'islam traditionnel en revanche n'a aucun besoin de législation parce que la



loi est le modèle immuable de Dieu. L'approbation humaine n'est pas exigée pour la loi de Dieu.

Après avoir acquis leur indépendance à l'issue de la période coloniale, les pays musulmans ont adopté le modèle de l'État-nation occidental. Diverses solutions ont été mises en avant quant à la façon de concilier le droit islamique et le droit moderne des États :

- ✓ La pratique de la sélection (*ikhtiyār*) et de l'amalgame (*talfiq*) est fréquemment invoquée par les musulmans qui considèrent que l'adhésion exclusive à une seule école juridique est inadéquate aujourd'hui.
- ✓ De nos jours, on évoque de plus en plus souvent des principes subsidiaires du droit, tel l'*istislah* (jugement cherchant le bien commun) qui permet d'adapter la loi aux situations modernes.
- ✓ Les juristes traditionnels disent que les problèmes ont été provoqués par l'abandon de la loi islamique telle qu'elle a existé du XI^e au XIV^e siècle. Si les musulmans revenaient à la situation qui était celle des pays musulmans avant l'intrusion de l'Occident, les problèmes seraient résolus.
- ✓ Selon certains réformateurs musulmans, le problème est venu des intellectuels eux-mêmes. L'islam n'a pas à revenir au consensus classique tel qu'il existait à l'heure de la fermeture des portes de l'*ijtihād*. En revanche, il doit prendre modèle sur l'islam des trois premières générations et être disposé à prendre de nouvelles décisions juridiques, établies sur le Coran et les hadiths.
- ✓ Certains réformateurs modernistes préconisent de distinguer les principes de base immuables du Coran et des hadiths de l'application spécifique de ces principes dans la culture du temps de Mohammed. Les situations contemporaines exigent de revoir l'application des principes de base. La sourate IV, 3, par exemple, dit qu'un homme peut prendre jusqu'à quatre épouses à condition qu'il les traite toutes également. La sourate IV, 129 dit qu'un homme ne peut pas traiter également toutes ses épouses. Les modernistes, tels que la figure de proue de la réforme islamique en Égypte, Mohammed 'Abdou (1849-1905), rapprochent ces deux sourates qui, considérées ensemble, prouvent que le Coran est contre la polygamie. Ainsi un homme peut avoir plusieurs épouses s'il les traite également. Mais aucun homme ne peut traiter plusieurs épouses à égalité. Par conséquent, aucun homme ne peut avoir plus d'une épouse.

Depuis 1970, on assiste à un recentrage d'un certain nombre de pays musulmans autour du droit islamique. Dans certains pays, cela consiste uniquement à déclarer que la législation du pays repose sur la charia. D'autres proposent qu'un conseil des juristes islamiques approuve toutes

les lois promulguées par l'État pour confirmer qu'elles ne sont pas en conflit avec la loi islamique. D'autres encore veulent aller plus loin et faire un effort plus systématique pour faire de la loi islamique la loi fondamentale de l'État.

L'islam fait face aujourd'hui à d'autres questions de droit qui ne sont pas encore résolues, notamment :

- ✓ Comment s'articule la loi islamique par rapport au droit international moderne dans lequel la même législation s'applique à tous les pays au plan des relations internationales ?
- ✓ Comment peut-on concilier les principes universels des droits de l'homme (selon lesquels tous les êtres humains jouissent de certains droits fondamentaux indépendamment de leur religion, de leur classe, de leur race, de leur sexe ou de leur groupe ethnique) avec la loi islamique traditionnelle, qui limite certains de ces droits ?

Chapitre 9

Les cinq piliers du culte : fondements de l'islam

Dans ce chapitre

- ▶ La chahada – la profession de foi musulmane
- ▶ La salat – la prière musulmane
- ▶ Les mosquées – lieux de culte islamique
- ▶ La zakat – importance de la charité dans l'islam
- ▶ Le saoum pendant le ramadan – un mois de jeûne
- ▶ Le hadj ou pèlerinage

Chaque religion a ses spécificités et évoque aussitôt pour le croyant comme pour l'incroyant certaines caractéristiques : la roue du Dharma dans le bouddhisme et les Dix commandements dans le judaïsme et le christianisme. Dans l'islam, on pense tout de suite aux cinq piliers du culte (*arkan al-ibada*), qui soutiennent la foi musulmane comme les piliers d'un monument. Ces piliers constituent les fondations sur lesquelles le musulman peut s'appuyer pour construire sa vie. Il ne faut pas les confondre avec les piliers de la foi (cf. chapitre 5) qui constituent les cinq croyances musulmanes de base. Les cinq piliers du culte concernent la pratique religieuse de base du musulman au quotidien. Ce chapitre passe en revue ces cinq piliers – en leur donnant leur nom arabe et en expliquant ce qu'il faut faire. Vous y trouverez également une référence à ce que l'on appelle parfois le sixième pilier, le *djihad* – habituellement traduit par les mots « efforts » ou « guerre sainte ».



Dans le Coran, les cinq piliers du culte ne sont pas énumérés ensemble dans un même endroit. Ce n'est qu'après la mort de Mohammed que l'on a fixé les règles de la pratique des cinq piliers du culte, même si ces « piliers » sont considérés comme implicitement pratiqués par Mohammed et ses compagnons. L'ordre dans lequel on les cite peut varier légèrement selon le contexte, mais cela a peu d'importance. Plusieurs expressions sont utilisées

pour parler de ces piliers du culte : on emploie les expressions « piliers du culte », « piliers de l'islam », « piliers de la religion » (*arkan al-din*) qui font référence à la même chose, à ne pas confondre avec les cinq piliers de la foi (le credo de base des musulmans).



Les cinq piliers sont en quelque sorte le « minimum syndical » que l'on peut attendre d'un musulman croyant et pratiquant. Imaginons une personne qui vient de se convertir à l'islam ou qui pense à la conversion. Elle se dit en elle-même : comment vais-je commencer à vivre ma vie de musulman ? Que dois-je croire ? Que dois-je faire ? Par où commencer ? Les cinq piliers du culte fournissent un modèle simple pour un début et un cadre pour progresser. Les piliers sont comme une liste de contrôle en plusieurs points qui aide à se mettre sur le droit chemin (*al-sirat al-mustaqim*), selon une des expressions employées dans le Coran pour parler du mode de vie d'un musulman. Chaque pilier est clair et facile à comprendre et tout musulman peut savoir intérieurement à quel degré il a rempli chacune des obligations qui y sont inscrites. Naturellement, les piliers ne sont qu'une première étape. Chaque pilier est un passage vers une compréhension plus profonde et une plus grande spiritualité qui se développe dans la foi.

Purification : étape de préparation

La plupart des religions font une distinction entre le sacré et le profane, le religieux et le laïque. Le sacré renvoie à tout ce qui concerne Dieu ou ce qui est saint ou qui concerne les fins dernières de l'homme. Le profane renvoie à la vie quotidienne et aux personnes. Fréquemment, les croyants pensent que, pour entrer en contact avec le sacré (c'est-à-dire avec Dieu dans les religions monothéistes), il faut être en état de pureté physique et spirituelle. Puisque les actions rituelles rapprochent le croyant de Dieu, il est bon d'être dans un état de pureté avant d'exécuter des actes de culte tels que la prière (*salat*) et le pèlerinage à La Mecque (*hadj*). Les actions qui rendent quelqu'un rituellement impur ne sont pas nécessairement des actions inférieures ou immorales. On pourrait comparer cela à l'habitude qu'avaient autrefois les chrétiens de bien s'habiller pour aller à la messe (habitude qu'ont encore certains aujourd'hui). Les jeans et les shorts n'étaient pas impropres en eux-mêmes, mais ils étaient considérés comme déplacés dans un lieu de culte. L'hindouisme et le judaïsme aussi mettent fortement l'accent sur la pureté rituelle et d'une certaine façon ont la même façon de considérer ce qui rend pur ou impur et le moyen de se purifier. Dans l'islam, les recueils de traditions (hadiths), bien que ne faisant pas partie des cinq piliers du culte, comportent une partie spéciale consacrée à la purification dans les exposés sur le culte et les pratiques rituelles. D'après une tradition, « purification est moitié de la foi ».

Effacer l'impureté

Celui qui est dans un état d'impureté rituelle avant de toucher un Coran écrit en arabe, de faire la prière (*salat*) ou de commencer le rituel de pèlerinage doit effectuer un rituel mineur de nettoyage intérieur (*wudu'*) ou, pour de plus grandes impuretés, prendre un bain rituel (*ghusl*). En général, avant les prières quotidiennes, seul le *wudu'* est nécessaire. Ce rite du *wudu'* est un rituel à part, avec un ordre bien précis pour chaque action et chaque mot. Les musulmans utilisent l'eau du robinet ou versent l'eau d'une cruche pour laver les parties du corps telles que les avant-bras, la bouche et les oreilles. Les mosquées ont toutes une fontaine ou un point d'eau (un robinet ou un bassin) pour le *wudu'*, situés dans une cour extérieure ou intérieure. Dans toutes les religions du monde, l'eau est l'instrument le plus courant de la purification.



Si l'eau manque, ce n'est pas un problème ! C'est l'intention qui compte. L'Arabie a beaucoup de sable et peu d'eau. Ainsi, s'il se trouve à l'heure de la prière dans un endroit sans eau, un musulman peut se contenter de tapoter le sable ou d'enlever la saleté avec ses mains. C'est ce que les musulmans appellent le *tayammoun*, lustration au moyen du sable ou d'un galet. Il peut ensuite faire les différents gestes de purification et prononcer les paroles prévues pour le *wudu'*.

Sources d'impureté

Les théologiens musulmans ont veillé scrupuleusement à préciser en détail ce qui est cause d'impureté mineure et ce qui est cause d'impureté majeure, tout comme ils ont spécifié en détail les rituels de purification (*wudu'* et *ghusl*) qui permettent d'effacer ces deux catégories d'impureté. Parmi les causes d'impureté rituelle majeure, on peut citer l'éjaculation, les règles, l'accouchement et le contact avec un cadavre. Les causes d'impureté rituelle mineure concernent les parties génitales, la perte de conscience, le fait d'aller aux toilettes et le sommeil profond. Les troubles médicaux de nature chronique, tels que l'incontinence, ne rendent pas une personne rituellement impure. Ce qui est considéré comme rendant impur dans l'islam se retrouve également dans d'autres religions qui mettent l'accent sur la notion de purification. De manière générale, tout ce qui est émis par le corps, tout ce qui a un rapport avec la mort et tout ce qui a trait aux relations sexuelles est considéré comme facteur de souillure dans la religion. La mort est une souillure parce que Dieu est le Seigneur de la vie. La perte de sang souille également parce que c'est une émission corporelle et parce que le sang est un symbole de vie dans la plupart des cultures. Le sommeil souille dans l'islam principalement à titre de précaution – en dormant, on risque d'avoir fait quelque chose qui rend impur (un rêve érotique, par exemple, suivi d'une pollution nocturne), c'est pourquoi la purification est recommandée après

un sommeil profond. Le contact avec certains animaux – les porcs ou les chiens – souille.

Les concepts de pureté et d'impureté jouent également un rôle dans d'autres secteurs de l'islam. L'un des noms donnés à la circoncision du nouveau-né est celui de purification (*tahara*). La main et le pied droits sont considérés comme purs tandis que la main gauche souille. Ainsi, on entre à la mosquée (domaine sacré) en avançant le pied droit en premier et l'on mange avec la main droite mais on se nettoie avec la main gauche. Des anthropologues telle la Britannique Mary Douglas ont considérablement contribué à faire comprendre la fonction de la pureté et de la souillure dans les religions.

Voici maintenant les cinq piliers de la foi (*al-arkan al-khams*), la base fondamentale de l'islam.

La *chahada* (premier pilier) : profession de foi

Dans chaque religion ou presque, on peut résumer l'essentiel de la foi en une formule courte et directe. Ces formules condensées n'en sont pas moins d'une grande profondeur malgré leur simplicité et peuvent faire l'objet de longs développements. Tel est le cas pour le témoignage de la foi (connu sous le nom de *chahada*) dans l'islam. Cette profession de foi musulmane se présente ainsi : « Je témoigne qu'il n'y a pas d'autre Dieu que Dieu, et je témoigne que Mohammed est le messenger de Dieu. » Le chapitre 3 traite de cette conception de l'unicité de Dieu et le chapitre 5 parle de la désignation de Mohammed en tant que messenger de Dieu. Contrairement à beaucoup d'autres religions, les juifs et les chrétiens conviennent eux aussi qu'il n'y a « qu'un seul Dieu ». L'affirmation de base du judaïsme, le *Shema* (Deutéronome 6, 44-45), et le début du *Credo* des apôtres dans le christianisme expriment la même pensée. Dans le bouddhisme, on peut dire que la triple affirmation du refuge occupe la même fonction que la *chahada* (« Je prends refuge en Bouddha, je prends refuge dans l'enseignement, je prends refuge dans la communauté des moines du bouddhisme »).



Pour devenir musulman, il suffit de prononcer cette affirmation en ayant l'intention de se convertir à l'islam. Les musulmans disent alors que la personne revient à l'islam. Pour eux, c'est un retour à l'islam dans la mesure où ils considèrent que, depuis la création d'Adam, tous les êtres humains sont à l'origine musulmans, c'est-à-dire soumis à Dieu.

La *chahada* est prononcée avec de petites variantes en de nombreuses occasions. Ainsi, par exemple, le père chuchote la *chahada* à l'oreille de son nouveau-né. Il est bon pour un musulman d'entendre réciter la *chahada* au moment où il meurt. Ceux qui transportent le corps d'un défunt dans une

procession funéraire peuvent également la réciter. Elle forme la base de l'appel à la prière et chaque croyant la répète à la fin de chacune des cinq prières quotidiennes – voir la section intitulée « Salat (deuxième pilier) : la prière ».

Essayez de dire la *chahada*

Quand l'ange Gabriel a demandé à Mohammed d'être prophète et qu'en même temps il lui a révélé la première partie du Coran (cf. chapitres 2 et 7), il lui a demandé de réciter à voix haute et pas simplement de lire. Les paroles du Coran récitées à voix haute remuent les émotions et trouvent un écho dans l'âme d'un musulman de la même manière qu'un chrétien peut vibrer en entendant un chant religieux qui lui est familier même s'il n'arrive pas à s'en rappeler toutes les paroles.

Pour mieux comprendre l'importance de la parole orale dans l'islam, vous pouvez essayer de mémoriser et de répéter à voix haute la *chahada* en arabe : *achhadu anna la ilaha illa-Llah, wa achhadu anna Mohammadu rasul Allah*. Pas d'affolement ! La récitation de la *chahada* ne fera pas de vous un musulman si telle n'est pas votre intention. Pour être valides, tous les actes rituels dans l'islam doivent au préalable être assortis de l'intention consciente (*niyya*) d'exécuter l'acte.



La *chahada* affirme qu'être musulman n'est pas simplement une affaire privée entre le croyant et Dieu. Au contraire, le musulman a l'obligation de témoigner de sa soumission envers Dieu. En d'autres termes, l'islam implique une obligation de s'engager dans ce que les chrétiens appellent l'évangélisation (dans l'islam, on appelle cela la *da'wa*). Naturellement, la récitation de la *chahada* ne constitue qu'un aspect du témoignage de la foi. Un musulman peut être amené à faire le don de sa vie et à mourir en martyr pour l'islam. Un martyr est un *chahid*, ce qui signifie « témoin », de la même racine que le mot arabe *chahada*.

Le *djihad*, un combat contre qui ?

Le mot *djihad*, généralement traduit par « guerre sainte » en Occident, est parfois considéré comme le sixième pilier figurant au rang des obligations religieuses qui s'imposent au croyant (*ibadat*, ce qui signifie le service ou le culte). Dans l'islam, on trouve plusieurs explications au *djihad*, souvent en conflit les unes avec les autres. En revanche, tout le monde est d'accord pour dire que le *djihad* est nécessaire, même si tous ne le considèrent pas comme un pilier.

Tous conviennent que le mot lui-même signifie « effort » ou « lutte » et qu'il est employé en certains endroits du Coran sans connotation militaire. Dans d'autres textes en revanche, le *djihad* inclut la guerre et il ne fait aucun doute que, dans l'islam, il existe une tradition guerrière au nom de Dieu. Pour en savoir plus sur le *djihad*, reportez-vous au chapitre 18, où vous trouverez une remise en cause de certaines idées fausses qui circulent au sujet de l'islam.

Salat (deuxième pilier) : la prière

Les paroles de la prière rituelle dans l'islam, appelée *salat*, s'effectuent selon un ordre prescrit et sont accompagnées de positions du corps bien précises : cette prière constitue l'acte d'adoration le plus important dans l'islam. La *salat* quotidienne est si centrale dans l'islam que dans certaines langues, pour demander à quelqu'un s'il est musulman, on lui demande tout simplement : « fais-tu la prière ? » et non pas « es-tu croyant ? » ou « crois-tu en Dieu ? ». Il y a d'autres pratiques importantes mais elles se manifestent à intervalles beaucoup moins fréquents – une fois par an voire une fois dans une vie. Du simple fait qu'il s'arrête pour prier cinq fois par jour, le musulman a constamment à l'esprit la nécessité de mettre Dieu avant tous ses autres soucis. La *salat*, prière rituelle à heure fixe, est différente du *du'a*, qui est une prière volontaire et personnelle, faite de mots ou de prières choisis par la personne. La *salat* n'est pas simplement l'expression de la foi d'un musulman, bien qu'elle soit d'abord cela. C'est également le moyen par lequel un musulman intériorise et approfondit sa foi, ce à quoi sert la prière dans la plupart des religions.

Le moment pour prier

Comment les musulmans savent-ils quand ils doivent faire leurs cinq prières quotidiennes ? Le temps précis varie selon l'endroit géographique et l'époque. Dans un pays musulman, l'appel à la prière donne le signal. Il retentit par-dessus les toits et frappe l'esprit du touriste non musulman. Dans les pays non musulmans, il existe des feuilles imprimées avec les horaires de la prière, des programmes informatiques et des sites web musulmans qui indiquent l'horaire exact de la prière en tout temps et en tout lieu. Les cinq prières quotidiennes sont les suivantes :

- ✓ Prière du début de la journée, avant l'aube (deux cycles de prière).
- ✓ Prière de midi (quatre cycles de prière).
- ✓ Prière du milieu de l'après-midi (quatre cycles de prière).
- ✓ Prière du coucher du soleil (trois cycles de prière).
- ✓ Prière du soir, entre une heure après le coucher du soleil et minuit (quatre cycles de prière).

Dans certaines circonstances, deux des *salats* quotidiennes peuvent être combinées. Des *salats* manquées peuvent être dites en privé à un autre moment. Ces modifications peuvent être considérées comme acceptables dans des situations telles que la maladie ou le transport public. Les femmes sont exemptées de la prière quand elles ont leurs règles car elles sont alors considérées comme impures à cause du sang menstruel, tout comme un homme est impur après une émission de sperme (se reporter ci-avant à la section sur la purification intitulée « Sources d'impureté » dans ce chapitre).

En plus des cinq *salats* prescrites chaque jour, les musulmans exécutent des *salats* volontaires supplémentaires et des *salats* spéciales les deux principaux jours de fête (à la fin du mois de ramadan et pendant le *hadj*), pour des enterrements et à d'autres occasions spéciales.

Tous les musulmans observent-ils les cinq prières quotidiennes ? Certes non, pas plus que tous les chrétiens ne vont pas à la messe une fois par semaine. Cependant, avec la montée du sentiment religieux au cours des vingt-cinq dernières années dans le monde musulman, on constate qu'un plus grand pourcentage de musulmans observe les cinq prières quotidiennes (ainsi que le reste des cinq piliers du culte) plus strictement que dans le passé. Si la nécessité empêche une personne de faire ses prières, Dieu la comprend et prend en compte son intention, ce qui lui permet de dire sa prière à un autre moment de la journée.



La biographie traditionnelle de Mohammed explique pourquoi les musulmans prient cinq fois par jour. Elle explique que, à l'heure du voyage nocturne de Mohammed à Jérusalem et de son ascension jusqu'au trône de Dieu (cf. chapitre 7), Dieu a fait savoir à Mohammed que les musulmans devraient prier cinquante fois par jour. Sur le chemin du retour, Mohammed rencontra Moïse qui lui demanda combien de prières Dieu avait demandées aux hommes. Moïse lui rétorqua que les hommes seraient incapables d'en faire cinquante par jour et dit à Mohammed de retourner voir Dieu pour lui demander de réduire ce nombre. Il en fut ainsi plusieurs fois de suite jusqu'à ce que ce nombre se limite à cinq par jour. À ce stade-là, Mohammed n'osa plus demander à Dieu une réduction supplémentaire. Dieu dit à Mohammed que le musulman qui fait ses cinq prières par jour sera récompensé comme s'il en avait fait cinquante.

Le lieu où l'on prie

Il n'y a pas d'endroit précis pour faire la *salat*. Au moment opportun, les musulmans arrêtent leurs occupations et se tournent vers La Mecque, qui est le centre religieux du monde musulman, situé dans l'actuelle Arabie Saoudite. La direction de La Mecque s'appelle la *qibla*.

Les mosquées sont construites de telle façon qu'un des murs, le mur de la *qibla*, est orienté vers La Mecque. À l'intérieur de la mosquée, une partie de ce mur – souvent une alcôve semi-circulaire – indique la direction de La Mecque vers laquelle le musulman doit se tourner pour la prière. Cette alcôve s'appelle le *mihrab*.

Avant la *salat*, on enlève ses chaussures. Si l'on ne se trouve pas dans une mosquée, on déroule un tapis de prière pour délimiter le périmètre de la prière. Habituellement, le tapis de prière porte une représentation de la grande mosquée de La Mecque, la mosquée la plus sainte de l'islam. Si l'on ne dispose pas de tapis de prière, un simple journal peut suffire. Dans le désert,

c'est la dune même qui sert de tapis. En mer, le pêcheur peut prier dans son embarcation.

Même s'ils peuvent prier seuls, les musulmans privilégient la prière communautaire. Ils s'alignent en rang les uns à côté des autres tandis qu'une seule personne se tient devant et dirige la prière : il s'agit de l'imam (c'est-à-dire le chef de la prière). En accord avec la préséance généralement accordée à la gent masculine dans la sphère publique – une tradition dont certaines femmes musulmanes disent qu'elle ne provient pas du Coran –, une femme peut diriger la prière devant d'autres femmes, mais pas devant les hommes.

L'appel à la prière (adhan)

L'appel à la prière, connu sous le nom d'*adhan*, retentit pour annoncer la prière du moment. Si vous avez déjà fait un séjour en pays musulman ou regardé un documentaire sur l'islam, vous avez forcément entendu l'*adhan*, même si vous ne saviez pas exactement à quoi il correspondait. Dans le passé, environ quinze minutes avant la période prévue pour la prière, le muezzin (celui qui délivre l'appel à la prière) montait au minaret, une grande tour qui s'élève de la mosquée ou qui la joute, comme un clocher orne une église. C'est de là qu'il appelait autrefois les fidèles à la prière.

Si les muezzins existent toujours, aujourd'hui, l'appel est fréquemment diffusé à partir d'enregistrements retransmis par des haut-parleurs situés sur le minaret ou au-dessus d'un bâtiment à plusieurs étages. À l'intérieur de la mosquée, l'annonce de la prière est faite sous une forme un peu différente (l'*iqama*), finissant par ces mots : « la prière est établie » pour indiquer le début réel du rituel de *salat*.

Les minarets

Comme le *mihrab*, ou niche de prière, le minaret ne faisait pas partie à l'origine des premières mosquées. C'est devenu une caractéristique habituelle vers la fin du premier siècle musulman. Selon les régions, le style architectural des minarets varie : en Syrie, on rencontre le modèle carré typique de la période omeyyade ; ailleurs, comme à Istanbul, on trouve le style élancé de la flèche caractéristique de l'époque ottomane (pour en savoir plus sur les Omeyyades et sur

les Ottomans, reportez-vous au chapitre 2). Quand on connaît un peu les différents styles architecturaux des mosquées, on peut très facilement savoir dans quelle région du monde se trouve la mosquée représentée sur un cliché. Il y a au Maroc un minaret célèbre qui a été construit pour permettre au muezzin de monter jusqu'en haut à dos d'âne, l'animal faisant en quelque sorte office d'ascenseur !



Puisque l'*adhan* est l'un des textes de l'islam le plus souvent récités, vous serez peut-être curieux d'en connaître la traduction en français et sa prononciation en arabe parlé. Le tableau 9-1 montre quatre expressions, répétées un nombre de fois variable, qui composent l'*adhan*.

Tableau 9-1 : Quatre expressions qui composent l'Adhan

<i>Traduction en français</i>	<i>Prononciation en arabe</i>
Dieu est grand (récité quatre fois – cette expression s'appelle le <i>takbir</i>)	<i>Allahou Akbar</i>
Je suis témoin qu'il n'y a pas d'autre dieu que Dieu	<i>Achhadou anna-la ilaha illa Llah</i>
Je suis témoin que Mohammed est le messager de Dieu	<i>Achhadou anna Mouhammad rasoulou-Llah</i>
Levez-vous pour la prière (deux fois)	<i>Hayya 'al-s-salah</i>
Levez-vous pour le salut (deux fois)	<i>Hayya 'ala-l-falah</i>
Dieu est grand (deux fois).	<i>Allahou Akbar</i>
Il n'y a pas d'autre dieu que Dieu.	<i>La ilaha illa-Llah</i>

Avant la prière de l'aube, les sunnites ajoutent juste avant la fin de la prière qui se termine par « *Allahu Akbar* » la formule suivante : « La prière est meilleure que le sommeil. » Les chiïtes, eux, ajoutent : « Lève-toi pour la meilleure des œuvres. » Les chiïtes duodécimains ajoutent une référence à 'Ali à la fin de l'*adhan*. Pour en savoir plus sur les différences entre les sunnites et les chiïtes, reportez-vous aux chapitres 12 et 13.

Takbir : Invocation de Dieu

Comme vous l'aurez peut-être remarqué, la *shahada* fait partie de l'appel à la prière. Le *takbir*, c'est-à-dire la formule qui consiste à énoncer « *Allahu Akbar* » en fait également partie. Les musulmans emploient fréquemment cette expression exclamative en toutes sortes de circonstances. On traduit habituellement cette expression par « Dieu est grand ». En fait, une traduction plus littérale serait « Dieu est le plus grand ».

Lors de rassemblements musulmans, un orateur peut demander à l'assistance de répondre avec un *takbir* de la même manière qu'un animateur peut demander à une foule de répéter un slogan populaire ou une devise commune à tous. Le *takbir* peut aussi être l'expression d'une piété personnelle, tout comme un chrétien peut ponctuer son discours de « louange à toi, Seigneur ».

La première prosternation (rak'a)

Selon l'heure de la journée et la prière associée, le cérémonial de la prière comporte entre deux et quatre cycles de prosternation (*rak'a*), avec une séquence de gestes et de paroles d'accompagnement. Au cours des cinq prières quotidiennes, le fidèle accomplit au minimum dix-sept *rak'a*. Dans une *salat* en assemblée menée par un imam (celui qui dirige la prière), les fidèles récitent les prières intérieurement ou à voix basse. Avec de légères variations dans la position du corps et dans les paroles, à chaque étape, la *rak'a* inclut les étapes suivantes (chacun des participants ayant au préalable reconnu explicitement l'intention d'exécuter la *salat*) :

1. **Debout, les pieds légèrement écartés, la personne lève les mains au niveau de la tête puis, les paumes tournées vers l'extérieur et vers le haut, elle récite le *takbir* à haute voix. Les mains le long du corps, elle récite la première sourate (*Fatiha*) et un autre passage de Coran.**

Cette première posture se termine par la récitation d'un autre *takbir*.

2. **Incliné, les mains sur les genoux, le fidèle dit trois fois : « Gloire à Dieu tout-puissant. »**
3. **Se redressant, il dit « Dieu entend ceux qui le louent. Ô Seigneur, louange à toi » et termine par un autre *takbir*.**
4. **Le fidèle se prosterne, le front touchant terre, avec les deux mains à plat au sol, et il dit « loué soit Dieu, le Très-Haut ; qu'il soit loué » (trois fois). Puis, il termine par un *takbir*.**

Après des années de pratique de la *salat*, le fidèle peut avoir sur le front une petite bosse bien visible qui est considérée comme le signe de sa piété.

5. **Il se redresse et s'assoit le pied gauche replié sous la cuisse gauche, en plaçant son pied droit en position verticale, les orteils touchant le sol (plus facile à faire qu'à expliquer !).**

Certains musulmans font à ce moment-là une demande de pardon pour solliciter la rémission de leurs péchés, et tous prononcent un autre *takbir*.

6. **Pour clore la première *rak'a*, le fidèle fait une deuxième prosternation et se remet en position assise.**

Vouloir décrire le rituel de la prière avec ses gestes et ses paroles peut paraître un peu artificiel et rigide. En fait, cela revient à décrire la succession des gestes que l'on fait quand on veut saluer quelqu'un en lui serrant la main. À quel moment dois-je tendre la main ? Dois-je attendre que l'autre personne

me tende la sienne ? Comment dois-je prendre la main de l'autre personne ? Que dois-je dire à ce moment-là ? Dans la pratique, quand on serre la main à quelqu'un, on ne pense pas à tous ces gestes. Il en va de même pour les musulmans qui peuvent faire la *rak'a* en quelques minutes, sans penser aux détails.

Dans la pratique, les choses se font plus naturellement, avec une certaine souplesse. Un musulman peut très bien faire sa *rak'a* entouré de petits enfants qui gambadent, par exemple. Certains arrivent après le début de la première *rak'a* et rattrapent silencieusement ou répètent la *rak'a* manquée à la fin de la *salat*.



Pour apprécier la *salat*, il faut l'avoir observée. En France comme ailleurs, les mosquées sont très accueillantes aux non-musulmans. On vous y accueille avec beaucoup de chaleur et on vous invite à observer la façon dont se passe la prière. Sachez vous montrer respectueux et renseignez-vous à l'avance sur les horaires auxquels vous pouvez venir sans problème. Vous serez probablement assis vers l'arrière (ou avec les femmes si vous en êtes une) et pourrez regarder sans participer. Étant donné que beaucoup de paroles sont dites à voix basse, il vous faudra quelques explications supplémentaires pour saisir tout ce qui se passe. Il existe des CD ou des DVD prévus principalement pour de nouveaux convertis à l'islam mais qui pourront vous aider à mieux comprendre la *salat* en détail.

Les *rak'as* et les prières personnelles facultatives

N'oublions pas que chacune des cinq prières quotidiennes implique deux à quatre *rak'as* (prosternations). Pour faire la *rak'a*, il faut être debout. On prononce un *takbir* et on commence le cycle suivant. À la fin de la deuxième et de la dernière *rak'a*, une salutation type (la *tahiyya*) est faite pour demander les bénédictions de Dieu sur Mohammed. À la fin de chaque cycle clôturant la *salat*, le fidèle s'assoit et récite le témoignage (*tachahhoud*), suivi de l'invocation de la bénédiction sur Mohammed et Abraham. Après une prière finale pour la paix, le fidèle tourne la tête vers la droite, puis vers la gauche, en disant « la paix soit sur vous » (*al-salamou aleykoulm*). La croyance populaire dit que l'on s'adresse non seulement aux personnes à côté de soi mais également aux anges qui observent le fidèle dans sa prière : ainsi se conclut la *salat* formelle et obligatoire.

Fréquemment, le fidèle continue à se recueillir en disant alors plusieurs prières personnelles de son choix (*du'a*). Puis, il se lève et dit *al-salamou aleykoulm* aux personnes qui sont à côté de lui. Il peut alors, s'il le souhaite, faire deux *rak'as* supplémentaires avant de s'en aller.



Voici un exemple de prière facultative à la fin de la *salat* :

Il n'y a d'autre dieu que Dieu, l'Unique. Il n'a aucun associé. À lui appartient la souveraineté et à lui appartient la louange. Il est tout-puissant, au-dessus de tout. Ô mon Dieu ! Personne ne peut prendre ce que tu donnes et personne ne peut donner ce que tu refuses. La magnificence du Très-haut ne s'exercera pas contre vous.

Il existe bien d'autres prières personnelles qui peuvent être dites en de nombreuses circonstances. Naturellement, les prières attribuées à Mohammed sont populaires, comme celle-ci que l'on peut dire avant d'aller se coucher :

Toute louange revient à Dieu qui fournit le repos à mon corps, restaure mon âme et me permet de ne pas l'oublier.



Un livre récent, paru au Seuil en octobre 2007, regroupe les textes des prières de cinq grandes religions – judaïsme, christianisme, islam, bouddhisme et hindouisme. Il peut vous aider à mieux saisir la portée de la prière musulmane. Il est intitulé : *Ce que les hommes disent aux dieux*. Son sous-titre est encore plus éloquent : *Prières des grandes religions*.

Jumu'a : la prière communautaire du vendredi

Le vendredi, dans toutes les villes musulmanes, la communauté tout entière se réunit dans une grande mosquée conçue pour la grande prière communautaire du vendredi (*jumu'a*) midi. Ce jour-là, les fidèles délaissent les mosquées de proximité où ils vont habituellement en semaine. Naturellement, dans les très grandes villes, il faut plusieurs grandes mosquées pour pouvoir accueillir tous ceux qui assistent à l'assemblée du vendredi.

En entrant dans une mosquée, le fidèle exécute habituellement deux prosternations (*rak'a*). Avant de démarrer réellement la *salat*, un imam ou un autre fidèle instruit monte dans la chaire (*minbar*) située à droite de la niche de prière (*mihrab*). De là, il délivre un sermon (*khutba*). Certains *minbars* sont des chefs-d'œuvre minutieusement sculptés. Dans des mosquées plus modestes, l'imam se tient derrière un simple lutrin. Le sermon part d'un passage spécifique du Coran et commente un aspect lié à une croyance ou à un comportement. Dans les pays musulmans, le sermon inclut traditionnellement une bénédiction à l'intention du roi ou du chef d'État en exercice. Tous les magasins, bureaux et lieux de travail ferment pendant le service du vendredi, mais rouvrent ensuite pour le restant de la journée, une fois la grande prière terminée.

Le texte suivant tiré du Coran (sourate LXII, 9-10) constitue la justification de cette prière communautaire du vendredi :



Ô vous qui croyez, quand l'appel à la prière est proclamé le jour de l'assemblée, empressez-vous de revenir vers Dieu, et cessez vos affaires. C'est ce qu'il y a de meilleur pour vous si vous le comprenez. Et quand le service de prière est terminé, dispersez-vous aux quatre coins de la terre, cherchez la générosité de Dieu et pensez souvent à Dieu afin de prospérer.



Si vous assistez à la grande prière du vendredi dans une mosquée en France, vous trouverez peut-être que le sermon est trop facile et moins connoté par rapport à ceux que l'on entend dans les églises chrétiennes. Cependant, la situation n'est pas comparable, d'autant que l'islam est divers, tandis que l'observance de la prière est très suivie. Le niveau d'appréhension est divers, certains sont très avancés dans le domaine des connaissances religieuses et attendent de l'imam un bon prêche théologique ; d'autres le sont bien moins et cherchent surtout des directives pour leur vie quotidienne. N'oubliez pas que la grande prière du vendredi dans un pays musulman réunit une vaste assemblée à qui l'on peut délivrer un message qui peut être diversement reçu par les autorités en place. Parfois, le prêche est nettement en faveur du gouvernement, mais il arrive aussi que la mosquée soit une mosquée dissidente, comme ce fut le cas en Égypte avec les Frères musulmans, et en Algérie, au temps du Front islamique du salut (FIS). Pour cette raison, le gouvernement cherche à exercer un contrôle strict sur les mosquées et également sur la nomination de l'imam.

La mosquée (masjid)

L'architecture et la calligraphie sont les deux formes d'art les plus importantes dans l'islam. Les grands chefs-d'œuvre architecturaux sont les palais (par exemple, l'Alhambra en Espagne), le Dôme du Rocher à Jérusalem, et les sanctuaires funéraires (par exemple, le Taj Mahal). Cependant, c'est dans l'architecture des mosquées que le génie de l'âme musulmane se manifeste au plus haut degré. *Masjid*, le mot arabe pour « mosquée », signifie le « lieu de la prosternation », soulignant combien la prière rituelle est l'activité centrale du culte. Le mot *masjid* peut signifier n'importe quel terrain découvert qui ne soit pas rituellement impur et qui soit apte à servir de lieu de prière.

Le plan d'une mosquée classique est calqué sur celui de la première maison de Mohammed à Médine. Sur le côté est d'une grande cour se trouvaient les salles réservées aux épouses de Mohammed. Du côté sud de la cour, deux rangées de piliers soutenaient un toit permettant de s'abriter du soleil brûlant d'Arabie. Le toit plat, les piliers, la cour et le secteur couvert orienté vers La Mecque ont été repris pour le plan type d'une mosquée. Ce n'est que plus tard, après la conquête de l'Iran, qu'est apparue la structure en dôme qui a été utilisée pour les mosquées. Voici les caractéristiques d'une

mosquée qui néanmoins ne se retrouvent pas systématiquement dans toutes :

- ✓ Mur de la *qibla* doté d'une niche de prière (*mihrab*) orientée vers La Mecque.
- ✓ Pupitre (*minbar*) à la droite du *mihrab*.
- ✓ Minaret.
- ✓ Fontaine ou toute autre installation pour la purification.
- ✓ Hall de prière.
- ✓ Tapis de prière dans la grande salle et dans les salles attenantes.
- ✓ Espace spécial aménagé pour les femmes.

Dans une mosquée, il n'y a pas de sièges ni de chaises (excepté peut-être au fond pour les personnes handicapées). D'autres structures peuvent être associées à une mosquée ou incorporées à la mosquée elle-même, comme des écoles pour les enfants en bas âge, des *madrassas* dispensant une formation plus élevée dans les études islamiques, et des hospices pour les voyageurs.

Les mosquées ne sont pas toutes pareilles. Dans certaines régions d'Afrique, le service du vendredi peut se tenir sur un grand terrain découvert en dehors de la mosquée. Dans certains pays occidentaux où l'implantation de l'islam est relativement récente, la mosquée peut être une ancienne église. Elle peut aussi s'abriter derrière une ancienne devanture de magasin qui ne laisse pas deviner l'existence d'un lieu de culte.

Comme pour le minaret (voir précédemment l'encadré sur les minarets dans ce chapitre), l'architecture d'une mosquée varie selon les régions du monde musulman où elle se trouve. Le revêtement extérieur peut être aussi bien de la brique, de la pierre, de la terre battue, des carreaux de céramique ou tout autre matériau. La figure 9-1 montre la mosquée bleue à Istanbul (en haut) et la mosquée d'Al-Aqsa à Jérusalem (en bas), qui est la troisième mosquée sainte de l'islam.



Vous ne verrez jamais de représentations humaines ou divines dans les mosquées. Vous n'y verrez pas de vitraux ni de peintures murales représentant des scènes du Coran, ni de statues d'anges ou de Mohammed, ni d'autres personnages clés de l'islam. Cela ne veut pas dire pour autant que les mosquées ne soient pas décorées : la céramique, le stuc et la brique fournissent un matériau qui permet de multiples agencements élégants. Le motif le plus fréquemment représenté est celui des versets du Coran, dont les arabesques et les volutes s'entrelacent si artistiquement, avec une si grande qualité d'abstraction qu'il est parfois difficile d'arriver à retrouver le texte arabe même quand on connaît bien l'arabe. Frises décoratives et panneaux de calligraphie du Coran peuvent alterner avec des panneaux de dessins géométriques abstraits ou des modèles de fleurs, de feuilles et de branches (appelés *arabesques*).



Figure 9-1 :
Deux types
de mosquée



L'interdiction des images se fonde sur le commandement de la Bible hébraïque qui dit : « Tu ne te feras aucune image sculptée » (Exode XX, 4 ; Deutéronome IV, 15-18). Dans le bouddhisme et dans l'hindouisme, en revanche, les images divines jouent un rôle important. Dans l'islam, l'interdiction des images s'applique rigoureusement aux mosquées mais pas toujours à la décoration des bâtiments non religieux. Cette interdiction catégorique des images fait que l'art islamique ne connaît rien de comparable à la tradition picturale des pays occidentaux. Pas de Rembrandt, de Monet ou de Léonard de Vinci dans l'islam. Il existe cependant une tradition d'illustration de textes non religieux transmise par les manuscrits persans où l'art de la miniature s'est épanoui avec virtuosité.

La première mosquée de l'islam

La biographie traditionnelle de Mohammed rapporte l'histoire suivante : quand Mohammed est arrivé la première fois à Médine, plusieurs grandes familles locales voulaient qu'il demeure chez elles. Mohammed, cependant, a laissé à Dieu le soin de choisir. Juché sur son chameau, il s'est laissé guider par l'animal. Le chameau arriva finalement à une maison appartenant à deux orphelins et qui se trouvait sur un terrain découvert utilisé pour faire sécher les dattes. Le

chameau se mit alors à genoux mais Mohammed n'en descendit pas. Le chameau s'éloigna un peu mais revint au même endroit et s'affaissa, épuisé, sur le sol. Mohammed descendit de sa monture et entra dans la maison. Le tuteur des orphelins reçut de l'argent pour sa maison et pour le terrain, et c'est là que Mohammed et les siens construisirent leur maison qui allait devenir la première mosquée.

Zakat (troisième pilier) : solidarité

Toutes les religions incitent leurs fidèles à soutenir financièrement et matériellement les services religieux ou sociaux et à contribuer à l'éducation et à la formation. Dans l'islam, cette forme de don est institutionnalisée sous la forme d'un impôt obligatoire, la *zakat*, que tout musulman doit verser annuellement. Sans vouloir rentrer dans des détails un peu compliqués, disons que le taux de base est de 2,5 % de tout l'actif disponible, en comptant également les biens qui rapportent. Des contributions en nature sont spécifiées pour le bétail et les récoltes. La *zakat* n'est pas prélevée sur le logement ni sur les possessions personnelles de base nécessaires. Si une propriété est évaluée comme étant en dessous du seuil d'imposition au titre de la *zakat* (ce minimum s'appelle le *nisab*), la *zakat* n'est pas perçue. Le *nisab* est évalué à la valeur de 87,50 g d'or, ce qui, en décembre 2007, représentait environ 900 euros. Il existe des sites web et des publications musulmanes qui aident le croyant à chiffrer le montant de sa *zakat*. Pour calculer le montant de la *zakat*, vous pouvez consulter le site internet suivant : www.fleurislam.net/pages/txt_czkt.html. La *zakat* peut être versée à la mosquée de son quartier ou à divers organismes islamiques habilités à recevoir et à redistribuer l'argent récolté. La *zakat* est employée pour aider les pauvres et les malades, pour diffuser la foi musulmane, payer la rançon des prisonniers, aider les voyageurs, affranchir les esclaves musulmans, soulager des dettes et, d'une manière générale, défendre l'islam.

Dans le Coran et les hadiths, de nombreux passages exaltent les actes charitables. La sourate II, 267 dit :



Ô les croyants! Dépensez les meilleures choses que vous avez gagnées et des récoltes que Nous avons fait sortir de la terre pour vous. Et ne vous tournez pas vers ce qui est vil pour en faire dépense.

Un hadith rapporte que Mohammed a dit que « celui qui pourvoit aux besoins de la veuve et du pauvre est comparable à celui qui combat pour la cause de Dieu, ou à celui qui se tient éveillé la nuit (pour prier) et jeûne le jour » (Bokhari 69.1). Un autre hadith raconte qu'une prostituée a été pardonnée de ses péchés parce qu'elle a enlevé sa chaussure et qu'elle y a attaché son foulard afin de puiser de l'eau d'un puits pour donner à boire à un chien qui mourait de soif (Bokhari 6.6).



Il est également recommandé de faire d'autres actes de charité et de piété sous forme de dons volontaires (*sadaqa*). Ces dons ne rentrent pas dans le cadre de l'obligation légale de la *zakat*. En outre, les musulmans aisés créent souvent ou contribuent à des fondations charitables, par le biais de dons ou de legs. Comme beaucoup d'autres fondations à visée philanthropique en France ou ailleurs, ces fonds sont destinés à des actions bien spécifiques, telles que le soutien financier de *madrasas* (écoles islamiques), de mosquées et d'hôpitaux, les subventions à des centres d'hébergement pour voyageurs et l'aide aux plus pauvres.

Sawm (quatrième pilier) : jeûne et méditation

En temps normal, l'islam ne recommande pas l'ascétisme ou l'abnégation absolus. Dieu a créé le monde physique et le corps humain pour le plaisir. Le salut ne vient pas de la négation de besoins physiques liés, par exemple, au sexe ou à la nourriture. Cependant, le monde physique doit être apprécié avec modération.

À l'origine, le jeûne avait lieu le dixième jour de muharram, le premier mois de l'année musulmane. C'est toujours un jour de jeûne volontaire (parmi d'autres). Après l'établissement de la communauté à Médine, et avant la mort de Mohammed, le ramadan a été révélé comme étant le mois du jeûne. Ramadan (dont le nom signifie littéralement « grande chaleur » ou « brasier ») est le neuvième mois du calendrier musulman. Comme tous les mois, ramadan commence au coucher du soleil après la première apparition de la nouvelle lune (*hilal*) à la fin du mois précédent, cha'ban.



Le début du mois commence à l'heure de la nouvelle lune. C'est pourquoi le croissant de la nouvelle lune est le symbole visuel le plus courant de l'islam et couronne fréquemment les toits des mosquées. Les pays musulmans arborent souvent ce croissant de lune sur leur drapeau national.

La détermination précise du début du mois est très importante au moment du ramadan et du mois suivant, *chawwal*, car ces deux dates marquent le début et la fin du mois de jeûne. Les musulmans, qui au Moyen Âge étaient beaucoup plus avancés que les Occidentaux dans l'observation astronomique, savent depuis longtemps que l'on peut calculer astronomiquement la date de la nouvelle lune. Néanmoins, la coutume qui consiste à s'en remettre à un témoin digne de confiance pour déterminer le début et la fin du mois simplement à l'œil nu persiste encore aujourd'hui. En France, c'est le Conseil français du culte musulman (CFCM), composé de représentants de plusieurs organismes musulmans, qui est chargé de contrôler la visibilité de la nouvelle lune et d'annoncer le début et la fin du ramadan.



Vous pouvez saluer vos amis musulmans au début du mois en leur souhaitant *ramadan mubarak* (« ramadan béni »). Ils vous répondront *ramadan karim* (« ramadan généreux »).

De l'aube au crépuscule

Pendant le mois de ramadan, les musulmans jeûnent de l'aube (le moment où l'on peut commencer à distinguer un fil blanc d'un fil noir à la lumière du matin) au coucher du soleil. Le jeûne, c'est :

- ✓ Ne pas manger.
- ✓ Ne pas boire.
- ✓ Ne pas avoir de rapports sexuels.
- ✓ Ne pas fumer.

Les théologiens musulmans entrent dans des considérations très subtiles pour déterminer les actions qui constituent ou non une violation du jeûne. Par exemple, une personne ne doit pas avaler de médicaments pendant le jour mais peut recevoir des piqûres. Les femmes enceintes et celles qui allaitent, ainsi que les personnes qui sont de manière permanente handicapées mentales ou physiques, sont dispensées du jeûne. Certaines personnes peuvent repousser le jeûne pour une partie de ramadan mais doivent alors rattraper les jours manqués au cours de l'année qui suit. Les femmes qui ont leurs règles, les personnes malades et les voyageurs peuvent ou doivent remettre le *sawm* à plus tard en rattrapant les jours manqués au cours de l'année suivante. Les enfants commencent à jeûner progressivement, augmentant la période de l'observance jusqu'à ce qu'ils

puissent jeûner pendant tout le mois de ramadan. Celui qui interrompt sciemment le jeûne sans avoir aucune excuse est sévèrement mis à l'index par toute la communauté.

La fidélité de l'observance varie. Dans certains pays musulmans, l'État ou des groupes associatifs essaient d'obliger tous les musulmans à observer le jeûne en public (il ne s'applique pas aux touristes). Cependant, dans l'intimité de la maison, certains sont plus stricts dans l'observance que d'autres. Il est rare aujourd'hui que quelqu'un qui ne jeûne pas puisse le montrer dans les rues de pays arabes ou musulmans. Il se fera rapidement rappeler à l'ordre par les croyants et la police même peut le coffrer au prétexte qu'il contrevient à l'identité musulmane de la nation.

Un jour de ramadan

L'observance du jeûne de ramadan varie légèrement d'une culture à une autre, mais l'essentiel reste identique. Les musulmans rompent le jeûne dès le coucher du soleil (se rappeler qu'une nouvelle journée commence au coucher du soleil). Ils prennent leur repas principal plus tard en soirée, avec éventuellement un repas léger la nuit, peu avant que ne recommence le jeûne de la matinée suivante qui s'annonce. Il ne s'agit pas de se goinfrer le soir pour compenser le manque de la journée. La soirée est un moment de détente, de visite, de prière et de récitation du Coran. Dans les Corans imprimés, le texte est divisé en trente sections pour faciliter sa lecture intégrale pendant le ramadan. Les psalmodies du Coran rythment la soirée. Les personnes pieuses peuvent faire une *salat* volontaire avec vingt prosternations, à un moment ou à un autre après la cinquième prière prescrite de la journée. Certains vont à la mosquée pendant la soirée, particulièrement durant les dix derniers jours du mois. Un jour impair de ces dix derniers jours – il s'agit souvent du vingt-septième jour de ramadan –, la nuit de *Lailat al-qadr* (dite « de la puissance » ou « du destin »), commémore le moment où la première révélation coranique a été faite à Mohammed. La récitation du Coran pendant le ramadan rappelle le don du Coran fait à Mohammed.



La sourate II, 183-185 dit : *Ô les croyants ! On vous a prescrit le jeûne comme on l'a prescrit à ceux d'avant vous, ainsi atteindrez-vous la piété, pendant un nombre déterminé de jours... [Ces jours sont] le mois de ramadan au cours duquel le Coran a été envoyé comme guide pour les gens.*

Les musulmans commencent le jeûne chaque jour en annonçant leur intention (*niyya*) d'observer le jeûne. Pendant la journée, les activités normales continuent. Ce ne sont pas des vacances ni une retraite religieuse. Comme vous pouvez aisément l'imaginer, le rythme de la vie quotidienne ralentit. Étant donné que le calendrier musulman est un calendrier lunaire, sur un certain nombre d'années, la période de ramadan finit par inclure

toutes les saisons de l'année. Dans la fraîcheur de l'hiver, la période de jeûne est plus courte et moins contraignante que pendant les grosses chaleurs de l'été, quand la période du jeûne peut dépasser dix-huit heures en raison de la longueur des journées.



Si vous prévoyez un voyage d'affaires à destination d'un pays musulman, tâchez d'éviter le mois de ramadan ou alors soyez bien conscient du fait que vous ne pourrez pas accomplir votre tâche aussi rapidement qu'à une autre période de l'année.

La signification du sawm pendant le ramadan

Les Occidentaux s'arrêtent souvent au sens premier des observances musulmanes et ne se rendent pas toujours compte qu'il s'agit seulement d'un point de départ. En réalité, on peut considérer qu'il y a trois niveaux de signification au mois de ramadan :

- ✓ **Le niveau littéral** : pas de nourriture, pas de boisson, pas de tabac, pas de sexe.
- ✓ **Le niveau moral** : en jeûnant, le croyant apprend aussi à éviter d'autres péchés, tels que le mensonge, la calomnie et la colère, qui peuvent rapidement annuler l'efficacité du jeûne de la journée et exiger l'ajout d'un autre jour de jeûne. Par le jeûne, le fidèle éprouve la privation dont les pauvres souffrent tout au long de l'année. Il devient ainsi plus sensible à leur situation difficile.
- ✓ **Le niveau spirituel** : en se privant de distractions pendant le jeûne, les musulmans se tournent davantage vers Dieu, la seule et ultime réalité. Les musulmans sentent une plus grande proximité avec Dieu pendant le ramadan.

L'observance du ramadan est une source de bénédiction et non un moment d'épreuve. La tradition dit que pendant le ramadan les portes du ciel sont ouvertes, les portes de l'enfer sont fermées et Satan est enchaîné. Le jeûne du ramadan vaut trente fois plus que le jeûne à tout autre moment. Selon le grand théologien musulman Al-Ghazali (1058-1111), le jeûne du ramadan représente un quart de la foi.

'Id al-fitr (fête de la rupture du jeûne)

Quand s'annonce le soir du vingt-neuvième jour de ramadan, les musulmans attendent ardemment l'apparition de la nouvelle lune qui donne le signal de la fin du ramadan et le début de la plus grande période de festivité de

l'islam : *'id al-fitr* (l'autre grande fête est celle du sacrifice qui a lieu pendant la célébration du pèlerinage). Cette période de réjouissance dure trois jours. Le premier jour, les fidèles assistent à une *salat* spéciale avec sermon dans la mosquée. Les musulmans donnent une *zakat* supplémentaire (*zakat al-fitr*) directement aux pauvres. Les coutumes locales impliquent d'aller au cimetière, de rendre visite à des amis, d'échanger de petits cadeaux, de préparer des nourritures spéciales et de festoyer ensemble.



Pendant l'*'id al-fitr*, vous pouvez saluer vos amis musulmans en leur disant *Aïd mubarak* (« *'id* bénie »). Ils vous répondront *Aïd karim* (« *'id* généreux »). Vous pouvez même envoyer une carte électronique de *'id* en vous connectant par exemple sur www.animations-cartes.com

Hadj (cinquième pilier) : le pèlerinage à La Mecque

Même ceux qui ne connaissent rien de l'islam utilisent le nom de La Mecque comme synonyme de « destination suprême », « lieu mythique ». Le pèlerinage dure du huitième au douzième jour de dhul-hijja, qui est le douzième et dernier mois de l'année musulmane. Les pèlerins ont préparé plusieurs mois à l'avance leur voyage et leur séjour dans les villes saintes de l'islam. De nos jours où l'on peut voyager en avion en toute sécurité et de façon confortable, le pèlerinage est devenu très populaire : tous les ans, plus de deux millions de personnes font le *hadj*. La prise en charge des pèlerins – nourriture, logement, guides, déplacement d'un endroit à l'autre, hygiène et toilettes à prévoir – est un défi logistique important pour le gouvernement saoudien.

Tout musulman en état de le faire doit effectuer le pèlerinage à La Mecque au moins une fois dans sa vie. Les musulmans ne doivent pas s'endetter pour cela ni sacrifier le bien-être matériel de leur famille afin d'entreprendre le voyage. Il est certain que celui qui fait le *hadj* en retire un certain prestige qui lui permet de recevoir le titre honorifique de *hadji* (*hajja* pour une femme).

L'importance accordée au pèlerinage remonte aux premiers temps de l'islam comme on peut s'en rendre compte en lisant la sourate XXII, 27-29, qui dit :



Proclamez le pèlerinage parmi les hommes : ils viendront à vous à pied et sur toutes sortes de montures, fatigués par un long voyage après avoir traversé de hautes montagnes et des ravins profonds... Laissez-les alors accomplir les rites prescrits, remplir leurs vœux et faire le tour de la maison antique [la Kaaba].

Le *hadj* du rêve à sa réalisation

Avant la Deuxième Guerre mondiale, environ 10 000 personnes par an faisaient le pèlerinage. Le voyage était non seulement long, mais également difficile et coûteux en raison du banditisme et des péages imposés aux caravanes de pèlerins en route vers La Mecque. Beaucoup de ceux qui faisaient le voyage autrefois s'arrêtaient pendant longtemps en chemin. Des savants venus de loin restaient parfois à Médine et à La Mecque durant plusieurs mois, voire plusieurs années, échangeant ainsi leurs idées avec d'autres savants. Le voyage du *hadj* pouvait prendre deux ans et il fallait encore

parfois compter deux ans supplémentaires pour le retour chez soi.

Selon une estimation, de nos jours, environ 10 % des musulmans, à un moment ou à un autre, font le pèlerinage, bien que cette proportion puisse augmenter. Malgré le contrôle strict exercé par le gouvernement saoudien sur le pèlerinage et sur le quota de pèlerins autorisés par pays, le *hadj* reste une occasion importante d'interaction entre personnes originaires de diverses régions du monde musulman.



Si vous n'êtes pas musulman, vous pouvez toujours observer comment se pratiquent la *salat* et le *sawm* du mois de ramadan. En revanche, vous ne pourrez jamais aller à La Mecque ni à Médine afin de voir le *hadj* en personne. La zone qui entoure ces deux villes est un périmètre sacré interdit (*haram*) aux non-musulmans. Rassurez-vous, cela ne veut pas dire que le *hadj* soit entouré d'un grand secret. Grâce à des vidéos, vous pouvez vivre le *hadj* par procuration. Régulièrement, les grandes chaînes nationales de télévision, la chaîne franco-allemande Arte et même les chaînes du câble, comme Planète ou Voyage, diffusent des reportages généralement bien faits sur le pèlerinage à La Mecque. Il suffit d'y faire attention et vous aurez de quoi nourrir votre curiosité.

Le centre de la terre



Pourquoi La Mecque et le *hadj* sont-ils si importants dans l'islam ? La Mecque était déjà dès le début un sanctuaire arabe important, lieu de pèlerinage à l'époque pré-islamique, et les éléments importants du rituel du *hadj* remontent à la période antérieure à la prédication de Mohammed. Au début, en raison de la guerre entre la jeune communauté musulmane de Médine et la ville de La Mecque, les musulmans ne pouvaient plus faire le pèlerinage. Quand les musulmans ont conquis La Mecque en 630, leur premier acte a été de purifier la Kaaba, le sanctuaire antique de La Mecque, de ses nombreuses statues païennes. Peu avant sa mort en 632, Mohammed a fait son pèlerinage d'adieu à La Mecque. Ce pèlerinage fournit le modèle définitif de la manière dont on doit effectuer le pèlerinage.



La Kaaba (littéralement « le cube ») est en fait un parallélépipède dont la base carrée mesure 12 mètres de côté et 15 mètres de hauteur. Il est recouvert de tissu noir décoré d'une bande de versets du Coran brodés au fil d'or. Cette tenture est remplacée tous les ans. Une pierre noire sacrée (environ 30 cm x 40 cm) enchâssée dans une armature d'argent est insérée à environ 1,5 m du sol dans le coin sud-est de la Kaaba. La porte d'entrée pour pénétrer à l'intérieur de la Kaaba se situe à gauche de la pierre noire, au centre du mur situé à l'est. Le centre de la Kaaba est l'endroit vers lequel se tournent les fidèles pour la prière. Une fois à l'intérieur de la Kaaba, on peut prier dans n'importe quelle direction. La grande mosquée (*Masjid al-Haram*) renferme la Kaaba, qui se trouve dans la cour centrale découverte.

La grande mosquée

Même dans le Coran, le mot *masjid* est employé pour parler de tout endroit où l'on adore Dieu. L'emploi de ce terme n'est pas limité aux emplacements musulmans ni à des bâtiments. La grande mosquée a été construite par Omar, le deuxième calife (successeur de Mohammed) et a été agrandie et reconstruite un certain nombre de fois. La forme essentielle de la structure actuelle remonte à l'époque ottomane où des travaux de reconstruction ont été effectués

sous la direction du célèbre architecte Sinan au XVI^e siècle. Les seuls travaux de restauration et d'agrandissement entrepris par la suite datent des années 1970 sous le roi Fayçal qui a tenu à préserver autant que possible la structure ottomane. La mosquée d'aujourd'hui peut contenir jusqu'à un million de personnes. Sa taille est vingt fois supérieure à celle de la basilique Saint-Pierre à Rome.

D'après le Coran, Adam est le premier à avoir construit la Kaaba. Plus tard, Abraham et son fils Ismaël l'ont reconstruite. En effectuant le *hadj*, les musulmans reproduisent non seulement le pèlerinage d'adieu de Mohammed, mais rappellent également des événements liés à Abraham. Un hadith (tradition) dit que la pierre noire est descendue du ciel et qu'Adam le premier l'a placée dans la Kaaba. Plus tard, l'ange Gabriel a mis la pierre au grand jour et l'a donnée à Abraham pour qu'il la place dans la Kaaba reconstruite. Selon une autre tradition, la pierre était à l'origine blanche mais elle est devenue noire à cause de la noirceur des péchés de l'humanité. La Kaaba est également appelée « la maison de Dieu » et elle est considérée comme étant la reproduction de la maison de Dieu dans le septième ciel, là où se trouve le trône de Dieu. Les fidèles, en déambulant autour de la Kaaba, reproduisent les mouvements des anges qui tournent sans cesse autour du trône de Dieu.



La biographie de Mohammed au VIII^e siècle par Ibn Ishaq rapporte que, quand la Kaaba a été reconstruite en l'an 605 approximativement – cinq ans avant que Mohammed soit appelé à être prophète –, les disputes entre clans pour savoir qui aurait l'honneur de remettre la pierre à sa place ont failli mener à la guerre civile. Mohammed, en raison de sa réputation d'équité,

a été sollicité pour régler ce conflit. Il a placé la pierre sur un manteau et a demandé à chaque chef de clan de saisir une extrémité du manteau, et ainsi de porter tous ensemble la pierre jusqu'au mur de la Kaaba. Mohammed a alors replacé lui-même la pierre à sa place dans le coin du mur.

La journée du pèlerin

Les musulmans qui vont faire le *hadj* s'inscrivent auprès d'une agence spécialisée dans le voyage religieux dans leur pays d'origine et sont inclus dans un groupe. À son arrivée en Arabie Saoudite, chaque groupe est placé sous la houlette d'un guide qui les aide pour effectuer les diverses activités du *hadj*, qui peuvent être compliquées pour un musulman parlant mal l'arabe et effectuant le *hadj* pour la première fois.

La consécration : ihram

Les pèlerins commencent leur *hadj* en délaissant leur mode de vie normale et en se mettant en état de consécration (*ihram*). La plupart des pèlerins arrivent à l'aéroport de Djeddah où ils procèdent à l'*ihram* s'ils ne l'ont pas déjà fait dans l'avion ou dans leur aéroport de départ. Ils effectuent d'abord la purification principale (*ghūsl*), qui implique un lavage total du corps. Puis les pèlerins proclament leur intention d'exécuter le *hadj*. Les hommes s'habillent de deux tissus unis, blancs et sans couture, dont l'un couvre le corps depuis la taille vers le bas et l'autre est drapé au-dessus de l'épaule droite et noué à la taille. Aucune robe spécifique n'est prescrite pour les femmes. Elles couvrent leurs cheveux mais ne portent ni voile ni bijoux ni parfum. Tout ce qui est cousu ou en cuir n'est pas permis, aussi les pèlerins portent-ils des sandales en plastique et une ceinture également en plastique pour mettre leur argent et leurs papiers. Cela permet de gommer toutes les différences entre riches et pauvres, entre puissants et humbles : tous sont égaux devant Dieu. En état de consécration, les musulmans ne sont pas autorisés à se couper les cheveux ou les ongles ni à avoir des relations sexuelles. À ce moment-là, les pèlerins font la prière, appelée la *talbiya*, qu'ils répètent fréquemment au cours de la semaine suivante : *labbayk allahoumma labbayk* (« me voici, mon Dieu, me voici »). La tradition attribue cette prière à Abraham au moment où il a institué le rituel du pèlerinage.

Déambulation autour de la Kaaba : tawaf et 'omra

Après la purification et l'entrée dans La Mecque, les pèlerins déambulent autour de la Kaaba en en faisant sept fois le tour dans le sens contraire des aiguilles d'une montre. Cela s'appelle le *tawaf* et exprime l'unicité de Dieu (*tawhid*). Tous essaient de toucher la pierre noire mais la plupart doivent se contenter d'esquisser un geste en direction de la pierre. Un hadith rapporte que, pour éviter d'être taxé d'idolâtrie, le calife Omar a dit : « Je sais que tu n'es qu'une pierre qui n'a pas le pouvoir de faire le bien ou le mal. Si je n'avais

pas vu le Prophète t'embrasser, je ne t'embrasserais pas. » Après le *tawaf*, les pèlerins font une prière personnelle dans un endroit situé entre la pierre noire et la porte de la Kaaba.

À la station d'Abraham, un peu plus au nord-est, les pèlerins font une *salat* avec deux prosternations (*rak'a*). C'est ici qu'Abraham s'est tenu quand il a reconstruit la Kaaba. Alors qu'Agar courait dans tous les sens à la recherche de l'eau pour éviter de voir mourir de soif le petit Ismaël, elle donne un coup de talon dans le sol et l'eau en jaillit. Les pèlerins puisent de l'eau dans ce puits de Zemzem et la boivent. Aujourd'hui, les pèlerins empruntent un escalier qui les mène plus bas à une galerie où se trouvent des canalisations équipées de robinets qui permettent de se servir en eau proprement. Pour terminer, les pèlerins marchent et courent (*sa'y*) sept fois entre les deux petites collines de Safa et de Marwa, faisant ainsi mémoire d'Agar qui courait dans tous les sens pour trouver de l'eau. Depuis la restauration de la mosquée dans les années 1970, ce parcours d'environ 300 mètres s'effectue à l'intérieur du mur d'enceinte situé au nord-est de la mosquée.



Les activités évoquées ci-dessus, quand elles sont exécutées en dehors de la période du *hadj*, constituent l'*omra* (c'est-à-dire le « petit pèlerinage »), qui est un acte de piété mais ne remplace pas le *hadj*. En dehors de la période du *hadj*, les pèlerins terminent à ce stade l'étape de la consécration.

Station dans la plaine d'Arafat

Avant la tombée de la nuit, les pèlerins partent pour le village de Mina, distant de 4 km de La Mecque, où ils passent la nuit. Certains vont plus loin et passent la nuit dans la plaine d'Arafat, à environ 10 km au sud-ouest de La Mecque. Le lendemain, le neuvième jour du mois, ils passent un certain temps, voire toute la journée, de midi au coucher du soleil, sur la plaine d'Arafat ou sur le petit « mont de la miséricorde » depuis lequel Mohammed a délivré son sermon lors de son pèlerinage d'adieu. Aujourd'hui, des brumisateurs géants distillent une fraîcheur bien appréciable qui abaisse un peu la température étouffante qui règne sur la plaine d'Arafat. Cet arrêt à Arafat est un avant-goût du Jugement dernier où, selon certaines traditions, les musulmans qui ont accompli le *hadj* apparaîtront en habits de *hadj*. Ce jour représente l'apogée de l'expérience que vit le pèlerin.

Le sacrifice : *Id al-adha*

Après le coucher du soleil, le neuvième jour du mois, a lieu un mouvement de foule important. Les pèlerins en masse se dépêchent de revenir à Mina et à La Mecque, pour passer la nuit à Mouzdalifah. Le lendemain, ils ramassent 49 ou 70 cailloux (pas plus petits qu'un pois chiche ni plus grands qu'une noisette) et partent pour Mina. À Mina, ils lancent sept cailloux sur la plus grande des trois stèles. Cela rappelle le jour où Dieu a demandé à Abraham de sacrifier son fils Ismaël. Abraham a été récompensé avec la naissance d'Isaac de sa confiance aveugle en Dieu au moment de sacrifier son fils.

(Dans la Bible, au chapitre XXII de la Genèse, il est dit que c'est le fils cadet Isaac qui devait être sacrifié, et non Ismaël.) La tradition mentionne le fait que Satan a insisté par trois fois auprès d'Ismaël pour qu'il refuse ce sacrifice. Le jet des pierres représente le rejet de la tentation de Satan. Les détails de la tentation varient selon les traditions, certaines incluant également la tentation d'Abraham et de la mère d'Ismaël, Agar.

À ce moment-là et jusqu'au 12 du mois a lieu à Mina la fête du sacrifice (*'id al-adha*). Le 10 du mois, tous les musulmans du monde commémorent ce même sacrifice. Dans certains pays musulmans, cette fête s'appelle la Grande Fête (Aïd el-Kébir). La salutation traditionnelle est la même que pour le ramadan : *Aïd mubarak*. Une chèvre, un mouton, un chameau ou une vache sont sacrifiés en mémoire du bélier que Dieu envoya miraculeusement à Abraham pour le sacrifice, épargnant ainsi son fils. Le chef de famille accomplit les gestes du sacrifice selon le rituel prévu et partage la viande avec ses voisins et les pauvres. La manipulation et la distribution de toute la viande présente en excès à Mina à ce moment-là constitue un défi logistique exceptionnel, mais les autorités religieuses ont appris à tout gérer.

À l'image d'Abraham disposé à sacrifier ce qui était le plus précieux à ses yeux, tout musulman devrait être prêt à tout sacrifier pour Dieu. Celui qui meurt pendant son voyage de *hadj* est un martyr qui ira directement au paradis.

L'état de consécration prend fin. De façon symbolique, les hommes se rasent la tête ou se coupent une mèche de cheveux. Les femmes se purifient seulement. Les pèlerins peuvent enlever leur tenue de pèlerinage et reprendre des activités normales (excepté les rapports sexuels). Ils reviennent à La Mecque pour une deuxième déambulation autour de la Kaaba (*tawaf al-ifada*). Ceux qui n'ont pas fait le *tawaf* à l'arrivée, ou qui l'ont fait mais n'ont pas fait la course entre Safa et Marwa, le font à ce moment-là.

Clôture du pèlerinage

Les trois derniers jours du *hadj*, les onzième, douzième et treizième jours de dhul-hijja, s'appellent les « jours de la viande séchée ». Tous les jours, ceux qui sont restés lancent sept cailloux contre chacune des trois stèles de Mina. Une rampe moderne à deux étages permet de canaliser le flot des pèlerins présents.

Les pèlerins peuvent mettre fin au pèlerinage le douzième jour. Au cours de cette période, une nouvelle tenture est mise sur la Kaaba. Avant de quitter définitivement La Mecque, les pèlerins font habituellement une troisième déambulation autour de la Kaaba (*tawaf al-wada'*, « la déambulation de l'adieu ») et offrent une dernière prière d'adieu : « Ô Seigneur, fais que ce ne soit pas ma dernière visite à ta maison et accorde-moi la chance de revenir ici à plusieurs reprises. »

Statistiques et logistique autour du *hadj*

Voici quelques statistiques intéressantes sur le *hadj*. D'un point de vue purement logistique, le *hadj* apparaît comme l'un des événements annuels les plus stupéfiants. En 2002, 2371468 pèlerins (dont 45 % de femmes) ont fait le *hadj*, contre 294000 pèlerins en 1965. Leur arrivée s'est effectuée en 6226 vols à destination de l'aéroport de Djeddah, où les pèlerins ont embarqué dans l'un des 15000 autobus affrétés.

Le prix versé pour l'obtention du visa pour le *hadj* est de 205 euros et inclut les guides, le logement sous la tente, les transports sur place

et l'eau de Zemzem. Il y a eu 43200 tentes à Mina, abritant en moyenne 40 pèlerins chacune. Les tentes sont dotées de toutes les commodités élémentaires, y compris l'électricité, des salles de bains et un système de climatisation par évaporation. Deux mille cent guides, 26500 forces de maintien de l'ordre, 14000 collecteurs d'ordures et 3300 coiffeurs (pour le rasage au moment de la déconsécration) sont au service des pèlerins. Plus d'un million de chèvres et de moutons (dont chacun coûte 100 euros) ont été sacrifiés.

La visite à Médine (*al-ziyara*)

Après le *hadj*, la plupart des pèlerins font la visite (*al-ziyara*) au tombeau du Prophète à Médine, où la tradition mentionne des endroits à visiter et des prières à réciter. Les musulmans les plus intégristes, tels les wahhabites, qui régissent la pratique musulmane en Arabie Saoudite, découragent tout ce qui peut contribuer au culte d'un être humain, y compris les visites sur les tombes des saints, et même sur la tombe de Mohammed. S'ils peuvent interdire les visites sur les tombes des saints musulmans, les wahhabites ne peuvent pas interdire les visites au tombeau de Mohammed. Comme La Mecque, Médine, deuxième ville sainte de l'islam, où se trouve également la deuxième mosquée sainte (*Masjid an-Nabi* ou *al-masjid al-charif*), est considérée comme un périmètre sacré (*haram*) ouvert uniquement aux musulmans. En accord avec la tradition disant que les prophètes sont enterrés là où ils meurent, Mohammed a été enterré dans la chambre de son épouse préférée, Aïcha, dans les bras de laquelle il est mort. Les trois premiers successeurs de Mohammed, Abou Bakr, Omar et Othman, y sont également enterrés.



Où aller l'an prochain ?

Beaucoup font le *hadj* ou l'*omra* (petit pèlerinage/circumambulation) plus d'une fois dans leur vie. Mais il existe également d'autres pèlerinages que les musulmans peuvent faire à leur gré :

✓ **Jérusalem** : ville de pèlerinage importante dans le christianisme, l'islam et le judaïsme, elle constitue une pomme de discorde entre ces trois grandes religions monothéistes. C'est la troisième ville sainte de l'islam. Le nom arabe de Jérusalem est *Al-Quds* (« la Sainte »). La mosquée Al-Aqsa (« la mosquée la plus lointaine ») est la troisième mosquée sainte de l'islam. La mosquée Al-Aqsa et le sanctuaire d'Omar (le Dôme du Rocher) sont situés dans le périmètre sacré appelé l'Esplanade des mosquées (*Al-haram al-charif* en arabe, « le sanctuaire noble »), qui est une esplanade construite par le roi Hérode lors de la rénovation du temple juif qu'il a entreprise au premier siècle de notre ère. En plus d'être sainte aux yeux des musulmans en raison de son association avec Jésus, David, Salomon, Abraham et les prophètes juifs, la ville est également sainte parce qu'elle est identifiée comme étant la destination de Mohammed lors de son voyage nocturne (*al-isra'*). Les pèlerins et les touristes en visite au Dôme du Rocher peuvent voir l'empreinte de son pied au moment de son ascension aux cieux (*al-mi'raj*) (comme il est dit dans la sourate XVII, 1-3).

✓ **Les tombeaux de saints** : bien que considéré comme peu orthodoxe par les wahhabites et d'autres groupes intégristes, le pèlerinage aux tombeaux des saints musulmans joue un rôle important dans la piété populaire. Certains de ces sanctuaires ont une importance qui peut être simplement locale, mais d'autres attirent des pèlerins d'un pays ou

d'une région tout entière et donnent lieu à plusieurs jours de célébrations rituelles. Ces fêtes annuelles ont lieu généralement au moment de l'anniversaire du saint ou à la date anniversaire de sa mort, qui correspond à sa renaissance au ciel (cf. chapitre 10).

✓ **Particularité chiite** : les musulmans chiites observent le *hadj* qui est aussi pour eux l'un des cinq piliers du culte. Cependant, pour beaucoup d'entre eux, il est tout aussi important, voire davantage, de rendre visite aux sanctuaires où sont enterrés certains imams. Les deux lieux de pèlerinage chiites les plus importants sont Kerbela, où Hussein, le fils du Prophète, a été martyrisé en 680, et le sanctuaire de 'Ali à Nadjaf. Ces deux sites se trouvent en Irak (cf. chapitre 12).

✓ **Le monde intérieur** : bien que les soufis observent le *hadj*, car ils respectent les cinq piliers du culte, certains mettent l'accent sur la dimension spirituelle du *hadj* et vont jusqu'à dire que le *hadj* le plus significatif est celui que l'on fait intérieurement quand on cherche à se rapprocher de Dieu comme le font les soufis.

En France, le nom de Malcolm X, le leader du mouvement nationaliste noir aux États-Unis, est bien connu, ainsi que sa conversion à l'islam. Son pèlerinage à La Mecque en 1964 marqua un tournant dans sa vie. Ayant goûté à l'esprit de communauté qui règne pendant le *hadj* où tous, quelle que soit leur origine, sont à égalité, il abandonna le séparatisme racial prôné par le mouvement Nation of Islam. Son expérience est relatée dans son autobiographie, *L'Autobiographie de Malcolm X*, Malcolm X & Alex Haley, Presses Pocket (1999), et dans le film de Spike Lee, *Malcolm X* (1992).

Où aller l'an prochain ? (*suite*)

À noter ici que Maurice Béjart (mort fin 2007), le chorégraphe français de renom, s'est lui aussi converti à l'islam, de même que Henri Corbin, Étienne Dinet, Cat Stevens et bien d'autres encore.

D'autres grands personnages ont ainsi fait le voyage à La Mecque, un peu comme Saint-

Jacques de Compostelle pour les chrétiens. Certains d'entre eux sont revenus auréolés de l'identité de sage. Elle leur permet de recruter de nombreux adeptes autour d'eux. Généralement, ils finissent par fonder une petite confrérie que l'on appelle « tariqa ».

Chapitre 10

Pratique religieuse : autres rites et coutumes

Dans ce chapitre

- ▶ L'anniversaire du prophète Mohammed et autres fêtes annuelles
- ▶ Les rites de passage dans la vie d'un fidèle
- ▶ Respect des pratiques religieuses et des coutumes
- ▶ Les femmes et la pratique religieuse dans l'islam

Les spécialistes des religions font souvent une distinction entre ce que certains appellent la grande Tradition (avec un T majuscule) et les petites traditions (au pluriel !). On entend par grande Tradition tout ce qui est du domaine de la religion officielle, les dogmes, le contenu de la foi tel qu'on l'enseigne. La grande Tradition est véhiculée depuis toujours par les chefs religieux officiels – les penseurs, les prêtres, les moines, les imams ou les rabbins. En conséquence, jusque très récemment, cette grande Tradition était également le reflet de la religion vue du côté masculin, étant donné que la plupart des postes de responsabilité dans le domaine de la religion étaient tenus par des hommes. À l'opposé, les petites traditions sont celles qui sont pratiquées et élaborées par les gens ordinaires, dans les milieux populaires. Ces traditions populaires ne sont pas toujours reconnues et attestées dans les Écritures saintes et peuvent même entrer en conflit avec la version autorisée par la grande Tradition officielle. Les traditions populaires sont souvent intégrées et pratiquées par les femmes qui tirent parti de cet espace de liberté pour exprimer leur manière de vivre la religion (et prendre une certaine part active à la direction des affaires religieuses), sans tenir compte des contraintes de la grande Tradition qui fait peu de cas de leur approche.



En parcourant ce chapitre, gardez toujours à l'esprit les points suivants :

- ✓ La manière de pratiquer tel ou tel aspect de la religion et le degré de fidélité à telle ou telle observance varient considérablement selon les cultures, les pays et les âges.

- ✓ Les pratiques varient également selon l'éducation, la classe sociale, l'environnement urbain ou rural, la piété personnelle et l'âge.
- ✓ Il est plus difficile de décrire ce que les gens font effectivement que de décrire le contenu des enseignements religieux et ce que les fidèles « devraient » faire. Si les institutions religieuses donnent une définition claire des croyances et des pratiques qu'elles préconisent, il n'en va pas de même en ce qui concerne les informations que l'on peut recueillir sur la religion vécue au quotidien par des fidèles issus de tous horizons.
- ✓ Certains théologiens et juristes musulmans s'opposent à certaines pratiques liées à l'islam populaire parce qu'ils considèrent que ces pratiques ne tirent pas leurs fondements du Coran, ni de la pratique de la première génération de musulmans (la tradition officielle). L'islam a connu bon nombre de mouvements créés pour épurer la religion des pratiques folkloriques, dont certaines peuvent venir d'autres religions ou même être antérieures à l'islam.

L'islam au quotidien

Comment se renseigner sur l'islam populaire (qui ne bénéficie pas de la même documentation fournie que l'islam des enseignements officiels) ? Ce n'est pas facile. Une discipline universitaire s'est développée au cours de ces dernières décennies en vue d'étudier la culture populaire. La religion vécue par le peuple fait partie de la culture populaire et peut être étudiée de la même manière. Ces universitaires ne cherchent pas leurs informations dans les Écritures saintes de la religion mais plutôt du côté des traditions orales, des énoncés fortuits (dont le sujet central peut être bien éloigné de ce qui est effectivement dit), de la poésie et des écrits inspirés par la dévotion populaire. L'anthropologie fournit une autre source majeure d'information sur la religion. Les anthropologues vont dans les villes et les villages où ils peuvent vivre pendant plusieurs années en faisant des « études de cas ». Ils observent le mode de vie des habitants sur le terrain et font des comptes rendus détaillés de leurs entretiens. Fondamentalement, les anthropologues essaient de rassembler des données brutes, tout comme le ferait un physicien. L'étape suivante consiste pour eux à essayer de donner un sens à l'ensemble des données recueillies en fournissant un cadre interprétatif. L'anthropologue prête attention aux explications données par les personnes sujets de son étude mais cherche également d'autres explications à ce qu'il observe. Sans avoir eu de réelle formation en anthropologie, certains auteurs qui dans le passé ont vécu ou voyagé un peu partout dans des pays musulmans ont mis par écrit leurs observations et leurs œuvres sont une mine inestimable d'informations. Dans ce style d'ouvrage, on cite souvent le travail de E. W. Lane sur les mœurs et coutumes des Égyptiens modernes (*Manners and Customs of the Modern Egyptians*, American University in Cairo Press, réédité en 2002 mais non traduit en français), qui parut en 1836 et s'appuie sur cinq ans de vie en symbiose avec les habitants du pays.

Pour obtenir des renseignements sur la religion officielle, il n'y a pas de difficultés. Malheureusement, dès qu'il s'agit d'avoir une vue d'ensemble de l'islam populaire, les choses sont beaucoup plus difficiles. Voyez comment travaille un anthropologue. Il effectue ses travaux sur le terrain, de façon intensive, dans un seul village ou un seul groupe de villages. Dans le meilleur des cas, quand il dispose de suffisamment de matière pour son étude, l'anthropologue ou un autre spécialiste des religions peut combiner ses études pour parvenir à un panorama de l'islam populaire. Il faut encore beaucoup plus de travail et beaucoup plus d'études pour parvenir à donner une description globale de l'islam populaire. À cet égard, il est intéressant de consulter les passages se rapportant à l'islam dans les articles traitant de la religion populaire, du folklore religieux, des rites de passage et de la liturgie dans l'*Encyclopédie de l'islam*, rédigée depuis le début du xx^e siècle par un grand nombre de spécialistes de l'islam. Il est également intéressant de consulter *La Risala ou Épître sur les éléments du dogme de l'islam (École malikite)* d'Ibn Abi Zayd Al-Qayrawani, en particulier la traduction qui en a été faite par Léon Bercher (Alger, 1975), car il traite d'un islam qui est proche des gens. Pour les aspects juridiques, la lecture d'un autre traité, celui de Mawerdi, *Les Statuts gouvernementaux*, publié en 1984, s'impose, au moins pour les informations liées au droit musulman qu'il apporte.

À plusieurs reprises dans ce chapitre, j'évoque des exemples tirés du Maroc. La raison en est tout simplement que c'est là que les études anthropologiques les plus fouillées ont été réalisées. Ainsi, beaucoup d'auteurs français ont étudié les pratiques collectives des tribus marocaines, ainsi que leurs usages juridiques et coutumiers. Une autre source utile en ce qui concerne le droit islamique (et son application au réel) est l'œuvre de Jacques Berque, qui fut avant sa mort professeur au Collège de France. Pendant plus de cinquante ans, cet auteur a scruté les différents régimes juridiques et légaux, tant au Maghreb – qui fut l'épicentre de sa recherche – qu'au Proche-Orient arabe, à la fin de sa vie. Il a même traduit le Coran de l'arabe au français.

Rites liés au calendrier de l'année

Les cinq piliers du culte (*cf.* chapitre 9) ont une importance capitale du point de vue de la religion officielle et sont prioritaires par rapport à d'autres rites religieux, tels que la célébration de l'anniversaire de Mohammed ou des rites de passage. Dans cette section, vous allez découvrir d'autres célébrations rituelles liées au calendrier de l'année et qui concernent la célébration de l'anniversaire de Mohammed et d'autres figures significatives dans l'histoire de l'islam. Bien que ne faisant pas partie du corpus officiel de l'islam (et même parfois critiqués par certains musulmans conservateurs), certains de ces rites sont pour beaucoup de musulmans tout aussi importants que les cinq piliers.

Célébration de l'anniversaire de Mohammed

Dans la plupart des religions déjà anciennes, il est difficile de connaître la date de naissance authentique du fondateur. Néanmoins, après deux ou trois siècles, la célébration de l'anniversaire du fondateur devient importante, comme on le constate dans des religions telles que le confucianisme, le christianisme et l'islam (mais pas le judaïsme). Le christianisme a tardivement fixé la naissance de Jésus au 25 décembre (jour de l'anniversaire des divinités Mithra et Hélios adorées par les légions romaines), et l'islam a fixé la naissance de Mohammed au douzième jour de Rabi'a Al-Awwal, le troisième mois de l'année islamique. Selon la tradition, Mohammed est également mort à la même date.

Mawlid an-nabi est le nom donné à l'anniversaire et à la célébration de l'anniversaire de Mohammed. Le *mawlid*, qui signifie « anniversaire », peut prendre des appellations légèrement différentes d'un pays à l'autre : *mawlid*, *mulud*, *milad* et *mevlut*. Cette fête est devenue très populaire, autant que les deux fêtes de l'Aïd (cf. chapitre 9).

L'histoire du mawlid

Peu après la mort de Mohammed, les musulmans ont commencé à aller en pèlerinage à sa maison de Médine, là où il mourut. Ce n'est cependant que cent soixante-dix ans plus tard que la mère du calife Haroun Al-Rachid (766-809) (le gouverneur musulman) entreprit de faire restaurer la maison où il était né à La Mecque pour en faire un lieu de visite et de recueillement. Les maîtres fatimides d'Égypte (909-1171) furent les premiers à faire de son anniversaire une célébration importante.

Une des plus anciennes descriptions détaillées d'un *mawlid* est celle commanditée par le gouvernement abbasside en Irak en 1207. L'auteur décrit les processions au flambeau, les chants, les sermons, les poèmes et les offrandes. Vers la fin du XIII^e siècle, la fête du *mawlid* était devenue un grand événement en Égypte, et de là s'est répandue dans la majeure partie du monde musulman.

Le mawlid, un temps de fête populaire

Bien que les détails varient considérablement selon les cas, la fête du *mawlid* comporte habituellement les éléments suivants :

- ✓ Un festival de plusieurs jours, culminant les deux soirs du onzième et du douzième jour du mois.
- ✓ Une atmosphère de carnaval avec des tentes, des divertissements et des bonbons spéciaux.

- ✓ Ces derniers temps, certains gouvernements ont cherché à minimiser l'atmosphère festive de ce carnaval pour en faire un temps davantage orienté sur le ressourcement moral et l'imitation de la vie de Mohammed.
- ✓ Processions aux flambeaux, récitations et chants.
- ✓ Psalmodies du Coran, prières et poèmes sur Mohammed.
- ✓ Un lien avec des cérémonies soufies de *dhikr* (cf. chapitre 14).

Chaque pays a ses propres coutumes pour le *mawlid*. Au Maroc, un enfant est considéré comme chanceux s'il naît pendant le *mawlid* ; il peut alors être appelé « Maouloudiyya ». Le *mawlid* est également un temps propice à la circoncision des garçons. Dans certains pays, il est de coutume de faire de grands banquets et de donner aux pauvres.

Les poèmes de mawloud

Les récits de *mawloud* sont typiques d'une célébration de *mawlid*. Les *mawalids* sont des poèmes en prose, à la poésie particulièrement soignée, qui célèbrent la naissance de Mohammed. Un *mawloud* peut se composer d'une série de plusieurs genres littéraires, tels que le *qasida* et le *mathnawi* (cf. chapitre 2). Un *mawloud* typique contient les éléments suivants :

- ✓ Invocation d'ouverture et louange à Dieu.
- ✓ Louange pour la création de la « lumière de Mohammed » (cf. chapitre 2).
- ✓ Diverses informations sur la généalogie de Mohammed.
- ✓ Annonce de la conception de Mohammed à sa mère, Amina.
- ✓ Un récit de sa naissance et des miracles qui se sont produits à ce moment-là.

Les *mawalids* peuvent inclure des événements de la vie de Mohammed, en particulier son ascension dans les cieux. D'autres poèmes faisant l'éloge de Mohammed, tel le *Burda* d'Al-Busiri, sont fréquemment récités. Des poèmes de *mawloud* sont également récités au cours des cérémonies de circoncision, en commémoration d'un défunt regretté, et pendant les cérémonies soufies de *dhikr* (cf. chapitre 14). La récitation confère une bénédiction (*baraka*) au récitant et à ceux qui l'écoutent. Les enregistrements de *mawalids* par des chanteurs professionnels sont très populaires.

Deux exemples concernant la conception et la naissance de Mohammed illustrent le type d'embellissement légendaire qui caractérise cette littérature populaire. Ces récits de naissance ont la même tonalité que les récits populaires de la naissance du Bouddha. Le premier exemple est tiré d'un *mawloud* turc très populaire, *Le Chérif de mevlud-i*, écrit par Suleyman Chelebi en Turquie (aux environ de 1400). Dans ce poème, trois dames célestes, dont la mère de Jésus, annoncent à la maman de Mohammed



qu'elle va avoir un fils. Quand le moment de la naissance approche, Amina ressent une grande soif et reçoit du ciel une coupe désaltérante. Un cygne blanc vient soulager Amina, la mère de Mohammed, au moment où elle entre dans les douleurs de l'enfantement, en lui frôlant le dos de son aile. Un *mawloud* légèrement postérieur à celui-ci, très populaire surtout en Afrique, vient du juge islamique du xviii^e siècle, Al-Barzanji de Médine. Le récit originel en prose a été traduit en plusieurs langues et transposé en poésie. La version en prose raconte que la nuit où Mohammed a été conçu, les fruits des arbres se sont mis à mûrir et se sont approchés spontanément de la personne qui voulait les cueillir. Les animaux se mirent à parler d'abondance dans un arabe qui était celui de l'enfant conçu par Amina. Ces miracles (parmi d'autres qui font la saveur des *mawalids*) soulignent la future grandeur de Mohammed et vont à l'encontre des premières traditions et de l'avis des théologiens pour lesquels le seul miracle de Mohammed a été de retransmettre le Coran. Pour imaginer l'impact de cette poésie et de ces fêtes sur l'âme musulmane, il suffit de repenser à la magie de Noël pour les chrétiens, avec ses chants, sa musique et ses contes populaires. Vous pouvez également lire l'ouvrage intitulé *Mahomet* de W. Montgomery Watt, paru aux éditions Payot en 1958, puis en 1959 et finalement en 1989, pour avoir la meilleure description de la vénération que suscite Mohammed dans l'islam.

Condamnation des célébrations de mawlid

Le juriste du xiv^e siècle Ibn Taymiyya a condamné cette célébration qui constitue à ses yeux une innovation illégitime (*bid'a*) et les wahhabites conservateurs d'aujourd'hui l'ont interdite en Arabie Saoudite. D'autres ont considéré le *mawlid* comme une innovation digne de respect. Voici les arguments de ceux qui sont contre :

- ✓ Le Coran et les hadiths authentiques ne mentionnent pas cette célébration.
- ✓ Ces cérémonies contribuent à vouer un culte à Mohammed, qui fut seulement un homme.
- ✓ Ces cérémonies témoignent d'influences chrétiennes.
- ✓ Ce type de célébration encourage les débordements d'émotions.
- ✓ Le *mawlid* favorise une mixité hommes/femmes qui est indécente.

Honorer les saints

Un saint dans l'islam s'appelle un « ami (*wali*) de Dieu ». Il peut être honoré de plusieurs façons. En fait, rien qu'en Égypte, on recense plus de 300 saints. L'un des *mawlids* les plus connus est celui de Sayyid Ahmad Al-Badawi (1199-1276), le fondateur de l'ordre soufi Ahmadiyya en Égypte, dont le *mawlid* d'automne attire bien plus d'un million de pèlerins.



Bien que ni le Coran ni les hadiths ne mentionnent les *walīs* comme étant des saints, le concept est bien établi. La sourate X, 62 dit : « Les bien-aimés de Dieu seront à l'abri de toute crainte, et ils ne seront point affligés. »

En dehors des wahhabites, quelques modernistes et laïcistes ont également critiqué l'admiration que suscitent les saints qu'ils qualifient de superstition. On assiste aujourd'hui, avec l'urbanisation et l'élévation du niveau d'études, à l'abandon de certains sanctuaires et de certaines fêtes autrefois très animées qui sont aujourd'hui délaissées par la plupart. Les saints continuent néanmoins à prospérer dans l'islam. Certaines fêtes de saints attirent de 10 000 à 50 000 passionnés par jour.

Certains sites associés à tel ou tel saint étaient déjà sacrés avant que le pays ou certaines personnes se convertissent à l'islam. En Indonésie, les serpents sacrés (*nagas*) issus de la tradition hindouiste gardent l'entrée de certains mausolées. En Asie du Sud, les saints musulmans rivalisent avec les saints hindous en prestige et en efficacité à faire des miracles.

Dévotions sur la tombe des saints

Un rite bien ancré dans la dévotion populaire consiste à se rendre sur la tombe d'un saint quand on a une demande à lui faire. En entrant dans le sanctuaire, le musulman s'approche du tombeau du saint et y pose sa main. Il offre une prière et se met un peu à l'écart. Les quémandeurs, qui sont souvent des femmes (cf. le dernier paragraphe du chapitre intitulé « Les rites au féminin »), viennent implorer l'aide du saint, par exemple pour demander la guérison d'une maladie, soigner une infertilité, aider un fils dans ses examens, régler des problèmes de couple ou résoudre des difficultés financières. La personne s'engage à faire une offrande au saint si sa demande est entendue, mais on ne paie pas d'avance. Pour approfondir votre compréhension de ce phénomène et comprendre sa complexité, je vous engage à lire *Le Culte des saints dans l'islam maghrébin* d'Émile Dermenghem, aujourd'hui dans la collection « Tel » de Gallimard (1954, mais réédité depuis en 1982).

Le tombeau d'un saint se visite en particulier à l'occasion du *mawlid* du saint ou, dans certains cas, pour célébrer sa mort, qualifiée (par les soufis) de *urs* (noces), la mort étant assimilée à la rencontre avec l'aimé, le divin. Dans un pèlerinage (*ziyara*) au tombeau d'un saint, on tourne autour de la tombe du saint tout comme le font les pèlerins du *hadj* autour de la Kaaba à La Mecque. Psalmodies du Coran, sermons, prières, offrandes, nourritures et cérémonies soufies du *dhikr* ponctuent la célébration du *mawlid*.

Mawlid au mausolée

Les mausolées, ou tombeaux de saint, se trouvent aussi bien au milieu des grandes villes qu'à la campagne dans des endroits isolés. (Aller sur le tombeau d'un saint peut d'ailleurs être un lieu de promenade ou l'occasion de sortir du train-train quotidien pour la journée, sans avoir véritablement de motivation religieuse explicite.) Le mausolée (*qubba*, qui signifie « le dôme ») se caractérise par un dôme reposant sur un tambour octogonal bâti sur une base carrée. Certains sont plus élaborés et associent

une mosquée, des dortoirs pour les visiteurs et d'autres installations. Le tombeau peut être surveillé par un gardien résidant sur place ou par des descendants du saint (certains sont même entretenus par des fondations pieuses que l'on appelle *waqf*). Dans les zones rurales de certains pays, on tombe sur des mausolées partout où l'on va. Un anthropologue a calculé que l'on trouve un tombeau de saint tous les 6 km² au Maroc (soit un mausolée pour 150 personnes).

Comment devient-on saint ?

Le mot « saint » appliqué à une personne est propre au christianisme. Cependant, beaucoup de religions ont une notion équivalente, et en français nous qualifions également de « saints » les personnages vénérés et charismatiques d'autres religions. À la différence du catholicisme, aucune procédure officielle de canonisation (le fait de déclarer que quelqu'un est officiellement reconnu comme saint) n'existe dans l'islam. La sainteté s'acquiert en islam de façon informelle dès qu'une personne est reconnue comme telle par les autres. Il faut en général attendre que la personne soit décédée pour parler de sainteté mais il est parfois difficile de faire la part des choses entre la sainteté réelle d'une personne ayant véritablement existé et fait preuve d'un charisme perceptible et doté de talents particuliers (ou de *baraka*, bénédiction) et une personne défunte dont on vante les mérites après coup. Le saint peut avoir des visions, être illettré, exécuter des miracles, être non conformiste ou s'abîmer dans la contemplation. Les saints peuvent être des hommes aussi bien que des femmes.

Dans l'islam, Moïse, Daniel et Élie sont des saints, de même que quelques figures héroïques de l'histoire islamique. Le mausolée d'Ayyub est l'un des plus importants en Turquie. C'était un contemporain de Mohammed et le porteur du drapeau de l'islam qui mourut aux portes de Constantinople lors d'une défaite contre cette ville en 669. La légende dit que les Ottomans ont été inspirés par une lumière émanant du tombeau d'Ayyub lors de la conquête de Constantinople en 1453. De même, les neuf musulmans qui ont introduit l'islam en Indonésie sont considérés comme des saints.

La plupart des fondateurs d'ordre soufis (cf. chapitre 14) sont considérés comme des saints, mais cela ne veut pas dire que tous les saints soient des

soufis. Dans la doctrine chiite, la famille des imams remplace les saints dans l'islam sunnite (l'islam sunnite étant la manière la plus populaire de pratiquer l'islam). Selon certains, la pratique du pèlerinage au mausolée de l'ayatollah Khomeïni en Iran indique qu'il a acquis la qualité de saint.



Al-Tirmidhi (842-892), l'auteur d'un des six recueils fiables de traditions islamiques (hadiths), est le premier à avoir écrit et réfléchi sur ce qu'est la sainteté dans l'islam. Son travail est venu à un moment où les saints étaient devenus importants dans l'islam. Les intellectuels ont alors commencé à s'intéresser à ce phénomène dans l'islam. Cela ne signifie pas que les croyants ordinaires se soient beaucoup préoccupés de savoir ce qu'en pensaient les intellectuels. Pour les gens du commun, les histoires de saints sont bel et bien un genre littéraire populaire et une inspiration pour leur foi personnelle. Des guides ont été écrits pour les pèlerins qui se rendent sur la tombe d'un saint. Les auteurs soufis (mystiques) ont tous une théorie sur la hiérarchie des saints. La croyance islamique dit que Mohammed est le sceau (le dernier) des prophètes envoyés par Dieu. Quelques individus ont prétendu être le « sceau des saints », impliquant qu'ils étaient chacun le dernier des saints de Dieu. Ce fut le cas d'Al-Tijani (1737-1815), fondateur d'un des principaux ordres soufis modernes de l'Afrique de l'Ouest et du Nord-Ouest, qui a affirmé que (dans une vision) Mohammed lui-même l'avait qualifié de « sceau des saints » et fondateur d'un nouvel ordre soufi.

Autres rites

Vous trouverez ici un aperçu d'autres rites moins importants que ceux qui ont été évoqués au chapitre 9 ou répertoriés dans les sections précédentes de ce chapitre. Certains rites spécifiques, propres aux chiites ou aux soufis (le *dhikr* et le *sama*), font l'objet d'un traitement à part respectivement aux chapitres 13 et 14.

- ✓ **Achoura** : avant l'instauration du jeûne de ramadan, les musulmans jeûnaient le jour d'achoura. De nos jours, les sunnites peuvent encore jeûner s'ils le souhaitent au moment d'achoura. Cette date marque le jour où Adam et Ève ont été expulsés du paradis et où Noé est sorti de l'arche après le Déluge. Dans certains pays, la fête d'achoura est accompagnée de visites aux tombeaux des défunts. À La Mecque, la porte qui donne sur l'intérieur de la Kaaba (qui est vide), le sanctuaire le plus saint de l'islam à La Mecque, est ouverte ce jour-là.
- ✓ **Quinzième jour de cha'ban** : la Tradition dit que le quinzième jour de cha'ban (le huitième mois), l'arbre du paradis est secoué. Le nom de chaque personne vivante est inscrit sur une feuille. Si la feuille tombe, la personne mourra dans l'année à venir. Après le coucher du soleil, des prières spéciales et la sourate XXXVI sont récitées. En Asie du Sud et en Indonésie, des cérémonies pour les défunts ont lieu ce jour-là. C'est également la date de l'entrée de Mohammed à La Mecque en 630.

- ✓ **Vingt-septième jour de rajab** : cette date commémore le voyage nocturne de Mohammed à Jérusalem et son ascension dans les cieux (commentés au chapitre 6). Beaucoup de musulmans célèbrent ce jour avec des processions et des prières.
- ✓ **Autres jours spéciaux** : chaque pays musulman a ses propres fêtes de saints et ses propres commémorations de tel ou tel événement de la vie de Mohammed. Les musulmans turcs célèbrent la conception de Mohammed dans le ventre d'Amina au début de rajab. Les chiïtes célèbrent la naissance de 'Ali au treizième jour de rajab. Les Iraniens célèbrent le jour de l'antique nouvel an persan (*nourouz*) pendant douze jours au moment de l'équinoxe de printemps. Ce même jour, Dieu a créé Adam, Abraham a détruit les idoles païennes et Mohammed a choisi 'Ali comme successeur.

Les rites de passage dans la vie d'un musulman

Beaucoup de religions, y compris l'islam, aspirent à imprégner toute la vie de ses fidèles. Quand la religion est ainsi présente au quotidien, les grandes étapes de transition de la vie d'un homme, telles que la naissance, le mariage et la mort (souvent appelées *rites de passage*), prennent une signification particulière au plan religieux et sont marquées par des rites spécifiques.

Bébé à bord !

Dans certains pays musulmans, comme dans d'autres pays, la grossesse et la période précédant l'accouchement peuvent être marquées par des célébrations, des visites et des nourritures spéciales. Commençons par évoquer le premier événement principal dans le cycle de la vie, c'est-à-dire la naissance du bébé avec les rites qui lui sont associés. Cet événement, comme tous les rites liés au cycle de la vie, peut être accompagné par un rituel religieux imprégné de rites issus de la culture locale qui ne sont pas forcément étroitement reliés à l'islam. Ainsi, dans la tribu Yoruba au Nigeria, beaucoup de parents musulmans font une cérémonie traditionnelle pour l'octroi du nom, destiné à assurer à l'enfant la sécurité au moment de son entrée dans le monde. Ils y ajoutent une cérémonie musulmane séparée. Dans l'islam, le fait de donner un nom au bébé associé à d'autres rituels a pour but d'accueillir le nouvel enfant dans la communauté musulmane et de lui assurer une protection contre tous les maux qui peuvent le menacer à cette première étape de sa venue sur terre.

À la naissance, le père ou la mère chuchotent le premier appel à la prière (*adhan*), puis le second (*iqama*) (cf. chapitre 9) dans l'oreille droite, puis dans l'oreille gauche de l'enfant. Le père est invité à mâcher la chair d'une

datte et à en mettre un peu dans la bouche de l'enfant car, selon un certain nombre de traditions (sans l'expliquer), c'est ce qu'a fait Mohammed quand ses enfants sont nés. Les amis apportent de petits cadeaux et la sourate I, la *Fatiha* (cf. chapitre 3), est récitée en présence du nourrisson.

Les célébrations marquent la naissance. Pendant les premières années de la vie d'un petit enfant, les parents disposent de toute une panoplie de mesures spéciales (telles que des talismans ou des formules à réciter) pour éloigner de l'enfant les mauvais djinns (cf. chapitre 7).

Le choix du nom

Le père choisit le nom de l'enfant en consultation avec la mère et d'autres parents. Il peut donner son nom à l'enfant à la naissance, mais la nomination se produit normalement quand le bébé a déjà une semaine. Dans l'intervalle, les parents peuvent l'appeler Mohammed ou Fatima (le nom d'une des filles de Mohammed).

Comment le père choisit-il le nom de l'enfant ? Les noms composés qui indiquent une relation étroite à Dieu sont populaires – comme Abdallah (« le serviteur de Dieu »). En outre, tous les noms liés à Mohammed et à sa famille sont fortement recommandés, y compris Mohammed (ou ses dérivés comme Ahmad, Hamada, etc.) ou 'Ali (le mari de Fatima) pour les garçons, et Fatima pour les filles. Les musulmans chiïtes tendent à préférer les noms de membres des douze familles d'imams (cf. chapitre 13). On peut aussi prendre des noms qui ne soient pas en rapport avec l'islam, mais les mouvements islamistes réformateurs modernes demandent l'utilisation de noms arabes qui ont une signification islamique spécifique. En conséquence, les noms musulmans sont devenus de plus en plus populaires dans les pays non arabes tels l'Indonésie, la France ou les États-Unis. Dans la culture arabe, la personne reçoit habituellement toute une série de noms – certains acquis pendant sa vie – qui sont tous juxtaposés les uns aux autres et donnent des informations importantes sur la personne, ce qui le relie à un contexte social (cf. l'encadré intitulé « Le nom comme carte d'identité »).

Tous les musulmans suivent la coutume qui consiste à chuchoter à l'oreille du nourrisson l'appel à la prière et la *Fatiha*. D'autres rites particuliers peuvent être pratiqués selon le pays, selon les personnes présentes à la cérémonie (en plus du père, de la mère et du bébé). Le costume des participants peut être spécifique ou bien un repas de fête particulier sera préparé. Au Maroc, par exemple, la mère et l'enfant portent des vêtements spéciaux et leurs visages, leurs mains et leurs pieds sont décorés de motifs peints au henné (colorant cosmétique brun-rougeâtre).

Le nom comme carte d'identité

Pour un non-musulman, la longueur des noms musulmans peut être source de confusion car un individu peut prendre plusieurs noms. Essayons de clarifier cette jungle des noms. Dans l'ancien temps, les musulmans ont cinq types de noms différents, certains leur venant de la naissance et d'autres étant acquis plus tard dans la vie. Quand on donne l'intégralité du nom d'une personne, on suit en général l'ordre donné ci-dessous (qui peut cependant varier quelquefois) :

- ✓ L'*ism* est le nom de naissance que le père donne à l'enfant, comme nous l'avons vu précédemment. L'*ism* est équivalent au prénom en Occident et peut être un nom non musulman (voir ci-dessus).
- ✓ Quand les gens ont leur premier enfant, ils acquièrent un autre nom (*kunya*), qui peut précéder l'*ism*, et se présente ainsi : Abou Talib (le père de Talib) ou Oumm Fatima (la mère de Fatima). Normalement, c'est ainsi que l'on s'adresse à la personne.
- ✓ Le *nasab* indique la filiation par le père ou par la mère et se présente ainsi : Ibn 'Ali (le fils de 'Ali) ou Bint 'Ali (la fille de 'Ali). Le nom peut remonter à plusieurs générations (fils d'A, qui est fils de B, et ainsi de suite). Plus récemment, on a pris l'habitude de se contenter de juxtaposer le nom du fils et du père en omettant le mot « Ibn » (fils) ou « Bint » (fille) : par exemple « 'Ali d'Ahmed » pour Ahmed, le fils de 'Ali.
- ✓ Le *laqab* correspond à différents types d'appellations, parfois honorifiques ou descriptives, tels « le sourd » ou « le boulanger » (mais ces noms doivent toujours être en arabe).
- ✓ La *nisba* indique habituellement de quel endroit vient la personne. Elle peut également indiquer des liens tribaux ou des affinités avec une école juridique (comme « le Hanbalite »).

Ces cinq catégories de noms sont conformes à la façon de faire traditionnelle arabe. Imaginez que vous vouliez rechercher dans une encyclopédie une certaine personne significative dans l'histoire de l'islam. Il n'y a malheureusement aucune règle qui détermine sous lesquels des cinq noms cette personne sera répertoriée. Vous pouvez simplement essayer plusieurs des noms de cette personne pour trouver l'entrée adéquate, qui est d'une manière générale le nom sous lequel cette personne est habituellement connue. Dans un pays comme la France où les noms de famille sont une exigence légale, les personnes musulmanes ont nécessairement un nom de famille, qui leur a été attribué lors de l'établissement de leurs documents officiels. Une fois établi, ce nom demeure le nom de famille comme pour tout citoyen et c'est sous ce nom que la personne figurera dans l'annuaire, par exemple. En raison du respect que l'on doit à ses parents, on devrait normalement garder son nom de famille même si l'on se convertit à l'islam. Cependant, les nouveaux convertis vivant dans les pays occidentaux aiment prendre un nom personnel arabe, bien que ce ne soit pas obligatoire. Certains musulmans français ou européens ont changé leur nom de famille, mais plus souvent encore leur prénom, car ils considéraient qu'un nom comme Mohammed ou Abdallah est un réel frein pour leur intégration.

Offre du sacrifice

Le sacrifice appelé *aqiqa*, qui rappelle le sacrifice qu'Abraham était prêt à faire de son fils, a souvent lieu quand on donne un nom au nourrisson âgé d'une semaine. Seuls les Hanbalites disent qu'il s'agit là d'un rite obligatoire. Il est également recommandé par d'autres branches de l'islam, particulièrement pour les garçons.

On fait alors le sacrifice de deux moutons, ou deux chèvres, pour un garçon et d'un seul pour une fille – si les parents peuvent se le permettre. Une partie de l'animal est donnée aux pauvres. En outre, les parents riches peuvent couper les cheveux de l'enfant, les peser et donner une quantité équivalente d'argent, sous quelque forme que ce soit (espèces, objets de valeur, etc.) aux pauvres ou à une fondation charitable.

Circoncision et excision

La circoncision (*khitan*) n'est pas mentionnée dans le Coran mais elle est universellement pratiquée sur les garçons musulmans, bien que seule l'école juridique chaféite l'exige. La circoncision masculine consiste à couper la peau du prépuce. La circoncision masculine est fondée sur la croyance, partagée avec les juifs, qu'Abraham, l'ancêtre commun des juifs et des musulmans, a circoncis ses fils (cf. Genèse 17). La circoncision était également pratiquée dans d'autres cultures comme dans l'Égypte antique. En arabe, ce rite s'appelle aussi bien *khitan* (valable pour les deux sexes) que « purification » (*tahara*), indiquant ainsi une de ses fonctions. Les intellectuels musulmans peuvent également associer la circoncision à la maîtrise (mais non l'élimination) des passions de la chair (*nafs*).

L'âge de la circoncision pour les garçons peut aller selon les pays de la naissance à l'âge de 15 ans. Dans certains pays, elle est pratiquée à l'heure de la naissance ou dans l'enfance et s'inscrit dans un contexte plus large de rites initiatiques qui accompagnent la naissance et l'enfance. L'âge le plus courant pour pratiquer la circoncision est probablement aux alentours de 6 ou 7 ans quand le garçon est sur le point de commencer à assumer ses responsabilités religieuses en participant à la *salat* (prière islamique). Dans certains pays comme à Java (région de l'Indonésie) ou au Yémen, la circoncision est un rite d'accession à la maturité (puberté) quand l'enfant a entre 10 et 12 ans. Dans ce cas, la circoncision peut être liée au fait que le garçon est capable de réciter le Coran tout entier comme il l'a appris à l'école coranique. Dans d'autres pays, la circoncision se fait un peu plus tard et sert de prélude au mariage et à la pleine participation en tant qu'adulte à la vie de la communauté. Il s'agit parfois d'une grande fête qui exige des vêtements particuliers, de la nourriture en abondance et des processions. Parfois, la fête de la circoncision peut concerner plusieurs garçons en même temps. De nos jours, les familles musulmanes préfèrent faire de la circoncision une affaire privée et une fête de famille. La circoncision est recommandée mais n'est pas exigée pour les hommes qui se convertissent à l'islam.

Pour les filles, l'excision n'a jamais été marquée par des célébrations importantes, alors qu'elle est censée être l'équivalent de la circoncision masculine. En fait, il s'agit d'une exérèse qui consiste à enlever tout ou une partie des lèvres et du clitoris, mais que les préposées pratiquent en catimini. Si la circoncision est l'occasion de réjouissances familiales, parfois onéreuses, l'excision est une pratique honteuse que les familles cherchent à masquer. Cela rejoint les constatations faites par les chercheurs et tout le corps médical. En effet, toutes les études cliniques montrent que cette ablation des lèvres et du clitoris, mais aussi l'infibulation – c'est-à-dire le fait de suturer l'orifice vaginal jusqu'au mariage – portent préjudice à la santé physique de la jeune fille et compromettent durablement son équilibre psychologique et son épanouissement. Il n'est pas rare que l'excision soit sanctionnée par la mort de la patiente ou par des complications sérieuses lors de la pénétration et au moment de l'accouchement. Alors qu'elle est combattue par l'islam, l'excision est couramment pratiquée en Haute-Égypte, au Soudan, en Somalie, en Éthiopie, en Afrique de l'Ouest, en Asie du Sud-Est et dans toute l'Arabie où elle s'est imposée depuis longtemps. Selon toutes les données historiques dont nous disposons, la pratique de l'excision (tout comme la pratique de la circoncision) est antérieure à l'arrivée de l'islam et ne peut être imputable à son influence. Aujourd'hui, l'excision gagne l'Égypte du Delta, Alexandrie comprise, et se répand même dans les villes chrétiennes. Anciennement, elle était cantonnée en Arabie, au Yémen, dans la Corne de l'Afrique et dans une large frange de populations allant du détroit de Bab al-Mandeb jusqu'au détroit d'Ormuz. Dans tous les rapports émanant d'organismes internationaux comme l'Unicef, l'excision gagne du terrain. Elle affecte désormais les couches sociales moyennes qui étaient pourtant préservées jusqu'alors. Et le chiffre généralement avancé est effrayant : elles sont plus de deux millions par an, entre 4 et 10 ans, à être victimes de cette mutilation d'un autre âge.

En outre, l'excision est mollement combattue par les populations qui la pratiquent. Les matrones en vivent et parfois, tels de mauvais médecins, elles la pratiquent sans même recourir à l'asepsie du matériel, tout rudimentaire qu'il est. Il est par ailleurs évident que l'anesthésie n'est pratiquée par aucune rebouteuse. Toutes ces raisons justifient amplement les campagnes nationales et internationales menées par les instances médicales contre toute forme de mutilation génitale. Le processus vient seulement d'être engagé. Il nécessite d'être poursuivi et encouragé. Car aucun abandon de cette pratique – que les populations autochtones tiennent pour essentielle à l'identité de la femme – ne sera possible sans qu'il y ait une vaste prise de conscience parmi les élites des pays « exciseurs », et surtout parmi les milieux féminins. Paradoxalement, ce sont les mères qui tiennent absolument à faire passer leurs propres filles sous le bistouri. La raison avancée est que celles-ci doivent se tenir « comme il faut » lorsqu'elles arrivent sous le toit de leur époux. Elles ne doivent pas montrer un appétit trop fort pour la chose sexuelle, ne pas gémir de plaisir à chaque copulation et demeurer sous la coupe de leur mari. Enfin, l'idée fautive selon laquelle une femme excisée

s'occuperait mieux de son foyer et élèverait plus consciencieusement ses enfants doit faire partie des clichés à combattre, ce qui est déjà le cas avec les nombreuses africaines excisées qui écrivent des livres, donnent des interviews à la presse française et acceptent – chose encourageante – de témoigner à visage découvert.



Sur la foi d'une tradition selon laquelle Mohammed a recommandé de ne pas exciser trop profondément, certaines autorités musulmanes se prononcent contre l'excision des femmes en faisant remarquer que le Prophète ne l'a pas expressément recommandée ; d'autres, au contraire, considèrent qu'une forme d'excision minimaliste est recommandée mais non obligatoire ; d'autres encore disent qu'elle est obligatoire et d'autres qu'elle doit être supprimée purement et simplement, car c'est une mutilation du corps qui va à l'encontre de la loi de Dieu. Dans un même pays, on peut très bien avoir un groupe qui est pour l'excision des femmes et un autre qui est contre. Une campagne mondiale est menée actuellement pour lutter contre les « mutilations génitales féminines ». Elle vise tout particulièrement les pays de la zone subsaharienne.

Âge de la maturité

Pour définir l'âge de la maturité dans l'islam, on pourrait dire que c'est le moment où l'enfant devient capable d'exécuter les cinq piliers du culte (cf. chapitre 9). Généralement, cela correspond à la période où l'enfant est censé observer les règles qui déterminent le mode de relation avec l'autre sexe. Cependant, il n'y a pas dans l'islam de rite de passage à l'âge adulte comparable à la cérémonie de la bar-mitsvah des juifs. Dans certains pays, la circoncision (selon l'âge auquel elle est pratiquée) ou les cérémonies célébrant la fin des études qui permettent de réciter l'intégralité du Coran sont considérées comme des cérémonies d'accession à la maturité.

La bague au doigt

Comme dans le cas d'autres rites de passage, la manière de célébrer le mariage peut prendre diverses formes selon le contexte. Les conditions minimales concernant le choix du conjoint, le contrat de mariage et la dot (don de biens ou d'argent pour un montant convenu à l'avance versé par le mari à la mariée) sont respectées par tous les musulmans à condition que cela n'entre pas en conflit avec la loi locale. Ainsi, les hommes musulmans ne peuvent pas avoir plusieurs épouses dans les pays où la polygamie est illégale. Au-delà de ce minimum, comme pour d'autres rites de passage, il existe une grande diversité de coutumes et de pratiques en ce qui concerne le choix du conjoint et les cérémonies qui peuvent commencer par la signature du contrat et se conclure par un banquet après la consommation du mariage.

Il est normal pour un musulman de se marier. Le Coran et les hadiths (traditions) recommandent de se marier jeune. L'homme et la femme doivent avoir atteint leur majorité au plan sexuel et l'homme doit avoir les moyens de faire vivre son épouse. En pratique, l'homme se marie idéalement aux alentours de ses 20 ans et sa femme peut avoir le même âge, voire être un peu plus jeune. Il existe encore des mariages précoces. Le mariage ne repose pas *a priori* sur l'amour romantique mais plutôt sur des considérations liées à la parenté, la propriété, la piété du promis ou de la promise, et les bénéfices réciproques que peuvent en tirer les deux familles. Les couples peuvent se réunir en présence d'un tuteur avant de signer le contrat de mariage, mais cette rencontre n'est pas exigée. Si les hommes musulmans peuvent épouser des femmes issues d'autres religions du Livre (c'est-à-dire des chrétiens ou des juifs), les femmes musulmanes, en revanche, doivent épouser un musulman afin de s'assurer que les enfants seront élevés dans la religion musulmane. La loi islamique interdit également d'épouser des parents proches. Dans les pays où les musulmans sont en minorité, les organismes islamiques fournissent des services de rencontres matrimoniales par l'intermédiaire d'Internet. Il existe également dans les magazines pour musulmans des petites annonces matrimoniales.

Formalités juridiques

Le mariage dans l'islam est un contrat juridique, pas un sacrement religieux. Légalement, le mariage repose sur un contrat (*nikah*) qui prévoit ce qui suit :

- ✓ Il est signé par le père ou le tuteur de la mariée en présence de deux témoins. Cela a normalement lieu avant la vraie nuit du mariage.
- ✓ Le père ou le tuteur de la mariée défend les intérêts de l'épouse dans les négociations en vue du mariage. Des différences existent entre les écoles juridiques pour savoir si le tuteur peut imposer son choix à la mariée mais, dans les pays musulmans aujourd'hui, le père de la mariée ou le tuteur est tenu d'agir dans l'intérêt de la mariée. Les femmes adultes ont davantage leur mot à dire dans le choix du mari que les jeunes femmes. Au xx^e siècle, certains États musulmans ont fixé un âge minimal pour le mariage (par exemple, 18 et 16 ans respectivement pour l'homme et la femme) et exigent l'enregistrement du mariage à l'état-civil.
- ✓ Le cadeau fait par le marié à la mariée est basé sur la sourate IV, 4. Sans cette dot, le mariage peut être non recevable. Le montant du cadeau peut être spécifié dans le contrat. Si normalement il doit être versé avant la consommation du mariage, le contrat peut tenir compte de paiements en acompte. La dot reste la propriété de l'épouse qui peut en faire ce qu'elle veut ; cependant, dans certains cas, il peut être convenu que cet argent servira à acheter le mobilier pour la maison. La dot peut prendre forme d'argent ou de marchandises. La Tradition indique que les cadeaux nuptiaux ne doivent pas être exagérément dispendieux tout en tenant compte des usages et du statut social de la mariée. Elle rapporte également que Mohammed a donné son approbation à des dots aussi simples qu'une paire de sandales ou une poignée de farine dans le cas d'un couple pauvre.



Vive la mariée !

Les traditions musulmanes s'accordent pour dire que Mohammed a recommandé de faire une fête ou un banquet de mariage, bien que cela ne soit pas exigé par une loi de l'islam. C'est une façon de remplir la condition nécessaire qui veut qu'un mariage doit être rendu public. En dehors de cela, les coutumes varient considérablement d'une culture à une autre, mais on y retrouve en général les mêmes aspects festifs de chants, de danses, parfois de récitations de certains passages du Coran. La fête de mariage (pour un ou plusieurs mariages en même temps) peut être liée à la signature du contrat, au rite qui consiste à accompagner la mariée jusqu'à la maison du marié, à la nuit de la consommation du mariage et à un banquet de mariage dans les deux jours qui suivent le mariage. Quelles qu'en soient les modalités, c'est une occasion joyeuse pour les couples, les familles et la communauté tout entière. Au cours des festivités, on observe la séparation naturelle des hommes et des femmes. La lune de miel n'est pas une coutume musulmane traditionnelle et, selon certains, les musulmans vivant dans les pays occidentaux ne devraient pas adopter cette coutume. D'autres, au contraire, constatant que le mariage en terre d'islam combine des exigences liées à la religion avec des coutumes locales, ne trouvent rien à redire à la coutume de la lune de miel.



Une personne invitée à une célébration de mariage est obligée d'accepter l'invitation.

Prendre plusieurs épouses

Vous avez probablement entendu dire que les musulmans peuvent prendre jusqu'à quatre épouses. Cependant, excepté dans certaines familles princières traditionnelles, peu d'hommes musulmans ont aujourd'hui plus d'une épouse. Dans les régions d'Afrique où la polygamie était traditionnelle avant l'islam, elle a perduré naturellement avec l'islam.

Mohammed a déclaré que le divorce est la chose la plus dédaignée parmi celle que Dieu néanmoins permet. Il n'y a pas de honte ou d'opprobre à épouser un ou une divorcée, encore que la Tradition recommande de choisir un compagnon (ou une compagne) qui ne soit pas divorcé(e). Dans l'histoire de l'islam, il y a eu des cas d'hommes qui ont abusé de leur droit de divorce. Pour prévenir les cas où certains hommes musulmans abusent de leurs droits en épousant de très jeunes filles, un certain nombre de législations ont été mises en place de nos jours. Les musulmans auraient plutôt tendance à dire qu'aujourd'hui ce sont plutôt les Occidentaux qui prennent des épouses successives – l'une après l'autre – et non les musulmans (cf. chapitre 11).

Le mariage : un rite de passage

Dans une certaine mesure pour les hommes, mais beaucoup plus pour les femmes, le mariage constitue un rite de passage dans les sociétés musulmanes traditionnelles. La femme quitte la maison de ses parents pour

assumer les tâches dévolues traditionnellement aux femmes : tenir sa maison et faire des enfants.

Dans certains pays, c'est la naissance du premier enfant – bien plus que le mariage ou la circoncision – qui marque la transition à l'âge adulte pour la mère. Comme dans beaucoup de cultures prémodernes, il existe dans certains pays musulmans tout un rituel de restrictions et de purifications spéciales qui marquent la réintégration de la nouvelle mère dans la société (à propos des conditions de purification liées à la perte de sang, *cf.* chapitre 9). Des purifications spéciales peuvent être demandées à la mère. La mère (et l'enfant) peuvent dans certains cas passer par une période de retraite – d'abord en restant dans leur chambre, sans contacts en dehors de la famille immédiate, puis en restant à la maison, avec la possibilité d'avoir davantage de contacts au cours de cette période. Là encore, les détails de cette retraite et de la purification nécessaire après une naissance varient et ne sont pas fixés par des règles.

Quand la dernière heure a sonné...

Toutes les religions sont confrontées à l'épreuve de la mort et doivent guider le fidèle dans la manière de l'appréhender et de la gérer. Si en ce qui concerne d'autres rites de passage l'islam a traditionnellement été disposé à incorporer des coutumes locales ou du moins à les ignorer sans faire d'objection, quand il s'agit de l'ultime passage – la mort –, l'islam est moins disposé à faire des compromis avec les pratiques en vigueur localement. Dans l'islam, la mort est le point de convergence ultime où se dessine le destin éternel de la personne. La mort, si elle est naturelle, est toujours considérée comme un événement important. Les croyances et les rituels destinés à faire face à cette transition incontournable doivent être traités de façon strictement conforme à l'islam (pour en savoir plus sur la manière dont l'islam perçoit la mort, *cf.* chapitre 7). Dès lors, il n'est pas surprenant qu'il existe une plus grande uniformité dans l'islam concernant les rituels liés à la mort que dans tout autre rite de passage.

La mort

Quand la mort est imminente, la personne est tournée du côté droit. On chuchote à son oreille la profession de foi (« il n'y a pas d'autres dieux que Dieu ») et l'on récite la sourate XXXVI, avec notamment le verset 12, qui dit : « C'est Nous qui ressuscitons les morts et écrivons ce qu'ils ont fait [pour l'au-delà] ainsi que leurs traces. Et Nous avons dénombré toute chose dans un registre explicite », et plus loin : « La trompette [du Jugement dernier] sonnera], et voilà que tous les êtres se dresseront devant leur Seigneur. »

Préparation des funérailles

Puisque la mort est naturelle, aucun artifice ne doit être déployé pour la masquer. Traditionnellement, le corps du défunt n'est pas embaumé, bien que, là encore, les musulmans suivent les exigences légales de l'endroit où ils vivent. En raison de la résurrection des corps à prendre au pied de la lettre, l'incinération n'est pas permise. Les parents du même sexe que le défunt tournent son corps vers La Mecque et le nettoient par trois fois avec du savon, de l'eau et des parfums. Ces officiants enveloppent complètement le corps dans des linges blancs (trois pour les hommes, cinq pour les femmes). Si le défunt a fait le pèlerinage à La Mecque, on peut l'envelopper dans ses vêtements de pèlerin (*cf.* chapitre 9). Une prière rituelle spéciale pour les défunts (*salat al-janaza*) est dite à la mosquée, chez quelqu'un ou éventuellement, en Occident, au funérarium.

Funérailles

L'enterrement a lieu si possible le jour du décès. Dans un pays musulman, un cortège se déplace en procession dans la rue, quatre hommes portant le cercueil. Les personnes étrangères à la famille et inconnues sont invitées à suivre le cortège sur une petite distance. Parfois, la famille engage des pleureuses en noir qui expriment haut et fort la douleur de la famille, mais cette pratique reste mal vue des juristes théologiens.

La tombe doit être assez profonde pour ne pas être accessible aux animaux sauvages et masquer les odeurs. Les musulmans peuvent mettre le corps dans un cercueil mais ce n'est pas la pratique habituelle, à moins que cela ne soit requis par la législation du pays en question. À l'intérieur de la fosse, on creuse une niche sur le côté pour y mettre le corps tourné vers La Mecque. Si la profession de foi, la *chahada* (« il n'y a pas d'autre dieu que Dieu »), n'a pas été prononcée au moment où la personne était mourante, elle est dite à ce moment-là. Après que l'une des personnes présentes a dit quelques mots, les personnes en deuil récitent la *Fatiha*. La tombe est refermée, les personnes en deuil jettent trois poignées de poussière sur la tombe et le cortège s'en va. On peut éventuellement réciter la *Fatiha* une nouvelle fois après avoir fait quarante pas pour aider le défunt qui est train d'être interrogé par les anges Munkar et Nakir (*cf.* chapitre 7).

Après l'enterrement

La tradition musulmane recommande la simplicité en matière d'épithaphe : le nom du défunt et quelques versets du Coran suffisent. Cela n'a pas empêché la construction de mausolées et d'épithaphes très raffinés. Il est fortement recommandé de se rendre sur la tombe du défunt, particulièrement quarante jours après le décès.

Le deuil continue pendant trois jours pour la plupart des amis et de la famille. Les veuves, elles, observent le deuil pendant quatre mois et dix jours.

Us et coutumes des musulmans

La religion vue sous l'angle de la façon de vivre ne se limite pas aux pratiques rituelles obligatoires et à l'observance du cycle de la vie. Au contraire, tout acte, correctement fait, peut prendre une dimension religieuse, y compris les actions les plus insignifiantes et les plus communes. Ce qui pour des non-croyants peut relever simplement du domaine de l'éducation, des coutumes ou même des superstitions peut revêtir une signification religieuse. La nourriture – aussi bien ce que l'on mange que la manière de le consommer – a une signification religieuse dans bien des cultures. Les vêtements que l'on porte peuvent également avoir une signification religieuse, ce qui n'est pas réservé qu'à la religion musulmane. On peut identifier certains juifs (mystiques) hassidiques par leurs longs manteaux noirs et leurs chapeaux bordés de fourrure, ou un prêtre catholique par sa traditionnelle soutane noire ou son col romain. On reconnaît un Yogi indien par les vêtements qu'il porte, et le turban porté par tous les hommes sikhs (une religion répandue dans le sud de l'Asie) les rend immédiatement reconnaissables.

Pourquoi les personnes religieuses observent-elles ces coutumes ? Le personnage principal du film turc *Yöl*, qui traite des pratiques ancestrales en Anatolie, répond à cette question qui lui est faite sur le pourquoi des traditions de son village. La réponse est simple, mais frustrante : c'est la tradition, tout simplement. Ils font ainsi parce que leurs père et mère faisaient déjà ainsi avant eux. Les traditions aident à cimenter les membres du groupe et à les différencier des éléments extérieurs.

L'islam apporte également une autre réponse : elle prend pour modèle le prophète Mohammed. Quand un musulman essaie de déterminer la manière appropriée de se comporter, il ou elle recherche s'il existe des informations sur ce que Mohammed a fait (ou dit) en pareille circonstance. Cette section vous présente les us et coutumes de l'islam, dont certaines sont dictées par la loi de l'islam (par exemple, les aliments permis ou défendus) et d'autres relèvent des traditions populaires.

Nourritures terrestres

Beaucoup d'ouvrages évoquent la question de la nourriture en terre d'islam. Certains confrontent les interdits alimentaires à ceux des autres religions. Plus globalement, c'est Allah que l'on veut voir à table. Que mange-t-il ? Que préfère-t-il ? Que refuse-t-il ?

Les restrictions sur la nourriture portent uniquement sur les points suivants :

- ✓ La sourate II, 173 dit : « Il vous est interdit la chair d'une bête morte [c'est-à-dire qui n'a pas été rituellement tuée], le sang, la viande de porc et ce sur quoi on a invoqué un autre que Dieu [des idoles]. » Le judaïsme a les mêmes interdits, mais contrairement aux juifs, les musulmans peuvent manger des coquillages et des crustacés. Particulièrement en Chine, où le porc est souvent employé dans la cuisine, le fait d'éviter absolument le porc est une pratique qui distingue clairement les musulmans chinois des non-musulmans. Les penseurs musulmans, juifs ou autres ont essayé de trouver des raisons logiques à cet interdit sur le porc (invoquant par exemple des risques d'infection dus à une viande de porc mal cuite) mais fondamentalement il s'agit de pureté rituelle et de respect de la parole divine. Les tabous sur la nourriture – chien, chat et (généralement) cheval en Amérique, par exemple – sont nombreux et existent dans toutes les cultures. Selon les anthropologues, les interdits alimentaires ont surtout pour fonction de sceller l'identité d'un groupe qui marque ainsi clairement son appartenance religieuse (ou autre). Les musulmans sont des descendants d'Abraham et de ce fait ont repris l'interdit sur le porc transmis par la Tradition juive.
- ✓ Pas de boissons alcoolisées.
- ✓ Pas de consommation de sang ou d'animaux qui n'aient pas été correctement abattus. (Le processus est identique à celui de l'abattage cachère dans le judaïsme.) L'œsophage, la trachée-artère et les artères sont rapidement sectionnés au niveau de la gorge (tout en prononçant le nom de Dieu) de sorte que le sang se vide rapidement du corps de l'animal.
- ✓ Les musulmans peuvent manger de la nourriture « cachère » quand la nourriture (autorisée) halal est indisponible car la nourriture « cachère » suit une norme rituelle encore plus stricte que la nourriture halal.



Pour les musulmans vivant dans un pays non musulman comme la France, il est difficile de savoir si la nourriture tout prête n'a pas été souillée avec des dérivés du porc ou de l'alcool. Quelques sites web destinés aux musulmans fournissent des informations détaillées sur la composition de diverses préparations alimentaires, notamment sur celles qui sont servies dans les fast-foods.

Traditionnellement, les musulmans mangent avec la main droite, avec ou sans couverts, précédant le repas par l'invocation de la *basmallah* (« au nom de Dieu, le Tout Miséricordieux, le Très Miséricordieux »). Les musulmans peuvent manger chez des non-musulmans, étant entendu qu'il ne s'agit pas de leur servir du porc accompagné d'un bon petit vin rouge ! Les discussions entre juristes musulmans vont bon train pour déterminer si les musulmans peuvent manger ou même travailler dans des restaurants qui servent du vin.

Code vestimentaire

Un bon musulman veille à son hygiène, est propre et s'habille simplement. Les hommes comme les femmes peuvent porter des parfums, parce que les odeurs plaisantes sont très appréciées dans l'islam. On doit s'abstenir de manger de l'ail avant de sortir en public. Comme pour le reste, ces habitudes reposent surtout sur les traditions disant ce que Mohammed a porté ou dit sur l'habillement. La sourate VII, 26 dit : « Nous avons fait descendre sur vous un vêtement pour cacher votre nudité, ainsi que des parures » (cf. également la sourate VII, 31), et énonce clairement la directive de base qui est d'être habillé de façon plaisante mais décente (pour les hommes comme pour les femmes). La Tradition dit que Mohammed met en garde contre l'extravagance dans le vêtement simplement pour impressionner les autres et a même interdit spécifiquement la soie et l'or pour les hommes tout en le permettant (avec modération) pour les femmes. Une autre affirmation de Mohammed est qu'il faut « se nettoyer, parce que l'islam est propreté ». Naturellement, ces conditions concernant le vêtement et l'hygiène ne sont pas réservées à l'islam, et les musulmans considèrent que ces exigences sont conformes à ce que l'on peut attendre du comportement et de la façon de s'habiller de tout être humain.



Chaque pays a son propre code vestimentaire et rien n'empêche les musulmans de porter des vêtements de type occidentaux ou de mettre une veste sport à la mode d'aujourd'hui par-dessus une djellaba traditionnelle. Vous trouverez ci-dessous une description du vêtement traditionnel en islam pour les hommes comme pour les femmes. Les membres de mouvements islamistes mais aussi certains musulmans vivant en Occident adoptent ce type de vêtement pour bien marquer leur identité musulmane. Si en Asie du Sud et en Afrique de l'Ouest on rencontre beaucoup de musulmans et de musulmanes habillés en costume traditionnel, cela n'empêche pas d'autres de s'habiller différemment, de façon qu'il est impossible de dire s'ils sont ou non musulmans.

Habillement pour les hommes et pour les femmes :

- ✓ **Femmes** : longue jupe ou pantalon convenable non moulant ; manches longues, haut large non resserré à la taille ; la tête couverte, y compris les épaules et la nuque. Si certaines cultures disent que l'islam exige que les femmes soient entièrement couvertes de la tête au pied, y compris le visage, d'autres sont en désaccord (cf. chapitre 11 concernant le voile et les passages du Coran relatifs au voile).
- ✓ **Hommes** : tunique à manches longues sur pantalon ample ou longue tunique ample. Sur la tête, on porte un petit couvre-chef ou une calotte. La barbe est bien entretenue et le port de la moustache est habituel. À l'époque de l'Empire ottoman (turc), le couvre-chef principal (appelé *fez*) était constitué d'un cylindre de feutre agrémenté d'un gland. Le

couvre-chef arabe du Bédouin (*kefieh*), celui que portait le défunt président de l'Autorité palestinienne Arafat, constitue toujours l'un des couvre-chefs les plus usuels.

- ✓ Le fondateur de la Turquie moderne, Atatürk (1881-1938), a interdit le port du voile (pour les femmes) et celui du *fez* pour les hommes.



Se garder du mauvais œil

Bien avant l'arrivée de l'islam, les Arabes ont souvent attribué leurs malheurs à l'action maléfique de quelqu'un qui aurait attiré le *mauvais œil* sur eux. Aussi redoutées que les sorcières dans l'imaginaire occidental, les vieilles femmes célibataires ont été considérées comme ayant tout particulièrement le pouvoir d'attirer le mauvais œil. Les sorts et les amulettes servaient à écarter le mauvais œil et les djinns malfaisants (cf. chapitre 7). Un autre moyen (assurément

également d'origine préislamique) de contre-carrer l'action du mauvais œil consistait à présenter sa main paume ouverte, avec les cinq doigts écartés. Ces pratiques et ces croyances ne sont certes pas centrales dans l'islam et ne figurent pas dans le Coran. Elles n'en sont pas moins vivaces, tout comme on rencontre dans les autres religions des pratiques folkloriques bien éloignées de la théologie.

Les bonnes manières

Une tradition attribuée à Mohammed dit : « La bonne éducation est une partie de la foi. » Être musulman, c'est agir d'une façon humaine appropriée, bien éloignée de la manière dont d'autres créatures (en accord avec leur nature) se comportent. Ainsi les musulmans ont développé toute une catégorie d'ouvrages littéraires sur le comportement et les bonnes manières (*adab*). Voici trois exemples de bonnes manières à respecter :

- ✓ Être prompt à remercier une personne en disant : « Que Dieu t'accorde sa récompense. » Selon une tradition, Mohammed a dit : « Celui qui oublie de remercier les autres oublie de remercier Dieu. »
- ✓ Ne pas essayer de retenir un éternuement, qui est une bénédiction de Dieu. Quand une personne éternue, elle doit louer Dieu en disant *al-hamdou lillah* (« loué soit Dieu »).
- ✓ La miséricorde et la bonté devraient caractériser tous les aspects du traitement des animaux.

✓ Généralement le côté droit du corps (pied, main, etc.) est préférable pour toutes les actions positives : manger, boire, tenir le Coran, serrer la main de quelqu'un, s'habiller et mettre ses chaussures. Pensez-y dans vos relations avec des musulmans. Cela pourra être ressenti par les gauchers comme une discrimination et il n'y a probablement pas d'explication logique à cela en dehors du fait que dans bien des cultures, l'adjectif « droit » a une connotation positive tandis que l'adjectif « gauche » à une connotation négative. L'inverse aurait tout aussi bien pu être vrai. L'essentiel ici consiste à faire la distinction, même dans les gestes du corps, entre ce qui est pur et ce qui est impur (en se rappelant qu'impur ne signifie pas « mauvais »).

Les rites au féminin

Traditionnellement, les femmes ont été exclues ou limitées dans leur participation aux grands rites religieux de l'islam, notamment dans leur participation aux prières à la mosquée (certaines parties de la mosquée peuvent être réservées aux femmes). En France, si la séparation des femmes et des hommes est toujours la norme, les femmes jouent néanmoins un rôle important dans les activités liées à la mosquée. En outre, dans le *hadj* (cf. chapitre 9), les femmes participent à égalité avec les hommes.

Du fait que les femmes n'ont pas le même degré de participation que les hommes « à l'islam officiel », beaucoup d'entre elles ont créé leurs propres sphères d'activités religieuses. Les femmes jouent un rôle important dans divers rites de passage, tels que la circoncision et le mariage. Elles sont plus nombreuses que les hommes à se rendre sur la tombe des saints, domaines où elles sont libres d'affirmer leurs propres intérêts et désirs. Par exemple, une femme stérile peut se rendre dans un sanctuaire et prier Dieu pour avoir un enfant. Dans sa prière, elle fait vœu de revenir prier et de louer Dieu et Mohammed si sa demande est exaucée. Ici, le vœu consiste simplement à promettre formellement à Dieu de lui rendre grâce. Cela n'a rien à voir avec des vœux plus formels de chasteté ou de pauvreté tels que les pratiquent les moines catholiques ou bouddhistes et les religieuses. Dans la doctrine chiïte (cf. chapitre 12), une femme dont le fils est malade peut s'engager à faire un dîner rituel pour ses amies si le fils est guéri. Au cours de ce dîner, les femmes écoutent des sermons et des lectures. Elles se font des visites et réfléchissent ensemble à certains aspects liés à la religion.

Dans certaines régions d'Égypte et du Soudan, les femmes ont une place prédominante dans les cérémonies de *zar*, qui traitent des causes et des traitements de la maladie mentale ou physique. Le *zar* s'applique à une femme possédée par le démon et à la cérémonie qui doit la guérir. Certains soufis (ou mystiques – cf. chapitre 14) sont des femmes, telles la sainte médiévale légendaire Rabi'a. En outre, certaines grandes figures du soufisme

tel Ibn Arabi ont rendu hommage à leurs professeurs féminins. Dans cette section, vous trouverez une simple évocation de quelques domaines dans lesquels les femmes s'arrogent une certaine participation, à leur manière, aux rites de l'islam qui peut prendre des formes très diverses selon les pays et même d'une ville à une autre.

Si certains mouvements traditionalistes veulent purement et simplement remettre les femmes dans l'ombre, d'autres au contraire insistent sur leur participation active (beaucoup d'entre elles travaillent et ont un niveau universitaire). En Iran aujourd'hui, paradoxalement, alors que les femmes doivent porter en public le *tchador* qui les couvre totalement de la tête aux pieds, elles peuvent exercer des fonctions au Parlement et au gouvernement. Je subodore que l'évolution du rôle de la femme musulmane entre 1950 et 2050 sera beaucoup plus grande que tous les changements qui ont eu lieu entre 1200 et 1950.

Chapitre 11

L'éthique musulmane : vive la vie !

Dans ce chapitre

- ▶ Qu'est-ce que l'éthique ?
 - ▶ Sources et principes de l'éthique musulmane
 - ▶ Une éthique fondée sur la raison, sur Dieu ou sur la personne ?
 - ▶ Problèmes éthiques envisagés du point de vue de l'islam
-

Les ouvrages d'introduction à l'islam ne traitent pas de façon spécifique des problèmes moraux et éthiques qui sont souvent évoqués de façon ponctuelle, ce qui entretient une certaine confusion dans l'esprit du lecteur. C'est pourquoi j'ai essayé de regrouper dans ce chapitre toutes les considérations théoriques et pratiques en relation avec l'éthique musulmane.

Le Coran traite à la fois des obligations envers Dieu et du comportement que l'on doit avoir envers ses semblables. Certains manuels d'introduction à l'éthique musulmane destinés à des profanes abordent à la fois les principes moraux et les bonnes manières en matière de comportement. Ainsi, on y trouve sur le même plan des exhortations à dormir du côté droit et à ne pas mentir. Dans ce chapitre, quand je parle d'éthique, je parle des obligations que l'on a envers les autres et envers soi-même, c'est-à-dire de la morale sociale et personnelle.

Toutes les religions mettent l'accent sur l'éthique. Prenons l'exemple des enseignements de Confucius, qui forment la base de toute éthique, non simplement en Chine, mais dans toute l'Asie de l'Est. La principale préoccupation de Confucius portait sur le comportement que chacun devait avoir avec les autres de sorte que la société puisse fonctionner correctement pour le bien de tous. Confucius a prodigué de nombreux conseils de vie et considérait qu'il existe des principes moraux absolus, c'est-à-dire des comportements dont chacun, du simple fait de sa nature humaine, sait (ou devrait savoir) qu'ils sont bons ou mauvais. Le plus important pour

Confucius n'était pas tant de dresser la liste des choses permises et des choses interdites que de construire la personnalité morale qui est ce qui pour lui distingue la nature humaine de toute autre nature. Selon Confucius, une personne bien construite agira normalement instinctivement de façon morale sans avoir besoin qu'on lui dise ce qu'elle doit faire de même qu'une personne bien construite au plan moral aura une bonne influence sur les autres sans se laisser corrompre par d'autres à la personnalité moins bien structurée. Confucius a également mis l'accent sur la modération qui consiste à éviter les extrêmes. Il a établi cinq niveaux de relations qui constituent la trame de toutes les relations humaines et définissent un cadre moral : relations entre époux, entre parents et enfants, entre les enfants de mêmes parents (les frères et sœurs), avec d'autres personnes, et enfin entre le chef de l'État et le citoyen. Chacun de ces rapports est réciproque, signifiant que les deux côtés de l'équation ont réciproquement des engagements l'un envers l'autre, ce qui n'exclut pas qu'il y ait aussi des engagements unilatéraux qui viennent s'y ajouter. Par exemple, l'enfant a une obligation de respect et de soin envers ses parents.

L'islam pourrait reprendre à son compte presque tout ce qui est dit ci-dessus de l'éthique confucéenne. En effet, la plupart des religions s'accordent sur les grands principes moraux appliqués au comportement (ce qui est permis et ce qui est défendu). Connaissez-vous une religion, par exemple, qui prône le crime ou le mensonge, la fraude, l'exploitation des pauvres, l'adultère, le vol ou la dureté de cœur envers les parents ? Les religions ont également la même optique en ce qui concerne les traits de caractère souhaitables ou au contraire répréhensibles – les vertus et les vices –, par exemple le fait d'être généreux et de fuir l'avarice, la modestie à l'opposé de la vantardise. La principale différence entre le confucianisme et l'islam tient à ce que l'éthique dans l'islam repose sur la Révélation divine – la parole de Dieu.



Bien que les intellectuels occidentaux fassent de subtiles différences entre l'éthique (théorie) et la morale (directives pratiques), dans ce chapitre les deux termes sont utilisés de façon interchangeable, n'en déplaise aux grands esprits.

Fondements de l'éthique dans l'islam

Les êtres humains sont faits à l'image de Dieu, d'où leur potentiel moral et intellectuel. Selon la sourate XXXIII, 72, Dieu a proposé la « responsabilité » aux cieus, à la terre et aux montagnes. Ils ont eu peur et l'ont refusée. Seuls les humains se sont montrés disposés à l'accepter. En d'autres termes, la morale est un attribut spécifiquement humain. C'est pourquoi la morale est aussi centrale dans l'islam. Les anges, eux, ne peuvent pas pécher et n'ont en conséquence pas de choix moraux à faire. (Satan est une exception unique, cf. chapitre 7.) L'action morale n'est pas toujours la plus facile à faire car

Satan et les mauvais esprits (djinns) interviennent pour tenter les hommes (et les femmes !) et les amener à faire le mal. Selon l'islam, les êtres humains ont la capacité de choisir le bien et d'éviter le mal.

Principes de base

Le Coran a clairement une optique moraliste. Il condamne explicitement, par exemple, les habitants de La Mecque pour la manière dont ils traitent les pauvres (*cf.* la sourate CVII, 3) et les orphelins (*cf.* les sourate XVII, 34 et XCIII, 9) pour la fraude dans leurs affaires commerciales (*cf.* la sourate XVII, 35). Voici six principes de base de l'éthique musulmane :

- ✓ Toute action a une signification morale. La formule la plus souvent citée par les moralistes musulmans est sans doute celle qui est tirée de la sourate III, 104 qui dit que la communauté musulmane doit appeler au bien, ordonner le convenable et interdire le blâmable. Ce principe « d'appeler au bien et d'interdire le mal » est une lumière qui doit servir de guide. Les « règles » spécifiques sont importantes, mais il est nécessaire de faire preuve de discernement pour appliquer correctement les règles (ou le principe général du « bien faire »).
- ✓ Les actions morales sont celles qui ont comme conséquence la justice (*adl*, *cf.* la sourate IV, 58). Dans des circonstances concrètes, une action peut impliquer des conséquences à la fois bonnes et mauvaises. On doit alors choisir l'action qui maximisera le bon et réduira le mal au minimum, pour parvenir au plus haut degré de justice possible, selon l'éminent juriste du XIV^e siècle Ibn Taymiyya.
- ✓ La foi et les œuvres (les actes) sont toutes deux nécessaires. La sourate II, 25 dit : « Annonce à ceux qui croient et pratiquent de bonnes œuvres qu'ils auront pour demeure le paradis. » Les choix moraux que chacun fait, sa vie durant, sont importants dans la mesure où ils déterminent le destin ultime de la personne : le ciel ou l'enfer.
- ✓ Les intentions sont aussi importantes que les œuvres (ce qui est également vrai pour les actes du culte). La sincérité est une attitude intérieure fondamentale. Le trio du « cœur, de la parole et des actes » est fréquemment mentionné. Chacun convient qu'il ne suffit pas de prôner le bien (action de la langue) ; encore faut-il agir en conséquence. Selon l'islam, une action faite simplement pour se conformer à un code extérieur n'est pas aussi bonne que celle qui vient du cœur. Ce qui vient du cœur transparaîtra en paroles et en actes. Si des circonstances extérieures empêchent l'accomplissement de l'action, l'intention du cœur n'en demeure pas moins bonne.

- ✓ Pour agir de façon morale, il est tout aussi important d'avoir une personnalité morale bien construite (intégrant les vertus telles que la sagesse, le souci de la justice, la modération et la volonté de se garder de vices tels que la convoitise, l'avarice et la colère). Dans la plupart des situations, les gens agissent instinctivement, en accord avec leur personnalité de base, plutôt qu'à partir d'un ensemble de règles. Le grand théologien du XI^e siècle Al-Ghazali a écrit abondamment sur l'art de cultiver la vertu et d'éviter l'inclination au vice. La sourate V, 105 dit : « Ô les croyants! Vous êtes responsables de vous-même ! La personne qui s'est égarée ne peut pas vous blesser si vous êtes correctement guidés. »
- ✓ Se garder de tout extrême ; suivre le chemin de la modération, la voie de l'équilibre. Il ne sert à rien d'être arrogant ou de chercher à s'élever aux yeux des autres. La sourate XXXI, 18-19 dit : « Ne détourne pas ton visage des hommes, et ne foule pas la terre avec arrogance : car Dieu n'aime pas le présomptueux plein de gloriole. Sois modeste dans ta démarche, et baisse la voix, car la plus détestée des voix, c'est bien la voix des ânes. »

Textes à l'appui

Selon la Tradition, Mohammed a dit : « Vous n'êtes pas un vrai croyant si vous ne souhaitez pas pour vos frères et sœurs ce que vous souhaitez pour vous-même. » Cette règle d'or se retrouve dans toutes les religions, notamment dans le judaïsme, le christianisme, le confucianisme, et bien d'autres encore.



Il est exact que l'islam n'a rien d'équivalent aux dix commandements issus du judaïsme, mais plusieurs textes coraniques récapitulent les conditions morales fondamentales. Selon la sourate XXIII, 3-11, « ceux qui se détournent des futilités, qui s'acquittent de l'aumône et qui préservent leurs sexes [de tout rapport] si ce n'est avec leurs épouses ou celles qu'ils possèdent de la main droite [les esclaves], car là vraiment, on ne peut les blâmer; mais ceux dont les désirs vont au-delà de ces limites sont des transgresseurs ; ceux qui veillent à la sauvegarde des dépôts qui leur sont confiés et honorent leurs engagements, qui observent strictement l'obligation de la prière, ce sont eux les héritiers qui hériteront du Paradis pour y demeurer éternellement ». La sourate LXX, 22-35 énumère également les bonnes et les mauvaises actions.



Dans son sermon d'adieu prononcé lors de son dernier pèlerinage à La Mecque en 632, Mohammed a laissé un récapitulatif des obligations morales qui incombent au musulman. Outre le culte et d'autres engagements, il a mentionné les devoirs suivants :

- ✓ Rendre tout bien appartenant à d'autres.
- ✓ Ne pas blesser qui que ce soit.
- ✓ Ne pas réclamer d'intérêts sur l'argent prêté.
- ✓ Les maris doivent bien traiter leur épouse, car ils font équipe avec elle.

- ✔ Se garder de lier amitié avec des personnes mal intentionnées.
- ✔ Ne pas commettre l'adultère.

Les sources de la morale dans l'islam

Comme dans toute religion, au-delà des prescriptions morales spécifiques contenues dans les Écritures saintes, il existe d'autres sources sur lesquelles les croyants peuvent s'appuyer pour savoir comment se comporter en bon musulman :

- ✔ Le Coran est naturellement la principale source de la morale, avec ses lois explicites et ses principes moraux.
- ✔ Les traditions (hadiths) prodiguent des conseils basés sur les paroles et les actions de Mohammed.
- ✔ Les écoles juridiques de l'islam, en recourant à l'analogie et aux autres techniques de l'argumentation, déduisent des directives morales supplémentaires à partir du Coran et des hadiths.
- ✔ Les vertus arabes préislamiques, telles que l'honneur, le courage, la fidélité, l'hospitalité, le sang-froid et la résistance, continuent à être importantes dans l'islam.
- ✔ Certaines figures de l'histoire islamique, telles que les quatre califes bien guidés et Fatima (cf. chapitre 4), fournissent des modèles éminents.
- ✔ La réflexion philosophique sur les questions de justice et d'éthique faite par les Mu'tazilites (cf. chapitre 4) et d'autres mouvances ont permis d'approfondir certaines questions morales.
- ✔ Les travaux des philosophes moralistes grecs, traduits en arabe, constituent une autre source précieuse.
- ✔ Les attributs de Dieu et ses 99 noms (cf. chapitre 5) fournissent un modèle de comportement à imiter par les musulmans. Ces noms tels « le doux », « le reconnaissant », « le juste », « le généreux », « l'équitable », « l'aimant », etc. sont autant de manières d'être à imiter.
- ✔ Le soufisme (cf. chapitre 14) cultive un ensemble de valeurs morales, notamment l'humilité et la pauvreté.
- ✔ Les ouvrages d'*adab* sont des codes de déontologie, de bonnes pratiques comme on dirait maintenant, adaptés à telle ou telle profession et destinés à tout musulman concerné. Ils ne datent pas d'aujourd'hui et de nouveaux sont sans cesse publiés. On trouve par exemple des guides de conseil pour les rois sur la façon de gouverner ou pour les médecins sur la façon de s'occuper des patients. En littérature, l'*adab* est un genre littéraire qui a une visée moralisatrice.

Grands et petits péchés !

Certains péchés sont plus graves que d'autres. Comme d'autres religions, l'islam identifie des niveaux de gravité différents dans le péché. Les péchés graves sont ceux qui sont le plus susceptibles de conduire en enfer au moment du Jugement dernier. Pour les musulmans, pour qui cette vie n'est qu'un prélude à ce qui vient après la mort, il est essentiel de faire la différence entre les péchés graves et ceux qui le sont moins.

Le grand théologien du XIII^e siècle Al-Ghazali a discerné plusieurs degrés de gravité dans les péchés qu'il a définis ainsi (sachant que d'autres théologiens peuvent adopter une autre catégorisation) :

- ✓ Les péchés les plus graves sont l'incroyance en Dieu (*kufr*) et l'idolâtrie (*chirk*) qui consiste à associer autre chose à Dieu, ou à adorer plusieurs dieux (cf. la sourate IV, 48). Ces deux péchés sont souvent considérés comme impardonnables et peuvent envoyer quelqu'un en enfer pour l'éternité ou, selon la grâce de Dieu, pendant un temps très long.
- ✓ Les deuxièmes péchés en importance sont ceux qui vont contre la vie et la famille (par exemple, le meurtre et l'adultère).
- ✓ En troisième rang viennent les péchés d'appropriation indue de biens. Les péchés de deuxième et de troisième rang peuvent valoir à un musulman de passer un temps plus ou moins long au premier stade de l'enfer (le moins pénible). Cependant, celui qui s'est montré sincèrement croyant pendant sa vie finira par aller au ciel.
- ✓ La quatrième catégorie englobe tout le reste, y compris la consommation d'alcool et le mensonge. Sans aller jusqu'à dire qu'ils sont sans importance, ces péchés ne sont pas de nature à empêcher un musulman d'aller au ciel au jour du Jugement dernier.

L'éthique en pratique

Quelle est la position des musulmans sur les grandes questions morales qui se posent aujourd'hui ? Comme cela est vrai pour toutes les cultures, les spécialistes en la matière ont des opinions divergentes les unes des autres. Vous pouvez très bien rencontrer un musulman qui vous dise en toute sincérité : « voici la position de l'islam sur telle question » et qui ignore qu'il existe des penseurs musulmans qui défendent une tout autre façon de voir les choses. Tous les musulmans n'ont pas forcément la même approche s'agissant des questions d'éthique les plus délicates, de même qu'autour de vous, parmi vos amis et les personnes de la même culture que vous, tout le monde n'a pas la même sensibilité. Dans la suite de ce chapitre, vous trouverez un résumé de ce que peut être la position musulmane sur certaines

questions mais ne soyez pas étonné si sur l'une ou l'autre question, certains musulmans ne sont pas entièrement d'accord avec ce qui est écrit ici.



Gardez bien à l'esprit le fait que la position présentée ici représente celle des philosophes moralistes de l'islam sur le comportement que devrait avoir le musulman. Il ne s'agit pas ici de décrire ce que font effectivement les musulmans comme pourraient le faire un sociologue ou un anthropologue.

La morale sexuelle

Soyons honnêtes et reconnaissons que, quand on parle de morale, on pense tout de suite aux relations sexuelles. Rien d'étonnant à cela puisque la morale implique notre relation aux autres et que les relations sexuelles sont justement le mode de relation qui impliquent les personnes de la façon la plus intime qui soit. Il est donc bien normal que ces questions occupent une place prépondérante. Aux yeux d'un non-musulman, la morale sexuelle musulmane peut sembler assez austère, mais la lecture d'un ouvrage comme celui de Abdelwahab Bouhdiba, *La Sexualité en islam* (PUF, 1975, réédité depuis dans la collection « Quadrige ») en donne une vue nettement plus nuancée. Les relations sexuelles sont une bonne chose en soi à condition toutefois qu'elles s'expriment dans des limites soigneusement définies.

- ✓ **Les rapports sexuels sont un don de Dieu et sont bons.** L'islam ne croit pas qu'une vie de *célibataire* (sans aucune relation sexuelle et sans mariage) soit plus propice à la sainteté qu'une autre. Les chrétiens considèrent que Jésus a été célibataire durant toute sa vie et sont choqués que l'on puisse penser autrement. Les moines bouddhistes ne se marient pas (à quelques exceptions près dans le bouddhisme japonais) et certains hindous, à la quatrième et dernière étape de leur vie (celle du *sannyasin*), quittent leur maison et leur épouse pour se concentrer entièrement à leur libération intérieure. Les juifs, les confucianistes, les taoïstes et les musulmans ne partagent pas cette vision selon laquelle le mariage et les relations sexuelles peuvent interférer dans la recherche religieuse. Pour les musulmans, les relations sexuelles, tout comme d'autres actions entreprises avec modération et discernement, peuvent être considérées comme un acte du culte et devraient être précédées par une prière.
- ✓ **Les relations sexuelles sont source d'impureté rituelle.** On doit procéder à la purification rituelle après des rapports ou le lendemain matin avant de commencer la prière rituelle (pour en savoir plus sur ce point, cf. chapitre 9). Les relations sexuelles impliquent des émissions corporelles. Or toute émission corporelle exige la purification avant tout acte cultuel.
- ✓ **Les rapports sexuels ne sont pas autorisés pendant les règles, en partie parce que le contact avec le sang exige la purification.**

- ✓ **L'impuissance est un problème médical à traiter par les meilleures méthodes thérapeutiques qui soient.** Ainsi, l'utilisation du Viagra® est permise si elle ne mène pas à des exigences sexuelles excessives auprès de l'épouse. Les tendances à la concupiscence (au désir) ne doivent pas être encouragées. Aussi le Viagra® ne doit-il pas être pris par un homme en bonne santé au plan sexuel uniquement pour augmenter son appétit sexuel. Il faut dire aussi que certains courants fondamentalistes refusent d'en entendre parler car, pour eux, ce n'est là qu'une tentation diabolique nouvelle et une pratique qui enfreint l'éthique musulmane.
- ✓ **La masturbation (les textes ne parlent que de la masturbation masculine) est considérée comme indésirable (sourate XXIII, 5-7).** Cependant, il n'est pas clairement établi que le verset 7 se rapporte réellement à la masturbation. L'école juridique hanbalite (cf. chapitre 8) autorise la masturbation afin d'éviter la fornication ou l'adultère quand l'homme ne peut pas se marier. L'éducation et l'indépendance financière retardée mènent souvent à des mariages tardifs, alors que la santé et la nutrition mènent à une maturité sexuelle plus précoce. Cela représente un défi évident pour l'islam qui condamne gravement les manquements au respect de la sexualité en dehors du mariage.
- ✓ **En dehors des pénalités légales pour cause de « fornication », les cultures musulmanes se montrent traditionnellement tolérantes envers les relations sexuelles masculines avant le mariage.** En revanche, les relations sexuelles avant le mariage côté féminin sont fortement condamnées et apportent un grave déshonneur sur la famille. Ces restrictions renvoient généralement au souci premier de la famille musulmane, la fécondité de l'épouse, et à son aptitude à donner une descendance à la famille. Des relations hors mariage pour une femme, surtout si elle n'est pas encore mariée, peuvent mener à un *crime d'honneur*, et, dans certains cas, même une femme qui a été violée apporte l'opprobre sur toute sa famille. Il se peut alors qu'un homme de la famille (au sens large) soit chargé de l'assassiner pour racheter l'honneur de la famille. Les crimes d'honneur sont contraires à la loi islamique mais néanmoins sont encore parfois d'actualité dans certains pays musulmans.
- ✓ **La prostitution est moralement et légalement condamnée dans l'islam.** Cependant, les prostituées existent dans les sociétés musulmanes. La sourate XXIV, 33, ainsi que diverses traditions (hadiths), condamnent le fait d'obliger les esclaves (ou les servantes) féminines à se prostituer (parfois en vue d'un bénéfice commercial de la part du propriétaire qui se transforme en proxénète).

Dans l'islam chiite duodécimain, il existe une forme de mariage provisoire (*mut'a*) légale. Ce contrat de mariage spécifie combien de temps le mariage durera (de quelques heures jusqu'à quatre-vingt-dix-neuf ans) et ce qu'en sera le paiement. L'épouse n'a alors aucun droit



sur la succession mais les enfants d'un tel mariage sont légitimes et héritent. Les musulmans sunnites considèrent la *mut'a* (littéralement : « jouissance ») comme une forme de prostitution. La sourate IV, 26 est invoquée à la fois par les sunnites et les chiïtes, les premiers lisant un certain mot très important comme signifiant « le cadeau de la consolation » (donné à une femme divorcée) tandis que les chiïtes l'interprètent comme signifiant « le mariage provisoire ». Même les sunnites reconnaissent, et les traditions le confirment, que Mohammed a permis à l'origine le mariage provisoire pour les musulmans éloignés de chez eux par des campagnes militaires ou de lointains voyages commerciaux. Les sunnites disent qu'il s'agissait là d'une concession à la faiblesse humaine, le mariage provisoire étant somme toute préférable à l'adultère. Les sunnites font remarquer que plus tard Mohammed a interdit le mariage temporaire et que l'on peut comparer cette situation à l'attitude de Mohammed à l'égard de l'alcool, autorisé au début (mais avec des restrictions) puis ultérieurement interdit par le Coran (selon l'interprétation normale). Les chiïtes attribuent la prohibition du mariage provisoire non pas à Mohammed mais à Omar, le deuxième calife (successeur de Mohammed). Pour les chiïtes, Omar n'est pas un successeur légitime parce qu'il n'était pas descendant de Mohammed. Par conséquent, les chiïtes ne se sentent pas tenus de respecter son interdiction du mariage provisoire.

- ✓ **Le sexe anal est déviant.** L'islam enseigne que certains actes sont contraires à l'intention de Dieu telle qu'elle se manifeste dans l'ordre créé – un concept semblable à ce que l'on appelle parfois en Occident la « loi naturelle ». Dans la morale musulmane, les rapports vaginaux entre un homme et une femme sont normaux, tandis que les rapports anaux ne le sont pas.
- ✓ **L'homosexualité est déviante parce qu'elle est contraire à l'intention de Dieu** et parce qu'elle est explicitement condamnée dans le Coran et les hadiths. Dans la sourate XXVI, 165-175, le sort condamne l'homosexualité masculine des habitants de Sodome. La sourate IV, 16 semble se rapporter à l'homosexualité masculine et indique que ceux qui la pratiquent devraient être punis sans indiquer quelle sera la punition. Certains hadiths recommandent de lapider les personnes coupables de pratiques homosexuelles se fondant sur le fait que Dieu a détruit Sodome et Gomorrhe en faisant tomber une pluie de pierres sur ces deux villes. Si l'école juridique hanbalite applique des sanctions graves pour les actes homosexuels, l'école hanafite ne le fait pas. (En Malaisie, pays musulman, le Premier ministre a fait mettre en prison le vice-Premier ministre pour cause d'homosexualité considérée comme constituant une menace politique.) L'homosexualité est illégale dans les pays musulmans, mais elle est souvent tolérée si elle est pratiquée discrètement. Ainsi, vous ne trouverez guère de bars ouvertement gays dans les pays musulmans, mais cela existe au moins sous forme de clubs réservés aux initiés.

Le Coran, les hadiths et les archives historiques évoquent peu la question du lesbianisme. La plupart des musulmans diront spontanément que ce type de rapports sexuels est condamnable. Le fait de se travestir ou de vouloir changer de sexe est condamnable dans la morale musulmane. Le rôle de chaque sexe doit être clairement différencié et tout ce qui aboutit à une confusion des genres est considéré comme déviant.

- ✓ **La pornographie est condamnée parce qu'elle cherche intentionnellement à exciter plutôt qu'à maîtriser la concupiscence, et également parce qu'elle est dégradante pour les femmes.** Dans un livre fréquemment cité portant sur *Le Licite et l'illicite en Islam*, Yousuf al-Qaradawi explique que l'islam a pour principe général d'interdire tout ce qui peut mener au péché. La pornographie et les actions moins explicites qui peuvent susciter une stimulation érotique (comme les danses de salon en couple) sont donc interdites comme sauvegarde contre un risque d'adultère éventuel ou de rapports sexuels illicites (du point de vue musulman).
- ✓ **Les méthodes modernes de régulation des naissances (autres que l'avortement) sont courantes dans l'islam.** Le recours à la contraception est légitime pour éviter d'avoir une trop grande famille à élever. Ainsi, on constate que dans les cinquante dernières années, le taux de natalité dans un certain nombre de pays musulmans a nettement chuté. Cependant, beaucoup de musulmans conservateurs ont joint leurs voix à celle des catholiques pour s'opposer à certaines recommandations de la conférence des Nations unies sur la population qui s'est tenue au Caire en 1995. Les musulmans se sont opposés au fait que l'État impose des mesures de régulation des naissances, y voyant même un complot occidental destiné à réduire le nombre de musulmans dans le monde.
- ✓ **L'insémination artificielle de l'épouse avec le sperme du mari est habituellement autorisée, bien que certains ne soient pas d'accord.** Cependant, l'utilisation du sperme d'un autre homme que le mari dans le cas de la stérilité masculine est considérée comme un adultère. La maternité de remplacement (par des mères porteuses) est également interdite par la loi islamique. Un enfant né d'une mère porteuse est un enfant illégitime au regard de la loi islamique.
- ✓ **L'islam condamne vigoureusement l'utilisation du sexe pour faire vendre des produits.** Vous ne verrez pas en pays musulmans de femmes légèrement vêtues faisant l'article d'une voiture dernier cri, ni d'hommes en caleçon Calvin Klein lascivement allongés sur les panneaux publicitaires placardés dans la rue. Mais la société marchande gagne du terrain. Certaines publicités sur les aliments, les vêtements et les cosmétiques commencent aujourd'hui à envahir les écrans des télévisions arabes, et même certains grands panneaux de réclame qui poussent comme des champignons dans les grands axes des villes. Pour l'heure, leur message est assez *soft*, mais l'approche est progressive. Dans certains cas (cosmétique et parfums, notamment), le côté surnois de la publicité est déjà sensible.

Le mariage et la famille

Amour et mariage sont-ils indissociablement liés dans la mentalité musulmane ? Jusqu'à nos jours, la famille musulmane ne conçoit pas que les jeunes promis puissent se fréquenter assidûment avant de rendre publique leur union. L'idée sous-jacente est celle-ci : « Qui veut l'un doit aussi prendre l'autre. » Aussi les relations sexuelles, le mariage et le sexe sont-ils supposés aller de pair dans le monde musulman.

✓ **Le mariage, dans l'islam, est un contrat social avec une bénédiction divine (sourate XXV, 54).** Il est fortement recommandé de faire une célébration de mariage, ce qui se produit la plupart du temps. Cependant, la condition religieuse cruciale est le contrat négocié par l'homme et le représentant masculin de la femme, signé en présence de deux témoins au minimum. Dans l'islam, le mariage ne doit pas être contracté en cachette. C'est un événement public (la fête donnée en l'honneur des mariés en fait un acte public). Même si les prémisses du mariage ne reposent pas forcément sur de romantiques émois, l'amour est important dans le mariage. La sourate XXX, 21 dit que le mariage est l'un des signes de la sollicitude de Dieu pour l'humanité et que Dieu « a mis l'amour et la bonté entre » le mari et l'épouse.

✓ **Il est recommandé de se marier jeune, aux alentours de 20 ans.** Étant donné que l'homme doit pouvoir subvenir aux besoins de sa femme et que le monde moderne exige de longues années d'étude avant de pouvoir exercer un métier à temps plein, la date du mariage est souvent repoussée de plusieurs années.

✓ **L'islam sanctionne la polygamie.** Certains penseurs musulmans modernistes disent que le Coran privilégie la monogamie mais a néanmoins autorisé la polygamie pour tenir compte des conditions de vie de la première communauté musulmane. Le mari peut avoir jusqu'à quatre épouses, à condition de les traiter à égalité. Cette égalité de traitement concerne le soutien financier des épouses, et non les sentiments. Un musulman qui vit dans un pays où la polygamie est interdite doit se conformer aux lois du pays où il vit. Certains pays musulmans restreignent, voire interdisent la polygamie (la Tunisie, par exemple).

Les femmes ne peuvent avoir qu'un seul mari et, de nos jours, la plupart des hommes musulmans n'ont qu'une seule épouse. Dans certains cas, l'épouse peut mettre dans le contrat de mariage une clause qui interdit au mari de prendre une autre épouse.

✓ **L'adultère est l'un des crimes les plus graves.** Le Coran mentionne une punition de 100 coups de fouet (sourate XXIV, 2), mais un hadith (tradition) préconise la mort par lapidation. Normalement, le hadith est considéré comme remplaçant (ou même abrogeant) la punition coranique. Dans l'un ou l'autre cas, des procédures de protection veillent à ce que l'on n'en arrive pas à cette extrémité. Au Nigeria, plusieurs tribunaux des régions du nord du pays ont appliqué la peine de mort par lapidation. Le chef de l'État, un musulman, est intervenu activement pour tenter d'empêcher cette interprétation faussée de la loi islamique. Une fausse accusation d'adultère est punie par 80 coups de fouet (sourate XXIV, 4), ce qui montre bien que, selon le Coran, ce type de calomnie est presque aussi mauvais que l'acte d'adultère lui-même.

✓ **Le divorce (*talaq*), selon un hadith bien connu, est la plus détestable des actions autorisées dans l'islam.** Le Coran recommande la réconciliation avec l'aide d'arbitres (sourate IV, 35). La procédure de divorce consiste fondamentalement à ce que le mari dise trois fois d'affilée « je divorce de toi ». Les deux première fois, le couple peut se réconcilier. L'épouse continue à vivre dans la maison conjugale (mari et épouse ensemble) et le mari continue à subvenir aux besoins de sa femme (cf. la sourate LXV, 1). Ensuite la troisième fois, le divorce est prononcé comme étant définitif et le couple ne peut plus revenir en arrière, à moins que la femme ait ensuite contracté un autre mariage (suivi d'un autre divorce) dans l'intervalle (ces détails sont spécifiés dans la sourate II, 228-232, 236-237). Plus tard, la coutume a été prise d'accepter que le divorce soit prononcé dès que le mari a répété trois fois d'affilée la formule du divorce (« *talaq, talaq, talaq* »). Ce divorce rapide est devenu légal mais non recommandé et a prêté à de nombreux abus de la part de certains maris. La législation moderne de certains pays musulmans veille à protéger l'épouse contre la pratique du divorce arbitraire.

Il est difficile pour une épouse de divorcer. Les raisons qu'elle peut invoquer pour demander le divorce sont liées à la maltraitance, à la négligence ou au défaut de pension alimentaire, à l'impuissance du mari, à la débauche, à l'abandon, à la maladie chronique, à la folie ou à la conversion à une autre religion. En cas de divorce, normalement, la femme a le droit de garder sa dot.

✓ **Le mari a l'obligation de subvenir aux besoins de sa femme (sourate IV, 34).** L'épouse est responsable du soin des enfants et de la gestion de la maison. Si elle accomplit ces fonctions, elle peut avoir un travail en dehors de la maison. Le revenu qu'elle retire de son travail est à elle et elle peut en faire ce qu'elle veut ; elle n'est pas obligée de contribuer aux dépenses de base de la famille. Dans les pays où les femmes vivent recluses à la maison (confinées dans une partie de la maison où les hommes extérieurs à la famille ne les verront pas, comme l'ont imposé les talibans en Afghanistan), les opportunités d'emploi sont

très limitées. Cependant, dans toute l'histoire musulmane et dans la majorité des pays musulmans, on constate que les femmes ont exercé toutes sortes de métiers.

✓ **Malgré une volonté marquée d'égalitarisme dans l'islam, la famille patriarcale reste considérée comme la norme divine.** Chacun se soumet à Dieu. Les citoyens se soumettent à l'autorité du chef de l'État. L'épouse est soumise au mari, et les enfants à leurs parents. La réciprocité est encouragée entre le mari et l'épouse, et le mari s'en remet normalement à son épouse sur les sujets concernant la maison et l'éducation des enfants en bas âge. Il n'en reste pas moins vrai que si une divergence de vues surgit et qu'une décision doit être prise, c'est le mari qui a le mot de la fin (voir la sourate IV, 34, à propos des femmes justes qui obéissent à leurs maris).

✓ **Les enfants sont une joie.** Les enfants doivent honorer leurs parents, et les parents doivent traiter chacun de leurs enfants également, sauf circonstances particulières (comme avoir un enfant handicapé). Un hadith dit : « Craignez Dieu et traitez vos enfants avec la même justice. » Les parents sont tenus de répondre aux besoins fondamentaux de l'enfant – nourriture, habillement, hébergement, formation religieuse et éducation.

Les pères doivent témoigner amour et affection à leurs enfants car il est dit que c'est ainsi que Mohammed s'est comporté avec ses enfants. L'islam considère qu'une mère témoignera toujours de l'amour à ses enfants. Dans une affirmation célèbre, Mohammed dit : « Le paradis est aux pieds des mères. » Dans un autre hadith, quelqu'un demande à Mohammed : « Envers qui dois-je témoigner de la bonté ? » Sa réponse a été la suivante : « À ta mère, puis à ta mère, puis encore à ta mère, et ensuite à ton père, puis à tes parents par ordre de proximité. »

✓ **La loi islamique n'autorise pas l'adoption plénière (voir sourate XXXIII, 4-5), selon laquelle l'enfant adopté a les mêmes droits d'héritage que les autres enfants.** Un enfant qui a perdu ses parents est confié à la charge de sa famille au sens large. Un homme sans enfants peut prendre en charge un orphelin. Il peut léguer à cet enfant jusqu'à un tiers de son patrimoine, mais l'enfant n'hérite pas de la même manière qu'un enfant normal.

✓ **Les enfants une fois adultes s'occupent de leurs vieux parents et leur témoignent du respect,** selon la sourate XVII, 23 : « Ne leur dites rien de méprisant et ne les repoussez pas. Au contraire adressez-vous à eux avec des mots respectueux. » Le même respect devrait être dû à toutes les personnes âgées, comme l'a dit Mohammed : « Aucune jeunesse n'honorera un vieil homme en raison de son grand âge sans que Dieu ne nomme quelqu'un pour l'honorer dans sa vieillesse. »

- ✓ La famille au sens large est moralement responsable des dettes contractées par un membre de la famille pauvre sans que cela soit dû à une quelconque carence de sa part ou des dettes laissées par un membre de la famille qui est décédé. Cependant, la famille élargie n'est pas responsable de ces dettes au plan légal et ne peut pas être légalement tenue de les payer.

Rôle et statut des femmes

Le statut des femmes dans l'islam est l'un des points qui suscitent une attention particulière chez les Occidentaux. Ceux-ci s'insurgent contre le fait que les femmes musulmanes soient, selon eux, considérées comme des citoyennes de seconde zone. Je partage leurs préoccupations mais je suis également d'accord avec les critiques musulmans qui précisent qu'il y a encore cent à cent cinquante ans, les femmes avaient plus de droits aux plans juridique comme au plan économique dans bon nombre de pays musulmans que dans les pays occidentaux. En outre, les penseurs aussi bien musulmans qu'occidentaux sont d'accord pour dire que dans les premiers temps, les prescriptions coraniques concernant les femmes ont marqué une avancée au plan juridique, social et économique, comparée à ce qui existait avant l'islam. Selon certains (et j'en fais partie), par la suite, la place des femmes s'est détériorée dans certaines parties du monde musulman non pas à cause du Coran, mais au contraire à cause du fait que l'on s'est éloigné de l'esprit du Coran.

- ✓ **L'islam revendique une politique où la séparation n'exclut pas l'égalité en ce qui concerne les femmes.** Il est intéressant de remarquer que certains auteurs hindous se situent dans la même optique et arguent du fait que les perceptions occidentales du traitement injuste des femmes dans l'hindouisme (ou l'islam) sont surtout dues au manque d'appréciation des rôles complémentaires de l'homme et de la femme et du grand respect dans lequel sont tenues les femmes. Quand on a passé une partie de sa jeunesse dans le sud des États-Unis d'Amérique où les Noirs étaient censés être à part (écoles séparées, postes d'eau potable séparés, et ainsi de suite), mais à égalité, on peut se montrer sceptique quant à la légitimité de cette revendication égalitaire.
- ✓ **Les femmes ont les mêmes droits et les mêmes devoirs que les hommes au plan religieux.** Elles doivent, cependant, se tenir à l'écart dans les parties réservées aux femmes dans les mosquées, et elles ne peuvent pas diriger la prière d'une communauté si un homme est présent puisque c'est l'homme qui doit assumer les fonctions de direction dans la sphère publique, tout comme la femme le fait dans la sphère domestique. (Les soufis font exception dans la mesure où le mysticisme fait abstraction des frontières sociales, même si l'élément féminin est encore absent des séances publiques de méditation.)

- ✓ **Les filles doivent être accueillies avec joie à la naissance.** Étant donné qu'en Arabie à l'époque préislamique les garçons étaient préférés (cf. la sourate XLIII, 17), les petites filles étaient souvent tuées dès la naissance (cf. la sourate LXXXI, 8-9). Le Coran condamne cette pratique. Les traditions prophétiques disent toutes qu'un musulman doit se réjouir à la naissance d'une fille comme à la naissance d'un garçon. Cependant, les cas d'infanticide féminin ont assurément continué et, comme dans beaucoup de sociétés (en Chine, par exemple), les familles musulmanes traditionnelles ont continué à se réjouir à la naissance d'un fils et à considérer la naissance d'une fille comme un fardeau, indépendamment de ce que la religion les invite à faire.
- ✓ **La part d'héritage d'une fille correspond à la moitié de celle d'un garçon.** Pour les musulmans, cela s'explique par le fait que le garçon doit subvenir aux besoins de sa femme tandis que la fille est libre de faire ce qu'elle veut de sa part, d'autant plus qu'à son mariage elle reçoit une dot.
- ✓ **Le Coran (sourate II, 221 ; LX, 10) interdit explicitement aux femmes musulmanes d'épouser un homme non musulman mais permet à un musulman d'épouser une femme non musulmane.** Le but est d'empêcher un musulman de quitter l'islam, tandis que l'on pense qu'une femme sera plus encline à adopter la religion de son mari.
- ✓ **Les femmes doivent être voilées.** Le texte spécifique du Coran s'applique aux épouses de Mohammed (sourate XXXIII, 53). Deux autres textes (sourate XXIV, 31-32 ; XXXIII, 60) parlent des femmes musulmanes qui couvrent leur poitrine et portent un manteau ample quand elles sortent. Certains interprètent ces textes de façon radicale en disant que la femme doit complètement se couvrir de la tête aux pieds, y compris le visage. Beaucoup de femmes musulmanes comprennent ces textes comme une recommandation à se vêtir avec décence et à couvrir leurs mains mais pas nécessairement leur visage.

On ne peut pas nier que le code vestimentaire des femmes soit un sujet polémique dans l'islam (concernant le cas français, cf. chapitre 16). Au cours des siècles, les styles de couvre-chefs et de voiles pour les femmes musulmanes ont considérablement évolué. Tout le monde a déjà vu ces images de femmes en Iran, en Arabie Saoudite ou en Afghanistan couvertes intégralement de la tête aux pieds, avec simplement une ouverture laissant à peine voir leurs yeux. Ce type de vêtement peut varier d'un pays à un autre : *abaya*, *tchador* et *burqa* ne sont pas des synonymes mais tous sont des espèces de manteaux amples qui couvrent le corps tout entier. Le *khimar* est un voile qui couvre toute la tête jusqu'à la poitrine et peut se combiner avec un *jilbab*, qui couvre le reste du corps. Le *hidjab* est le terme générique pour un voile, de quelque type qu'il soit, à condition qu'il cache réellement le visage. Pour affirmer leur identité musulmane, dans les villes comme Le Caire, beaucoup de femmes dont les mères ou les grands-mères avaient rejeté le voile ont désormais opté pour le port du voile.



- ✓ **Les avis sur le fait de confiner les femmes à la maison varient considérablement.** Les intégristes disent que les femmes doivent rester à la maison, qu'elles ne peuvent sortir (voyage y compris) qu'avec leur mari ou d'autres hommes de la famille, et qu'elles ne peuvent travailler que dans des environnements exclusivement féminins. (L'Arabie Saoudite a un centre commercial moderne réservé exclusivement aux femmes.) En réalité, dans la plupart des pays musulmans, les femmes sont plus présentes dans le paysage public que ne le suggère cette évocation.

Déontologie en médecine

La médecine a toujours été une profession honorée dans les pays musulmans : Jésus, considéré comme un prophète de l'islam, est vénéré pour ses guérisons. Le Coran dit : « Celui qui sauve la vie d'un individu est comme celui qui sauve la vie d'un peuple entier » (sourate V, 32). Les recueils de hadith évoquent des sujets médicaux.

Dans la médecine, le principe moral de base est de favoriser la santé et la vie.

- ✓ **La médecine doit promouvoir la vie et ne rien faire qui puisse la compromettre.** Le suicide et l'euthanasie sont condamnés dans l'islam (sourate IV, 29). La stérilisation est normalement interdite. Le musulman ne doit pas prier pour demander la mort car c'est Dieu qui fixe l'heure du décès. D'un autre côté, les médecins ne doivent pas employer des moyens disproportionnés pour prolonger la vie après son terme normal.
- ✓ **L'islam ne perçoit aucun conflit entre la foi en Dieu et l'usage le meilleur de la science médicale et de traitements permettant de guérir.** En fait, le musulman doit à la fois s'efforcer de faire tout ce qui est en son possible en toutes choses, y compris dans le domaine médical, et finalement s'en remettre entièrement, pour l'issue de ses entreprises, à la volonté de Dieu.
- ✓ Dans le monde musulman, d'importantes contributions sont apportées aux soins de santé dans des secteurs tels que les hôpitaux, les dispensaires, le soin des personnes ayant un handicap mental et le recours à la thérapie musicale. Il existe des manuels pour aider certains à se méfier des charlatans et des guérisseurs.
- ✓ **Certaines autorités musulmanes permettent les greffes d'organe.** D'autres en revanche y sont opposées parce qu'elles les considèrent comme des mutilations du corps humain, ce qui a des implications sur le corps appelé à ressusciter au jour du Jugement dernier.
- ✓ **L'avortement est interdit (sourate XVII, 41), sauf s'il s'agit de sauver la vie de la femme.** Un fœtus a des droits de succession. L'islam fixe traditionnellement le début de la manifestation de la vie à quatre mois. À partir de cette date, l'avortement est donc un meurtre.

les nations musulmanes n'arrivent pas à s'entendre sur la définition d'un État musulman, beaucoup reste à faire pour développer une éthique politique islamique moderne.



La seule cause qui justifie la révolte contre le dirigeant en islam est celle où ce dirigeant abandonne officiellement l'islam. Cette approche est théorique et contredit la réalité des choses car, dans la pratique, les révoltes existent, bien sûr, et sont même assez courantes.

Autres aspects moraux

En dehors des aspects évoqués ci-dessus, voici quelques éclairages supplémentaires sur d'autres problèmes de société :

- ✓ **L'alcool, les drogues et le jeu sont tous interdits dans l'islam.** Ces activités entretiennent le vice de la convoitise et obscurcissent les facultés mentales.
- ✓ **Traditionnellement, l'islam désapprouve l'art figuratif qui constitue à ses yeux une contrefaçon de l'œuvre créatrice de Dieu.** L'art de la statuaire est interdit en raison de son utilisation dans les cultes païens. Les jouets des enfants sont une exception parce que Mohammed n'a émis aucune objection à ce que sa fille Aïcha joue à la poupée. On trouve désormais des poupées habillées en costume de femme musulmane pour les petites filles en remplacement de la célèbre poupée Barbie.

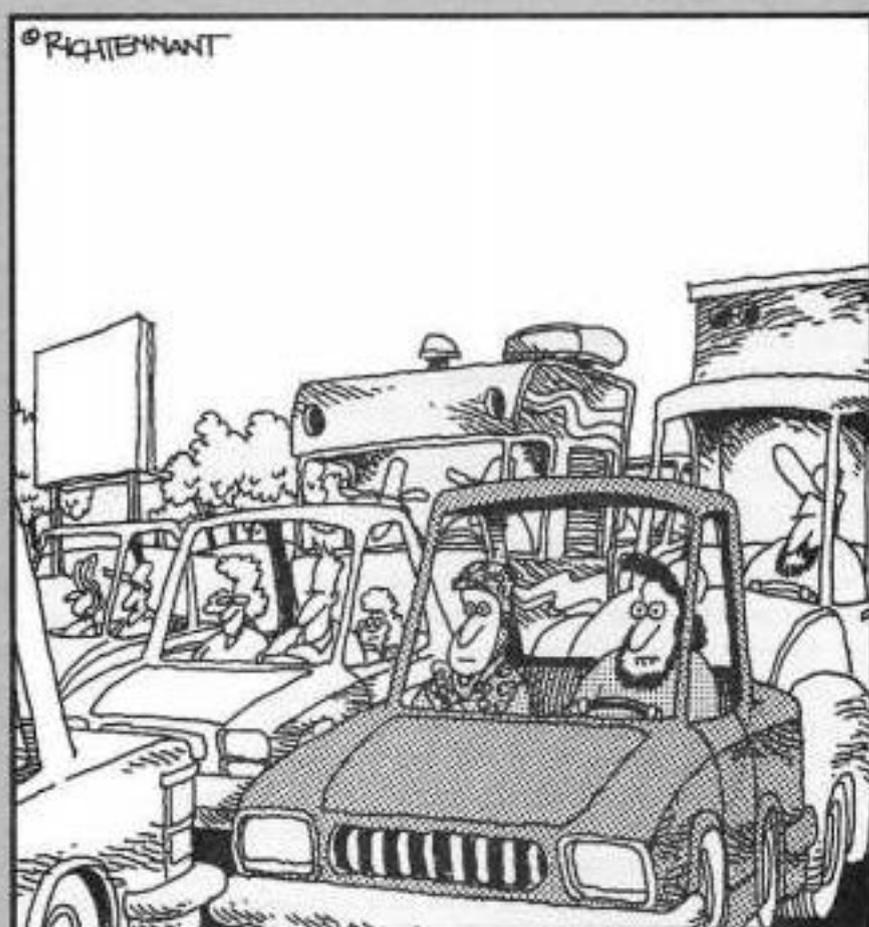
Les avis sont partagés en ce qui concerne les arts en deux dimensions. En Iran, en Turquie, en Asie centrale et en Asie du Sud, les peintures de scènes épiques et de récits ont prospéré. Les ouvrages médicaux ou scientifiques s'appuient également sur des illustrations.

Les photographies, les films et les programmes télévisés sont acceptables du point de vue moral (même si certains musulmans vont jusqu'à les refuser) parce qu'ils impliquent la reproduction mécanique d'une vraie image et non une création d'image sortie de l'imagination d'un artiste. De plus, le côté éducatif de certaines émissions est plébiscité par la plupart des téléspectateurs et cela dans tous les pays musulmans. Naturellement, les musulmans s'opposent souvent aux films occidentaux qui passent au cinéma ou à la télévision en raison de leur contenu immoral. La nudité des acteurs est réprouvée de manière unanime dans tous les pays musulmans et, *a fortiori*, la pornographie, qui est inimaginable dans l'ensemble des pays musulmans. Dans certaines monarchies rigoristes, dont principalement l'Arabie Saoudite, le toucher entre acteurs ou comédiens est mal vu et le baiser est proprement scandaleux. Les caricatures sont désormais tenues en suspicion depuis qu'un petit journal danois, *Jyllands-Posten*, en a publié (30 septembre 2005) quelques-unes jugées peu flatteuses pour le prophète Mohammed. Depuis peu, Wikipédia est mise en joue en raison de la figuration du Prophète dans la biographie qui lui est consacrée.

- ✓ **L'écologie est un champ relativement nouveau dans l'éthique islamique.** Les pays musulmans participent aux conférences des Nations unies traitant de problèmes d'ordre écologique, comme la pollution ou le changement climatique. Les hommes peuvent employer les ressources terrestres au profit de l'humanité mais doivent garder à l'esprit qu'ils n'en sont que les gérants (califes) devant Dieu et qu'ils se doivent de tout mettre en œuvre pour éviter d'aboutir à une catastrophe écologique. Les musulmans font aussi référence à certains textes qui demandent que l'on préserve les arbres des destructions causées en temps de guerre.
- ✓ **Autre préoccupation nouvelle en islam : les droits des animaux.** Selon l'islam, les animaux ont été mis sur terre au service de l'homme. Pour autant, ils ne doivent pas être maltraités ou faire l'objet de souffrances inutiles. Ils ne devraient pas être châtrés ou génétiquement modifiés. L'islam interdit l'utilisation d'animaux pour servir de cible ou l'organisation de combats d'animaux (corridas ou combats de coqs par exemple, mais des courses de dromadaires et de chevaux sont organisées par les princes roturiers du Golfe). Les animaux doivent être respectés et bien traités. Si l'islam manifeste une certaine réticence à l'égard du chien, pour ne prendre que cet exemple qui est insuffisant car le chien de chasse est vénéré, on sait que Mohammed était un amoureux des chats. Le sloughi, chien de chasse, est l'ami vertueux de tous les chasseurs. Il va sans dire que les camélidés sont en honneur, ainsi que les chevaux, les faucons et les volatiles en général.

Quatrième partie

Une religion plurielle



« Le trajet jusqu'à la mosquée me fait toujours penser aux préceptes qui unissent les musulmans : se soumettre à Dieu, prier cinq fois par jour et partir tôt pour réussir à avoir une place de parking. »

Dans cette partie...

La diversité des croyants dans une religion peut être source de richesses et de polémiques. En général, quand on parle de l'islam, on fait référence à l'islam sunnite car 88 à 90 % des musulmans sont sunnites. Dans cette partie, vous allez faire connaissance avec cet islam-là, l'islam sunnite, mais aussi avec d'autres branches de l'islam, et notamment le chiisme duodécimain et les groupes chiites ismaéliens septimains. Certaines branches du chiisme ont fini par former une religion indépendante.

Si les rites, les prescriptions et les interdits sont importants en matière religieuse, certains croyants ne s'arrêtent pas là et veulent avoir une vie spirituelle plus poussée et une plus grande intimité avec Dieu. Le soufisme est le mysticisme de l'islam qui répond à ce besoin de spiritualité et fait l'objet de tout un chapitre, dans lequel apparaîtront également quelques aspects de l'islam confrérique.

Chapitre 12

Le sunnisme

Dans ce chapitre

- ▶ Définition du sunnisme
 - ▶ La science du hadith
 - ▶ Les trois savants du hadith
 - ▶ Les quatre écoles théologiques
-

La sunna, voie tracée par le Prophète (de l'arabe *sūnat rassūl Allah*), est le mot employé par les musulmans pour désigner la religion qui a été préconisée par le prophète Mohammed et qui a été scrupuleusement observée par ses successeurs immédiats. Après le Coran, la sunna (comportement du Prophète) est devenue la source majeure de la loi religieuse puisqu'elle est suivie par plus de 88 % de musulmans dans le monde, ce qui correspond à 1 milliard de croyants. Le mot de « sunna » existe déjà dans le Coran et renvoie à la « tradition » des Anciens. Ceux-ci sont liés par un pacte, celui du consensus (*ijma'*). D'ailleurs, l'expression arabe qui les désigne est sans ambiguïté : *ahl as-sunna wal-ijma'*, « les partisans de la sunna (conduite du Prophète) et du consensus ».

De fait, à la mort du Prophète, la communauté de Médine et de La Mecque s'est trouvée devant un vide relatif en matière d'interprétation. Les cas d'innovation étaient d'ailleurs nombreux et pouvaient diviser les croyants ou les opposer les uns aux autres. Il fallait faire vite, mais sans précipitation. Les théologiens étaient déjà à l'œuvre, et nombre de traités allaient naître dans les années qui suivront la mort du Prophète. Ces traités seront d'ailleurs au fondement des Écoles théologiques ou *madhahīb*, car ils traduisent la diversité des nuances liées aux rites fondateurs.

La science du hadith

Lorsque des situations nouvelles se présentent, les premiers musulmans reviennent au texte du Coran ou, à défaut, aux hadiths (propos du Prophète). Prononcés par le fondateur de l'islam sous forme de commentaires,

d'appréciations et d'évaluations sur le Coran ou sur la vie quotidienne, ces hadiths ont été consignés par écrit à partir du VIII^e siècle, soit un siècle après la mort de Mohammed. On appelle *silsila* (« chaîne ») le processus de conservation du hadith. Celui-ci est fondé sur la présomption que la source qui a fourni l'information – le *muhaddith* – est parfaitement fiable, car il a entendu lui-même le Prophète proférer une sentence ou faire un commentaire et qu'il l'a rapporté tel quel, sans rien y ajouter de son cru. Lorsque le propos a été confirmé par plusieurs *muhadditūn*, on considère qu'il est authentique (*sahīh*) et donc conforme à la Tradition. En revanche, lorsque le hadith n'a pas été confirmé par des relais sérieux (*isnād*), il est considéré comme « faible » ou « ondoyant » (*isnād dha'īf*). Au fur et à mesure, des recueils imposants se sont constitués à partir du substrat initial de chaque hadith, le *matn*. Cette source du droit et de la pratique islamique est élevée chez certains théologiens au rang de science, une science qui sera partie prenante des bases du droit musulman (*usūl al-fiqh*). Enfin, ses partisans, les sunnites essentiellement, sont également appelés pour cette raison Ahl al-hadith, « ceux qui suivent le hadith », tandis que des disciplines très élaborées ont été imaginées dans les Écoles théologiques musulmanes (*médersas*) pour entretenir cette filière.

Voici dans l'ordre chronologique la liste des recueils les plus importants de hadiths que le collège des grands théologiens a, de tout temps, considérés comme faisant partie du domaine du *'ilm al-hadith* (« la science du hadith ») :

- ✓ Le *Mūwatta* de Malik Ibn Anas (vers 711-796)
- ✓ Le *Mūsnad* de Shafi'i (767-820)
- ✓ Le *Mūsnad* de l'imam Ahmed Ibn Hanbal (780-855)
- ✓ Le *Sahīh* de Bokhari (810-870)
- ✓ Le *Sahīh* de Mūslim Ibn Al-Hajjaj (817-875)
- ✓ Le *Mūsnad* d'Abū Dawūd (mort en 888 ou 889)
- ✓ Le *Mūsnad* d'Ibn Majā (mort en 886 ou 889)
- ✓ Le *Mūsnad* de Tirmidhi (mort en 893)
- ✓ Le *Mūsnad* d'Al-Nasa'ī (mort en 915)

Plusieurs autres traités du hadith ont acquis une place de choix dans la littérature foisonnante du hadith. On peut en citer quelques-uns :

- ✓ Le *Kitab al-Yawm wal-layl* d'Ishāq Ibn as-Sunni (mort en 974)
- ✓ Le *Kitab as-Sūnan* de Daraqtūni (918-995)
- ✓ Le *Sharh' ahādīt as-Sahihayn* de Humaydi (mort en 1095)
- ✓ *Al-Wasīl, Al-Wajīz* et *Al-Mustasfa* de Ghazali (mort en 1111)
- ✓ Le *Sharh' as-Sunna* de Baghawi (mort en 1122)
- ✓ *Matn al-Arba'ūn* de Nawawi (mort en 1277), suivi de son *Commentaire*.

Les « best-sellers » du hadith

Les trois recueils les plus importants de cette liste, à savoir le *Sahîh* de Bokhari, le *Sahîh* de Mûslim et le *Mûwatta* de l'imam Malik, surnommé « le Maître de Médine », sont des best-sellers de la littérature religieuse. On les trouve dans toutes les mosquées du monde et dans toutes les librairies. Parfois, ce ne sont pas moins que plusieurs volumes reliés, de plusieurs formats et paraissant simultanément dans plusieurs maisons d'édition.

Le recueil de Bokhari

Le premier de tous est le recueil de Bokhari (810-870), de son vrai nom Abû Abdallah Mohamed Ibn Isma'îl al-Jûfi, mais apparenté à la ville de Boukhara où il est né. Bokhari a voyagé dans plusieurs pays et rencontré plusieurs de transmetteurs de hadiths (*mûhadditûn*). Son but était de collecter le maximum de hadiths en vérifiant au préalable leur teneur et leur véracité. Si un hadith lui paraît douteux, il préfère ne pas l'inclure dans son recueil qui, pour cette raison même, a acquis une réputation qui ne s'est jamais démentie. C'est une œuvre gigantesque de plus de neuf mille citations contenues dans huit tomes en arabe, qui existent désormais en français (en quatre volumes). Traduite et publiée à Paris, chez Leroux, de 1903 à 1917 (réédité depuis, soit en 1977, par la Librairie d'Amérique et d'Orient, Adrien Maisonneuve), par Octave Houdas et William Marçais pour les deux premiers volumes et par Octave Houdas seul après le décès de Marçais pour les deux autres volumes, cette œuvre de Bokhari est connue par les spécialistes sous son titre habituel de *Sahîh al-Bokhari* (« L'Authentique » de Bokhari). Pour le public français, les deux traducteurs ont cru bon de donner un titre plus ample, *Les Traditions islamiques*, car il est plus explicite. Pour se faire une opinion personnelle, voici un hadith extrait de l'œuvre de Bokhari :

Il en est trois à qui Dieu n'adressera pas la parole, qu'Il ne regardera pas, qu'Il ne purifiera pas et qui auront un châtimeut douloureux : l'homme qui, en cours de route, ayant plus d'eau qu'il n'en a besoin, refuse l'eau à un voyageur ; l'homme qui, prêtant serment de fidélité, ne le fait qu'en vue d'un profit terrestre et qui, alors, ne tient pas ses engagements ; enfin, l'homme qui, débattant le prix d'une marchandise, après l'heure de l'après-midi (équivalent à la prière 'aḥr), jure par Dieu qu'elle a été payée par lui telle ou telle somme, en sorte que l'autre la prend à ce prix. (Bokhari, L'Authentique Tradition musulmane, Fasquelle, 1964, p. 162).

Voici d'autres hadiths authentiques, que j'ai extraits du même recueil, le *Sahîh* de Bokhari :

Abou 'Amr Ach-Chaybani a dit : « Le maître de cette maison (Abdallah) m'a raconté ceci : "Je demandais au Prophète quel était l'acte le plus agréable à Dieu le Très-Haut ? – C'est, me répondit-il, la prière faite à l'heure canonique. – Et ensuite ? – La piété filiale. – Et après cela ? – La guerre sainte en vue de Dieu." 'Abdallah ajoute : "Le Prophète a dit cela, mais si je lui avais demandé de m'en dire davantage, il l'aurait fait." »

'Amr Ibn Chorahbîl rapporte que 'Abdallah Ibn Mas'ôûd a dit : « J'ai interrogé l'Envoyé de Dieu pour savoir quelle était la faute la plus grave aux yeux du Seigneur. – C'est, me dit-il, de donner un associé à Dieu, car c'est lui qui t'a créé » (vol. IV, chapitre : « De l'Unité de Dieu »).

Le Sahîh de Mûslim

Le second est le *Sahîh* du théologien de Nichapour, Mûslim Ibn Hajjâj. Né vers 816 et mort vers 873, Mûslim Ibn Hajjâj a laissé une œuvre que tous les musulmans érudits compulsent régulièrement, car elle leur fournit de nombreux commentaires inédits sur la jurisprudence et sur le droit musulman. Ces deux recueils canoniques de hadiths ne sont pas les seuls, mais ils sont les plus cotés.

Le Mûwatta de l'imam Malik

À voir tous les traités de doctrine musulmane des siècles passés, on peut se dire que le plagiat était courant. Cela est vrai pour de nombreux ouvrages récents qui singent ceux des anciens, mais cela serait parfaitement injustifié pour cet ouvrage.

Malik Ibn Anas est né vers 711 à Médine. Il serait mort en 796. Cet enfant du VIII^e siècle est également l'« inventeur » de l'École malikite qui domine aujourd'hui au Maghreb et dans une partie de l'Afrique. On lui doit un livre de jurisprudence islamique (*fiqh*) intitulé *Al-Mûwatta (Le Plat Chemin, La Plaine)*, généralement attribué à ses disciples, au moins pour ce qui est de la collation des textes et de leur publication.

La doctrine de l'imam Malik est celle qui était suivie dans les villes saintes au VIII^e siècle, tant à La Mecque qu'à Médine. Cet aspect est essentiel car on découvre l'attitude des premiers musulmans dans des domaines aussi divers que le mariage (*nikah*), la guerre sainte (*djihad*) ou le dogme lui-même. Il est sans doute le premier à avoir établi que la viande halal doit être purifiée par le boucher ou l'éleveur qui doivent prononcer le nom d'Allah au moment de l'immolation (*tasmiya*). *Al-Mûwatta* contient un chapitre conséquent sur les règles de la vente et du troc, ce qui est, somme toute, assez cohérent avec la société marchande qui fut celle de l'Arabie au moment de l'avènement de l'islam. Enfin, une grande diversité de thèmes est abordée en fin d'ouvrage. Il s'agit des noms du Prophète, de ses qualités physiques et psychologiques, des vêtements qu'il portait, de son éducation, etc.

Pourquoi les recueils de hadiths sont-ils si importants ?

Le Coran est censé être le seul texte sacré pour tous les musulmans. Les recueils de hadiths ont pourtant pris une très grande importance chez les sunnites, tandis que les chiïtes avaient eux aussi leurs propres recueils de hadiths, dont *Al-Kafi* (« le suffisant ») d'Al-Kulayni (mort en 940). Alors pourquoi une telle importance dans un cas comme dans l'autre ?

La raison principale est la suivante : pour les musulmans qui se reconnaissent sous l'appellation de sunnites, il s'agit tout simplement d'« imiter » le Prophète, étant donné qu'il a été exemplaire tout au long de sa vie.

L'autre explication est plus masquée : le Coran étant difficile d'accès, l'islam populaire s'est donné des théologiens et des commentateurs plus accessibles afin de l'aider à trouver sa voie. D'où l'importance morale et pratique acquise par les traités de hadiths et, partant, par ceux qui les ont collectés, dont Abū Horayra (mort en 677), Anas ibn Malek, le fils du Maître de Médine (mort en 712) et Aïcha (morte en 677), l'une des épouses du Prophète.

Les hadiths du Prophète

Enfin, pour être complet sur cette question, il faut préciser qu'il existe aussi des hadiths inspirés par Dieu au prophète Mohammed. Plus « nobles » que les hadiths ordinaires, plus saints aussi (« hadith *qūdsī* »), ils forment un noyau extrêmement puissant au cœur de l'enseignement sunnite. À telle point qu'un auteur comme An-Nawawi (mort en 1277), de Damas, a cru bon de rédiger un ouvrage complet sur les quarante propos les plus vénérés (*Arba'ūn An-Nawawiya*) que l'on peut consulter en français dans la traduction de Louis Pouzet (Beyrouth, Dar El-Machreq Éditeurs, 1982).

Voici le premier de ces quarante hadiths : « C'est l'intention qui donne sa valeur à un acte. » En islam, la bonne intention, appelée *niya*, conditionne la prière, l'aumône, le jeûne légal, le pèlerinage et tout autre acte majeur comme le sacrifice, l'acte amoureux ou l'entraide.

Et voici le trente-septième hadith qui montre que la religion doit être, d'abord et avant tout, une école de pardon :

Dieu a fixé par écrit les œuvres, bonnes et mauvaises ; il en a donné, par la suite, une claire explication : ainsi, l'œuvre bonne qu'on se propose de faire, sans la réaliser (effectivement), est comptée comme une œuvre parfaitement bonne. Quant à celle qu'on s'est proposé de faire et que l'on a effectivement réalisée, elle vaut, de dix œuvres bonnes à sept cent fois plus, et bien davantage encore. Par contre, une œuvre mauvaise que l'on

s'est proposé de faire sans la réaliser effectivement sera comptée par Dieu comme une œuvre véritablement bonne. Et si on la réalise effectivement, Dieu ne la comptera que comme une seule œuvre mauvaise.

Les quatre écoles théologiques (madhahib)

Nous avons vu en introduction à ce chapitre que les assises théologiques du sunnisme épousent les quatre écoles doctrinales ou *madhahib* (*madhhab* au singulier). Ce sont autant de rites et d'interprétations au sein de la même mouvance majoritaire de l'islam.

En effet, aux yeux des sunnites, la différence essentielle qui existe entre eux et les chiites est donc celle-ci : dans un cas, les sunnites observent les deux sources de loi que sont le Coran et le hadith, ce dernier venant compléter la compréhension nue du Coran. Tandis que les chiites, qui ne font pas appel au hadith, reviennent surtout à des « références » théologiques (*marja' taqlidi*), généralement des descendants directs de l'imam 'Ali, et qui, ce faisant, changent en fonction du temps. Leur différence est également observable sur le plan de la référence juridique : contrairement aux chiites, qui respectent les préceptes d'un ayatollah, les sunnites se soumettent aux prescriptions de la tradition, voire à une compréhension littérale du Coran. D'autres règles, comme l'*ijma* (consensus omnium) ou le *qiyās* (raisonnement comparatif) sont également en usage, y compris dans les spéculations théologiques qui ont amené la formation des quatre courants principaux du sunnisme ou écoles : le malikisme, le hanafisme, le chafi'isme et le hanbalisme.

Le malikisme

Fondée par un théologien de Médine (*cf.* plus haut, p. 246), Malik Ibn Anas (vers 711-796), le malikisme est la première tentative de théorisation juridique de l'islam, tant dans sa version pratique que dans ses projections intellectuelles. Dans son œuvre majeure et unique, le *Muwatta*, Malik Ibn Anas se révèle comme un théologien inspiré par l'œuvre et l'attitude du Prophète. Il préconise un recours systématique à la consultation et à l'*istislah*, au sens où le musulman sincère se doit de faire le bien au service de tous ou tout au moins de le défendre et de le préserver. Les adeptes du malikisme sont essentiellement les Maghrébins et les Africains.

Le hanéfisme

Abu Hanifa (mort en 767) est le fondateur de la deuxième branche du sunnisme. Ses adeptes sont surtout les musulmans turcs et indiens.

Le hanbalisme

On doit à l'imam Ibn Hanbal (mort en 858) la création du hanbalisme, c'est-à-dire une branche de l'islam sunnite plus orthodoxe que les deux premières. Ses adeptes se recrutent essentiellement en Arabie et dans les pays du Golfe. Grâce à Mohammed Ibn Abd Al-Wahab, les wahhabites tiennent à la fois de leur vieux mentor et à Ibn Hanbal et Ibn Taymiyya, deux théologiens musulmans de l'époque médiévale.

Le chafi'isme

Enfin, le chafi'isme. Il constitue la quatrième et dernière école dogmatique du sunnisme. Le chafi'isme prend d'abord une orientation très juridique avec l'épître (*Risala*) de son fondateur, l'imam Chafi'i (767-820), un théologien de Gaza, en Palestine, mais qui passera l'essentiel de sa vie en Égypte où il mourra.

Pour justifier les liens étroits que le Coran et la Sunna entretiennent entre eux, ce qui par ailleurs légitime aux yeux des sunnites une certaine proximité avec l'islam des origines, Chafi'i écrit : « La sunna l'Envoyé de Dieu (prophète Mohammed) explicite les significations voulues par Dieu ; elle constitue une indication pour le sens particulier ou le sens général du discours divin. En outre, Dieu a lié la sagesse à la sunna et à son Livre en la mentionnant immédiatement à leur suite. » Cette citation est extraite de *La Risala, les fondements du droit musulman* (Sindbad-Actes Sud, 1997, p. 93) dans la traduction accessible de Lakhdar Souami.

Il conclut : « Il n'a confié ce privilège à aucune autre de Ses créatures qu'à Son Envoyé. »

Le seul reproche que les musulmans adressent aux quatre écoles dogmatiques du sunnisme est, sans doute, le fait que la réflexion personnelle (*ray'*) et l'approfondissement de la sagesse coranique (*ijtihad*) soient momentanément interrompus et cela à partir du IX^e siècle. Mais si le poids de ces grandes formations doctrinales est sensible dans les écoles coraniques aujourd'hui, il est des voix qui s'élèvent désormais pour tenter de réactiver la dialectique interrompue par leurs ancêtres. Il est donc question de rétablir le travail utile de l'interprétation des textes et de leur adaptation au siècle que nous vivons. Cela pose la question des enjeux de l'islam de demain et de sa capacité d'embrasser la modernité.

Le hadith est l'une des clés du sunnisme, à la fois son cœur vibrant, son architecture et son horizon. Il convient de s'y arrêter un peu car il est difficile de comprendre comment des faits et gestes du Prophète et parfois ses phrases elles-mêmes ont pu inspirer à ce point 80 % des musulmans. Il faut d'abord savoir que le hadith est devenu très vite une discipline faisant



partie du cursus des connaissances que chaque imam ou théologien doit intégrer. Cette curiosité est née du fait que plusieurs compilateurs se sont attachés leur vie durant à réunir les différents hadiths, à les confronter les uns aux autres, quant au contenu (*matn*) et, partant, à les classer. Ainsi, certains hadiths sont dits « forts », c'est-à-dire authentiques, et d'autres sont jugés « faibles » car la chaîne de transmission (*isnad*) n'a pas été validée ou qu'elle comporte des blancs (cf. p. 150). Une « science » de la divergence des hadiths a fait son apparition au IX^e siècle. Si le hadith est incomplet, étrange (*gharīb*) ou qu'il est contradictoire avec un autre hadith, les théologiens s'évertuent à en montrer les divergences et les aspérités. Ils préconisent dans certains cas d'abroger (*naskh*) tel ou tel hadith, que cette abrogation soit totale ou partielle. Plusieurs théologiens, tels Ibn Qûtayba (mort en 889) ou Zamakhchari (mort en 1144), se sont illustrés dans ce domaine.

Chapitre 13

Le chiisme

Dans ce chapitre

- ▶ Les événements fondateurs du chiisme
 - ▶ Qui sont les duodécimains ?
 - ▶ Le culte chiite
 - ▶ Point de vue chiite sur la théologie, la loi et l'interprétation du Coran
 - ▶ Relations des chiites avec les sunnites et les soufis
-

Étant donné que les sunnites constituent 88 à 90 % de la population musulmane, l'idée que se font les Occidentaux de l'islam correspond surtout à l'islam sunnite. Quand on parle des chiites, c'est en relation avec la révolution iranienne, la prise d'otages dans l'ambassade américaine de Téhéran ou le nucléaire iranien. Enfin, la crise opposant chiites et sunnites en Irak est l'un des facteurs d'instabilité dans cette région du monde.

Ironie de l'histoire, si les Occidentaux associent facilement le chiisme au terrorisme et au fondamentalisme, historiquement le chiisme s'est montré plus dynamique que l'islam sunnite. (La constitution de la république islamique d'Iran, par exemple, est quelque chose d'entièrement nouveau dans l'histoire du chiisme.)

Ce chapitre traite du chiisme en général et plus particulièrement du chiisme duodécimain (également appelé *Imami*, c'est-à-dire « imamites » ou *Ithna-achriya*, terme arabe qui signifie « du douzième imam »). Les deux autres branches du chiisme sont celles des ismaéliens (« du septième imam ») et des zaydites (« du cinquième imam »). La plupart des chiites sont aujourd'hui des chiites duodécimains, qui font remonter la lignée de leurs chefs religieux (les imams) à 'Ali jusqu'au douzième imam qui lui a succédé et a mystérieusement disparu au IX^e siècle. Les chiites ismaéliens (dits « septimains ») et les chiites zaydites se reconnaissent héritiers d'une succession de respectivement sept (d'où l'appellation de « septimains ») et cinq imams. Les chiites zaydites, le plus petit des groupes chiites aujourd'hui, est également le plus proche de l'islam sunnite à divers titres. Le chiisme septimain a donné naissance au fil du temps à un certain nombre de groupes différents, dont beaucoup ont

développé des doctrines et des pratiques plutôt ésotériques en comparaison avec le chiisme duodécimain ou l'islam sunnite. (Pour plus d'informations sur les ismaéliens et le chiisme zaydite, reportez-vous aux chapitres 4 et 15.)

Les musulmans chiites dans le monde

Les chiites représentent 10 à 13 % de la population musulmane dans le monde entier. Les chiites vivent majoritairement dans les pays suivants (chiffres provenant de *L'Atlas des religions*, La Vie-Le Monde, 2007) :

- ✓ **L'Iran** : 87 % (environ 60 millions)
- ✓ **L'Irak** : 58 % (environ 15 millions, concentrés dans le sud)
- ✓ **Le Liban** : 30 % (1,2 million, dans le sud et dans la plaine de la Beqaa')
- ✓ **Bahreïn** (dans le golfe Persique) : 74,5 % (environ 540 000)
- ✓ **Le Yémen** : 30 % (environ 6 millions)
- ✓ **L'Azerbaïdjan** (dans la région de montagne de Caucase) : 65 % (environ 5,5 millions)
- ✓ **L'Arabie Saoudite** : 8 % (environ 2 millions)
- ✓ **Le Pakistan** : environ 28 % (environ 45 millions)
- ✓ **L'Afghanistan** : 19 % (environ 4,9 millions)
- ✓ **La Syrie et la Turquie** : 10 à 30 % (dont des druzes, des alaouites, des alevis, qui habituellement ne veulent pas être considérés comme des chiites).

On trouve également beaucoup de musulmans chiites dans les pays occidentaux où ils ont immigré au siècle dernier.

Une affaire de famille

Le mot « chiite » signifie « partisan (de 'Ali) ». 'Ali, le plus jeune cousin de Mohammed, a grandi dans la maison de Mohammed et a épousé sa fille Fatima. C'est lui qui a occupé le lit de Mohammed la nuit où il a quitté La Mecque pour Médine. C'est lui qui a porté le drapeau musulman quand ils ont conquis La Mecque en 630. C'est lui qui prenait les décisions à Médine quand Mohammed est parti pour sa dernière campagne militaire dans le nord de l'Arabie, toujours en 630.

Le principe de base des chiites est que le chef de la communauté musulmane doit être un descendant de Mohammed. Aux yeux des chiites, les trois premiers califes (*cf.* chapitre 4) n'ont pas cette légitimité. Pour les chiites, 'Ali a été l'imam ou chef spirituel (et politique) de la mort de Mohammed en 632 jusqu'à sa propre mort en 661, et non pas seulement pour la période allant de 656-661, date de son califat, reconnu par les sunnites, qu'il a exercé à la suite des trois premiers califes. Bien que 'Ali et ses partisans aient revendiqué dès le début le titre de calife (c'est-à-dire de successeur), il n'a pas cherché à faire usage de la force quand il a été évincé par les autres. Par la suite, les chiites ont considéré que Dieu avait imposé ces années de règne illégitime (632-656) pour séparer les vrais croyants des hypocrites.

Toutes les traditions musulmanes honorent 'Ali et le dépeignent sous un jour favorable. Dans l'islam chiite, 'Ali est le modèle du musulman parfait. Il est plus souvent désigné sous le nom de « commandeur des croyants » que par son nom. On dit qu'il maîtrisait parfaitement bien la langue arabe – étant lui-même qoraychite – et qu'il avait une fière allure de guerrier, alliant la jeunesse et la beauté à la bravoure. Dans l'iconographie musulmane, 'Ali est représenté par l'épée à double tranchant de Mohammed, ce qui correspond à une vision de l'islam chiite que les sunnites ont tendance à récuser.

Désignation de 'Ali



Selon la Tradition chiite, quand Mohammed est revenu de son voyage nocturne à Jérusalem (*cf.* chapitre 3), il a jeté son manteau au-dessus de 'Ali et Fatima. Pour les chiites, cela a été interprété comme étant le signe que Mohammed lui-même désignait ainsi 'Ali pour lui succéder. Il y eut un autre signe plus important encore. En effet, un hadith rapporte que, au cours de son pèlerinage d'adieu à La Mecque en 632, Mohammed reçut une révélation divine désignant 'Ali comme son successeur. Mohammed a attendu de se trouver à l'oasis de Ghadir Khumm, située sur la route qui ramène les pèlerins à Médine, pour rendre publique cette annonce. Cette désignation lui a été inspirée par Dieu. C'est ainsi que les chiites comprennent la sourate V, 67 qui dit : « Ô Messager, transmets ce qui t'a été descendu de la part de ton Seigneur. » Mohammed a rassemblé tous les pèlerins et leur a dit : « Celui dont je suis le maître, 'Ali est également son maître. » Il a alors demandé à toutes les personnes présentes de reconnaître 'Ali. Par la suite, ce récit a été encore embelli.

Importance de l'imam chez les chiites



Si dans l'islam sunnite l'imam est le chef de la prière, dans le chiisme, en revanche, l'imam est le chef de la communauté. Il assume à la fois la conduite politique et religieuse de la communauté, tout comme Mohammed. À la différence des prophètes, l'imam ne reçoit pas de nouvelle révélation, mais il est conseillé par les anges et a une connaissance unique de l'Écriture sainte. L'imam est responsable de l'administration des piliers de la religion, de la prière, du jeûne du ramadan (*sawm*), de la perception de l'aumône légale (*zakat*), de la direction du pèlerinage (*hadj*), de l'action d'étendre et de défendre le domaine de l'islam, d'imposer la loi islamique et d'interpréter la signification du Coran.

Chaque prophète a douze adjoints (*walis*) selon la doctrine du chiisme duodécimain centrée sur la personne de l'imam. 'Ali est le *wali* à qui Mohammed a enseigné le sens caché du Coran. 'Ali est aussi celui qui a recopié le Coran sous la dictée de Mohammed. Selon la doctrine chiite, l'imam caché est en possession de cette copie du Coran et la fera connaître quand il reviendra.

Voici quelques concepts fondamentaux dans le chiisme concernant les imams.

- ✓ Comme 'Ali et son fils, Hussein, tous les imams ont été martyrisés, excepté le douzième imam. Aussi la famille de 'Ali est-elle appelée « la maison de la désolation ». Parce que les chiites ne sont pas venus à la rescousse de Hussein au jour de Kerbela (se reporter au paragraphe de ce chapitre intitulé « Le martyr de Hussein à Kerbela »), la souffrance et le repentir pour les péchés commis jouent un rôle important dans la foi chiite.
- ✓ Les imams supportent volontairement leur douleur au nom de tous les croyants. Au jour du Jugement dernier, les imams ainsi que Fatima (la fille de Mohammed) intercèderont devant Dieu pour les fidèles chiites. Le chagrin de Fatima à la mort de Hussein est comparable à la douleur de Marie, la mère de Jésus, au pied de la croix.
- ✓ De même que Mohammed a désigné 'Ali comme son successeur, de même chaque imam, guidé par une inspiration divine, désigne (*nass*) son successeur.
- ✓ L'imam est sans péché et infaillible (*'isma*). Il connaît également le sens intérieur (caché) et externe des Écritures saintes et d'autres livres secrets.

- ✓ Il doit toujours exister un imam visible ou caché, sinon le monde cesserait d'exister. Selon la doctrine de l'occultation (*ghayba*), l'imam peut disparaître mais reste vivant en tant que chef de la communauté musulmane. Le douzième imam est l'imam caché – dont la présence est occultée aux yeux des hommes mais demeure sous la protection de Dieu en vue de son retour à la fin du temps où il apparaîtra comme le mahdi, qui établira la justice sur terre.
- ✓ La simulation (*taqiyya*) ou la dissimulation signifie que, afin d'éviter la persécution, il est parfois légitime de cacher son identité chiite. Il en découle qu'un imam chiite peut être amené à se soumettre à un dirigeant illégitime, tout comme 'Ali s'est soumis à l'autorité des trois premiers califes.
- ✓ La connaissance ésotérique des textes (*batin*) est accessible à l'élite spirituelle qui est capable d'aller au-delà du sens littéral des textes des Écritures saintes.
- ✓ La souffrance des imams est une grande injustice. Le souci de justice qui émane de la doctrine chiite (*adl*) et sa croyance que l'imam caché, à son retour, viendra établir un ordre mondial justes, expliquent l'attrait du chiisme auprès des groupes utopistes et révolutionnaires.

Le mahdi et l'imam caché

Le mahdi est en quelque sorte le messie qui viendra à la fin des temps. Il vaincra le mal, donnera une juste rétribution et régnera sur un monde idéal où tout homme sera soumis à Dieu. La paix et la justice régneront, et la pauvreté sera éliminée (cf. chapitre 7). Les penseurs sunnites, au fil des siècles, se sont toujours montrés sceptiques à l'égard de cette attente du messie. Le mahdi n'est mentionné ni dans le Coran, ni dans les deux grands recueils de hadiths sunnites, ni par al-Ghazali.

Dans l'islam sunnite, l'idée du mahdi est souvent combinée avec celle d'un restaurateur temporaire de la foi (*mujaddid*), qui apparaît à la fin de chaque siècle. Il y a eu divers mouvements politiques réformistes, particulièrement en Afrique, qui ont été menés par des individus prétendant être le mahdi. Citons entre autres

Ibn Tumart (1077-1130), le fondateur de l'État almohade en Afrique du Nord ; Othman dan Fodio, le fondateur du califat de Sokoto dans le Nord du Nigeria (environ 1800) ; et le fondateur du mouvement sanusi qui a créé l'État libyen. En 1881, Mohammed Ahmad Ibn 'Abd Allah s'est proclamé mahdi et a fondé la nation du Soudan sur des bases idéologiques de restauration de l'islam tel qu'il existait à l'origine à Médine.

Le chiisme duodécimain n'appelle pas mahdi les onze premiers imams. Le douzième imam caché s'appelle Mohammed Al-Mahdi. Il est vivant sur terre, tout en ayant des connections avec les prophètes déjà au ciel, et reviendra un jour comme imam et Mahdi. Ainsi, dans le chiisme, le concept de Mahdi se confond avec celui de l'imam caché.

Les deux grands événements fondateurs du chiisme

Le martyre de 'Ali et de son fils Hussein sont les deux grands événements fondateurs du chiisme qui lui donnent sa personnalité unique.

La trahison et le martyre de 'Ali

On a suspecté 'Ali de complicité dans le meurtre d'Othman, le troisième calife. Cela explique que 'Ali ait dû relever un certain nombre de défis durant toute la courte période de son califat (556-561). Il nomma un candidat en remplacement du neveu de 'Othman, Mou'awiya, comme gouverneur de Syrie. Mou'awiya refusa de céder sa place et les deux armées rivales s'affrontèrent à l'été 657, au lieu dit de Siffin, situé sur l'Euphrate supérieur (en Syrie actuelle). Pour éviter la défaite, les soldats de Mou'awiya fichèrent au bout de leurs lances des feuillets du Coran pour demander un arbitrage. 'Ali céda à leur requête. Mou'awiya interpréta la décision d'arbitrage comme une validation de sa demande et assumait le rôle de calife à Jérusalem en 660. Au mois de janvier suivant, 'Ali fut assassiné par un kharidjite qui jugeait que 'Ali avait trahi la cause de Dieu en acceptant un arbitrage humain. C'est ainsi que 'Ali devint le premier des imams martyrs. Son tombeau à Nadjaf (en Irak) est devenu le premier lieu saint de l'islam chiite. Les chiites disent que lorsqu'on creusa sa tombe, on y trouva une inscription censée dater du Noé de la Bible disant que ce serait bien là un jour l'endroit où 'Ali serait inhumé. De nos jours, le chiisme reste encore un mouvement politique relativement mineur. Les développements ultérieurs ont conduit le chiisme à représenter une autre tendance de la religion musulmane.

Le martyre de Hussein à Kerbela

Après la mort de 'Ali, son fils aîné, Hasan, fut proclamé imam, puis calife, par les partisans de 'Ali. Après des négociations entamées par Mou'awiya, Hasan renonça publiquement au califat dans la mosquée de Koufa, le foyer central du soutien chiite. Hasan reçut de Mou'awiya une pension généreuse et des terres. Il vécut paisiblement le reste de sa vie à Médine et resta à l'écart de la politique. (L'imam est toujours le gouverneur légitime des musulmans mais peut choisir délibérément d'accepter l'autorité illégitime d'un autre.) Hasan est mort entre 670 et 680 et est enterré au cimetière d'Al-Baqi', à Médine, un lieu saint à la fois pour les chiites et pour les sunnites. Les chiites disent qu'il a été empoisonné par sa femme, à l'instigation de Mou'awiya, mais les historiens pensent plutôt que Hasan est mort de sa belle mort, tout naturellement.

Mou'awiya mourut au printemps, en l'an 680, après avoir désigné son fils Yazid pour lui succéder, ou devenir le prochain calife, établissant de ce fait la dynastie omeyyade. Des émissaires chiites vinrent de Koufa pour demander à Hussein, le jeune frère de Hasan, résidant à Médine, d'assumer la charge de calife et de renverser Yazid. Hussein envoya un cousin pour étudier la situation à Koufa. Assuré du soutien de la population de Koufa, Hussein se mit en route pour Koufa en septembre avec environ cinquante partisans ou membres de sa famille. Le gouverneur de Yazid en Irak surveilla de près la progression du groupe d'insurgés et fit assassiner les principaux partisans de Hussein à Koufa. Quand le groupe s'approcha de Koufa, une patrouille armée les chassa. En dépit des promesses de soutien, aucun chiite de Koufa ne rejoignit Hussein.

Tous les éléments étaient en place pour la confrontation entre la fragile « armée » de Hussein, comptant moins de cent personnes, avec la solide armée omeyyade, à Kerbela au nord-ouest de Koufa. Empêché d'accéder à l'Euphrate, le groupe de Hussein souffrit de déshydratation et de malaises. Hussein périt dans la bataille.

La mort de Hussein à Kerbela est l'événement principal qui fit du chiisme un mouvement religieux et explique en grande partie l'importance que les chiites accordent à la souffrance, à leur sentiment de justice bafouée et au martyre. La théologie chiite dit que Hussein est allé délibérément vers la mort qui l'attendait pour racheter les péchés des musulmans – mort tout comme les chrétiens disent que Jésus l'a fait pour racheter les péchés des hommes. Tous les ans, les chiites revivent les dix jours de muharram à la manière dont les chrétiens revivent les événements de la dernière semaine de vie de Jésus (la semaine sainte). Voici le déroulement de ces journées :

- ✓ Jours 1-3 : échec des négociations à Kerbela quand Hussein a refusé de reconnaître les prétentions de Yazid au califat.
- ✓ Jour 4 : martyre de Hurr al-Tamimi, commandant de la cavalerie de Yazid, qui passa du côté chiite.
- ✓ Jour 5 : martyre des deux jeunes fils de la sœur de Hussein, Zaynab.
- ✓ Jour 6 : le fils aîné de Hussein, 'Ali Al-Akbar, meurt dans les bras de son père. Le dernier-né de 'Ali, encore nourrisson, 'Ali al-Ashghar, meurt la gorge transpercée par une flèche.
- ✓ Jour 7 : la tente avait été installée pour la célébration du mariage du neveu de 'Ali, quand les participants apprirent que le futur marié venait de mourir au combat.
- ✓ Jour 8 : le demi-frère de 'Ali, Al-'Abbas, est amputé des deux bras alors qu'il essaie d'aller chercher de l'eau à l'Euphrate.
- ✓ Jours 9-10 : dans la bataille finale, Hussein et ses soldats sont tués. Ce lieu devint dès lors un des grands lieux de pèlerinage.

- ✓ La tête de Hussein fut apportée au calife à Damas. Selon une tradition, elle serait enterrée dans la cour de la célèbre mosquée des Omeyyades tandis que, selon une autre, elle aurait été finalement enterrée au mausolée de Hussein qui se trouve au Caire, deux lieux particulièrement vénérés par les chiïtes. Les femmes et les enfants survivants, y compris la sœur de Hussein, Zaynab, furent amenés au calife Yazid, qui les traita avec respect et leur permit de retourner à Médine. Yazid permit également à 'Ali Zayn al-Abidin, un fils de 'Ali qui était souffrant et alité au moment de la bataille, de se retirer à Médine où il mourut vers l'an 713.

Post-scriptum : la marche des pénitents

Le chef de la communauté chiïte à Koufa se reprocha à lui-même et aux autres chiïtes de ne pas être allés au secours de Hussein, à Kerbela. Pour le repentir de leurs péchés, en novembre 684, ils organisèrent une marche funèbre, le visage tout en noir, déplorant leur culpabilité. Le lendemain du jour où ils s'arrêtèrent à Kerbela, les troupes omeyyades les attaquèrent et les massacrèrent. La lamentation et l'autopunition font partie des rites observés au moment de l'achoura, dont l'origine remonte à cet événement de repentance collective inscrite dans la mémoire chiïte.

La lignée des douze imams

Les récits fondateurs du chiïsme duodécimain se poursuivent jusqu'à l'occultation du douzième imam en 874. Après cette date, l'histoire du chiïsme connaît un certain nombre de bouleversements au cours de la période abbasside, puis avec la fondation en Iran d'un État chiïte duodécimain en 1501.

Le chiïsme sous les Omeyyades



'Ali Zayn al-Abidin (mort vers 715), également appelé As-Sajjād (Celui qui se prosterne devant Dieu), a été suivi par son fils, Mohammed Al-Baqir (676-vers 733), qui devint le cinquième imam. Al-Baqir a vécu et est mort à Médine sans s'impliquer au plan politique. Plus tard, en 739-740, un demi-frère cadet d'Al-Baqir, Zayd, déçu par l'acceptation de la domination omeyyade par Al-Baqir, entraîna une petite centaine de chiïtes à partir de Koufa dans une autre révolte sans lendemain. Zayd fut massacré en 740, mais son fils, Yahya, réussit à s'échapper en Iran oriental où ses tentatives pour rassembler les chiïtes pour combattre les Omeyyades se soldèrent par sa mort en 743. Les zaydites, ou les adeptes du cinquième imam, qui reconnaissent Zayd plutôt qu'Al-Baqir comme cinquième imam, forment une des trois branches du chiïsme (cf. chapitre 13).

Bien qu'il ne se soit pas engagé au plan politique, le sixième imam, Ja'far al-Sadiq (699-765), a établi le chiisme sur une base solide en tant que mouvement religieux. Son école de droit est la faculté de droit officielle du chiisme duodécimain et est reconnue par les sunnites comme légitime, au même titre que celle des chiites zaydites.

Le chiisme sous les Abbassides

La révolte abbasside qui vint renverser les Omeyyades en 750 trouva un écho favorable auprès des chiites meurtris par l'échec de leurs propres révoltes des années 740 et 743. Aboul 'Abbas al-Saffah, descendant de l'oncle de Mohammed, Al-'Abbas, se conduisit davantage comme un calife que comme un descendant de 'Ali. Les dirigeants abbassides exercèrent une surveillance rapprochée sur l'imam chiite, qui n'était pas inquiet tant qu'il ne faisait pas de politique. Les chiites constituaient une minorité importante de la population de Bagdad, capitale du tout nouvel État abbasside.



À la mort de Ja'far, la succession se compliqua du fait que le successeur désigné, Isma'il, le fils de Ja'far, mourut avant son père. Il s'ensuivit une rupture dans la lignée des imams, la branche des septimains ne reconnaissant comme septième imam valide que ce fils décédé (cf. chapitre 15).

Pour la majorité des chiites, le successeur reconnu en tant que septième imam fut un autre fils de Ja'far, Moussa al-Kazim (745-799). Le calife abbasside fit installer Moussa à Bagdad où il pouvait être étroitement surveillé. Moussa et le neuvième imam, Mohammed al-Jawad (810-835), ont été enterrés dans un cimetière situé au nord de Bagdad. Cet emplacement, connu sous le nom d'*Al-Kazimiyya*, est un autre sanctuaire chiite renommé. Le calife abbasside al-Ma'moun désigna le huitième imam, 'Ali al-Rida, comme celui qu'il choisissait comme héritier. On ne sait pas avec certitude s'il eut jamais l'intention de mettre son intention à exécution. Al-Rida mourut (en 818) avant Al-Ma'moun (786-833) et la Tradition chiite a de nouveau attribué sa mort, ainsi que celle de son père, aux califes. Al-Rida est le seul imam enterré en Iran (à Masshad – ou Mechhed –, dans la partie orientale de l'Iran équivalente au Khorassan).

La sœur d'al-Rida, Fatima al-Ma'ssouma, rendit visite à son frère en Iran. Elle tomba malade et y mourut. Elle est enterrée dans la ville de Qoum, où des réfugiés chiites s'étaient implantés en 712. Qoum devint un lieu de pèlerinage important et, beaucoup plus tard, le plus grand centre universitaire d'Iran. Les califes installèrent les dixième et onzième imams à Samarra, leur nouvelle capitale, les plaçant ainsi sous surveillance. Le mausolée qui abrite les tombes de ces imams à Samarra est également un lieu saint chiite.



Le onzième imam, Al-Hasan al-Askari, mourut en 873, ne laissant aucun héritier masculin connu. Le chiisme duodécimain prétend qu'Al-Askari a eu un fils qu'il cacha dès qu'il eut 4 ans. Ce fils, Mohammed Al-Mahdi, est le douzième, l'imam caché, qui un jour réapparaîtra comme imam et comme Mahdi. De 874 à 941, pendant la petite période d'occultation (*ghayba*), les chiites pensent que l'imam caché a gardé le contact avec la communauté chiite par l'intermédiaire d'une série de quatre messagers (*safirs*). En 941 a commencé la « grande occultation ». Le douzième imam est encore vivant et apparaît dans les rêves. L'absence de l'imam a suscité des questions quant à la façon de diriger la communauté chiite jusqu'à son retour. Le douzième imam caché est officiellement le « chef de l'État » en Iran moderne.

À l'époque du onzième imam, le calife abbasside avait un rôle purement honorifique : la vraie puissance était exercée par de fortes personnalités qui avaient le titre de *vizir* ou de *sultan*. De l'an 945 à 1055, la dynastie au pouvoir fut celle des Bouyides. Les Bouyides étaient chiites – au départ zaydites, puis ils sont passés au chiisme duodécimain car le fait que le douzième imam soit devenu caché leur permettait de régner sans que leur autorité soit contestée par un chef religieux. Bien qu'ils n'aient pas essayé d'imposer le chiisme à la majorité sunnite, les pratiques religieuses et les études furent florissantes à cette époque. Elles ont marqué tout le chiisme. Le chiisme se développa à l'ouest de Damas jusqu'à l'est en Iran. Bien qu'aujourd'hui les chiites soient une minorité relativement petite, à la fin du x^e siècle, un observateur extérieur aurait pu penser que le chiisme était sur le point de devenir dominant. Les Bouyides, les Fatimides en Égypte et plusieurs plus petites dynasties chiites dirigeaient la majorité du monde musulman, y compris les villes saintes de La Mecque et de Médine. Mais cela ne devait pas durer.

Adoption par l'Iran du chiisme duodécimain

L'Empire abbasside tomba entre les mains des Mongols païens en 1258. Les Mongols qui se sont implantés dans des régions musulmanes se sont progressivement convertis à l'islam sunnite. Au cours des siècles qui suivirent, la situation politique fut instable. La plupart des États décentralisés étaient dirigés par des dynasties sunnites, avec tout de même quelques bastions chiites. Au x^e siècle émergea en Azerbaïdjan un ordre de moines soldats soufis lié au chiisme ismaélien. Avec le soutien de quelques tribus turques, sa puissance s'est étendue des régions du nord de l'Iran jusqu'à la Turquie orientale. Son chef, Ismaël, prétendait descendre de Moussa al-Kazim, le septième imam, et même être le Mahdi. Ismaël a fondé la dynastie iranienne safavide (1501-1722) qui a régné sur l'Iran et l'Irak et a fait du chiisme duodécimain une religion d'État. Étant donné que les chiites étaient minoritaires en Iran, des penseurs arabes y furent appelés. Ils venaient de foyers chiites du Liban, d'Irak et du Cachemire pour planter le chiisme dans la population et servir de chefs religieux et de théologiens pour animer les *madrasas* ou séminaires à Meched, Nichapur, et plus tard Qoum.

Un haut fonctionnaire était chargé d'encadrer les chefs religieux, de nommer les juges, les directeurs de la prière et les autorités religieuses régionales.



Si les dirigeants safavides pouvaient revendiquer leur autorité religieuse en tant que descendants du septième imam, tel ne fut pas le cas pour les dirigeants Qajar (1794-1925) et Pahlavi (1926-1979). Les relations entre l'État iranien et les autorités religieuses chiïtes ont toujours été tendues. Le clergé de chiïtes était financièrement indépendant et la plupart des lieux saints et des foyers de rayonnement chiïtes se trouvaient en Irak, en dehors de la tutelle iranienne. Avant 1979, les autorités religieuses n'aspiraient pas à prendre le pouvoir. Quand leurs intérêts coïncidaient avec ceux de l'État, ils coopéraient mais, à l'inverse, quand leurs intérêts étaient menacés, ils se montraient virulents contre l'État. Le meilleur exemple d'opposition efficace au gouvernement est le boycott du tabac de 1891. Le gouvernement avait accordé aux Anglais un monopole à long terme sur le tabac. Cet accord menaçait la survie des négociants locaux qui étaient les soutiens traditionnels des penseurs chiïtes. Les autorités religieuses chiïtes prononcèrent une fatwa (décision légale) contre le tabagisme. Plus personne ne fumant, le monopole du tabac était devenu inutile et le gouvernement fut forcé de revenir sur ses engagements.

Au xx^e siècle, l'État iranien a laïcisé l'éducation, les tribunaux ont aboli le port du voile et du tchador pour les femmes, et ont recommandé le port du costume occidental pour les hommes. Ces actions qui menaçaient des intérêts religieux expliquent pourquoi une minorité de chefs chiïtes tels Khomeiny se sont engagés en politique au point de renverser le shah d'Iran (cf. chapitre 18).

Particularités du culte chiïte duodécimain

Dans l'ensemble, les croyances, le droit et les rites chiïtes sont identiques à ceux des sunnites. Voici cependant certaines particularités que l'on ne retrouve pas chez les sunnites.

Commémoration de Hussein (achoura)



Pour un observateur étranger, les célébrations d'achoura sont ce qui est le plus spécifiquement associé au culte chiïte duodécimain. Pendant les deux premiers mois de l'année musulmane, et plus particulièrement pendant les dix premiers jours du premier mois (muharram), les événements de Kerbela sont commémorés. La célébration comporte :

- ✓ Des lamentations, le port de vêtements foncés et le noircissement du visage.

- ✓ Des pleurs aux cris de « Ya, Hussein » et une prière pour l'eau (rappelant la soif des soldats à Kerbela).
- ✓ La construction de tentes, de pupitres et de structures spéciales (*tekyeh* ou *hoseyniyyeh*). Les mosaïques décoratives des *tekyehs* illustrent des épisodes de Kerbela.
- ✓ Le fait de se frapper le torse avec les poings. Les chemises d'homme qui s'ouvrent sur le côté plutôt que devant permettent d'exhiber le torse plus facilement.
- ✓ L'automutilation par les hommes avec des couteaux, des chaînes et des lames de rasoir, les trois derniers jours. Les dispositifs des premiers soins sont mis en place pour soigner les blessés volontaires.

En Iran, cette cérémonie se déroule en trois parties :

- ✓ **Récitation en public des événements de Kerbela (le *rawzah-khvani* signifie le « récit du jardin »)** : le récit commence en général par une élégie funèbre en l'honneur de Mohammed, puis un chanteur de *rowza* entonne des histoires et des chansons au sujet de Hussein. À la fin, toute l'assistance entame le chant des lamentations. Le récit le plus célèbre est celui du « jardin des martyrs » (*rawdāt al-chouhada'*). L'assistance est activement impliquée et les orateurs peuvent établir des parallèles entre Kerbela et des événements ou des gouvernants actuels.
- ✓ **Processions de rues dont l'origine remonte au moins au x^e siècle** : c'est un peu comme un 15 août dans les campagnes françaises ou même un « pardon » breton où chaque corporation, chaque association arbore ses fanions et ses guirlandes. Les cercueils représentent les martyrs de Kerbela, les étendards représentent les imams, et le cheval blanc de Hussein, qui est également le cheval que l'imam caché montera quand il reviendra, font partie du cortège.
- ✓ **Reconstitutions dramatiques (*ta'ziya*, du mot arabe qui signifie « deuil »)** : ces mises en scène grandeur nature ont vu le jour et se sont développées aux xviii^e et xix^e siècles. C'est en quelque sorte une forme de « théâtre interactif » dans lequel les acteurs, l'assistance et le producteur s'impliquent tour à tour. Les acteurs, manuscrits à la main, représentant Hussein et sa troupe, sont habillés en vert et déclament leur rôle en chantant. Les odieux omeyyades tout habillés de rouge récitent eux aussi leur texte. Le moment de tension maximale a lieu quand Hussein apparaît enveloppé dans son linceul mortuaire. Dans les années 1920, l'État iranien a interdit les exécutions de *ta'ziya* dans le cadre de tentatives menées pour moderniser le pays. Il existe également des penseurs chiites qui sont contre certains aspects de ces célébrations. Depuis 1979, les célébrations en Iran sont de nouveau autorisées mais sont néanmoins moins spectaculaires qu'au xix^e siècle. En Irak, au Liban et en Azerbaïdjan, ces célébrations chiites prennent des formes plus sobres. En Inde et au Pakistan, les cérémonies de l'achoura chez les chiites duodécimains comportent des récitations et des processions, mais pas de représentations théâtrales.

Pèlerinage sur la tombe des imams

Dans le même style que les soufis qui commémorent l'anniversaire de leurs saints et vont en pèlerinage sur leur tombe, les chiïtes vont régulièrement en pèlerinage sur la tombe des onze imams, qui sont toutes situées en Irak, sauf une. Cela ne les empêche pas – loin de là – d'honorer les lieux saints de La Mecque et de Médine, et particulièrement au moment du grand pèlerinage. Les sanctuaires abritant les tombeaux sont d'une manière générale surmontés de grands dômes dorés. La célébration principale a lieu à la date anniversaire de la mort de l'imam plutôt qu'à la date de sa naissance. Étant donné que le douzième imam est encore vivant, il n'a aucun tombeau et sa fête est célébrée le quinzième jour du mois de cha'ban. Un certain nombre de sanctuaires ont d'énormes dotations et bénéficient de grands ensembles architecturaux. De même que celui qui a accompli le *hadj* s'appelle un *hadji*, celui qui va en pèlerinage dans un sanctuaire chiïte important prend un titre honorifique comparable. Selon la croyance chiïte, celui qui est enterré dans l'un de ces lieux sacrés est dispensé de l'examen que font passer les anges Nakir et Munkir au défunt qui vient d'être enseveli.

Le pèlerinage se pratique également à destination des tombeaux des descendants des imams et aux tombeaux de certains grands penseurs religieux. Comme dans l'islam sunnite, les descendants de Mohammed (les *chérifs*, c'est-à-dire « nobles ») sont particulièrement honorés et peuvent se faire appeler *sayyid* (Monsieur) et porter des turbans noirs.

Des rites propres aux chiïtes



Les différences entre les rites sunnites et chiïtes sont mineures mais permettent de les distinguer. Avant d'en faire l'énumération, il faut rappeler que les cinq grands principes de l'islam, à commencer par la chahada, la prière et le pèlerinage, sont respectés universellement par tous les musulmans.

Voici donc quelques-unes de ces règles de spécification :

- ✓ Dans l'appel à la prière, les chiïtes ajoutent « j'atteste que 'Ali est proche » et, en se prosternant, peuvent toucher du front une motte de terre de Kerbela.
- ✓ Les chiïtes combinent ensemble la deuxième et la troisième prières quotidiennes d'une part, et la quatrième et la cinquième, d'autre part, de manière à n'avoir que trois temps de prière dans la journée.
- ✓ Lors du *hadj* à La Mecque, les chiïtes font une déambulation de plus que les sunnites autour de la Kaaba.

Le mode de pensée chiite

Les chiites ont imprimé leur marque dans le domaine du droit, de la théologie, de la philosophie, de l'exégèse des textes sacrés et de la hiérarchie religieuse.

Le droit, côté chiite

L'école juridique instituée par les chiites duodécimains est dite de rite « ja'farite », du nom du sixième imam qui en est le fondateur. L'imam vivant au beau milieu de la communauté musulmane est nécessairement inspiré et infaillible pour interpréter la loi divine. Tant que l'imam reste caché aux yeux des hommes, les deux premières sources de la loi sont les mêmes que pour les sunnites : le Coran et les hadiths. Les chiites ont quatre recueils importants de traditions (hadiths) : le plus ancien a été compilé par Al-Kulayni (x^e siècle). Ces recueils diffèrent des recueils sunnites du fait qu'ils contiennent également des traditions relatives à 'Ali et des traditions (des paroles et des actions) relatives aux imams. Un groupe intégriste, celui des Achkaris, était partisan d'une interprétation littérale des textes et considérait qu'un chiite ordinaire ne devait pas s'en remettre aux penseurs et aux intellectuels, mais seulement au Coran et aux hadiths. Leurs rivaux, les Oussoulis (du mot *oussoul* qui signifie « racines », comme dans « racines de la loi »), ont été majoritaires et ont persécuté les Achkaris. Les Oussoulis prônaient l'usage de la raison (*'aql*) valable tant que le raisonnement humain n'allait pas à l'encontre du Coran et des hadiths. Pour les chiites, les « portes de l'*ijtihad* (interprétation) » n'ont jamais été fermées. Contrairement à l'islam sunnite, les décisions des premiers juristes ne sont pas contraignantes pour la génération actuelle des intellectuels ou des croyants, ce qui ne les empêche pas de reprendre les conclusions de leurs prédécesseurs si le raisonnement va dans le même sens.

Voici trois domaines (en dehors des rites et du rôle des imams) où le droit chiite diffère du droit sunnite :

- ✓ **Les frères d'un père décédé** n'ont aucune part d'héritage.
- ✓ **Les droits de la femme** sont mieux protégés en ce qui concerne le mariage et le divorce.
- ✓ **Le mariage temporaire (*mut'a*)** est autorisé en droit chiite (en vertu de la sourate IV, 24). Il semble que l'objet principal de cette loi était de fournir une issue satisfaisante pour les hommes qui sont éloignés de chez eux. Le contrat de *mut'a* est codifié en des termes précis, une dot est prévue ainsi qu'une période de validité du contrat de mariage, le mariage étant automatiquement dissous à l'issue. La femme n'hérite pas et le mari n'est pas obligé de subvenir à ses besoins. Si des enfants sont conçus, ils vont avec le père. Aujourd'hui, ce mariage temporaire est dénoncé par le régime des mollahs. Il répugne aussi à la majeure partie des musulmans d'Iran.

Le clergé chiite : les mollahs

Les musulmans disent souvent que l'islam n'a aucun clergé. Chaque croyant se tient directement devant Dieu sans avoir besoin d'intermédiaire humain. C'est vrai si l'on comprend le mot « clergé » comme se référant à des « prêtres ». Cependant, il est indéniable que les chrétiens protestants disent eux aussi que l'homme se tient directement devant Dieu et l'on parle tout de même de « clergé » dans le protestantisme. Le mot « clergé » peut se comprendre au sens large comme une catégorie de chefs religieux formés dans une tradition religieuse bien précise. Dans le chiisme, la fonction des chefs religieux est relativement similaire à ce que la plupart des Occidentaux considèrent comme caractéristique d'un clergé spécialisé. Le terme *mollah* est un terme couramment utilisé pour parler d'un chef religieux dans l'islam chiite. Du fait de l'occultation du douzième imam, les mollahs ont progressivement assumé les tâches de l'imam en son absence.

En plus du gouvernement et des impôts religieux prescrits dans l'islam sunnite, il existe un impôt religieux chiite spécial qui s'appelle le « cinquième » (*khoums*). Tous les chiites contribuent à hauteur d'un cinquième de leurs revenus aux besoins de l'imam. Cet impôt est basé sur la sourate VIII, 41 que les sunnites interprètent comme s'appliquant seulement aux dommages de guerre mais que les chiites interprètent plus largement comme étant un impôt sur les revenus. La moitié de cette somme revient à l'imam, et la moitié sert à subvenir aux besoins des *sayyids* (les descendants de Mohammed). En l'absence de l'imam caché, les mollahs ont assumé la tâche de rassembler et de redistribuer ces sommes importantes qui sont employées pour l'éducation, le bien-être et la propagation de la religion. Les chiites peuvent verser leur « cinquième » au mollah de leur choix. Un mollah de village gardera un tiers de l'impôt pour son mandat local, et remettra les deux tiers restants à un mollah de plus haut rang. Les dons et l'impôt dit « du cinquième » expliquent la capacité du clergé chiite à rester indépendant de l'État.

Au sein du chiisme, il existe une hiérarchie des chefs religieux. Les postulants commencent par le premier niveau de simple mollah après avoir suivi une formation appropriée dans un établissement religieux, validée par les *mujtahids* (signifiant littéralement « celui qui fait des efforts » et qui est considéré comme qualifié pour donner des interprétations en matière de droit canon). L'avancement aux deux échelons supérieurs se fait par consensus et par réputation. Le titre de *hujjat al-islam* s'applique au clergé du niveau intermédiaire. À ce stade, le religieux porte le titre de *mujtahid*. Là où il vit, il est responsable de disciples moins avancés que lui. Au sommet de la hiérarchie se situe la « source d'imitation » (*marja' taqlidi*), qui peut également s'appeler un *ayatollah* (« signe de Dieu ») ou même « un grand ayatollah ». Le nombre de personnes parvenues aux échelons supérieurs est restreint mais n'est pas limité. Il peut parfois n'y avoir à certaines époques qu'une seule personne qui soit reconnue comme « source d'imitation » au niveau supérieur.

Un laïc se choisit un *marja'* en particulier (« source d'imitation ») comme directeur et guide spirituel dont il doit accepter (imiter) les décisions. A *contrario*, le sunnisme ne se reconnaît aucune structure cléricale officielle, bien que les imams soient organisés selon l'importance des lieux de culte où ils officient. Depuis peu, dans certains pays, un grand imam est nommé au niveau de l'État afin de délivrer d'éventuelles fatwas et donner des orientations éthiques d'ordre général.

Philosophes et théologiens chiites

Traditionnellement, les penseurs chiites se sont montrés plus ouverts à la pensée philosophique que les penseurs sunnites. Les chiites ont été plutôt favorables à la doctrine mu'tazilite du Coran créé et ont accordé davantage de place au libre arbitre de l'homme, deux prises de position mu'tazilites rejetées par l'orthodoxie sunnite. Voici quelques-uns des plus grands théologiens philosophes chiites :

- ✓ **Al-Tusi** (995-1067) a compilé deux des quatre recueils principaux de hadiths duodécimains et est l'auteur de travaux majeurs en éthique, en théologie et en interprétation du Coran.
- ✓ **Al-Souhrawardi** (1154-1191) est le fondateur d'une approche philosophique connue sous le nom de « mouvement d'Israqi » (illuminationnisme). Selon lui, à la création, les âmes sont prisonnières de la chair et oublient leur origine divine. La lumière de Dieu (illumination) peut inspirer celui qui cherche à se rapprocher de Dieu au-delà de la mort. Son œuvre a une grande influence dans l'Iran safavide des débuts.
- ✓ **Mollah Sadra** (1571-1640) est le philosophe mystique théologien le plus influent de l'Iran. Il a fait la synthèse d'éléments venant d'Aristote, d'Ibn Sina, de Souhrawardi et d'autres pour élaborer sa propre vision du monde en soulignant que toutes les choses existantes possèdent à un degré plus ou moins élevé une certaine essence ultime. La personne humaine avance spirituellement selon quatre étapes. Au Jugement dernier, l'âme se réunira à un corps « glorieux » (par analogie avec le vocabulaire chrétien) et les deux ne feront plus qu'un.
- ✓ **Mohammed Baqir Majlisi** (1628-1699) fut le plus grand chef religieux chiite d'Iran de sa génération. Son œuvre la plus connue s'intitule *Bihar al-anwar* (« océan de lumières »), volumineux recueil de traditions prophétiques. Majlisi a influé sur l'évolution du chiisme duodécimain par ses attaques contre le sunnisme et le soufisme, l'importance accordée à la mémoire de l'imam Hussein et aux pèlerinages sur la tombe des imams. Outre ses ouvrages rédigés en arabe, il a également beaucoup écrit en persan afin de renforcer l'attachement des populations concernées à l'islam chiite.

En interprétant le Coran, les chiites duodécimains ont mis l'accent égal sur la signification exotérique (sens littéral) et ésotérique ou cachée (*batin*). Les nombreuses couches superposées de sens cachés sont intégralement connues des imams qui représentent « le Coran en paroles », par opposition au Coran écrit qui est « le Coran silencieux ». L'interprétation ésotérique (*ta'wil*) fait ressortir dans le Coran de nombreuses références à 'Ali, à Hussein et aux imams. Par exemple, le sens caché du mot « signes » dans les sourates III, 1 et XLI, 53 s'applique aux imams. Autre exemple : en référence au sacrifice de son fils par Abraham dans la sourate XXXVII, 107, la douleur exprimée par Abraham quant aux souffrances futures de Hussein a incité Dieu à remplacer son fils par un animal expiatoire. Les souffrances endurées par Joseph, Moïse et Jésus préfigurent la douleur et le sacrifice de Hussein.



La philosophie et la théologie des chiites ismaéliens est beaucoup plus ésotérique que celle du chiisme duodécimain. Selon la doctrine ismaélienne, l'histoire est divisée en sept périodes. Chaque période s'ouvre par la venue d'un prophète qui donne la révélation et la loi nécessaire pour la période entamée. Il est aidé par un assistant (*wali*) qui interprète le sens secret de l'enseignement du Prophète réservé à une élite sélectionnée. Ce sens secret (*batin*) demeure constant au cours de toutes les périodes. La signification intérieure et spirituelle est plus importante que la signification externe (*zahir*). Chez certains théologiens ismaéliens, cet interprète est plus important que le Prophète lui-même. L'interprète est suivi de six imams, puis un nouveau cycle recommence. Mohammed et 'Ali sont respectivement le Prophète et l'interprète de la sixième période (comme Jésus et Pierre étaient ceux de la cinquième période, et avant eux Moïse et Aaron). Le septième imam après Mohammed est caché et reviendra un jour comme Mahdi pour ouvrir et clore la septième et dernière période de l'histoire (cf. chapitre 15). Cette réflexion devrait se prolonger pour vous grâce à la lecture de l'œuvre du plus grand iranologue français et spécialiste incontesté du chiisme, Henry Corbin (1903-1978). Je vous conseille en particulier son ouvrage intitulé *En islam iranien, aspects spirituels et philosophiques*, paru dès 1971 aux éditions Gallimard (et maintenant dans la fameuse collection semi-poche « Tel »). Les intitulés de ces quatre livres vous donnent un aperçu de l'étendue du savoir de Corbin : I – *Le sh'isme duodécimain* ; II – *Sohrawardī et les platoniciens de Perse* ; III – *Les Fidèles d'amour, shi'isme et soufisme* ; IV – *L'École d'ispahan, l'École shaykhie et le douzième imām*.

Interactions entre chiites, soufis et sunnites

La dernière partie de ce chapitre étudie les raisons pour lesquelles le soufisme (le mysticisme de l'islam) est majoritairement sunnite et les raisons pour lesquelles chiites et sunnites, quoique tous musulmans, s'affrontent parfois.

Chiites et soufis

Le fondateur de la dynastie safavide appartenait, certes, à un ordre soufi chiite, mais le soufisme reste davantage associé au sunnisme qu'au chiisme. Pourquoi ?

- ✓ Chez les chiïtes, la dévotion aux imams et à leurs familles remplissent la même fonction que le culte des saints et des soufis dans le sunnisme.
- ✓ Le chiïsme met l'accent sur le sens caché de l'Écriture sainte qui est analogue mais non identique au sens spirituel ou intérieur mis en avant par les soufis.
- ✓ Le soufisme et le chiïsme sont tous deux propices à l'expression d'émotions religieuses intenses.
- ✓ Les théologiens chiïtes ont abordé plusieurs questions également étudiées par les théologiens soufis et connaissaient bien les ouvrages des auteurs soufis.

Chiites et sunnites

Aujourd'hui, la majorité des musulmans considèrent que le chiïsme et le sunnisme ont tous deux leur légitimité dans l'islam. Il n'en demeure pas moins qu'il existe encore beaucoup de tensions et d'antagonismes entre ces deux tendances. Les raisons en sont complexes. En voici certaines :

- ✓ Pour les chiïtes, ce qu'ils perçoivent comme des injustices faites à 'Ali et à Hussein ne sont pas simplement des malheurs passés tombés aux oubliettes.
- ✓ En 1802, les sunnites wahhabites (c'est-à-dire les ascendants de la famille royale qui gouverne en Arabie Saoudite) ont détruit le sanctuaire de l'imam Hussein à Kerbela, massacrant 2000 personnes. On pense aussi que les wahhabites ont détruit les tombeaux de quatre imams chiïtes enterrés à La Mecque.
- ✓ Dans les pays où les sunnites souhaitent imposer la loi islamique, les chiïtes craignent d'être obligés de se conformer à la loi sunnite.
- ✓ Certaines pratiques rituelles chiïtes, comme maudire les trois premiers califes, sont extrêmement blessantes pour les sunnites.
- ✓ Les sunnites ont parfois accusé les chiïtes d'hypocrisie et d'immoralité en raison de leur pratique de la dissimulation et du « mariage temporaire » (*mut'a*). Ils pensent aussi qu'ils sont sectaires et qu'ils ne tolèrent que les musulmans qui adulent Ali.

- ✓ L'Arabie Saoudite étant un bastion de l'orthodoxie sunnite et l'Iran le principal pays chiite, les tensions ancestrales entre Arabes et « Persans » refont surface sous forme de rivalités pour la conduite du monde musulman.
- ✓ La prime à la minorité : les sunnites pensent que la martyrologie chiite est une résurgence du paganisme mazdéen ou zoroastrien. L'islam sunnite répugne en effet à martyriser le corps humain, même lorsque la personne se flagelle elle-même.



Méfiez-vous de l'amalgame rapide qui consiste à penser que Arabe égale sunnite et Iranien égale chiite. Ne croyez pas non plus que tous les chiites pensent la même chose en politique. Par exemple, si les Arabes chiites irakiens ont été persécutés et opprimés du temps de Saddam Hussein, ils n'ont pas soutenu l'Iran au moment de la guerre entre l'Iran et l'Irak. Ce qui est sûr aussi, c'est que la philosophie, la révolte intellectuelle et le débat ne sont pas l'apanage des chiites et que les sunnites sont capables d'animer des controverses tout aussi enrichissantes. Ce serait là un manque de vigilance de notre part et une affabulation. Enfin, la minorité n'excuse pas la violence. Or il existe des tendances dans le chiïsme qui sont fondées sur l'opposition et la confrontation avec ceux et celles qui ne suivent pas sa doctrine. Le principe global qui doit nous conduire est donc assez simple : toujours comprendre les enjeux en présence, évaluer les idéologies et les doctrines à la lumière des principes universels d'humanisme et définir un jugement clair qui laisse toute sa place à la relecture et à la révision.

Chapitre 14

La voie mystique : soufisme et confréries

Dans ce chapitre

- ▶ Le soufisme : pratiques et institutions
- ▶ Quelques grands maîtres soufis
- ▶ Les poètes soufis
- ▶ Les confréries maghrébines

Depuis quelques années, on constate une certaine attirance chez les jeunes pour une forme de religiosité qui s'oriente vers des pratiques New Age s'inspirant de traditions orientales, d'où une certaine vogue du soufisme en Europe et au États-Unis. Sans être aussi populaire que le yoga hindou ou le tai-chi, on commence à entendre parler de cours de « danse » soufie ou de séances de méditation. De même que ceux qui pratiquent le yoga ou le Tai Chi ne se sont pas pour autant convertis, ces cours de danse soufie n'impliquent pas davantage une conversion à l'islam. Dans tous les cercles soufis, les poèmes du grand maître soufi, fondateur de l'ordre des derviches tourneurs Mevlevi, Jalal al-Din Roumi (1207-1273), sont particulièrement en vogue. Cet engouement a commencé dans les années 1960, d'abord aux États-Unis, puis en Europe, bien avant que l'islam ne devienne le point de mire de l'actualité internationale.



Le soufisme a toujours été l'objet de polémiques dans l'islam. Certains remettent en cause sa légitimité et disent que le soufisme n'a rien à voir avec l'islam. C'est un jugement d'ordre théologique car, du point de vue culturel, le soufisme a toujours joué un rôle primordial dans l'islam. Pour d'autres, au contraire, le soufisme représente la quintessence de l'islam. Les grands penseurs de l'islam ont souvent été des soufis. Les grandes œuvres de la littérature islamique prémoderne, notamment poétiques, ont été écrites par des maîtres soufis. Ces œuvres ont joué un rôle considérable dans l'expansion de l'islam, bien plus d'ailleurs que tout autre traité juridique ou

philosophique et bien plus que toutes les batailles des armées musulmanes. Les soufis ont largement contribué à la conversion des peuples d'Afrique subsaharienne, d'Asie du Sud (le Pakistan, l'Inde et le Bangladesh) et d'Asie centrale.



Le soufisme : l'islam mystique

Les historiens des religions décrivent le soufisme comme une forme de mysticisme dans l'islam. Qu'entend-on par « mysticisme » ? C'est une façon particulière de pratiquer sa religion. Le taoïsme est une forme de mysticisme dans la religion chinoise. Le Tao chinois, livre de la Voie, est l'un des plus grands écrits mystiques que l'on connaisse. Le Tao est une réalité non matérielle qui ne peut même pas être nommée mais qui est la source de toute chose créée. Dans le monachisme occidental, il existe deux grandes figures mystiques qui sont sainte Thérèse d'Avila et saint Jean de la Croix. Dans l'hindouisme, le yoga est un moyen d'accéder de façon mystique à la dévotion, la connaissance et l'action. Le mysticisme met l'accent sur l'expérience personnelle. Le mystique cherche à entrer en relation avec le divin de façon directe, personnelle, sans médiation. Le

mysticisme permet une connaissance intime, directe, par opposition à la connaissance scientifique, philosophique ou celle des Écritures. Être mystique implique de pratiquer sa religion (gestes de dévotion, rites, éthique et croyances) mais également de rechercher une plus grande intériorité. Il ne s'agit pas seulement d'obéir, d'attester et de vénérer Dieu mais de le rencontrer et de faire l'expérience de sa présence. Il ne faut pas confondre l'expérience mystique avec un sentiment particulièrement intense de religiosité. Le mysticisme exige une ascèse et une technique. Pour emprunter la voie mystique, il faut se préparer à un long voyage plein d'embûches sans avoir l'assurance de pouvoir jamais arriver à destination. En général, le novice est guidé par un maître plus avancé qui l'aide à passer par différentes étapes qui l'amèneront progressivement à l'extase ultime.

En quête de Dieu

Le soufisme, qui met l'accent sur l'expérience religieuse, offre à l'islam un contrepoids au légalisme et au dogmatisme religieux.

Un peu d'histoire

Les quatre étapes dans l'histoire du soufisme se superposent les unes aux autres. Chacune ajoute quelque chose de nouveau mais ne remplace ni n'élimine ce qui précède. Pendant la première phase du soufisme, les fidèles ont cherché à se rapprocher de Dieu. Ces soufis de la première heure étaient

des athlètes spirituels, toujours plus exigeants envers eux-mêmes. Les différentes formes d'ascèse spirituelle comportent notamment :

- ✓ Le chemin de l'oubli de soi et de la purification (l'approche négative) et le chemin de l'amour (l'approche positive).
- ✓ Un mysticisme intérieur, par opposition à un mysticisme axé sur l'extase.



Les premiers soufis étaient des ascètes (qui menaient une vie austère, sans prêter attention au bien-être physique) et portaient des vêtements de laine brute. Il est fort probable que le mot « soufi » vienne du mot arabe *souf* qui veut dire « laine », bien qu'il existe aussi d'autres explications. Les mots « soufi » et « soufisme » ont été introduits dans le vocabulaire français par les spécialistes occidentaux de l'islam, il y a plusieurs siècles. Le soufisme se dit en arabe *tasawwuf*.



Étant donné que Dieu est totalement autre et transcendant, pour s'approcher de lui il faut se débarrasser de tous les attributs de l'individu (l'ego). La purification implique de limiter ses possessions, son temps de sommeil et l'absorption de nourriture. En outre, il faut aussi se purifier de l'attachement à soi-même. La voie de l'amour dit que l'amour humain, jusqu'à son expression dans l'amour sexuel, est l'expression la plus élevée de l'attachement entre deux êtres. L'amour humain est un avant-goût de l'amour de Dieu. Dieu a créé le monde parce qu'il a désiré être connu des hommes pour qu'en retour ils l'aiment.

On peut dire que le mystique intérieur suit le chemin de l'abnégation tandis que le soufi, qui met l'accent sur l'amour de Dieu, tend à une expression plus exaltée et plus démonstrative. Le premier est-il plus acceptable par les autorités religieuses ? En effet, on peut le dire, car ce mystique-là ne participe pas à l'activité politique de la cité et se tient à l'écart de tout. Le mystique exalté, pour sa part, éprouve des altérations de l'état de conscience qui peuvent trouver leur expression dans des actions peu communes et des formules surprenantes.

Les premiers soufis n'ont pas eu véritablement le sentiment d'appartenir à une branche spécifique de l'islam. Par la suite, aux alentours de l'an 1000, le soufisme s'est davantage structuré. Plusieurs problèmes se posèrent alors :

- ✓ Défendre la légitimité du soufisme face à ses détracteurs.
- ✓ Rendre le soufisme accessible à un plus grand nombre de fidèles (ce en quoi il a en partie échoué).
- ✓ Se faire connaître en fournissant des manuels discutant le vocabulaire technique du soufisme en définissant différentes catégories de soufisme, et en proposant des modèles de vie inspirés de vies de saints soufis mises par écrit.

✓ Présentation systématique et poétique du soufisme en mettant l'accent sur :

- Les étapes de la voie soufie.
- Le but de la quête spirituelle soufie.
- La base théologique et philosophique qui sous-tend le soufisme.

La troisième étape (xii^e siècle) est celle de l'institutionnalisation du soufisme qui aboutit à la création de loges soufies structurées et à l'apparition des ordres soufis principaux (comparables aux différents ordres monastiques dans le christianisme).

À la quatrième étape (après 1500), le soufisme perd ses facultés de créativité et d'adaptation, ce qui aboutit à son déclin en nombre de fidèles et en spiritualité. Une nouvelle opposition au soufisme se développe alors. Même à ce stade, les exceptions créatrices subsistent : création de nouveaux ordres, émergence de nouveaux saints soufis et parution d'œuvres significatives dans le domaine de la philosophie et de la littérature.

Textes et événements fondateurs

Toute forme d'expression qui se revendique de l'islam doit tirer sa légitimité du Coran, de l'exemple donné par Mohammed et, dans le cas de l'islam sunnite, de celui des quatre califes correctement guidés. Le soufisme fonde sa légitimité sur :

- ✓ Des citations tirées du Coran qui viennent étayer la démarche soufie.
- ✓ Des injonctions à « penser à Dieu », à répéter son nom (*dhikr*), ce qui est demandé à tout musulman certes, mais caractérise en particulier le rite le plus intimement associé à la pratique du soufisme.
- ✓ Des expressions qui mentionnent combien Dieu est proche du croyant (cf. sourate II, 186).
- ✓ Des déclarations où Dieu est cité comme étant l'ami ou l'amant/l'aimé (cf. sourate V, 54-56).
- ✓ Des allusions à la face de Dieu présente, quel que soit le côté où l'on se tourne (sourate II, 115). Le soufi cherche à voir le visage de Dieu.
- ✓ Des références à des concepts soufis explicités à partir du sens caché, intérieur et symbolique du Coran (*ta'wil*).
- ✓ Allusion au voyage nocturne de Mohammed qui a traversé les sept niveaux du ciel pour parvenir au trône de Dieu, parfaite illustration des étapes de progression dans la voie soufie.

- ✓ Citations extraites de hadiths qui ne figurent pas parmi les plus populaires et où Mohammed est présenté comme incarnant les valeurs typiquement soufies telles que la pauvreté et l'humilité.
- ✓ Citations de hadith *qudsi* (rapportant les paroles mêmes de Dieu) disant par exemple : « J'étais un trésor caché et j'ai désiré être connu. »
- ✓ Référence aux exemples de pauvreté volontaire embrassée par les deux premiers califes. 'Omar, le deuxième calife, a fait le choix de la pauvreté à tel point que ses vêtements rapiécés servent de modèle au manteau rapiécé que le soufi reçoit au moment de son initiation dans un ordre soufi.

Caractéristiques du soufisme

Quelles sont les principales caractéristiques du soufisme ? En voici un récapitulatif :

- ✓ **Ascétisme, oubli de soi et purification**
- ✓ **Pauvreté** : « Ma pauvreté est ma fierté », dit une tradition soufie. La pauvreté physique est liée à l'ascétisme. La pauvreté spirituelle, telle que l'a pratiquée Rabi'a (713-801), ne désirant rien pour elle, est synonyme de paradis. On désigne souvent les soufis initiés sous le terme de *faqir* ou de *dervische*. Le premier de ces deux termes est arabe tandis que l'autre est perse. Les deux signifient « une personne pauvre ».
- ✓ **Tawakkul, confiance absolue en Dieu**, et *rida*, le fait de se contenter ou d'accepter tout ce qui vous arrive de bon ou de mauvais comme venant de Dieu.
- ✓ **Amour de Dieu** : la version du conte populaire de *Majnun et Laila* (1188) par Nizami est considérée par les soufis comme une allégorie de l'amour de Dieu. Empêché d'entrer en contact avec sa bien-aimée, Majnun devient fou (c'est le sens du mot *majnun*), errant dans le désert tel un derviche soufi, abandonnant toutes ses possessions, cherchant désespérément et répétant sans cesse (*dhikr*) le nom de sa bien-aimée. Elle est morte avant qu'ils aient pu consommer leur union. Cette quête absolue de l'aimée rappelle celle du soufi qui cherche Dieu et sait qu'il ne pourra le trouver, plénitude suprême, qu'au-delà de la mort.
- ✓ **Abandon à Dieu (*baqa*)** : *Baqa* est ce qui reste après l'annihilation (*fana*) de soi et du monde. Ce « but », auquel seuls les soufis les plus avancés parviennent, est décrit comme étant une forme d'union mystique à Dieu, pareille à celle de l'insecte attiré par la flamme qui le consume. Pour d'autres, cet état serait plutôt produit par la connaissance parfaite (*ma'rifa*) de Dieu.

- ✓ **Tawhid (unicité de Dieu)** : dans le soufisme, ce concept est compris comme étant le fait que Dieu seul existe. Dieu est la réalité suprême, l'ultime vérité (*al-haqq*). Si Dieu seul existe, toute chose dans le monde est un reflet de la réalité divine.
- ✓ **Accent sur les aspects religieux liés à l'intériorité, la spiritualité,** l'ésotérisme par opposition à l'extérieur, l'apparence. Pour les soufis, il s'agit là d'une étape qui va au-delà des rites et de la loi religieuse mais ne la remplace pas.
- ✓ **La relation maître-disciple** : s'il existe depuis les débuts des derviches errants solitaires, en règle générale la progression spirituelle d'un soufi s'effectue exclusivement sous la tutelle d'un guide spirituel (*murchid*) et d'un maître. Dans les pays arabes, il porte le nom de *cheikh* et, dans les régions qui englobent l'Iran, la Turquie et l'Inde, celui de *pir*.
- ✓ **L'arbre généalogique spirituel (*silsila*, « chaîne »)** qui permet de retrouver la filiation spirituelle d'un soufi à partir de son maître jusqu'à Mohammed ou 'Ali : dans la forme, cette chaîne rappelle celle des *isnads* qui se trouvent en tête de tout hadith et le valident (cf. chapitre 8). La plupart des *silsilas* comportent la mention d'al-Junayd ou d'al-Bistami comme maillons importants de la chaîne.
- ✓ **Le *dhikr* ou *zikr* (répétition)**, invocation rituelle d'une phrase sacrée.
- ✓ **Stations (*maqams*) et états (*hals*)** : les stations sont les différents barreaux de l'échelle à laquelle grimpe le soufi au fur et à mesure de sa progression spirituelle. Les états sont les expériences passagères affectives et psychologiques associées à chaque station. À titre d'exemple, al-Sarraï (X^e siècle) donne la liste des stations successives (dans l'ordre) : la repentance, la vigilance, la renonciation, la pauvreté, la patience, la confiance et l'acceptation. Il en existe d'autres comme la gratitude, la crainte, l'espoir, l'amour et la connaissance.

L'apport de quelques grands maîtres soufis

Dans une certaine mesure, la montée du soufisme s'est faite en réaction à l'attachement excessif des califes omeyyades aux choses de ce monde. Les soufis rejetaient les notions de pouvoir, de richesse et de réussite sociale. Le soufi, pour sa part, doit s'attacher « au grand combat intérieur » (*djihad*) contre ses propres pulsions. Les premiers soufis jeûnaient souvent, priaient toute la nuit et évitaient bien des choses du monde permises dans l'islam afin de se garder du péché. Pour éviter les situations de compromission, bon nombre de soufis préférèrent rester célibataires, bien que cela ne soit pas la norme en islam, étant donné la connotation positive du mariage dans le Coran. Les soufis s'en remettaient totalement à Dieu en qui ils mettaient toute leur confiance (*tawakkul*). Certains allèrent même jusqu'à ne prendre

ni argent ni nourriture lors de leurs voyages, refusant toute aide médicale et toute nourriture qui leur étaient offertes en chemin.

Hasan al-Basri (642–728) fut le premier grand saint soufi. Comme bien des soufis, al-Basri était un intellectuel et un grand prêcheur. Il incarne plutôt le soufi « sobre » qui suit la voie ascétique et considère le monde matériel comme une « erreur ». Dans l'une de ses lettres au pieux calife omeyyade 'Omar II, al-Basri décrit le monde sous la forme d'un serpent, doux au toucher mais prompt à inoculer son venin mortel. Hasan n'a pas laissé de document écrit à la postérité mais il est souvent cité par d'autres et il est mentionné comme un maillon dans la chaîne des *silsilas* soufies (l'arbre généalogique d'un saint ou d'un adepte du soufisme). Autre exemple de citation de Hasan : « Le monde est une passerelle que l'on traverse (pour aller dans l'au-delà) mais sur laquelle on ne peut pas bâtir en dur. »

Un autre soufi de la première heure est Ibrahim Ibn Adham (environ 730-770). Ibrahim allait d'un lieu à un autre, travaillant pour subsister plutôt que de mendier. Il était connu pour sa générosité et son ascétisme. Il acceptait volontairement d'être maltraité par les autres en signe d'oubli de soi. La façon dont il devint moine est auréolée d'une légende dorée : un jour qu'il se regardait dans un miroir, il ne vit dans la glace qu'une tombe. Une autre fois, un animal qu'il était en train de chasser lui parla et lui dit qu'il avait été créé pour autre chose qu'une vie princière. C'est ainsi qu'il décida, comme le Bouddha, d'abandonner la vie de château qu'il menait. Au cours de ses vagabondages, Ibrahim rencontra al-Khidr, mystérieux compagnon de Moïse (cf. sourate XVIII, 61-83). Pour les soufis, Moïse, le transmetteur de la loi, représente le visage extérieur de la religion tandis qu'al-Khidr incarne sa quintessence intérieure. Al-Khidr a initié Ibrahim au soufisme et lui a donné le nom de Dieu comme formule de *dhikr* personnel. Il fallut quatorze années à Ibrahim pour accomplir son pèlerinage à La Mecque, car il s'arrêtait pour prier à chaque pas. Quand il arriva enfin à La Mecque, la Kaaba n'y était plus car elle était allée à la rencontre d'une autre sainte, Rabi'a.



L'une des figures les plus attachantes des premiers temps du soufisme est celle de Rabi'a al-'Adawiya. Comme Hasan et Ibrahim, c'était une soufie « sobre », la première à mettre autant l'accent sur l'amour de Dieu. Elle ne faisait rien pour elle et tout pour Dieu. On rapporte cette parole qu'elle aurait dite : « Ô mon Dieu, quelle que soit la part que vous m'avez réservée en ce monde, donnez-la à vos ennemis et quelle que soit la part que vous m'avez réservée dans l'autre monde, donnez-la à vos amis. Vous seul me suffisez. » Il existe un certain nombre de récits sur ses rencontres avec Hasan al-Basri. Chaque fois, son humilité à elle triomphe de son orgueil à lui. Un jour, il étendit son tapis de prière sur l'eau et la mit au défi de venir le rejoindre pour prier avec lui sur les eaux. Elle lança son tapis de prière dans les airs et lui proposa de venir la rejoindre dans sa prière aérienne afin que leur piété ne fût pas visible au monde. Elle répliqua que ce que Hasan avait fait, un poisson pouvait le faire tandis que ce qu'elle avait fait elle, seul un oiseau pouvait le faire (pour en savoir plus sur Rabi'a, cf. chapitre 5).

Al-Mouhasibi (751-857) écrivit sur la psychologie de l'âme dans le soufisme. Son ouvrage le plus célèbre se présente sous forme de questions courtes posées par un étudiant auxquelles Mouhasibi répond. Ainsi, il donne la liste des quatre formes d'égoïsme contre lesquelles le soufi doit lutter : la suffisance, l'orgueil, la vanité et l'autosatisfaction. Le thème de la vanité est introduit par la question suivante de l'étudiant : « Parlez-moi de la vanité : qu'est-ce que c'est ? Où se niche-t-elle ? Et comment l'éviter ? »

Dhou al-Noun al-Misri (environ 796-860) fut emprisonné par le calife al-Moutawakkil quand il refusa d'entériner la doctrine mu'tazilite du Coran créé. Cependant, le témoignage émouvant de Dhou al-Noun lui valut d'être libéré par le calife. Ses ouvrages se présentent sous la forme de sentences, de poèmes et de prières. Quand une femme lui demanda ce qu'était la fin de l'amour, il répondit que l'amour n'avait pas de fin. Dhou al-Noun a élaboré la terminologie soufie concernant les stations et les étapes de la progression soufie. Il fut l'un des premiers soufis à chanter avec allégresse le monde physique car tout dans la nature, du bruissement des feuilles au chant des oiseaux, clame les louanges de Dieu.



Abou Yazid al-Bistami (Bazeid en raccourci), un Persan qui vivait au IX^e siècle, est l'un des soufis les plus célèbres pour ses extases et ses ivresses. Certains auteurs anciens en donnent une description très contrastée, certains le décrivant comme un soufi tout à fait orthodoxe et d'autres comme une personnalité plutôt excentrique. Il est célèbre surtout pour ses exclamations exubérantes (*chatahat*), telles que *subhani* (« Gloire à moi ! ») ou « Comme elle grande, ma majesté ! ». Il faisait usage du paradoxe pour faire passer la vérité, un peu à la manière des bouddhistes zen. Quand quelqu'un cherchait à le voir, il répondait que lui aussi cherchait Bazeid. Il faisait souvent référence à l'ascension nocturne de Mohammed (*mi'raj*) pour expliquer sa vision personnelle de la manière d'approcher Dieu.

Abou al-Qasim Ibn Mohamed al-Junayd (mort en 909) était un mystique intérieur de Nihawand. Il est parfois appelé Al-Nihawandi. Junayd condamnait les formes extrêmes du mysticisme tel qu'il était axé sur l'extase univoque. Il a surtout insisté sur le fait que le mystique n'est pas séparé ou exclu du monde ordinaire, et qu'après chaque extase – instant donné à Dieu – il se devait de vaquer à ses activités habituelles. Al-Junayd était commerçant à Bagdad. Plutôt que de parler d'union mystique comme le faisaient alors les autres soufis, il préférait évoquer des « états de conscience » de Dieu où la personne revenait à son état primordial (ou prééternel), à savoir le *mithaq* conclu entre Dieu et les hommes avant même que l'histoire humaine n'ait été enclenchée. Cette idée est exprimée par le Coran (sourate VII, 171) dans un passage du Livre sacré où Dieu appelle les hommes à le reconnaître comme Seigneur.

Husayn Ibn Mansour al-Hallaj (exécuté en 922) est le soufi le plus connu parmi les mystiques prônant l'extase. Al-Hallaj a attiré des foules de disciples. C'est une figure majeure, très populaire de l'islam. Sa poésie fait

appel à quantité d'images, celle de l'insecte et de la flamme, par exemple, qui a été reprise par de nombreux poètes soufis. Il est célèbre pour cette exclamation : « *Ana al-Haqq* » (Je suis la vérité/Dieu). Arrêté pour cause d'hérésie, après huit ans de prison, il fut flagellé et décapité, et son corps brûlé. Il a accepté sa mort, en disant : « Tuez-moi [...] car par ma mort, je passe à la vie. » Comme Husayn, le fils de 'Ali, mort, al-Hallaj est devenu l'une des grandes figures des martyrs de l'islam et a eu une influence prépondérante sur le soufisme Indo-Persan.

Abou Nas as-Sarraj (x^e siècle) a réalisé la première description systématique de la pensée et du mode de vie soufis. Il y évoque les sujets les plus controversés, tels que les extases, les miracles et le recours à la musique. Comme al-Ghazali, il a défendu l'idée que le soufisme est l'expression la plus pure de l'islam. Son livre est devenu une référence sur laquelle s'appuieront les théologiens soufis ultérieurs.

Abou Hamid al-Ghazali (1058-1111) est l'une des figures les plus marquantes de la pensée islamique. Sa contribution à la philosophie et à la théologie islamiques (cf. chapitre 7), ainsi qu'à l'éthique (cf. chapitre 9), est immense. Son ouvrage *L'Affranchissement de l'erreur (Al-Munqid mina ad-dalāl)* constitue l'une des grandes autobiographies religieuses de l'islam. Venu d'Iran, Al-Ghazali était le plus grand intellectuel musulman de son temps et occupait un poste prestigieux à l'université de Nizamiyya que le vizir seljoukide Nizam al-Mulk avait fondée à Bagdad. En 1095, Al-Ghazali traversa une crise spirituelle. Il démissionna de son poste à l'université et s'orienta vers une recherche personnelle et spirituelle. Ses onze années d'errance l'emmenèrent jusqu'en Syrie, où il trouva dans le soufisme la réponse à ses questions existentielles. La quatrième et dernière partie de son chef-d'œuvre, *L'Ihya Ulûm ad-Dîn (Revivification des sciences religieuses)*, est consacrée au soufisme. Pour Al-Ghazali, le soufisme était l'expression culminante de l'islam, à condition que le soufi ne néglige pas les rites, la loi et la théologie musulmanes. Pour la plupart des penseurs musulmans, sa position a légitimé la place du soufisme dans l'islam. Le juriste hanbalite, Ibn-Taymiyya (cf. chapitre 8) et ses héritiers ultérieurs, les wahhabites, n'ont jamais reconnu le soufisme comme légitime, mais d'autres juristes hanbalites d'exception furent eux-mêmes soufis.



Ibn Mohyiddin Mohammad Ibn 'Arabi (1165-1240) se situe à l'opposé d'Al-Ghazali. Il a réalisé la synthèse de la théologie et de la cosmologie soufies qui a été constamment défendue et réinterprétée par ses admirateurs soufis et condamnée par les penseurs conservateurs. Né et élevé en Espagne, deux de ses professeurs soufis ont été des femmes. Il a prétendu avoir été initié par Al-Khidr. S'établissant par la suite à Damas, il a produit un grand nombre de travaux théologiques intellectuellement difficiles et ésotériques dont les plus importants sont les *Révélation mecquoises (al-Futûhat al-makkiya)* et les *Châtons de la sagesse (Fusûs al-hikam)*. Il présente l'amour comme la vérité centrale dont dépend tout l'univers. Sa cosmologie comporte vingt-

huit niveaux, depuis l'essence divine inconnaissable (le *la ilaha* ou « il n'y a pas d'autre dieu que Dieu » de la *shahada*) jusqu'au niveau de l'existence physique. Son concept le plus marquant est celui du *wahdat al-wujud*, c'est-à-dire « l'unité de ce qui est ». Ce concept n'est pas aussi panthéiste qu'il y paraît. Dans son désir d'être connu, Dieu s'est manifesté dans la pluralité de l'être. Un autre concept important d'Ibn 'Arabi est celui de l'être humain (totalement) parfait. Cet homme parfait est le prophète Mohammed parce qu'il reflète de la façon la plus évidente l'existence de Dieu. À chaque génération, il existe un autre être humain parfait, qui fait le lien entre le créateur et les créatures. Il est l'« axe » (*qutb*) autour duquel tourne le cosmos. Divers maîtres soufis ont prétendu par la suite être le *qutb* de leur génération.



Rabi'a est loin d'être la seule femme soufie ou sainte de l'islam. La tradition mentionne un certain nombre d'autres femmes soufies, telle Fatima de Nichapour. Le soufisme a généralement offert aux femmes de plus grandes possibilités dans le domaine religieux que d'autres formes de spiritualité.

Malgré tout, on peut dire que le rôle des femmes dans le soufisme a été limité. Quelques loges féminines ont existé dans les grandes villes de l'Islam médiéval. Mais, à quelques exceptions près, une femme ne peut pas diriger un ordre soufi ou une loge locale mixte (hommes et femmes). Certains maîtres de loges soufies ont permis plus que d'autres, à des degrés divers, la participation des femmes. Ils ont même officiellement initié des femmes dans leur ordre, mais l'initiation officielle était relativement rare et la norme était que la participation des femmes étaient restreinte, souvent marginale, dans les cérémonies soufies communautaires. Les recueils de biographies de saints incluent un certain nombre de figures féminines, et les musulmans vont volontiers sur la tombe de ces saintes comme sur celles des saints. Il n'en reste pas moins vrai que le lien unissant ces femmes au soufisme institutionnel reste en général limité. Un certain nombre de femmes professeuses ou transmetteuses de hadiths sont mentionnées.

Pour certains soufis, la distinction entre homme et femme n'est plus pertinente pour celles et ceux qui ont atteint les niveaux les plus élevés de la voie soufie. Ibn 'Arabi a admis qu'une femme pouvait même être le *qutb* (l'axe), le soufi le plus exalté d'une époque donnée. On trouve des saintes et des femmes soufies dans toutes les régions du monde musulman. Ainsi, Fatima Jahanara, la fille aînée de l'empereur moghol Shah Jahan (xvii^e siècle), a été initiée dans l'ordre des Qadiriyya.

Organisation de la communauté soufie

Dans les premiers siècles de l'islam, il existait peu, voire pas du tout, de communautés soufies organisées. Al-Ghazali est l'un des premiers à être mentionné comme fondateur d'une communauté structurée autour d'une loge centrale (bâtiment) pour abriter ses membres.

Ribats, khanqas et zawiyas

Dans le soufisme, il existe une terminologie bien précise qui correspond à la façon dont une communauté soufie est structurée. Le terme de *khanqa* a d'abord été utilisé dans les loges de Perse orientale (Khorasan). Le terme turc équivalent est celui de *tekke*. Dans les régions arabes occidentales, on parle de *ribat* (à l'origine une forteresse à la frontière) ou de *zawiya*. La *khanqa* avait de multiples fonctions. Le cheikh y enseignait ses disciples. Ce lieu servait d'hospice aux voyageurs, de soupe populaire et de dispensaire pour les malades. La plupart accueillaient les visiteurs bénévolement.

La *khanqa* est en général constituée d'une cour centrale où ont lieu les cérémonies communautaires. De chaque côté se trouvent des cellules pour les adeptes résidents permanents (toutes n'en ont pas en permanence). On y trouve souvent la tombe du fondateur de l'ordre. La *khanqa* peut également comporter une *madrassa* (école), une mosquée et d'autres bâtiments. Le culte du saint se manifeste souvent autour de sa tombe si bien que, au fil des siècles, il arrive que celui-ci prenne le pas sur la pratique des rites soufis en eux-mêmes (cf. chapitre 10).

La confrérie soufie

Le mot *tariqa* (« la voie » ou « le chemin ») désigne à la fois l'ordre soufi en lui-même en tant que communauté structurée, pérenne, et la voie spécifique adoptée par l'ordre en question. On peut distinguer quatre catégories de personnes associées à une *khanqa* particulière :

- ✓ L'élite centrale comprenait ceux qui sont parvenus aux plus hauts degrés d'initiation spirituelle. Ils avaient des pratiques soufies avancées et pouvaient initier d'autres fidèles dans la *tariqa*. Le cheikh pouvait désigner l'un d'entre eux pour lui succéder ou l'envoyer en mission pour fonder une autre loge.
- ✓ Un grand nombre étaient membres à part entière et participaient régulièrement à toutes les activités de la loge, comme la récitation communautaire du *dhikr*.

- ✓ Les novices (*murid*) étaient des soufis en formation non encore initiés.
- ✓ Les laïcs affiliés à la loge en étaient plus ou moins proches. Ils reconnaissaient l'autorité du cheikh et avaient un minimum de formation soufie. Ils assistaient aux célébrations d'anniversaire (*mawlid*), de décès (*urs*, qui signifie littéralement « noces ») du cheikh fondateur. L'ordre dépendait du soutien financier des laïcs affiliés. Les dirigeants et les riches soutenaient les ordres favorisés qui se constituèrent ainsi des avoirs parfois considérables (*waqfs*). Pour ces donateurs, le fait d'être associé à une *tariqa* avait également un intérêt d'ordre social. Certains ordres étaient liés à une classe ou à une profession particulière. À l'inverse, certains ordres pouvaient regrouper divers groupes professionnels ou sociaux d'horizons divers. Dans certains pays d'Afrique, la plupart des hommes musulmans faisaient partie d'un ordre.

L'art et la manière d'être soufi

Il peut y avoir de grandes disparités d'une *tariqa* à une autre en ce qui concerne les règles, les rites et le quotidien. Les descriptions qui suivent sont caractéristiques mais ne s'appliquent pas universellement de la même manière.

Rejoindre une confrérie soufie

Un musulman peut être initié dans un ordre soufi par un certain nombre de cheikhs différents. Cependant, il doit en reconnaître un seul comme son maître. La formation de base avant l'initiation peut durer trois ans pendant lesquels il doit apprendre l'humilité et l'obéissance. Le novice doit bien connaître la *silsila* de l'ordre. Commence ensuite l'apprentissage des rites de méditation. Cet apprentissage se termine par une période de quarante jours de réclusion. Au cours de la cérémonie d'initiation, l'initié prononçait un vœu d'allégeance en serrant les mains du cheikh. Ce geste symbolisait la transmission des pouvoirs du cheikh (*baraka*) à l'étudiant. Le cheikh lui remettait alors le manteau rapiécé (*khirqqa*), qui était le vêtement caractéristique des soufis, avec une toque dont la forme était différente selon les ordres. Il recevait également un document, en quelque sorte un diplôme, qui attestait de son initiation et le situait dans une *silsila*.

Suivre les règles de la confrérie

Comme dans les communautés monastiques chrétiennes, toute confrérie soufie avait ses règles qui devaient être suivies par ses membres. Les soufis

étaient en général mariés, mais pas nécessairement. Voici quelques règles qui étaient en usage dans une *khanqa* du x^e siècle :



- ✓ Porter des vêtements propres et être en état de pureté rituelle.
- ✓ Prier de façon assidue la nuit.
- ✓ Passer si possible le début de la matinée à lire le Coran et ne pas parler jusqu'au lever du soleil.
- ✓ Entre le coucher du soleil et les dernières prières du soir, réciter le *dikhr* spécial, propre à chacun.
- ✓ Être accueillant envers le pauvre et le nécessiteux.

Penser à Dieu : le *dhikr*



Si le terme *dhikr* (également écrit et prononcé *zikr*) est celui qui est employé dans le Coran pour dire qu'il faut penser à Dieu, il caractérise également la pratique typiquement soufie qui consiste à répéter de façon incantatoire une expression, seul ou en groupe. Les expressions les plus courantes de *dhikr* sont la répétition du nom divin « Allah », ou l'un des 99 noms de Dieu, la première partie de la *shahada*, ou une formule exclamative, telle que « gloire à Dieu » ou « Dieu est le plus grand » (*Allahu Akbar*). Le soufi répète cette expression un nombre de fois indiqué ou pendant un certain temps spécifique. Une distinction est faite entre le *dhikr* silencieux et le *dhikr* parlé. Dans le *dhikr* individuel, le soufi peut commencer par le « *dhikr* de la langue » en prononçant certains mots, puis passer au « *dhikr* du cœur » et parvenir au sommet de la contemplation avec le « *dhikr* du fin fond de l'être », stade auquel les mots n'ont même plus besoin d'être prononcés, même mentalement. Les Naqshbandiyya ne recourent qu'au *dhikr* silencieux. Le *dhikr* sonore de l'ordre des Rifa'iyya leur a valu en Occident le surnom de « derviches hurleurs ». Il existe trois grands types principaux de *dhikr* :

- ✓ **La répétition quotidienne et individuelle par des membres après au moins deux des cinq prières rituelles quotidiennes.**
- ✓ **Une forme plus raffinée de *dhikr* qui rappelle le yoga :** Le participant associe la répétition d'une expression avec des schémas de respiration en se focalisant mentalement sur une partie du corps. Ainsi, il va répéter la *shahada*, en expirant lorsqu'il dit « il n'y a pas d'autre dieu » et en inspirant tout en disant « que Dieu ». La maîtrise de ce style de *dhikr* prend un certain temps.
- ✓ ***Dhikr* communautaire :** Ce « *dhikr* de présence » a lieu habituellement le jeudi soir et à certaines occasions spéciales. Quand on parle de « présence », il s'agit ici de la présence à la cérémonie de Dieu, de Mohammed et des saints soufis.

À l'écoute de Dieu : *sama'*



Sama' est le mot arabe utilisé pour parler d'un office liturgique de prière soufie qui comporte de la musique et des chants. Ce genre de séance est souvent associé à la récitation du *dhikr* en communauté. Certains ordres soufis ont des théâtres (*sama' khanahs*) spécialement réservés aux séances de *sama'*. Certaines autorités musulmanes conservatrices se sont toujours opposées à la musique, disant qu'elle excite les passions et les pulsions les moins nobles de la personne. En dehors du contexte religieux, la musique a toujours occupé une place prépondérante dans les cultures musulmanes. Un non-spécialiste qui écoute une psalmodie du Coran dans une version particulièrement raffinée considérera qu'il s'agit bien là d'une forme de musique. Cependant, il est certain que les directives sur la récitation du Coran ont toujours veillé à maintenir la différence, aussi ténue soit-elle, entre le fait de chanter le Coran, ce qui n'est pas permis, et le fait de le réciter de façon psalmodique, ce qui est autorisé (cf. chapitre 3). Les ordres Qadiriyya et Naqshbandiyya n'ont pas de séances musicales (*sama'*) mais ne sont pas opposés à ce que d'autres ordres soufis y recourent. Les ordres Mevlevi et Chisti, en revanche, sont connus pour faire appel à la musique. Certains ordres enseignent à leurs membres à dominer leurs émotions pendant les séances de *sama'*. D'autres autorisent des mouvements du corps contrôlés pour accompagner la musique et seuls certains membres entrent en extase. Ils peuvent alors crier, pleurer, se lever, danser et s'écrouler au sol épuisés à la fin de la séance. Pour les Mevlevi (les « derviches tourneurs »), la principale séance communautaire combine musique et danse : les derviches tournoient gracieusement, d'abord lentement puis progressivement de plus en plus vite. Tous les membres participent à cette prière en mouvement. Une séance de *sama'* peut également faire appel aux services d'un chanteur professionnel (*munshid*).

Ceux qui défendent ces séances de *sama'* font remarquer que le Coran mentionne le fait que David a adressé des psaumes à Dieu : des jeunes filles accueillaient le retour des guerriers musulmans avec des chants. Mohammed écoutait sans récriminer ces jeunes filles chanter des hymnes joyeux les jours de fête. Étant donné l'opposition manifestée par certains à l'encontre du soufisme et du recours à la musique dans les cérémonies religieuses, divers auteurs soufis ont fixé des directives pour prévenir les excès pendant les séances de *sama'*. Le chanteur doit être un homme adulte. Aucun instrument de musique ne doit être utilisé. Les participants doivent concentrer leur attention sur Dieu et seuls des hymnes appropriés au plan religieux sont autorisés. Les détails peuvent varier d'un groupe à un autre et certains font usage d'instruments de musique.

Dhikr communautaire avec sama'

Voici le déroulement d'une séance de méditation soufie. Au début de la séance, les participants sont disposés dans un ordre particulier, souvent en cercle ou en deux rangées face à face. On commence par réciter la *fatiha* ou une prière écrite par le fondateur de l'ordre. Le *muschid* chante un poème ou combine des éléments de plusieurs chansons. Il peut répéter plusieurs fois des vers qui ont un effet évident et fort sur quelqu'un. L'amour pour Mohammed ou sa famille est le thème dominant. Chaque chanteur a son style à lui à partir duquel il improvise. En Égypte, le chanteur est accompagné de son groupe qui utilise des instruments tels le tambourin, les castagnettes, le violon et la flûte. Tandis que le *munshid* s'exécute, les participants peuvent répéter le *dhikr* de l'ordre. Les invocations courtes appelant l'aide des saints, entremêlées avec la récitation plus intense ou psalmodiée du *dhikr*, procurent des moments d'émotion certaine. Au fur et à mesure de l'avancement de la soirée, le rythme et la tension grandissent. Certaines personnes ressentent le besoin d'exprimer physiquement leur émotion : certains ont de la salive qui leur monte à la bouche, ils agitent les mains, se lèvent et enlèvent leur couvre-chef. Il est à remarquer que le public peut assister à certaines séances, y compris les femmes qui s'assoient en général à part et doivent se montrer plus réservées dans leurs expressions corporelles.

La poésie au service de la foi

Le soufisme est à l'origine d'une littérature très riche écrite en arabe, en persan, en turc et dans diverses langues du sud de l'Asie. La poésie est le premier genre littéraire de l'Arabie antéislamique et, tout naturellement, c'est encore la poésie qui prime dans la littérature soufie. Voici quelques grands poètes soufis :

- ✓ **Ibn al-Farid** (1181-1235) est considéré comme l'un des plus grands poètes arabes. La langue arabe offre de nombreuses possibilités de jeux de mots exploitées par Al-Farid, dont on dit qu'il composait dans un état de transe et d'exaltation. Son *Ta' iya* contient 760 vers, qui finissent tous par la lettre « t ». Dans son *Ode au vin*, il utilise le thème de la chanson à boire pour exprimer l'expérience mystique du soufi. La métaphore du vin est presque aussi souvent utilisée dans le soufisme que celle de l'amour pour parler de l'état d'ivresse de celui qui s'approche de Dieu.

- ✓ **Farid al-Din 'Attar** (environ 1119-1220) est sans doute le poète soufi persan le plus brillant. C'était un amuseur plein de talents aussi bien qu'un maître de soufisme. Sa *Conférence des oiseaux* (*Mantiq Ut-Tayr*) est disponible en français (Sindbad, 1982). Il a été traduit dès le XIX^e siècle par Garcin de Tassy, un grand spécialiste de la littérature arabe et persane. Basée sur une référence au roi Salomon et au discours aux oiseaux de la sourate XXVII, 16, cette longue fable parle d'un groupe d'oiseaux qui se mettent à chercher leur roi, le Simurgh, dont ils n'ont plus que de lointains souvenirs. La recherche est difficile, et la manière est incertaine. Plusieurs des oiseaux abandonnent la recherche. Finalement, trente oiseaux arrivent au palais de Simurgh. Là, ils se rendent compte qu'ils sont eux-mêmes le Simurgh qu'ils recherchaient. En effet, Simurgh est le mot persan qui veut dire « trente oiseaux ». Ce voyage est une métaphore de la quête soufie.
- ✓ **Jalal al-Din Roumi**, connu sous l'appellation de *Mawlana* (« notre maître »), est le plus connu de tous les poètes soufis. Ses poèmes ont acquis une grande notoriété en Occident. Sa vie est aussi intéressante que ses poésies sont source d'inspiration. Né vers 1219 dans la partie orientale de la Perse, sa famille a dû fuir en raison de la menace mongole et s'est installée dans la ville de Konya, en Turquie moderne. Cette région était à l'époque située dans l'Empire romain d'Orient, et connue sous le nom de *Rum*, d'où l'appellation de « Roumi » dans son nom. Il succéda à son père comme maître et cheikh soufi. L'événement crucial de sa vie fut sa rencontre avec Chams al-Din, de Tabriz, en 1244. Roumi fut hanté par Chams, trouvant en lui le moyen de faire l'expérience de l'amour divin. Au bout de deux ans, Chams le quitta soudainement. Roumi en fut si déprimé que son fils aîné partit à sa recherche et le ramena à Konya. La famille de Roumi et plusieurs de ses disciples furent scandalisés et jaloux de l'emprise de Chams sur Roumi. En 1248, Chams disparut de nouveau, probablement assassiné. Roumi écrivit des poèmes inspirés par Shams. Le *Divan-i Chams-i Tabrizi* est un recueil de ces poésies, riche en images et en symboles, simple dans la forme. À la demande de Housam al-Din Chelebi, un disciple proche de Roumi après la mort de Chams, Roumi écrivit son chef-d'œuvre, le *Mathnawi*. Composé de 26 000 vers, le *Mathnawi* de Roumi est souvent appelé « le Coran écrit en persan ». Roumi est mort en 1273.
- ✓ **Younous Emre** (XIII^e et XIV^e siècles) est le plus grand poète ayant écrit en turc. Ses poèmes sont riches en images évocatrices et ont un ton lyrique. Son style est influencé par les chansons populaires turques. L'un des thèmes favoris de Younous est que toute la création est un hymne, un *dikhr*, à Dieu.

Établissement des confréries soufies

Les confréries soufies solidement établies n'ont commencé à émerger qu'à partir du XIII^e siècle. Certains ordres se retrouvent dans l'ensemble du monde musulman, alors que d'autres se cantonnent à une seule région. La conduite de la plupart des ordres soufis devint ensuite héréditaire. Les ordres soufis ont été un facteur important de propagation de l'islam. Parfois, les nouvelles communautés se transformèrent en de nouveaux ordres, la plupart des ordres soufis n'étant pas très fortement centralisés.

La confrérie soufie est une synthèse équilibrée entre une doctrine musulmane explicite (le malikisme, par exemple), un vocabulaire soufi plus ou moins élaboré, généralement fondé sur l'oraison, la contemplation et l'offrande, et une implication profonde de ses membres dans la vie de la cité, à commencer par les œuvres caritatives.

De tout temps, les confréries soufies ont voulu jouer un rôle politique local, car telle est leur vocation première, se mettre au service de la communauté et la servir du mieux possible. Le résultat est que dans les pays arabes, au Pakistan, en Turquie, en Afrique, la *tariqa* est souvent mieux suivie par ses nombreux adeptes – des centaines, voire des milliers, que le parti politique ou le syndicat ! Il n'est donc pas rare que son rôle soit reconnu, y compris par les autorités politiques du pays, surtout lorsque la *tariqa* arrive à recruter dans plusieurs pays et qu'elle consacre une partie de son temps et de ses moyens matériels à aider les plus nécessiteux. Certaines confréries sont d'ailleurs devenues, *via* la baraka (bénédiction) dont elles sont porteuses, des multinationales de la bonne gouvernance spirituelle. Elles ouvrent des succursales dans plusieurs capitales du monde musulman, organisent des congrès annuels et mènent des campagnes offensives pour récolter des fonds, car leur financement est généralement laissé à la discrétion de leurs adeptes ainsi qu'aux donations privées.

Après plus d'un siècle d'études assez approfondies, nous disposons aujourd'hui d'une vue globale et assez précise des confréries musulmanes. Récemment, dans son étude sur le soufisme au quotidien en Égypte, Rachida Chih a démontré que la plupart des fondateurs de confréries nationales sont venus de loin. L'une des plus importantes, la Chadiliyya, fut d'ailleurs fondée par un saint marocain du nom de Abûl-Hassan ach-Chadili (mort en 1258). D'autres encore, comme la Qadiriyya, la plus ancienne de toutes, et la Rifa'iyya auraient des sources irakiennes.

De son côté, la voie initiatique maghrébine est féconde au point d'influer sur l'ensemble des centres spirituels disséminés tout au long de la route du *hadj*, le grand pèlerinage à La Mecque. Il est d'observation courante que la plupart des confréries soufies sont fondées par des pèlerins revenant du *hadj*, car le saint homme acquiert alors le niveau le plus élevé de son charisme personnel.



Voici quelques-uns des ordres soufis les plus importants :

- ✓ **La Qadiriyya** est baptisée d'après le nom d'Abd al-Qadir Jilani (1077-1166). Al-Jilani est peut-être le saint musulman le plus largement vénéré, bien que l'ordre de la Qadiriyya ait été fondé, après Al-Jilani lui-même, par d'autres disciples venus après lui. Al-Jilani était un juriste hanbalite, et son tombeau à Bagdad est encore visité par les pèlerins. L'ordre, qui est devenu la plus grande *tariqa* soufie à partir du xv^e siècle, est prédominant en Asie du Sud, en Afrique de l'Ouest, au Maghreb, en Indonésie et en Malaisie.
- ✓ **La Rifa'iyya**, surnommée les « derviches hurleurs », a été fondée par Ahmad Ibn 'Ali al-Rifa'i (1106-1182) en Irak du Sud. C'est une ramification de la Qadiriyya. Elle s'est propagée en Égypte, en Syrie, en Turquie, en Bosnie, et dans la région au nord de la mer Noire. Connus pour leur *dhikr* tonitruant, les membres de cet ordre sont également célèbres pour leurs pratiques extrêmes de cracheurs de feu et de mangeurs de verre, des personnages qui s'arrachent les globes oculaires ou se transpercent les mains et le cou avec des aiguilles métalliques, décapitent des serpents vivants en leur mordant la tête. Ils partagent cette gestuelle avec une confrérie maghrébine très connue, les Aïssaouas. Jusqu'au xv^e siècle, ce fut l'ordre le plus important, détrôné ensuite par la Qadiriyya.
- ✓ **La Chadhiliyya** a été fondée par Abou Al-Hasan Al-Chadhili. Al-Chadhili a commencé sa carrière en tant que prédicateur populaire en Tunisie. En 1227, une vision l'a incité à se rendre en Égypte où il a fondé son ordre. L'ordre s'est répandu en Arabie, en Syrie et au Maghreb. Il n'a aucun *dhikr* spécial et permet à ses membres de continuer leurs métiers séculaires. L'Égyptien Ibn 'Ata' Allah (mort en 1309) est le deuxième personnage le plus important dans l'histoire de la Chadhiliyya. Son *Hikam* (206 proverbes) demeure l'un des textes soufis les plus populaires chez les musulmans ordinaires. Il est aussi l'auteur d'une biographie de son maître Al-Chadhili et d'une controverse soutenue avec Ibn Taymiyya (1263-1328) dont il combat les positions doctrinales strictes.
- ✓ **La Souhrawardiyya** a été fondée par Abou al-Najib al-Souhrawardi (environ 1097-1168) et son neveu Abou-Hafs 'Omar al-Souhrawardi (1135-1244). Il ne s'agit pas du même Souhrawardi que Souhrawardi al-maqtoul (cf. chapitre 12). L'ordre, connu pour son enseignement et sa forme de soufisme sobre, s'est répandu en Asie du Sud, et notamment au Bangladesh.
- ✓ **L'ordre des Mevlevi** a été fondé par le fils de Roumi et se concentre surtout dans la région où se trouve le tombeau de Roumi, à Konya, en Turquie. Cet ordre est célèbre pour sa danse tournoyante, ce qui lui valut le nom de derviches tourneurs. Il eut des adeptes dans l'aristocratie de la société ottomane. Dans les années 1920, cependant, le gouvernement de Turquie l'a interdit car il le considérait comme un frein à la modernisation du pays. De nos jours, des représentations publiques sont organisées pour les touristes. Le rite soufi est à nouveau autorisé en Turquie.

- ✓ **La Bektashiyya** tire son nom de hadji Bektash du Khorasan (XIII^e et XIV^e siècles). Il a vu le jour au XV^e siècle sous la forme d'un ordre fortement centralisé dont le chef vivait dans le village de Hacci Betus, en Turquie moderne. Les Bektashis sont connus pour avoir une forme de communion qui témoigne sans doute d'une influence chrétienne pour leurs sympathies chiites, et pour la distance qu'ils prennent vis-à-vis des obligations rituelles de l'islam. Les femmes y sont égales aux hommes. Vers la fin du XVI^e siècle, l'ordre a été étroitement lié aux janissaires, l'élite militaire composée d'esclaves à l'époque ottomane. Quand les janissaires ont été supprimés en 1826, l'ordre a commencé à décliner mais survit encore en Albanie.
- ✓ **L'ordre Chistiyya** a été fondé par Mu'in Ud-din Chisti (1142-1236). C'est un rejeton indien issu de la tradition Souhrawardi. Chisti est enterré à Ajmer, près de Delhi. Cet ordre évite de s'engager politiquement et pratique la pauvreté extrême. Les membres donnent tout ce qui leur reste à la fin de la journée. L'ordre ne doit pas accumuler de richesses. L'accent est mis sur la dévotion, et la musique joue un rôle significatif dans ses séances.
- ✓ **La Naqshbandiyya** a été fondée en Asie centrale (Bukhara) par Baha'uddin Naqshband (1317-1390). C'est un ordre sobre, orthodoxe et conservateur qui pratique le *dhikr* silencieux. Toujours politiquement impliqué, après s'être implanté en Inde, il a combattu les façons de faire jugées laxistes des ordres soufis antérieurs qui se montraient un peu trop tolérants à leur goût à l'égard des autres religions. La Naqshbandiyya et quelques autres ordres soufis ont joué un rôle important dans le maintien de l'islam au cours de la période de domination soviétique de l'Asie centrale, à l'époque où les oulamas de l'islam officiel étaient cooptés par l'État. En conséquence, le soufisme est une force vivante aujourd'hui dans cette région, ainsi qu'en Turquie, dans le Caucase et en Afghanistan.
- ✓ **La Badawiyya** a été fondée par Ahmad al-Badawi (1199-1278). Né au Maroc, il mena une vie mondaine jusqu'au jour où il vécut une expérience religieuse à l'âge de 30 ans. Par la suite, il s'est installé à Tanta, dans le delta égyptien. Al-Badawi est connu pour ses exploits d'athlétisme spirituel comme marcher de longues heures sans manger ni parler. Le festival annuel pour l'anniversaire d'Al-Badawi, le saint le plus populaire d'Égypte, attire plus de 1,5 million de personnes chaque année.
- ✓ **L'ordre Kubrawiyya** a été fondé par Najmuddin Kubra (1145-1220) en Asie centrale, au sud de la mer d'Aral. À partir de là, l'ordre s'est répandu en Turquie et en Inde (particulièrement au Cachemire). Kubra a enseigné que l'homme est un microcosme de la réalité divine et a mis l'accent sur le symbolisme des couleurs et sur les visions.

✓ **La Tijaniyya** est un ordre relativement nouveau fondé par Abu-l-’Abbas Ahmad al-Tijani (1737-1815). Unique parmi des ordres soufis, la Tijaniyya se proclame comme la seule forme légitime de soufisme. Il est présent en Afrique de l’Ouest, ainsi qu’au Maroc et en Algérie. Dans certaines régions de l’Afrique de l’Ouest, l’ordre est devenu actif dans les mouvements anticolonialistes. Cela est également vrai pour un autre ordre, celui des Sanousiyya, au XIX^e siècle, qui est à l’origine de la Libye moderne.

✓ **La Rahmaniyya**, en Kabylie (XVIII^e siècle), fait partie intégrante du tissu de confréries maghrébines qui ont vu le jour dans cette partie du monde musulman (cf. *infra* « Les confréries maghrébines »).

Bien que le soufisme soit depuis quelques siècles en déclin en nombre de fidèles, de nouveaux ordres continuent à surgir, comme la Hamidiya Chazilya en Égypte, fondée par Salama al-Radi dans les années 1930.



Si vous voulez en savoir un peu plus, sachez qu’il y a un grand nombre d’ouvrages spécialisés sur le soufisme et sur le mysticisme musulman. Les plus intéressants sont certes rédigés en langue arabe, persane ou turque, mais voici un échantillon restreint de traités accessibles qui peuvent, dans l’immédiat, vous servir de guides : Claude Addas, *Ibn Arabi ou la quête du soufre rouge*, Paris, Gallimard, 1989 ; Georges C. Anawati et Louis Gardet, *Mystique musulmane, aspects et tendances, expériences et techniques*, Paris, J. Vrin, 1976 ; Titus Burckhardt, *Introduction aux doctrines ésotériques de l’islam*, Paris, Dervy-Livres, 1977 ; Farid Jabre, *Essai sur le lexique de Ghazali*, Beyrouth, Publication de l’université libanaise, 1970 ; Louis Massignon, *La Passion de Husayn Ibn Mansûr Hallâj, martyr mystique de l’islam*, Paris, Gallimard, 1975 ; Paul Nwiya, *Exégèse coranique et langage mystique : nouvel essai sur le lexique technique des mystiques musulmans*, Beyrouth, Dar el-Machreq, 1970 ; Asin Miguel Palacios, *L’Islam christianisé : étude sur le soufisme à travers les œuvres d’Ibn ‘Arabi de Murcie*, Paris, Édition de la Maisnie, 1975 ; Éva de Vitray-Meyerovitch, *Anthologie du soufisme*, Paris, Sindbad, 1978.

Les confréries maghrébines

À l’ombre des grandes mosquées de l’Occident musulman (sens du mot Maghreb, soit « le Couchant ») – qui obéissent généralement au malikisme, l’école doctrinale –, l’islam populaire maghrébin est lui aussi animé par un grand nombre de confréries appelées *târuq* (au singulier : *tariqa*) ou voies initiatiques.

Déjà, à la fin du XIX^e siècle, deux auteurs, Octave Depont et Xavier Coppolani, ont rédigé un ouvrage assez complet, illustré et documenté, sur *Les Confréries religieuses musulmanes*. L’ouvrage fut publié par Adolphe Jourdan, à Alger, en 1897. Cette étude était elle-même précédée de deux travaux

importants (hélas connotés historiquement), celui de Edouard de Neveu, *Les Khouan. Ordres religieux chez les musulmans de l'Algérie* (Adolphe Jourdan, 1845), et celui de Louis Rinn, *Marabouts et Khouan*, paru en 1884, sans doute les premiers écrits francophones sur la question. À cette époque, la recherche sur les confréries soufies, ici appelées ordres religieux ou marabouts, visait surtout le recensement et l'évaluation de leur puissance politique, leur impact spirituel. Mais, très vite, la spécialisation du regard ethnologique va permettre de mieux connaître les confréries une à une. Ce fut notamment le cas avec René Brunel qui se fixa pour objectif de présenter de manière exhaustive une grande confrérie comme celle des 'Aïssaoua du Maroc. Son livre, *Essai sur la confrérie religieuse des 'Aïssaoua au Maroc* (Paul Geuthner, 1926), qui a mal vieilli, est ponctué de prières diverses liées au rituel 'aïssaoua, de méditations et de sagesses. Mais il présente l'avantage d'être illustré, ce qui fait un document vivant, très proche de l'inspiration initiale de la confrérie qui s'est rendue populaire pour ses acrobaties, ses tours de magie et ses charmeurs de serpents. Plusieurs autres ouvrages du milieu du siècle dernier ont réservé à la question des confréries de larges chapitres. On peut aujourd'hui les consulter en bibliothèque, et parfois vous les trouverez chez les bouquinistes du bord de Seine. Il me suffit maintenant de vous indiquer l'un des meilleurs ouvrages sur la question, *Le Culte des saints dans l'islam maghrébin* d'Émile Dermenghem (Gallimard, 1954). Quelles sont aujourd'hui les grandes confréries musulmanes et quel est leur rôle exact ? Faut-il les distinguer des grands saints locaux, et surtout des grands théologiens de l'islam traditionnel ?

Le dernier aspect du système maghrébin des confréries est la mainmise sur des patients réels ou imaginaires d'un certain nombre de membres de celles-ci en matière de médecine traditionnelle, que ce soit les *taleb*s ou les rebouteux. De nombreuses études ont tenté de cerner ce phénomène. L'une des plus connues, parce que la plus ancienne, est l'étude qu'Edmond Doutté a consacrée au folklore populaire du Maghreb. Parue en août 1908 chez Adolphe Jourdan, à Alger, cette œuvre porte sur l'interaction active et très vascularisée entre la magie et la religion d'un côté, mais aussi, incidemment, entre le sacré et le profane et, de là, entre le monde visible et le monde invisible. Edmond Doutté tente de se justifier : « Le médecin n'est à l'origine qu'un contre-sorcier ; le mot *t'ibb* en arabe classique signifie aussi bien magie que médecine : la médecine est fille de la magie. Aussi bien, même de nos jours, le médecin dans l'Afrique du Nord ne se distingue plus du sorcier que par la maladie du djinn. » L'auteur entend parler ici des médecins traditionnels que l'on appelle *taleb*. Ce qui est sûr, c'est que la médecine parallèle continue à jouer un rôle décisif dans le règlement des conflits psychoaffectifs, relationnels et même dans certaines affections psychosomatiques. Il en va de même de ce que les Arabes appellent la « médecine spirituelle », une sorte de mot-valise dans lequel ils rangent un nombre incalculable de posologies strictement spirituelles, c'est-à-dire à base de prières et de méditations, au terme desquelles beaucoup d'inhibitions sexuelles et de maux de l'âme sont résolus. Les librairies arabes

présentent d'ailleurs en quantité un ouvrage intitulé *La Médecine du Prophète* dans lequel il est question de nombreux dispositifs à vocation thérapeutique. Personne, cependant, n'a enregistré l'impact de ces directives sur les patients. On ne saura pas non plus si les malades qui ont recours à de tels médocastres sont réels ou imaginaires.



Pour aller plus loin, vous pouvez consulter avec profit A. Anciaux, *Les Guenaouas de l'Ordre de Sid Boulel*, Bruxelles, 1977 ou G. Drague, *Esquisse d'histoire religieuse du Maroc, confréries et zaouïas*, Paris, 1951.

Rejet du soufisme

En dépit de quelques exceptions notables, l'importance du soufisme dans l'Islam a diminué au cours de ces derniers siècles pour un certain nombre de raisons.

- ✓ Certains ordres se sont trop centrés sur le culte du cheikh.
- ✓ Les techniques destinées à favoriser l'extase ont conduit à un éloignement du but spirituel recherché dans le soufisme.
- ✓ Certains ordres et cheikhs soufis sont devenus principalement des distributeurs d'amulettes magiques et de charmes pour des fidèles superstitieux.
- ✓ D'autres groupes se sont à tel point éloignés des pratiques habituelles de l'Islam qu'ils en sont arrivés à légitimer des pratiques immorales religieusement sanctionnées.
- ✓ Les élites aisées, souvent les familles de cheikhs titulaires d'une charge héréditaire, ont parfois exploité l'incrédulité de fidèles pauvres pour soutenir leur richesse et leur prestige.

Les États soucieux de moderniser leur pays ont soit complètement interdit la pratique du soufisme (Turquie), soit cherché à la limiter et à l'encadrer sous le contrôle du gouvernement (Égypte). Déjà au XIX^e siècle, la littérature française consacrée aux confréries est marquée par la très forte suspicion que les confréries locales avaient des intentions inamicales pour la colonisation française au Maghreb, et surtout en Algérie. Certes, la colonisation n'était pas encore combattue politiquement, mais elle rencontrait déjà d'énormes résistances dans les milieux conservateurs et les zaouïas. À cet égard, on peut rappeler le ton goguenard de Jacques Carret, auteur d'un petit opuscule intitulé *Le Maraboutisme et les confréries religieuses musulmanes en Algérie* (Imprimerie officielle, Alger, 1959) lorsqu'il parle de certains chefs de ces confréries : « En entrant dans l'arène politique, marabouts et chefs de zaouïa recherchent parfois des avantages personnels substantiels : honneurs, mandats électifs, appui financier. Beaucoup, dans

l'espoir d'élargir leur fief ou pour satisfaire de vieilles rivalités, lâchent trop souvent la proie de leur influence ancestrale pour l'ombre des mandats électifs et des succès d'intrigues » (p. 15). Il conclut : « Les luttes politiques auxquelles ils se trouvent parfois mêlés portent atteinte à leur prestige. » De fait, l'ambiguïté des confréries réside dans ce nœud gordien avec la politique qu'elles n'ont jamais réussi à dénouer, hormis peut-être dans le cas des « saints » marocains de l'Atlas ou dans certaines zaouias retirées d'Algérie. L'étude consacrée par Ernest Gellner aux tribus du haut Atlas marocain, les Igurramen, intitulée *Les Saints de l'Atlas (Saints of the Atlas)* parue en 1969 et récemment traduite en français par Paul Coatalen (Éditions Bouchène, 2003), a le mérite de creuser la signification de cette notion de tribu en partant de bases objectives et de l'histoire endogène du groupe. On découvre que la sainteté d'un clan et, *a fortiori* de son chef, est loin d'être un critère subjectif. Bien au contraire, elle est la résultante de projections extrêmement souples venues soit d'un héritage, soit d'un territoire et plus couramment d'une action continue du saint lui-même, au cours de sa longue vie. Il faut dire que le Maroc a toujours établi avec ses confréries une sorte d'entente cordiale. Après avoir refusé de dialoguer avec les confréries depuis son indépendance en 1962, l'Algérie a repris les contacts avec ses zaouias, surtout celles du Sud et de l'Ouest, en vue d'harmoniser les différentes positions à l'égard de l'islamisme politique et la constitution des maquis.



Après le succès du mouvement puritain wahhabite en Arabie Saoudite qui a entraîné chez ses adeptes le sentiment d'une mission à accomplir pour purifier l'islam dans le monde des pratiques qu'ils jugent peu orthodoxes, telles que la vénération des saints et le soufisme, les wahhabites et ceux qui partagent leurs opinions considèrent toute pratique rituelle qui n'est pas explicitement déterminée dans le Coran comme illégitime. Ils rejettent toute idée d'union avec Dieu, sans se préoccuper de la façon dont les soufis interprètent cette union.

Certains disent que le soufisme n'a aucun avenir dans l'Islam, mais de telles prévisions sont peut-être prématurées. Les attentes religieuses auxquelles le soufisme fournit une réponse sont toujours présentes. Voilà une génération ou deux, beaucoup de penseurs occidentaux considéraient les religions comme une forme de superstition appelée à disparaître dans le monde moderne. Le début du XXI^e siècle a montré l'inadéquation de ces prévisions face au regain de vitalité des religions dans le monde. Seul l'avenir nous dira comment évolueront les différentes formes de soufisme qui existent dans l'islam.

Chapitre 15

Autres doctrines liées à l'islam

Dans ce chapitre

- ▶ L'islam duodécimain (ismaélien) et ses différentes formes
 - ▶ Autres doctrines musulmanes
 - ▶ Les mouvances qui se sont séparées de l'islam
-

Pour parler de l'islam, nous avons choisi d'aller du général au particulier. Puisque les sunnites constituent 88 à 90 % des musulmans, il est bien naturel de commencer par eux, leur poids planétaire étant nettement supérieur à celui des chiites. En règle générale, cet ouvrage traite majoritairement de l'islam sunnite. Les ouvrages d'introduction à l'islam comportent souvent un chapitre plus particulièrement consacré à la doctrine du chiisme duodécimain, de loin le plus important groupe chiite. Il existe également dans l'islam d'autres sectes religieuses passionnantes à étudier. Nous en évoquerons certaines.



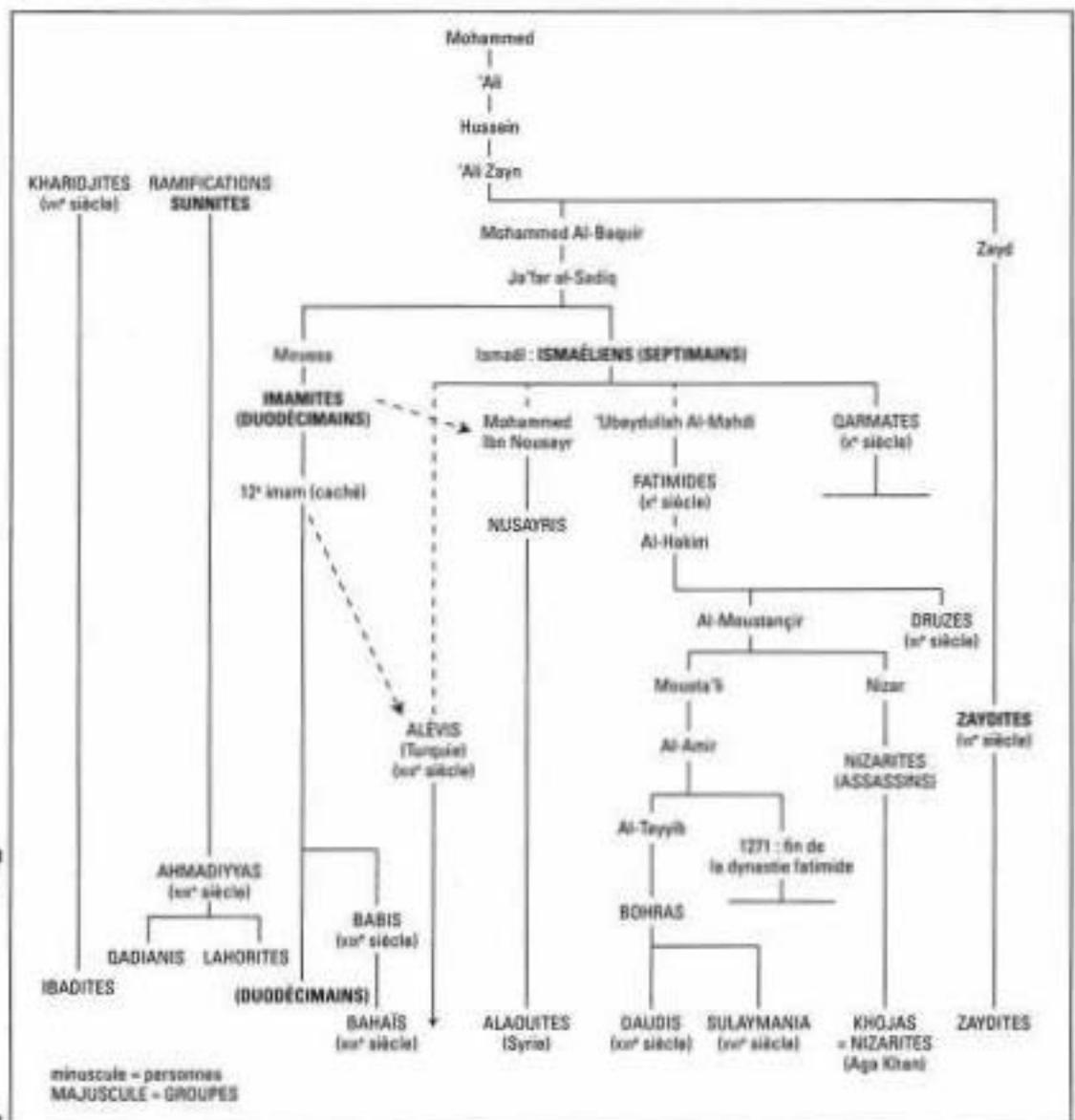
Pour bien comprendre le christianisme, on peut étudier le catholicisme, l'orthodoxie orientale et les grandes églises protestantes. Pourtant, ce faisant, on passe à côté d'éléments passionnants si l'on ne s'intéresse pas également aux doctrines plus ou moins marginales issues de ces religions : les amish, les Coptes, les mormons, les quakers et les unitariens-universalistes, tous ont une histoire fascinante. Il en va de même pour le bouddhisme. On peut s'intéresser aux principaux groupes bouddhistes du Theravada et du Mahayana, mais si l'on veut avoir une approche plus complète, il faut également faire quelques incursions du côté du bouddhisme tibétain (Vayrayana) et de quelques nouveaux groupes bouddhistes qui ont surgi au Japon.

La majorité des sectes musulmanes moins connues appartient à la branche secondaire du chiisme dit *ismaélien* (pour en savoir plus sur les trois branches principales du chiisme, cf. introduction du chapitre 13). L'origine de certains groupes est un peu opaque, certains éléments de leur doctrine

pouvant provenir de plusieurs tendances différentes, et même avoir subi l'influence d'autres religions (cf. le schéma 14-1 qui donne un arbre généalogique montrant la relation des divers groupes musulmans entre eux). Certaines de ces sectes ne sont plus considérées par les autres musulmans (ou même par leurs propres membres) comme faisant partie de l'islam. D'autres, qui se considèrent toujours comme musulmanes, ont des pratiques et des enseignements qui sont rejetés par la plupart des musulmans.



J'emploie parfois le mot secte pour parler de ces groupes minoritaires comme le font les spécialistes des religions quand ils étudient des groupes minoritaires ou marginaux d'une religion donnée. Il n'y a là aucune connotation péjorative ni jugement de valeur sur la validité des théories religieuses de ces groupes.



Kharidjites et ibadites

En 657, un certain nombre de partisans du quatrième calife 'Ali Ibn Abi Talib (mort en 661) décident de rompre leur alliance avec lui. Ce sont les Kharidjites (du verbe arabe *kharaja*, « sortir », en sachant que l'arabe est *khawarij*, « ceux qui ont fait sécession »). La raison était que celui-ci avait accepté l'arbitrage que son adversaire – le fameux Mou'awiya (vers 605-680), gouverneur de Syrie et descendant fortuné de la famille des Omeyyades – lui avait proposé afin de régler la plus importante bataille fraternelle du début de l'islam, connue depuis sous le nom de bataille de Siffin, sur l'Euphrate. Ce règlement réalisé par des hommes a déplu. Aussi, au lendemain de cette bataille dont l'issue aurait pu être décidée par Dieu lui-même – ce qui est la thèse de rupture des kharidjites –, ceux-ci quittent le clan des « Partisans de 'Ali » à Koufa, dans l'Irak d'aujourd'hui. Ils fondent alors un grand mouvement indépendant qui sera le deuxième plus grand schisme de l'islam. Mais, n'ayant pas accepté le départ des kharidjites, Ali finit par leur livrer bataille l'année suivante (658), à Nahrawan, avant d'en disperser leurs derniers adeptes. Si les kharidjites ne sont pas nombreux (moins de 2 % du nombre total des musulmans), leur influence a toujours été marquante au point que La Mecque et Médine faillirent tomber entre leurs mains. En outre, leur élaboration théorique visant la gestion de la communauté a séduit un grand nombre d'historiens car, pour gouverner, leur chef se doit d'être le meilleur de tous et non pas seulement le descendant de telle famille ou le rejeton de tel souverain. Selon eux, il ne peut être question d'« hérédité » en matière politique.

Mais les positions extrêmes des kharidjites, notamment en ce qui concerne le meurtre politique au bénéfice de la cause, les a divisés en deux branches distinctes, les azraqites et les ibadites. Les azraqites sont les partisans de Nafi' Ibn al-Azraq (littéralement « Le Bleu »), tandis que les ibadites observent l'enseignement de leur ancêtre fondateur Abdallah Ibn Abbād (VII^e siècle).

Les ibadites, qui sont aujourd'hui entre un et deux millions, sont les héritiers des kharidjites, issus d'une mouvance politique et religieuse présentée aux chapitres 2 et 4. Le mouvement ibadite, dont le nom vient de celui de l'un des premiers chefs de ce mouvement, 'Abd Allah Ibn 'Ibad, est né d'une scission d'avec le mouvement kharidjite vers 685. Les ibadites élisent leur propre imam dans le secret et considèrent l'absence d'imam comme un état de désordre. Comme les mu'tazilites des débuts de l'islam, contrairement à la plupart des musulmans, les ibadites considèrent que le Coran n'a pas existé de toute éternité, mais qu'il a été créé. L'école juridique ibadite est semblable à l'école sunnite malikite (cf. chapitre 8).

Après l'imamat des origines, établi à Bassorah, les ibadites sont maintenant concentrés en Algérie, dans le pays du M'zab, à Djerba (Tunisie), en Libye et dans toute l'Afrique orientale, surtout dans les villes côtières, et à Zanzibar, naguère une possession omanaise. Mais c'est dans le sultanat d'Oman, où ils sont majoritaires (au moins 75 % de la population totale), qu'ils ont réussi à

recréer un mode de vie proche de leur utopie initiale. Aujourd'hui, l'élément kharidjite est parfaitement intégré à la communauté musulmane dont il est, à l'occasion, un représentant respecté.

La philosophie politique et religieuse des kharidjites est subtile et nuancée. Elle diffère sur le plan doctrinal de la philosophie sunnite et chiite, récusant à l'un et à l'autre une part incompressible de déviationnisme. La caractéristique principale de la doctrine kharidjite par rapport aux autres tient, sans doute, dans sa forme élaborée de l'accès au politique (imamat). Les kharidjites n'admettent aucune hérédité en matière de pouvoir ; à leurs yeux, seul le chef le plus méritant peut y accéder. Aussi ne cessent-ils de fustiger les élites corrompues qui, depuis Othman Ibn 'Affan (mort en 656), lui aussi maudit, ont sali l'islam. Car, selon eux, le troisième calife de l'islam a dévié du droit chemin emprunté par ses prédécesseurs Abu Bakr (mort en 634) et Omar (581-644), et même 'Ali, quatrième calife, a suffisamment trahi la prophétie de Mohammed pour être assassiné par l'un des leurs, Ibn Mujlam, en 661. Mais c'est Mou'awiya – et sa famille corrompue – qui est le plus décrié par la littérature kharidjite dont voici un extrait : « Quand 'Uthman régnait, il marcha pendant six ans sur la voie d'Abū Bakr et de 'Umar ; puis il se mit à innover dans l'islam. Et les liens de l'unité se relâchèrent ; tout un chacun voulait devenir calife. Vint alors le règne de 'Ali, qui s'égara dans la voie de la vérité et s'avéra inapte à guider les hommes. Ensuite arriva Mou'awiya, fils d'Abū Sūfyan, fils maudit d'un père maudit, que le Prophète de Dieu lui-même avait maudit, et qui répandit le sang innocent comme si c'était de l'eau, et réduisit les serviteurs de Dieu en esclavage à son profit, un homme qui saisit à pleines mains l'or destiné au service de Dieu, traître à la Foi et ravisseur de femmes, qui laissa libre cours à sa luxure jusqu'à sa mort. Après lui vint son fils Yazid, Yazid l'ivrogne, Yazid le chasseur, qui ne se souciait que de faucons, de léopards et de singes, ne consultait pas le Livre mais les devins, et également se livra à la luxure jusqu'à la mort, que Dieu le maudisse et le punisse... » (in C. Glassé, *Dictionnaire encyclopédique d'Islam*, p. 223).

Les différences entre les ibadites d'aujourd'hui et les musulmans sunnites sont infimes. Avec le temps, l'ardeur puritaine des ancêtres kharidjites s'est émoussée. Les ibadites sont considérés par les autres musulmans comme des membres à part entière de la communauté musulmane.

Les zaydites

Si la majorité des chiites considèrent que l'imam doit impérativement être un descendant de 'Ali et de Fatima, les zaydites, en revanche, reconnaissent la validité de toute descendance issue simplement de 'Ali qui doit fournir l'imam qui sera élu par la communauté comme étant la personne la plus digne pour être leur leader spirituel. Après la mort du quatrième imam en 713, la

succession est allée à son fils aîné, Mohammed Al-Baqir. Certains chiites ont considéré qu'Al-Baqir et son père cherchaient trop à se compromettre avec les califes omeyyades. Ce groupe a préféré reconnaître comme cinquième imam Zayd, un demi-frère cadet d'Al-Baqir. Zayd mena une insurrection contre les Omeyyades qui se solda par une défaite. Les zaydites se retirèrent alors dans les montagnes du Yémen et sur la côte méridionale de la mer Caspienne. Ils dirigèrent le Yémen du x^e siècle jusqu'en 1962. En outre, il a existé un État zaydite qui a dirigé par intermittence la région allant du sud au sud-ouest de la mer Caspienne de 864 à 1126. La majorité des zaydites actuellement estimée à environ 18 millions de personnes, vit au Yémen, où elle constitue environ 40 % de la population.

En dehors des restrictions que les zaydites imposent quant à la lignée dont doit être issu l'imam, il y a peu de différences avec le sunnisme. Les zaydites reconnaissent la légitimité des deux premiers califes, Abou Bakr et Omar, mais sont en désaccord entre eux en ce qui concerne Othman (*cf.* chapitre 4). Ils n'excluent aucune descendance de 'Ali pour le choix des imams légitimes. Ils ne croient pas à l'obligation d'avoir un imam vivant et récusent la théorie de l'imam caché. Ils ont leur propre école juridique et, comme les ibadites, ils ont été influencés par les théologiens mu'tazilites. Les autres musulmans considèrent les zaydites comme faisant partie légitimement de l'islam.

Les ismaéliens (dits chiites septimains)

Ismaël, le fils de Ja'far al-Sadiq, sixième imam chiite (699-765), mourut avant lui. La majorité des musulmans acceptèrent de reconnaître comme septième imam son autre fils encore vivant, Moussa. Cependant, certains considérèrent que Ja'far avait désigné Ismaël pour lui succéder. Par conséquent, pour eux, le septième imam était Ismaël, et son fils Mohammed le huitième imam. Ces partisans d'Ismaël (les septimains) ont considéré que ce Mohammed (le huitième imam, et non le Prophète !) n'était pas mort mais qu'il était entré dans la clandestinité pour éviter de tomber entre les mains de ses ennemis sunnites qui cherchaient à le tuer. Au ix^e siècle, le chiisme ismaélien était un mouvement révolutionnaire qui envoya des missionnaires partout dans le monde musulman pour diffuser son message. En cas de nécessité, les ismaéliens ont pratiqué la dissimulation (*taqiyya*) pour cacher leurs convictions et leur identité. Comme certains soufis, les ismaéliens ont également privilégié l'exégèse du sens ésotérique du Coran sur le sens littéral.



Théologie ismaélienne

Selon les ismaéliens, l'histoire passe par sept cycles. Chaque cycle commence par une période où le bien règne sans que l'on ait besoin de recourir à la loi. Le monde se corrompt à la deuxième période. À la troisième, la Révélation est envoyée pour rétablir l'ordre. Durant cette troisième période, la loi véhicule le sens externe de l'Écriture sainte. Le sens intérieur de l'Écriture sainte a été révélé aux imams.

À l'avènement d'Ismaël (également considérée comme le Mahdi), la première période du cycle suivant démarre quand le sens caché est rendu public et que la loi n'est pas nécessaire. Les cycles continuent jusqu'à ce que toutes les âmes soient sorties de leur enfermement dans la matière et revenues dans le giron de l'âme universelle.

Les qarmates

À la fin du IX^e siècle, au sein de la mouvance ismaélienne émergea le groupe des qarmates, dont le nom provient de leur chef Hamdan Qarmati (IX^e siècle), un missionnaire ismaélien actif en Irak. Les qarmates se révoltèrent contre les Abbassides et d'autres groupes au cœur de l'Empire abbasside. Les paysans et les Bédouins pauvres soutinrent cette insurrection menée comme un combat messianique contre la puissance et la richesse des dirigeants en place. En 930, ils prirent possession de La Mecque et rapportèrent la Pierre noire (de la Kaaba) dans leur fief de Bahreïn mais la rendirent en 951. Un État qarmate en Arabie orientale et à Bahreïn a perduré jusqu'en 1076 sous la forme d'une communauté unique en son genre, reposant sur l'islam avec des fondements socialistes et égalitaires. La dynastie qarmate s'est éteinte au XIV^e siècle. Elle est importante pour comprendre le chiisme ismaélien.

Les nizarites

Les nizarites constituent l'une des deux branches principales du chiisme ismaélien et se subdivisent en plusieurs sous-groupes – qui existent toujours aujourd'hui (l'autre groupe est celui des borates).

Des Fatimides aux Assassins

À la mort du calife fatimide d'Égypte, Al-Moustancir, en 1094, le vizir mit en prison son fils aîné, Nizar, où il mourut. Il installa sur le trône un fils cadet (Al-Mousta'li). Bon nombre d'ismaéliens hors d'Égypte se révoltèrent contre cette ingérence et refusèrent de reconnaître Nizar comme calife et imam légitime.

Hasan-i Sabbah (mort vers 1124) était le vrai fondateur du nizarisme. Se rebellant contre les Abbassides, il établit des bastions militaires depuis le nord de la Syrie jusque dans le nord-est de l'Iran. Son quartier général se trouvait à Alamut, dans les montagnes d'Elbourz, au nord de l'Iran. Ses successeurs prétendirent être des descendants de Nizar et donc de la lignée de la descendance ismaélienne. Les Mongols conquièrent Alamut en 1256, ne laissant que quelques groupes isolés de nizarites en Iran, en Asie centrale, en Syrie et au Yémen.



Cette secte des assassins a intéressé plus d'un historien occidental. Voici quelques titres publiés en français (ou traduits de langues étrangères) qui vous permettent d'approfondir cette question : Henri Laoust, *Les Schismes dans l'islam*, Payot, 1965 et Sned, Alger, 1979 ; Bernard Lewis, *Les Assassins. Terrorisme et politique dans l'islam médiéval*, Berget-Levrault, 1982 ; Marco Polo, *Le Dévisement du monde*, La Découverte, 1998.



Les croisés chrétiens connaissaient les nizarites sous le nom de *hachachiyin* (« les fumeurs de hachisch »). « Assassin » vient du mot arabe *hachachiyin* dont le sens fait référence au fait que les nizarites avaient l'habitude d'assassiner leurs opposants politiques.

En 1817, l'imam nizarite Abou'l Hassan Ali épousa la fille du shah d'Iran, ce qui lui valu le titre honorifique d'Aga Khan (« seigneur et maître »). Après la chute du shah, l'Aga Khan est allé tout d'abord en Afghanistan en 1841, puis s'est établi à Bombay, en Inde, en 1848. Les missionnaires nizarites avaient atteint l'Inde au ^{xiii} siècle, et au ^{xv} siècle avaient converti à l'islam la majorité d'une caste hindoue qui prit le nom de khojas. L'islam des khojas apparaît comme une forme mutante de l'islam, dans laquelle 'Ali est considéré comme le dixième avatar (incarnation) du dieu hindou Vishnou. En 1886, les tribunaux britanniques du temps de la colonisation validèrent la prétention de l'Aga Khan à diriger la communauté des khojas. Bien que la majorité des membres de cette communauté aient accepté la tutelle de l'Aga Khan, certains s'associèrent au chiisme duodécimain, et une minorité des ismaéliens issus des khojates refusèrent de reconnaître l'Aga Kahn. L'émigration vers l'Afrique de l'Est des négociants indiens khojas aux ^{xix} et ^{xx} siècles aboutit à l'établissement d'une importante communauté ismaélienne dans les pays de cette région. Le troisième Aga Khan (1885-1957) avait entrepris un programme de modernisation de la communauté nizarite en investissant dans l'éducation, les hôpitaux et les cliniques, le logement et l'amélioration du statut des femmes. Son fils, Karim, le quatrième Aga Khan (formé à l'université de Harvard), a poursuivi dans cette voie. Il est le quarante-neuvième imam d'une lignée qui se rattache à 'Ali. Récemment, Karim Aga Khan et son père ont travaillé au rapprochement de la communauté khojate/nizarite des croyances et des pratiques de l'islam chiite.

Les khojas ou nizarites se trouvent aujourd'hui en Inde, au Pakistan, au Sri Lanka, en Birmanie et en Afrique de l'Est, surtout en Tanzanie et au

Kenya. D'autres communautés nizarites plus anciennes que celles de l'Inde existent en Arabie, en Afghanistan, en Iran, en Syrie et en Asie centrale. Elles reconnaissent l'autorité de l'Aga Khan. Le nombre de nizarites s'élève à plusieurs millions (jusqu'à 20 millions selon certaines sources).

Mousta'li, tayyibis et bohras, du pareil au même... ou presque !

Après la scission au sein de la mouvance nizarite, la lignée fatimide principale (celle de Mousta'li ou Musta'liens) a continué à régner jusqu'à ce qu'une deuxième scission intervienne à la mort du calife Al-Amir en 1130. La dynastie fatimide a perduré de façon irrégulière grâce à un cousin d'Al-Amir.

Cette lignée descendante de Mousta'li s'est éteinte avec la conquête de l'Égypte fatimide par Saladin en 1271. Un certain nombre d'ismaéliens fatimides en dehors de l'Égypte s'opposèrent à la décision concernant la succession du calife Al-Amir. Ils reconnurent comme successeur légitime son fils nouveau-né, Al Tayyib. Aboul-Qasim Al Tayyib fut considéré comme vivant dans la clandestinité sur terre ou dans le ciel. Il est occulté en 1142. En attendant son retour, une personne appelée le *da'i mutlaq* (« celui qui appelle sans cesse ») le représente sur terre. Ces ismaéliens « moustalites » (parfois appelés tayyibis) se trouvèrent surtout au Yémen. Au xii^e siècle en Inde, les missionnaires moustalites commencèrent à convertir la population hindoue. En 1556, le siège de ce mouvement se déplaça en Inde : ces Indiens moustalites sont connus sous le nom de bohras, d'après la caste de négociants dont ils sont issus. Beaucoup de bohras sont, en effet, des commerçants.

Une scission s'est produite en 1591 à propos de la succession à la fonction de *da'i*. Les deux groupes qui émergèrent prirent le nom de leur fondateur. Aujourd'hui, environ 70 000 Sulaymania vivent au Yémen et 4 000 dans la partie occidentale de l'Inde. Les daudis, dont le siège central est en Inde, sont au nombre d'environ un million et se trouvent au Pakistan, en Inde, au Sri Lanka, en Birmanie, en Afrique de l'Est et au Yémen. La théologie et les rites religieux de ces groupes (tayyibi/bohras/musta'lites) sont restés proches de ceux des Fatimides ismaéliens. Les daudis observent les sept piliers du culte, y compris la prière, la *zakat* (aumône), le jeûne pendant le *sawm*, le pèlerinage de *hadj*, le djihad et la pureté. Le premier pilier est un prolongement du premier pilier traditionnel et inclut l'amour de Dieu, des prophètes, des imams et des *da'is*. Daudis et bohras renouvellent chaque année leur serment de fidélité au *da'i* de leur époque. Les bohras sont considérés comme des musulmans à part entière, et certains au xv^e siècle devinrent des musulmans sunnites.

En marge de l'islam

Les groupes ismaéliens que nous venons de passer en revue sont en général considérés comme étant dans les limites de l'islam, même si certaines de leurs croyances et pratiques leur sont propres. Il existe d'autres groupes issus de la mouvance chiïte qui ne sont pas toujours considérés par les musulmans comme appartenant à l'islam, et certains même ne se considèrent plus comme musulmans.

Les druzes

'Ubaydullah Al-Mahdi, un missionnaire ismaélien du x^e siècle vivant en Tunisie, déclara qu'il descendait d'Ismaël et qu'il était le Mahdi. Il établit la dynastie fatimide, qui pendant un certain temps rivalisa avec l'Empire abbasside (cf. chapitre 4).

Personnage énigmatique, Al-Hakim fut le sixième imam fatimide. Influencé par un Turc du nom de Al-Darazi (qui a donné son nom à la religion « druze ») et par un certain Iranien du nom de Al-Hamza, Al-Hakim acquit la conviction qu'il était l'incarnation de Dieu. Al-Darazi envoya des missionnaires dans la région qui correspond actuellement au Liban pour diffuser son enseignement relatif à Al-Hakim. Al-Hakim disparut en 1020, après être entré dans la clandestinité (*occultation*) selon la croyance druze. Les communautés druzes s'installèrent dans le sud-ouest de la Syrie, dans le sud et le centre du Liban et dans la région de la Galilée en Israël. Vers l'an 1040, elles devinrent un groupe exclusif qui n'acceptait plus de convertis et qui pratiquait la *taqiyya* au sein de la communauté sunnite majoritaire. Une élite (*'uqqal*, c'est-à-dire « les connaisseurs ») représentant Al-Hakim caché dirige la communauté et transmet les enseignements ésotériques. Cette élite porte un vêtement spécial et suit une règle de vie assez stricte. La majorité de la communauté est dans l'ignorance (*juhl*) et peut s'efforcer de faire en sorte de renaître au sein de l'élite.



L'imam fatimide Al-Hakim est le calife égyptien qui a brûlé Le Caire et détruit l'église du Saint-Sépulcre (que la Tradition désigne comme le lieu de la crucifixion et de l'enterrement de Jésus) à Jérusalem.

Les druzes minimisent l'importance des rites musulmans. Ils n'exécutent pas les cinq prières quotidiennes, n'observent pas le *sawm* du mois de ramadan, et ne font pas le pèlerinage à La Mecque. Ils célèbrent néanmoins la fête du sacrifice (*'id al-adha*) qui marque la fin du pèlerinage. Les druzes se rassemblent pour lire les Écritures saintes, faire la prière et discuter des affaires de la communauté plutôt le jeudi soir dans des lieux de culte très simples. Les mausolées de saints druzes sont des lieux saints et leur symbole communautaire est une étoile à cinq branches. Les druzes se nomment eux-mêmes les Banou al-Ma'rouf (les fils de la générosité) et qualifient leur religion de *muwahhid* (« unicité » absolue de Dieu).



Théologie druze

L'enseignement d'Al-Hamza s'appuie sur une théologie d'inspiration néoplatonicienne. Al-Hakim était vraisemblablement la manifestation au niveau cosmique de l'intelligence universelle car Al-Hamza est censé être l'un de ses représentants terrestres. Chaque point de l'étoile druze représente l'une des personnes clés de l'histoire primitive druze et une manifestation de l'intelligence universelle. L'Écriture sainte druze, l'« épître de la sagesse », contient

les écrits d'Al-Hamza et d'Al-Mouqtana, un de ses successeurs. Sept commandements ont remplacé les cinq piliers traditionnels de l'islam. Un exemple : se soumettre à la volonté de Dieu tel qu'il est incarné par Al-Hakim. Au moment de la mort, les âmes renaissent immédiatement, et le nombre de druzes vivants demeure ainsi constant. À la fin des temps, Al-Hakim et Al-Hamza reviendront pour instaurer la paix et la justice.

Les druzes constituent une minorité importante au Liban sur les plans culturel, politique et religieux. Pour préserver leur spécificité et leur indépendance, les druzes se sont fréquemment impliqués dans des conflits sanglants perpétrés sur des autorités extérieures à la région (les Turcs ottomans), ainsi que d'autres groupes locaux (les chrétiens maronites). Ils ont même servi dans l'armée israélienne. Selon des évaluations récentes, leur nombre varie de 750 000 à 1 000 000, en comptant les communautés émigrées aux États-Unis. Puisque les druzes identifient Al-Hakim comme révélant plus parfaitement encore que Mohammed la Révélation divine, d'une manière générale, ils ne sont pas considérés par les autres musulmans comme de vrais musulmans.

Certains historiens font remonter l'histoire de la franc-maçonnerie occidentale à l'époque des croisés chrétiens qui entrèrent en contact avec la communauté druze. Le symbole de l'ordre maçonnique d'Orient pourrait, selon ces historiens, provenir de l'étoile druze. C'est une supposition intéressante mais qui est loin d'être vérifiée.

Les alaouites (nusayris)

Les alaouites constituent un groupe ethnique et religieux qui compte environ un million de personnes vivant dans le nord de la Syrie. Ils représentent environ 10 % de la population de la Syrie. L'adjectif « alaouite » renvoie à l'attribution à 'Ali d'un statut quasi divin. Les duodécimains traditionnels considèrent cette exaltation extrême de la personne de 'Ali comme une forme de *ghulat* (extrémisme). Les alaouites sont issus du chiisme duodécimain et ont probablement été influencés à un moment de leur histoire par des contacts avec des ismaéliens et des groupes religieux non musulmans.

Le nom traditionnel de Nusayriyya renvoie au fondateur, Abou Chou'ayb Mohammad Ibn Nousayr (IX^e siècle). Celui-ci était un compagnon du dixième imam qui a proclamé qu'il était de nature divine.

Les nizarites ismaéliens et les alaouites se sont souvent opposés de façon violente en Syrie. Les alaouites ont été réprimés ou tolérés, selon le type d'État musulman en place dans la région. Beaucoup ont servi dans les forces armées du temps des Français après la Première Guerre mondiale, et ils ont pris le commandement de l'armée quand la Syrie a conquis son indépendance à l'époque moderne. Hafiz Al-Assad, qui a émergé comme chef du gouvernement syrien et du parti socialiste arabe ba'ath en 1970, était un alaouite, de même que la plupart des hauts fonctionnaires du gouvernement et de l'armée. En 2000, Bachchâr al-Assad a succédé à son père à la tête de l'État. À partir du début des années 1970, les alaouites se sont rapprochés publiquement de l'islam traditionnel duodécimain. Traditionnellement, les alaouites comme les druzes étaient considérés comme des hérétiques qui se sont écartés de l'islam. Mais en 1973, le principal religieux chiite duodécimain du Liban, Moussa Sadr, a publié un décret (fatwa) déclarant que les alaouites étaient bien des musulmans.

Auparavant, les alaouites n'accordaient que peu d'importance à la valeur des rituels musulmans tels que le jeûne, la prière et les ablutions (purifications) et prenaient part à certaines fêtes chrétiennes telles que Noël, l'Épiphanie et la Pentecôte. L'influence chrétienne remonte probablement à l'époque des croisades. La théologie traditionnelle alaouite met l'accent sur la trilogie qui englobe 'Alî (qui est la *ma'na*, c'est-à-dire « la signification vraie de Dieu »), Mohammed (le *hijab ism*, c'est-à-dire « le voile du nom vrai ») et Salman Al-Farisi (le *bab* ou la porte qui permet la médiation entre les croyants et Dieu qui se manifeste). Salman Al-Farisi (également appelé Salman Pāk) mourut en 656. De ce fait, il fut le compagnon iranien de Mohammed.

Les alévis

Attention à ne pas confondre les alévis et les alaouites qui n'ont rien à voir entre eux. Même si les deux noms se ressemblent et que leurs régions d'implantation sont proches l'une de l'autre, leur histoire est différente.

Les alévis sont une communauté ethnico-religieuse turque, concentrée en Anatolie centrale et en Turquie du Sud-Est. Les alévis représentent 15 à 30 % de la population de la Turquie (entre 6 et 20 millions). Des fédérations aléviées sont actives parmi les travailleurs émigrés turcs, particulièrement en Allemagne. Environ 25 % de Kurdes turcs sont alévis. Un facteur de complication intervient quand le fait d'être alévis s'ajoute l'appartenance à l'ordre soufi Bektashi (cf. chapitres 24 et 14). Notez bien que l'ordre des Bektashi n'est pas limité aux alévis ni à la Turquie. On peut rejoindre l'ordre soufi des Bektashi, mais on naît dans la communauté Alévie, qui répugne aux mariages en dehors de la communauté.

Les alévis accordent peu d'importance aux rituels musulmans traditionnels tels que la prière, le *hadj*, le *sawm* (ou le jeûne) du mois de ramadan et le fait d'aller à la mosquée. Ils proclament que le vrai *hadj* est le *hadj* du cœur plutôt qu'une adhésion formaliste à des rites extérieurs. Ils jeûnent mais seulement pendant les douze premiers jours de muharram (le premier mois du calendrier musulman) à la mémoire des douze imams. Comme pour les alaouites, les rites alévis semblent avoir été influencés par le contact avec d'autres religions. Les alévis observent le festival d'août en l'honneur de Hacı Bektash Veli, le fondateur de l'ordre soufi des Bektashî. Le gouvernement semble s'être approprié cette fête pour en faire un événement touristique, minimisant ainsi sa portée religieuse.



Le *Cem* est le nom de la grande fête religieuse annuelle des alévis. Jusqu'à récemment encore, il était célébré la nuit et en secret. Le *Cem* commémore le voyage céleste de Mohammed (*mi'raj*), médite les souffrances de Hussein et des douze imams, et comporte un repas sacramentel à la lumière des bougies, avec des chants et des danses.

Les alévis ont eu des relations fluctuantes avec l'État turc moderne. Après avoir été opprimés par les Ottomans, ils ont été de grands défenseurs d'Atatürk, le père de la Turquie moderne. L'État laïque d'Atatürk a offert aux alévis une plus grande liberté religieuse et culturelle. En outre, en raison de leur peur de l'influence sunnite, beaucoup de jeunes alévis se sont identifiés aux partis politiques de gauche parce qu'ils font le lien entre les programmes de gauche et le souci de l'égalité des femmes en politique et, au plan économique, la justice pour les pauvres et la tolérance. Généralement, les sunnites sont condescendants envers les alévis. Il arrive même parfois que des foules sunnites manifestent de la violence à l'encontre des alévis de leur région.

Les efforts de la Turquie moderne pour créer une identité turque unifiée se sont heurtés aux revendications des alévis et des Kurdes qui veulent à tout prix préserver leur culture. Dans les années 1980, le gouvernement a recommencé à soutenir la religion sunnite et, en réaction, les alévis se mirent à revendiquer ouvertement leur propre identité religieuse et culturelle. Ces communautés se réclament d'un islam authentique, d'une identité turque et anatolienne ancienne qui contraste avec le sunnisme qui est, selon elles, une déformation formaliste et arabe de l'islam.

Ahmadiyya

À la fin du XIX^e siècle, un musulman indien du nom de Mirza Ghoulam Ahmad (1835-1908) se proclama le rénovateur de l'islam (*moujaddid*), le successeur de Jésus dans l'esprit, le *mahdi* des musulmans et le dernier avatar du dieu hindou Vishnou. Jésus, selon lui, n'était pas mort sur la croix, et n'était pas monté au ciel comme le pensent les musulmans. En revanche, il serait venu



jusqu'en Inde, y aurait vécu jusqu'à l'âge de 120 ans et aurait été enterré à Srinagar. Ce mouvement s'appelle l'Ahmadiyya.

Il existe en Afrique un ordre soufi qui porte également le nom d'Ahmadiyya mais qui n'a rien à voir avec ce mouvement indien.

Après la mort d'Ahmad, un conseil élit un successeur appelé le « vice-roi du Messie » (*khalifat al-Masih*). Il y eut quatre vice-rois, trois d'entre eux étant des descendants d'Ahmad. La mort du premier successeur provoqua une scission dans le groupe. Pour les lahorites (ce nom vient du fait que leur centre se trouvait à Lahore) le mouvement devait être régi collectivement. Les lahorites ont également considéré Ahmad uniquement comme un rénovateur. Outre le fait qu'ils ne le considèrent pas comme un prophète, ils sont restés plus près de l'islam orthodoxe.

L'autre groupe, celui des qadianis (baptisé ainsi du nom du lieu de naissance d'Ahmad), considère Ahmad comme un prophète mais d'une nature différente de celle de Mohammed. C'est pourquoi la plupart des musulmans ne considèrent pas la branche ahmadiyya comme authentiquement musulmane. Une loi de 1984 au Pakistan interdit à ce groupe de se présenter comme musulman de quelque façon que ce soit, ce qui implique également de ne pas qualifier de « mosquées » leurs lieux de culte. Les qadianis de la branche ahmadiyya, cependant, se considèrent comme les seuls vrais musulmans.

Les deux groupes ahmadiyya ont entrepris avec succès de diffuser leur message en Afrique de l'Ouest, en Europe, en Amérique et en Asie du Sud et du Sud-Est. On estime actuellement le nombre de leurs fidèles à plus de 10 millions. L'efficacité de leur organisation explique en partie ce succès. Les ahmadiyyas ont fondé des hôpitaux et des écoles et font un travail de diffusion et de publication dans diverses langues, y compris l'anglais et le français. Ils ont produit la première traduction du Coran en langue swahili, la langue la plus répandue de l'Afrique de l'Est. Bien que peu orthodoxe, voire non musulmane dans ses croyances, la secte ahmadiyya est un exemple de modernisation réussie et délibérément voulue comme telle par un groupe musulman.

Les bahais

La religion bahaïe est souvent considérée comme la plus récente de toutes les grandes religions. Cette mouvance est originaire d'Iran, initiée par Sayyid Mirza 'Ali Mohammad, qui, en 1848, se présenta comme la *bab* (« porte ») et le précurseur d'une nouvelle manifestation divine. Ses disciples sont des babis. L'un d'eux, Baha' Ullah, en 1863, affirma publiquement qu'il était la nouvelle manifestation divine. Emprisonné pendant la majeure partie de son ministère mais ayant réussi à faire passer son message, Baha' Ullah eut pour successeurs son fils puis son petit-fils. Le mouvement se développa rapidement et compte aujourd'hui environ 7 millions de membres. Le groupe

le plus important est en Inde (2 millions). Les bahaïs sont présents dans plus de 220 pays, dont 1,7 million en Afrique et 600 000 aux États-Unis (où ils sont implantés depuis 1894). Ils sont autour de 5 000 en France et en Italie, 10 000 environ en Espagne et en Allemagne.

Les enseignements bahaïs

Les écrits du Bab Baha' Ullah, de son fils et de son petit-fils constituent les Écritures saintes bahaïes. Les bahaïs croient en une révélation progressive de la religion. Dieu envoie un nouveau messager à chaque nouvel âge du monde. Le message de Jésus a visé à la perfection de l'individu, celui de Mohammed à la perfection de la communauté, et celui de Baha' Ullah à la perfection de l'humanité. D'autres messagers pourront venir après Baha' Ullah, mais pas avant mille ans. Les bahaïs militent activement pour l'égalité des hommes et des femmes, l'égalité des races, la justice économique pour tous, l'éducation universelle et la paix dans le monde. Ils croient en l'immortalité de l'âme qui progresse vers le salut dans un royaume spirituel accessible après la mort.

Les rites bahaïs

La doctrine bahaïe se présente comme étant rationnelle, moderne, progressiste, socialement engagée et non ritualiste. Les Bahaïs prient trois fois par jour, mais pas de façon communautaire. Leur calendrier divise l'année en 19 mois de 19 jours chacun (plus quatre ou cinq jours supplémentaires au début ou à la fin de l'année). Une fois par mois, ils se rassemblent pour lire les Écritures saintes et en discuter ensemble. Le dernier mois de l'année, ils jeûnent du lever du soleil à son coucher. Leur calendrier est solaire, la nouvelle année démarre avec l'équinoxe de printemps et comprend un certain nombre de jours spéciaux tout au long de l'année.

L'organisation bahaïe

La doctrine bahaïe est organisée selon les principes d'une démocratie représentative, à plusieurs niveaux. Une assemblée spirituelle locale existe partout où vivent au moins neuf membres bahaïs. Au niveau local, ils élisent un conseil d'administration composé de neuf membres. Les conseils locaux élisent des représentants à une Assemblée nationale. Tous les cinq ans, les représentants élus assistent à la conférence mondiale des bahaïs qui a lieu à la Chambre internationale de justice d'Haïfa, en Israël (siège du mouvement depuis 1962).



Le site déjà magnifique du siège du mouvement bahaï sur les collines de Haïfa qui dominant la Méditerranée a encore été agrandi en 2001 avec une série imposante de terrasses qui descendent en cascades de la colline jusqu'à la mer. On trouve des temples bahaïs, tous dotés de neuf façades, dans sept autres endroits dans le monde, dont Willamette, dans l'Illinois (États-Unis).

Leur antenne française est située au Centre Bahaï, 45 rue Pergolèse dans le XVI^e arrondissement de Paris (tél. : 01 45 00 90 26). Ils disposent également d'une librairie, au rez-de-chaussée (tél. : 01 45 00 33 12). Le mercredi soir, à partir de 19 heures, sont organisées des réunions d'information. Le site du temple bahaï est : www.bahai.fr.

Les bahaïs ont une maison d'adoration par continent. Celle de l'Europe se trouve en Allemagne.



Des divers groupes présentés dans ce chapitre, il est évident que celui des bahaïs apparaît comme porteur d'une nouvelle religion bien éloignée de l'islam. Étant issue de la religion musulmane, cette mouvance a connu la discrimination et la persécution, particulièrement en Iran depuis l'établissement de la république islamique en 1979.



Outre les livres que j'ai cités plus haut, rappelons que le journaliste Philippe Aziz a consacré une étude globale à toutes ces sectes, intitulée *Les Sectes secrètes de l'islam*, Paris, Robert Laffont, 1983.

Cinquième partie

L'islam dans le monde contemporain : culture, religion et société



« C'est chouette que tu sois venu, mais j'aurais du t'expliquer un peu plus clairement en quoi consiste la rupture du jeûne de ramadan. »

Dans cette partie...

Cette partie traite de la place de l'islam dans le monde contemporain, que ce soit en termes de cultures, de religions ou de sociétés.

Nous ferons tout d'abord un tour d'horizon de l'islam en France et en Europe : son implantation, son histoire, les problèmes d'intégration qu'il soulève et son avenir. Les musulmans de France ont une histoire unique en son genre, fondée à la fois sur la colonisation et sur l'immigration qui ont tissé des liens forts avec la France.

Puis nous passerons sur la scène internationale, en évoquant tour à tour l'état du dialogue interreligions entre les trois grandes religions du Livre – l'islam, le judaïsme et le christianisme –, puis l'état de l'islam politique dans le monde.

Enfin, cette partie se terminera par un point sur l'avenir de l'islam, qu'il faut chercher en lui-même.

Chapitre 16

L'islam en France

Dans ce chapitre

- ▶ Historique de l'islam en France
 - ▶ La mosquée de Paris
 - ▶ Focus sur l'islam en Europe
-

Dans ce chapitre, nous ferons un tour d'horizon de l'islam tel qu'il existe aujourd'hui en France et en Europe. Pour comprendre sa genèse, il nous faut revenir à l'histoire des premières implantations, notamment en France, premier pays d'accueil en nombre et en ancienneté des musulmans, puis en Europe.

Islam de France ou islam en France ?

Pays laïque, mais de forte sensibilité chrétienne, la France accueille et respecte à peu près dans sa totalité les religions, cultes et doctrines religieuses dès lors qu'ils ne mettent pas à mal le pacte républicain ni l'exigence du vivre ensemble. Il en va ainsi des religions monothéistes, du bouddhisme, de l'hindouisme, de toutes sortes de « petites religions » et d'un certain nombre de congrégations religieuses étrangères.

La deuxième religion de France

Même si l'islam fait parler de lui plus que les autres, il est admis en France de manière identique à toutes les autres religions. Depuis les années 1970, l'islam est la deuxième religion de France, grâce au nombre présumé de ses adeptes évalués à quelque quatre millions et demi, voire cinq millions. Elle est aussi la religion qui réunit le plus grand nombre de nationalités du Sud, africaines surtout, comme le Mali, le Sénégal et toutes les anciennes colonies françaises. Plus de 80 % du total des musulmans en France sont des Maghrébins, principalement des Algériens (45 %) et des Marocains (30 %). La question posée en titre, « Islam de France ou Islam en France ? »,

induit que l'identité de cette religion n'est pas encore définitivement établie au regard des règles républicaines françaises. En raison de leur histoire récente, le colonialisme d'un côté – et ses conséquences sur les économies des différents pays – et, de l'autre, l'immigration massive qui s'ensuit et qui devait connaître un tournant nouveau à partir du choc pétrolier des années 1970, un divorce latent caractérise les relations de l'islam avec le fait national français. Je t'aime, je te déteste ou, au choix, je t'aime, moi non plus : de part et d'autre de la Méditerranée, et au-delà dans la plupart des pays d'émigration, la question est posée quotidiennement. Aussi, en ce début de troisième millénaire, l'islam ne parvient-il pas encore à s'intégrer sans passions excessives à la réalité française, en dépit même de son ancienneté, de la vitalité de la communauté qui le porte et du respect que, de part et d'autre, les individus pris isolément se portent mutuellement. Cette ancienneté, d'aucuns la font remonter jusqu'aux croisades ou même avant. En réalité, la vraie rencontre entre les deux civilisations, la chrétienne et la musulmane, a eu lieu depuis que la France a pris pied sur l'autre rive, soit à partir de 1830, au moment de la folle équipée que fut le projet colonialiste. Depuis, l'islam et la chrétienté dialoguent, même si cela doit se faire dans la douleur et avec un arrière-fond de suspicion permanente.

L'interrogation qui a longtemps agité les milieux concernés par la question musulmane était de savoir si l'on devait parler d'un « islam de France » ou d'un « islam en France », tandis qu'un livre récent que l'on doit à Bernard Godard et Sylvie Taussig (*Les musulmans en France. Courants, institutions, communautés : un état des lieux*, Robert Laffont, 2007) fait état de la place des musulmans en France. Cette question n'est pas formelle. Car, selon l'option, les Français qui vivent sur le sol national sont vus comme des nationaux ou comme des étrangers. Les Algériens sont soit arabes (perception plutôt négative), soit kabyles (accueil plus favorable). L'étranger bien inséré obtient assez facilement la nationalité française et peut fonder un foyer, travailler dans tous les secteurs de l'économie ou se lancer dans la réalisation de ses rêves. Enfin, les nationaux (comme les étrangers) ont des droits constitutionnels qui leur permettent de pratiquer une religion sans que cela soit offensant pour les autres cultes et sans que, d'ailleurs, le pacte républicain soit compromis, remis en question ou rejeté. En revanche, si l'islam est une religion importée, elle risque d'être manipulée par des forces extérieures. Au premier chef, évidemment, les pays d'émigration – Algérie, Maroc, Turquie, Mali, Sénégal – qui seraient tentés d'intervenir dans le champ politico-religieux, en induisant par exemple des comportements anachroniques par rapport à la réalité sociale en vigueur.

La question du voile

La pertinence du phénomène du voile trouve, par certains côtés, des explications dans les cultures autochtones des immigrés. Il est vrai que les citadines du Maghreb ne portaient pas le voile dans leurs pays. À l'inverse, une population d'origine agraire comme c'est le cas pour les immigrés venus de l'Atlas marocain est plus sensible à la question de l'identité vestimentaire. La volonté molle de leurs partenaires masculins et leur tempérament ombrageux ont favorisé la généralisation du port du voile. D'autant que durant la décennie précédente, 1980-1990, les doctrinaires du Tabligh, missionnaires musulmans, et des groupuscules fondamentalistes (comme les Frères musulmans, les wahhabites et plus tard les salafistes) n'ont pas chômé. Ils n'ont pas cessé un instant d'organiser, au bénéfice des populations immigrées les plus dépendantes et les plus ignorantes, le mélange idéologique et pseudo-spirituel le plus détonnant depuis des siècles : le voile de la femme comme étendard de l'islam.

L'affaire a démarré en 1989 dans un collège d'une très grande banlieue parisienne, Creil. Depuis, elle n'a cessé d'empoisonner les relations

entre la petite communauté de cinq millions de musulmans aux origines diverses (Algérie, Maroc, Turquie, Afrique noire et, chose curieuse et si peu connue, des territoires d'outre-mer) et la souche judéo-chrétienne du pays profond. Il faut dire que la France, pays à vocation laïque par excellence, a été saisie par une campagne médiatique sans précédent : la loi sur la laïcité de mars 2004 est venue réveiller un monstre qui sommeillait depuis un siècle et qui, subitement, allait déchaîner les passions. Il en est sorti un bannissement de tout « signe religieux ostensible » de l'univers scolaire, ce qui inclut de fait le voile des jeunes collégiennes qui est maintenant totalement proscrit.

Plus de trois cents jeunes filles n'ont pas obtempéré et se sont retrouvées pour la plupart exclues de la scolarité publique. Si une minorité d'entre elles a accepté les bons offices des médiateurs et des chefs d'établissement, nombre de jeunes filles se sont retrouvées exclues de l'enseignement public et ont dû poursuivre leur scolarité soit dans le privé, soit par correspondance.

La mosquée de Paris

On peut commencer ce retour dans le passé en disant un mot de la mosquée de Paris, de sa conception à son fonctionnement actuel, car elle a traversé toutes les mutations que l'islam de France a connues depuis le début.

Construite dans le 5^e arrondissement de Paris, la grande mosquée de Paris est achevée en mars 1922 et inaugurée par Gaston Doumergue, président de la République, en juillet 1926. Elle symbolise la reconnaissance de la patrie pour tous les efforts et les sacrifices que les soldats d'Afrique avaient consentis pour la défense du territoire, en particulier durant la première grande guerre du siècle, 1914-1918. Cet ensemble prestigieux est

dénommé Institut musulman. Il comprend une salle de prière surmontée d'un minaret, une bibliothèque, des bureaux, des logements pour les fonctionnaires de la mosquée, un restaurant, un café, un hammam et un bazar. Depuis les années 1920, la mosquée de Paris n'a cessé de prêcher un « islam républicain », attaché à la laïcité et visant à donner aux musulmans une conscience à la fois mystique et humaniste de leur foi. Aujourd'hui, la mosquée de Paris est le lieu où sont célébrées les grandes fêtes de l'islam. On y annonce le début et la fin du mois de jeûne (ramadan), ainsi que la grande fête de l'Aïd el-Kébir. Depuis le 3 mai 2003, c'est aussi l'endroit où se réunit le Conseil français du culte musulman (CFCM), l'organisme censé coordonner les actions des différentes obédiences de l'islam français.

À son corps défendant, et malgré quelques frictions quant à ses attributions au sein du laïcisme d'aujourd'hui, la mosquée de Paris donne une visibilité positive à un islam qui cherche toujours ses marques dans le cadre de la nation française. Face aux extrêmes, elle montre le visage apaisé et accueillant de l'islam de France.

En résumé, la possibilité pour l'islam de trouver sa place dans la mosaïque républicaine reste fragile et hésitante. Nous saurons dans un proche avenir si des questions nouvelles comme la mixité sociale (égalité hommes-femmes), le régime matrimonial (polygamie-monogamie), les mutilations sexuelles (excision), les pratiques alimentaires (viande halal), le jeûne et la prière, la circoncision, les carrés musulmans dans les cimetières et, surtout, la construction de nouvelles mosquées seront facilement réglées par les mairies ou par toute autre structure officielle. Car, jusqu'à maintenant, toutes ces questions ont fait l'objet de débats publics plus ou moins houleux et, dans certains cas, plus ou moins sincères.

Et chez nos voisins européens ?

Voici la situation actuelle des musulmans résidant dans les autres pays européens et la Suisse (les chiffres qui suivent proviennent du rapport annuel *International Religious Freedom Report 2007* et de *L'Atlas des religions*, La Vie-Le Monde, 2007).

En Belgique

Bien plus récente qu'en France, la communauté musulmane de Belgique compte près d'1 million de personnes, essentiellement des Marocains (52 %), des Turcs (32,5 %) et des Algériens (6 %), mais aussi des Tunisiens (4,5 %), des Yougoslaves, des Albanais, des Pakistanais et des Kurdes. C'est une communauté importante de l'ensemble belge : elle constitue plus du quart de la population étrangère de ce pays.

L'islam est certes un fait nouveau en Belgique. Pourtant, avant la vague actuelle de résidents maghrébins et turcs qui remonte aux années 1960, Léopold II (1835-1909), roi des Belges au temps de l'expédition coloniale au Congo, a montré tout l'intérêt que la couronne devait progressivement accorder à la connaissance de l'islam. C'est dans les années 1960 que les musulmans deviennent visibles en Belgique. Ce sont tout d'abord des travailleurs émigrés qui, à l'instar de leurs coreligionnaires dans toute l'Europe, voulaient repartir dans leur pays. Mais la fixation qu'a constituée d'abord la famille arrivée du pays, puis la naissance des enfants, a précipité leur intégration à la société belge. En 1969, un terrain domanial situé au cœur de Bruxelles a été accordé à la communauté musulmane en vue d'y ériger une mosquée. Depuis lors, la Ligue islamique mondiale gère le bâtiment, qui sert aussi de centre islamique, de lieu de formation et de bibliothèque.

Mais c'est seulement à partir du 14 juillet 1974 que l'islam a été officiellement admis au sein de la mosaïque religieuse composant le pays. Depuis, plus de deux cents mosquées ou lieux de culte ont été construits en Belgique. On y enseigne la religion musulmane bien sûr, mais également des cours de langue, des matières scientifiques et même des cours de civilisation occidentale. Alors que la terre belge a toujours été clémente pour les religions non chrétiennes, l'islam va malheureusement connaître des débuts difficiles : en 1989, deux assassinats xénophobes sont perpétrés sur deux musulmans, le directeur du Centre islamique de Bruxelles et son bibliothécaire. Depuis lors, les liens entre les différents corps de l'État et la représentation – même aléatoire – des musulmans de Belgique sont tendus. À cela, il faut ajouter un environnement politique qui ne cesse de se dégrader. En effet, la poussée du Vlaamsblock, parti flamand d'extrême droite, fait craindre un très fort repli identitaire et cela même au moment où les instances politiques de la ville de Bruxelles s'ouvrent partiellement à des représentants de la communauté étrangère, dont les Marocains (que l'on appelle affectueusement les Maroxellois).

Mais l'islam en Belgique n'est pas seulement une source de conflit, il est également un facteur d'enrichissement pour tout le pays, à la fois culturellement et économiquement. Pour ne citer qu'un seul exemple : la diversité politique de ce pays. Elle rend perplexe tous ses voisins, y compris la France qui, longtemps, a cherché le modèle idéal (et laïque) pour intégrer ses musulmans et qui n'y parvient qu'au prix de mille agencements.

Au-delà, il faut rappeler que plusieurs éminents savants de l'islam sont d'origine belge. Celui que l'on cite le plus souvent est le père jésuite Henri Lammens qui, depuis un siècle, reste l'un des meilleurs connaisseurs de l'Arabie antique. Dans *Le Berceau de l'islam*, l'un de ses ouvrages publié à Rome en 1914 par l'Institut pontifical, Lammens nous donne le portrait du Bédouin : « La plus incontestable qualité du Bédouin – encore un fruit de son individualisme, relève-t-il – c'est, nous l'avons déjà noté, sa ténacité, sa constance à lutter contre la nature ennemie, contre les éléments, les fauves, les hommes, cent fois plus redoutables que les loups et les hyènes

du désert. Cette ténacité lui a formé un tempérament d'acier, à la fois souple et résistant ; telles les vieilles lames de Damas ! » Tous ses livres sont ainsi colorés, tout en étant précis et savants. Lammens est en outre celui qui a voulu démythifier l'Arabie ancienne en montrant les divers métissages dont elle est issue.

Outre Henri Lammens, il faut rappeler au moins deux autres noms, ceux d'Armand Abel et de G. Ryckmans, auxquels on doit d'excellentes recherches sur l'Arabie préislamique.

En Allemagne

En Allemagne vivent 3,5 millions de musulmans (*International Religious Freedom Report 2007*), pour la plupart d'origine turque (75 %). Le problème qui se pose aux musulmans dans ce pays est celui de la naturalisation, car le droit allemand est encore largement fondé sur le *jus sanguinis*. En 2002 et 2003, la question du foulard s'est posée à plusieurs Länder, mais elle a vite été réglée par le biais de la concertation.

Aujourd'hui, la Turquie reste l'un des partenaires privilégiés de l'Allemagne réunifiée. Cette dernière, de son côté, semble constituer le meilleur cheval de Troie pour l'entrée de la Turquie en Europe.

On peut s'attarder longuement sur les relations de l'Allemagne avec l'islam, et cela à partir de la constitution de l'Empire austro-hongrois. Par la suite, ce sont les princes de sang, les savants, les poètes et les voyageurs qui ont entretenu une relation féconde avec l'univers islamique. Avec son *Divan occidental et oriental* (1819), Johann Wolfgang von Goethe (1749-1832) a été, à ce point de vue, le plus éminent et le plus avancé des Allemands à entreprendre un dialogue avec l'islam. Plus récemment, dans la continuité de Vatican II, le défunt pape Jean-Paul II avait dit, lors d'un voyage en Allemagne : « Tous les étrangers de ce pays ne sont pas chrétiens ; un groupe particulièrement important se réclame de la foi de l'islam. À eux aussi, j'adresse cordialement ma bénédiction » (cité par L. Hagemann, in *Dictionnaire de l'Islam*, Brepols, 1995, p. 66).

Au Royaume-Uni

Au Royaume-Uni vivent un peu moins de 2 millions de musulmans, originaires des anciennes colonies britanniques, essentiellement des Indo-Pakistanaïes. Fondé sur le principe du développement séparé des communautés et surtout sur la non-discrimination entre les races (1976), le cas anglais était présenté il y a peu comme exemplaire, du moins jusqu'aux attentats qui, le 7 juillet 2005, ensanglantèrent le pays. Jusqu'alors, l'Angleterre était figée sur la doctrine de la liberté d'expression et sur le fait

que chaque citoyen britannique pouvait pratiquer librement sa religion, cse qui arrangeait beaucoup de communautés. Selon cette règle, on pouvait voir des policiers au cœur des grandes villes portant le turban sikh, des infirmières en tchador et des banquières en kippa.

Ainsi, pendant des années, l'Angleterre est devenue la terre promise de tous les fondamentalistes religieux qui, rejetés de la plupart des pays arabes et ne pouvant séjourner en France ou en Espagne, s'y sont installés. Selon un sondage datant de janvier 2007 et émanant de l'institut indépendant Policy Exchange, les musulmans britanniques sont dans l'ensemble plus proches de leurs pratiques religieuses que dans le reste de l'Europe. La revendication identitaire est une exigence plus marquée chez les musulmans de Grande-Bretagne qui n'ont pas encore 25 ans, alors qu'elle est plus atténuée chez leurs aînés (55 ans et plus). Enfin, un tiers des citoyens britanniques d'origine musulmane, soit des Pakistanais, des Indiens et des Proche-Orientaux, sont prêts à vivre selon les règles de la charia, dont le port du voile pour les femmes et l'école séparée pour musulmans sont les plus manifestes.

Au départ, pourtant, les musulmans vivaient en bonne intelligence avec le reste de la population. Certains se sont engagés dans des causes humanitaires ou politiques et sont devenus avocats, médecins ou députés. Six d'entre eux ont d'ailleurs été anoblis par la reine. Mais deux phénomènes sont venus tout chambouler : les attentats d'une part et, d'autre part, la rigidité d'un grand nombre de musulmans (comme le prêcheur fondamentaliste Abû Hamza) et de musulmanes (toutes celles qui, comme l'enseignante Aisha Azmi, s'opposent à ôter le *niqab* – voilette recouvrant le visage, généralement de couleur noire, comme la burka) leur ont aliéné une grande partie de l'opinion anglaise, jusqu'alors plutôt tolérante et modérée.

Mais, surtout, l'environnement global n'est pas favorable à l'adoption d'un islam rigoriste, en raison des quiproquos idéologiques et des polémiques politiciennes que certains mentors de la droite dure pouvaient ouvertement exprimer. Les représentants désignés de la communauté musulmane crient au loup. Ils considèrent que l'islam est devenu un enjeu de politique intérieure et que les questions du voile et de la mixité ne sont qu'un alibi pour pourfendre le multiculturalisme, le credo qui servait de modèle d'intégration à l'anglaise. Après des débats houleux à la Chambre des communes, après de nombreuses controverses savamment animées et orchestrées par les tabloïds – qui relaient les thèses les plus ambiguës –, le calme semble maintenant revenu dans le pays. En attendant d'autres crises...

Dans les autres pays européens

En Italie et en Espagne vivent respectivement entre 700 000 et 1 million de musulmans dans chacun des pays, ce qui représente des pourcentages très bas par rapport à la population globale des musulmans en Europe, soit

2 % environ pour chacun des deux pays. En comparaison, ils sont 5 % en Suède (ce qui équivaut à 453 500 personnes), 3,4 % en Angleterre, 4,2 % en Allemagne (essentiellement des Turcs), 3,7 % au Danemark (soit un peu moins de 200 000 personnes) et 6 % aux Pays-Bas (978 000 personnes).

Dans le cas de l'Italie, ce sont surtout des musulmans d'origine libyenne ou tunisienne. Beaucoup de réfugiés qui transitent par le pays pour aller rejoindre leurs familles en Angleterre se fixent, faute de mieux, en Italie et viennent grossir les banlieues de Rome, de Gênes, de Turin et de Milan. Ce sont surtout des Marocains qui vivent en Espagne. Le plus grand nombre travaille dans l'industrie et le bâtiment, mais beaucoup de propriétés agricoles s'attachent leurs services, car il s'agit d'une main-d'œuvre très compétente.

La question de l'immigration clandestine

Depuis quelques années, la perception de cet islam par les autochtones s'est passablement détériorée. Les immigrés clandestins qui échouent sur les côtes italiennes ou espagnoles venant de Libye, ou de Tunisie, les attentats de Madrid, les boat people africains des Canaries ou des côtes marocaines... autant de sujets lourds qui mobilisent les responsables politiques de ces deux pays.

Dans une large mesure, les difficultés occasionnées par l'arrivée massive de ces populations ne sont pas de nature technique, elles sont économiques et politiques. Mais le problème qui se pose à l'ensemble des pays européens est surtout éthique : comment en effet concilier les principes fondamentaux de la plupart des républiques européennes – notamment ceux qui militent pour les droits de l'homme et les droits des réfugiés politiques – et en même

temps mener des campagnes répressives contre ces émigrés clandestins et édifier aux frontières extérieures de l'Europe des 27 une barrière électronique, sans donner les moyens aux différents pays du Sud de pouvoir assurer un développement local suffisant ? Aujourd'hui, il est quasiment admis que la politique de la main tendue ne peut plus fonctionner à sens unique. Il faut l'accompagner d'une gouvernance spécifique visant à « fixer » les futurs clandestins dans les différents pays de la rive sud de la Méditerranée. Aussi, une meilleure collaboration entre les services et surtout de nouvelles perspectives d'emploi dans ces pays doivent être mises en place, au bénéfice même des États européens, lesquels continuent par ailleurs – mais sans trop le clamer – à souhaiter une arrivée appréciable d'immigrés « officiels » hautement qualifiés.

Un cas particulier : la Suisse

Située au cœur de l'Europe continentale, la Suisse reste – pour l'heure – à l'extérieur de l'Union européenne, avec la particularité d'héberger sur son sol plus de 1,5 million d'étrangers (ce qui correspond à 18 % de sa population

nationale, mais le nombre de musulmans est assez indéterminé, autour de 300 000 personnes). Avec plus de 75 % de « non » au référendum de 2001 suivant lequel les autorités pouvaient engager des pourparlers d'adhésion à l'Europe, les « nonistes » ont enterré pour longtemps la possibilité d'une rencontre ordinaire entre les deux entités, ce qui fait dire à certains observateurs locaux que la fusion Union européenne-Suisse est renvoyée aux calendes grecques. Dans les faits, les échanges entre la Confédération helvétique et le reste de l'Europe sont plus complexes qu'il n'y paraît, et pas seulement en raison de l'attrait financier que constitue une place forte comme Zurich, capitale économique du pays, ou Lausanne. Sur le plan économique, les relations sont en effet très riches. D'ailleurs, depuis peu, la circulation des personnes qui travaillent en Suisse et habitent à l'extérieur du pays, en France par exemple, est facilitée. Enfin, sur le plan culturel, la Suisse appartient indéniablement au bloc européen et ne peut s'en détacher. Mieux, sa position stratégique qui est mitoyenne entre trois grandes cultures – la germanique, l'italienne et la française – donne à la Suisse des possibilités infinies pour participer de manière organique à l'activité culturelle de l'Europe. Elle rappelle, ce faisant, qu'elle est l'une des destinations les plus prisées de la création – musicale, picturale et éditoriale.

La neutralité de la Confédération a permis que se tiennent sur son sol de nombreuses consultations entre belligérants. Ce fut le cas, naguère, avec la délégation FLN qui devait négocier l'indépendance de l'Algérie. C'était aussi le cas, plus récemment, avec les Partisans de la paix aujourd'hui, une sorte de plan israélo-palestinien initié par des représentants de la société civile. Cependant, le trop petit nombre de musulmans en Suisse empêche ce pays de jouer un rôle majeur dans l'établissement de liens conséquents entre la civilisation chrétienne d'un côté, surtout calviniste et luthérienne, et un islam encore dominé par une recherche de conformité avec le texte.



Si vous souhaitez en savoir plus sur l'islam dans le monde, je vous recommande de consulter *L'État du monde* (éditions La Découverte) un instrument de travail qui permet annuellement de suivre l'évolution de l'islam et des débats qu'il suscite dans sa globalité et plus particulièrement en Europe. Un cahier complet situé à la fin de chaque volume vous présente des centaines de sites sur toutes les questions liées à l'Europe, tant économiques que politiques et culturelles. Chez le même éditeur, vous consulterez avec profit le *Dictionnaire historique et géopolitique du xx^e siècle*, dans lequel les pays arabes et musulmans sont largement représentés. Dans le même esprit, l'*Atlas historique* des éditions Perrin, maintenant un classique, comblera vos vœux, en particulier grâce aux milliers de dates précises qu'il fournit. L'édition 2006 est riche de 550 cartes, plans et schémas, et de plus de 50 000 noms cités dans l'ouvrage.

L'hebdomadaire français *Jeune Afrique* consacre la quasi-totalité de ses numéros spéciaux et hors-série au continent africain et aux pays du Maghreb. Ils sont d'un grand intérêt, d'autant qu'ils sont régulièrement mis à jour.

Plus confidentielles, mais utiles, sont les notes de la Documentation française ou celles des grandes institutions stratégiques, des grandes écoles ou des ministères.

Chapitre 17

Islam, judaïsme et christianisme : les trois religions du Livre

Dans ce chapitre

- ▶ Une généalogie qui remonte à Abraham
- ▶ La Bible telle qu'elle est perçue dans le Coran
- ▶ Évocation de Mohammed dans la Bible
- ▶ Dialogue interreligieux

Les adeptes de l'islam, du judaïsme et du christianisme représentent plus de 50 % de la population mondiale. Ce chapitre s'intéresse à ce qui relie ces trois religions dans une « même famille », la famille abrahamique, de la même manière que l'hindouisme, le bouddhisme et le jaïnisme constituent une famille de religions parentes. Mettant l'accent sur ce que l'islam, le judaïsme et le christianisme ont en commun, ce chapitre s'intéresse notamment aux récits de la Bible qui trouvent un écho dans le Coran. En conclusion, nous verrons sur quoi se fonde la croyance des musulmans dans l'annonce de façon prophétique dans la Bible de la venue de Mohammed.

Une grande famille

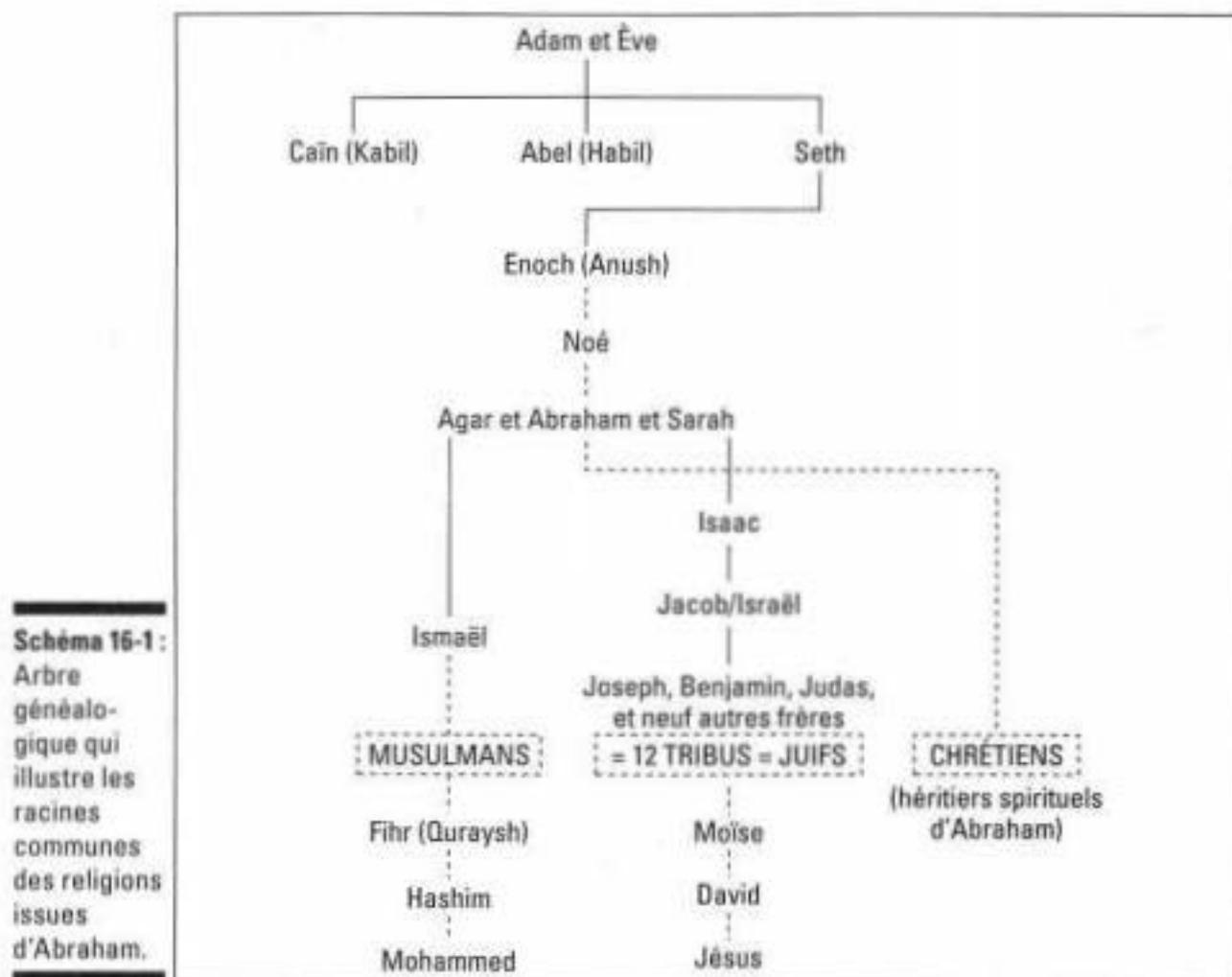
Trois éléments relient le judaïsme, le christianisme et l'islam : un Dieu commun, un ancêtre commun et des Écritures saintes en corrélation.

Abraham, un ancêtre commun

Abraham est l'ancêtre commun des juifs, des chrétiens et des musulmans. Agar est la mère du premier fils d'Abraham, Ismaël, dont descendent tous les Arabes. Abraham et Sarah ont eu un fils, Isaac. Le fils d'Isaac, Jacob/Israël, est le père des douze fils qui donneront naissance aux douze tribus juives.



Le Nouveau Testament retrace la généalogie de Jésus, depuis le roi David et avant cela depuis Abraham (et même Adam). (Cf. schéma 16-1.)



Un seul et même Dieu

Chacune des trois religions prétend adorer le même Dieu, même si, malgré tout, certains chrétiens aujourd'hui récusent l'idée que le Dieu des musulmans se puisse être le même que le Dieu des chrétiens. Quand Paul, le juif, s'est converti au christianisme, il n'a pas considéré qu'il avait changé de Dieu. En revanche, sa perception du Dieu qu'il avait toujours vénéré a évolué. Aujourd'hui, quand un membre d'une des trois religions issues d'Abraham se convertit à une autre de ces religions du Livre, il considère qu'il change de religion mais vénère le même Dieu. En revanche, quand un païen se convertit à l'islam, au christianisme ou au judaïsme, toute sa conception de la religion et de Dieu en est bouleversée.



Pour les musulmans, Abraham n'est ni chrétien ni juif (sourate III, 67). Il est plutôt le premier monothéiste et, partant, le premier musulman dans le sens où il se soumet, au sens propre, au seul Dieu vrai. Pour les musulmans, les chrétiens et les juifs pratiquants sont parents des musulmans dans la mesure où ils se soumettent à Dieu.



Dieu a pris un engagement avec Abraham, Isaac et Jacob qui a pris sa forme définitive avec l'alliance passée avec Moïse au mont Sinaï. Dieu a également fait des promesses à Ismaël (Genèse XVII, 20), bien que le terme d'« alliance » ne soit pas employé à propos d'Ismaël. Les chrétiens se considèrent comme les fils spirituels d'Abraham et les héritiers de l'alliance conclue par Dieu avec Abraham (Genèse XV ; Galates III, 6). Le Coran dit que Dieu a pris des engagements avec les enfants d'Israël (sourate V, 12), avec les chrétiens (sourate V, 14) et avec les musulmans (sourate V, 7). Pour l'islam, à la base de tous ces engagements, il existe un engagement implicite remontant à Adam entre Dieu et tous les descendants d'Adam (sourate VII, 172). L'élément le plus fondamental de ces engagements est la reconnaissance du Dieu unique. Ce Dieu est la seule réalité ultime, le créateur du monde, le Seigneur de l'histoire qui impose ses commandements aux croyants, et qui procédera au Jugement dernier et à la résurrection des hommes.

Un même livre



Pour les musulmans, avant même les Écritures saintes du christianisme, de l'islam et du judaïsme, il existe un prototype éternel et céleste du Livre saint, appelé par les musulmans la « mère du Livre ». Les révélations consignées dans les Écritures (la Torah, les psaumes, les Évangiles, le Coran) transmises par les messagers prophétiques sont des exemplaires de ce livre céleste même si, du point de vue musulman, seul le Coran représente une version complète et non corrompue. C'est justement parce que toutes leurs Écritures saintes renvoient au même Dieu que musulmans, juifs et chrétiens sont tous appelés les « gens du Livre ».

Histoires de famille

Les trois religions issues d'Abraham n'ont évidemment pas le même point de vue théologique sur la façon d'exprimer le rapport de chacune aux deux autres. De la même manière que le christianisme se considère comme l'approfondissement et l'accomplissement du judaïsme (sans pour autant supprimer la validité de l'alliance dans le judaïsme), l'islam se considère comme perfectionnant et accomplissant le message chrétien (sans supprimer pour autant les alliances juives et chrétiennes). Bien que chacune de ces religions espère ardemment la venue ou le retour d'un messie ou du mahdi, chacune se considère comme la révélation finale. L'islam se considère non seulement comme la réalisation des promesses faites aux juifs et aux

chrétiens mais également comme leur prédécesseur, en arguant du fait que l'islam est la religion normale de l'humanité à la naissance, aussi bien que la foi d'Abraham. En réalité, le christianisme et l'islam ont au sein de leur propre famille religieuse des prophètes et des révélations qui se présentent chacun et chacune comme apportant l'ultime révélation.



Chaque religion a son regard sur les deux autres qui lui est propre. Selon les époques, le christianisme a assimilé l'islam à un retour au légalisme, à une hérésie chrétienne, à une religion qui prépare les Arabes à embrasser le christianisme vrai, ou comme un signe de l'imminence de la fin des temps. Certains penseurs chrétiens et musulmans considèrent que le fait de concevoir que leur religion est donnée par Dieu est un gage de son authenticité, tandis que les autres religions sont des créations humaines. Certains intellectuels musulmans modernes utilisent le modèle « thèse-antithèse-synthèse » dans lequel le judaïsme est la thèse (avec la loi, le matérialisme, le particularisme, l'attachement aux affaires de ce monde), le christianisme est l'antithèse (amour, idéalisme, universalisme, attente de l'au-delà), tandis que l'islam représente la synthèse équilibrée, offrant une réconciliation de la thèse et de l'antithèse.

La Bible telle qu'elle est perçue dans le Coran

Environ un quart du Coran est consacré aux histoires de prophètes, dont la plupart sont des prophètes de la Bible (bien que tous ne soient pas considérés comme des prophètes dans la Bible). Étant donné que ces histoires et ces références sont le plus souvent dispersées dans tout le Coran, un lecteur novice aura le plus grand mal à se faire une idée de la Bible telle qu'elle est perçue dans le Coran. Dans cette partie, vous trouverez un récapitulatif de la vision coranique de ces histoires bibliques et également d'autres récits qui ont été ajoutés ultérieurement, au fil des traditions musulmanes.



Les personnages et les histoires de la Bible ont circulé en Arabie antéislamique. Quand le Coran évoque brièvement un personnage de la Bible, les contemporains de Mohammed comprennent de quoi il s'agit sans qu'il ait besoin de raconter toute l'histoire. Selon le biographe de Mohammed, Ibn Ishaq, ceux qui ont reconstruit la Kaaba, à l'époque où Mohammed était encore un jeune homme, y ont trouvé une pierre portant une inscription en syriaque de ce qui est dit dans l'Évangile de Matthieu (Matthieu VII, 16). Selon un historien de La Mecque du IX^e siècle, on aurait trouvé sur une colonne près de l'entrée de la Kaaba des représentations d'Abraham, de Jésus et peut-être de Marie. Certains disent que Mohammed n'aurait pas touché à ces dessins quand il a nettoyé la Kaaba de ses idoles païennes

après avoir conquis La Mecque en 630. Mohammed et ses contemporains ont ainsi eu connaissance des histoires de la Bible qui circulaient en Arabie. Il aurait été en relation avec des chrétiens et des juifs qui ont pu lui parler de la Bible. Les noms bibliques tels qu'ils sont mentionnés dans le Coran semblent indiquer que ces récits ont été transmis à partir de traductions en syriaque ou en araméen (deux langues proches de l'hébreu) de la Bible plutôt que de textes originaux en hébreu et en grec. La plupart des intellectuels en concluent que Mohammed lui-même n'a jamais lu la Bible. Le Coran n'emploie pas le mot de « Bible » mais plutôt ceux de Torah (*taurat*), de psaumes (*zabur*) et d'Évangiles (*injl*), ce qui rappelle la manière dont le Nouveau Testament se réfère à la Bible judaïque (Ancien Testament) en mentionnant « la loi, les prophètes et les psaumes ».

Décalage entre les récits de la Bible et du Coran

Même un lecteur occasionnel de la Bible perçoit facilement le décalage qui existe entre les récits tirés de la Bible et les mêmes histoires relatées dans le Coran. Les intellectuels non musulmans disent généralement que cela s'explique par le fait que Mohammed n'a eu qu'une connaissance indirecte et inachevée de la Bible. Par ailleurs, les histoires bibliques véhiculées dans la culture populaire à l'époque de Mohammed avaient inclus également des éléments issus des traditions juives et chrétiennes postbibliques.



Cette explication est évidemment peu convaincante pour les musulmans. Après tout, de leur point de vue, Mohammed « n'a pas composé » les récits bibliques qui figurent dans le Coran. C'est plutôt l'ange Gabriel qui les a transmis à Mohammed en les tirant de la parole de Dieu qui est éternelle. Dieu et Gabriel sont peu susceptibles d'avoir été influencés par les versions bibliques qui circulaient au VII^e siècle en Arabie. Puisque le Coran contient la version originale de l'histoire en prise directe avec le livre céleste, les musulmans n'ont aucune raison d'étudier la Bible, à part vouloir mieux défendre leurs positions à l'égard des chrétiens et des juifs. Ils considèrent que, quand la version coranique d'un récit biblique diffère du texte de la Bible, c'est parce que les chrétiens et les juifs l'ont, intentionnellement ou non, corrompue et modifiée. *Tahrif* est le terme arabe pour désigner cette théorie d'une altération du sens. Ces altérations ont-elles été intentionnelles ? Selon bon nombre d'ouvrages destinés à un public musulman, le glissement de sens est volontaire. En revanche, on trouve également des penseurs musulmans, tels Al-Tabari, Al-Ghazali, Ibn Kathir et Ibn Khaldoun, qui confirment l'intégrité du texte biblique transmis par les chrétiens et les juifs.

Par ordre de fréquence, les personnages bibliques le plus souvent mentionnés sont Moïse, Abraham, Noé et Adam. Des références multiples sont faites également à Jacob, à David, et à Salomon. D'autres personnages,

tels Loth, Isaac, Ismaël et Aaron, sont mentionnées parfois seuls et parfois dans le cadre d'un récit concernant un autre personnage plus connu. Le récit le plus complet que l'on ait de la vie d'un personnage reste celui de Joseph (sourate XII). Des versions assez complètes des histoires de Noé, d'Abraham et de Moïse existent également, bien que pour reconstituer toute leur histoire il faille regrouper plusieurs sourates. On trouve aussi une brève mention d'Élie, d'Elisha et de Job. Jonas est le seul personnage des douze livres prophétiques de la Bible judaïque qui soit mentionné (avec peut-être Élie aux sourates XXI, 85 et XXXVIII, 49).

Dans les résumés d'histoires bibliques qui vont suivre, relatées dans le Coran, vous trouverez au début de chaque partie la mention des faits racontés, puis une simple allusion à d'autres textes traitant du même sujet. Certains événements, qui sont mentionnés dans le Coran mais pas dans la Bible, sont suivis d'un astérisque (*).

L'histoire d'Adam

Le récit le plus complet de la création se trouve dans les sourates II, 30-39 ; VII, 11-31 et XVIII, 71-85. Dieu informe les anges de son intention de créer un *khalifa** (« représentant ») sur terre. Les anges se montrent réticents* en faisant valoir le fait que les humains seront portés au péché tandis que les anges glorifient naturellement Dieu. Dieu crée Adam de la poussière et insuffle son esprit en lui. Il enseigne à Adam le nom de toutes choses. À l'injonction de Dieu, les anges se prosternent* devant Adam, sauf Iblis qui refuse parce qu'il est créé d'une nature supérieure, celle du feu. Dieu chasse alors Iblis du jardin mais lui permet de tenter les hommes*. La sourate XX, 115 mentionne un pacte entre Dieu et Adam*, pacte qu'Adam oublie de respecter. Dans le jardin, Dieu dit à Adam et à son épouse (anonyme) de ne pas s'approcher de « cet arbre » (il n'est fait allusion qu'à un seul arbre). Satan (Iblis) les tente en leur disant qu'ils vivront éternellement s'ils mangent du fruit de cet arbre. Cédant à la tentation, ils en mangent effectivement et cousent des feuilles pour couvrir leur nudité dont ils viennent de prendre conscience. Dieu les chasse du jardin et les envoie sur terre. Enfin, Adam demande pardon à Dieu et promet de le suivre*.

Dans la tradition musulmane postcoranique, Dieu envoie les anges Gabriel et Michel sur terre pour prendre de l'argile qui servira à créer Adam. Quand la terre refuse, Dieu envoie l'ange de la mort qui prend de l'argile rouge, blanche et noire, représentant les trois races humaines, afin de fabriquer Adam. Dieu crée Ève du bout de la côte d'Adam. Ève fabrique du vin et Adam s'enivre. Satan s'introduit furtivement dans le jardin en se mettant dans la bouche d'un serpent pour tenter Adam. Plus tard, sur terre, Adam construit la Kaaba, y plaçant la Pierre noire envoyée du ciel. Adam et Ève font le *hadj*.

Dieu n'accepte le sacrifice que d'un seul des deux frères sans que l'on sache duquel il s'agit. Quand Caïn menace de tuer Abel, ce dernier refuse de se venger*. Dieu envoie un corbeau qui gratte le sol à l'endroit où Caïn doit enterrer son frère*. À ce moment-là, Caïn se repent. Le texte dit que tuer un homme revient à tuer toute l'humanité, et de même sauver une personne revient à sauver toute l'humanité*.

Abraham, Loth, Ismaël et Isaac

Abraham est mentionné dans 25 sourates, les récits les plus longs figurant aux sourates II, 124-141, VI, 69-83, XIX, 41-50, XXI, 51-72 et XXXVII, 83-113. Abraham est un prophète apportant un livre* (LIII, 37), un imam pour les nations*, le premier musulman (III, 67), et un adepte de la voie droite* (XVI, 121). Abraham est au départ enclin à l'adoration des créatures célestes* mais, réalisant sa folie, il se résout à adorer à la place leur créateur et devient monothéiste. Il réprimande son père qui a le culte des idoles* et les détruit* (XXI, 58 - 65). Quand les hommes essaient de le brûler*, Dieu le sauve. Il part pour Canaan (XXXVII, 99), où il reçoit la promesse d'avoir une nombreuse descendance et une alliance (II, 125). La promesse biblique de la terre n'est pas mentionnée. Des anges viennent informer Abraham de la naissance prochaine de son fils Isaac (XI, 69-76). Ils lui racontent la destruction de Sodome et Abraham plaide en faveur de Loth.



La sourate XXXVII, 83-113 raconte l'histoire du sacrifice du fils d'Abraham (dont le nom n'est pas mentionné). Contrairement à la Bible où Dieu demande à Abraham de lui sacrifier son fils, c'est Abraham qui dit à son fils ce qui est sur le point de se produire et le père et le fils se soumettent tous deux à Dieu. Bien que certains musulmans des débuts, dont Al-Tabari, soient en accord avec la Bible pour identifier le fils comme étant Isaac, la plupart des commentateurs musulmans disent que ce fils est Ismaël et que la naissance d'Isaac est une récompense Abraham pour son obéissance. Les deux fils sont qualifiés de « prophètes ». La fierté et l'identité jouent un rôle dans la discussion portant sur le fait de savoir quel est le fils impliqué car les juifs font remonter leurs origines à Isaac et à sa mère Sarah, tandis que les musulmans (et plus spécifiquement les Arabes) font remonter la leur (ou, dans le cas des Arabes, leur ascendance tribale) à Ismaël et à sa mère, Agar.

Le Coran mentionne la reconstruction de la Kaaba par Abraham et Ismaël, l'observance des rituels de *hadj*, l'implantation d'Ismaël et d'autres croyants à La Mecque, vallée stérile rendue habitable grâce à la prière d'Abraham (XIV, 37).

Joseph : « la plus belle histoire »

La sourate de Joseph (XII) donne le récit le plus détaillé de toutes les histoires de la Bible mentionnées dans le Coran. Le Coran dit que c'est « la plus belle des histoires ». Contrairement au récit narratif de la version biblique, la version du Coran, plus courte, est structurée autour d'une série de scènes dramatiques composées de dialogues avec un minimum de récit. Seuls Joseph et Jacob sont explicitement mentionnés dans la sourate XII. L'histoire dit que Joseph, jalouxé par ses frères, est vendu comme esclave en Égypte, où il finit par accéder au poste d'intendant principal du pharaon. À une époque de grande famine, ses frères viennent en Égypte pour acheter du grain et, après une série de rencontres avec Joseph, toute la famille est réunie.

Je ne mentionne ici que quelques-unes des variantes de cette histoire tirée de la Bible et racontée dans le Coran. Un jour, en Égypte, l'épouse du patron de Joseph essaie de le séduire. Il est tenté mais Dieu l'empêche de céder. Pendant qu'il court pour s'échapper, la femme déchire sa chemise par derrière. La chemise déchirée dans le dos atteste que Joseph a essayé de se sauver plutôt que de se jeter sur la séductrice. L'épouse invite les femmes à un banquet où, stupéfaites par la beauté de Joseph, elles se coupent les doigts avec leur couteau. Plus tard, en prison, Joseph prêche le message de l'islam à ses deux compagnons de cellule. Lorsque ses frères reviennent en Égypte, Joseph révèle son identité uniquement au plus jeune (Benjamin, dans la Genèse). Quand, de douleur d'avoir perdu son fils Joseph, Jacob devint aveugle, Joseph lui fit parvenir sa chemise en la confiant à ses frères qui revenaient à Canaan et leur demanda d'en envelopper leur père pour qu'il recouvre la vue, ce qui arriva. Le père et les frères retournent en Égypte et la famille est de nouveau réunie.

La tradition musulmane postérieure souligne la beauté de Joseph. Toute la beauté a été donnée à l'origine à Adam. Et quand Adam a péché, une grande part de sa beauté est passée à Joseph.

L'histoire de Moïse



Moïse est mentionné dans plus d'un tiers des sourates du Coran, ce qui fait de lui la personnalité biblique le plus souvent citée. Les sourates XXVIII, 1-42, VII, 103-71, XX, 9-98 et XXVI, 10-58 résument une grande partie de son histoire.

L'histoire commence par Dieu qui dit à la mère de Moïse de le mettre dans un couffin et de le laisser dériver sur le fleuve parce que le pharaon a ordonné que tous les enfants juifs en bas âge soient tués. Les Égyptiens récupèrent l'enfant qui est élevé par l'épouse du pharaon. Plus tard, elle en arrive à croire en Dieu* (sourate LXVI, 11). La tradition musulmane donne même son nom, Asiya, l'une des quatre femmes parfaites, les trois autres étant Marie,

la mère de Jésus, Khadija, l'épouse de Mohammed, et Fatima, la fille de Mohammed. Quand le petit Moïse refuse de téter, la sœur de Moïse fait venir sa vraie mère pour s'occuper de lui. Quelques années plus tard, Moïse voit un Égyptien et un juif qui se battent et il tue l'Égyptien. Se rendant compte que ce meurtre lui a été dicté sous l'influence de Satan, Moïse se repent*.

Moïse s'enfuit à Midian et épouse les deux filles de Jethro. En déplacement avec sa famille, il voit un jour du feu sur le mont Sinaï. Dieu lui parle alors et lui demande de se déchausser. Dieu donne à Moïse deux signes : le bâton qui se transforme en serpent et sa main qui devient blanche et lui demande d'aller avertir le pharaon de ses péchés. Moïse, qui a un problème d'élocution, demande à son frère Aaron de l'aider. Moïse et Aaron vont voir le pharaon. Le bâton de Moïse dévore les baguettes des mages égyptiens*. Pharaon tourne Moïse en ridicule et demande à son homme de main, Haman*, de construire une tour* qui puisse monter jusqu'au Dieu de Moïse (cf. Genèse 12). Les Égyptiens tuent les enfants juifs de sexe masculin (ce qui rappelle le massacre des enfants juifs qu'a connu Moïse à sa naissance et qui est rapporté dans la Bible). Les Hébreux se plaignent à Moïse des tourments qu'il leur a apportés. Moïse accomplit neuf miracles, culminant avec la séparation des eaux de la mer Rouge, les juifs passant ainsi à pied sec tandis que les Égyptiens périssent noyés par la montée subite des eaux après le passage des Hébreux.

Une fois arrivé au mont Sinaï, Moïse passe quarante nuits dans la montagne. Il demande à voir Dieu mais, quand Dieu se révèle, la montagne est noyée dans la poussière* et Moïse se repent d'avoir voulu appréhender la nature de Dieu. Dieu donne à Moïse les Tables de la Loi. Les Dix commandements en tant que tels ne sont pas explicitement mentionnés dans le Coran. Une fois sur la montagne, le peuple, à l'instigation d'Al-Samiri* et contre les objections d'Aaron, fait fondre tous les bijoux dont il dispose pour fabriquer le veau d'or. En punition, Al-Samiri erre de par le monde, se lamentant en disant « ne me touchez pas ». Une tradition postérieure l'identifie comme étant un Samaritain, issu d'une tribu juive qui existait déjà du temps de Jésus.

Le reste de l'histoire n'est pas mentionné en détail, hormis quelques incidents qui figurent également dans les récits de la Bible.



L'histoire du voyage de Moïse avec Al-Khadir*, le mystérieux « homme en vert » (sourate XVIII, 60-82), est particulière. Moïse et son serviteur partent à la recherche de l'endroit où les deux bras de mer se séparent, prenant un poisson avec eux. Ils remettent à l'eau le poisson qui s'enfuit aussitôt. C'est alors qu'ils rencontrent Al-Khadir ; Moïse lui demande s'ils peuvent l'accompagner pour profiter de son savoir. Al-Khadir accepte mais précise qu'ils ne devront en aucun cas contester ses actions. Al-Khadir fait couler un bateau, tue un jeune homme et rebâtit le mur d'une ville inhospitalière. Chaque fois Moïse demande pourquoi. Al-Khadir finit par abandonner Moïse, non sans lui avoir donné d'explications raisonnables à ces actions étranges. La tradition dit qu'Al-Khadir est immortel et que, chaque vendredi, il fait sa *salat* à Jérusalem, à La Mecque, et à Médine.

Selon des récits traditionnels postcoraniques, quand Moïse encore enfant touche le menton du pharaon, celui-ci, outré, veut le tuer. Asiya place un tas d'or d'un côté de Moïse et des charbons brûlants de l'autre côté. Quand il tend la main pour atteindre l'or, Gabriel guide sa main vers les charbons ardents. Moïse porte la main à ses lèvres. C'est ce qui explique pourquoi il eut par la suite un problème d'élocution. Quand le pharaon essaie de tuer les enfants en bas âge, Moïse est caché dans un four brûlant et protégé par Dieu. Le bâton de Moïse vient du premier arbre planté dans le paradis par Adam et a été utilisé par d'autres prophètes avant lui.

La mort de Jésus



Contrairement à tous les chrétiens, à la plupart des historiens non musulmans et aux sources historiques de l'Antiquité non chrétiennes, relativement peu nombreuses, qui acceptent le récit de l'Évangile qui dit que Jésus a été crucifié par les Romains, les musulmans, eux, n'y croient pas car le Coran nie explicitement sa mort sur la croix. Dieu intervient toujours pour sauver ses prophètes et pour punir ceux qui essaient de leur nuire. Dans la sourate IV, 157-58, « les juifs disent "nous ont avons tué le Messie, Jésus, le fils de Marie, le messenger de Dieu", mais en fait ils ne l'ont ni tué ni crucifié. Ce n'est qu'un sosie qui leur est apparu [...]. Ils ne l'ont certainement pas tué mais Dieu l'a élevé jusqu'à lui ». La sourate III, 55 vient en complément quand Dieu dit : « Jésus, je viendrai te prendre et t'élèverai jusqu'à moi. » La sourate IV, 159 dit que, avant la mort de Jésus, tous les gens du Livre croiront en lui, et qu'il viendra témoigner lors du Jugement dernier. Dans la sourate XIX, 33, Jésus parle « du jour où il est né, du jour où il meurt et du jour où il sera élevé et vivant ». D'après ces versets, les musulmans disent que c'est quelqu'un d'autre qui a été substitué à Jésus sur la croix et que Jésus lui-même a été enlevé au ciel où il vit aujourd'hui encore. Dans les derniers temps, Jésus reviendra, peut-être comme le mahdi attendu (figure du Messie dans l'islam), il vaincra l'anti-Messie et vivra pendant quarante ans sur terre. Il mourra alors (pour la première fois), sera enterré dans un endroit réservé pour lui près de Mohammed à Médine et sera ressuscité au Jugement dernier où, comme tous les prophètes, il viendra témoigner pour (ou contre) sa communauté.



Le désaccord entre les chrétiens et les musulmans concernant la crucifixion est lié aux débats concernant la nature de Jésus et la manière dont les hommes seront sauvés. Le christianisme enseigne que l'humanité est essentiellement pécheresse et que les gens ne peuvent pas surmonter le péché seuls. La rédemption triomphe de la puissance du péché, mais cela nécessite une force divine. Jésus « doit » être Dieu afin de surmonter le péché par sa mort. Ainsi, pour le christianisme, la divinité de Jésus est cruciale.

La conception du « péché » dans l'islam est différente : les péchés sont des actes individuels de désobéissance à Dieu plutôt qu'inhérents à la nature humaine. Adam a péché en mangeant du fruit de l'arbre, mais cela était dû

à son ignorance et à son oubli de Dieu. La solution est de penser à Dieu et de suivre le chemin qu'il a révélé par l'intermédiaire de ses prophètes. Ceux qui respectent leurs enseignements reçoivent la bénédiction en ce monde et dans l'autre. Le Coran ne reconnaît pas la crucifixion, ce qui s'inscrit dans la logique de son démenti de la Trinité (IV, 171). Le Coran souligne que Jésus n'a pas dit que les êtres humains devaient l'adorer comme un Dieu (5 : 116). Ceux qui disent que Jésus est Dieu sont des incroyants (V, 17). Comme Mohammed, Jésus dans le Coran est un être supérieur, mais simplement un être humain.

Mohammed dans la Bible

Outre le passage du Coran où Jésus prévoit la venue de Mohammed (sourate LXI, 6), les musulmans trouvent également la mention de Mohammed dans les prévisions de la Bible. Cette démarche s'inscrit dans le prolongement de celle des chrétiens qui voient dans la Bible hébraïque l'annonce de la venue de Jésus. Naturellement, bien rares sont les chrétiens qui acceptent de reconnaître que les passages de la Bible cités par les musulmans parlent de Mohammed. De la même manière, les juifs refusent de croire que les passages tels qu'Isaïe 7 et Isaïe 52-53 se rapportent à Jésus.



- ✓ Pour les musulmans, les références au Paraclet (*parakletos* en grec) sont très importantes : il est celui que Jésus, ou Dieu à la demande de Jésus, enverra après Jésus et en son nom (Jean XIV, 16-26 ; XV, 26 ; XVI, 7 ; II, 1). Les commentateurs chrétiens conviennent que les textes font allusion à quelqu'un qui sera présent auprès de la jeune communauté chrétienne dans la génération qui suivra le départ de Jésus. Le christianisme a naturellement compris cette allusion comme une référence à la troisième personne de la Trinité, le Saint-Esprit. L'islam identifie ce Paraclet comme étant Mohammed. Cette vision des choses est tout aussi valide ou inacceptable que celle des chrétiens qui parlent de Jésus comme étant « le serviteur souffrant », comme dans Isaïe 52-53.
- ✓ Dans le Deutéronome XVIII, 15-18, Moïse dit aux Hébreux que Dieu fera venir pour eux un prophète issu de leur peuple. Les juifs de l'époque comprirent qu'il parlait d'un prophète hébreu. Certains chrétiens ont réinterprété ce passage comme faisant référence à Jésus et les musulmans y ont vu à leur tour une référence à Mohammed.
- ✓ D'autres textes bibliques sont cités mais ils sont moins importants que les deux cités plus haut. Par exemple, les promesses faites à Ismaël dans la Genèse se seraient accomplies avec la venue de Mohammed (Genèse XXI, 13). Le passage d'Isaïe XXI, 13-17 est censé se rapporter à la bataille de Badr en 624, tandis que le verset tiré d'Habakkuk III, 3 est censé se rapporter à l'*hijra* de Mohammed de La Mecque à Médine en 622. Ces textes ont convaincu les musulmans mais pas les autres interprètes non musulmans de la Bible.



En résumé, les musulmans en toute sincérité et tout à fait naturellement lisent la Bible à la lumière de leurs croyances d'une révélation qui s'inscrit dans une progression et culmine avec la révélation coranique. Ils réinterprètent les passages bibliques en leur donnant une signification qui n'avait jamais été envisagée avant l'islam, de la même façon que les chrétiens font sincèrement la même chose avec la Bible hébraïque. Évidemment, l'un des facteurs de tension entre les religions issues d'Abraham est l'utilisation qui peut être perçue comme abusive de l'Écriture sainte par un membre d'une autre religion du Livre.

Les musulmans et les autres religions

La sourate V, 48 dit : « À chaque [communauté] parmi vous, nous avons prescrit une loi et une voie ouverte. Si Dieu avait voulu, il aurait pu faire de vous un seul peuple. Mais il a souhaité vous mettre à l'épreuve dans ce qu'il vous a donné. Aussi, efforcez-vous de faire le bien les uns envers les autres. »



Ce passage exprime une conception musulmane positive envers les autres religions. Bien qu'il s'en prenne au paganisme arabe, le Coran est plutôt ambigu en ce qui concerne les chrétiens et les juifs. Certains passages sont favorables et d'autres moins. En raison du contexte historique qui a fait que le contact avec des personnes d'autres religions a surtout concerné les relations avec les chrétiens et les juifs, le Coran ne dit rien au sujet de l'hindouisme et du bouddhisme. Avec le temps, le statut spécial des chrétiens et des juifs en tant que « gens du Livre » (en référence à toutes les Écritures saintes qui dérivent du même livre ou de la même parole céleste venant de Dieu) a été étendu aux adeptes d'autres religions, tels les zoroastriens (aujourd'hui les parsis), et par quelques théologiens musulmans aux Hindous (qui, naturellement, ont leurs propres Écritures saintes, telles que les Upanishads, les Vedantas, les Puranas et d'autres encore).

Deux traités historiques

Même si certains historiens modernes peuvent remettre en cause quelques détails des récits traditionnels des débuts, deux traditions anciennes ont un rôle important en ce qui concerne la manière dont les musulmans traitent les adeptes d'autres religions.

Le traité de Hodaybiyyah que Mohammed avait conclu avec les habitants de La Mecque en 628 fournit un modèle de paix pour traiter avec un État non musulman, référence toujours d'actualité pour beaucoup de musulmans dans la codification des relations entre un État musulman et un État non musulman. Un autre document, connu sous le nom de traité d'Omar, est censé avoir été signé quand Omar a conquis Jérusalem en 637. Il fixe les

règles permettant à des chrétiens et à des juifs de vivre dans un État musulman, ces règles pouvant facilement être appliquées à des membres d'autres religions (cf. chapitre 4).

Pendant la période initiale d'expansion de l'islam, nombreux sont les habitants des terres conquises qui ont fait bon accueil à la règle musulmane, jugée préférable à la domination (persane) byzantine ou sassanide. En général, ils n'ont pas été forcés de se convertir à l'islam. Il était d'ailleurs plutôt dans l'intérêt de la communauté musulmane que tous ne se convertissent pas en même temps, pour des raisons financières. Toujours est-il que l'obligation incombant à un État musulman de faire la guerre aux États non musulmans afin de les amener à vivre selon la loi de Dieu a bien sûr suscité des sentiments négatifs envers l'islam.

Le statut de *dhimmi* (protégés)

La loi islamique prévoit un statut spécial de protection (*dhimmi*) pour les juifs et les chrétiens et, plus tard, pour d'autres « gens du Livre ». Souvent, ces croyants, comme dans l'Empire ottoman, ont bénéficié d'une importante autonomie interne et ont été représentés au gouvernement musulman par le chef de leur communauté religieuse. Si les religions minoritaires ont été mieux traitées dans les pays musulmans que les juifs et les musulmans dans les nations chrétiennes, ce statut de protection des minorités religieuses (*dhimmi* signifie « protégé ») impliquait une discrimination tant sur le plan religieux que sur le plan civil que personne n'accepterait de bon cœur aujourd'hui.



Outre les impôts spéciaux qui étaient prélevés chez les non-musulmans *dhimmi* (en partie pour compenser le fait qu'ils ne servaient pas dans l'armée), d'autres obligations leur ont été imposées :

- ✓ Ils n'avaient pas le droit d'afficher ostensiblement leur appartenance religieuse afin de ne pas porter ombrage aux musulmans.
- ✓ Ils ne pouvaient pas appeler publiquement à assister à leurs services religieux.
- ✓ Ils ne pouvaient pas porter les armes, revêtir une armure ni servir dans l'armée.
- ✓ Ils avaient l'interdiction de convertir les musulmans à leur religion.

Le statut des minorités religieuses dans les pays musulmans et leurs relations avec la majorité musulmane ont évolué en fonction des dirigeants et des époques. L'Égypte, au cours de toute son histoire, a toujours eu une minorité chrétienne importante, tout comme le Liban d'aujourd'hui. Les gouverneurs musulmans de l'Inde ont dû trouver des moyens pour se concilier les bonnes grâces de leurs sujets restés hindous. La domination

d'Akbar au ^{xvi}^e siècle a supprimé la plupart des restrictions imposées aux Hindous, mais son arrière-petit-fils, Aurangzeb, est revenu sur cette politique conciliante d'Akbar et a supprimé l'égalité de traitement des différents croyants. En Asie du Sud et en Indonésie, certains soufis ont des relations positives avec les bouddhistes et les hindous, tandis que d'autres musulmans les voient d'un mauvais œil. Les lois limitant la liberté religieuse des non-musulmans sont en vigueur aujourd'hui dans quelques pays musulmans, tels que l'Arabie Saoudite.

Un dialogue interreligieux en marche

L'histoire du dialogue interreligieux avec les musulmans a commencé avec certains des premiers califes qui ont favorisé les débats théologiques à la Cour entre musulmans et non-musulmans. Plus tard, pendant des périodes limitées, un dialogue fructueux s'est noué entre les musulmans, les juifs et les chrétiens en Espagne. Par la suite (au ^{xvi}^e siècle), l'empereur moghol de l'Inde, Akbar, fut un fervent partisan du dialogue interreligieux à sa Cour où il voulait encourager la recherche de la vérité religieuse, où qu'elle se trouve.

Dans les temps modernes, un mouvement organisé pour le dialogue interreligieux a surgi pour la première fois dans les années 1960. L'événement principal en fut la « déclaration sur la relation de l'Église avec les religions non chrétiennes » initiée par le concile Vatican II en 1965. Selon ce document, le salut était possible non seulement pour les chrétiens mais également pour les juifs et les musulmans. À partir des années 1960, un certain nombre de conférences interreligieuses internationales de haut niveau se sont tenues, certaines à l'initiative de musulmans, d'autres de chrétiens. De temps en temps, des juifs ou des membres d'autres religions y participent également.



De nos jours, il existe un certain nombre d'instituts modernes qui prônent le dialogue religieux, dont plusieurs en France, aux États-Unis, en Grande-Bretagne ou en Inde : le Center for Muslim-Christian Understanding (à l'université de Georgetown University, Washington, DC), le Duncan Black McDonald Center for the Study of Islam and Christian-Muslim Relations (au séminaire de Hartford, Connecticut), le Centre for the Study of Islam and Christian-Muslim Religions (à l'université de Birmingham, Grande-Bretagne), l'Islamic Foundation (à Leicester, Grande-Bretagne) et le Henry Martyn Institute (Hyderabad, Inde).

La Fraternité d'Abraham, qui agit en France depuis des décennies, vise à rapprocher les trois religions monothéistes en organisant des dîners, des séminaires, des débats et des voyages. Depuis peu, une émission de télévision intitulée « Les Enfants d'Abraham » existe sur Direct 8, une chaîne française généraliste. Son but est de traiter les événements de l'actualité politique et sociale française ou internationale en s'appuyant sur trois spécialistes de ces religions. Plusieurs initiatives sont prises par les

autorités publiques, dont la mairie de Paris et les mairies des grandes villes françaises pour favoriser ce dialogue. Elle s'ajoutent aux émissions télé du dimanche matin (sur France 2) et aux publications remarquables sur la question du dialogue interreligieux que la plupart des éditeurs cherchent à populariser. Parmi tous les magazines francophones ou strictement français qui traitent de religion, *Le Monde des Religions*, publication laïque, paraît tous les deux mois et tente de faire la synthèse de l'ensemble des courants, opinions, philosophies et activités des religions en France et dans le monde. Vous pouvez joindre ses animateurs, en particulier Frédéric Lenoir (directeur), et Djénane Kareh Tager (rédactrice en chef) à l'adresse suivante : contact@lemondedesreligions.fr ou sur le site www.le-monde-des-religions.fr

Principes de dialogue

Pour rencontrer des personnes d'une autre religion que la sienne, le mieux est encore de faire partie de l'une ou l'autre de ces organisations interconfessionnelles ou de les approcher. Vous découvrirez ainsi non seulement une autre religion mais vous connaîtrez également de manière approfondie des personnes qui ont une foi différente de la vôtre, ce qui sera un enrichissement mutuel. Dans ce dialogue interreligieux, il est important de respecter un certain nombre de critères :

- ✓ **Faites preuve d'empathie** : chaque partie doit faire un effort honnête pour apprécier à sa juste valeur l'attrait de l'autre religion pour ses membres et comprendre comment la religion fonctionne et a du sens pour ses adeptes.
- ✓ **N'utilisez pas les Écritures saintes à mauvais escient** : dans le dialogue, vous ne pouvez pas appliquer l'Écriture sainte de votre propre religion pour déterminer ce qui est valide ou inacceptable dans l'autre religion. Si vous le faites, aucun dialogue ne pourra avoir lieu et chacun se contentera de citer ses propres textes à titre de preuve.
- ✓ **Restez ouvert au changement et à la remise en cause** : les participants ne sont pas venus uniquement pour présenter leur optique religieuse sans tenir compte de ce que dit l'autre partie. Sinon, il ne s'agit plus d'un dialogue mais de deux monologues inlassablement ressassés.
- ✓ **Gardez-vous des jugements sommaires et des polémiques** : aucun dialogue ne peut avoir lieu si l'une des deux parties se contente de dénoncer les positions de l'autre. Le dialogue n'est pas un débat dans lequel l'un cherche à dominer l'autre.
- ✓ **Faites preuve de réciprocité** : appliquez à vous-même, à votre propre religion et aux Écritures saintes les mêmes normes que celles que vous appliquez à la religion des autres.
- ✓ **Gardez-vous des préjugés** : ils partent du principe que les questions les plus sensibles sont déjà résolues ou qu'elles ne valent pas la peine d'être abordées.

- ✓ **Veillez à éviter les généralisations hâtives (positives ou négatives) :** cela rend plus obscures les ambiguïtés et les différences d'une religion à une autre.
- ✓ **Abordez avec franchise les zones de désaccord :** ne soyez pas trop susceptible et ne vous sentez pas insulté trop rapidement.
- ✓ **Évitez l'utilisation sélective de passages de l'Écriture sainte, de la Tradition ou de l'histoire en abordant des sujets de discussion :** mentionnons par exemple le fait de citer uniquement des passages du Coran qui parlent de violence pour les comparer aux passages de la Bible qui parlent exclusivement de l'amour et de la paix – ou *vice versa*.

L'avenir des relations interreligieuses

Dans une certaine mesure, le dialogue prospectif est toujours affecté par des événements politiques aux niveaux régional et international. Les perspectives diffèrent selon chaque pays ; par exemple, le conflit actuel entre les Palestiniens et les Israéliens ne crée pas un climat de dialogue salubre.

De petits groupes de personnes des deux bords essaient d'œuvrer pour la paix, la justice et la tolérance, mais leurs actions se retrouvent souvent en butte à la majorité de leurs correligionnaires. En Inde actuellement, les tensions persistantes entraînées par le conflit portant sur le Cachemire et le nationalisme hindou croissant contrastent avec la situation qui prévalait au début du xx^e siècle, quand musulmans et Hindous participèrent ensemble au mouvement pour l'indépendance du pays face à la domination britannique. Heureusement, actuellement, les contacts entre les membres des diverses confessions continuent à se développer dans le monde, et la plupart des chefs politiques nationaux encouragent publiquement la tolérance religieuse.

Chapitre 18

L'islam face à lui-même : enjeux et défis

Dans ce chapitre

- ▶ Perspectives pour une démocratie musulmane
 - ▶ Comprendre les réformistes musulmans
 - ▶ Une forme de gouvernement islamique : Khomeiny et la république d'Iran
 - ▶ Regards sur l'Afghanistan, les talibans, Oussama Ben Laden et Al-Qaida
-

Ce chapitre constitue une brève introduction à la place de l'islam dans un monde globalisé. Vous y trouverez des commentaires et des propositions sur la manière dont l'islam pourrait faire face aux défis qu'il doit relever.

Petite histoire de la démocratie en Islam

La démocratie est devenue la norme à laquelle se réfère, au moins en paroles, la majeure partie du monde moderne. En 2004, le rapport des Nations Unies sur le développement humain arabe notait que si, il y a vingt ans, il était rare de trouver des régimes démocratiques dans la majorité des pays en voie de développement, le monde arabe se retrouvait désormais à la traîne derrière d'autres régions du monde en développement dans le mouvement vers la démocratie.

À la fin du XIX^e siècle et au début du XX^e, les modernistes musulmans tels que le Tunisien Kheyreddine (1822-1889), l'Égyptien Mohammed Abdouh (1849-1905), l'Indo-Pakistanaï Mohammed Iqbal (1876-1938) et le Pakistanaï Mohammed Ali Jinnah (1876-1948) ont envisagé d'adapter l'islam à la modernité en introduisant quelques réformes inspirées par l'expérience occidentale, tout en maintenant une identité musulmane authentique. Cette modernisation est habituellement allée de pair avec une certaine forme de gouvernement démocratique dans les pays musulmans postcoloniaux, tout

en assumant le fait que la démocratie en Islam ne pouvait pas se contenter de reproduire les schémas de la démocratie en Occident.

Islam et démocratie sont-ils compatibles ?

Le droit international et les déclarations sur les droits de l'homme reconnaissent le droit des personnes à prendre part à la gouvernance de leur pays. Le monde musulman, et particulièrement le monde arabe, ne se sont guère montrés pressés d'évoluer vers une certaine forme de régime démocratique. Certains pays musulmans ont un système démocratique sur le papier mais, dans les faits, il s'avère que cette démocratie est dirigée par un seul parti politique, souvent dominé par un homme fort ou une caste militaire. D'autres États musulmans sont dirigés par des monarchies héréditaires. On estime que plus de la moitié des musulmans dans le monde vivent actuellement dans des démocraties qui fonctionnent effectivement comme telles, y compris la Turquie, le Bangladesh, l'Inde, l'Indonésie, l'Iran et la Malaisie.

La démocratie est-elle compatible avec l'islam ? À chacun son opinion. Les musulmans qui rejettent la démocratie précisent que dans ce genre d'organisation politique, la puissance et l'autorité du gouvernement viennent du peuple,

et que le gouvernement représente la volonté du peuple, alors que le gouvernement islamique incarne la volonté de Dieu telle qu'elle est exprimée par la charia. Beaucoup de musulmans perçoivent la démocratie comme une importation occidentale et s'en méfient de manière quasi réflexe. D'autres regardent les démocraties de papier qui ont émergé dans la période postcoloniale et voient la démocratie comme une expérience qui a échoué dans le monde musulman. Certains Occidentaux soutiennent que la démocratie est – et sera – incompatible avec l'islam parce qu'elle repose sur des valeurs qu'ils jugent contraires à la charia islamique. Beaucoup mettent en doute la volonté affichée par les mouvements islamistes de promouvoir la démocratie, dès lors qu'ils ne chercheraient qu'à l'utiliser pour prendre le pouvoir légitimement. Après quoi, l'hypothèse la plus probable serait qu'ils s'en débarrasseraient aussitôt, la preuve étant ce slogan : « Une seule personne, une seule voix, une seule foi. »



Dans le monde postcolonial, les pays musulmans ont été plutôt des monarchies ou des démocraties de pure forme – en effet, comme dans les pays communistes, la forme de gouvernement pouvait donner l'impression d'être démocratique alors qu'en réalité il n'en était rien. Certains États musulmans sont passés sous la tutelle de partis socialistes qui ont institué la règle du parti unique (comme en Irak, en Syrie, en Libye, en Algérie), même si les partis d'opposition existaient mais uniquement de façon symbolique. Certains États ont connu un régime militaire (tels l'Égypte, le Pakistan, l'Algérie, le Pakistan, le Yémen ou la Turquie à un certain moment de leur histoire), bien que ce type de gouvernement ait toujours été compris comme étant provisoire, destiné à disparaître dès que les conditions le permettraient. Parce qu'ils craignaient que cela ne débouche sur des régimes islamistes, que cela n'engendre une politique antioccidentale ou que cela ne déstabilise grandement les pays, les États occidentaux ont encouragé la

répression de certains mouvements démocratiques en Irak, en Iran (avant la révolution de 1979), en Algérie et ailleurs. Il faut reconnaître que ces pays ont souvent eu à faire face à des problèmes particulièrement complexes – malaise interne, population nombreuse et chômage important (notamment chez les jeunes), manque de ressources naturelles et d'infrastructures – qui sont malheureusement et généralement un frein au développement de la démocratie.

En dépit de périodes de régime militaire, le Pakistan d'aujourd'hui fonctionne dans une certaine mesure comme une démocratie. Après de longues périodes de gouvernement dictatorial sous Sukarno (1901-1970) et Suharto (né en 1921), l'Indonésie est elle aussi devenue une démocratie, de même que le Bangladesh aujourd'hui. En Malaisie, en dépit d'un régime politique monopolisé pendant longtemps par un seul homme, plusieurs partis politiques participent activement à la vie politique. Les monarchies telles celles qui sont au pouvoir en Jordanie, au Maroc et dans certains des États les plus petits de la péninsule arabe (Bahreïn, Koweït) ont commencé à initier un processus démocratique de participation populaire à la vie politique du pays. La Turquie enfin, en dépit des périodes de régime militaire, est aujourd'hui une démocratie établie, gouvernée depuis la victoire aux dernières élections de l'AKP (ou Parti pour la justice et le développement) par une majorité religieuse et conservatrice.

Même certains réformistes de l'islam déclarent rechercher la démocratie. Dans certains cas, cet engagement semble sincère. Dans d'autres, ces déclarations d'attachement à la démocratie peuvent ne relever que de manœuvres politiciennes. C'est notamment le cas lorsque les militaires du tiers-monde prétendent gouverner en attendant l'avènement d'un régime démocratique. En attendant, ils y sont pour certains depuis un quart de siècle, et parfois bien plus...

Il s'avère prudent de faire preuve d'un optimisme mesuré quant au progrès de la démocratie dans les pays musulmans. Les extrémistes islamistes forment certes une partie réduite de la population de ces pays, mais une partie militante. Il est donc encore difficile et risqué de faire des pronostics pour l'avenir.

Quelle est la situation de l'islamisme aujourd'hui ?

Contraste et diversité sont les deux termes qui s'appliquent à la situation actuelle. En Iran, au Pakistan, en Afghanistan, en Arabie Saoudite, au Soudan, au Nigeria, en Palestine et en Somalie, où les religieux sont aux commandes des États, le passage à l'acte violent est condamné du bout des lèvres, sauf s'il touche aux intérêts corporatistes du régime. Il faut dire que l'islam

politique» sécrète naturellement un islam militaire fondé sur la confrontation avec les tyrans à la solde de l'Occident (une phraséologie très usitée dans l'islam chiite) et avec les mécréants (*kouffar*) ou ennemis d'Allah (*'udiyân Allah*) qui est une phraséologie en vogue dans le sunnisme.

En Algérie, la décennie qui vient de s'écouler et le pacte initié par le pouvoir – qui accorde une grâce (*rahma*) aux islamistes ayant pris le maquis et qui, de ce fait, peuvent déposer les armes – leur donnent un crédit et une puissance jamais égalés auparavant. Ils affichent maintenant dans la rue, au vu et au su de tous, des convictions religieuses extrêmement conservatrices.

En Égypte, le parti pseudo-légaliste des Frères musulmans est la deuxième force du pays, tout de suite après le parti du président, pourtant sans partage au point de vue de la propagande et des médias. En réalité, les Frères musulmans sont déjà la première force morale du pays.

Au Maroc, les islamistes sont aux aguets. Ils n'attendent qu'une occasion favorable pour s'emparer définitivement du « gouvernement invisible », celui qui pilote réellement les couches sociales les plus modestes.

Face à ces défis, les musulmans n'ont qu'une seule voie où s'engager : combattre la misère, réduire les inégalités sociales et donner plus de gages aux forces vives de la nation, à commencer par la parole démocratique. Un challenge puissant qui relève de conditions externes qu'il faut identifier et aménager.

Revendications identitaires des pays musulmans

Décus par l'Occident, beaucoup de musulmans sont tentés de rejeter le modèle occidental pour revenir à un modèle de société véritablement islamique.

Qui sont les islamistes ?

Les réformistes de l'islam continuent à exister dans les sociétés musulmanes, bien que certains se voient contraints de rester discrets. Les traditionalistes, qui veulent conserver l'islam tel qu'il a existé depuis l'émergence de la synthèse médiévale, sont toujours présents. L'islam radical menace et conteste leurs prétentions à la suprématie. La piété personnelle exprimée dans le mouvement soufi n'a pas disparu, en dépit des attaques des matérialistes et des islamistes.



Les auteurs emploient différents termes pour se référer aux mouvements islamistes : on parle de *salafistes* (en se référant aux ancêtres), d'islamistes, d'islam politique, de renouveau de l'islam, de réformisme musulman, de néotraditionalisme, d'islam radical, extrémiste ou intégriste. Beaucoup d'Occidentaux emploient le terme qui leur est familier de fondamentalisme. Les musulmans récusent l'emploi de ce terme, faisant remarquer que la plupart des musulmans sont des traditionalistes, des tablighis, des Frères musulmans, etc. La preuve en est que ce terme s'est appliqué surtout à certains mouvements chrétiens aux États-Unis. Cependant, dans le monde anglophone en particulier, le terme de fondamentalisme est celui qui s'est imposé pour parler du mouvement de retour aux sources qui s'est opéré dans un certain nombre de religions au cours de ces trente dernières années. Dans le monde francophone, on parle plus généralement d'intégrisme.

Les initiateurs de l'islamisme : trois mouvements

Trois mouvements et leurs fondateurs ont considérablement favorisé l'émergence de l'islamisme au xx^e siècle – les wahhabites d'Arabie Saoudite, les Frères musulmans en Égypte et la Jami'at-islami du Pakistan. Les Frères musulmans et la Jami'at sont actifs dans un certain nombre de pays et ont inspiré d'autres mouvances avec lesquelles ils sont en liaison. Les wahhabites, forts d'un appui financier important de la part de l'Arabie Saoudite, soutiennent activement la diffusion de l'islam dans sa version wahhabite dans beaucoup de pays, y compris en Occident.

Le wahhabisme et l'État saoudien

Le mouvement wahhabite est issu de l'alliance d'un intellectuel musulman, Mohammed Ibn Abd al-Wahhab (1703-1791), avec un chef de tribu local, Mohammed Ibn Saoud (mort en 1792). Influencé par le juriste médiéval hanbalite Ibn Taymiyya (1262-1328), Mohammed Ibn Abd al-Wahhab a préconisé d'imposer à la population une forme intolérante et puritaine de l'islam. Il a appelé à revenir au Coran et aux hadiths, à rejeter le soufisme et à mener le djihad contre les musulmans qui n'acceptent pas son point de vue. Il a rejeté l'innovation (*bid'a*), parce que tout comportement doit être basé sur l'exemple de la première communauté musulmane à La Mecque. Ibn Saoud, qui se réclame donc autant de son mentor direct que d'Ibn Taymiyya, l'ancêtre hanbalite, a conquis la majeure partie de l'Arabie. Déjà, à cette époque, il a voulu « purifier » le sol musulman des avatars païens qui, selon lui, le polluaient.

La famille saoudienne a par le passé été dominée par une armée ottomane venue d'Égypte en 1818, mais elle a refait surface au xx^e siècle. Soutenu par les wahhabites, Abdoulaziz Ibn Saoud a rétabli la monarchie saoudienne

en 1932 et a instauré comme religion officielle de l'État le sunnisme dans sa version wahhabite. À partir des années 1950, la manne pétrolière a permis à l'État saoudien d'exporter avec succès la vision wahhabite de l'islam. Beaucoup d'extrémistes islamistes ont d'ailleurs passé un certain temps en Arabie Saoudite, où ils ont adopté le point de vue wahhabite, quand ils n'y sont pas nés, tout simplement !



Le wahhabisme saoudien est le fruit d'une conjonction de radicalisme théologique de Mohammed Ibn Abd al-Wahab et d'une volonté messianique initiée par l'ancêtre des Saoudiens d'aujourd'hui, Mohammed Ibn Saoud. Résultat, c'est le régime le plus conservateur et le plus traditionaliste qui existe aujourd'hui. Il est d'autant plus conservateur qu'il est par ailleurs le « gardien des Lieux saints de l'Islam, à savoir La Mecque et Médine » et, à ce titre, l'organisateur du pèlerinage annuel à La Mecque.

Recherche d'une « théodémocratie » : Mawdoudi et la Jami'at-islami

Mawlana Mawdoudi (mort en 1979), journaliste dans l'Inde du temps de la colonisation, a fondé la Jami'at-islami en 1941 qu'il a conçue comme étant une avant-garde révolutionnaire et élitiste. Mawdoudi a été le premier à appliquer aux sociétés non musulmanes du xx^e siècle le concept de *jahiliyya* (« les temps de l'ignorance »), qui qualifiait la société païenne à l'époque de Mohammed en Arabie. Mawdoudi a critiqué les chefs nationalistes qui ont refusé d'instituer la loi islamique et les oulémas traditionnels. Il avait l'habitude de parler de « théodémocratie » pour décrire sa vision d'un État islamique bâti sur une vision romantique de l'État sous les trois premiers califes. Mawdoudi et la Jami'at-islami se sont montrés modérés dans leur position envers l'État pakistanais, le critiquant parfois de l'extérieur, soutenant parfois certains leaders en particulier. En dépit de l'influence et de la popularité de Mawdoudi parmi les musulmans dans le monde entier (ses livres sont encore largement lus), la Jami'at-islami n'a jamais été beaucoup plébiscitée dans les élections pakistanaises.

Faire du Coran la Constitution de l'État : les Frères musulmans, Hassan Al-Banna et Sayyid Qoutb

Hassan Al-Banna (mort en 1949) a établi la confrérie des Frères musulmans en Égypte en 1928. Ce mouvement s'est répandu au-delà de l'Égypte, en Syrie, en Palestine (le Hamas), en Jordanie, au Soudan et dans d'autres pays. « Le Coran est notre Constitution », résume leur vision d'un État islamique. Selon Hassan Al-Banna, les musulmans doivent abandonner la synthèse médiévale et revenir aux sources de l'islam. À la différence de la Jami'at-islami (cf. les paragraphes précédents), la confrérie est une organisation de terrain qui, en plus de son programme politique visant à instituer un État islamique, s'est engagée dans des projets de services éducatifs et sociaux au niveau local, recevant ainsi un large appui populaire. Ce mouvement a rapidement atteint

le million d'adhérents dès 1949. Mais quand le Premier ministre égyptien a été assassiné en 1949 par un Frère musulman, l'État a pris des mesures contre la confrérie. Hassan al-Banna a été tué par la police de sécurité égyptienne. Une tentative d'assassinat du président Nasser en 1954 s'est enfin soldée par un contrôle plus étroit de l'organisation, et la plupart des chefs ont été emprisonnés.

Sayyid Qotb (mort en 1966) est la deuxième grande figure de la confrérie des Frères musulmans. C'est un personnage plus radical que Mawdoudi ou Al-Banna. En visite aux États-Unis à la fin des années 1940, il a été dégoûté par le matérialisme, le racisme, l'étalage de la sexualité et l'influence du lobby juif sur la politique américaine. Emprisonné de 1954 à 1964, il s'est encore radicalisé. Ses livres sont largement diffusés dans le monde musulman : la démocratie, le capitalisme, le communisme, le christianisme et le judaïsme sont les manifestations d'une conspiration éternelle contre l'islam par des forces de la *jahiliyya* (le paganisme préislamique). Qotb a rejeté la possibilité de réformer progressivement l'État. Il prône l'action révolutionnaire violente qui peut viser des dirigeants, des musulmans ordinaires non engagés, et des non-musulmans qui sont déclarés *kafir* (*kouffar*, signifiant hérétiques ou idolâtres). Qotb a été exécuté en 1966, mais sa mort n'a fait que décupler son influence sur les extrémistes islamistes.

L'idéologie salafiste

L'idée principale du discours fondamentaliste ou salafiste (du mot arabe *salaf*, « ancien » ou *salaf as-salah*, « pieu ancêtre ») est que l'islam peut, sans condition préalable, retrouver son lustre d'antan, celui du califat, voire la période bénie de Médine.

Cela implique que les salafistes respectent scrupuleusement les règles de vie et de croyance de l'islam primitif et tournent le dos à toute « innovation » (*bid'ā*) qui mettrait à mal leur *Credo*.

L'histoire leur donne raison car, pour les salafistes, l'islam était en meilleure posture par le passé et ne l'est plus aujourd'hui. Par conséquent, la personne religieuse est relativement sanctifiée, de manière un peu obsessionnelle. On projette sur elle toutes les espérances déçues, les vœux de grandeur à venir, les désirs non encore satisfaits. À l'inverse, les carences du monde arabe d'aujourd'hui – sur lesquelles il y a consensus – seraient imputables au contexte pathogène dans lequel l'Occident placerait l'islam. Et lorsqu'il y a zizanie entre deux groupes de musulmans, chiites-sunnites, ou avec un souverain local – souvent vu comme un potentat au service de l'ennemi, un tyran –, ce serait là encore lié au contexte politique d'aujourd'hui qui, selon eux, défavoriserait l'islam et le placerait dans une situation conflictuelle.

En un mot, tout pouvoir qui ne serait pas fondé sur des règles islamiques serait dans l'erreur. Et donc inutile, voire nocif.

Aujourd'hui, le salafisme se présente comme un courant néofondamentaliste de l'islam. Il hérite directement d'une pensée inspirée par les wahhabites d'Arabie Saoudite et par leurs différents émules dans le monde musulman, dont les Frères musulmans, qui sont déjà à leurs yeux dépassés, Al-Hijra Wa-Takfir (« Exil et Expiation »), autre groupuscule fondamentaliste, le Tabligh (« la Prédication »), etc. À cet égard, le salafisme fédère la plupart des groupuscules qui agissent en vue de redonner à l'islam son lustre d'antan, d'où le terme souvent employé pour les qualifier, *raj'iyā* (« réaction ») ou *ruju'* (le fait de revenir à de meilleures dispositions). Certains ont voulu y voir une autre forme de réforme de l'islam. Mais la réalité est plus complexe.

Car s'il y a réforme, le salafisme la pose comme un rempart contre l'invasion des idées modernes occidentales et comme l'emprunt que font les jeunes musulmans à ce monde-ci, envisagé comme globalement païen, sans foi ni loi, impur. C'est donc plus une contre-réforme à vocation fondamentaliste qu'un renouveau positif.

Le fait qu'une telle réforme prenne parfois des allures moins guerrières et plus piétistes a induit en erreur certains spécialistes occidentaux qui leur ont prêté des intentions semblables à celles du luthérianisme (ce qui est vrai pour le premier article : « La reconnaissance de la Bible comme seule autorité en matière de foi »), mais pas pour les conséquences pratiques. Je crains en effet que l'assimilation ne soit que doctrinale, car le combat permanent que les salafistes opposent aux innovations (*bid'a*) et aux déviations (*zina*) supposées des musulmans les place plus du côté de fondamentalistes fâchés contre la modernité que de celui de simples moines soldats qui militent pour « un retour inoffensif au Coran et aux prescriptions du Prophète » (article I^{er} de la charte des salafistes).

L'attitude de l'Occident à l'égard du salafisme est très ambivalente. D'un côté, on veut combattre toutes les idéologies qui prêchent la haine et la mort ; de l'autre, on veut ménager les salafistes, car ils se présentent localement comme une médiation acceptée avec les djihadistes, un degré moindre dans la négation. On sait que les djihadistes (« partisans de la guerre sainte ou djihad ») préconisent l'usage de la violence et n'hésitent pas à s'enrôler dans telle ou telle milice locale ou à devenir mercenaires de Dieu en Tchétchénie, en Afghanistan, en Irak, au Pakistan, en Algérie, en Mauritanie et sur d'autres fronts encore.

La tolérance à l'égard des salafistes procède aussi d'une méconnaissance à peu près complète de ce mouvement. On l'utilise un peu pour se faire peur et pour stigmatiser sans preuves réelles des groupuscules qui échappent au schéma conventionnel de l'islam ouvrier, dit aussi l'islam des caves, car jusqu'à une date récente il manquait cruellement de lieux de culte. Ce qui fait que soudainement, ou périodiquement, on découvre des salafistes à Belleville, des salafistes au Pakistan, des salafistes à Londres, à Alger ou à Madrid. D'où l'idée d'une nébuleuse qui se serait répandue sur l'ensemble de la planète, un peu comme il a été dit pour al-Qaïda, dont le salafisme ne serait au fond que la version *soft*.

Aujourd'hui, on en vient à plus de raison. Tous les salafistes ne sont pas violents, même si une partie d'entre eux peut basculer dans la violence politique et devient *ipso facto* djihadiste. De même, tout terroriste violent qui fait exploser sa bombe n'est pas forcément lié à al-Qaïda.



Enfin, un kamikaze est sûrement un terroriste violent, mais pas du tout un salafiste au sens ordinaire du terme, car il trahit le message de paix de l'islam. Le contexte dans lequel s'expriment ces groupuscules explique en grande partie le caractère inachevé et artisanal de toutes ces opérations.

Différences entre réformistes et extrémistes islamistes

Les extrémistes et les réformistes ont deux visions radicalement différentes de l'État musulman qui devrait advenir. Les extrémistes disent souvent que seule leur version de l'islam incarne un islam authentique. Un État islamique adoptant ce point de vue serait à coup sûr plus autoritaire et moins tolérant à l'égard d'autres formes de l'islam qu'un État privilégiant la voie de la réforme.

Les réformistes de l'islam sont disposés à s'engager dans un processus démocratique pour accéder au pouvoir grâce au verdict des urnes. Convaincus de la nécessité du compromis en politique qui permet d'aboutir à une solution acceptable par tous, les réformistes sont souvent plus disposés au dialogue que les extrémistes qui prônent la théorie du « tout ou rien ». Les musulmans soutiennent plus volontiers les réformistes de l'islam que les extrémistes islamiques.

Les réformistes considèrent le djihad militaire comme une arme de dernier recours et sont en désaccord total avec les extrémistes sur la question des attentats-suicides et tout acte violent visant des populations civiles. Les mouvements réformistes de l'islam ne s'engagent pas en général dans des actes de terrorisme dirigés contre des tiers. Les extrémistes quant à eux soutiennent que l'Occident dans son ensemble – « l'Occident impie », selon leur terminologie – est leur ennemi commun et doit à ce titre être combattu.



Parmi les groupes extrémistes actifs en Égypte qui ont rejeté l'approche relativement modérée des Frères musulmans figurent le Jihad et la Gamaa Islamiyya. À partir de l'assassinat du président Sadate en 1981, ces groupes se sont engagés dans des attaques visant des étrangers, des banques, des librairies, des chrétiens coptes et d'autres cibles pendant les années 1980 et 1990. La réplique du gouvernement égyptien et de l'armée, si elle n'est certes pas toujours conforme aux normes internationales définissant les droits de l'homme, s'est avérée efficace pour éliminer presque totalement dès l'an 2000 les attaques terroristes en Égypte. En Algérie, le parti religieux du FIS (Front Islamique du salut) qui avait été autorisé à participer à la

première élection nationale libre en 1991 a remporté une majorité des sièges. L'armée est intervenue et a annulé le dernier tour du scrutin au début de l'année 1992 pour empêcher la victoire électorale prévisible du FIS. De 1992 à 1997, des combats féroces ont éclaté, avec des atrocités commises des deux côtés par des éléments liés au pouvoir et surtout par un groupe de terroristes extrémistes, les GIA (groupes islamiques armés). Cependant, l'extrémisme des actions des GIA a entraîné une baisse du soutien de la classe moyenne qui avait contribué au succès du FIS aux élections. À partir de 1997, le gouvernement a réussi à éliminer la plupart des actes terroristes. Encore aujourd'hui, quelques attentats sporadiques arrivent à perturber la quiétude revenue de ce pays et celle de son voisin, le Maroc. Plus inquiétant cependant est le pacte que les derniers djihadistes algériens viennent de passer avec al-Qaida. On verra dans les mois à venir si cette annonce revêt véritablement une menace où s'il s'agit seulement de rodomontades.

Qu'est-ce que le djihad ?

Comme nous l'avons vu au chapitre 9, le sens premier du mot *djihad* est celui d'« effort ». On le considère parfois comme un sixième pilier de l'islam. Une tradition dit que, au retour d'un raid militaire, Mohammed a dit aux soldats musulmans qu'ils étaient revenus du petit djihad mais qu'ils devaient maintenant faire face au grand djihad. Ce grand djihad est celui du cœur qui doit lutter contre les passions de la chair (le *nafs*). Le djihad de la langue (la parole) diffuse les enseignements de l'islam et le djihad de la main s'engage dans des actions visant à instaurer la justice. En dernier lieu intervient le djihad de l'épée – la lutte militaire au nom de Dieu. Dans l'islam classique, le calife était obligé de faire la guerre pour soumettre les régions non encore musulmanes à la loi de

Dieu. Avec la fragmentation de l'islam en un certain nombre d'États, la Tradition musulmane a maintenu l'obligation du djihad de l'épée pour la défense de l'islam incombant à tout homme musulman.

Si certains limitent le djihad défensif aux cas d'invasion d'un État musulman, d'autres le comprennent de façon beaucoup plus large. Les islamistes radicaux nient la validité de la distinction entre petit et grand djihad (interne et externe) et invitent tous les musulmans à prendre part militairement ou de façon violente contre ceux qu'ils considèrent comme étant des musulmans infidèles ou, des non-musulmans (« un djihad d'en bas », par opposition au djihad d'en haut imposé par l'autorité de l'État).

Formation d'une république islamique chiite

Les deux événements des cinquante dernières années qui ont eu le plus grand impact dans le monde musulman sont la création de l'État d'Israël et la révolution iranienne (pour en savoir plus sur l'islam iranien des premiers temps, cf. chapitre 13).

Avènement de la révolution : Khomeiny

En 1963, le shah d'Iran Mohammed Reza Shah Pahlavi, né en 1941, a initié sa révolution blanche – un programme de modernisation, de réformes foncières et d'industrialisation qui a affecté d'importants groupes en Iran. De plus en plus, le gouvernement s'est mis à gouverner par décrets, recourant souvent aux forces de sécurité, la très redoutée Savak, une sorte de police politique, pour réprimer la dissidence. Bien que les autorités religieuses ne s'impliquent généralement pas dans les affaires politiques, elles sont restées à peu près la seule institution à l'abri de tout contrôle du gouvernement. Les sources de revenus substantielles des religieux et leur réseau d'écoles et de mosquées étaient devenus le lieu et le moyen de propager les critiques à l'encontre du gouvernement dans les prêches et de mobiliser les foules pour les manifestations. Un religieux relativement jeune, Ruhollah Khomeiny (1902-1989), s'est fait connaître en 1963 comme l'un des opposants les plus farouches du régime. Dans ses sermons, Khomeiny critiquait le régime pour son imitation de l'Occident, son appui à Israël, sa nature autoritaire, son impuissance à réaliser la justice sociale et sa politique de réformes foncières. Ses sermons lors de la célébration annuelle du martyr de l'imam Hussein en 1963 provoquèrent son arrestation. Il fut exilé l'année suivante en Turquie, puis en Irak et finalement en France. Depuis Neauphle-le-Château où il s'était installé en octobre 1978, Khomeiny pouvait librement poursuivre sa critique publique du shah, sans que celui-ci puisse l'en empêcher car il risquait de s'attirer l'opprobre général dans son pays.

Khomeiny, dont les sermons ont été largement diffusés en Iran par le biais de cassettes, est devenu la figure charismatique autour de laquelle s'est cristallisée l'opposition. Depuis la France, Khomeiny exigea le renversement de la monarchie. Il compara le shah à Yazid, le gouverneur omeyyade dont l'armée avait tué Hussein. Ceux qui avaient souffert sous la police secrète du shah étaient comme les martyrs de Kerbela. L'idéologie religieuse constitua le langage commun permettant à toutes les forces d'opposition au régime de se rassembler pour décider d'une action commune. L'opposition comptait des étudiants, particulièrement les moudjahidin radicaux dont les inclinations socialisantes trouvaient un écho dans les milieux chites traditionnels ulcérés par l'injustice, chez les communistes, les réformistes libéraux, les religieux, les pauvres des villes et les négociants traditionnels du bazar. Le choc pétrolier du milieu des années 1970 donna le coup de

grâce au gouvernement du shah. Sa chute survint à la suite d'une dramatique série de manifestations vers la fin des années 1977 et 1978. La mobilisation populaire massive et les grèves nationales paralysèrent le pays, forçant le shah à s'enfuir en Égypte (où il mourut en juillet 1980) et permettant le retour de Khomeiny au début de l'année 1979.

Nouvelle orientation de l'Iran



Les partisans de Khomeiny étaient divisés quant à la nouvelle orientation que devait prendre l'Iran. Les idées personnelles de Khomeiny sur le mode de gouvernement à adopter étaient relativement inconnues. Son idée principale – et théologiquement nouvelle – était qu'en l'absence de l'imam caché, l'État devait être guidé par le *vilayat-e-faqih*, dans lequel un conseil de religieux et de juristes ou même le juriste le plus qualifié et le meilleur représentant de l'imam caché guiderait la révolution. Khomeiny a assumé cette fonction de gardien ou de guide spirituel de la révolution qui a été institutionnalisée dans la nouvelle Constitution.

Le nouveau système de gouvernement a été massivement approuvé par un référendum national. Essentiellement, il y avait deux organismes parallèles de gouvernement : les commissaires religieux, ou « gardiens de la Révolution », et le gouvernement constitutionnel avec un parlement, un Président et un Premier ministre (plus tard supprimé). Le guide spirituel devait maintenir l'autorité suprême, bien que Khomeiny n'ait pas gouverné à coups de décrets autoritaires. Les instances religieuses nommèrent des mollahs locaux, approuvèrent les candidatures au Parlement et à d'autres organismes, supervisèrent les tribunaux (parce que la loi islamique constituait la base du droit national) et le ministère de la Culture (qui imposa la prohibition de l'alcool, l'obligation du port du voile et l'élimination de l'influence occidentale, notamment au cinéma et à la télévision). Des conseils révolutionnaires locaux, essentiellement des groupes de vigilance, contribuèrent à imposer la révolution dans la rue.



Au cours des premières années, les purges et les procès éliminèrent bon nombre de groupes d'opposition potentiels. Différents groupes manœuvrèrent pour trouver leur place au sein des organismes du pouvoir en place : parmi ceux-ci figuraient un groupe conservateur de religieux traditionnels, un groupe radical plus jeune qui souhaitait ardemment poursuivre sur la voie de la révolution permanente dans le but d'instaurer la justice sociale dans le pays et d'exporter la révolution à l'étranger, et un groupe modéré d'hommes pragmatiques qui souhaitait le retour à une situation normale, s'orientant vers une forme de démocratie et une société plus ouverte sans pour autant renoncer aux idéaux de la révolution et de la république islamique. Les tensions entre ces différents groupes auraient pu sonner le glas de la révolution, mais Khomeiny sut tirer parti de trois événements pour rassembler les forces de la révolution.

- ✓ L'occupation de l'ambassade américaine et la prise d'otages de fin 1979 à janvier 1981 focalisa l'attention sur le « Grand Satan », expression qui désignait alors les États-Unis, par opposition au « Petit Satan », Israël.
- ✓ La guerre avec l'Irak de 1980 à 1988 a envoyé au front une jeunesse pauvre et urbaine, imprégnée de l'idéologie des martyrs de Kerbela, pour lutter contre un ennemi adepte de la laïcité. Bien que la révolution iranienne ait inspiré de nombreux musulmans de par le monde, l'appel à renverser les gouvernements en place n'a eu aucun écho dans le monde musulman.
- ✓ La condamnation en 1989 des *Versets sataniques* et la fatwa de condamnation à mort prononcée contre l'auteur du livre, Salman Rushdie (né en 1949, à Bombay), ont à nouveau rassemblé la foule, épuisée psychologiquement, militairement et financièrement par la guerre contre l'Irak. Cet événement a fourni à Khomeiny l'occasion de réaffirmer son leadership dans le monde musulman pour avoir opportunément endossé le rôle de défenseur de l'islam contre le « Grand Satan ».

Perspectives d'avenir

Le nouvel ordre a facilement survécu à la crise potentielle qu'aurait pu provoquer la mort de Khomeiny en 1989. L'ayatollah Ali Khamenei (né en 1939) devient le guide spirituel et Rafsandjani (né en 1934), le président de la République. Dans les années 1990, le temps passant, une grande partie de la population iranienne n'a plus aucun souvenir direct du shah. Le gouvernement sous la tutelle des religieux constitue désormais la nouvelle élite au pouvoir. Il est pour l'heure indélogeable. Ces thèmes sont débattus dans les universités et dans une presse plus ouverte à leur cause et à leurs perspectives d'avenir. L'élection du précédent président, l'ayatollah Mohammed Khatami (né en 1943), a été une surprise de taille. Khatami a remporté le scrutin avec 67 % des voix. Il était fortement soutenu par les jeunes (la majorité de la population), les femmes (qui ont le droit de vote) et les professions libérales. Il a été réélu en 2001 avec 77 % des voix. Khatami lui-même avait été démis de ses fonctions de ministre de la Culture en 1992 à cause de sa politique relativement libérale.

Depuis 2005, c'est au tour d'Ahmadinejad de diriger le pays. Après avoir été le maire ultra-conservateur de Téhéran, il sera élu par les classes moyennes, surtout les commerçants des villes (ceux que l'on appelle les bazarjis) et la population traditionnelle, traumatisée par les brusques changements de l'ère de l'ouverture.

Les adversaires de la libéralisation et d'une démocratie véritable restent puissants, particulièrement par leur mainmise sur les tribunaux, les diverses forces militaires et paramilitaires à leur disposition, et leur droit de veto de la législation (par le Conseil des gardiens de la révolution). En juin 2002,

Hashem Aghajari, un professeur d'université, a déclaré dans un discours que les laïques ont autant le droit qu'un religieux d'interpréter la loi religieuse. Il a été arrêté et condamné à mort. Les étudiants, qui ont joué un rôle si important dans d'autres crises au cours des cent dernières années, sont descendus dans la rue. Aghajari n'a rien dit que le grand idéologue de la révolution, Ali Shariati, n'ait déjà dit.



Pour aller plus loin, je vous signale deux titres de ce penseur publié en français : *Muhammad de l'Hégire à la mort*, Beyrouth, Al-Bouraq, 2008 et *L'Oumma et l'Imamat*, Beyrouth, Al-Bouraq, 2008.

La question de la direction future de l'Iran reste ouverte, au moins pour une raison principale : le nucléaire. Comment va réagir la communauté internationale, après que ses nombreuses mises en garde ont été ignorées par le régime des mollahs et, à leur tête, Ahmadinejad ?

Mondialisation de l'islam radical : Ben Laden et l'Afghanistan

Retraçons tout d'abord le fil des événements qui ont amené le régime taliban en Afghanistan avant de poursuivre par quelques réflexions sur Ben Laden et al-Qaida.

L'Afghanistan



Il y a seulement quelques années, les Américains ou les Européens n'avaient en général qu'une vague idée de l'endroit où se trouve l'Afghanistan. Avant 1973, c'était une monarchie dans laquelle les conflits tribaux entre Pachtouns, Ouzbeks, Tadjiks, Hazaras et Turkmènes allaient à l'encontre de l'unité nationale. Des tensions existaient également entre la majorité sunnite et une minorité relativement importante de chiïtes, et entre les groupes soufis et islamistes. En 1973, le prince Mohammed Dawūd, un cousin du roi Zahir Shah, renversa la monarchie et se proclama président. Étant donné la position géostratégique de l'Afghanistan qui jouxte l'Union soviétique, les Russes ont considéré qu'il se trouvait dans leur sphère d'influence. En 1978, un coup d'État a installé un gouvernement communiste. En 1979, quand les groupes islamistes se sont rebellés contre ce nouveau gouvernement, les armées soviétiques ont envahi le pays. Pendant les dix années suivantes, la guerre civile fit rage entre les partisans du gouvernement communiste soutenu par l'armée soviétique et les moudjahidin, combattants islamistes de la liberté (expression forgée à partir du terme de djihad). Des sympathisants venus d'autres pays musulmans vinrent rejoindre les rebelles afghans au Pakistan. Les États-Unis, le Pakistan, l'Arabie Saoudite et divers groupes

islamistes apportèrent leur soutien aux moudjahidin. À partir de 1989, les Soviétiques se lassèrent de ce combat interminable et se retirèrent. Privé de l'appui soviétique, le gouvernement communiste d'Afghanistan tomba en 1992. Les divers groupes qui s'étaient unis pour combattre les Soviétiques se retournèrent les uns contre les autres pour la domination du pays. Les volontaires étrangers, appelés les Arabes afghans, repartirent dans leurs pays où beaucoup s'engagèrent dans des groupes radicaux locaux.

La montée du mouvement taliban (ce dernier mot signifie « étudiants ») a démarré vers la fin de 1994, principalement au sein de l'ethnie pachtoune. Ces « étudiants » étaient des réfugiés de la guerre civile qui étaient souvent issus des *madrassas* (universités islamiques) situées du côté pakistanais de la frontière. Les *madrassas*, pour la plupart entretenues par l'argent saoudien, étaient sous la houlette du mouvement islamiste radical néo-Deobandi au Pakistan et de son parti, la Jamiyyat-i-Oulama-l-Islam. En 1999, la Jamiyyat a proféré publiquement des menaces de mort contre tous les Américains au Pakistan, a attisé la violence des foules contre les chiites pakistanais, et a peut-être été impliquée dans des tentatives avortées d'assassinat du président Pervez Musharraf (né en 1943). Les écoles étaient des centres d'endoctrinement et de recrutement d'où sont sortis les soldats talibans. En plus des Afghans et de 80000 Pakistanais ou plus, des musulmans venus du monde entier ont fréquenté ces écoles pour participer au djihad des talibans.

Les Afghans, épuisés par plus de quinze ans de guerre et d'absence de gouvernement et de sécurité efficaces, ont fait bon accueil aux talibans, qui ont apporté la stabilité et l'ordre. En 1996, les talibans ont ainsi conquis la capitale, Kaboul, et régnèrent en maîtres pendant plusieurs années sur 90 % du territoire. Les tribus qui ont constitué l'Alliance du Nord avec à leur tête le commandant Massoud, assassiné quelques jours seulement avant le 11 septembre 2001, sont parvenues à se maintenir uniquement dans certaines parties du pays.

Ce n'est qu'après avoir pris le pouvoir que les talibans ont dévoilé leurs intentions extrémistes. Ils ont interdit la musique, la télévision, les films et même certains jeux pour enfants. Ils ont expulsé les femmes des écoles et de leur lieu de travail et leur ont imposé la *burqa* (un vêtement qui couvre le corps de la tête aux pieds). Considérant leur perception de l'islam comme étant la seule qui soit authentique, les talibans ont également persécuté la minorité chiite, qu'ils considèrent comme hérétique. À l'étranger, beaucoup de dirigeants musulmans ont condamné les actions des talibans, les qualifiant d'aberrations n'ayant rien à voir avec l'islam. Parmi les pays musulmans, seuls le Pakistan, l'Arabie Saoudite et les Émirats ont reconnu le gouvernement taliban. Les États-Unis, paradoxalement, ont soutenu les talibans pendant la guerre civile. Mais après le 11 Septembre, eux qui auparavant étaient restés en grande partie silencieux sur les exactions commises par les talibans ont changé de politique, envahi l'Afghanistan et renversé le régime taliban.

Ben Laden et al-Qaida

Qui est Oussama Ben Laden ?

Oussama Ben Laden est né à Riyad (Arabie Saoudite) le 10 mars 1957 ; il est le dix-septième de 52 enfants. Son père, décédé dans un accident d'avion en 1967, était venu du Yémen du Sud autour de 1930. Ben Laden a grandi dans une famille pieuse, et a fréquenté pendant sa jeunesse le collège Al-Thaghr, à Djeddah (1968). Il épousa une cousine originaire de Lattaquié, en Syrie, et célébra son premier mariage en 1974.

Au départ simple ouvrier, il est entré à l'université Abdelaziz de Djeddah en 1977 et a créé ce qui est devenu l'une des plus grandes entreprises de construction du pays et est maintenant très riche.

Diverses influences ont jalonné son histoire. Dans les années soixante, son père s'est fortement impliqué dans la cause palestinienne, et la défaite de 1967 face à Israël les aurait profondément marqués. Il eut également l'occasion de côtoyer beaucoup d'intellectuels musulmans et d'islamistes radicaux, en particulier son professeur syrien qui, dit-on, était membre des Frères musulmans (dès 1971).

Une autre influence subtile par le jeune Ben Laden fut celle, en 1984, d'un Frère musulman jordanien radical, le docteur Abdallah Azzam, qui est sans doute le premier à avoir conceptualisé une doctrine de djihad global. Il crée avec lui le premier noyau d'al-Qaida, appelé Bureau des services pour les combattants.

Ben Laden a été l'un des premiers Arabes à offrir son soutien aux rebelles anticomunistes d'Afghanistan. De 1979 à 1982, il a rassemblé des fonds et des matériaux pour soutenir la cause rebelle et est entré en personne dans le pays avec des machines de construction pour soutenir les rebelles en 1982. Dès 1984, Ben Laden avait établi un centre du côté pakistanais de la frontière destiné à abriter les Arabes qui partaient rejoindre les moudjahidin en Afghanistan. En 1986, il installa ses propres camps d'Arabes afghans placés sous son commandement.

En 1987, il fait une rencontre décisive, celle du médecin égyptien Ayman Al-Zawahiri. Il se radicalise plus encore et quitte Abdallah Azzam, son mentor syrien. En août 1988, Ben Laden crée al-Qaida (« la base, la direction »), une organisation qui lui permet de contrôler le recrutement des combattants pour l'Afghanistan et les fonds qui proviennent de partout.

Après le retrait soviétique, Ben Laden est rentré chez lui. Il a offert de lever des troupes pour défendre l'Arabie Saoudite quand l'Irak a envahi le Koweït en 1991 et s'est senti trahi quand les Saoudiens ont fait appel aux infidèles américains pour défendre les lieux saints de l'islam.

La même année, Ben Laden s'installe au Soudan, où il continue à s'enrichir grâce à ses entreprises. Son ultime rupture avec la famille royale saoudienne date de 1994.

Quand le gouvernement soudanais force Ben Laden à partir, il revient en Afghanistan et installe son QG à Tora Bora (1996), où il est de plus en plus proche du chef taliban, Mollah Omar, tandis que l'influence du docteur égyptien Ayman al-Zawahiri s'accroît. La même année, Ben Laden publie sa « déclaration de djihad » contre l'Occident et l'Amérique, essayant de prouver que son djihad répondait bien aux critères du djihad juste selon la loi islamique.

Pour Ben Laden, toute action dirigée contre l'Amérique et l'Occident constitue un djihad défensif car l'Occident s'est depuis longtemps engagé dans une croisade contre l'islam. La création en 1998 du Front mondial du djihad lui permet d'étendre sa doctrine à l'ensemble des groupuscules dispersés dans le monde. En 2000, le Front islamique mondial passe à un niveau d'organisation plus élevé. Désormais, il veut s'attaquer aux croisés et aux juifs. Ben Laden publie une fatwa disant que tous les musulmans ont le devoir de tuer les Américains et leurs alliés. L'attaque du 11 septembre 2001 – qui a touché au cœur New York et visé Washington – faisait partie de ce djihad ininterrompu.

Ben Laden n'est ni un chef d'État ni une personne instruite dans la loi islamique, mais un « révolutionnaire ». Selon la loi islamique traditionnelle, il n'aurait aucune autorité pour proclamer le djihad ou publier une fatwa. Cependant, en tant qu'individu prêt à tenir tête aux États-Unis, il est populaire chez les musulmans de la rue qui pour autant ne sont pas prêts à prendre part personnellement aux actions terroristes que revendique leur idole.

Depuis qu'il a échappé aux troupes américaines en décembre 2001, Ben Laden reste introuvable. Seuls quelques enregistrements viennent de temps à autre ponctuer sa croisade contre les impies. D'aucuns disent qu'il est malade, d'autres prétendent qu'il est enseveli sous les milliers de tonnes de gravats des bombardements de sa cache à Tora Bora.

Que penser d'al-Qaida ?

Al-Qaida reste dangereuse. Bien que largement décimée depuis le 11 septembre 2001, elle s'est reproduite dans une multitude de cellules dormantes qui n'ont aucun rapport avec la « base », mais qui agissent de manière réactionnelle. C'est dans de tels groupuscules, faibles ou sous influence, que des personnalités isolées peuvent décider tel ou tel geste grave ou passer à l'acte après avoir visionné une cassette vidéo appelant à la guerre sainte (djihad), vu à la télévision une opération kamikaze ou subi un affront de la part des autorités.

Récemment encore, al-Qaida a montré qu'elle sait se redéployer sur des zones qui étaient éloignées de son centre d'activité : al-Qaida Maghreb, qui a touché l'Algérie, gagne maintenant le Maroc, la Mauritanie et la Libye.

Le renouveau de l'islam, enjeu de demain

Aujourd'hui, l'islam en général est donc confronté à son adaptation au réel. Le sunnisme doit jouer son rôle, puisqu'il est la branche principale de l'islam. C'est le problème de la « réforme » (*islah*).



On appelle réforme toute action menée par un penseur musulman dans l'un des pays de la terre musulmane, que ce soit sur un thème de droit ou sur toute autre problématique de son choix.

Plusieurs précurseurs ont vu le jour entre le XI^e et le XV^e siècle, c'est-à-dire entre le moment où tout allait bien pour l'islam (fin du XI^e siècle) et le moment où tout commençait à aller mal (début du XIV^e) : Ibn Hazm (994-1063), juriste zahiriste de son état, qui était d'abord un théologien sévère, le mystique Al-Ghazzali (1058-1111), le philosophe rationaliste Ibn Rochd (1126-1198) – Averroès –, l'autre grand mystique Ibn Arabi (1165-1240) et même, par certains côtés, Ibn Taymiyya (1263-1328 ou 29), aujourd'hui tête de file des néofondamentalistes (salafistes), et le sociologue d'origine tunisienne Ibn Khaldoun (1332-1406).

Le dernier mouvement de modernisation de l'islam est né en Asie, essentiellement en Inde et au Pakistan, pays à majorité sunnite, malgré leur voisinage avec le foyer chiite. Tout en prenant appui sur la Tradition, les nouveaux réformateurs musulmans (moudjahidin) ont compris la nécessité de s'ouvrir sur le monde tel qu'il se présente et de ne pas s'enfermer dans une identité qui serait illusoire et donc stérile.

L'évaluation de l'ijtihad

Tous ces mouvements, toutes ces personnalités, à commencer par la plus ancienne d'entre elles, Sayyid Ahmed Khân (1817-1898) – qu'il ne faut pas confondre avec Ali Pacha (1815-1871), homme d'État turc et auteur des tanzimat (ou réformes) qui allaient amener l'avènement de Mustapha Kémal Atatürk –, toutes ces doctrines sont d'accord sur un point : l'ijtihad, qui est l'effort d'interprétation et de renouveau de la pensée islamique en vertu des évolutions sociétales d'aujourd'hui. Le seul point de divergence entre les différents courants est celui de l'évaluation de cet effort.

En l'espèce, la question est double : est-ce que l'ijtihad est applicable à toutes les sources de la Tradition et de la jurisprudence, avec une possibilité

de revoir de fond en comble les édits religieux du passé ? Ou vise-t-il seulement à adapter formellement la charia aux conditions de vie nouvelles, sans toucher à l'essentiel ? Faut-il tenir compte de l'avis personnel (*ray'i*) du musulman, dès lors que son expérience est de plus en plus diversifiée, ou faut-il à tout prix préserver le bon vieux principe consensuel de l'*ijma'* (*consensus omnium*) ?

La question de la modernité

Aujourd'hui, l'islam est confronté à l'intrusion de la modernité et au phénomène de la mondialisation. Faut-il moderniser l'islam ou islamiser la modernité ? C'est là un parallèle qui n'a pas lieu d'être, car l'islam étant une religion adossée à une doctrine, c'est aux musulmans de procéder à une mutation décisive de leur conduite au cœur même des transformations actuelles. Que ce soit pour des questions éthiques ou pour accompagner un progrès scientifique parfois effrayant, les musulmans sont appelés à investir la rupture et la transformation de leurs usages. *Idem* pour les questions de droit. Est-il admissible que les femmes puissent encore avoir droit à une demi-part d'héritage lorsque certaines d'entre elles, par leur engagement dans le monde professionnel, ramènent le salaire du couple ?

La modernité s'immisce quasiment partout, aidée en cela par l'éducation des jeunes et en particulier des filles. Les médias nationaux et internationaux agissent pour leur part sur les consciences individuelles, pour les faire évoluer vers un concept malheureusement unique, celui de la société de consommation. Toutes ces évolutions, bonnes ou mauvaises, participent d'un credo très fort, celui de l'adaptation à la vie telle qu'elle se manifeste aujourd'hui.

Enfin, l'exode rural et l'édification rapide des villes ajoutent leurs poids à ces mutations. Lorsqu'on habite un F3, on ne peut pas espérer avoir plus de quatre ou cinq enfants. Il y a donc une limitation objective des naissances que la même famille n'aurait pas été contrainte de faire dans les campagnes où l'on disposait de plus d'espace, avec un accès plus aisé aux produits de la ferme.

Toutes ces raisons expliquent pourquoi la question de la modernité de l'islam et des musulmans sera l'un des enjeux du XXI^e siècle.

Ex-cursus

La sagesse musulmane

Définition de la sagesse musulmane

- ▶ La sagesse dans le Coran
 - ▶ La sagesse populaire
 - ▶ La sagesse de l'imam Ali
-

Dans ce chapitre, sorte d'*ex-cursus* complètement différent des précédents à la fois par sa forme et par son contenu, on parlera de sagesse coranique, de proverbes arabes ou musulmans et de sentences universelles. De hadiths aussi (propos du prophète Mohammed), l'une des bases de la Sunna et de l'islam, un peu comme l'a été le Livre des proverbes pour la chrétienté. Il est rare en effet qu'un peuple, une ethnie ou un groupe social musulman ne s'y reconnaisse pas car, depuis longtemps, l'Orient a apprivoisé toutes ces disciplines de l'oralité et du « vivre ensemble ». C'est sa partie aérienne et lyrique, mais aussi une autre façon de rendre hommage à Allah, d'autant que « la sagesse et la puissance sont Ses attributs » (Coran, 30, 27). Bien avant l'islam, les tribus bédouines rivalisaient entre elles de bonnes paroles que les scribes enregistraient ou apprenaient par cœur. Une sorte de « Bourse régionale de l'oralité » était organisée à Okaz, la foire de La Mecque, et dans toutes les cités caravanières de la péninsule. La poésie et les bons mots ont été reconnus par l'islam, au point que certains poèmes glorieux étaient suspendus au temple de la Kaaba. Depuis lors, un grand nombre d'auteurs, des chroniqueurs, des savants, des théologiens ont voulu transmettre leur savoir en passant par le truchement du vers poétique ou de la sentence.

C'est ainsi qu'Avicenne écrivit son *Poème de la médecine*, paru en français, en arabe et en latin aux Belles Lettres en 1956, où il dit notamment :

Dieu a réparti entre tous les hommes la raison et les sens en même temps que la vie. Mais chacun a son caractère propre et en cela éclate Sa Merveilleuse Sagesse. Ainsi, quiconque a banni de son âme la Laideur, a pu acquérir la Vertu. La Parole et les Arts différencient l'homme de l'animal...

Il a dit aussi à propos des parfums :

Toute plante aromatique, toute fleur possède un tempérament chaud, à l'exception de cinq d'entre elles : myrte, saule, nénuphar, rose et violette qui répandent un arôme froid. La chaleur est dans les parfums et les bois odoriférants, à l'exception du santal et du camphrier.

La littérature arabo-persane est riche de plusieurs centaines d'ouvrages où cette sagesse coule avec l'esprit du temps et s'exprime librement. Généralement, ce sont les princes, les marchands et les imams qui en usent le plus, mais les enseignants, les parents et les amis ne manquent pas d'y faire recours.



Pour mémoire, je citerai quelques titres d'ouvrages qui vous permettront d'approfondir cet aspect, en omettant volontairement les travaux de Sacy, Cherbonneau, Chauvin, Freytag, Quatremère, Zamakhchari, Barbier de Meynard, Lane et Montet, car ils sont très anciens :

- ✓ *Énigmes tunisiennes*, Jean Quéméneur, Tunis, réédition IBLA, 2005.
- ✓ *Légendes et coutumes afghanes*, Ria Hackin et Ahmad Ali Kohzad, Paris, Imprimerie nationale, 1953.
- ✓ *Proverbes et dictons syro-libanais*, M.-M. Feghali, Paris, Institut d'ethnologie, 1938.
- ✓ *Le Cadi et la mouche*, Jahiz, Paris, Sindbad, 1988.
- ✓ *La Beauté est le gibier des cœurs*, Thaâlibi, Paris, Sindbad, 1987.
- ✓ *Chez le marchand de musc*, Ahmed Rassim, Paris, Clancier-Guénaud, 1988.
- ✓ *Mille et un contes, récits et légendes arabes* de René Basset, Paris, José Corti, 2005, 2 vol.

La sagesse coranique

L'éthique musulmane a des incidences directes dans la vie quotidienne. Certes, le Coran ne fait pas de place particulière à l'homme, au sens où nous l'entendons aujourd'hui, et surtout depuis l'avènement des sciences humaines (fin XIX^e-début du XX^e siècle), mais il ne cesse de l'évoquer, tant du point de vue de la conduite morale que des conséquences plus ou moins néfastes de ses actes. L'homme dans le Coran est entièrement contenu dans le projet divin, en grande partie dans son rapport plus ou moins sincère à la foi, seule entrée valide aux yeux de l'islam. Par ailleurs, nous avons vu tout au long de ce livre que le Coran était riche de références consacrées à l'éthique sociale et individuelle, à la famille, au respect des générations entre elles et à l'amour du prochain. Il fourmille de directives morales visant à

alerter le fidèle sur les devoirs qui lui incombent, tant à l'égard du prochain que du Dieu Tout-Puissant.

Dans ce florilège, j'ai voulu donner un aperçu large et non exhaustif des options les plus fondamentales du Livre sacré des musulmans en commençant par les versets relatifs à l'homme et à sa condition humaine.

Tout d'abord, sa conception. On lit dans le Coran : « Ô vous les Hommes. Nous vous avons créés à partir d'un mâle et d'une femelle. Nous vous avons constitués en peuples et en tribus pour que vous vous reconnaissiez. Le plus noble d'entre vous, auprès de Dieu, est le plus pieux » (Coran, Al-Hujûrat, XLIX, 13). Puis, son tempérament, son caractère : « L'Homme est créé d'impatience » (XXI, 37), « L'Homme est créé d'inquiétude » (LXX, 19), « L'Homme est créé de faiblesse » (IV, 28). Enfin, sa perfection : « Dieu a donné à l'Homme une forme exemplaire, parfaite » (XL, 64 et XCV, 4).

Les vingt-cinq versets coraniques qui suivent présentent la question de l'éthique individuelle de manière exemplaire. Nous les découvrons ensemble :

1. « La vie droite se distingue de l'erreur » (II, 256).
2. « Le bien et le mal ne sauraient avoir le même poids » (XLI, 34).
3. « Le bien qui t'arrive provient de Dieu ; le mal qui t'arrive ne peut venir que de toi-même » (IV, 79).
4. « Ne vous diffamez pas mutuellement » (XLIX, 11).
5. « La meilleure communauté est celle qui appelle au bien et qui prohibe le mal » (III, 104 et 110).
6. « Pas de contrainte en religion » (II, 256).
7. « Celui qui prend part à une mauvaise action est imputé (dans l'au-delà) d'une part de cette action. Celui qui aide à la réalisation d'une bonne action acquiert une part de cette action » (IV, 85).
8. « Aidez-vous mutuellement dans la voie du bien et de la vertu » (V, 2).
9. « La réconciliation est un bien » (IV, 128).
10. « Heureux ceux qui sont prémunis contre le mal de l'avarice » (LIX, 9).
11. « Quiconque commet un péché ne l'a commis que contre lui-même. Allah le sait. Allah est sage » (IV, 111).
12. « Rien n'échappe à la connaissance de ton Dieu, quelque minuscule que cela puisse être, ni sur terre ni au ciel, que ce soit encore plus petit ou plus grand, car tout est écrit dans le Livre évident » (X, 61).

13. « Oh vous qui croyez, tenez vos engagements (ou respectez les contrats que vous avez passés) (V, 1).
14. « Éloignez-vous des faux serments et du mensonge » (XXII, 30).
15. « Allah n'aime ni la suffisance ni la prétention » (XXXI, 18).
16. « Honorez votre engagement, car l'engagement est assorti de responsabilité » (XVII, 34).
17. « Nous n'imposons de choses à une personne (littéralement « à une âme ») que ce qu'elle est capable d'assumer » (VI, 152).
18. « Et si vous vous exprimez, faites-le avec équité » (VI, 152).
19. « Faire une aumône en public est une bénédiction ; mais le faire discrètement est encore plus louable » (II, 271).
20. « Une bonne parole et un pardon valent mieux qu'une aumône suivie de reproches » (II, 263).
21. L'action de celui qui fait un don uniquement par ostentation est « semblable à une grosse roche recouverte de terre meuble qui vient d'être lavée par une forte pluie, laissant le rocher à nu » (II, 264).
22. « C'est Dieu qui vous a donné l'ouïe, la vue et un cœur pour sentir. Combien peu reconnaissent ses bienfaits » (XXIII, 78).
23. « Nous leur avons apporté la vérité, et ils persistent dans le mensonge... » (XXIII, 90).
24. « Chaque fois qu'ils allument un feu pour la guerre, Dieu l'éteint » (V, 64).
25. « Celui qui aura fait le bien du poids d'un atome, le verra. Celui qui aura fait le mal du poids d'un atome, le verra » (XCIX, 7-8).

La sagesse populaire

À l'instar du Coran et des *Mille et Une Nuits*, les peuples musulmans ont fait preuve d'une grande créativité orale et d'ingéniosité. Ils ont imaginé toutes sortes de situations où l'homme en action, l'homme social, le mari ou l'épouse, le père ou la mère, l'ami ou l'étranger de passage, le confident ou l'ennemi sont observés et questionnés. L'adage populaire dit d'ailleurs : « Questionne l'homme d'expérience et tu peux te passer du médecin », tant le savoir pratique est valorisé, surtout s'il a eu le temps de reposer. Il est pour l'homme du monde plus sûr que toute autre connaissance fraîchement

acquise. Des volumes conséquents ont été rédigés dans ce sens. Le but avoué est d'éduquer le croyant et de l'aider à s'améliorer dans la voie tracée par les pieux ancêtres.

Voici une cinquantaine d'expressions qui reflètent cette pensée populaire en vigueur dans la plupart des pays musulmans. Vous remarquerez que le choix qui en a été fait est parfaitement aléatoire, une façon comme une autre de faire figurer toutes les sensibilités, y compris celle des Touaregs et des Pachtounes. Bokhari, Muslim, Zamakhchari, Ghazali, Isfahani, Aboul-'Ala sont des érudits musulmans ; Saladin, un souverain.

1. « La vie de l'homme s'écoule comme une cruche d'eau » (sagesse populaire).
2. « Noblesse et générosité sont la sagesse des hommes pieux » (Mutanabbi).
3. « L'homme noble est celui qui est utile à tous les hommes » (sagesse populaire).
4. « Être juste envers les gens vaut une aumône » (Bokhari).
5. « Donnez à celui qui a faim, visitez le malade et délivrez le prisonnier » (Bokhari).
6. « L'éducation de l'homme vaut mieux que l'or qu'il possède » (sagesse populaire).

Variante 1 : « L'éducation vaut plus que la richesse » ; « Tous les maux de l'homme lui viennent de sa langue ».

7. « Il faut craindre l'homme vil quand il est rassasié » (sagesse populaire).

Variante 1 : « Redoute l'homme de rien si tu le traites avec honneur. »

Variante 2 : « L'homme de rien, si tu l'oins, te donnera un coup de poing. »

8. « L'homme qui, par ses bienfaits, met sa réputation à l'abri de la critique, augmente sa renommée ; mais celui qui ne craint point la censure en deviendra l'objet » (poèmes suspendus à la Kaaba).
9. « Celui-là verra sa gloire changée en ignominie, et se repentira de ses bienfaits, qui les aura répandus sur des hommes qui en sont indignes » (poèmes suspendus à la Kaaba).
10. « Quiconque n'a point les armes à la main pour défendre sa citerne, en verra les bords renversés ; et celui qui s'abstient de toute violence sera la victime de l'injustice » (poèmes suspendus à la Kaaba).

11. « La langue de l'homme est la moitié de son être ; son cœur en est l'autre moitié : il n'a de plus que la figure, qui est un composé de chair et de sang » (poèmes suspendus à la Kaaba).
12. « Le délire de la vieillesse n'est point suivi d'un âge plus raisonnable, comme l'enfance, dont la folie fait place à l'adolescence » (poèmes suspendus à la Kaaba).
13. « Le silence est une sagesse ; de lui procèdent toutes les sagesse. Si le fils de la tourterelle ne roucoulait pas, il n'attirerait pas vers lui le serpent qui erre » (Abd ar-Rahman El-Madjdoub).
14. « La valeur de l'homme n'est pas dans les deux plus petites choses que sont le cœur et la langue ; elle est dans les deux plus grandes, à savoir les œuvres et la foi » (Zamakhchari).
15. « Au nom de Dieu, le Clément, le Miséricordieux : "Dis : il est le Dieu, l'Unique. Il est l'Impénétrable. Il n'a pas engendré et il n'est pas engendré. Nul n'est égal à Lui." » (sourate *Al-Ikhlâs*, CXII)
16. « Sois le plus sage des sages au milieu des sages et si tu es avec des fous sois plus fou qu'eux » (sagesse arabe).
17. On tient de l'imam Moussa cette parole du Dieu Très-Haut : « Je n'ai point rendu les riches puissants pour qu'ils se montrent généreux envers moi, et je n'ai pas privé les pauvres de tout, pour qu'ils soient méprisables à mes yeux ; mais j'ai voulu éprouver les riches par les pauvres. Si les pauvres n'existaient pas, jamais les riches n'entreraient au paradis » (hadith).
18. « On exigera de toi ce que la nature t'a donné ; car, à l'homme éloquent, on demandera un langage sublime » (Aboul-'Ala).
19. « La beauté des hommes n'est point pour eux une parure, lorsque l'éloquence ne seconde pas la beauté » (Imad-Eddin Isfahani).
20. « Le bon cheval se reconnaît à ses yeux » (sagesse populaire).
Se dit d'un homme dont l'extérieur annonce des qualités intérieures.
21. « Lorsque de deux choses, la meilleure est un mensonge, toutes deux sont mauvaises. »
Ce proverbe s'applique à celui qui, pour se justifier d'une mauvaise action, a recours au mensonge. On dit aussi : « Son excuse est pire que sa faute. »
22. « Le mépris pour un homme vil est encore une indulgence » (sagesse populaire).
23. « Même le menteur dit parfois la vérité » (maxime syro-libanaise).

24. « Il arrive que d'une petite chose naisse une grande. Ainsi des noyaux de dattes poussent des palmiers » (Aboul-'Ala).
25. « La meilleure des conduites est celle qui se situe au milieu. »
Thème de la modération.
26. « Si ta générosité est destinée à un être de bonne éducation, tu deviendras son obligé. Si ta générosité est orientée vers un être de peu d'éducation, il sera ingrat. »
27. « Tout mot que tu arrives à tenir entre tes lèvres est un esclave ; celui que tu prononces mal à propos est ton maître » (sagesse arabe).
28. « Abondance d'enfants vaut mieux qu'abondance de biens. »
« Le sein ne saurait engendrer d'ennemi » (sagesse tunisienne).
29. « Le Paradis musulman est sous les pieds des mères. »
Respect des mères et des aînés.
30. « Si ton ami est du miel, ne le lèche pas complètement » (sagesse populaire anonyme).
31. « La vraie religion se juge à travers les actes (et non pas dans les déclarations) » (pensée musulmane courante).
Pas d'ostentation en matière de foi. Le commerçant qui fait du zèle en fréquentant la mosquée et qui augmente ses prix ne peut se réclamer de l'humilité du vrai musulman. Un musulman qui prie toute la journée à la mosquée en oubliant sa famille n'est pas plus sincère que celui qui s'acquitte de ses seules prières canoniques.
32. « L'auteur d'un don ne se mentionne pas, celui qui reçoit l'aide ne l'oublie pas » (sagesse anonyme).
Un don se fait selon sa conscience et non selon la publicité qu'il procure.
33. « Pardonner par erreur me plaît davantage que punir à tort » (Saladin).
34. « Aucun de nous n'est croyant tant qu'il ne désire pas pour son frère ce qu'il désire pour lui-même » (Bokhari et Muslim).
35. « Je suis une amante, dit la liberté, ceux qui veulent être des esclaves, je ne les embrasserai pas » (pensée pachtoune).
36. « Entrer par la porte des passions est chose aisée ; en sortir est difficile » (sagesse arabe).

37. « Le meilleur des princes est celui qui fréquente les savants, le pire des savants est celui qui fréquente les princes » (sagesse persane).
38. « Celui qui possède des biens en abondance – jardin, verger, servantes, esclaves, or ou argent – souffre plus que celui qui possède peu, au moment de l'agonie, puisqu'il doit se séparer de ces biens » (Ghazali).
39. « Voisin tout proche vaut mieux que frère très éloigné » (pensée arabe).

Le respect du voisinage est sacré en islam.

40. « Il n'y a aucune différence entre un Arabe et un non-Arabe, sinon le degré de la foi de chacun » (sagesse coranique).
41. « La conjecture du sage est plus sûre que la certitude de l'ignorant » (adage populaire).
42. « Donner vaut mieux que prier ; donner vaut mieux que jeûner » (proverbe touareg).
43. « Être juste envers les gens vaut une aumône » (hadith rapporté par Bokhari).
44. « Cette vie n'est qu'un meuble fragile. Insensé celui qui s'y attache ! Ce qui est passé est mort ; ce que l'on espère est caché : tu n'as à toi que l'instant où tu respères » (sagesse musulmane).
45. « La vraie richesse, c'est la satisfaction » ou « Le sentiment de pleine satisfaction est un trésor inépuisable ».

Quelqu'un qui est satisfait de son sort a plus de valeur aux yeux de la société que quelqu'un d'autre, très fortuné mais avare et toujours insatisfait.

46. « C'est de la femme que naît l'homme » (sagesse populaire).
47. « Fais à ton prochain le bien qu'il n'a pas su te faire » (proverbe touareg).

Variante : « Fais à ton prochain le bien que tu voudrais que l'on te fasse. »

48. « Ô toi dont l'apparence est flatteuse, qui es-tu vraiment à l'intérieur ? » (expression populaire maghrébine).

Les sentences de l'imam Ali

Plusieurs recueils de sagesse attribuées à Ali Ibn Abi Taleb (mort en 661), compagnon du Prophète et gendre par sa fille Fatima, circulent parmi les populations chiïtes. Certains éditeurs de traditions prophétiques se sont fait une spécialité de ne publier que cela, sans jamais se soucier ni du nombre exact des sentences qui est ici de 157, ni de leur véracité. Mais la conviction commune prétend que Ali a véritablement prononcé ces sentences. Ainsi, la sagesse populaire a réussi à en faire une sorte de catéchisme pour tous les jeunes enfants, qu'ils soient chiïtes ou sunnites. Là encore, on remarquera que certaines maximes croisent celles que nous avons vues auparavant, ou s'en approchent de très près, ce qui, après tout, est une bonne chose pour l'établissement de la version définitive :

1. Les amis de ce siècle sont les espions de nos défauts.
2. Le repos de l'âme a lieu dans le désespoir.
3. C'est avoir du courage que de cacher ses afflictions.
4. La vertu du père et de la mère vaut une ancienne noblesse.
5. Donne ce monde-ci pour l'autre, tu feras un marché avantageux.
6. Sois matinal, tu feras fortune.
7. Le ventre de l'homme (être humain) est son ennemi.
8. Le bonheur de la vie consiste à bien faire.
9. L'homme s'éprouve par la langue.
10. Ne perds pas ton bienfait en le reprochant.
11. Celui qui donne d'un air gracieux fait un double présent.
12. Mets ta confiance en Dieu, cela suffit.
13. Différer une mauvaise action, c'est la commencer.
14. Répare dans ta vieillesse les fautes de ta jeunesse.
15. Augure bien de ton entreprise, tu réussiras.
16. Le respect mutuel resserre l'amitié.
17. Évite tout mal, tu seras honoré.
18. Fais-toi une parure de l'abandon des vices.

19. Trois choses perdent l'homme : l'orgueil, l'avarice et le plaisir.
20. Un tiers de la foi est l'intelligence, un tiers la pudeur, un tiers la générosité.
21. La terre du tombeau pourra seule remplir la bouche de l'avidé.
22. La paix du cœur est un habit qui ne s'use point.
23. Double ton bienfait en le cachant.
24. La justice est l'appui de la royauté.
25. Louer son bienfaiteur, c'est demander un nouveau bienfait.
26. Sois libéral de ce que tu possèdes.
27. Le règne du mensonge n'est que d'un moment, celui de la vérité est éternel.
28. La perfection du discours, c'est d'être court.
29. Ce n'est pas peu de chose que de se trouver en bonne compagnie.
30. Fréquente les pauvres, tu remercieras Dieu de meilleur cœur.
31. La douceur de caractère est un secours pour l'homme.
32. La science est l'ornement de l'homme.
33. La pudeur sert de voile à l'homme.
34. Les outrages des enfants brûlent le cœur des pères.
35. La témérité de l'homme le perd.
36. L'arbre qui n'a pas de racines ne peut s'épanouir.
37. Avoir un métier, c'est avoir un trésor.
38. Crains Dieu, tu n'auras personne d'autre à redouter.
39. Résiste à toi-même, tu connaîtras le repos.
40. Le meilleur des compagnons est celui qui oriente le voyageur sur le bon chemin.
41. Dis-moi qui tu fréquentes, je te dirai qui tu es.
42. La crainte de Dieu purifie les cœurs.
43. Les meilleures richesses sont celles que l'on emploie à l'avantage de Dieu.

44. Le remède aux peines du cœur, c'est de se résigner à la volonté de Dieu.
45. La maladie la plus ordinaire à l'âme, c'est l'avidité.
46. On connaît l'esprit de l'homme par ce qu'il fait, et sa science par ce qu'il dit.
47. Ce qui fait le bonheur des gens vils fait le malheur des gens d'honneur.
48. Les écus de l'avare sont comme des pierres.
49. La religion d'un homme, ce sont ses actions et ses paroles.
50. Comprime toujours ta colère, tu t'en trouveras bien.
51. Laisse l'insolent dans son insolence.
52. Une seule offense c'est beaucoup, mille services sont peu de chose.
53. Les mets que donnent les rois brûlent les lèvres.
54. Louer les amis de Dieu, c'est s'attirer sa miséricorde.
55. La bassesse de l'homme paraît dans ses désirs.
56. Celui qui s'estime peu est beaucoup devant Dieu.
57. Le souvenir de la jeunesse fait soupirer la vieillesse.
58. La vue d'un ami réjouit le cœur.
59. Honore ton père, ton fils t'honorera.
60. La douceur de la vie consiste dans la sécurité.
61. Le rang que donne la science est le plus élevé de tous.
62. Ce qui t'est nécessaire te recherche, tiens-toi donc en repos.
63. La naissance est le messager de la mort.
64. Observe toujours la justice, même dans les emportements de l'âme.
65. Pèse les hommes à leur balance.
66. La perte de la science est moins fâcheuse que la mort des savants.
67. Visite celui qui fait cas de ta visite.
68. La dévotion du vulgaire est erreur, celle du sage est une grâce.
69. Les visites entretiennent l'amitié.

70. Le monde regorge de maux.
71. Celui qui visite les gens de basse condition montre son humilité.
72. Les joies de ce monde ne sont que vanité.
73. Le plus grand défaut est le manque de sincérité.
74. Les actions ordinaires de l'homme font connaître le secret de ses pensées.
75. Les plaintes sont l'arme des faibles.
76. La modestie élève l'homme.
77. La jactance est l'opprobre de la science.
78. L'avarice du riche est son supplice.
79. Il vaut mieux savoir un peu qu'agir beaucoup (sans savoir).
80. Les cheveux blancs sont les premiers messagers de la mort.
81. Un riche avare est plus pauvre qu'un pauvre libéral.
82. L'habitude rend l'action moins pénible.
83. Est méchant homme celui que les autres craignent.
84. La sincérité sauve l'homme (de bien des périls).
85. La prière de la nuit rend le jour prospère.
86. Sois le compagnon des bons, tu ne craindras pas les méchants.
87. Le silence de l'ignorant est sa protection.
88. La piété se conserve par la continence et se perd par la convoitise.
89. Les desseins de celui qui place son espoir ailleurs qu'en Dieu ne sauraient réussir.
90. Un coup reçu d'un ami est plus douloureux que celui qui vient d'ailleurs.
91. Celui qui ne mange que des viandes permises a le cœur pur.
92. Ce qui serre le cœur est plus fâcheux que ce qui fait resserrer la main (la pauvreté).
93. Celui dont la main a été obligée de se resserrer a aussi le cœur serré.

94. Le monde est trop étroit pour loger deux ennemis.
95. Celui qui se confie à Dieu est toujours content.
96. Heureux celui qui a de quoi vivre, et la santé en plus.
97. Une longue vie passée dans les exercices de la piété est le propre des prophètes.
98. La vie d'un homme est longue quand ses travaux sont courts.
99. Fuis les choses embrouillées.
100. Qui a de courtes espérances a de longues douleurs.
101. Obéir à l'ennemi c'est se perdre, obéir à Dieu c'est se sauver.
102. L'injustice conduit l'homme à sa ruine.
103. La soif que l'avare ressent pour l'or est plus violente que celle que l'homme altéré ressent pour l'eau.
104. Le roi est l'ombre de Dieu sur terre.
105. Les ténèbres de l'injustice obscurcissent la foi.
106. L'ombre du boiteux est tordue.
107. Vis content de ton sort, tu seras un roi.
108. Ton ennemi est entre tes deux côtés.
109. La honte de la pauvreté est plus légère que celle de la richesse.
110. L'adversité est l'avant-coureur de la prospérité.
111. Un sage ennemi vaut mieux qu'un fol ami.
112. Je suis étonné de voir les uns qui espèrent et ne font rien ; les autres qui n'espèrent rien et qui font.
113. C'est avoir eu sa part au butin que de se sauver.
114. L'agonie de la mort est moins fâcheuse que la compagnie d'un homme qui déplaît.
115. Il n'y a point de part pour ceux qui sont absents.
116. La colère, quoique juste, est une chose honteuse.
117. Heureux celui qui se sauve de sa propre malice.

118. L'action de l'homme parle de son origine.
119. Ta faiblesse vient de la force de ton adversaire.
120. Dans chaque cœur se loge un souci.
121. Le bien que l'on fait à un ingrat est perdu.
122. Recevoir la vérité est un acte de religion.
123. L'avidité tue l'avide.
124. Mesure ton entreprise à tes forces, tu réussiras.
125. Le prix de l'homme, ce sont ses bonnes œuvres.
126. Un cœur est dur quand il est plein.
127. La parole de Dieu est la médecine de l'âme.
128. C'est être assez malade que d'être vieux.
129. L'envieux trouve dans son envie même une punition suffisante.
130. La perfection de la science consiste dans la douceur.
131. Les biens du monde ont un défaut qui seul peut te les faire apprécier à leur juste valeur, ils sont périssables.
132. Adoucis ton cœur, tu seras aimé.
133. L'empire de la science est immuable.
134. Toute haine peut cesser, excepté celle de l'envieux.
135. Si l'homme connaissait le prix de la récompense qui l'attend, il renoncerait à ses vaines occupations.
136. Un cœur ambitieux a de longs soucis.
137. L'académie des savants est un des prés du paradis.
138. Être avec des méchants, c'est voyager sur mer.
139. Où l'eau est bonne il y a foule.
140. Le mérite de l'homme est sous sa langue.
141. Dors sans souci, tu seras dans le meilleur lit du monde.
142. N'obscurcis point la lumière de tes cheveux blancs par tes débauches.

143. Le vrai bonheur gît dans la bonne foi.
144. Faire du bien à qui ne le mérite pas, c'est faire du mal.
145. Il est à plaindre celui qui joint à un mauvais physique un naturel peu avenant.
146. Qui ne te hait point t'aime.
147. Celui qui prend soin d'un orphelin est béni de Dieu.
148. Garde-toi de suivre l'avis d'un ennemi.
149. La pensée de l'autre monde n'occupe guère que celui qui est heureux : le malheureux ne pense qu'à celui-ci.
150. L'amour désordonné de soi est la perte de l'homme.
151. Donne ce que tu peux, on t'en saura gré.
152. Un homme d'esprit n'est jamais pauvre.
153. Un menteur n'est point un homme d'honneur.
154. Il ne se trouve point d'injure à dire à un infâme.
155. Qui n'a rien de superflu n'est point riche.
156. Un calomniateur fait en un moment des maux qui durent très longtemps.
157. La peur est passée quand le mal est venu.

Cette liste des sentences de l'imam Ali n'est pas exclusive de toutes celles qui traitent du pouvoir et de la religion – une spécialité tout orientale – de la bêtise humaine, de *djuha* (le fou le plus sage de la littérature orale) et de la médiocrité des gouvernants, qui trouvent là une riposte acerbe d'autant plus virulente qu'elle est généralement interdite. Enfin, les traités d'éthique musulmane regorgent d'une sagesse savoureuse qui fonctionne comme un miroir de la psychologie collective et de ses tourments. Il est certain que nous n'avons là qu'un petit échantillon de la sagesse immémoriale que les terroirs arabo-andalou, maghrébin, perse, afghan et turc ont distillé depuis le début de l'islam jusqu'à nos jours.

Sixième partie

La partie des Dix



Dans cette partie . . .

L'islam est à la fois une religion et une civilisation. Dans cette partie, nous nous intéresserons à dix grandes contributions de la civilisation musulmane et à dix personnes qui ont marqué l'histoire universelle. Si certaines de ces personnes et de ces contributions sont étroitement liées à l'islam en tant que religion, d'autres concernent davantage la culture dans laquelle la religion musulmane s'est épanouie.

Le dernier chapitre aborde un domaine différent. Vous y ferez le tour du monde musulman en dix grandes régions, dont certaines font l'objet d'une attention quasi-quotidienne de la part des médias internationaux.

Chapitre 19

Dix grandes contributions de la civilisation musulmane

Dans ce chapitre

- ▶ Avancées en mathématiques et en astronomie
 - ▶ Amélioration des connaissances dans le domaine de la santé
 - ▶ Avancées dans le domaine de l'ingénierie et de la technologie
 - ▶ Splendeurs de pierre
-

Dans ce domaine, comme dans d'autres, chacun sera tenté de mentionner les contributions qui lui paraissent les plus significatives, laissant nécessairement dans l'ombre d'autres apports non moins importants. La sélection opérée par chacun est fatalement marquée par des choix subjectifs dépendant de la culture mais aussi des préjugés, du lieu et de l'époque dans lesquels vit l'auteur. Inévitablement, donc, la liste présentée ici ne peut qu'être limitative et ne préjuge pas de l'importance que d'autres pourraient accorder à des contributions non mentionnées ici mais tout aussi valables.

Ce chapitre n'est pas censé dresser une liste des dix contributions les plus importantes que les musulmans ont apportées au monde. Il s'agit plutôt d'une liste qui fait ressortir dix contributions importantes qui, nous l'espérons, vous paraîtront intéressantes à connaître pour parfaire votre connaissance de l'islam. Cette liste n'englobe pas toutes les parties du monde musulman, ni toutes les périodes de l'histoire musulmane vieille de mille quatre cents ans.



L'islam est à la fois une religion et une culture. Dans ce chapitre, vous trouverez des explications sur certains aspects culturels que le reste de cet ouvrage – principalement consacré à la religion – n'envisage pas. Notez bien que nous ne répétons pas ici les informations présentées dans d'autres chapitres de cet ouvrage.

La transmission des écrits grecs

L'intérêt de l'islam pour la science a entraîné le recueil et la traduction en arabe d'ouvrages de l'Antiquité dans les domaines de la médecine, de l'astronomie, des mathématiques et de la philosophie, venant principalement de Grèce mais également de Perse et d'Inde. Haroun Al-Rachid et al-Ma'moun (aux VIII^e et IX^e siècles) ont envoyé des émissaires dans l'Empire byzantin pour rassembler les manuscrits rédigés en grec ancien pour la bibliothèque officielle, *Bayt Al-Hikma* (« la maison de la sagesse »), à Bagdad. Honaïn Ibn Ishaq (803-873), un Arabe chrétien, fut le premier grand traducteur. Une grande partie du savoir grec, qui avait été oubliée en Europe occidentale, fut plus tard réintroduite par des traductions en latin faites à partir de l'arabe, particulièrement en Espagne et en Sicile où les intellectuels musulmans, chrétiens et juifs se sont mutuellement influencés.

L'algèbre et les mathématiques

Le mot « algèbre » est tiré du titre de l'ouvrage d'Al-Khawarazmi (vers 780-850) intitulé *Kitab al-Jabr wal-Mouqabala* (*Le livre de la transposition et de la comparaison*), premier ouvrage systématique sur l'algèbre. *Al-jabr* a donné « algèbre » en français, tandis que le mot « algorithme » vient du nom de l'auteur, Al-Khawarazmi.

Al-Khawarazmi a eu tout à fait conscience de la nouveauté de son travail et a inventé de nouveaux termes pour exprimer ses concepts :

- ✓ *Al-jabr* désignait le processus de transposition des termes, selon lequel, par exemple, $x + 10 = 60 - 3x$ devient $4x = 50$.
- ✓ *Al-muqabala* se rapporte à l'annulation et à la réduction dans lesquelles l'équation $50 + x^2 = x^2 + 10x$ devient $50 = 10x$ et, après réduction, devient $5 = x$.

Un certain nombre d'intellectuels ont développé ce champ d'études qui a atteint son apogée avec le travail d'Omar Al-Khayyam (1048-1123). L'étude d'un domaine particulier des mathématiques a mené à des avancées et à des applications dans d'autres domaines, telles la trigonométrie et la géographie, auxquelles les premiers savants médiévaux musulmans ont apporté d'importantes contributions. De l'arabe, par exemple, vient le terme de « sinus » utilisé en trigonométrie.



Omar Al-Khayyam est mieux connu en Occident pour ses poèmes intitulés *Ruba'iyat* (« quatrains »), traduits du persan en anglais au XIX^e siècle de façon très libre par Edouard Fitzgerald et, depuis, en français dans de nombreuses éditions. La traduction de Fitzgerald a eu un grand succès en

Grande-Bretagne et aux États-Unis. Elle est intéressante en soi mais, bien qu'inspirée d'Al-Khayyam, elle ne rend pas précisément compte des pensées de cet auteur. Cette traduction a été reprise un peu partout dans le monde, y compris dans la patrie même de Khayyam, l'Iran. En 1961, un éditeur de Téhéran, Amir Kabir, a fait paraître une édition illustrée en quatre langues, le persan, l'anglais (traduction d'Edouard Fitzgerald), l'allemand et le français. Mais la traduction française que je préfère est celle de Jean-Baptiste Nicolas, qui fut naguère premier drogman (interprète) à l'ambassade de France en Perse avant d'être nommé consul de France à Rescht. Son édition bilingue persan-français est parue chez Jean Maisonneuve et est datée de 1981. De toute façon, vous pouvez vous faire une idée précise en tapant tout simplement « Omar Khayyam » dans la barre de votre moteur de recherche sur Internet.

Les chiffres arabes

Les Arabes n'ont pas inventé les chiffres arabes à proprement parler mais ils en ont affiné le système qui leur vient des Sassanides d'Iran (qui le tenaient eux-mêmes de l'Inde hindouiste) et est passé ensuite à l'Occident, où on le trouve référencé à partir de l'an 976. L'amélioration principale a été de faire figurer dans la zone réservée à une valeur nulle un nouveau chiffre appelé le zéro (signifiant ainsi qu'aucun chiffre ne peut figurer à la place occupée par le zéro). Avec ce système, tout nombre peut être écrit avec une combinaison de dix symboles (les chiffres). Les Hindous mettaient un point ou un cercle pour indiquer qu'une colonne était vide (*sunya*) ; les Arabes ont traduit le *sunya* hindi en *sifr* qui a donné en français les mots « zéro » et « chiffre ».

Par exemple, dans les chiffres romains qui ne connaissent pas le chiffre zéro, 321 s'écrit CCCXXI. Avec les chiffres arabes, 321 signifie 3 fois 100, 2 fois 10 et 1 fois 1. Si l'on prend le chiffre 320, le zéro final signifie 0 fois 1.

Les premières pierres de l'astronomie

Puisant dans la sagesse de Babylone, de l'Inde et plus particulièrement de la Grèce antique, les scientifiques arabes ont apporté d'importantes contributions à l'astronomie par des observations consignées par écrit et des réflexions théoriques. Ils ont clairement distingué l'astronomie de l'astrologie. L'astronomie arabe a été orientée par des motifs religieux et pratiques : améliorer la navigation nautique, déterminer les cinq temps quotidiens de la prière, la date de la nouvelle lune (importante pour le calendrier religieux) et la direction de La Mecque (pour la prière et l'orientation des mosquées). Ils ont défini cette direction comme étant celle

de l'arc le plus court d'un grand cercle allant de La Mecque à n'importe quel endroit donné. En effectuant ces calculs, les astronomes musulmans ont déterminé avec une grande exactitude la latitude et la longitude de nombreuses villes musulmanes.

Le système de Ptolémée du mouvement circulaire des planètes (et du Soleil) autour de la Terre (I^{er} siècle) a été accepté, mais des modifications significatives y ont été apportées en raison d'anomalies constatées par les scientifiques arabes entre la théorie de Ptolémée et les résultats de leurs observations.

Le même Al-Khawarazmi qui a donné l'algèbre au monde a également écrit le premier livre arabe sur l'astronomie que l'on ait conservé. La première synthèse dans ce domaine est celle d'Al-Birouni (973-1048) avec son ouvrage *Al-Qanoun Al-Masoudi*. Plusieurs noms d'étoiles proviennent du *Livre des constellations* d'Abd al-Rahman al-Soufi (1009), d'où ils sont passés au latin, puis au français. L'arabe a donné des termes techniques au français tels *nadir*, *azimut*, et *zénith*. Ibn Al-Haytham (connu en Occident sous le nom d'Alhazan, 965-1040) a déterminé que la Voie lactée est composée d'une myriade d'étoiles faibles, très éloignées de la terre.

Le premier véritable observatoire astronomique au monde fut sans doute celui de Maragha (XIII^e siècle), situé dans le nord-ouest de l'Iran et dirigé par Nassir al-Din al-Toussi (1201-1274). Alors que le télescope n'avait pas encore été inventé, les scientifiques arabes ont apporté des améliorations importantes à d'autres instruments, tels que l'astrolabe, instrument portatif de base pour observer l'emplacement des corps célestes. Les astrolabes sont souvent des objets d'une très belle facture et d'une très grande beauté.

La roue et autres inventions technologiques

Les apports islamiques à l'ingénierie et à la technologie sont évidents, comme en témoignent les vestiges archéologiques, les archives historiques et les structures qui subsistent encore. Les ingénieurs n'ont en général pas laissé par écrit le fruit de leur travail mais on dispose de deux ouvrages qui décrivent des dispositifs technologiques juste pour le plaisir. Cependant, la même technologie a été employée pour des applications utilisées dans le monde réel : les commutateurs, les valves coniques (y compris les soupapes à flotteur), les siphons, les changements de vitesse, les vilebrequins et autres. Le *Livre des dispositifs ingénieux* écrit par les trois frères Banou Moussa au IX^e siècle à Bagdad décrit cent dispositifs mécaniques intelligents, y compris un masque à gaz destiné à être utilisé dans les mines polluées. Le *Livre de la connaissance des dispositifs mécaniques ingénieux* d'Al-Jazari (1206) comporte des diagrammes expliquant les matériaux, la construction et le fonctionnement de cinquante dispositifs, dont notamment des horloges,

des récipients, des appareils de mesure, des fontaines et des machines à faire monter l'eau.

Le plus grand intérêt de ces appareils fut d'améliorer la production agricole. Une série de dispositifs de relèvement de l'eau a rendu possible l'irrigation à grande échelle. Une roue à aubes géantes de plus de dix mètres de diamètre est toujours en place à Hama en Syrie. Les roues à aubes ont également actionné des moulins utilisés pour moudre le grain et pour d'autres usages de fabrication. La rotation des cultures, les greffes, le croisement des espèces et l'introduction de nouvelles cultures ont augmenté la production alimentaire. Des manuels furent rédigés pour conseiller les fermiers sur les différents types de sol, sur les plantes, sur l'époque des semis et la période de récolte.

Des techniques sophistiquées ont également été employées pour la construction navale, l'exploitation des mines, la production de papier et de textile, et la métallurgie. Les manuels que l'on a retrouvés fournissent des informations explicites sur les méthodes de fortification, les machines de siège et la construction d'armement. Les bateaux sur le Tigre et l'Euphrate au ^x siècle étaient équipés de grandes roues à aubes pour moudre le grain à grande échelle. Des techniques particulières furent appliquées pour la construction de barrages et de canaux d'irrigation, notamment des canaux souterrains sur plusieurs kilomètres.

La médecine

À un moment où la guérison en Europe était principalement laissée à la grâce de Dieu, les soins médicaux dans le monde musulman ont rapidement progressé. Les œuvres de Galien et d'Hippocrate ont été parmi les premiers textes grecs traduits en arabe. La médecine arabe poursuivait un double but : à la fois préserver la santé et traiter la maladie, mais aussi instaurer un climat de confiance entre le médecin et son patient.

Le premier véritable hôpital du monde a fonctionné à Bagdad au début du ^{ix} siècle. De plus grands hôpitaux ont été dotés de facultés délivrant les diplômes adéquats. La médecine arabe a mis l'accent sur l'observation, le diagnostic et l'expérience cliniques pour augmenter la connaissance et améliorer le traitement des maladies. Al-Razi (850-925), le Rhazès des médiévistes, et Ibn Sina (980-1037), plus connu en Occident sous le nom d'Avicenne, sont deux des plus célèbres médecins et chercheurs de l'époque. L'œuvre majeure d'Al-Razi, le *Guide complet de la médecine*, est une encyclopédie médicale en 23 volumes. Il a écrit le premier traité sur la variole et la rougeole, a identifié l'existence et la cause de la fièvre des foins, et a travaillé sur les calculs rénaux. Le *Canon de la médecine* d'Ibn Sina est un abrégé de la connaissance médicale et pharmaceutique de son époque. Il

était encore employé comme ouvrage de référence en Europe au XVII^e siècle. Ibn Sina a souligné l'importance de facteurs tels que le régime alimentaire, l'environnement et le climat.

Abou Al-Qasim Al-Zahrawi (936-1013) est un chirurgien célèbre qui a écrit un ouvrage en 30 volumes pour décrire dans le détail les opérations chirurgicales qu'il a effectuées et les instruments utilisés. En dépit de scrupules religieux, l'anatomie a été pratiquée, menant à la découverte de la circulation pulmonaire du sang. Les chercheurs médecins arabes ont également développé les domaines de l'ophtalmologie et de l'anesthésiologie.

Le développement de la pharmacologie

La pharmacologie a été reconnue au IX^e siècle comme une discipline séparée de la botanique et la profession de pharmacien distincte de celle du médecin. Des officines ont été attachées aux grands hôpitaux, et le premier apothicaire a ouvert sa boutique à Bagdad au IX^e siècle. La profession de pharmacien était réglementée et contrôlée par le gouvernement. *De Materia Medica* (Sur les sujets médicaux) de Dioscoride, le texte grec de base, a été traduit en arabe et demeure un manuel de référence. Jabir Ibn Hayyan (722-815) est crédité de l'un des premiers traités pharmaceutiques arabes. Ibn Sahl (IX^e siècle) a écrit un manuel pratique donnant des formules chimiques, avec le dosage et des instructions pour administrer les médicaments. Al-Razi et Ibn Sina (cf. le paragraphe intitulé « La médecine » dans ce chapitre) ont également apporté d'importantes contributions à la pharmacologie. Ibn Al-Baytar (vers 1190-1248) a réalisé une compilation d'une grande partie de la connaissance pharmaceutique connue à cette époque dans son *Dictionnaire des aliments et des médicaments simples*.

L'optique et la beauté de l'arc-en-ciel

La recherche en optique a démarré avec la traduction des principaux ouvrages grecs en arabe. Ibn Al-Haytham (cf. le paragraphe intitulée « Les premières de l'astronomie » dans ce chapitre) a combiné l'expérimentation clinique avec l'analyse géométrique, associée à l'amélioration des connaissances de la physiologie de l'œil, pour produire une théorie considérablement améliorée de la vision. Al-Haytham a montré que ce qui est vu par l'œil n'est pas l'objet en lui-même. En réalité, l'œil perçoit la lumière réfléchiée par l'objet et transmet cette information au cerveau qui construit une image de l'objet.

Kamal al-Din al-Farsi (vers 1260-1320) est célèbre pour avoir expliqué le phénomène de l'arc-en-ciel qu'il a compris en combinant la théorie de la géométrie, l'expérience et les connaissances acquises sur la transmission de la lumière. Il a organisé une expérience dans laquelle la lumière était réfléchi par une sphère aquatique pour produire un arc-en-ciel. Quand les rayons du soleil traversent une goutte d'eau, deux réfractions (convexion) et une seule réflexion des rayons à l'intérieur de la goutte produisent un premier arc-en-ciel. Une deuxième réflexion interne produit un arc-en-ciel secondaire, avec ses couleurs inversées.

Des monuments de l'architecture mondiale

La technologie, l'ingénierie et le talent des artistes se combinent dans certains types d'architecture. Les deux contributions mentionnées ici concernent deux des monuments architecturaux les plus connus de l'islam.

Le Taj Mahal

En 1631, Moumtaz Mahal, l'épouse tant aimée du shah Moghol Jahan, meurt en donnant naissance à son quinzième enfant. L'année suivante, le shah fait construire un mausolée qui est aux yeux des non-musulmans le monument le plus célèbre de l'architecture musulmane. Dans le monde anglophone, le Taj Mahal est bien connu grâce au peintre de paysages Thomas Daniell, qui lui consacra de nombreuses toiles datées de 1789. En France, ce sont les voyages à Agra de nombreux amoureux de l'Inde qui l'ont popularisé. Depuis peu, dans le paysage audiovisuel de la TNT, et en particulier sur les chaînes de voyages, Planète et Voyage, d'excellents reportages permettent de découvrir les fastes de ce monument funéraire, sans doute le plus célèbre au monde.

Le Taj Mahal est situé sur une plate-forme, à l'instar des temples hindous, sur la rive gauche du fleuve Yamouna, à Agra. Il constitue indéniablement l'un des quatre joyaux de l'architecture funéraire moghole à un moment où l'empire était au sommet de son rayonnement (pour en savoir plus sur les Moghols, cf. chapitre 4). Outre des artisans hindous et des maçons musulmans venus du Cachemire, des artisans ont été amenés de tout l'Empire ottoman, de Samarkand, de Chiraz, de Boukhara et de Qandahar.

Le tombeau est placé au milieu d'un grand jardin, bien structuré, divisé en quatre quarts de cercle à l'intersection des bassins qui peuvent représenter le lac et les quatre rivières du paradis. Au-dessus du portail massif de l'entrée, à l'extrémité sud du jardin, est inscrit un passage de la sourate LXXXIX (« L'Aube ») qui se termine par une invitation à entrer au paradis. Le grand dôme à bulbe du tombeau semble en suspension au-dessus des bassins où se projette son reflet. Contrairement au grès rouge

habituellement employé dans ce genre d'édifice, c'est un marbre blanc poli, scintillant de mille éclats, qui a servi de matériau de construction. Sa couleur évolue au fil de la journée en fonction de la luminosité. Nombreux sont ceux qui disent que le Taj Mahal est bien plus beau encore illuminé par le clair de lune. Presque au sommet, les quatre coins de la base du dôme sont rehaussés de quatre petites coupes voûtées. Quatre grands minarets élancés encadrent l'ensemble du complexe funéraire. Une grande voûte côté sud marque l'entrée du mausolée. Elle est assortie de voûtes identiques sur les trois autres côtés. Sur ces derniers est inscrite la sourate XXXVI, qui est traditionnellement récitée pour les défunts. Une mosquée et un bâtiment pour les invités, à peu près identiques vus de l'extérieur, flanquent de chaque côté la structure du mausolée et sont incorporés dans les murs d'enceinte qui entourent le complexe du jardin et du mausolée. À l'intérieur se trouvent les cénotaphes (monuments funéraires mais qui ne contiennent pas le corps) du shah Jahan et de son épouse. La décoration, à l'intérieur et à l'extérieur, se compose de calligraphies de versets coraniques et d'incrustations raffinées de fleurs entrelacées. Nul besoin d'être musulman pour être pétrifié d'admiration devant le Taj Mahal ou d'avoir l'impression d'y goûter les prémices du ciel.



Grâce à la recherche d'images du moteur de recherche Google, il suffit d'un clic pour trouver les plus belles photos du Taj Mahal.

Alhambra

Si le Taj Mahal s'apprécie mieux de l'extérieur, l'Alhambra, en revanche, se découvre peu à peu au fur et à mesure des pièces visitées. L'Alhambra est le bouquet final du feu d'artifice de la présence musulmane en Espagne. Même s'il s'agit là de l'un des palais musulmans les mieux préservés, certaines parties sont tout de même en ruines ou masquées par des ajouts architecturaux plus tardifs. Depuis des années cependant, les autorités espagnoles ont pris conscience de la valeur inestimable de cet héritage et ont décidé d'employer les moyens nécessaires pour le restaurer. Des artisans chevronnés se sont donné pour tâche de retrouver les couleurs originelles et de restaurer les mosaïques, les frises et les calligraphies.

Si la citadelle originelle date du VIII^e siècle, les éléments les plus célèbres font partie du palais construit au XIV^e siècle par la dynastie Nasride de Grenade. Les chercheurs disent que, à l'origine, il y avait sept complexes architecturaux princiers et vingt-trois tours. Les palais se composent de cours agrémentées de bassins et de fontaines, entourés par des vestibules reliés aux salles intérieures. La cour aux Lions doit son nom à la célèbre fontaine aux douze lions de la gueule desquels jaillit un filet d'eau. La cour des Myrtes est connue pour son long bassin central où se reflète l'image des beaux portiques nord et sud et celle de la tour nord.

Comme le Taj Mahal, l'Alhambra symbolise une certaine vision du paradis. Les plafonds de certaines salles intérieures s'appellent les sept cieux et le dôme du ciel. Particulièrement impressionnante est la décoration en *mouqarnas* (dentelle de stuc de forme alvéolaire), dans laquelle des rangées superposées de niches en demi-lune fabriquées en stuc s'élèvent jusqu'au plafond, chacune étant dotée d'une protubérance qui retombe de chacune des niches (semblables aux stalactites qui s'allongent vers le bas comme des glaçons qui tombent de la voûte d'une caverne).

Grâce à la recherche d'images que permet le moteur de recherche Google, il suffit d'un clic pour trouver les plus belles photos de l'Alhambra, avec la cour des Myrtes et la cour aux Lions. Vous pouvez aussi lire les *Contes de l'Alhambra*, ouvrage qu'Irving Washington, ancien ambassadeur des États-Unis établi en Espagne, avait rédigé au temps de sa mandature. Car au XIX^e siècle, l'Alhambra tombait en ruine et seuls les soudards et les sans-abri y habitaient. Depuis, sa résurrection est totale et tous ceux qui acceptent d'y faire le voyage n'en reviendront pas indemnes, la beauté étant par définition une transfiguration.

Chapitre 20

Dix personnalités musulmanes d'hier et d'aujourd'hui

Dans ce chapitre

- ▶ Un peu d'histoire et de géographie
- ▶ Deux grands personnages qui ont marqué l'histoire de l'Islam
- ▶ Les grands esprits se rencontrent : un penseur médiéval et un philosophe du xx^e siècle
- ▶ Un architecte, un romancier et une chanteuse

Les présentations qui vous sont faites dans ce chapitre de quelques grands personnages musulmans sont trop brèves et ne peuvent que vous donner un aperçu rapide de la culture musulmane. Elles fournissent néanmoins des portraits concrets de certaines personnes qui ont réellement existé ou existent encore.

Nous nous sommes efforcés de trouver un équilibre entre les musulmans qui ont marqué leur époque et ceux qui ont joué un rôle dans le monde moderne (il y a moins de soixante-quinze ans). Ils vous sont présentés par paires de personnes (ou, dans un cas, en trio) dont les contributions ont été semblables. Si l'un de ces personnages ne vous intéresse pas, n'hésitez pas à passer à un autre.



Nous avons gardé le meilleur pour la fin : une chanteuse, et non des moindres, puisqu'il s'agit d'Oum Kalthoum, la plus grande chanteuse égyptienne du xx^e siècle. Si vous ne deviez lire qu'une seule présentation, ce devrait être celle-ci. Faites connaissance avec cette femme fascinante, ou apprenez-en un peu plus sur elle pour mieux goûter le charme de sa musique.

Un si long voyage : Ibn Battouta

En 1325, Ibn Battouta partit de sa ville natale de Tanger, au Maroc, pour faire le *hadj*, un voyage qui normalement prenait de un à trois ans. Il revint chez lui vingt-cinq ans après. Après avoir effectué deux voyages supplémentaires plus courts en Espagne et en Afrique de l'Ouest, Ibn Battouta comptabilisait 120 000 km et plus de quarante pays visités. Et dire qu'il n'a même pas eu droit à des miles supplémentaires dans le cadre du programme Fréquence plus d'Air France ! Le sultan du Maroc a demandé au poète de la cour Ibn Jozayy d'écrire les mémoires que lui dictait oralement Ibn Battouta. Le résultat se compte en un peu plus de mille pages (dans la traduction en français). Ce récit qui s'intitule *Un cadeau à ceux qui contemplant les merveilles des cités et les grandeurs du voyage* est étonnamment précis et détaillé.



Voici la version abrégée de l'itinéraire retracé :

1. Parti en juin 1325, il voyagea par voie de terre le long de la côte d'Afrique du Nord jusqu'au Caire, puis jusqu'à Damas pour rejoindre une caravane de *hadj* qui allait à La Mecque, où il arriva en 1326.
2. Au cours des cinq années suivantes, Ibn Battouta fit deux pèlerinages supplémentaires tout en voyageant dans toute l'Arabie et le long de la côte orientale de l'Afrique.
3. Il entreprit alors de gagner l'Inde en suivant un itinéraire circulaire qui l'amena en Turquie, à Constantinople, à Boukhara, à Samarkand et à Kaboul, pour arriver en Inde en 1333.
4. En 1342, le sultan de Delhi l'envoie en Chine en mission diplomatique.
En raison de divers malheurs, y compris un naufrage, il passe un certain temps aux Maldives.
5. Il devait ensuite passer par le Sri Lanka mais fut victime d'un autre naufrage avant de poursuivre vers le Bengale, Sumatra et la Chine.
6. En 1347, Ibn Battouta était revenu en Inde, puis continua vers la Syrie et le Caire, qui avaient été frappés par la peste noire qui entraîna plus de 21 000 décès par jour.

Il s'en retourne par la mer au Maroc.

7. Ses deux derniers voyages l'amènèrent à Grenade, en Espagne, puis à travers le désert du Sahara vers l'Afrique de l'Ouest notamment, enfin en chemin inverse pour revenir.

Ibn Battouta fut juge religieux au Maroc jusqu'à sa mort en 1369.

La mémoire de l'histoire : Al-Tabari

Ibn Jarir Al-Tabari est né en 839 dans la région qui se trouve au sud de la mer Caspienne. À l'âge de 7 ans, il connaissait tout le Coran par cœur. Il alla à Bagdad pour étudier avec le grand spécialiste de la loi islamique, Ibn Hanbal (780-855, cf. chapitre 8), qui mourut avant son arrivée. Al-Tabari a ainsi passé un certain nombre d'années à étudier et à rassembler des documents en Perse, en Irak, en Syrie, en Palestine et en Égypte. Finalement, il revint à Bagdad, où il devint un professeur célèbre de hadiths et de droit (certaines sources disent qu'il écrivait plus de quarante pages par jour).



Al-Tabari se situe à mi-chemin entre les mu'tazilites et les chiites, d'une part, et les traditionalistes extrémistes représentés par Ibn Hanbal, d'autre part. Ses deux ouvrages les plus célèbres sont un commentaire du Coran (*tafsir*) et une *Histoire (tarikh) des prophètes et des rois*. Ces deux travaux sont des sommes volumineuses condensant toute l'érudition musulmane acquise par Al-Tabari sur son époque et les époques précédentes. On raconte que Al-Tabari souhaitait écrire des ouvrages plus volumineux encore mais que ses amis l'ont convaincu d'être plus concis, ce qui a permis de réduire de chacune de ses deux grandes œuvres à trente volumes seulement.

Son *tafsir* est une explicitation du Coran verset par verset, accompagnée de tous les avis antérieurs significatifs sur chaque verset. Son commentaire du Coran est la principale source qui permet de comprendre l'histoire des débuts de l'interprétation coranique. Après lui, tous les étudiants et chercheurs musulmans l'ont étudié et il demeure encore aujourd'hui un ouvrage de référence bien fondé. Le commentaire et l'histoire sont compilés comme un recueil de hadiths : il donne l'*isnad* (la chaîne des transmetteurs) pour chaque interprétation ou événement (cf. chapitre 8). Par sa façon de choisir le matériel et d'en rapprocher certains, Tabari indique subtilement les faiblesses de certains rapports par opposition à la véracité d'autres. Son histoire commence par la création, se poursuit avec la période biblique, puis aborde la période de Mohammed et se termine en l'an 915 de notre ère. Son histoire, avec la biographie de Mohammed par Ibn Ishaq, constitue l'une des deux sources majeures pour connaître l'histoire de l'islam à ses débuts. Al-Tabari meurt à Bagdad en l'an 933.

Le pouvoir de l'épée : Saladin

Salah al-Din (connu sous le nom de Saladin en Occident) a été un grand guerrier qui vécut pendant la période des croisades (cf. chapitre 4), respecté par les chroniqueurs des deux bords pour sa chevalerie, sa générosité envers les ennemis défaits et sa fidélité. Un peu plus de cent ans après sa mort, dans sa *Divine Comédie*, Dante a inclus le personnage de Saladin qui

est le seul de ses contemporains à aller dans les *limbes* (un lieu intermédiaire pour ceux qui ne vont ni au ciel ni en l'enfer), avec les anciens, tels que Platon et Homère. Au XIX^e siècle, la rencontre de l'Anglais Richard Cœur de Lion avec Saladin a été reprise par Walter Scott comme élément de l'intrigue de son roman *Talisman*.

Saladin, né aux environs de 1137, était kurde. Sa famille s'installa à Alep, au service de la dynastie locale, celle des Zengides (ou Zenguides ou Zankides, 1127-1222), qui gouvernait le nord de la Syrie à l'époque. Saladin accompagna son oncle, Shirkuh, au cours de trois expéditions en Égypte, et quand celui-ci meurt en 1169, il lui succède à la tête des troupes syriennes et devient vite maître de l'Égypte et fondateur de la dynastie ayyubide (1169-1252) qui vient remplacer la dynastie fatimide (cf. chapitre 4). La maîtrise de l'Égypte faisait partie du plan de conquête de Nour al-Din (de la dynastie Zangi, appelée Noradin par les Latins, 1118-1174) pour reprendre Jérusalem et chasser les croisés européens hors de la région. En réaction à la présence des croisés, l'attachement musulman à Jérusalem se renforça, et une littérature abondante encourage au djihad afin de reprendre la ville. Après la mort de Nour al-Din en 1174, Saladin finit par devenir le maître des terres zengides en Syrie et au nord de la Mésopotamie. Il réussit à vaincre les armées locales de croisés à Hattin, en Galilée, en juillet 1187. En octobre, il reprend Jérusalem, épargnant ses habitants (ce que les chrétiens n'avaient pas fait quand ils avaient conquis la ville quatre-vingt-huit ans plus tôt). Au cours des deux années suivantes, la plupart des bastions chrétiens restants tombèrent ; seule Tyr, sur la côte, resta aux mains des croisés. Les rois français, germaniques et anglais se concertèrent pour mener une nouvelle croisade en vue de reprendre Jérusalem mais ils ne parvinrent à reprendre que Saint-Jean-d'Acres et quelques autres villes côtières en 1191. Le roi Richard, malade, conclut une trêve en 1192 et se retira. Saladin revint à Damas, et mourut l'année suivante.

Splendide Majesté : Akbar

Akbar (1542-1605) est le troisième dirigeant moghol (cf. chapitre 2) mais le fondateur de la plus grande dynastie musulmane de l'Inde. Du côté de son père, il descendait du conquérant mongol Genghis Khan et de Timur (Tamerlan), d'un grand conquérant turc et du fondateur de la dynastie des Timurides (présentée au chapitre 4). Du côté de sa mère, il descendait d'une famille de dirigeants musulmans iraniens. La mère du fils (et successeur) d'Akbar, Jahangir, était une princesse hindoue. Cette généalogie fait ressortir les religions et les cultures qui ont façonné la personnalité d'Akbar où se côtoient des influences turques, persanes (iraniennes), mongoles, et même hindoues.

L'œuvre d'Akbar s'est exercée dans quatre domaines principaux : conquêtes militaires, centralisation administrative du gouvernement, tolérance religieuse et synthèse réussie des traditions artistiques musulmanes et hindoues. Akbar, qui n'avait que 13 ans quand il fut proclamé empereur en 1556, prit les rênes du gouvernement en 1560. À sa mort, il avait accru la taille du petit État dont il avait hérité, de sorte qu'il s'étendait des confins du Bengale, à l'est de l'Inde, jusqu'au Pendjab, en Inde du nord, et jusqu'au centre de l'Inde actuelle au sud de son empire.

Pour gouverner cet État considérablement agrandi, Akbar a repensé le système fiscal de sorte que la majorité des recettes fiscales revenaient au gouvernement central alors que les fermiers continuaient à être incités à augmenter leurs productions, assurant de ce fait la prospérité économique du pays. Il a conçu un système dans lequel toutes les nominations de fonctionnaires, civils et militaires, procédaient de l'empereur tandis que leurs appointements étaient versés par le trésor impérial. Les fonctionnaires de haut et de moyen rangs, dont une bonne partie était constituée de nobles hindous, étaient fréquemment mutés ailleurs, afin d'empêcher que ne se développent des centres de pouvoir locaux risquant d'être tentés de contester le pouvoir de l'empereur. Au niveau local, il y avait une autre catégorie d'administrateurs qui rendaient compte directement à l'empereur. Les magistrats étaient également sous la tutelle impériale, et un réseau de journalistes était chargé de tenir le roi au courant des faits et gestes des fonctionnaires locaux.

De façon magistrale, Akbar a réalisé la synthèse des divers courants religieux qui foisonnaient en Inde à cette époque : diverses formes d'hindouisme, l'islam des juristes théologiens (oulémas), différentes mouvances soufies et chiïtes. Un décret de 1579 fait de l'empereur l'arbitre final sur certains points de droit islamique. Akbar est connu – et parfois détesté par les musulmans conservateurs – pour sa tolérance envers les autres religions. Il a supprimé l'impôt spécial des non-musulmans et l'impôt exigé des pèlerins hindous. Il a encouragé la construction de mosquées et de temples. Il a suscité des conversations non seulement entre musulmans et hindous, mais également entre des prêtres catholiques jésuites, qui résidaient à Goa sur la côte sud-ouest, et des membres d'autres religions. Akbar a même fondé sa propre religion en 1582 (*Din-i-ilahi*, ce qui signifie « la foi divine »), qui n'a jamais attiré que quelques personnes, dans son cercle restreint d'amis.

C'est enfin dans le domaine de l'art qu'il a œuvré de façon remarquable. Grand bâtisseur, il ordonna la construction de plusieurs mosquées, tombeaux et palais. Il a fait bâtir une nouvelle capitale (abandonnée ensuite), Fatehpur Sikri, dont les monuments sont toujours visibles aujourd'hui. Il a installé des ateliers d'art impériaux qui ont fusionné les traditions hindoues et persanes dans l'art de la miniature et des enluminures, produisant ainsi des manuscrits magnifiquement illustrés. Akbar, qui est loin d'être un modèle pour les musulmans traditionnels, n'en demeure pas moins une figure fascinante qui a laissé derrière lui une œuvre immense.

Un penseur médiéval : Ibn Rochd

Ibn Rochd, mieux connu sous le nom d'Averroès en Occident, est né à Cordoue, en Espagne, en 1126. Il a reçu une éducation exigeante en exégèse coranique, en droit, en théologie et en médecine. Vers 1166, il rencontra le calife de la dynastie Almohade qui régnait alors sur l'Afrique du Nord-Ouest et de l'Espagne, Abou Ya'qub Youssouf, qui lui demanda si le ciel (l'univers) était éternel ou bien s'il était apparu un beau jour. Ibn Rochd était peu disposé à répondre. Aussi le calife fit-il la réponse à sa propre question, ce qui initia entre eux deux une longue discussion d'ordre philosophique. À la demande du calife, Ibn Rochd entreprit de rédiger un condensé des travaux d'Aristote, et même de la *République* de Platon. Il a également écrit un certain nombre de commentaires sur ces œuvres. Fort de l'appui royal qu'il avait mérité, Ibn Rochd devint juge à Séville en 1169, puis juge principal à Cordoue en 1171 et médecin royal du calife à la cour de Marrakech en 1182. Quand il tomba subitement en disgrâce aux alentours de 1195, il fut exilé et ses livres brûlés. Il fut réhabilité par la suite et mourut en 1198.



Ibn Rochd a écrit trois livres traitant des problèmes centraux du rapport entre la raison et la Révélation. Dans l'un, il réfuta point par point le rejet d'Al-Ghazali de l'« incohérence des philosophes » et, au contraire, il estima que la philosophie et la religion enseignent la même vérité : les philosophes pourront obtenir la pleine compréhension de cette vérité par la preuve philosophique tandis que la plupart des personnes acceptent la vérité sous l'autorité de la Révélation. Le Coran lui-même demande aux musulmans de rechercher la connaissance, ce qui revient à encourager le questionnement philosophique.

Pour Ibn Rochd, les théologiens comme al-Ghazali sont moins concrets que des philosophes parce que les théologiens s'engagent dans des spéculations non fondées, contrairement aux philosophes qui s'appuient sur la preuve et aux croyants qui se contentent des mots simples de la vérité contenus dans l'Écriture sainte. Ibn Rochd a passé en revue un grand nombre de questions qui tracassaient les premiers philosophes musulmans : la création du monde, les attributs de Dieu, la causalité, le libre arbitre et la prédestination, et ce qui arrive à l'âme après la mort. En tant que médiateur d'Aristote, Ibn Rochd était mieux connu en Europe occidentale que dans le monde musulman, où l'époque de la philosophie musulmane était sur le déclin. En Europe, ses livres ont été brûlés à l'université de la Sorbonne, à Paris, en 1277. Les ouvrages qui ont été préservés de la destruction, dont certains ne sont connus que par des traductions latines, ont eu un regain d'intérêt au début du XIX^e siècle, aussi bien en Occident que chez certains intellectuel musulmans. En France, Ernest Renan a consacré sa thèse à Ibn Rochd. Son intitulé, *Averroès et l'averroïsme*, a marqué le début d'un intérêt qui a profité à la philosophie d'Ibn Rochd, mais aussi à tout l'islam des Lumières. C'est ainsi que le *Livre du discours décisif* (*Fasl al-maqal*) a fini par être réédité et que de

nombreux traités ont été consacrés à Ibn Rochd. L'un d'entre eux est un « Que Sais-je ? », *Averroès et l'averroïsme*, écrit par deux spécialistes reconnus, Maurice-Ruben Hayoun et Alain de Libera, qui se lit très facilement (PUF, 1991).

Ibn Khaldoun : père de la philosophie de l'histoire et de la sociologie

Ibn Khaldoun est considéré comme le premier philosophe de l'histoire et le père de la sociologie. Il est né à Tunis, en Afrique du Nord, en 1332, et est mort au Caire en 1406. Son autobiographie, terminée l'année précédant sa mort, fournit d'abondantes informations sur l'homme et son temps. Ses parents sont morts au moment de l'épidémie de peste noire en 1349, un événement qui le marqua profondément. À l'âge de 20 ans, il avait terminé ses études selon le cursus traditionnel et se lança dans une carrière qui devait alterner des périodes d'études avec des périodes d'activité politique. De 1375 à 1379, il se retira de la vie de cour pour se consacrer à son grand projet d'écriture, la *Muqaddima*. Ce long travail a servi d'introduction à l'ouvrage historique qu'il projetait d'écrire (*kitab al-Ibar*), qui retrace la vie des Arabes depuis la période antéislamique jusqu'à son époque. Après avoir été malade, Ibn Khaldoun alla s'installer au Caire, qui, sous les sultans mamelouks, était la plus grande ville du monde arabe. Là, il fut parfois juge, juge principal, professeur, puis maître d'un important ordre soufi, tout en poursuivant la rédaction de sa biographie et de sa *Muqaddima*.



Le but principal d'Ibn Khaldoun fut de créer une science de l'histoire qui expliquerait la montée et la chute des civilisations. Sa *Muqaddima* est divisée en six parties traitant des influences de l'environnement sur l'histoire, de la société primitive et rurale, des formes de gouvernement, de la civilisation urbaine et des facteurs économiques qui influent sur le cours de l'histoire. Il traite aussi des origines, du rôle, de la nature et des différents types de connaissance et de culture humaines. Son concept principal est celui de *'asabiya*, qui signifie « l'esprit de clan », un terme qu'il applique à tout groupe ayant la notion d'une identité commune de tous ses membres. Cet esprit de clan (comme ce fut le cas dans la tribu qoraychite qui était dominante à La Mecque aux débuts de l'expansion de l'islam) permet au groupe de l'emporter sur ses rivaux. Par la suite, le groupe accumule les ressources économiques nécessaires à la croissance d'une société urbaine, qui à son tour favorise le développement des arts et du raffinement. Le sentiment fondateur de partage d'un intérêt commun s'émousse en raison de rivalités internes. L'État s'affaiblit, ouvrant la voie à un autre groupe qui prend le relais de la croissance et s'affirme, entraînant ainsi le démarrage d'un nouveau cycle.

Shirin Ebadi : prix Nobel de la paix 2003

Shirin signifie « La douce ». Cette femme, aujourd'hui âgée de 70 ans, est la première Iranienne à avoir obtenu un prix Nobel de la paix alors même, ou en raison du fait que ce pays a été gouverné par les mollahs depuis trente ans. Avocate de profession et réformiste modérée de l'islam chiite, Shirin Ebadi a été la première femme juge en Iran (1975) et l'une de ceux et de celles qui ont été écartés du Barreau pour leurs idées en 1979, date du retour en Iran de l'ayatollah Khomeyni. Depuis lors, celle qui est née dans le sillage de l'ancien régime ne cesse de militer pour l'affirmation des droits de la défense et la modernisation du processus judiciaire.

Son père, déjà dans les années 1940 et 1950, était un proche collaborateur du Premier ministre Mohammed Hedayet, dit Mossadegh (1881-1967), celui-là même qui fut déposé en 1953, deux années à peine après son installation, par le jeune shah Mohammed Reza Pahlavi au motif qu'il avait osé s'opposer à la nationalisation du pétrole. Or les intérêts des Anglais et des Américains étaient directement visés par cette politique d'affranchissement de l'un des plus grands fournisseurs d'or noir au monde. La monarchie dut s'incliner. Aujourd'hui, Shirin Ebadi lutte contre une autre forme d'obscurantisme : la mollarchie conservatrice. Bien que musulmane croyante, elle considère que l'islam – comme le judaïsme ou le christianisme – doit pouvoir évoluer vers une organisation sociale et politique moderne et s'adapter à l'évolution de notre temps. Hélas, jusqu'à maintenant, l'Iran millénaire n'a pas choisi cette voie et persiste dans son choix de société, d'ailleurs confirmé par les urnes puisque les « musulmans modérés » ont perdu les dernières élections. À elle seule, Shirin Ebadi a beaucoup fait pour la promotion du statut de la femme en Islam, en particulier au sein de la cosmogonie iranienne. Bien qu'elle soit ostracisée par le régime qui n'a pas reconnu officiellement son nouveau statut, elle se bat pour faire entendre une voix nouvelle et modérée.

Grand bâtisseur devant l'Éternel : Sinan

Les annonces de recrutement pour entrer dans l'armée invitent les jeunes à s'engager pour apprendre un métier. Sinan aurait été un merveilleux exemple pour étayer ce genre de publicité. En effet, il fut formé au métier d'architecte par les militaires. Sinan (1489-1588) a même été le plus grand architecte de l'Islam, une sorte de Vauban de l'Islam. Il a à son actif 34 palais et 79 mosquées, sans compter les bains publics, les écoles, les hospices pour voyageurs, les tombeaux, les hôpitaux, les fontaines et les aqueducs – 477 bâtiments en tout. Les historiens ne savent pas avec certitude lesquels de ces projets il a mené de bout en bout, ceux qu'il a simplement conçus et ceux pour lesquels il a servi de conseiller architectural, une grande partie du

travail étant confiée à d'autres. En tout cas, les projets les plus remarquables ont bien été conçus et exécutés par Sinan.

Né en Anatolie en 1489, il a été incorporé en 1512 dans les troupes d'élite de l'armée des janissaires, composées de jeunes chrétiens élevés par le gouvernement dans la religion musulmane. Sinan a construit des ponts et d'autres infrastructures militaires pour l'armée. Vers 1539, il s'est orienté vers les structures non militaires et est devenu l'architecte en chef de l'empire. Bien que certaines de ses plus petites constructions soient des chefs-d'œuvre d'exception, il est surtout renommé pour trois grandes mosquées et leur complexes :

- ✓ La mosquée de Sehzade (Istanbul, de 1543 jusqu'à 1548).
- ✓ La mosquée de Souleyman (Istanbul, de 1550 à 1557).
- ✓ La mosquée de Selim (Édirne, de 1569 à 1575), celle qu'il préférait.

Une grande partie de l'aspect actuel du Dôme du Rocher à Jérusalem est due à la reconstruction de Sinan, y compris le travail minutieux de mosaïque. Il a pris comme modèle pour ses grandes mosquées le plan des églises byzantines, avec leur grand dôme central, mais il en a modifié l'intérieur pour dégager le grand hall central de prière sous le dôme. Des innovations techniques dans la conception lui ont permis d'incorporer beaucoup plus de fenêtres dans la partie supérieure afin de baigner de lumière l'intérieur de la coupole. À l'extérieur, il a ajouté de plus petits dômes et des demi-dômes autour du dôme central, dotant l'ensemble d'importants minarets élancés de chaque côté.



L'Empire ottoman était à son apogée sous Suleyman I^{er}, fournissant au grand architecte les moyens de concrétiser ses vues dans la pierre. Quand il meurt en 1588, il est enterré dans un tombeau qu'il avait conçu près de son chef-d'œuvre, la mosquée de Suleyman.

Un autre prix Nobel : Naguib Mahfouz

Naguib Mahfouz, le romancier arabe le plus populaire du monde, a reçu le prix Nobel de littérature en 1988. Le jury du prix Nobel a décrit Mahfouz comme un auteur qui « à travers des œuvres riches en nuance – parfois délibérément réalistes, parfois subtilement ambiguës –, a donné forme à un art de la narration proprement arabe qui s'applique à toute l'humanité ».

Né en 1911, Mahfouz a été fonctionnaire du gouvernement égyptien jusqu'à sa « retraite » en 1971, qui l'a laissé libre d'écrire plus à loisir. Il a écrit presque quarante romans, dont certains ont été adaptés au cinéma. Ses premiers romans ont pour toile de fond l'Égypte antique et comportent des allusions à la société et à la politique égyptiennes contemporaines. Sa

trilogie (1956-1957) dépeint la vie de trois générations d'une famille au Caire depuis le contexte des événements de la Première Guerre mondiale jusqu'au renversement de la monarchie en 1952. Ces romans sont considérés comme des archives précieuses de la société égyptienne de l'époque.



Le roman le plus controversé de Mahfouz est celui intitulé *Les Enfants de notre rue* (1959). Ce roman retrace l'histoire de la famille Gebelaawi sur plusieurs générations. En parallèle, les personnages et les événements renvoient à l'histoire de Moïse, de Jésus et de Mohammed. Le livre a été interdit dans la majeure partie du monde arabe quand il est sorti la première fois. Vingt ans après, Mahfouz a condamné la fatwa de mort prononcée par Khomeiny contre Salman Rushdie (cf. chapitre 5). Dans sa réponse, le groupe extrémiste égyptien du djihad islamique a déclaré que tous les musulmans ont une obligation morale de tuer Rushdie et Mahfouz. En 1994, des extrémistes ont poignardé Mahfouz à la nuque, mais il a survécu à ses blessures, et cette agression a été vigoureusement condamnée par le grand public et par le cheikh Tantawi, le plus haut dignitaire religieux de l'Égypte. Parmi les autres romans traduits de Mahfouz, vous pourrez vous délecter à la lecture de *Passage des miracles* (Sindbad, Actes Sud, 1970 pour la traduction française).

La voix d'Oum Kalthoum (ou Kalsoum)

Pendant plus de quarante-cinq ans, Oum Kalthoum Ibrahim a dominé la scène musicale de l'Égypte et du monde arabe. Les villageois se réunissaient impatiemment autour d'un poste radio pour écouter la retransmission hebdomadaire de ses concerts. Plus tard, les gens se précipitaient au Caire pour assister le jeudi soir à ses concerts où elle apparaissait, majestueuse dans sa robe longue de soirée d'une élégance toute simple. La tessiture de sa voix, très étendue et profondément émouvante, était capable de déplacer les foules. Après la guerre de 1967, elle devint, avec le président Nasser, la voix de l'Égypte à l'étranger.

Oum Kalthoum, que l'on prononce parfois Kalsoum, est née dans un petit village appelé Tamay al-zahira, province de Dakhaliéh, vers 1904. Son père était le directeur de la prière (imam) à la mosquée locale. Elle est allée à l'école coranique de son village. En entendant chanter son frère plus âgé, elle a commencé à l'imiter et bientôt fut demandée pour chanter lors de fêtes ou de mariages locaux. Pour éviter les questions embarrassantes, son père l'a d'abord habillée en garçon pour chanter en public. La famille s'installa au Caire en 1923 pour faciliter sa carrière, mais elle n'oublia jamais son village natal, usant de son influence pour lui permettre d'être l'un des premiers à recevoir l'électricité.

Son répertoire comporte des chants religieux, des chants d'amour et de passions humaines, ainsi que des chansons patriotiques. Quand elle mourut en 1975, plus de quatre millions de personnes suivirent son enterrement, les gens du peuple arrachant son corps enveloppé des mains des porteurs du cercueil et le passant de l'un à l'autre pendant les trois longues heures de la procession funéraire.

Les chansons de la diva égyptienne sont toujours aussi populaires et se vendent par centaines de milliers. Les rayons de la World Music de la Fnac, de Virgin et des disquaires spécialisés vous donneront entière satisfaction. Vous trouverez également des disques en vente sur Internet. Le lien www.dumkoithoum.net vous détaillera la procédure.

Chapitre 21

Dix régions musulmanes sous les feux de l'actualité

Dans ce chapitre

- ▶ L'Islam en Afrique : Nigéria, Soudan
 - ▶ L'Islam en Asie : Bangladesh, Inde, Cachemire, Malaisie, Les Philippines
 - ▶ L'Indonésie, le plus peuplé des pays musulmans
 - ▶ L'Islam dans les États balkaniques
 - ▶ La Russie, ancienne Union soviétique
 - ▶ L'Islam au Proche-Orient : le Liban, la Syrie
 - ▶ La Palestine et Israël
 - ▶ L'Islam au Moyen-Orient : le cas de l'Irak
 - ▶ Une nation musulmane au seuil de l'Europe : la Turquie
 - ▶ Le Maghreb : Algérie, Maroc, Tunisie, Libye, Mauritanie
-

Avant les attaques terroristes du 11 septembre, avant la guerre contre les talibans et contre al-Qaida menée par les Américains, et même avant les tensions entre les États-Unis et l'Irak dès 2002 et 2003, le monde musulman était déjà fréquemment sous les feux de l'actualité. Les conflits qui font rage dans diverses régions depuis environ une trentaine d'années sont assez nombreux, mais certains ne sont évoqués par les médias qu'à certaines occasions puis retombent dans l'oubli sans disparaître toutefois. D'autres, cependant, comme le conflit israélo-palestinien, sont constamment à la une des journaux télévisés et de la presse.

Ce chapitre vise à vous fournir une information de base sur certains de ces conflits dont vous entendez parler et sur les grandes régions musulmanes du monde d'une façon plus générale. Il est certain que chaque situation considérée séparément mériterait d'être traitée plus longuement pour expliquer en détail son histoire, son évolution, les personnes impliquées et la situation actuelle. Les brèves descriptions qui sont faites dans ce chapitre

n'ont pour ambition que de vous donner un aperçu général des régions musulmanes dont on parle aujourd'hui et un résumé succinct de certains conflits que nous n'avons pas encore abordés dans ce livre.



Pour en savoir plus sur l'utilisation du terme « islamiste » dans ce chapitre, utilisé à propos des mouvements politiques musulmans radicaux du xx^e siècle, reportez-vous au chapitre 18.

L'Afrique

Ce livre parle peu de l'Afrique, en particulier de l'Afrique subsaharienne. Le chapitre 18 évoque l'Égypte et mentionne brièvement la guerre civile en Algérie dans le dernier quart du xx^e siècle. L'Afrique est évoquée rapidement dans plusieurs autres contextes. Dans cette partie, nous vous livrons quelques observations sur le Nigeria et nous envisageons brièvement la situation du Soudan.

Le Nigeria

L'islam est présent dans le nord du Nigeria depuis presque un millénaire (et plus encore dans d'autres régions de l'Afrique de l'ouest). La plupart des observations montrent que les musulmans sont maintenant une majorité dans la population du Nigeria, bien que certains chiffres donnent aux chrétiens une légère avance.

Depuis l'indépendance en 1960, le Nigeria (140 à 150 millions d'habitants), pays le plus peuplé d'Afrique, a fait l'expérience d'un régime démocratique, d'une dictature militaire et de la guerre civile. Le Nigeria étant caractérisé par un grand nombre d'ethnies et de dialectes, les frictions ethniques sont plus importantes que la religion dans les conflits, même si le facteur religieux a souvent joué un rôle. Vous ne serez pas surpris d'apprendre que certains hommes politiques tirent parti de ces tensions religieuses pour servir leurs propres intérêts.

Faisant partie du califat de Sokoto au xix^e siècle, le nord du Nigeria était naturellement soumis à la loi islamique – un des objectifs de la guerre qui a établi le califat était d'imposer une forme plus stricte de loi islamique. Après l'indépendance, la constitution du Nigeria n'a établi aucune religion et n'a nulle part imposé la loi islamique. Cependant, nombreux sont les musulmans qui souhaitent imposer la loi islamique dans les régions du Nord principalement musulmanes mais où existent de petites minorités chrétiennes. Aussi, il arrive que se produisent des heurts sanglants entre musulmans et chrétiens dans des villes telles que Kano et Jos, se soldant par des incendies de maisons, d'entreprises et de lieux de culte (des deux religions) et par des massacres de foules. Parfois, ces conflits se propagent

jusque dans la capitale ou dans d'autres villes. Il y en aura certainement encore d'autres. Cependant, le Nigeria n'a pas été éprouvé par une guerre civile due aux oppositions religieuses.

On a entendu parler du Nigeria en novembre 2002, quand des musulmans se sont opposés à la tenue du concours de Miss Univers. Quand un journaliste a écrit que Mohammed aurait très bien pu choisir une épouse parmi les candidates, plus de 200 personnes ont péri dans les émeutes qui ont suivi. Le Nigeria a également fait parler de lui en 2002 lorsqu'un tribunal a condamné une femme adultère à la mort par lapidation. En réalité, ce cas n'était pas isolé, mais jusqu'alors, le gouvernement et le chef de l'État avaient toujours réussi à empêcher l'exécution de cette sentence.

Le Soudan

Le Soudan (41 millions d'habitants) a une population en grande partie arabe et musulmane dans le Nord et une population païenne et chrétienne non arabe dans le Sud. Le Nord domine le pays politiquement et militairement depuis l'indépendance. Diverses formes d'islam existent au Soudan, y compris des mouvements issus de la mouvance du Mahdi datant de la fin du XIX^e siècle (*cf.* chapitre 18), des groupes influencés par des mouvements de renouveau soufi (*cf.* chapitre 14) et des mouvements islamistes modernes. Bien qu'il y ait eu des périodes de trêve provisoire, les rebelles du Sud résistent aux efforts du Nord qui cherche à renforcer sa mainmise sur l'ensemble du pays, notamment en s'efforçant d'imposer la loi islamique comme droit national. Certains accusent le Nord de transformer en esclaves les prisonniers non musulmans du Sud, ce que nient, bien entendu, les musulmans et le gouvernement soudanais.

Le mouvement de réforme islamiste principal au Soudan est le Front islamique national, dirigé par Hassan Al-Tourabi (né en 1932). Al-Tourabi a exercé diverses fonctions dans le gouvernement dirigé par Al-Bashir et est considéré par certains comme celui qui exerce réellement le pouvoir dans les coulisses. Cependant, probablement parce que les personnalités militaires au sein du gouvernement l'ont jugé trop puissant, il est assigné à domicile depuis 2000. Al-Tourabi déclare être un homme humble, sans ambitions politiques. En raison du rôle joué par le soufisme dans la culture soudanaise, Al-Tourabi se garde bien d'adopter le discours violemment antisoufi des wahhabites et adopte une vision plus égalitariste sur les femmes dans l'islam. Al-Tourabi est l'un des premiers prédicateurs islamistes.

Rappelons ici que depuis 2003, le Darfour, province située dans l'ouest du Soudan, est le théâtre d'un conflit armé violent aux causes complexes et d'une très grave crise humanitaire. Le rôle de Al-Tourabi n'est pas clairement établi. Ce conflit a déjà fait plus de 200 000 victimes et a provoqué le déplacement de près de 2 millions de personnes.

Aujourd'hui, on attend beaucoup de la mission hybride des Nations Unies et de l'Union Africaine au Darfour (MINUAD) pour pacifier le conflit opposant les rebelles à l'armée soudanaise et aux milices soutenues par le gouvernement. Mais de nombreux observateurs dénoncent les moyens trop limités dont elle dispose pour agir efficacement.

En Asie

Dans cette partie, nous nous intéressons succinctement à quelques pays asiatiques, notamment le Bangladesh, l'Inde actuelle et le Cachemire.

Le Bangladesh

Le Bangladesh (146 millions d'habitants) a fait partie du Pakistan de 1947 à 1971 et constituait 55 % de la population du pays. Cependant, le Pakistan occidental dominait le pays militairement, économiquement, politiquement et linguistiquement. D'autre part, 1 600 km de territoire indien séparent le Bangladesh de la partie ouest du Pakistan.

En 1971, la guerre civile a conduit le Bangladesh à son indépendance, avec une orientation modérément socialiste. De 1975 à 1991, la nation a été dirigée par plusieurs chefs militaires, qui ont imprimé une tonalité islamique modérée au sein du gouvernement. 88 % de la population sont des musulmans sunnites. Environ 10 % sont hindous.

Depuis 1991, deux partis politiques importants se succèdent alternativement au pouvoir, le mouvement plutôt laïque de la Ligue Awami, et le parti nationaliste du Bangladesh (PNB) qui a remporté les dernières élections en 2001 dans une coalition avec deux petits partis islamiques. L'un de ces petits partis est la branche bangladaise de la Jama'at-i-Islami dont le but est d'établir un État musulman appliquant la charia. Les groupes islamistes militants ne sont pas très actifs au Bangladesh, mais le petit parti HUJI (Harkat-ul-Jihad-Al-Islami) a mené des attaques terroristes en Afghanistan, en Inde et au Cachemire. Un de ses chefs a signé la fatwa de Ben Laden en 1998 ordonnant le djihad contre les États-Unis. Bien que des désaccords occasionnels éclatent entre hindous et musulmans au Bangladesh, les deux communautés arrivent généralement à s'entendre mieux que dans les autres pays d'Asie du sud.

L'Inde

L'Inde est un état laïque dont la population est principalement hindoue mais dont 12 à 15 % de la population est musulmane, l'une des plus grandes communautés au monde. La loi islamique s'applique aux musulmans dans des domaines tels que le droit de la famille.

Le sentiment nationaliste hindou a grandi ces vingt dernières années, augmentant les tensions entre musulmans et hindous et déclenchant des mouvements de foule violents. L'événement le plus révoltant fut la destruction par des militants hindous de la mosquée d'Ayodhya, datant du XVI^e siècle. Ils revendiquaient le fait qu'à une époque antérieure à l'islam se trouvait à cet emplacement un lieu saint hindou.

Le Cachemire

Le Cachemire est une région principalement musulmane, située dans la partie nord-ouest de l'Inde. Quand la domination coloniale britannique prit fin en 1947, le dirigeant local choisit de rattacher cette région à l'Inde. Les conflits à propos du Cachemire ont provoqué la guerre entre l'Inde et le Pakistan en 1947, puis de nouveau en 1965. Depuis 1987, des groupes musulmans militants, opérant parfois avec l'appui, semble-t-il, du Pakistan, mènent une guerre de libération, aboutissant à des contre-mesures répressives par les troupes indiennes. Ces conflits ont fait plus de 60 000 morts. Cependant, il est probable que les groupes terroristes islamistes actifs s'inscrivent davantage dans la mouvance des extrémistes islamistes extérieurs au pays plutôt que dans la lignée des revendications musulmanes cachemiries. Un sondage révèle que 82 % des personnes interrogées récemment ont déclaré préférer que le Cachemire devienne un État indépendant plutôt que de faire partie de l'Inde ou du Pakistan. Ces deux pays étant en possession de l'arme nucléaire, une guerre totale entre eux pourrait avoir des conséquences internationales désastreuses.

La Malaisie

La Malaisie (25 millions d'habitants) a une situation unique parmi les pays musulmans et est parfois regardée comme un modèle d'islam progressiste et moderne. L'islam a été importé en Malaisie par les négociants aux XIV^e et XV^e siècles, et aujourd'hui, la Malaisie est musulmane à environ 60 %. Le gouvernement nationaliste, plutôt laïque, a dû créer une identité nationale malaise, équilibrant les divergences ethniques et religieuses des trois grandes communautés – malaise, chinoise et indienne.

Pendant la majeure partie de la période moderne, la Malaisie a été dominée par la coalition menée par l'ONMU (Organisation nationale malaise unie), dirigée depuis 1981 par Mahathir Mohammed, qui a démissionné en 2003. Le parti islamique principal, le PAS (Parti Islam SeMalaysia), milite pour un État islamique. L'ONMU a réussi à faire accepter sa propre version d'une islamisation modérée, tout en préconisant le pluralisme, le capitalisme et la modernisation. Mahathir aspire à jouer un rôle prépondérant dans le concert

des nations musulmanes, offrant une autre approche de l'Islam dans le monde moderne.



Mahathir a été un dirigeant de type autocratique et ses manœuvres politiques pour aboutir à l'emprisonnement de son ministre respecté, Anwar Ibrahim, à la fin des années 1990, a attiré sur lui l'opprobre de la communauté internationale. Aujourd'hui, la Malaisie fait montre d'un dynamisme économique spectaculaire. Sa capitale, Kuala Lumpur, qui compte plus de 1,5 millions d'habitants, est l'une des mégalo-poles les plus attractives du Sud-Est asiatique.

Les Philippines

Les mêmes négociants et soufis qui ont apporté l'Islam en Malaisie et en Indonésie l'ont véhiculé aussi dans la partie sud des Philippines, où les musulmans constituent entre 5 et 9 % de la population. Des sultanats indépendants ont été établis, mais la domination musulmane ne s'est pas étendue au Nord du pays. Quand les Espagnols se sont installés au XVI^e siècle, ils ont essayé de prendre le contrôle de la totalité des Philippines. Lors de l'indépendance en 1947, le nouveau gouvernement a réclamé la totalité de l'archipel.

Le MNLF (Front moro de libération nationale) a mené la lutte pour l'indépendance ou l'autonomie des régions musulmanes du Sud. Après quelques accrochages, le gouvernement s'est engagé à mettre en application à ses propres conditions l'accord signé à Tripoli le 2 septembre 1996, mais jamais entièrement ratifié. En mars 2000, le petit groupe de militants extrémistes, le groupe Abou Sayyaf (« Celui qui porte l'épée »), qui a fait sécession du MNLF, s'est engagé dans des activités terroristes, pratiquant notamment les enlèvements (cinquante-huit personnes dans une école de Basilan et dix touristes occidentaux capturés en Malaisie). Abou Sayyaf pourrait avoir eu des liens avec al-Qaïda et est, depuis, en opposition avec le MNLF.

L'Indonésie, pays musulman le plus peuplé au monde

C'est en Indonésie (241 millions d'habitants) que se trouve la plus importante communauté musulmane au monde, même si les chrétiens y sont toujours nombreux et qu'il y a quelques communautés hindoues dans certaines régions. Comme la Malaisie, l'Indonésie a connu un développement économique significatif jusqu'à l'effondrement asiatique des années 1990.

Le contexte culturel de l'Indonésie et de la Malaisie, ainsi que celui des Philippines, est sensiblement différent de l'islam tel qu'il est vécu en Asie du Sud ou dans d'autres pays, bien que l'islam se soit introduit dans ces trois pays le long des itinéraires commerciaux. Les négociants et des soufis ont été plus les vecteurs principaux de propagation de l'islam que la conquête ou l'immigration de masse de musulmans venus d'autres pays. L'ensemble de la région du Pacifique est aussi sensiblement influencé par le Japon et la Chine, et par conséquent l'éthique confucéenne (en général mais pas telle ou telle en particulier) constitue le socle sur lequel vient se greffer l'islam qui s'adapte à une culture locale différente de celles rencontrées dans d'autres régions du monde.

L'islam s'est étendu progressivement en Indonésie depuis les villes commerçantes côtières à partir du XIII^e siècle. Bien que la majorité de la population soit devenue musulmane, l'islam indonésien a aussi incorporé des éléments issus de la tradition locale, aboutissant à une forme d'islam plutôt facile à vivre. Par la suite, au retour d'un pèlerinage à La Mecque, certains musulmans sont revenus déterminés à purifier l'islam indonésien de ses éléments jugés non musulmans. Ce ne fut pas bien accueilli par les autorités musulmanes locales. Le colonialisme hollandais et l'occupation japonaise pendant la Deuxième Guerre mondiale ont ajouté des facteurs de complication supplémentaires.

Un mouvement nationaliste laïque puissant a surgi, de même qu'un mouvement communiste bien plus laïciste encore. L'Indonésie unifiée a émergé après la Deuxième Guerre mondiale, non pas sur la base de l'islam mais sur la proclamation par le président Sukarno des « cinq principes » (*pancasila*), comprenant le nationalisme et le monothéisme. Les efforts des partis musulmans en faveur de la création d'un État musulman n'ont pas recueilli la majorité des voix, en dépit de la présence d'une importante communauté musulmane. L'islam a été accepté par un gouvernement de plus en plus autoritaire, dirigé par Sukarno, comme une force religieuse et culturelle qui n'est pas inquiétée tant qu'elle ne conteste pas le gouvernement en place. La menace d'un revirement communiste local au milieu des années 1960 a abouti à l'éviction de Sukarno et à un rôle accru des militaires dans un régime dirigé par le général (président) Suharto. Bien que les wahhabites soient actifs en Indonésie pour soutenir les mouvements réformistes islamistes et aider financièrement les écoles islamiques (comme ils le sont également en Malaisie et au Pakistan), l'islam indigène traditionaliste demeure un contrepoids solide. Les partis islamiques ne constituent guère une menace importante pour le régime de Suharto.

Le plus grand parti islamique est le NUD (Nahdatul Ulama), dont le chef, Abdurrahman Walid, a été choisi comme président après la chute de Suharto. Il prônait la démocratie, le pluralisme, la tolérance et le respect des droits de l'homme universels, mais il n'a pas particulièrement bien réussi comme président et a été remplacé par son vice-président, Megawati Sukarnoputri, une femme (comme il y en a déjà eu plusieurs à la tête de ce pays et dans

d'autres pays musulmans). Après un attentat à l'explosif dans une boîte de nuit en octobre 2002 à Bali, le gouvernement a pris des mesures de répression à l'encontre des groupes radicaux islamistes, tels que la Jemaa Islamiya, et a arrêté son chef spirituel, Abou Bakar Bashir, qui a nié toute affiliation de sa part à ce groupe et a attribué l'attentat de Bali à la CIA américaine. Ces groupes se sont développés au cours de ces dernières années en optant pour des actions extrémistes après leur échec à gagner suffisamment la confiance populaire pour remporter les élections et accéder au pouvoir.



La Jemaa Islamiya est un groupe islamiste radical dont le but est d'établir un État panislamique qui inclurait l'Indonésie, la Malaisie et les Philippines du Sud. On suppose qu'il a des liens avec al-Qaïda. En vérité, le déterminisme économique et la compétition mondialisée dans la région laissent peu de place à cette hypothèse.

L'islam dans les États balkaniques

La Bosnie-Herzégovine, le Kosovo et l'Albanie ont des communautés musulmanes importantes dont l'histoire remonte à l'époque de l'Empire ottoman. Après la Deuxième Guerre mondiale, la Bosnie-Herzégovine et le Kosovo ont fait partie de la Yougoslavie, alors que l'Albanie devenait un État communiste à part. Environ 20 % de la population de la Yougoslavie était musulmane avant son démantèlement en 1992, dont 40 % en Bosnie-Herzégovine. Près de 70 % des Albanais sont musulmans, mais l'identité et la liberté religieuses ont été restreintes en Yougoslavie – aujourd'hui défaite – et en Albanie pendant la période communiste. Les Serbes sont majoritairement orthodoxes (chrétiens). Le Monténégro, dont les relations futures avec la Serbie sont incertaines, a une minorité musulmane qui représente à peu près 15 % de la population. Ce qui est sûr, c'est qu'une partie de la définition concrète de l'islam européen se joue dans cette région enclavée et mal connue.

La Bosnie-Herzégovine

Avec le démantèlement de la Yougoslavie en 1992, la Bosnie-Herzégovine a déclaré son indépendance. C'est une nation multireligieuse et multiethnique composée des Bosniaques musulmans, et des Croates et des Serbes chrétiens. En 1992, les Bosniaques musulmans étaient fortement laïcisés.

La Serbie, puissance dominante dans ce qui est demeuré de la Yougoslavie, a envahi la Bosnie à peu près en même temps que les communistes se sont retirés d'Afghanistan. Beaucoup de moudjahidin recherchaient un terrain d'action où poursuivre le djihad, et environ 4000 d'entre eux ont atterri en Bosnie pour combattre les Serbes.

En raison d'un embargo occidental sur les armes, les forces musulmanes se sont approvisionnées en armes en Iran, *via* Istanbul, tandis que plusieurs pays musulmans fournissaient une aide humanitaire. Une certaine tension régnait parmi les mercenaires prowahhabites qui considéraient de leur devoir d'enseigner un islam pur (et dur) aux musulmans bosniaques. Quand les combats ont cessé à la conclusion des accords de paix de Dayton en 1995, les combattants moudjahidin ont été invités à quitter le pays.

La personnalité musulmane la plus en vue dans cette période, par ailleurs représentant bosniaque musulman dans le triumvirat présidentiel jusqu'en 2000, est Alija Izetbegovic, fondateur du parti de l'action démocratique (SDA) et titulaire de la présidence collective bosniaque depuis 1990.

Le Kosovo et l'Albanie

Le Kosovo fait partie de la Serbie. En dépit de sa population albanaise majoritairement musulmane, le Kosovo abrite des lieux historiques très importants pour les Serbes. Les ennuis ont commencé entre nationalistes serbes et rebelles kosovars dans la deuxième moitié des années 1990. Il en a résulté une campagne aérienne puis terrestre de l'Otan pour le maintien de la paix. La paix entre les deux communautés est encore précaire, d'anciens rebelles du Kosovo-Albanie essayant d'expulser les Serbes nés au Kosovo. Une grande partie de la population du Kosovo voudrait aboutir à un certain type d'union avec l'Albanie, avec qui ils ont des affinités religieuses et ethniques. Situé au sud de la Yougoslavie, le pays de l'ex-autocrate défunt Enver Khodja (qui s'écrit aussi Hoxha), l'Albanie (qui se dit en albanais Shqipnija ou Shqiprija) est l'un des moins bien connus d'Europe. Dans ce pays cohabitent plus de 70 % de musulmans, 20 % de chrétiens orthodoxes orientaux et 10 % de chrétiens catholiques.

Longtemps fermée aux touristes étrangers, l'Albanie est sortie de son isolement au lendemain de la chute du mur de Berlin. Après une longue histoire romaine et byzantine, l'Albanie deviendra tour à tour une province bulgare, serbe, albanaise et finalement ottomane. C'est au *xvi^e* siècle que cette petite enclave balkanique de 29 000 km² environ passera à l'islam. Non sans mal d'ailleurs, puisque de nombreuses révoltes opposèrent les Ottomans aux autochtones qui ne furent soumis que très superficiellement. En 1905, l'Albanie arrache son autonomie aux dépens de la Sublime Porte, avant d'obtenir son indépendance totale en 1912. Elle connaîtra un *xx^e* siècle agité, car les belligérants de la Première et de la Seconde Guerre mondiale furent trop puissants pour elle et que les enjeux globaux de ces conflits la dépassaient. Aussi, en janvier 1946, l'Albanie est-elle devenue une République socialiste et populaire, mais d'un socialisme radical qui la place plutôt du côté de la Chine communiste que du côté de l'Union soviétique. Ses dirigeants se couperont du reste des pays européens, y compris de l'Italie avec laquelle, pourtant, il y avait des liens de proximité (l'Italie a d'ailleurs

occupé l'Albanie pendant quelques années, au moment de la Seconde Guerre mondiale).

L'islam albanais est à la fois identique et différent de l'islam des Balkans. Il est identique en raison de sa source d'inspiration initiale, l'Empire ottoman, mais il est différent en raison des mutations internes de la société albanaise. Longtemps soumis à l'idéologie de l'athéisme et du matérialisme dialectique version URSS jusqu'en 1961, puis version Mao Tsé-toung. Jusqu'en 1978, l'islam albanais est devenu religieux et parfois confidentiel. Il est celui de quelques vieilles familles de notables qui préfèrent composer avec les autorités plutôt que de les affronter. Durant le régime communiste d'Enver Khodja, les couvents ont remplacé les mosquées et il n'y avait que la mort, parfois, et ses rites funéraires pour rappeler que cette terre était celle de l'islam. Aujourd'hui, les Albanais redécouvrent leur histoire et tentent de restaurer le tissu religieux et folklorique rompu tout au long du xx^e siècle. En 2007, ils étaient environ quatre millions.

La Russie, ancienne Union soviétique

Les musulmans constituaient le deuxième groupe religieux dans l'ancienne Union soviétique avant son effondrement. Certaines régions musulmanes, tel le pays tatar, faisaient autrefois partie d'un Empire mongol au xiii^e siècle (cf. chapitre 4), plus tard incorporé à la Russie. D'autres musulmans ont été incorporés à la Russie quand elle s'est agrandie vers le Caucase et les régions d'Asie centrale au xix^e siècle.

Sous le joug soviétique, la liberté religieuse était restreinte, et certaines pratiques religieuses se faisaient en cachette. Cependant, dans les dernières années qui précédèrent la dissolution de l'Union soviétique en 1991, le regain de liberté religieuse donna à l'islam une nouvelle vitalité. Les anciens patrons communistes locaux – reconvertis en nationalistes – prirent la tête de la plupart des républiques d'Asie centrale nouvellement indépendantes : Ouzbékistan (27 millions d'habitants), Turkménistan (5 millions), Kazakhstan (15 millions), Tadjikistan (7 millions) et Kirghizistan (5 millions). Inspirés par les événements en Afghanistan (25 millions d'habitants), des mouvements islamiques radicaux ont émergé dans ces pays. La Russie a coopéré pour éradiquer ces mouvements. Jusqu'ici, aucun d'eux n'a encore posé de problème.

Dans la région montagneuse du Caucase, entre la mer Noire et la mer Caspienne, l'Azerbaïdjan est devenu un État indépendant avec une orientation musulmane modérée. Le Daghestan (2,5 millions d'habitants) et la Tchétchénie (700 000 habitants), plus au nord dans les montagnes du Caucase, sont restés cependant intégrés à la Russie. En 1991, le président Dudayev a déclaré l'indépendance tchétchène. Les Tchétchènes ont un passé de résistance permanente à la domination russe qui remonte au xvii^e siècle. Les troupes russes se sont de nouveau déployées dans cette région en

1994 et à la fin des années quatre-vingt-dix. Quand certains moudjahidin gagnèrent la Bosnie après le retrait communiste d'Afghanistan, d'autres firent route vers la Tchétchénie et d'autres endroits afin de poursuivre leur rêve d'un État islamique radical. Les terroristes tchétchènes ont frappé en Tchétchénie et à Moscou. Les Russes disent que les rebelles sont une minorité criminelle, agitée par la propagande wahhabite et par d'autres extrémistes islamistes. Les musulmans considèrent ce conflit comme un épisode de plus dans la lutte des musulmans pour résister à l'impérialisme russe. Malgré la fin des hostilités, la tension demeure vive dans ce territoire, présidé depuis mars 2007 par Ramzan Kadyrov, homme fort du Kremlin.

L'islam au Proche-Orient

Le Liban

Le Liban en tant qu'État est né à la fin de la Deuxième Guerre mondiale. Un accord de partage du pouvoir a assuré sa stabilité pendant un certain nombre d'années. Les chrétiens maronites, formant la plus grande communauté, ont obtenu la présidence, les musulmans sunnites ont reçu le poste de Premier ministre, et les musulmans chiites ont pris celui, moins prestigieux, de président du parlement. Les druzes (une communauté ethnico-religieuse issue du chiisme ismaélien au XI^e siècle – cf. chapitre 15) ont également un certain poids politique dans le nouvel État.

Les 120 000 réfugiés qui avaient fui le nouvel État d'Israël qui venait d'accéder à l'indépendance en 1948 représentent une autre composante de la population.

La Syrie avait des vues sur le Liban afin de constituer une Grande Syrie, tant et si bien qu'en 1976 elle fit entrer ses troupes au Liban au moment où éclatait la guerre civile. La population chiite a considérablement augmenté pour devenir le plus grand groupe au Liban. Amal, un mouvement chiite mené par l'imam Musa Sadr (disparu en 1978), a dynamisé cette communauté chiite.

Inspiré par la révolution iranienne et soutenu par l'Iran, un groupe plus radical de chiites a émergé en 1982. Il s'agit du Hezbollah (« parti de Dieu »). Ce groupe fournit du matériel éducatif, des dispensaires et des services sociaux. C'est désormais un acteur de poids dans le jeu politique libanais. Le principal leader islamiste du Hezbollah est le cheikh Hassan Nasrallah.

L'OLP (Organisation de libération de la Palestine, créée en 1964) était basée au Liban, à partir duquel elle effectuait des raids en Israël. En 1982, l'armée israélienne a envahi le territoire libanais, forçant l'OLP à se replier en Tunisie. Les Libanais du Sud, qui s'étaient sentis menacés par la présence de l'OLP, ont bien accueilli les troupes israéliennes au début. Mais le désastre de Sabra et Chatila (16-18 septembre 1982) a terni l'ensemble des belligérants.

C'est là, en effet, avec l'accord tacite de l'armée israélienne que les troupes phalangistes libanaises massacrèrent plus d'un millier de civils palestiniens pris au piège du camp de réfugiés, ce qui souleva l'indignation de toutes les consciences à travers le monde, y compris dans la gauche israélienne. Les deux années 1975 et 1976 furent les plus sombres de l'histoire palestinienne.

En mai 2000, l'armée israélienne s'est retirée, et les forces du Hezbollah ont rapidement occupé ses positions, en militant pour l'établissement d'un État musulman au Liban et pour l'élimination de l'État d'Israël. En 2004, et après trois décennies de présence syrienne au Liban, le Conseil de Sécurité de l'ONU a exigé le retrait des forces syriennes du Liban. Aujourd'hui pourtant, et après plusieurs années agitées, l'incertitude politique perdure dans le pays et le conflit entre la majorité antisyrilienne et l'opposition, soutenue par Damas et Téhéran, empêche pour l'heure l'élection d'un président.



Pour bien apprécier la complexité de la situation, *Liban, nation martyre* (Pity the Nation), le fameux livre de Robert Fisk, correspondant de guerre et envoyé spécial du *Times* au Proche-Orient, vient de paraître en français (A&R Édition/Panama, 2007), augmenté d'un supplément intitulé *Post-scriptum à une tragédie* où il relate jour après jour les conditions de l'assassinat en 2005 de Rafic Hariri, ex-Premier ministre du Liban. Cette somme personnelle sur le Liban a été saluée par toute la presse internationale.

La Syrie

La Syrie (18 millions d'habitants) est un État à parti unique où le parti socialiste Ba'ath dirige le pays depuis 1963, date à laquelle une union de cinq ans avec l'Égypte vola en éclats. Un soulèvement islamiste (des Frères musulmans) dans la ville de Hama en 1982 a été impitoyablement écrasé, et 10 000 à 25 000 personnes environ ont été tuées sur ordre du gouvernement. Depuis lors, aucune opposition islamiste efficace n'a agi légalement en Syrie.

Hafiz Al-Assad a été président de 1967 jusqu'à sa mort, le 10 juin 2000, où son fils, Bachâr, lui a succédé en s'appuyant sur un référendum où il a été plébiscité par un vote univoque de 97,29 % des suffrages. La famille Assad vient d'une mouvance musulmane, les alaouites (*cf.* chapitre 15), qui a des croyances musulmanes assez peu orthodoxes. Le voisinage de la Syrie divise et oppose frontalement une grande partie de l'élite libanaise.

La Palestine et Israël

À la fin du XIX^e siècle, le mouvement sioniste a commencé à favoriser l'immigration juive en Palestine avec l'idée d'y rétablir une patrie juive. Incapables de parvenir à un accord entre Juifs et Arabes, les Anglais, qui avaient alors la mainmise sur la Palestine après la Première Guerre mondiale,

ont confié le problème aux Nations unies en 1947. Un plan de partition du pays élaboré par les Nations unies fut accepté par les Juifs mais rejeté par les Arabes. Après le retrait britannique en 1948, les Juifs ont déclaré la naissance de l'État d'Israël, et les nations arabes environnantes ont envoyé des troupes pour combattre ce nouvel État. Les Palestiniens furent délogés des zones sous contrôle juif. Quand des armistices ont été signés en 1949, Israël contrôlait 75 % de la Palestine. À l'époque, la population juive ne représentait pas plus de 30 % du total (11 % en 1922). Pendant la guerre de 1967 entre Israël et ses voisins arabes, Israël a envahi les territoires situés sur la rive ouest du Jourdain (Cisjordanie).

Dès lors, l'OLP, dont le siège était en Tunisie, est devenu la voix principale des Palestiniens. L'OLP, qui comptait aussi bien des Arabes chrétiens que musulmans, prônait la création d'un État unique laïque en Israël qui incluerait à la fois les juifs, les chrétiens et les musulmans. Son chef, Yasser Arafat (mort à Clamart [France] le 11 novembre 2004), idole du monde arabe, a fait preuve d'une capacité étonnante de survie à chaque nouvelle crise. Au cours de la guerre de 1973, Israël a pris le contrôle du Sinaï à l'Égypte et du plateau du Golan à la Syrie. Alors que le Sinaï est restitué à l'Égypte depuis le 26 mars 1979, suite aux accords de Camp David, le Golan demeure, aujourd'hui encore, sous le contrôle d'Israël.

La première Intifada (nom donné au soulèvement palestinien spontané et populaire ou « Révolte des pierres ») a commencé à la fin de 1987 et a suscité la création du mouvement islamiste radical Hamas, une ramification des Frères musulmans en Palestine dirigée par Ahmad Yassin. Le Hamas a fait un programme en trois points :

- ✓ renouvellement spirituel individuel,
- ✓ réseau étendu de services sociaux et éducatifs,
- ✓ action militaire contre Israël.

Son objectif ultime est de chasser les Juifs et de créer un État islamique comprenant toute la Palestine. En 1988, l'OLP a accepté l'existence de l'État d'Israël, ce qui a préparé le terrain pour les accords de paix d'Oslo (13 septembre 1993).

Aux termes de ces accords, les Israéliens devaient se retirer par étapes de 88 % de la Cisjordanie, pour aboutir à la constitution d'un État palestinien indépendant. En conséquence, en 1994, Arafat et l'OLP ont mis en place une Autorité nationale palestinienne (ANP), dont Arafat devint le président. Mais sa responsabilité a été brimée dès le départ. Il s'agissait en effet d'exercer une autorité policière limitée dans certaines parties de la bande de Gaza et de la Cisjordanie. Israël a qualifié cet accord de « généreux ». Ses adversaires l'ont qualifié d'« impossible ». Israël garderait le contrôle de la sécurité dans des zones importantes de l'État palestinien qui serait lui-même divisé en

quatre zones différentes séparées par des zones maintenues dans le giron d'Israël.

Israël a tardé à restituer à l'ANP certaines zones, attendant que toutes les attaques contre Israël aient cessé. Cela ne risquait pas de se réaliser car le Hamas et le Djihad islamique n'étaient pas parties prenantes de cet accord, et l'Autorité palestinienne n'avait pas les moyens de l'imposer. Israël, contrairement aux résolutions des Nations unies et à la pression américaine, a continué les implantations de colonies juives sur la terre qui devait faire partie de l'État palestinien. En septembre 2000, le ministre de la Défense israélien Ariel Sharon, dans le but de récupérer des voix israéliennes aux prochaines élections au poste de Premier ministre, a fait une incursion sur l'esplanade des Mosquées (mosquée d'Al-Aqsa) à Jérusalem. Les Juifs n'étant normalement pas autorisés (même par le gouvernement israélien) à venir dans cette zone, les musulmans ont tout naturellement considéré cette visite, faite avec force publicité et sous escorte policière, comme une provocation. À partir du 28 septembre 2000, les protestations musulmanes et les représailles israéliennes à ces protestations ont provoqué une deuxième Intifada. Des actions militaires, précédemment confinées à la Cisjordanie, ont été entreprises par le Djihad islamique et le Hamas en Israël – des centres commerciaux, des autobus et des événements festifs ont été visés, aussi bien que des cibles militaires. Cela a légitimé des incursions israéliennes dans les territoires de l'Autorité palestinienne et la destruction des infrastructures civiles palestiniennes.

La question palestinienne demeure le meilleur ferment d'unité des musulmans au plan politique et le principal obstacle à l'amélioration des relations entre musulmans et Américains, en raison du soutien inconditionnel des États-Unis à Israël. Après la réélection début 2003 de Sharon (né en 1928) comme Premier ministre à une majorité écrasante et sa mort « clinique », puis l'arrivée au pouvoir d'Ehud Olmert, les perspectives pour une amélioration des relations entre Palestiniens et Israéliens demeurent très faibles (c'est un euphémisme !). Aujourd'hui l'Autorité palestinienne (Mahmoud Abbas) souhaite la création d'un État palestinien. Mais les tensions interpalestiniennes entre le Fatah et le Hamas complexifient encore la situation, tandis que le blocus israélien de Gaza, au mains du Hamas depuis juin 2007, font craindre le pire aux observateurs internationaux.



Vous entendrez peut-être parler de Septembre noir. Cette date constitue un traumatisme particulièrement douloureux pour les Palestiniens. En effet, le 17 septembre 1970, l'armée jordanienne mène un combat fratricide et sanglant contre les fedayine de l'OLP. Cette miniguerre se terminera par une boucherie, des centaines de combattants palestiniens ayant été exterminés. Après ce drame, l'OLP a décidé de s'installer à Beyrouth (Liban).

L'islam au Moyen-Orient : le cas de l'Irak

En 1958, une révolte nationaliste et militaire renversa la monarchie hachémite qui avait été installée par la Grande-Bretagne après la Première Guerre mondiale. Plus tard, en 1963, le parti laïque socialiste du Ba'ath prit le pouvoir par un coup d'État et resta aux commandes jusqu'à la chute de Saddam Hussein. L'Irak (25 millions d'habitants), aujourd'hui déchiré, était l'une des puissances phares du monde arabe, et un pays de grande civilisation.

Saddam Hussein, qui fut membre puis chef du parti Ba'ath, est devenu président en 1979 et a gouverné dès lors de façon dictatoriale. Saddam était un musulman sunnite. Or les chiïtes constituent la majorité de la population. Un petit groupe extrémiste de chiïtes irakiens, ad-Da'wa al-Islamiya, fut actif tant à l'intérieur qu'à l'extérieur du pays à partir de 1957. Pendant les dix années de guerre avec l'Iran dans les années 1980, les chiïtes ont en général privilégié la fidélité patriotique plutôt que celle de la religion, soutenant l'Irak contre leurs frères chiïtes en Iran.

L'invasion du Koweït par l'Irak, qui voulait annexer l'émirat à son territoire, a mené à la guerre du Golfe en 1991. Un soulèvement chiïte dans le Sud a été impitoyablement réprimé par les troupes républicaines (sunnites) de la garde de Saddam Hussein. Quelques grands ayatollahs chiïtes (l'ayatollah Baqir Al-Sadr et l'ayatollah Kholi) ont été exécutés par le gouvernement ou sont morts dans des circonstances douteuses alors qu'ils étaient assignés à résidence.

Saddam Hussein a sauvagement opprimé la population kurde sunnite dans le nord du pays, mais l'établissement d'une zone d'exclusion aérienne américaine a eu pour conséquence de garantir une autonomie de fait aux trois provinces kurdes. À partir de la guerre du Golfe, Hussein a essayé de revêtir le manteau de l'islam, ajoutant « *Allahu Akbar* », (« Dieu est grand ») au drapeau et construisant des mosquées grandioses à Bagdad. Un mouvement chiïte d'opposition à Saddam Hussein, le Conseil suprême de la révolution islamique en Irak, également connu sous le nom d'Assemblée suprême, a opéré à partir de l'Iran. Bien que le gouvernement américain ait suspecté Hussein de coopération avec les terroristes islamistes internationaux, ces accusations n'ont pas été prouvées. Il est difficile de croire, étant donné son passé, que Hussein soit allé jusqu'à un islamisme radical, même s'il est certain qu'il était prêt à coopérer avec tout groupe pouvant lui apporter un avantage.

Depuis plusieurs années et sous l'influence des néoconservateurs américains, la guerre menée par les États-Unis pour s'emparer des champs pétrolifères irakiens a fait plusieurs centaines de milliers de morts, y compris dans les rangs des GI's. Malgré le fiasco – dénoncé par un grand nombre de responsables politiques et militaires de l'establishment démocrate à

Washington – l'administration du président George Bush s'obstine à imposer sa politique à une coalition qui s'effrite de jour en jour.

Au nord du pays, le Kurdistan irakien a désormais acquis une sorte d'autonomie par rapport à l'autorité centrale de Bagdad, encore mal assise. Région fière de son héritage et riche de nombreux puits de pétrole, le Kurdistan se voit déjà voler de ses propres ailes. Mais cette situation inquiète le grand voisin du Nord, la Turquie. En effet, toute indépendance de la province entraînerait inévitablement des remous au sein de la société turque, qui tient plus que tout à son intégrité territoriale. Les velléités kurdes à vouloir reconstituer leur État déchu dans les années 1920 risquent de peser à terme sur un équilibre régional d'autant plus instable que ses composantes sont diversement riches.

Au moment où nous mettons sous presse, le sort de l'Irak reste incertain et la situation instable. En 2005 ont eu lieu les premières élections démocratiques depuis plusieurs décennies et le 30 décembre 2006 était exécuté Saddam Hussein. Mais aujourd'hui, trois ans après la fin « officielle » de la guerre, les violences (attentats) se poursuivent et les tensions entre chiïtes et sunnites, la crise du Kurdistan irakien et la lutte entre le pouvoir en place et les groupes islamistes fragilisent le gouvernement.

Une nation musulmane au seuil de l'Europe : la Turquie

La Turquie (69 millions d'habitants), le seul État dans le monde musulman qui soit explicitement laïque, de style occidental, a fait la une des journaux en novembre 2002 (exploit renouvelé en 2007) quand un parti religieux modéré – le parti de la justice et du développement – a remporté la majorité aux élections parlementaires et a formé un nouveau gouvernement. Le parti s'est engagé à poursuivre la politique pro-occidentale de la Turquie et les négociations pour l'adhésion du pays à l'Union européenne, retardée pour cause de manquement au respect des droits de l'homme et un passé interventionniste de l'oligarchie militaire dans les affaires politiques. Le chef du parti, Tayyip Erdogan (né en 1966), n'a initialement pas eu le droit d'exercer la fonction de Premier ministre à cause d'une peine de prison purgée en 1999 après avoir été accusé de lecture publique d'une poésie « antilaïque ». La loi a finalement été modifiée et il a pu prendre la tête du gouvernement.

La Turquie est née au lendemain de la Première Guerre mondiale et à la fin du califat ottoman. Le « père » de la Turquie moderne, Kemal Atatürk (1881-1938), a vu l'avenir de la Turquie dans une modernisation allant de pair avec celle de l'Occident, tout en étant assise sur un sentiment solidement enraciné d'identité nationaliste. Le nationalisme a impliqué d'éliminer les

identités ethniques réfractaires à la fusion (« nous sommes tous des Turcs » est le slogan fédérateur), menant à des conflits armés récurrents depuis 1984 contre les rebelles kurdes (menés par les travailleurs du parti du Kurdistan, le PKK) dans le sud-est du pays. La religion a été reléguée à la sphère privée et toute expression politique de l'islam est réprimée. L'éducation était en grande partie laïcisée et le port du voile interdit pour les femmes. Les ordres soufis ont été également supprimés. Pendant les deux dernières décennies, le gouvernement a assoupli ses restrictions à l'expression religieuse sans véritablement modifier sa politique nationale et ses buts sur le fond.

Un point d'histoire. On doit à Mustapha Kemal, dit Atatürk, d'avoir étendu la laïcité politique à l'ensemble du pays. En 1920, Mustapha Kemal mène un combat ouvert contre le califat du sultan Wahid ad-Din établi à Istanbul. Au terme de nombreuses péripéties, Wahid ad-Din quitte le pays en novembre 1922. Ankara, la capitale qui a succédé à Istanbul, le déclare déchu de toutes ses prérogatives de sultan et érige, à sa place, Abd al-Majid, mais sans lui donner de pouvoir réel. Peu de temps après, le 1^{er} septembre 1922, le califat est aboli. C'est alors que Mustapha Kemal, qui ne s'est pas encore donné le titre d'Atatürk, introduit les réformes (*tanzimat*) que l'on traduit aussi par « réorganisations » ou « restructurations ». Atatürk pensait ainsi mettre au diapason de l'histoire un pays qui, sans être exsangue, montrait déjà de grands signes de faiblesse. Évidemment, la série de nouvelles règles préconisées par Mustapha Kemal n'ont rien à voir avec le dépoussiérage qui a été mené à la fin du XIX^e siècle par deux autres sultans ottomans, Mehmet II et Abdül-Medjid. Il s'agissait désormais de tout réformer : code civil d'inspiration suisse en remplacement de celui qui était en application, abolition des confréries religieuses car elles avaient une emprise réelle sur l'islam populaire, interdiction du port du voile et de tout insigne religieux, substitution du calendrier grégorien au calendrier hégirien qui était en vogue à l'époque – et toujours d'actualité en Arabie Saoudite, du moins officiellement –, fixation d'un jour de repos hebdomadaire en remplacement du vendredi.



Il est courant aujourd'hui de voir de nombreuses femmes voilées, et ce même dans les administrations publiques, les écoles, les universités, les hôpitaux, etc. Par ailleurs, dans son souci d'intégration à l'Union européenne, renforcé par le principe de son adhésion lors du Conseil européen d'Helsinki, les 10 et 11 décembre 1999, la Turquie poursuit ses efforts. Son dossier s'enrichit de jour en jour. Outre le bon déroulement des élections de 2007, c'est surtout l'activité économique et les taux de croissance annuels qui s'avèrent les plus décisifs. Reste la question des droits de l'homme. On verra dans les mois et les années à venir si la Turquie a réussi à dépasser deux points essentiels ; le premier concerne son histoire (le génocide arménien, appellation qui hérisse le poil des nationalistes turcs) et la question kurde, avec son inévitable corollaire, la question du respect des droits de l'homme. La mosaïque de peuplements dans cette région, les crispations internes entre les modernistes et les nationalistes et surtout le fait que les Kurdes soient répartis sur cinq pays voisins (depuis le traité de Lausanne, en 1923) ne facilitent pas le règlement de cette crise larvée qui est ranimée périodiquement par le PKK,

parti des travailleurs du Kurdistan. Le chef, Abdullah Ocalan, arrêté en février 1999, condamné à mort en juin de la même année avant de voir cette condamnation commuée en un emprisonnement à vie, est encore derrière les barreaux.

L'ensemble maghrébin

L'Algérie

Pays francophone, l'Algérie (33 millions d'habitants) a été sous domination française pendant un siècle et demi, et ce depuis 1830. Après son indépendance (1962), elle s'oriente d'abord vers le système socialiste qu'elle ne peut mettre en œuvre complètement ni voir aboutir. La composante sociale est aujourd'hui à très forte majorité musulmane. Un islam sunnite essentiellement, bien que la région du M'zab (la pentapole du M'zab) soit habitée par une catégorie de musulmans appelés les ibadites, une sous-division des kharidjites (*cf.* chapitre 15).

La particularité de cet islam s'est manifestée au lendemain de la victoire d'un parti islamiste, le FIS (Front islamique du salut) qui, dans les années 1980 et 1990, a mobilisé une grande partie de l'électorat populaire. Ayant remporté les élections législatives lors du premier scrutin pluraliste, le FIS a rêvé un moment à la fondation d'une République islamique à l'image de celle qui venait de s'imposer en Iran. Pénétré par différents courants divergents, le FIS ne put voir son rêve s'accomplir. Peu de jours après la proclamation des résultats – la presse laïque a alors parlé d'un « raz de marée islamiste » –, les « généraux » – qui sont les vrais maîtres du pays – mirent brutalement fin au processus de démocratisation du pays. Ce fut dans l'immédiat la suspension du résultat du vote, jugé par trop dangereux pour la survie même du FLN, qui était alors accusé de toutes les tares du système dont le népotisme, la gabegie, la corruption, le manque de transparence et le clanisme. La suppression du FIS en tant qu'organe représentatif de l'opposition religieuse au système instauré par le FLN depuis l'indépendance s'est avérée contre-productive. Ce fut le début de la « décennie noire », une expression qui désigne la rupture du processus électoral, l'interdiction du FIS et de toutes les obédiences religieuses, la chasse aux militants islamistes, leur emprisonnement, et finalement la constitution d'un maquis religieux aux abords de la capitale.

La rapidité avec laquelle les organes politiques du FIS et des autres partis religieux se sont transformés en groupuscules armés a surpris tous les observateurs de la scène algérienne. Plus de 150 000 morts ou disparus ont résulté de la lutte fratricide qui a opposé, dix années durant, d'une part les forces de l'armée dans toutes ses composantes (militaires de rang, services de sécurité, gendarmes, policiers, gardes communaux, etc.) et, d'autre part,

les éléments armés qui tiennent les différents maquis et qui se sont, depuis, organisés en katiba et finalement en petits émirats. La violence des attaques surprises des groupes armés – qui agissaient essentiellement la nuit – et la répression méthodique des services de l'ordre de l'armée, et de l'armée elle-même, ont montré le grave fossé qui s'est creusé entre les différents clans au pouvoir (et ceux qui leur contestent ce pouvoir). Un lourd traumatisme collectif s'en est suivi. Depuis, la population est meurtrie de voir que des Algériens peuvent en arriver à de tels excès pour des questions liées au pouvoir, à son partage et à sa transmission. La rente pétrolière est l'une des clés de la situation de blocage que connaît le pays. Le traumatisme a touché en pleine croissance une nation algérienne qui, depuis trente ans, cherche à se hisser au rang des puissances méditerranéennes comme l'Espagne ou la Grèce et sortir ainsi de son sous-développement endémique.

Aujourd'hui, après que beaucoup de sang a été versé, une nouvelle génération de musulmans modérés semble prendre fait et cause pour la réalité complexe du terrain afin de se constituer en une alternative crédible. Le pouvoir s'est par ailleurs adjugé des prérogatives étendues, dont l'instauration d'un couvre-feu et l'établissement d'un État d'exception qui a duré plusieurs années. Depuis qu'ils ont été instaurés, l'état d'exception, l'état de siège, le couvre-feu et les innombrables points de contrôle sur les axes routiers du pays ont donné de l'Algérie l'image d'un pays militarisé à outrance. Le maintien de certains points de contrôle sur les plus importants axes routiers est vu comme une survivance de cette période troublée. L'exception est devenue la règle, tandis que le factuel s'est mué en une donnée récurrente de l'analyse politique dans ce pays. L'islam prend toutefois les allures d'un axe fondateur et non négociable de la vie collective. Tout fonctionne comme si le paradoxe d'une guerre civile meurtrière devait produire en même temps des garanties morales et spirituelles pour qu'une identité religieuse, plutôt relâchée il y a une trentaine d'années, se précise désormais et devienne l'un des déterminants de base de la personnalité nationale.

Le Maroc

Au yeux des Français, le Maroc (30 millions d'habitants) est devenu l'un des pays familiers les plus appréciés et, partant, celui que l'on visite le plus souvent. Avec la Tunisie, il est la destination touristique principale du Maghreb. Il faut dire que les compagnies aériennes pratiquent des tarifs souvent très intéressants, que Tanger, à la pointe nord du pays, n'est qu'à trois quarts d'heure de l'Espagne et que la desserte maritime ne cesse jamais.

Le Maroc dispose d'un système de gouvernance qui lui permet d'associer très largement les élites religieuses aux prises de décision à long terme. Le maillage associatif, la petite et moyenne bourgeoisie ainsi que les cadres contribuent positivement à la stabilité du régime. Mais selon la thèse la plus

courante dans les années 1980, c'est la paysannerie – encore importante – qui est « le défenseur naturel du trône ». Aujourd'hui, le Maroc est en butte à plusieurs problèmes majeurs dont certains sont des défis, d'autres des carences. La première de toutes les carences est sans doute le très fort clivage social. Entre la couche la plus basse et celle qui dirige le pays, il y a un dénivelé de richesse qui va dans une échelle graduée de 100 dirhams par famille de 1 à 1000. Pour 100 dirhams gagnés à la sueur de son front par un ouvrier modeste, le cadre gagne 10000 dirhams, voire plus. Évidemment, une classe de rentiers s'est depuis longtemps emparée des rouages du Makhzen et compte le protéger contre vents et marées.

L'enjeu est l'ouverture économique du pays à l'Europe et, partant, au reste de la planète. Le Maroc semble de ce point de vue avoir pris une certaine avance sur ses voisins. Non seulement la mondialisation ne lui fait pas peur, mais il semble la prendre à bras le corps. Le tourisme est le fer de lance de cette politique qui, en effet, manque des atouts – hydrocarbures essentiellement – dont dispose l'Algérie voisine. Le savoir-faire marocain est reconnu dans tous les domaines de l'accueil, de l'hôtellerie, de la cuisine, de l'artisanat et de la petite entreprise de transformation.

La Tunisie

C'est un parti nationaliste qui dirige la Tunisie (10 millions d'habitants) depuis qu'elle a gagné son indépendance à l'égard de la France en 1956. Feu le président Habib Bourguiba (1903-2000), chef du Néo-Destour, y a instauré un État laïque et moderne. Il a géré ce pays à la manière d'un despote éclairé, paternaliste, charismatique et populaire. En 1975, il imposa au parti socialiste destourien (parti unique) de le nommer président à vie, mais, en 1987, il fut destitué par Zine el-Abidine Ben Ali, actuel président de la République. Grâce à son statut personnel, la Tunisie se différencie de la plupart des pays maghrébins. En effet, le statut de la femme y est parmi les plus avancés du monde arabe et même musulman, excepté, peut-être, la Turquie.

Le parti islamiste d'an-nahda (« parti du renouveau ») a obtenu un certain succès aux élections de 1989. Le gouvernement, ayant pris la mesure de la guerre civile en Algérie, a voulu éviter de se retrouver dans la même situation (et naturellement en gardant le pouvoir). Il a donc sensiblement renforcé sa lutte contre les islamistes.

Il a en particulier interdit le parti d'an-nahda. Son chef, Rachid Al-Ghannouchi (né en 1941, et de son vrai nom Rached Kheriji), a été emprisonné en 1981 (jusqu'en 1984) puis de nouveau en 1987 (jusqu'en 1988) ; il est envoyé en exil à Londres au début des années 1990, où il obtient l'asile politique (1993).

Malgré ces carences, reconnues par les autorités elles-mêmes, la Tunisie demeure l'un des pôles les plus stables de la zone Maghreb. Son économie, essentiellement touristique, a explosé. Le tertiaire a également trouvé une terre d'accueil où il pouvait s'épanouir. Il faut dire que les délocalisations de grandes sociétés de service ou de petites manufactures sont à l'avantage très net de la rive sud de la Méditerranée et en particulier de la Tunisie. Mais à cet égard, l'Inde, le Pakistan et la Chine sont des adversaires redoutables.

Le résultat est qu'une bourgeoisie moyenne, plutôt dynamique, s'est peu à peu constituée, tandis que les abords des grandes villes deviennent jour après jour méconnaissables. Les 10 millions de Tunisiens aspirent à vivre dans un État indépendant, mais solidaire avec les autres pays du Maghreb. C'est sans doute là le seul point noir de toute la région, à savoir l'absence de volonté politique partagée par les cinq pays de l'Union du Maghreb arabe (UMA) en vue de constituer les États-Unis du Maghreb.

La Libye

Ce pays regroupe les anciennes provinces de Tripolitaine, du Fezzan et de la Cyrénaïque, et s'étend sur 1 759 500 km² (3 fois et demie la France) pour une population cinquante fois moindre, soit 6 millions d'habitants. Pays neuf et vieux à la fois – dans l'*Odyssée*, Homère y situe déjà l'épisode des lotophages –, la Libye vient d'être redécouverte à l'occasion de l'affaire des infirmières bulgares et du médecin palestinien. Mais son potentiel économique immense la protège des turbulences que d'autres pays auraient pu vivre en de pareilles circonstances. Ces turbulences ont duré plus de trente ans, de 1986 jusqu'à 2007 : bombardements américains du QG de Kadhafi (né en 1942, de son vrai nom Mouammar al-Guaddafi) en 1986, crash de l'avion de la Pan Am au-dessus de Lockerbie, en Écosse (1988), et crash de l'avion de l'UTA au-dessus du Ténéré (Tchad) en 1989. Il s'ensuit un isolement diplomatique au sein de la Ligue arabe, tandis que le blocage onusien durera de 1992 jusqu'à 1999.

Aujourd'hui, la Libye offre aux Occidentaux des débouchés extrêmement intéressants. Il n'est pas un jour sans son lot de contrats mirifiques passés avec les grandes compagnies pétrolières, les trusts de l'armement, l'aviation civile, le chemin de fer, les ports, les routes, les barrages.

Pourtant, il est un aspect de la Libye que nous ignorons à peu près complètement : ses vestiges archéologiques disséminés comme un collier de perles autour de Tripoli, la capitale. Les plus fameux sont les sites de Leptis Magna et de Sabratha. En Cyrénaïque, il y a Cyrène et Qosayr ad-Daffah, dans le sud de Tobrouk, la fameuse ville frontière de l'Égypte où se distingua, naguère, le général allemand Rommel, l'un des inventeurs du concept de *blitzkrieg*, la guerre éclair. On peut se mouvoir avec une certaine émotion non pas dans des sites ordinaires, mais dans des villes antiques parfaitement conservées. Par on ne sait quel enchantement, le visiteur moderne est vite

plongé dans l'amphithéâtre, là même où, jadis, des gladiateurs livraient leurs mortels combats. Plus loin, on imagine encore un groupe de musiciens jouant de la harpe ancienne et de la flûte de pan. Là, ce sont les thermes, là-bas l'agora, le lieu du marché et, plus loin, au bord de la mer Méditerranée, les villas cossues où Septime Sévère a vu le jour.

La Mauritanie

Indépendante depuis 1960, la République islamique de Mauritanie se présente comme l'un des pays musulmans les plus tolérants de la planète. S'il n'y avait ses nombreux esclaves – évalués à plus de 200 000 –, véritable talon d'Achille et dont une troisième loi d'abolition vient d'être votée (8 août 2007), il aurait pu être un pays modèle par son développement social, humain et religieux. Peu d'habitants, 3 millions tout au plus, une pratique coutumière, des rites simplifiés et un réel goût pour le savoir coranique, un peu comme au Sénégal et au Mali, deux pays voisins. À cela s'ajoute un mode de vie fondé sur la pêche traditionnelle et sur le pastoralisme. Outre le cuivre à Akjoujt, et bientôt le pétrole en pleine mer, plusieurs centaines de milliers de têtes de camélidés, des ovins, des bovins et des caprins en constituent la richesse principale. Le mode de vie est resté très proche de la vie paysanne, mais l'exode rural a depuis longtemps fait exploser la démographie des villes – avec tous les aléas des grandes métropoles –, dévorant le cadre urbanistique si singulier de villes comme Atar, Tidjikja ou Aïoun el-Atrouss. À Nouakchott même, un grand bidonville lépreux porte le nom de « Dépotoir ». La mystérieuse cité de Chinguetti, ancien lieu de savoir enclavé, est prisonnière de la mer de sable qui l'environne et qui, en même temps, la conserve. Partout l'islam sunnite est pratiqué avec pondération et gravité. La monnaie locale est l'ouguiya, la langue vernaculaire est l'arabe (hassaniya), tandis que le costume de fête, constitué d'une ample tunique bleue pâle ou blanche qui descend jusqu'aux chevilles, est un mélange entre le vêtement touareg d'une part, y compris pour le chèche, et le style urbain du Sénégal.



Les deux instances majeures qui regroupent les musulmans (la Ligue arabe d'un côté, avec ses 22 pays membres, et l'Organisation de la Conférence islamique (OCI) de l'autre, avec ses 51 États membres) avancent le chiffre approximatif de 1,3 milliard de musulmans sur une planète qui regroupe aujourd'hui un peu plus de 6 milliards d'âmes.

Voici les pays musulmans qui n'ont pas été sélectionnés dans la liste des dix : Afghanistan (29 millions d'habitants – cf. p. 352-353) ; Arabie Saoudite (26,7 millions d'habitants – cf. p. 343-344) ; Djibouti (700 000 habitants) ; Égypte (73 millions d'habitants) ; Émirats arabes unis (4,5 millions d'habitants) ; Iran (69 millions d'habitants – cf. p. 349-352) ; Jordanie (6 millions d'habitants) ; Koweït (2 millions d'habitants) ; sultanat d'Oman (2,3 millions d'habitants) ; Pakistan (162 millions d'habitants) ; Qatar (900 000 habitants) ; Somalie (8,3 millions d'habitants) ; Yémen (20 millions d'habitants).

Septième partie

Annexes



« Les cinq convictions de base de l'islam m'ont
vraiment changé la vie.

Avant, mes convictions, c'était de ne pas me faire avoir
par la publicité, de ne pas manger du poisson de la
veille et de cirer mes chaussures avec application. »

Dans cette partie...

Quand démarre l'année musulmane ou le jeûne de ramadan cette année ? Le calendrier musulman est un calendrier lunaire (basé sur la lune), contrairement au calendrier occidental qui est solaire (basé sur le soleil). Dans cette partie, vous trouverez la liste des mois du calendrier musulman avec leurs noms et vous apprendrez comment convertir n'importe quelle date occidentale en date musulmane correspondante, et inversement.

Cette partie comporte également un glossaire des termes techniques les plus importants, notamment des mots arabes, avec leur explication et quelques termes persans. Reportez-vous au glossaire chaque fois que vous rencontrez un terme inconnu ou difficile à comprendre, même si bien sûr nous n'avons pas pu y inclure tous les termes difficiles.

Si vous avez envie d'en savoir un peu plus, l'annexe C vous livre quelques pistes de lecture afin de parfaire vos connaissances et satisfaire votre curiosité.

Enfin, une chronologie de l'islam des origines à nos jours et un dictionnaire des noms propres pourront – nous l'espérons – satisfaire l'intérêt de chacun en offrant des ressources conséquentes.

Annexe A

Le calendrier musulman

Tout comme les chrétiens datent leur calendrier à partir de la naissance de Jésus et les juifs à partir de la date traditionnelle de la création du monde, les musulmans, eux, font démarrer leur calendrier à partir de l'émigration (*hijra*) de Mohammed et de ses disciples de La Mecque à Médine en l'an 622 de notre ère (ap. J.-C.). Ainsi, l'année 622 correspond à l'an 1 de l'hégire (1AH). De plus, les musulmans commencent l'année au jour où l'*hijra* a eu lieu. Ainsi, le 16 juillet 622 correspondra à 1 mouharram (premier mois de l'année musulmane) de 1 AH (*anno hijrae*, l'année de l'hégire).



La plupart des livres publiés par des éditeurs non musulmans se contentent d'indiquer les dates du calendrier occidental. Ce n'est pas étonnant étant donné que la majeure partie du monde emploie désormais ce calendrier occidental, même si, parfois, un autre type de calendrier peut être utile. Jusqu'à il y a cinq ans, le *Jérusalem Post* (un journal juif) imprimait la date du jour en haut du journal dans le calendrier chrétien, juif et musulman. À vrai dire, je ne sais pas très bien à partir de quand, mais un beau jour ils ont supprimé la date correspondant au calendrier musulman. Je suppose (peut-être à tort) que cette omission de la date musulmane reflète un regain de tensions entre les musulmans et les juifs en Palestine et en Israël et, peut-être, une orientation globalement plus conservatrice prise par le journal. En revanche, dans plusieurs pays arabes, le retour au calendrier hégirien – déjà amorcé il y a plusieurs décennies par l'Arabie Saoudite – est devenu une réalité visible. En Égypte, en Jordanie, en Syrie, au Soudan, en Libye, l'ère chrétienne est mise en concurrence avec l'ère musulmane. Parfois, seule la date de l'hégire est mentionnée.

Le calendrier religieux musulman est un calendrier lunaire. En conséquence, par rapport à un calendrier solaire, utilisé largement par les Occidentaux et dans le monde entier, tous les ans le même événement se produit 11 jours plus tôt que dans notre calendrier, l'année lunaire étant de 354 jours (et le calendrier solaire d'environ 365 jours). Notez que, pour cette affaire de la vie courante, les musulmans emploient souvent un calendrier solaire, parfois qualifié de « chrétien » ou de « calendrier du Messie » ou « calendrier grégorien » – c'est-à-dire le calendrier occidental. Après tout, les fermiers

veulent savoir quand planter leurs semences, et cette information est liée au soleil et non pas à la lune.

Pour les affaires religieuses, en revanche, le calendrier religieux musulman est employé. Voici les noms des douze mois de l'année musulmane, qui sont ici présentés dans l'ordre, avec la signification du sens des mots. N'oubliez pas que ces mois n'ont rien à voir avec ceux du calendrier occidental.

- ✓ **Muharram** : le mois sacré.
- ✓ **Safar** : le mois vide (ou mois du voyage).
- ✓ **Rabi' al-awwal** : le premier printemps, également appelé rabi 1.
- ✓ **Rab'i al-thani** : le deuxième printemps, également appelé rabi 2.
- ✓ **Jumada al-ula** : le premier mois de la sécheresse, également appelé jumada 1.
- ✓ **Jumada al-thaniya** : le dernier mois de la sécheresse, également appelé jumada 2.
- ✓ **Rajab** : le mois honoré.
- ✓ **Chaban** : le mois de la division.
- ✓ **Ramadan** : le mois de la fournaise.
- ✓ **Chawwal** : le mois de la chasse.
- ✓ **Dhul-qa`da** : le mois du repos.
- ✓ **Dhul-hijja** : le mois du pèlerinage.

Notez que la transcription des noms en français peut varier légèrement selon les documents que vous consultez.

À un moment donné, vous pouvez vouloir convertir une date occidentale en une date musulmane ou vice versa. Ou vous pouvez être curieux pour découvrir votre date de naissance dans le calendrier musulman. Comment faire ? Voici la formule de conversion :

- ✓ Pour convertir une date chrétienne (occidentale) en date musulmane, employez cette formule, où G est la date chrétienne (calendrier grégorien) et H est la date musulmane (de *hijra*) : $H = G - 622 + [(G - 622) + 32]$. Vous trouverez pour l'année 1990 (ap. J.-C) l'année musulmane 1410 AH.
- ✓ Pour convertir une date musulmane en date chrétienne, voici la formule : $G = H + 622 - (H + 33)$. Cela signifie que l'année musulmane 1421 AH a commencé en 1999 ap. J.-C. $(1421 + 622) - (1421 + 33) = 1999$.



De toute façon, la présence des musulmans en nombre, ici même en France, mais aussi en Belgique, en Allemagne et dans toute l'Europe, sera un bon indicateur pour retrouver le fil dans tout cela. Les musulmans observent le ramadan une fois par an. Cela vous donne un repère pour connaître leur calendrier. Il y a aussi les fêtes de l'Aïd et le départ à La Mecque, régulier lui-aussi. Enfin, vous pouvez demander à vos amis musulmans ; ils sauront vous répondre avec plaisir car cela les flattera que vous les interrogiez sur leur religion.

Tableau A-1 : Les dates à retenir en 2008

<i>Célébration</i>	<i>Calendrier musulman</i>	<i>Calendrier chrétien</i>
jour de l'An	1 mouharram 1429	10 janvier 2008
achoura	10 mouharram 1429	19 janvier 2008
naissance du Prophète	12 rabi'al-awwal 1429	20 mars 2008
début du ramadan	1 ramadan 1429	2 septembre 2008
Révélation du Coran	27 ramadan 1429	28 septembre 2008
aïd al-fitr	1 chawwal 1429	2 octobre 2008
aïd al-adha	10 dhul-hijja 1429	9 décembre 2008



La minorité religieuse des chiïtes célèbre le dix-huitième jour de dhul-hijja (le mois du *hadj*), le Ghadir al Khum, jour où, selon leurs croyances, Mohammed (après son pèlerinage d'adieu) se serait arrêté à l'oasis de Khum et aurait alors désigné 'Ali comme successeur.

Annexe B

Glossaire

Dans cette annexe, vous trouverez des mots et des expressions, principalement tirés de l'arabe, qui sont incontournables quand on parle de l'islam. Quand vous aurez la tête pleine de consonances arabes et que vous confondrez le *mihrab* avec le *minbar*, reportez-vous à ce glossaire qui viendra à votre secours. Vous ne trouverez pas ici les termes qui n'apparaissent qu'une seule fois et qui sont expliqués directement à l'endroit où ils sont utilisés. En outre, ce glossaire n'inclut pas non plus les noms de personnes, de groupes, de partis ou de lieux (villes, pays, et régions).

A

adab : bonnes manières, bonnes mœurs, étiquette, politesse (c'est aussi un genre littéraire qui traite de ces sujets).

adhan : appel à la prière (*salat*).

ahl al-bayt : les membres de la maison (du Prophète).

aïd : *aïd al-adha* (fête du sacrifice) ; se produit vers la fin du pèlerinage, *aïd al-fitr* (fête de la rupture du jeûne) à la fin de ramadan.

al hamdulillah : « Gloire à Dieu », une expression souvent utilisée dans la conversation.

ansars : on appelle ainsi les citoyens de Médine qui ont accueilli et soutenu Mohammed et ses compagnons (*mouhadjirûn*), lors de leur exil de La Mecque, en 622. Voir **mouhadjirûn**.

'aqida : foi musulmane avec les croyances et les pratiques de base.

'aqiqah : le fait de couper les cheveux de l'enfant nouveau-né.

arkan al-iman : cinq piliers de la foi (*arkan al-khams*) – croyance en Dieu, dans ses anges, ses prophètes et ses livres ; au Jugement dernier ; et au fait que Dieu détermine toute chose.

'achura' : dixième jour du premier mois musulman (muharram) qui commémore la mort de Hussein.

aya (au pluriel : ayat) : signe ou preuve de Dieu, également un verset du Coran.

B

baraka : bénédiction liée à Mohammed et à quelques saints.

barzakh : la barrière entre la vie et mort qui perdure jusqu'à la résurrection.

basmallah : « Au nom de Dieu le compatissant, le miséricordieux ». Cette expression ouvre chaque sourate sauf une, la sourate IX.

bâtin : la signification cachée et ésotérique de Coran. Voir **ta' wil**.

bid'a : innovation ; toute déviation des pratiques et des croyances par rapport à l'islam des premiers temps, considérée par beaucoup comme un péché.

C

calife (khalifa) : titre d'un souverain sunnite musulman ; signifie littéralement « le successeur ».

chahada : « Il n'y a pas d'autre Dieu que Dieu et Mohammed est le messager de Dieu », soit la profession de foi musulmane.

chari'a : loi islamique.

chaytan : même mot que Satan en français ; au singulier, on l'appelle aussi l'ange Iblis.

cheikh : chef de tribu ou de clan ; également utilisé pour les chefs soufis.

chirk : le fait d'associer autre chose à Dieu, le péché le plus grave dans l'islam.

chiites : branche minoritaire de l'islam qui se focalise sur 'Ali et ses descendants.

choura : consultation ; corps qui choisit ou conseille le calife ; parfois utilisé pour parler des organes législatifs modernes.

D

dar al-harb : territoire pas encore dominé par l'islam (domaine de la guerre).

dar al-islam : territoire soumis à l'islam par opposition au précédent.

da'wa : « appel » des personnes à l'islam ; prosélytisme.

derviche (darwish) : le terme est employé pour parler des soufis ; signifie littéralement une « personne pauvre » (en persan).

dhikr : souvenir ; cérémonie de soufi qui implique l'invocation rituelle des noms de Dieu.

dhimmi : « personnes protégées » ; au commencement, chrétiens et juifs – plus tard également les zoroastriens et certains adeptes d'autres confessions – vivant dans un État musulman.

din : religion.

djihad : « efforts » ou « guerre sainte ».

djinn (« génie ») : divers êtres faits de feu.

du'a' : prière volontaire et individuelle ; par opposition à la **salat**.

F

falsafa : terme arabe pour la philosophie.

faqih : expert en matière de jurisprudence (droit).

faqir : soufi ; derviche.

fard : indique un devoir obligatoire.

Fatiha : la « commençante », qui est la première sourate du Coran.

fatwa : une décision par un théologien juriste islamique sur un point de la loi islamique.

fiqh : jurisprudence (droit).

fitna : différends ; fait référence à plusieurs rébellions qui ont menacé l'unité de l'islam à ses débuts.

cinq piliers du culte (arkan al-khams) : la profession de foi, la prière quotidienne, le jeûne de *sawm*, l'aumône obligatoire et le pèlerinage à La Mecque.

G

ghayba : occultation ; le fait que le douzième imam soit caché.

ghusl : la purification principale avant les rites (grandes ablutions).

H

hadith : tradition ancienne rapportant ce que Mohammed a dit ou a fait ; également une des racines du droit.

hafiz : personne qui a mémorisé le Coran.

hadj : pèlerinage à La Mecque ; un des cinq piliers du culte.

hadith qudsi (hadith sacré) : parole de Dieu qui n'est pas dans le Coran.

halal : nourriture et actions autorisées.

hanif : monothéiste musulman avant l'heure, avant la période de Mohammed. Abraham est le plus connu des hanifs.

haram : nourriture et actions interdites.

hijab : le voile. On l'appelle aussi, selon les pays, tchador, *khimar*, burqa, *'abaya*, etc.

hilal : croissant de lune ; nouvelle lune qui marque le début d'un nouveau mois.

hijra : hégire, émigration de Mohammed en 622 de La Mecque à Médine.

hudud : offenses et pénalités définies dans le Coran pour certains crimes sérieux ; le singulier est **hadd**.

I

'ilm : science, connaissance.

'ibada : service de Dieu, particulièrement le culte.

ihram : état de pureté rituelle ; particulièrement important pendant le *hadj* (pèlerinage).

ihsan : vertu, éthique, bonnes œuvres.

I'jaz : inimitabilité du Coran, impossible à imiter, incomparable.

ijma' : consensus (accord de la communauté entière des musulmans ou des sages), une des quatre racines du droit.

ijtihad : effort (appliqué au travail des intellectuels pour interpréter la loi).

imam : chef de la prière quotidienne ; successeur de Mohammed chez les chiites.

iman : foi, croyances.

in sha'a-llah : « Si Dieu le veut », fréquemment utilisé dans la conversation.

'isma : doctrine de l'« impeccabilité » de Mohammed et des premiers prophètes bibliques selon les sunnites ; propre à Mohammed et aux imams chez les chiites.

isnad : chaîne de la transmission du hadith qui fait partie du *muhaddith* (nom de celui qui a rapporté le hadith et de ceux qui l'ont précédé).

isra' : voyage nocturne de Mohammed de La Mecque vers Jérusalem.

J

jahilliyya : temps de l'« ignorance » païenne en Arabie, avant l'appel de Mohammed.

al-janna : le jardin ; le terme le plus commun pour le paradis.

K

kafir : incroyant, athée.

kalam : théologie islamique en tant que discipline savante.

khanqah : lieu de réunion ou de logement d'un ordre soufi.

khédive : nom du vice-roi d'Égypte au temps des Ottomans.

khitan : circoncision.

khutba : sermon lors de la prière communautaire de midi le vendredi.

kitab : mot arabe pour le livre, et aussi « le Livre » (Coran).

kufr : incroyance ou idolâtrie.

M

madhhab : une des écoles juridiques reconnues.

madrassa : école islamique.

mahdi : figures du Messie musulman qui apparaîtront à la fin des temps.

mahr : cadeau nuptial, dot.

masjid : mot arabe pour mosquée ; littéralement, « l'endroit où l'on se prosterne ».

matn : le corps ou le contenu d'un hadith.

mawlid al-nabi : anniversaire de Mohammed ; fête célébrant son anniversaire.

mawla : utilisé dans les premiers temps pour parler d'un converti non musulman qui se rattache à une tribu arabe par adoption.

mihrab : niche dans le mur d'une mosquée qui marque la **qibla**.

minbar : pupitre dans une mosquée.

mi'raj : montée au ciel de Mohammed pendant l'**Isra**.

mollah : chef religieux chiite.

mouhadjirûn : musulmans qui ont émigré avec Mohammed de La Mecque à Médine en 622. Voir **ansars**.

moushaf : exemplaire physique du livre céleste de Dieu (le Livre).

mufti : personne qualifiée pour donner un avis juridique ou une sentence; voir **fatwa**.

moujaddid : selon la croyance chiite, « réformateur » qui est censé venir renouveler l'islam (du verbe *jaddada*) à la fin de chaque siècle.

muezzin (mu'adhdhin) : la personne qui lance l'appel à la prière.

N

nabi : prophète. S'applique à tout prophète. Outre le nabi, l'islam reconnaît le messenger de Dieu (*rassûl*). Le rassûl est forcément nabi, le nabi n'est pas forcément un messenger de Dieu.

naskh : un verset coranique que Dieu plus tard a annulé, habituellement désigné en français sous le terme de (verset) abrogé.

nikah : contrat de mariage, mariage au sens légal (voir **ûrs**).

niyya : l'« intention » qui conduit les actes rituels, en particulier la prière (**salat**).

O

'omra : petit pèlerinage à La Mecque qui peut être fait à tout moment.

oulémas : intellectuels religieux traditionnels de l'islam ; voir également le **mulla**.

P

pir : un terme pour désigner un chef soufi, synonyme de **cheikh**.

qadi : un juge islamique désigné par un gouverneur.

Q

qibla : direction de La Mecque.

qiyas : analogie, une des quatre racines du droit.

Qu'ran (le Coran) : Écriture sainte de base de l'islam, le Verbe de Dieu, et l'une des quatre racines du droit islamique.

qutb : le « pivot » ou axe du monde ; l'être humain parfait.

R

rak' a : cycle complet des positions à adopter pendant la **salat** (prière).

ramadan : le mois du jeûne (**saoum**) de l'aube au crépuscule.

rasul : messenger ; l'apôtre, comme dans « Mohammed est le messenger de Dieu ».

ra'y : opinion personnelle d'un disciple sur une question de droit islamique.

riba : usure ; intérêt d'un prêt, ce qui est interdit dans l'islam.

S

salam alaikum : « Que la paix soit sur vous » ; salutation musulmane courante.

salat : le rituel formel de la prière cinq fois par jour.

sama' (écoute) : office liturgique soufi comportant de la musique.

sawm : jeûne obligatoire ; un des cinq piliers du culte.

sa'y : le fait de courir d'une colline à l'autre, rituel faisant partie du rituel de *hadj*.

sayyid : titre de respect pour les descendants de Mohammed par Fatima, la fille de Mohammed.

sadaqa : charité volontaire, au-delà de la **zakat** annuelle obligatoire.

silsila (chaîne) : l'arbre généalogique spirituel d'un soufi ou d'une famille religieuse (*chourafa*).

sūbha : perles ou chapelet de prière utilisé pour réciter les noms de Dieu.

soufi : mystique de l'islam (*tasawwuf* est le terme arabe pour soufisme).

sunna : pratique usuelle du Prophète et de sa communauté.

sunni : nom commun de la branche de l'islam majoritaire.

sourate : terme commun pour les 114 unités de base (chapitres) du Coran.

T

tafsir : commentaire du Coran.

tahara : purification requise avant les exécutions rituelles.

takbir : la formule « Dieu est grand » (*Allahu Akbar*).

talaq : divorce.

talbiyah : l'expression « me voici à toi... » prononcée pendant le *hadj* et destinée à Allah.

taqiyya : dissimulation, silence tactique. Cf. certains chiites ismaéliens.

tariqa : la « voie », terme employé pour parler de diverses branches du soufisme.

tasliya : la formule de l'invocation de la bénédiction sur Mohammed (« La paix et les bénédictions soient sur lui », abrégée en PBSL en français).

tawaf : tourner dans le sens contraire des aiguilles d'une montre autour du Kaaba en tant qu'élément du rituel de pèlerinage.

tawhid : unicité de Dieu, l'un de ses attributs les plus importants.

ta'wil : interprétation allégorique ou ésotérique de la signification du Coran.

U

umma : la communauté musulmane universelle.

ûrs : cérémonie de mariage (voir **nikah**).

usul al-fiqh : racines de jurisprudence musulmane – le Coran, les hadiths, le *qiyas*, et l'*ijma*.

W

wali : ami (de Dieu) ; désignation des saints soufis.

waqf : fondation charitable islamique.

wudu' : petite purification avant la prière.

wuquf : la cérémonie de la station sur la plaine d'Arafat pendant le *hadj*.

Z

zâhir : la signification externe d'un texte (opposé de **bâtin**).

zakat : aumône annuelle et obligatoire ; un des cinq piliers du culte.

ziyara : visite aux mausolées des personnes saintes.

Annexe C

Références

Si vous voulez approfondir votre connaissance de l'islam, vous pouvez vous tourner vers quelques essentiels, comme le *Coran* dans sa traduction par Denise Masson (Paris, Gallimard, 1967) ou par Édouard Montet (Paris, Payot, 2001, 2 tomes) et l'*Encyclopédie de l'islam* (Leyde, E.J. Brill, Paris, Maisonneuve et Larose, 1960-1995). Voici en outre quelques pistes de lecture, qui viennent s'ajouter à celles qui sont déjà citées dans le texte.

Bibliographie

A

ABD EL-JALIL J.-M., *Histoire de la littérature arabe*, Paris, G.-P. Maisonneuve et Larose, 1943.

ABDERRAZIQ Ali, *L'Islam et les fondements du pouvoir*, Paris, La Découverte, 1994.

ABDUH Mohammed, *Rissalât at-Tawhid (Épître de l'Unicité divine)*, Le Caire, 1920.

ALILI Rochdy, *Qu'est-ce que l'islam ?*, Paris, La Découverte, 2000.

AL-JAHIZ, *Le Cadi et la mouche*, traduction Lakhdar Souami, Paris, Sindbad, 1988.

AL-JAHIZ, *Rassa'il (Épîtres)*, Le Caire, Éd. Haroun, 1964-1979.

AL-MAS'UDI, *Les Prairies d'or (Murûj ad-dahab)*, traduction Charles Pellat, Paris, Paul Geuthner, 1965, 3 vol..

AL-MUNADJID Salah al-Din, *Le Concept de justice sociale en islam*, Paris, éditions Publisud/Alger, OPU, 1982.

- ANAWATI G.-C., GARDET L., *Introduction à la théologie musulmane*, Paris, Vrin, 1948.
- ARNALDEZ Roger, *À la croisée des trois monothéismes*, Paris, Albin Michel, 1993.
- ARNALDEZ Roger, *Averroès, un rationaliste en Islam*, Paris, Balland, 1996.
- ATALLAH Wahib, *Mahomet*, Paris, Infolio, 2005.
- ATTAR, *Le Langage des oiseaux (Mantic ut-tayr)*, Paris, Sindbad, 1982.
- AVICENNE, *Poème de la médecine (Urgûza fi-tibb/Cantica Avicennae)*, Paris, Les Belles Lettres, 1956.

B

- BALTA Paul, *Islam : les idées reçues*, Paris, Le Cavalier Bleu, 2004.
- BARRUCAND Marianne (Dir.), *L'Égypte fatimide, Son art et son histoire*, Paris, Presses de l'Université de Paris-Sorbonne, 1999.
- BARTHOLD W., *Histoire des Turcs d'Asie centrale*, Paris, Adrien Maisonneuve, 1945.
- BENCHEIKH Ghaleb, *La Laïcité au regard du Coran*, Paris, Presses de la Renaissance, 2005.
- BERGE Marc, *Les Arabes des origines à la chute de Grenade*, Paris, Lidis, 1978.
- BERQUE Jacques, *Essai de traduction du Coran*, Paris, Albin Michel, 1990.
- BERQUE Jacques, CHARNAY Jean-Paul, *Normes et valeurs dans l'islam contemporain*, Paris, Payot, 1966.
- BIRUNI, *Le Livre de l'Inde*, Paris, Sindbad/Unesco, 1996.
- BLACHÈRE Régis, *Introduction au Coran*, Paris, Maisonneuve et Larose, 1959 (1991).
- BLACHÈRE Régis, *Traduction du Coran*, Paris, Édition G.-P. Maisonneuve – Max Besson, 1957.
- BOKHARI, *Les Traditions islamiques*, Paris, Adrien Maisonneuve, 1903-1914 (1984), 4 vol. (Extraits traduits par G.-H. Bousquet sous le titre de *L'Authentique Tradition musulmane*, Paris, Fasquelle, 1964).
- BOSWORTH C. E., *Les Dynasties islamiques*, Actes Sud/Sindbad, 1995.
- BOUAMRANE Chikh, GARDET Louis, *Panorama de la pensée islamique*, Paris, Sindbad, 1984.

BOUBAKEUR Hamza, *Le Coran*, Paris, Maisonneuve et Larose, 1993.

BRUNSCHVIG Robert, *Études d'islamologie*, Paris, G.-P. Maisonneuve et Larose, 1976, 2 vol.

BURCKHARDT Titus, *L'Art de l'islam*, Langage et signification, Paris, Sindbad, 1985.

C

CAHEN Claude, *L'Islam des origines au début de l'empire ottoman*, Paris, Hachette, 1995.

CHARNAY Jean-Paul, *Sociologie religieuse de l'Islam*, Paris, Hachette, « Pluriel », 1994.

CORBIN Henry, *Histoire de la philosophie islamique*, Paris, Gallimard, 1964.

CORBIN Henry, *En Islam iranien. Aspects spirituels et philosophiques*, Paris, Gallimard, 1971-1972, 4 vol.

CUPERLY Pierre, *Introduction à l'étude de l'ibâdisme et de sa théologie*, Alger, Office des publications universitaires, 1984.

D

DERMENGHEM Émile, *Les Plus beaux textes arabes*, Paris, Éditions d'aujourd'hui, 1979.

DHINA Atallah, *Les États de l'Occident musulman aux XIII^e, XIV^e et XV^e siècles*, Alger, ENAL-OPU, 1984.

DJAÏT Hichem, *La Personnalité et le devenir arabo-islamiques*, Paris, Seuil, 1974.

DJAÏT Hichem, *La Grande Discorde. Religion et politique dans l'islam des origines*, Paris, Gallimard, 1989.

DOUTTE Edmond, *Magie et religion dans l'Afrique du Nord*, Paris, J. Maisonneuve et P. Geuthner, 1984.

F

FLORI Jean, *L'Islam et la fin des temps*, Paris, Seuil, 2007.

G

- GABRIELI Francesco, *Chroniques arabes des croisades*, Paris, Sindbad, 1977.
- GARDET Louis, *L'Islam, religion et communauté*, Paris, Desclée de Brouwer, 1982.
- GARDET Louis, *Les hommes de l'Islam : approche des mentalités*, Bruxelles, Complexe, 1984.
- GAUDEFROY-DEMOMBYNES Maurice, *Mahomet*, Paris, Albin Michel, 1969.
- GHAZALI, *Le Livre des bons usages en matière de mariage*, Paris, Adrien Maisonneuve, 1989.
- GLASSE Cyril, *Dictionnaire encyclopédique de l'Islam*, Paris, Bordas, 1991.
- GOLDZIHNER Ignaz, *Le Dogme et la loi dans l'Islam* (1920), Paris, L'Éclat et Geuthner, 2000.
- GRABAR Oleg, *La Formation de l'art islamique*, Paris, Flammarion, 1987.
- GRUNEBAUM Gustav Von, *L'Islam médiéval. Histoire et civilisation*, Paris, Payot, 1962.

H

- HERNANDEZ Miguel Cruz, *Histoire de la pensée en terre d'islam*, Paris, Desjonquières, 2005.
- HOSSEIN NASR Sayyid, *Science et savoir en Islam*, Paris, Sindbad, 1979.
- HOURANI Albert, *Histoire des peuples arabes*, Paris, Le Seuil, 1993.

I

- IBN BATTOUTA, *Voyages (Rihla)*, Paris, La Découverte, 1997, 3 vol.
- IBN AL-FARIDH Omar, *L'Éloge du vin (Al-Khamriya)*. Poème mystique traduit par E. Dermenghem, Paris, Les Éditions Vega, 1980.
- IBN KHALDOUN, *Discours sur l'Histoire universelle (Al-Muqaddima)*, Paris, Unesco-Sindbad, 1967-1968, 3 vol..
- IBN HICHAM, *La Biographie du prophète Mahomet* (traduction W. Atallah), Paris, Fayard, 2004.

IDRISI, *La Première géographie de l'Occident*, Paris, Garnier-Flammarion, 1999.

IQBAL Mohammed, *Reconstruire la pensée religieuse de l'islam*, Paris, Adrien-Maisonneuve, 1955.

K

KALTENBACH Jeanne-Hélène, TRIBALAT Michèle, *La République et l'islam*, Paris, Gallimard, 2002.

KHOURY A. Th., HAGEMANN L., HEINE P. CANNUYER Ch., *Dictionnaire de l'islam*, Brepols (Belgique), 1995.

L

LAMCHICHI Abderrahim, *Femmes et islam. L'Impératif universel d'égalité*, Paris, L'Harmattan, 2006.

LAOUST Henri, *Les Schismes dans l'islam*, Paris, Payot, 1977.

LEWIS Bernard (sous la direction de), *L'Islam d'hier à aujourd'hui*, Paris, Payot, 1994.

LEWIS Bernard (sous la direction de), *Le Monde de l'islam*, Paris, Thames et Hudson, 2002.

LOMBARD Maurice, *L'Islam dans sa première grandeur*, Paris, Flammarion, 1980.

M

MAHMUD, Abd al-Halim, *René Guénon, un soufi d'Occident*, Beyrouth, Al-Bouraq, 2008.

MALEK Redha, *Tradition et révolution. L'enjeu de la modernité en Algérie et dans l'islam*, Paris, Sindbad, 1993.

MANTRAN Robert, *L'Expansion musulmane v^e-x^e siècles*, Paris, PUF, 1986.

MANTRAN Robert, *Histoire de l'Empire ottoman*, Paris, Fayard, 1989.

MARCAIS Georges, *L'Architecture musulmane d'Occident. Tunisie, Algérie, Maroc, Espagne, Sicile*, Paris, Arts et métiers graphiques, 1954.

MASSÉ Henri, *Anthologie persane*, Paris, Payot, 1997.

MASSIGNON Louis, *Parole donnée (recueillie par Vincent Monteil)*, Paris, 10/18, 1962.

MILLE ET UNE NUITS (LES), traduction Mardrus, Paris, Robert Laffont, « Bouquins », 1990, 2 vol.

MONTEIL Vincent, *L'Islam Noir*, Paris, Le Seuil, 1980.

MONTGOMERY WATT William, *Mahomet*, Paris, Payot, 1989.

N

NASR Seyyed Hossein, *Sciences et savoir en Islam*, Paris, Sindbad, 1979.

NASR Seyyed Hossein, *Essais sur le soufisme*, Paris, Albin Michel, 1980.

NEAIMI Sadek, *Islam, passion française (L')*, Paris, Éditions Bartillat, 2005.

O

OTTO-DORN Katharina, *L'Art de l'Islam*, Paris, Albin Michel, 1964.

P

PAPADOPOULO A., *L'Islam et l'art musulman*, Paris, Mazenod, 1975.

PAREJA Félix M. (sous la direction de), *Islamologie*, Beyrouth, Imprimerie catholique, 1957-1963.

PLANHOL Xavier, *Les Fondements géographiques de l'histoire de l'islam*, Paris, Flammarion, 1986.

POPOVIC Alexandre, VEINSTEIN Gilles (sous la direction de), *Les Ordres mystiques dans l'islam : cheminements et situation actuelle*, Paris, École des hautes études en sciences sociales, Paris, 1986.

Q

QAYRAWANI (AL), *La Risala ou Épître sur les éléments du dogme et de la loi de l'islam selon le rite mâlikite*, Alger, Édition Carbonel, 1949.

R

RAYMOND André, *Grandes villes arabes à l'époque ottomane*, Paris, Sindbad, 1985.

ROUX Jean-Paul, *Histoire des Turcs : deux mille ans du Pacifique à la Méditerranée*, Paris, Fayard, 1984.

ROUX Jean-Paul, *Dictionnaire des arts de l'islam*, Paris, Fayard, 2007.

S

SANCHEZ-ALBORNOZ Claudio, *L'Espagne musulmane*, Paris, OPU-Publisud, 1985.

SAUVAGET Jean, *Historiens arabes*, Paris, Adrien-Maisonneuve, 1946.

SCHUON Frithjof, *Comprendre l'Islam*, Paris, Le Seuil, 1976.

V

VADET Jean-Claude, *L'Esprit courtois en Orient dans les cinq premiers siècles de l'hégire*, Paris, Maisonneuve et Larose, 1968.

VERNET Juan, *Ce que la culture doit aux Arabes d'Espagne*, Paris, Sindbad, 1985.

Catalogues d'exposition

L'Âge d'or des sciences arabes, Paris, Actes Sud-Institut du monde arabe, 2005.

L'Art du Livre arabe, Paris, Bibliothèque nationale de France, 2001.

Arts de l'Islam des origines à 1700, Paris, L'Orangerie des Tuileries, 1971.

Chevaux et chevaliers arabes, Paris, Institut du monde arabe, 2002.

Trésors d'Orient, Paris, Bibliothèque nationale de France, 1973.

Les sites internet

Voici les adresses internet du Conseil français du culte musulman (CFCM), de l'Institut du monde Arabe (Ima), de l'Iremam (Aix-en-Provence) et de différentes institutions étatiques ou indépendantes qu'il peut être utile de consulter.

- ✓ [www.cfcmtv](http://www.cfcmtv.fr)
- ✓ www.etudes-musulmanes.com
- ✓ www.fimarabe.org
- ✓ www.mmsht.univ-aix.fr
- ✓ www.muslima.com
- ✓ www.oumma.com
- ✓ <http://la-documentationfrancaise.fr>
- ✓ www.soufisme.org

Annexe D

Chronologie

Voici les principaux événements de plus de deux mille ans d'histoire, de la naissance du Prophète à aujourd'hui.

570 ou 571 – Naissance du prophète Mohammed à La Mecque. La Perse antique était gouvernée par Khousrō I^{er} Anōchrvan, mort en 578. Byzance avait à sa tête l'empereur Justinien (527-565). Cette année-là, Abraha, général yéménite, envahit La Mecque avec ses éléphants, d'où son nom « année de l'Éléphant », *ām al-fil*.

610 ou 611 – Début de la Révélation coranique au Prophète ; vers 613, début de la Prédication.

615 – Mohammed envoie une délégation de musulmans en Abyssinie. Le négus chrétien Al-Asham leur fait bon accueil.

607 – Khousrō II (591-628) entre en Palestine, occupe l'Anatolie (608) puis Constantinople (609).

613 – Les armées perses envahissent la Syrie. Damas est occupée, puis Jérusalem (614) et enfin l'Égypte (619).

622 – Début de l'hégire (calendrier musulman).

628 – Traité de Hdaybiya où a lieu le pacte entre le Prophète et les Mecquois.

630 – Mohammed entre pacifiquement à La Mecque.

632 – Mort du prophète Mohammed (6 ou 8 juin) à Médine.

632 – Début de la gouvernance par les califes : Abou Bakr (632-634), Omar (634-644), Othman (644-654), 'Ali (656-661).

633 – Les armées musulmanes occupent la Mésopotamie.

634 – À Ajnadayn (Palestine), les musulmans remportent une première grande victoire aux dépens des Byzantins.

635 – L'Islam est en Syrie.

636 – À Qadisiyah, victoire musulmane sur les Perses sassanides et sur le fleuve Yarmûk (637).

640 – Le général musulman 'Amr Ibn Al-'As est en Égypte. Il fonde Fûstat, l'antique cité du Caire.

644 – Mort violente de Omar ; début du califat de Othman.

649 – Les musulmans sont à Chypre.

650 – Établissement de la vulgate coranique.

656 – Mort violente de Othman. Bataille du chameau opposant 'Aïcha et son clan à 'Ali. 'Aïcha est battue. Ses partisans sont exécutés, tandis qu'elle est ramenée à Médine. Elle meurt en 678.

657 – Bataille de Siffin. Mou'awiya et Ali négocient la paix, mais les kharidjites la refusent et font sécession.

658 – Mou'awiya se déclare calife.

661 – Mort violente de 'Ali, dernier calife « bien guidé ».

661 – À Damas, Mou'awiya fonde la dynastie des Omeyyades.

667 – Début de l'installation des musulmans en Asie centrale.

670 – Mort de Hassan, fils de 'Ali. Conquête de la Tunisie. Okba Ibn Nafi fonde Kairouan.

680 – Assassinat de Hussayn, fils de 'Ali, à Kerbela (devenue depuis haut lieu du chiisme).

691 – Construction du Dôme du Rocher et d'Al-Aqsa, à Jérusalem.

693 – La première monnaie islamique est mise en circulation à Damas.

705 – Construction de la mosquée des Omeyyades à Damas.

711 – Tarik Ibn Ziyad traverse le détroit de Gibraltar (qui, depuis, porte son nom, Djebel Tarik). Début de la conquête de l'Espagne.

717 – Présence attestée des musulmans dans les Pyrénées. Narbonne est prise en 719.

728 – Propagation de la doctrine mu'tazilite.

732 – Charles Martel arrête les musulmans au nord de Poitiers.

- 738** – Révolte des kharidjites en Irak.
- 740** – Mort de Zayd, fondateur du zaydisme.
- 750** – Chute de la maison omeyyade. Les Abbassides – ainsi nommés en relation avec Abul-Abbas As-Saffah – déplacent la capitale de l'empire de Damas à Bagdad.
- 755** – Fondation par Abderrahmane I^{er}, surnommé Ad-Dakhil (L'Entrant), de l'émirat de Cordoue.
- 762** – Début du chiisme ismaélien. Bagdad est fondée par les Abbassides.
- 765** – Mort de Jaafar as-Saddiq.
- 786** – Haroun ar-Rachid arrive au pouvoir, jusqu'à sa mort en 809.
- 813** – Califat d'Al-Ma'mûn, souverain éclairé.
- 822** – Ziryab, le musicien de Bagdad, s'exile à Cordoue où il fonde une académie de musique.
- 827** – Occupation de la Sicile. Cette occupation durera trois siècles.
- 830** – Naissance de la Maison de la sagesse (Bayt al-hikma), un embryon d'université.
- 831-832** – Les Arabes sont en Italie : 831-1072 – Palerme ; 831-902 – Raids sur Bari, Rome, Malte, Syracuse et Taormine.
- 836** – Fondation de Samarra.
- 868-905** – Les Toulounides d'Égypte s'affranchissent de la dynastie abbasside.
- 869-883** – Révolte dans le Bas-Irak des esclaves zanjs.
- 870** – Les musulmans sont à Malte.
- 877** – Construction de la mosquée d'Ibn Tulûn.
- 878** – Occultation du douzième Imam qui est censé revenir à la fin des temps.
- 880** – Les musulmans sont en Provence. Ils y resteront jusqu'à la fin du IX^e siècle.
- 890** – Les qarmates font leur apparition dans le sud de l'Irak.
- 897** – Imamate zaydite au Yémen.
- 902** – La Sicile est dominée par les Arabes.

- 909** – Dynastie des Fatimides en Tunisie, puis en Égypte (969) et fondation du Caire.
- 910** – Établissement des Fatimides au Maghreb.
- 929** – Fondation du califat de Cordoue.
- 929-930** – Les qarmates sont à La Mecque. Ils s'emparent de la « pierre noire », sertie dans la Kaaba, et la gardent jusqu'en 951.
- 969** – Fondation du Caire par les Fatimides qui prennent le pouvoir jusqu'en 1171.
- 970-972** – Construction de la mosquée-université Al-Azhar, toujours en activité.
- 1000** – Début de la pénétration musulmane en Inde.
- x^e-xi^e siècle** – L'Islam est aux confins de l'Afrique (Soudan, Tchad, Niger, Nigeria...)
- 1039** – Dynastie des Saldjoukides.
- 1051** – Indépendance de la dynastie tunisienne des Zirides.
- 1055** – Les Saldjoukides s'emparent de Bagdad.
- 1061-1147** – Les Almoravides tentent d'unifier le Maghreb et l'Espagne.
- 1085** – Toghrul fonde la dynastie des Grands Saldjoukides.
- 1063-1082** – Les Almoravides au Maroc. Fondation de Marrakech.
- 1065** – Nizam al-Mouk fonde la Nizamiyya, une sorte de grande école à vocation religieuse.
- 1090** – Le Vieux de la Montagne s'installe à Alamout, au nord de l'Irak.
- 1095-1291** – Grandes croisades. Prise de Jérusalem par les croisés (1099) ; Saladin reprend Jérusalem (1187).
- 1120** – Au Maroc, Ibn Toumert prêche pour une autre religion. Début de la dynastie des Almohades.
- 1146-1269** – Les Almohades chassent les Almoravides de leurs possessions maghrébines et veulent faire mieux qu'eux en Espagne.
- 1174** – Saladin, maître de l'Égypte, de La Syrie et de Jérusalem.
- 1206** – L'Islam est désormais en Inde.

1212 – Bataille de Las Navas de Tolosa. Les Rois catholiques enregistrent leur première grande victoire.

1229 – Les Hafsides en Tunisie.

1238 – Construction de l'Alhambra de Grenade.

1269-1420 – Les Mérinides dominant le Maroc.

1250 – Sac de Bagdad par les Mongols. Chute de la maison abbasside.

1250-1517 – La dynastie des Mamlouks (anciens esclaves) s'empare de l'Égypte.

1256 – La forteresse d'Alamout cède devant la progression monghole.

1258 – Mise à sac de Bagdad. Les Monghols renversent les Abbassides.

1300 – Sultanats musulmans à Sumatra.

1338 – Les Ottomans occupent le Bosphore.

1354 – Création du corps des janissaires, troupe paramilitaire d'élite ottomane et progression dans les Balkans.

1369 – Premières incursions de Tamerlan dans les terres musulmanes.

1475 – L'Islam est aux Philippines.

1492 – Chute de Grenade. Les Rois Catholiques reprennent l'Espagne.

1502 – Le chiisme devient religion d'État en Iran.

1517-1805 – L'Égypte devient une province de l'Empire ottoman.

1520-1566 – Règne de Soliman le Magnifique qui assiège Vienne en 1529.

xv^e siècle – La Course en Méditerranée.

À partir de 1550 – L'Islam en Asie : Java, Bornéo, Les Moluques...

1553-1659 – La dynastie des Saadiens au Maroc.

1556-1605 – Règne d'Akbar en Inde.

1571 – Bataille de Lépante. Échec cuisant pour les Ottomans.

1588 – Le shah Abbas I^{er} en Iran.

1609 – Début de la persécution chrétienne face aux morisques en Espagne. Expulsions massives.

- 1631-1632** – Construction du Taj Mahal, à Agra (Inde musulmane).
- 1669** – Conquête de la Crète.
- 1683** – Échec du siège de Vienne par les Ottomans.
- 1699** – Signature de la paix de Karlowitz.
- 1713** – Règne des Deys, à Alger.
- 1745** – Naissance effective du wahhabisme, la doctrine religieuse qui inspire le royaume saoudien d'aujourd'hui.
- 1785** – Insurrection des musulmans de Chine.
- 1789-1807** – Règne du sultan Sélim III.
- 1789-1813** – Napoléon Bonaparte et la campagne d'Égypte avec, en particulier, la victoire de celui-ci aux dépens des Mamelouks (Les Pyramides, 1798).
- 1803-1813** – Les wahhabites, maîtres des Lieux saints de l'Islam.
- 1808-1838** – L'ordre des janissaires périlite en Turquie. Règne de Mahmud II. Indépendance de la Grèce (1830).
- 1821** – Imprimerie au Caire.
- 1830** – Début de la colonisation française en Algérie.
- 1837** – Naissance de l'ordre senoussi en Cyrénaïque.
- 1839** – Ère des réformes (tanzimat) en Turquie.
- 1840** – Autonomie égyptienne par rapport à la Sublime Porte.
- 1853** – La confrérie des tijaniyya s'impose dans tout l'Ouest africain.
- 1853-1869** – Percement du canal de Suez.
- 1874** – En Inde, le collège Aligarh prône un islam moderne, presque affranchi de toutes ses pesanteurs.
- 1878** – Congrès de Berlin. L'Empire ottoman perd sur tous les fronts.
- 1881** – Traité du Bardo. La Tunisie devient un protectorat français ; autoproclamation d'un Mahdi soudanais.
- 1882-1885** – L'Égypte passe sous mandat britannique. Au Soudan, le Mahdi est en passe d'occuper la capitale, Khartoum, mais il est arrêté par Kitchener (1896).

- 1899** – Le Soudan passe sous contrôle anglais.
- 1905** – L'avènement des Jeunes-Turcs (Istanbul).
- 1912** – Les Italiens occupent la Libye. Les Français sont au Maroc.
- 1912-1913** – La guerre dans les Balkans. L'Empire ottoman est dépouillé de la plupart de ses possessions (accords Spykes-Picot de 1916).
- 1917** – Déclaration Balfour en faveur d'une colonie juive en Palestine.
- 1920** – Révolte de Abd el-Krim dans le Riff marocain. Le 10 août, le traité de Sèvres n'est pas ratifié par le Parlement turc, qui le trouve désobligeant, mais la Turquie ottomane est dépouillée de toutes ses possessions méditerranéennes.
- 1922** – Mustapha Kemal, dit Atatürk, dépose le dernier sultan, puis abolit le califat (1924).
- 1928** – Naissance du mouvement des Frères musulmans, dans le delta du Nil.
- 1930** – Les Frères musulmans sont au Caire, en Égypte (1940), puis, à partir de 1950, dans le reste du monde arabe.
- 1935** – La Perse devient l'Iran.
- 1947** – Naissance du Pakistan.
- 1949** – Assassinat au Caire de Hassan al-Banna, fondateur des Frères musulmans.
- 1952** – Le roi Farouk d'Égypte abdique devant la montée de jeunes officiers emmenés par Gamal Abdel Nasser.
- 1956** – Naissance de la Tunisie moderne. Départ du Bey de Tunis. Interdiction de la polygamie. Fin du protectorat français sur le Maroc.
- 1957** – Habib Bourguiba est président de la Tunisie.
- 1962** – Indépendance de l'Algérie. Adoption d'un régime socialiste.
- 1967** – Guerre des Six Jours.
- 1969** – Chute du roi Idris de Libye. Le colonel Mouammar al-Gueddafi se proclame chef d'État.
- 1971** – Indépendance du Bangladesh (originellement « Pakistan oriental »).
- 1979** – Retour de l'imam Khomeiny en Iran. Début de la « révolution islamique » et instauration de la mollahie au dépens du shah Mohammed Reza Pahlavi, qui meurt en exil (Égypte).

1980-1988 – Guerre fratricide entre l'Iran et l'Irak.

1989 – En France, à Creil, début de l'affaire dite « du voile ».

1994-1996 – La guerre en Tchétchénie, avec une réplique en 1999.

1996 – Après l'Afghanistan, Kaboul tombe entre les mains des talibans.

1997 – Mohammed Khatami, considéré comme un musulman modéré, est élu en Iran.

1998 – Le Pakistan procède à des essais nucléaires.

1999 – L'Otan intervient militairement en Yougoslavie. Autonomie du Kosovo.

2003 – Lancement au Maroc du projet de la *Moudawwana*, régime du code personnel qui est censé harmoniser les relations entre hommes et femmes.

2004 – Signature de la loi interdisant à l'école les signes religieux « ostentatoires ».

2005 – Publication de douze caricatures du prophète Mohammed par le journal danois *Jyllands-Posten*.

2006 – Discours du pape Benoît XVI, suivi d'une polémique dans le monde arabe. Fini le dialogue d'Assise ?

2006 – Saddam Hussein est pendu le 31 décembre, le jour même de l'Aïd el-Kébir.

2007 – Quarante ans après la guerre des Six Jours (juin 1967), la question palestinienne est encore au cœur de toutes les discussions. Périodiquement, les appels au meurtre de Ben Laden et de Zawahiri rappellent que le front du djihad n'est pas encore totalement maîtrisé. L'Afghanistan et l'Irak font toujours des morts dans le rang des soldats de la coalition et, surtout, on assiste à un réveil inquiétant des cellules d'al-Qaida-Maghreb. Outre les pouvoirs en place, al-Qaida menace clairement la France et l'Espagne.

2008 – Après plusieurs années d'attentisme, l'année 2008 devrait offrir l'occasion à de nombreux pays impliqués dans des conflits armés de réinvestir le camp de la paix. Les urgences économiques, la lutte contre la pauvreté et les pandémies ainsi que, désormais, le souci écologique imposent un autre rythme aux échanges politiques. Va-t-il être suivi ?

Annexe E

Dictionnaire des noms propres

Uoici les noms de ceux qui ont fait l'islam depuis le Prophète jusqu'à nos jours. Ce dictionnaire comprend les théologiens, les philosophes, les savants, les poètes, les juristes, les grammairiens, les chefs d'État et les réformateurs dont l'action ou la personnalité ont modelé l'islam.

A

ABBAS Ibn Abd Al-Muttalib (mort en 652 ou 653)

Oncle paternel du prophète Mohammed. Il donne son nom à la future dynastie des Abbassides.

ABBAS I^{er}, dit Abbas le Grand (1571-1629)

Il fut shah de Perse (ancien Iran) pendant plus de trente ans, de 1587 à 1629.

ABBASSIDES (749-1250)

Deuxième dynastie de l'islam dont la capitale était Bagdad. L'une des plus brillantes. Parmi ses plus éminents souverains, il faut citer Al-Mansour (mort en 775), Al-Mahdi (mort en 785), Al-Hadi (mort en 786), haroun ar-Rachid (mort en 809), Al-Amin (mort en 813) et Al-Ma'mûn (mort en 833).

ABD AL-JABBAR (935-1024)

Théologien mu'tazillite et maître à penser de la dynastie bouyide.

ABD AL-QADER JILANI (1077-1166)

Mystique iranien de Jilan. On lui attribue la fondation de l'ordre soufi des Qadiriyya.

ABDARRAHIM, Khankhanan (1556-1627)

Militaire indo-musulman de haut rang et poète. Auteur de plusieurs opuscules rédigés en urdu, en hindi, en turc et en persan.

ABD AR-RAHMAN AS-SÛFI Abul-Hassan (903-986)

Connu au Moyen Âge sous le nom d'Azophi, il fut mathématicien et astronome.

ABD AL-AZIZ Ibn Saoud (1876-1953)

Père fondateur du royaume d'Arabie Saoudite, dont il est le roi de 1932 jusqu'à sa mort. Son fils Saoud Ibn Abdel-Aziz (1902-1964) lui succède à la tête du royaume. Son frère Fayçal Ibn Abdel-Aziz As-Saoud (1904-1975) lui succède en 1964, mais il est assassiné en 1975.

ABD AR-RAZIK AII (1888-1966)

Théologien réformateur d'Égypte. De formation azharienne, il est nommé grand cadî à Alexandrie et enseignant en droit et en histoire religieuse à Al-Azhar. Il est l'auteur de *L'Islam et les fondements du pouvoir* (1925) qui pose la question de la nature du pouvoir en islam.

ABD EL-KADER AL-MAGHERBI (1867-1956)

Formé par Hocine Al-Jisr, Abd el-Kader al-Magherbi, né en Syrie, a appelé à une révolution sociale à partir de l'islam.

ABDELWAHAB Mohammed (1703-1791)

Grand prédicateur musulman, né dans le Najd, en Arabie centrale, et prédicateur inspiré du wahhabisme, la doctrine qui porte son nom.

ABDUH Muhammad (1849-1905)

L'un des réformateurs égyptiens les plus déterminants de la fin du XIX^e siècle.

ABU AL-'ALA AL-MAARI (973-1058)

Écrivain et philosophe d'origine syrienne, Al-Maari est considéré comme un sceptique invétéré.

ABUL ATTAHIYA (742-825)

Poète mystique de Koufa (Irak).

ABU AYYUB AL-ANSARI (mort en 672)

Compagnon du Prophète et combattant dans la voie de Dieu. L'actuel quartier d'Eyyup à Istanbul (Turquie) rappelle son souvenir.

ABU BAKR, dit As-Seddik, dit « Le Vêridique » (mort en 634)

Proche compagnon du Prophète et premier calife de l'islam, pendant deux ans.

ABU DAWUD (mort en 888)

Compilateur de hadiths. On lui doit notamment un Kitab as-Sûnan.

ABU HACHIM (mort en 933)

Philosophe mu'tazilite.

ABU HANIFA An-Nu'man Ibn Tabit (696 ou 699-767)

Théologien et maître à penser du hanafisme, l'une des quatre écoles du sunnisme, sans doute la plus importante numériquement (*cf.* chapitre sur le sunnisme).

ABUL-FARAJ AL-ISFAHANI (ou AL-ISBAHANI) (897-967)

Écrivain et chroniqueur des Omeyyades et des Abbassides.

ABUL-FIDA Ismaïl (1273-1331)

Historien damascène.

ABUL-HUDA AS-SAYYADI (1849-1909)

Il fut l'un des théologiens les plus influents au temps de Abdülmahid II, qu'il servit jusqu'à la fin, c'est-à-dire jusqu'à sa déposition en 1909.

ABUL-HUDAYL AI-ALLAF (752-840)

Philosophe mu'tazilite de grande puissance.

ABU HORAYRA (vii^e siècle)

Compilateur et transmetteur de hadiths.

ABU MADIYANE (1126-1198)

Soufi andalou ayant donné Sidi Boumédiène dans toute l'Oranie (Algérie).

ABU SAID (mort en 899)

Soufi musulman de Bagdad.

ABU 'UBAYD (mort en 838)

Compilateur de hadiths et théoricien de la finance islamique.

AFLAK Michel (1910-1989)

Chrétien orthodoxe de Syrie – il est né à Damas –, Aflak a joué un rôle décisif dans la prise de conscience arabe, et donnera des ailes aux intellectuels et aux politiques qui, plus tard, se reconnaîtront dans le panarabisme.

AGHA KHAN

Chef spirituel de la branche khôdja de la communauté ismaélienne, d'obédience chiite.

AGHLABIDES (800-909)

Dynastie maghrébine. Elle a dominé dans une grande partie du Maghreb et en Sicile.

AHL-I HAQQ (littéralement « Les Gens de la Vérité »)

Secte à tendance chiite dont les membres vivent surtout à l'ouest de l'Iran et dans le Kurdistan.

AHMADIYYA

Mouvement spirituel fondé par Mirza Ghulam Ahmad (1835-1908) dans l'Inde musulmane. En 1975, le mouvement ahmadiyya est dénoncé comme étant une secte.

AHMED KHAN BAHADUR, Sayyid (1817-1898)

Historien moderniste et libéral, sans doute le plus grand de l'Inde à la fin du XIX^e siècle.

AICHA (morte en 678)

La plus jeune des épouses du Prophète, fille d'Abu Bakr (premier calife).

AKBAR

Empereur moghol entre 1556 à 1605.

AL-ACH'ARI (873-935)

Théologien de Bagdad et théoricien de l'école dite du Kalam.

AL-BANNA Hassan (1906 ou 7-1949).

Instituteur égyptien de la petite ville d'Ismaïliya, il est à l'origine de la confrérie des Frères musulmans.

AL-AFGHANI Djamal Ad-Din Al-Hussaïni (1838 ou 39-1897)

Grand réformateur afghan ayant fréquenté l'Égyptien Mohammed Abdouh.

AL-ALUSSI Mohammed Chihab ad-Din (1802-1853 ou 54)

Né à Bagdad au temps de l'occupation ottomane, il est l'auteur d'une étude sur le Coran.

AL-ALUSSI Mohammed Chûkri (1856-1924)

Réformiste musulman et contemporain des tanzimates turques (restructurations).

AL-ANSARI (1006-1089)

Mystique et théologien chafi'ite et hanbalite.

ALAOUITES

Dynastie marocaine. Elle règne depuis 1631.

AL-'AUZA'I (mort en 773)

Juriste musulman originaire du Sind, dans le Pakistan actuel.

AL-AZM Rafiq Bak (1867-1965)

Réformiste et auteur d'un ouvrage non encore traduit et explicitement consacré à la critique religieuse, *Nakd al-fikr ad-dini (Critique de la pensée religieuse)*.

AL-HALLAJ Al-Hussayn Ibn Mansur al-Hallaj (858-922)

Mystique musulman dit « le Martyr ». Il est emprisonné, supplicié et exécuté devant une foule immense en 922 en raison de son cri blasphématoire, Ana al-Haqq (« Je suis la vérité »), autrement dit « Je suis Dieu ».

AL-HAKIM (985-1021)

Il est le sixième calife fatimide. Il est considéré comme déviationniste et sectaire. Son appartenance supposée à l'ismaélisme a entraîné sa chute.

ALI IBN ABI TALEB (mort en 661)

Cousin et gendre du Prophète, par le biais de Fatima. Il est le quatrième calife « bien guidé » à partir de 656. Il est assassiné en 661.

AL-IDRISSI Abu Abd Allah (1099-1165/1180)

Médecin et géographe de Ceuta. Il devient célèbre après que le roi Roger II de Sicile l'a chargé de rédiger un livre de géographie intitulé *Le Livre de Roger*.

ALI SENOUSSI Mohammed Ibn (1787-1870)

Mystique, prédicateur et fondateur de la confrérie libyenne qui porte son nom.

AL-JISR Hocine (1845-1909)

Intellectuel et militant syrien.

AL-KALBI Aboul-Mundhir (mort vers 821 ou 822)

Historien de l'avant-islam (*Le Livre des idoles*). Il est aussi spécialiste du hadith.

AL-KAWAKIBI Abd ar-Rahman (1848 ou 1949-1902)

Sunnite d'origine syrienne, intellectuel réformateur et auteur de plusieurs traités de philosophie politique.

AL-KHATIB Muhibb ad-Din (1887-1979)

Réformiste et prédicateur non azharien.

AL-KINDI Ibn Ishaq (vers 796-vers 870)

Médecin, érudit et philosophe arabe, l'un des premiers. Il est aussi traducteur d'œuvres grecques.

ALLAL AL-FASSI (1910-1974)

Nationaliste marocain. Il est l'auteur de *L'Autocritique (An-Naqd ad-Dhati)* (1946).

AL-MAARI Aboul-Ala (973-1057)

Poète et lettré arabe de Syrie.

AL-MAGHERBI Abdelkader (1867-1956)

Enseignant et intellectuel socialisant syrien.

AL-MA'MÛN (783-833)

Calife abbasside éclairé.

ALMOHADES (1130-1269)

Al-Mûwahhidûn (Les Unitaires). Dynastie maghrébine qui s'est imposée au Maghreb (Maroc surtout) et en Espagne.

ALMORAVIDES (1056-1147)

Al-Mûrabitûn en arabe. Nom d'une dynastie maghrébine qui a régné au Maghreb et en Espagne et qui fut chassée par les Almohades.

ALP Ziya Gök (1875 ou 76-1924)
Réformiste turc.

AMIN Hussein Ahmed (à cheval sur le XIX^e et le XX^e siècle)
Réformateur égyptien du début du XX^e siècle.

AMIN Qasim (1865-1908)
Penseur et auteur d'un livre, *La Libération de la femme (Tahrir al-mar'ā)*, qui fit grand bruit en particulier dans les cercles traditionalistes d'Égypte.

AMIR ALI SAYYID (ou Ameer Ali) (1849-1928)
Il est l'auteur d'un ouvrage qui a fait grand bruit à Calcutta, *The Spirit of Islam* (1891).

AMIR KHUSRAW (1256-1325)
Poète qawwali du nord de l'Inde. Il est l'auteur fécond de mathnawis en persans et en hindi.

AN-NADIM Abdallah (1845-1896 ou 97)
Intellectuel et agitateur politique égyptien.

AN- NAZZAM Ibrahim (mort vers 840)
Philosophe mu'tazilite.

ARSLAN Chakib (1869-1946)
Homme de lettres libanais, descendant d'une famille de druzes, Arslan est l'un des réformateurs les plus actifs du début du XX^e siècle. Après avoir beaucoup voyagé, il fait la connaissance de Mohamed Abduh et de Dajmal ad-Din Al-Afghani. Il lancera à Genève une revue progressiste.

AS-SABBAI', voir **MUSTAPHA HUSNI AS-SABBAI'**

ATATÜRK, voir **MUSTAFA KEMAL**

ATTAR Farid ud-Dun (vers 1119-vers 1220)
Mystique persan très fécond et inspiré. Il est l'auteur, notamment, de *La Conférence des oiseaux*.

AVERROÈS, voir **IBN ROCHD**.

AVICENNE, voir **IBN SINA**.

AYYOUBIDES (1169-1260)
Dynastie kurde ayant brillé en Égypte et en Syrie entre 1171 et 1250 et dont le plus prestigieux représentant est Saladin (voir Saladin).

AZAD MAWLANA Aboul-Kalam (1888-1956)
Réformiste musulman d'origine indienne.

B**BABISME**

Nom d'une secte chiite dont le chef est Mirza Ali Muhammad, le Bâb.

BACHCHAR IBN BURD (693-783 ou 784/785)

Écrivain persan, aveugle de naissance et auteur d'ouvrages et de récits blasphématoires. Il est exécuté par la milice religieuse du calife.

BADI' ZAMAN AL-HAMADANI (967-1007 ou 1008)

Écrivain arabe, auteur de séances littéraires (Maqamat) qui inaugurent le genre « divan ».

BAK AL-ADHM Rafiq (1867-1965)

Intellectuel syrien, réformiste et auteur. Il est l'auteur d'une dizaine d'ouvrages, parmi lesquels figure une anthologie sur la guerre et la politique en Islam.

BALADHURI (mort en 892 ou 895)

Chroniqueur, historien, généalogiste et auteur d'une suite intitulée *Conquête des Pays (Fûtûh al-Bûldan)*.

BANNA Hassan Al- (1906-1949), Voir AL-BANNA.**BAQILLANI Abou Bakr (mort en 1013)**

Théologien sunnite au temps de la dynastie Bouyide (932-1055).

BATTANI Abu Abdallah (858-929)

Celui que les médiévistes appellent Albatagnius était un astronome et un mathématicien génial. Il est à l'origine des *Tables astronomiques (Zij')* et réussit à calculer les équinoxes.

BAYDAWI Abd Allah (mort en 1291)

Théologien persan et auteur d'un commentaire du Coran.

BEKTACHIS

Nom d'une secte de Turquie.

BEN ACHOUR Mohammed Tahar (1879-1970)

Juge suprême et grand moufti. Il est l'auteur des *Fondements sociologiques en islam*, de la *Critique scientifique du Livre de l'Islam* et d'une *Introduction à l'interprétation du Coran*.

BEN BADIS Abdelhamid (1889-1940)

Grand réformiste religieux de Constantine et l'un des concepteurs de la doctrine de l'indépendance algérienne.

BENNABI Malek (1905-1973)

Auteur réformiste algérien. On lui doit *La Vocation de l'islam* (Paris, 1954) et, plus ancien encore, *Le Phénomène coranique, Essai d'une théorie sur le Coran*

(1946). Réformiste au sens actuel du terme, Malek Bennabi a bénéficié de l'expérience de ses prédécesseurs, mais sans s'affubler de leur démagogie transformatrice.

BICHR IBN AL-MU'TAMIR (mort en 809)
Philosophe mu'tazilite de Bagdad.

BIRUNI (AL-) Abou Rayhan (973-1048 ou 1050)
Savant et voyageur musulman d'origine ouzbèke. Il était respecté comme un Maître, Ūstad.

BISTAMI Abou Yazid (mort en 874 ou 875)
Mystique et ascète. Il est l'auteur de *Propos extatiques (Chattahât)*.

BLACK MUSLIMS (« Musulmans noirs »)
Mouvement politique né aux États-Unis (1930), surtout dans les milieux séparatistes américains. Bien que n'ayant pas réussi à empêcher l'intégration des Noirs à la société américaine globale, le mouvement des Blacks Muslims a formé la conscience politique d'un certain nombre de militants comme son fondateur, Elijah Muhammad (mort en 1975), mais aussi Malcolm X (devenu Hall Malik Chabbaz) qui meurt, assassiné, en 1965 et Wallace Warith Deen Muhammad, le propre fils d'Elijah.

BOKHARI/BUKHARI (AL-) (810-870)
Le plus crédible des compilateurs de hadiths. Il est l'auteur d'une somme intitulée *Sahih*, littéralement *L'Authentique*.

BOURGUIBA Habib (1903-2000)
Fondateur du Néo-Destour (1934) et premier président de la Tunisie, Bourguiba s'est aussi distingué grâce à son rapport à l'islam, qu'il a voulu moderne et dépoussiéré de ses vieilles antiennes.

BOUYIDES (932-1062)
Nom d'une dynastie irako-persane répondant au nom arabe de Buwayhides.

C

CHADILI Aboul-Hassan (1196-1258)
Mystique d'origine tunisienne et fondateur de l'ordre des chadilyya.

CHAFTI (767-820)
Théologien et fondateur du chafisme (*cf.* chapitre sur le sunnisme).

CHELEBI Katib, dit Hajji Khalifa (1609-1657).

CHICHTI Mu'in d-Din Muhammad (1142-1236)
Grand mystique indien et fondateur de la secte des chichtiyas.

D**DAMIRI** (mort en 1405)Savant. Il est l'auteur d'une *Vie des animaux (Kitab al-hayawan)* qui est reconnue dans le domaine de la zoologie.**DARIMI Uthman** (mort en 869)Théologien sunnite, philosophe antimu'tazilite et auteur d'un ouvrage de théologie intitulé *Kitab as-Sûnan*.**DARKAWI Moulay al-'Arabi** (1737-1823)

Nom d'un saint homme du Maghreb.

DHAHABI Chams ad-Din (1274-1348)

Historien, biographe et théologien sunnite.

DHU NUN AL-MISRI (796-859)

Mystique musulman d'Égypte.

DIHLAWI Wali-u Allah Ahmad (mort en 1762)

Spécialiste du hadith, théologien et réformateur indo-pakistanaï.

DINAWARI (mort en 895)

Savant et botaniste musulman.

E**ELIJAH Muhammad, voir BLACK MUSLIMS.****F****FAKHR AD-DIN AR-RAZI** (1149-1209)

Théologien et commentateur du Coran.

FARABI Abû Nasr Mohammed (872-950)Grand philosophe rationaliste, auteur en particulier du *Traité sur la Cité vertueuse*. Il est surnommé le « Deuxième maître », après Aristote, le « Premier maître ».**FARAG FODA** (mort en 1992).

Il est l'un des militants de la laïcité à l'égyptienne dont on a le plus parlé durant les vingt dernières années, surtout depuis son assassinat le 8 juin 1992.

FARID WAJDI Mohammed (1875-1954)Homme de lettres et journaliste égyptien, il a publié, dirigé et coordonné plusieurs revues traitant de l'islam, dont la *Revue de Al-Azhar*.

FATIMIDES (909-1171)

L'une des plus grandes dynasties de l'islam. Elle s'est imposée contre les Abbassides de Bagdad. On lui doit la fondation du Caire.

FIRDAWSI Aboul-Qasim Mansour (940-1020)

Poète persan. Il est l'auteur du *Shahnamh*, un poème long de plus de 60 000 vers.

FRÈRES MUSULMANS (XX^e siècle)

Désigne un mouvement politico-religieux égyptien qui a eu ses heures de gloire dans les années 1950, d'abord en Égypte, puis dans le reste du monde arabe. Parti de la Basse-Égypte dans les années 1930, le mouvement est créé par un instituteur – vite devenu prédicateur – du nom de Hassan al-Banna. Il prêche d'abord à des adeptes des villes comme Ismaïliya (sa ville natale), puis Le Caire, avant d'étendre son action à l'ensemble du pays. Certains activistes du mouvement ont été manipulés par Nasser qui voulait liquider la vieille garde d'opposants, avant d'être défaits à leur tour, et leur mouvement interdit. On pense que c'est l'un de leurs émules des Jamaat al-Islamiyya, plus politisés, qui, des années plus tard, finira par tuer le président Anouar Sadate le 6 octobre 1981, lors d'un meeting populaire. Aujourd'hui, les Frères musulmans sont bien implantés en Europe et en France.

FRÈRES DE LA PURETÉ, voir **IKHWAN AS-SAFA**.

G

GAMAL ABDEL-NASSER, voir **NASSER**.

GHAZALI Mohammed (1058-1111)

De loin, le plus consensuel des théologiens musulmans. On lui doit *Al-Munqid min ad-dalāl* (*Le Livre qui sauve de l'ignorance*) et un grand nombre d'autres travaux, encore d'actualité.

GÖK ALP Alp Ziya (1875 ou 76-1924)

Intellectuel et réformiste turc.

H**HABACHES**

Nom d'une confrérie soufie née au Liban dans les années 1970. Son guide est le cheikh Al-Harrari, de Harrar (en Érythrée), d'où leur nom arabe, habachis, qui appartiendrait à la confrérie des Rifa'iyā de Damas. La thèse principale des habaches est de sortir l'islam de son ornière fondamentaliste, dont le prototype et en même temps la bête noire, presque le bouc émissaire, est le régime wahhabite d'Arabie Saoudite.

HACHÉMITES D'IRAK (1921-1958)

Dynastie de souverains ayant régné sur l'Irak jusqu'à l'avènement de Saddam Hussein.

HACHÉMITES DE JORDANIE

Nom d'une dynastie arabe qui préside aux destinées de la Jordanie depuis 1923. Elle était un moment en charge de la Transjordanie et de la Palestine.

HADDAD Tahar (1899-1930).

Militant syndicaliste et politique tunisien. La publication de son livre *Notre femme dans la doctrine et la société* lui valut d'être écarté de toute action militante.

HAFSIDES (1228-1574)

Nom d'une dynastie maghrébine. Elle a régné surtout sur la Tunisie et sur une partie de l'Algérie.

HAJJI KHALIFA (1609-1657 ou 1658)

Historien, géographe et encyclopédiste d'Istanbul.

HALLAJ Abû al-Mansûr (857 ou 858-922).

Littéralement « Le Cardeur ». Mystique, philosophe, prédicateur et sermonnaire du début des Abbassides. On lui doit des écrits symbolistes très puissants.

HAMZA (VII^e siècle)

Oncle du Prophète et l'un de ses meilleurs soutiens.

HAROUN ar-RACHID (764-809)

Calife abbasside prestigieux, de ceux qui ont marqué l'imaginaire musulman (et par ricochet occidental en raison de sa correspondance avec Charlemagne).

HASSAN AL-BASRI (642-728)

L'un des tout premiers mystiques de l'islam.

HASSAN AL-BANNA, voir AL-BANNA.**HASSAN IBN TABIT** (mort en 665)

Poète de Médine et auteur d'un panégyrique du Prophète.

HASSAN-I SABBAH (XI^e siècle)

Propagandiste nizarite et maître à penser des réfugiés de la forteresse d'Alamût.

HILLI (1250-1325)

Théologien chiïte du temps de la dynastie des Ilkhanides (1260-1353) également appelé Al-Allama (littéralement : « Le Savantissime »).

HUJWIRI Aboul-Hassan Ali (mort en 1077)

Mystique persan et auteur d'un traité sur le soufisme.

HUNAYN IBN ISHAQ (809-873)

Médecin nestorien de Jondichapûr et traducteur de Galien.

Husayn HAYKAL Muhammad (1888-1956)

pour qui « une nation vit tant qu'elle laisse revivre son passé » (cf. Von Grunebaum, in *L'Identité culturelle de l'Islam*, p. 171).

HUSSAYN (ou Al-HUSSAYN)(624-680)

Deuxième fils de Ali, I^{er} calife, et martyr de l'islam aux yeux des chiites.

I

IBADITES

Nom d'une subdivision des kharidjites. Aujourd'hui, c'est dans la pentapole du M'Zab, dans le Sud algérien, qu'on les trouve. Cf. l'ouvrage de Pierre Cuperly, *Introduction à l'étude de l'Ibādisme* (1984).

IBN ABDELWAHAB Mohammed (1703-1787)

Théologien et prédicateur d'Arabie. Il est le maître à penser du wahhabisme (voir ce mot).

IBN ABI DU'AD (mort en 854)

Philosophe mu'tazilite.

IBN ABI ZAYD, dit AL-QAYRAWANI (922-996)

Juriste de Kairouan (Qayrawan), en Tunisie, et auteur d'un traité de doctrine malikite.

IBN ABD AL-QUDDUS Salih (x^e siècle)

Il est poète. Il est condamné à mort pour hérésie au temps du premier calife fatimide, Al-Mahdi.

IBN AJIBA (1746-1809)

Soufi marocain.

IBN ARABI Muhyi Ad-Din (1165-1240)

Mystique de l'islam et auteur d'un grand nombre de traités. Il est surnommé le « plus grand cheikh ».

IBN al-KHATIB (1313-1374 ou 1375)

Il fut vizir, écrivain et principal historien de la dynastie des Nasrides d'Espagne. *Son Histoire des sultans de Grenade* fait autorité.

IBN al-MUQAFFA Abdallah (721-756)

Bien qu'élitiste, cet écrivain arabe d'origine persane a traduit vers l'arabe la fable indienne de Bidpaï, connue sous le titre de *Kalila wa Dimna*, et dont la première traduction en français faite par Sylvestre de Sacy date de 1816. Accusé de manichéisme (zandaqa), il est exécuté au temps du calife abbasside Al-Mansûr (mort en 775).

IBN al-WACHCHA Mohammed (mort en 936)
Grammairien et homme de lettres de Bagdad.

IBN ATA ALLAH (mort en 1309)
Mystique malikite et auteur de plusieurs traités.

IBN BADIS Abdelhamid (1889-1940)
Réformiste algérien, de formation zaïtounienne (université religieuse de Tunis) et héritier spirituel de la confrérie des Qadiriyya, Ibn Badis est le réformateur algérien le plus connu.

IBN BADJJA (1106-1138 ou 1139)
L'Avempace de Saragosse était un philosophe et un médecin arabe fort estimé, au point d'influencer Averroès. Il est l'auteur du *Traité de l'âme et du Régime du solitaire*.

IBN BATA (917-997)
Théologien hanbalite.

IBN BATTOUTA (1304-1377)
Voyageur de Tanger et auteur d'une bonne relation sur un grand nombre de pays arabes, africains et musulmans (cf. chapitre 20).

IBN DAWUD (mort en 907 ou 908)
Juriste et mystique de Bagdad. Il est l'auteur du *Traité de l'amour courtois*.

IBN DIRHAM (mort en 742).
Théologien et helléniste. Il a été apostasié.

IBN FADLAN (x^e siècle)
Missionnaire musulman envoyé en 921-922 par le calife abbasside pour islamiser les Bulgares de la Volga.

IBN al-FARID Omar (1181-1235)
Mystique cairote et auteur d'une *Ode au vin* appelée *Al-Khamriyya*.

IBN HAJAR al-ASQALANI (1372-1449)
Traditionniste et collecteur de hadiths ayant vécu au temps des Mamelouks.

IBN HANBAL Ahmed (780-855)
Théologien de Bagdad et fondateur d'une école de pensée sunnite, le hanbalisme, plutôt rigoriste. Le hanbalisme est surtout observé en Irak en Syrie et dans le Nadjd (Arabie Saoudite) (cf. chapitre 12).

IBN HAZM (993 ou 994-1064)
Théologien et juriste du temps de l'Espagne musulmane.

IBN HICHAM Abou Mohammed (mort en 834)
Biographe du Prophète. Il est l'auteur d'une excellente *Sirat rassûl Allah* (*La Vie du Prophète*).

IBN ISHAQ Abu Abdallah Mohammed (704-767 ou 768)

Premier biographe du prophète Mohammed.

IBN al-JAWZI (1116-1200)

Sermonnaire de Bagdad et théologien hanbalite.

IBN al-KALBI Hicham (737-819 ou 821)

Historien du temps de la dynastie abbasside, spécialisé sur l'antéislam et l'Antiquité religieuse.

IBN KATHIR (vers 1300-1372 ou 1373)

Grand érudit musulman, historien et commentateur du Coran. On lui doit une histoire de l'Islam intitulée *Al-Bidaya wan-nihaya*.

IBN al-MUQAFFA' Abdallah (721-756 ou 757)

Écrivain d'origine persane. Il a traduit les fables indiennes de Bidpai, aujourd'hui *Kalilah wa Dimna*.

IBN KHALDOUN Abd ar-Rahman (1332-1406)

Historien de la civilisation arabe et islamique, sociologue des religions et homme d'État maghrébin. Esprit universel, Ibn Khaldoun est l'auteur de plusieurs traités, dont la *Muqaddima (Prolégomènes)* (cf. chapitre 20).

IBN MACHICH Abd as-Salam (mort en 1228)

Mystique et maître à penser de la confrérie chadiliya.

IBN MAJAH (825-887)

Traditionnaliste et auteur d'un livre reconnu du hadith.

IBN MANZUR Jamal ad-Din (1232-1311)

Lexicographe arabe et auteur, à ce titre, du *Lissan al-Arab* en 14 tomes.

IBN MASARRA Mohammed (883-931)

Philosophe et mystique andalou.

IBN NADIM Mohammed (mort en 995)

Libraire de Bagdad et grand encyclopédiste.

IBN NAFIS (1213-1288)

Médecin de Damas et découvreur de la circulation pulmonaire.

IBN QAYYIM AL-JAWZIYYA (mort en 1350)

Philosophe et théologien musulman. Il fut le disciple direct d'In Taymiyya (voir ce nom).

IBN QUTAYBA (828-889)

Théologien et philologue arabe, mais dont l'origine serait iranienne. Il est l'auteur de *Traité de la poésie et des poètes*.

IBN ar-RAWANDI (820-860)

Théologien iranien de Hamadan et libre penseur placé au service du dernier sultan saldjoukide. Ayant vécu à la Cour, il laissera une bonne description des mœurs royales de son temps.

IBN ROCHD Mohammed (1126-1198) ou **AVERROÈS**

Philosophe et médecin musulman de Cordoue. On lui doit des commentaires d'Aristote et un grand nombre d'autres travaux (*cf.* chapitre 20).

IBN SAB'IN Qutb ad-Din (1217-1269 ou 70)

Philosophe, hermétiste et théologien.

IBN SA'D AL-BASRI (784-845)

Historien et biographe. Il a été le secrétaire d'Al-Waqidi, juriste et historien au temps des Abbassides.

IBN SAUD (ou **IBN SEOUD**) (1880-1953)

Il est le fondateur de l'État saoudien d'aujourd'hui.

IBN SID AL-BATAYUSI (1052-1127)

Grammairien et philosophe musulman de Badagoz.

IBN SINA (980-1037) ou **AVICENNE**

Philosophe musulman et médecin. Il est l'auteur d'un traité appelé le *Canon de la médecine* (*Qanūn fit-tıbb*).

IBN TAIMIYYA Taqı ad-Din Ahmed (1263-1328)

Théologien hanbalite extrêmement populaire dans les milieux salafistes actuels. Son rigorisme et son interprétation littéraliste du Coran en ont fait un modèle.

IBN TUFAYL (1110-1185 ou 1186)

Celui que l'Occident nomme Abubacer a été un médecin et un philosophe réputé. L'un des plus inventifs de l'Espagne musulmane.

IBN al-WACHCHA Mohammed (mort en 936)

Homme de lettres de Bagdad et auteur du Livre chamarré (*Kitab al-Mūwachcha*).

IBN ZUHR (mort en 1162)

Grand médecin arabe de Séville appelé naguère Avenzoar. Il fut le contemporain d'Ibn Rochd et d'Ibn Tufayl.

IBRAHIM AL-A'ZAM (mort en 777 ou 783)

Soufi de Balkh devenu personnage quasi légendaire en Syrie.

IBRAHIM an-NAKH'I (mort en 713)

Grand juriste.

IDRISSI, voir **AL-IDRISSI**.

IDRISSIDES (789-926)

Nom d'une brillante dynastie marocaine.

ILKHANIDES

Nom d'une dynastie mongole qui a régné sur la Perse et la Mésopotamie entre 1256 et 1353.

IKHWAN AS-SAFA (à partir de 950)

Littéralement « Les Frères de la pureté ». Philosophes de tendance ismaélienne et auteurs collectifs, en arabe, de cinquante-deux épîtres scientifiques.

IKHWAN AL-MUSLIMIN, cf. Frères musulmans.**IQBAL Muhammad (1873 ou 77-1938).**

Réformateur indopakistanaï célèbre. Il a tenté de concilier la philosophie indo-musulmane des siècles antérieurs avec la philosophie occidentale, en particulier avec la philosophie de Bergson. Son ouvrage le plus important est *Reconstruire la pensée religieuse de l'Islam*.

ISMAËLIENS/ISMA'ILIENS

L'une des branches du chiïsme duodécimain (765). Son credo reste la prédication (da'wa) pacifique, mais à travers un vocabulaire codifié (cf. chapitre 12).

'IYAD IBN MÛSA (Il est appelé le Cadi 'Iyâd) (1083-1149)

Juriste maghrébin. Il propage un malékisme orthodoxe.

J**JAAFAR AS-SADDIQ L'Imam (700-765)**

Descendant du Prophète et maître spirituel. On lui prête un grand nombre d'apophtegmes et de récits sentencieux.

JABARTI Abd ar-Rahman (1753-1825)

Chroniqueur et écrivain égyptien. Il fut le contemporain de Méhémet Ali.

JABIR IBN HAYAN (vers 721-vers 804)

Alchimiste et médecin musulman.

JAHIZ (776 ou 777-868 ou 869)

Écrivain de Basra et sans doute premier prosateur vrai de la langue arabe. Il était également un observateur et un ethnologue émérite.

JALAL UD-DIN RUMI, voir RÛMI.**JAMAL AD-DIN AL-AFGHANI, voir AL-AFGHANI.****JAMI' Nûr ad-Din (1414-1492)**

Poète et mystique persan.

JAWDAT PACHA (1822-1895)

À la suite de Mohammed Abduh, Jawdat Pacha a publié une revue intitulée *Ijtihad*, dans laquelle il défendait des thèses réformistes.

JAWISH Abdul Aziz (1876-1929)

Nationaliste égyptien d'origine marocaine, né à Alexandrie. Il a accompagné l'idée nationaliste en Égypte et en Turquie.

JILI Abd al-Krim (1365-1417)

Mystique de Jil, non loin de Bagdad, et auteur de *L'Homme parfait*.

JINNAH Muhammad Ali (1876-1948)

Homme d'État pakistanais qui participe activement à la création du Pakistan, lors de sa partition d'avec l'Inde en 1947.

JUBBA'I Abu Ali al- (mort en 915 ou 916)

Théologien mu'tazilite et maître à penser d'Al-Ach'ari (voir ce nom).

JUNAYD Aboul-Qassim (mort en 910)

Grand soufi des débuts de l'islam.

JUWAYNI Abd al-Malik (mort en 1085)

Théologien ach'arite surnommé Imam al-haramayn, car il enseigna à La Mecque et à Médine.

JUWAYNI Ala-ad-Din (1226-1283)

Historien et gouverneur au temps de la dynastie monghole.

K**KALABADI Abou Bakr** (mort en 1000)

Mystique musulman.

KALBI, voir **AL-KALBI**.**KATIB CHELEBI**, dit Hajji Khalifa (1609-1657).**KAWAKIBI**, voir **AL-KAWAKIBI**.**KEMAL**, voir **MUSTAFA KEMAL**.**KHALWATIYYA**

Nom d'une confrérie musulmane établie en Anatolie, en Azerbaïdjan et dans le Caucase.

KHAN Ahmad Sayyed (1817-1898)

Réformateur indien et fondateur de la Muhammadan Anglo-Indian Oriental College à Aligarh, en 1875.

KHARIDJITES

L'une des grandes subdivisions de l'islam (*cf.* chapitre 12).

KHATAMI Muhammad (1943-)

Homme politique iranien et président élu du pays à partir du 27 mai 1997 jusqu'à l'arrivée au pouvoir d'Ahmedinejad, le président actuel.

KHAYYAM Omar ou 'Umar (1047 ou 1050-1123)

Mathématicien, astronome et poète de Nichapour. Spécialiste d'Euclide, il était surtout connu pour ses *Quatrains philosophiques*, empreints de dérision et de scepticisme.

KHEDIVE

Titre attribué par les Ottomans à leur vice-roi d'Égypte. Il fut porté pendant un siècle et demi, de 1867 jusqu'à la fin du khalifat, en 1922.

KHEIREDDINE (1822-1889)

Esclave cherquesse, né dans le Caucase, acheté par Ahmed Bey de Tunis, Kheireddine a grandi dans le palais du Bardo et est devenu l'un des fonctionnaires les plus en vue. Il est l'auteur d'un ouvrage intitulé *Les Meilleurs Comportements dans la connaissance des royaumes*.

KHOMEYNI Rubollah (1902-1989)

Dirigeant religieux, il sera le principal acteur de la « révolution islamiste » d'Iran.

KHUSRAW Naçir-i (1003-1060)

Homme de lettres, poète et propagandiste ismaélien.

KHUWARISMI Aboul-Jaafar (mort entre 840 et 847)

Connu sous son nom latin Alchoarismus (puis Algorismus), Al-Khuwarismi, d'origine iranienne, était un mathématicien de renom. Il travailla à Bagdad, dans la Maison de la sagesse.

KUBRA Najm ad-Din (mort en 1221)

Mystique originaire d'Iran.

KULAYNI Mohammed (mort vers 939)

Théologien chilte et auteur de recueils de hadiths.

KURD ALI Mohammed (1876-1953)

Né à Damas d'une mère cherquesse et d'une famille kurde d'origine irakienne, Kurd Ali a contribué à la prise de conscience de l'unité arabe dont il dirigea l'une des premières organisations.

M

MA'ARI, voir **AL-MA'ARI**.

MAHMOUD de Ghazna (971-1030)

Souverain musulman d'Afghanistan et fondateur de la dynastie des Ghaznavides.

MAJLISSI Mohammed Baqir (1628-1699)

Théologien chiite et auteur de plusieurs opuscules importants.

MALAMATIYYA

Nom d'une secte soufie de l'islam asiatique qui prône l'humiliation comme une ascèse.

MALIK IBN ANAS (715 ou 716-795)

Surnommé « L'imam de Médine », il est le fondateur d'une école orthodoxe du sunnisme, le malikisme, répandue au Maghreb et en Afrique noire. Il est l'auteur d'un manuel de théologie intitulé *Al-Mûwatta*. Remarque : les Musulmans vivant en France sont pour la plupart sunnites, de rite malikite (cf. chapitre sur le sunnisme).

MALKUM KHAN Mirza (1834-1903)

D'origine arméno-persane, cet auteur moderniste a milité pour l'adoption d'un code mixte, oriental et occidental, afin de pallier certaines déficiences constatées au Sud. Son fer de lance fut *Qanûn* (« Loi », « Droit »), la revue qu'il avait fait paraître à Londres entre 1890 et 1898.

MA'MAR IBN RACHID (mort en 770)

Compilateur de hadiths prophétiques.

MAMELOUKS (1250-1517)

Nom d'une grande dynastie d'esclaves devenus les maîtres de l'Égypte et de la Syrie. Leurs descendants sont défaits par Napoléon lors de la bataille d'Égypte en 1798. Les Mamelouks sont finalement massacrés collectivement par Méhémet Ali en 1812.

MA'MUN, voir **AL-MA'MÛN**.

MAQDISI Ibn Qudama (mort en 1223)

Juriste originaire de Jérusalem et auteur de traités de droit hanbalite.

MAQRIZI Taqi ad-Din (1364-1442)

Historien des dynasties fatimide, ayyoubide et mamelouk d'Égypte.

MARINIDES, voir **MÉRINIDES**.

MAS'ÛDI Aboul-Hassan (mort en 956)

Chroniqueur arabe important au temps des Abbassides et auteur des *Prairies d'or*.

MATURUDI Abou Mansour (vers 870-944)

Théologien et fondateur d'un mouvement de pensée qui porte son nom, le maturudisme.

MAWARDI Abul-Hassan (974-1058)

Éminent juriste chaféite de Bassorah. Il est l'auteur des *Statuts gouvernementaux* (*Al-Ahkam as-sûltaniyya*) dont la traduction française est parue à Alger en 1984 (cf. E. Fagnan, *Les Statuts gouvernementaux ou règles de droit public et administratif de Mawerdi*, Alger, OPU, 1984).

MAWDOUDI Aboul-'Ala (1903-1979)

Théologien et réformateur indo-pakistanaï.

MAWERDI Aboul-Hassan Ali Mohammed (974-1058)

Juriste et théologien de Bagdad. Il est l'auteur des *Statuts gouvernementaux*, traité de droit public musulman.

MEHEMET ALI (1769-1849)

Vice-roi d'Égypte, Méhémet Ali, fondateur de la petite dynastie des Khédives, a modernisé son pays. Son pouvoir et celui de ses successeurs se maintiendra jusqu'à l'avènement de l'Égypte néssérienne (1953).

MEHMET II (1429-1481)

Sultan et conquérant au temps où la dynastie ottomane était au faîte de sa puissance.

MÉRINIDES (1196-1464)

Grande dynastie marocaine.

MISKAWAYH Aboul-Ali (vers 932-1030)

Moraliste, pédagogue et écrivain. Il est l'auteur d'un *Traité de l'éthique musulmane*.

MOGHOLS (1526-1858)

L'une des plus grandes dynasties de l'islam asiatique, et plus particulièrement de l'Inde. Le plus fameux de ses représentants est Babûr (1483-1530). Il en est aussi le fondateur.

MOHAMMED (570-632)

Prophète de l'islam. Cf. partie I, chapitre 2.

MOHAMMED Ahmed Ibn Sayyid 'Abd Allah (1844-1885)

Chef politique et religieux. En se proclamant « Mahdi du Soudan », il s'opposa à l'occupation anglo-égyptienne de son pays.

MOHAMMED ALI, voir MÉHÉMET ALI.**MOLLA SADRA SHIRAZI** (1571-1640)

Érudit et penseur chiite. Il est l'auteur de travaux dans le domaine de la mystique.

MOU'AWIYA (vers 605-680)

Grand seigneur omeyyade. Il fut notamment gouverneur de Damas, avant de s'opposer frontalement à Ali Ibn Abi Taleb (voir ce nom).

MOUFID Chaykh (950-1022)

Théologien et penseur chiite.

MOUSLIM Aboul-Hussayn (816-873)

Compilateur de hadiths, classé parmi les plus fiables. On lui doit un ouvrage intitulé *As-Sahih* (*L'Authentique*).

MUHASSIBI Abou Abdallah (781-857)

Philosophe et mystique arabe de Bagdad.

MÛLÛK AT-TAWA'IF, voir **REYES DE TAÏFAS**.**MUSTAPHA KEMAL Pacha dit Atatürk** (1881-1938)

L'homme politique le plus déterminant de la Turquie moderne dont il est le fondateur incontesté, le surnom Atatürk signifiant littéralement « Le Père (de la nation) turque ». Il fut également un grand visionnaire du xxe siècle.

MUSTAFA HUSNI AS-SABBAI' (1915-1964).

Enseignant de la charia et membre influent de l'association des Frères musulmans dont il était le correspondant à Damas.

MUTANABBI Abou Tayyib (915-965)

Littéralement : « Le Prétendant à la prophétie ». Grand poète syrien à l'époque de la dynastie hamdanide.

MU'TAZILITES (viii^e-ix^e siècles)

Nom d'un mouvement de théologiens et de philosophes musulmans rationalistes.

N**NAGUIB MAHFOUZ** (1911-1994)

Écrivain égyptien et prix Nobel de littérature (*cf.* chapitre 20).

NAQCHABANDIYYA

Confrérie soufie fondée par Naqchadandi (1317-1389) à Boukhara. Elle est surtout implantée en Asie centrale.

NATION DE L'ISLAM, voir **BLACKS MUSLIMS**.**NASA'I Abou Abd ar-Rahman An-Nasa'i** (mort en 915)

L'un des plus importants traditionnistes de l'islam. On lui doit l'un des six recueils de hadiths.

NASRIDES (1230-1492).

Nom d'une dynastie musulmane ayant régné en Andalousie. On lui doit l'Alhambra, à Cordoue.

NASSER Gamal Abd An- (1918-1970)

Homme d'État égyptien et nationaliste arabe, au temps du panarabisme.

NIFARI Mohammed (mort en 965)

Mystique arabe et auteur de traités sur les États spirituels.

NI'MAT ALLAH, Chah Wali (mort en 1431)

Mystique et fondateur de l'ordre qui porte son nom, les ni'matullahi.

NIZAM AL-MULK (1018-1092)

Grand vizir au temps de la dynastie saldjoukide. Il fut très proche de Alp Arslan (1030-1073) et de son fils Malik Shah (1055-1092).

NIZAMI Ilyas Ibn Yūsūf (1141-1202)

Mystique persan et poète.

NURBAKHCH Mohammed (1393-1465)

Mystique, prétendant au califat et fondateur de la confrérie des *nurbakhchiya*.

O

OMEYYADES (661-750)

Première dynastie de l'islam. Sa capitale était Damas.

OMEYYADES D'OCCIDENT (756-1031)

On appelle ainsi la branche omeyyade qui a régné en Espagne, après qu'elle eut été défaite par les Abbassides.

OTHMAN IBN 'AFFAN (mort en 656)

Troisième calife de l'islam.

OTTOMANS (1342-1924)

L'une des plus importantes dynasties de l'islam, car elle gouverna un empire qui allait de l'Algérie centrale jusqu'en Arabie. Sa capitale était Istanbul.

OUM KALTHOUM (1904-1975)

L'une des plus grandes chanteuses du monde arabe (*cf.* chapitre 20).

P

PAHLAVI (1925-1979)

Dynastie persane dont l'ambition a été de « moderniser » le pays.

Q

QADIRIYYA

Ordre soufi fondé par Jilani (voir ce nom).

QAZWINI Abou Yahya (1268-1338)

Cosmologiste de Qazwin (Iran), naturaliste et savant encyclopédiste.

QOTB, voir **SAYYID QUTB/QOTB**.**QUCHAYRI Aboul-Qassim (mort en 1072)**

Mystique persan et auteur de traités autour du Coran.

R

RABIA AL-ADAWIYYA (713-801)

Mystique musulmane de Bassorah.

RACHID RIDHA Mohammed (1865-1935)

L'un des acteurs de la réforme de l'islam à la fin du xx^e siècle en Égypte. Il est l'auteur d'un ouvrage sur les droits de la femme en Islam.

RAHMANIYYA

Confrérie soufie de Kabylie (Algérie). Elle est fondée au xviii^e siècle par Mohammed Ibn Abd ar-Rahman al-Jūrjūri.

RASSOULIDES (1229-1454)

Nom d'une dynastie yéménite.

RAZI ou RHAZES Abou Bakr Mohammed (850-925)

Philosophe et médecin persan de Rayy. Il fut le pionnier de la médecine psychosomatique et l'un des encyclopédistes qui ont fait avancer la notion de diagnostic et de clinique. On lui doit un grand nombre d'ouvrages parmi lesquels *Le Liber Continens* (Al-Hawi) qui fut traduit en latin, en grec et dans toutes les autres langues européennes.

REYES DE TA'IFAS (ou **Mûlûk at-tawa'if**, littéralement « Rois de clans »)

Noms des roitelets musulmans qui ont gouverné l'Espagne musulmane au moment du déclin, soit à partir du xi^e siècle.

RIFA'A TAHTAWI Badawi (1801-1873)

Réformiste égyptien de premier plan, il fait partie de la première délégation envoyée par Méhémet Ali pour étudier et comparer les deux systèmes éducatifs.

RUMI Jalal ud-Din (1207-1273)

Mystique musulman de grande notoriété, il est l'auteur du *Mathnawi*, suite poético-mystique de plusieurs milliers de vers.

RUSTÉMIDES (ou **ROSTÉMIDES**) (779-909)

Nom d'une dynastie de l'Algérie centrale et occidentale.

S

SAADIDES (ou **SAADIENS**) (1511-1628)

Nom d'une dynastie marocaine.

SADRA SHIRAZI, voir **MOLLA SADRA SHIRAZI**.

SADIQ AL-'AZM, voir **AL-'AZM** (né en 1934).

SAFAVIDES (1501-1732)

Nom d'une dynastie chiite perse ayant régné sur l'Iran, le Caucase, l'Azerbaïdjan et l'Afghanistan.

SAFFARIDES (867-fin xv^e siècle)

Dynastie de la Perse orientale.

SAHL TUSTARI (818-896)

Mystique de Tustar (Iran) et maître à penser.

SAID NUSRI Bediuzzaman (1873-1960).

SALADIN (de son nom arabe **Salah Ud-Din Yūsūf al-Ayyūbi**) (vers 1138-1193)

Général musulman (*cf.* chapitre 20).

SALAFISTES (début du xx^e siècle)

Désigne un mouvement politico-religieux plutôt rigoriste, né à la suite de la Nahda (renaissance) du xix^e siècle et surtout en opposition à la gabegie des régimes arabes qui sont aujourd'hui en place. *Salaf* veut dire « Ancien », « Premier » et « Salafistes », « Les Partisans des pieux ancêtres ». Le mot d'ordre des salafistes (en arabe *Salafiyya*) est de rejeter comme blâmable (*bid'a*) toute attitude qui ne correspond pas aux agissements des premiers compagnons du Prophète. Ce mouvement est organisé autour d'une idée, le retour au saint Coran et à la Sunna (*ruju'*). Pour y parvenir, il met en avant une attitude piétiste fondée sur la purification (*tasfiya*), la rééducation (*tarbiya*) et la revivification (*ihya*) ; tels sont les concepts qui articulent la thèse salafiste, animée par une génération de musulmans désireux de retrouver le message original de l'islam et, ce faisant, refusent en bloc toute idée d'évolution religieuse.

SALDJÛKIDES (1038-1194)

Nom d'une brillante dynastie d'Iran.

SAMANIDES (819-1005)

Nom d'une dynastie chiite qui a régné sur l'Iran et sur une partie de l'Asie.

SAOUDITES

Nom d'une dynastie contemporaine – celle des Ibn Sa'ûd – au pouvoir en Arabie depuis le XVIII^e siècle.

SARAKCHI As- (mort vers 1090)

Grand juriste et auteur d'un traité, *Al-Mabsût*, en trente volumes.

SAYYID QUTB ou **QOTB** (1906-1966)

Théologien doctrinaire et militant de l'Association des Frères musulmans, très active en son temps, avant d'être emprisonné par le colonel Nasser à partir de 1954, lorsque le Raïs décida de mettre fin aux activités des Frères musulmans.

SATI AL-HUSRI (1880-1969)

SEFEVIDES, voir **SAFAVIDES**.

SELDJOUKIDES, voir **SALDJÛKIDES**.

SENOUSSI Mohammed Ibn Ali (1787-1870)

Théologien, prédicateur et fondateur de la confrérie libyenne qui porte son nom.

SHADILI Aboul-Hassan, voir **CHADILI**.

SHAFT'I, voir **CHAFT'I**.

SHAHRASTANI Aboul-Fath (1076-1153)

Hérésiographe d'origine iranienne. Il rédigea un traité consacré aux sectes de l'islam.

SHAMS-AD-DIN AT-TABRIZI (mort en 1247)

Mentor et parrain de Jalal Ud-Din Rûmi, grand mystique musulman.

SHARIATI ALI (1933-1977)

Militant politique et intellectuel iranien au temps du shah Reza Pahlavi, dont il était un opposant farouche. Au début des années 1960, il est allé à Paris, où il a obtenu un doctorat en sociologie et en études islamiques. De retour en Iran en 1965, il a passé six mois en prison. Sa popularité en tant que professeur a mené à sa suspension et, en 1967, il s'est installé à Téhéran, où il est devenu le conférencier à la Husseiniya-i-Ershad. Son but était de combiner le message social radical du marxisme avec les implications révolutionnaires et égalitaires du chiisme originel. Plusieurs de ses livres viennent d'être publiés par les éditions Al-Bouraq.

SHIRIN EBADI

Avocate iranienne et prix Nobel de la paix en 2003 (*cf.* chapitre 20).

SINAN (1489-1588)

Grand bâtisseur au temps des Ottomans (*cf.* chapitre 20).

SJAHRIR (1909-1966)

Premier ministre indonésien. Il joua un rôle d'émancipateur pour son peuple.

SOHRAWARDI Chihab ad-Din Yahya (1151 ou 1155-1191)

Mystique iranien et maître de l'« Illumination ».

SOYOUTI Aboul-Fadl (1445-1505)

Lexicographe égyptien et auteur de nombreux écrits dans ce domaine.

SUHRAWARDI, voir **SOHRAWARDI**.

T

TABARI Abou Jaafar Mohammed (838-923)

Historien musulman au temps des premiers Abbassides (*cf.* chapitre 20).

TABLIGH

Littéralement « le fait de transmettre une lettre, un message, une information », du verbe ballagha, « informer », « transmettre ». Le mot désigne l'un des mouvements les plus visibles du messianisme islamiste. Né entre l'Inde et le Pakistan, grâce notamment à Mohammed Ilyas et à son mentor Al-Mawdoudi (voir ce nom), le mouvement du Tabligh est d'abord un mouvement piétiste qui compte un grand nombre de jeunes assez cultivés.

TAHA HUSSEIN (1889-1973)

Écrivain égyptien de grande réputation.

TANTAWI JAWHARI (1870-1940)

Auteur égyptien fécond, élève de la mosquée Al-Azhar, puis enseignant dans différentes écoles du pays.

TANUKHI Aboul Ali (940-994)

Juge et chroniqueur de tendance mu'tazilite.

TAWFIQ AL-MADANI Ahmed (1899 - 1983)

L'un des oulémas qui ont demandé l'indépendance de l'Algérie et dont les slogans ont fait florès.

TAWHIDI Abou Hayan (927-1023)

Linguiste arabe et philosophe au temps de la dynastie Bouyides (x^e-xi^e siècle).

THABIT IBN QURRA (836-900)

Mathématicien, astronome et médecin.

THIRMIDI Abou 'Issa (842-892 ou 898)

Théologien et compilateur de hadiths prophétiques. Il est l'auteur d'un traité de compilation appelé *Al-Jami'*.

TIJANIYA

L'une des confréries religieuses les plus réputées d'Afrique et du Maghreb.

TIMOURIDES (1370-1506)

Nom d'une dynastie d'Iran (Timour-Lang) qui a régné sur une grande partie d'Asie centrale.

TOULOUNIDES (868-905)

Nommée d'après son fondateur, Ibn Touloun, cette dynastie a pris le pouvoir en Égypte et en Syrie.

TUMAMA IBN AHRAS (mort en 828)

Philosophe mu'tazilite de l'école de Bagdad.

TUSI Nasr Ad-Din (995-1067)

Théologien et auteur de travaux liés à la doctrine chiite.

U**UMAR IBN AL-KHATTAB (mort en 644)**

Deuxième calife de l'Islam.

UMAR KHAYYAM, voir **KHAYYÂM OMAR**.

W**WAHABISME**

Nom de la doctrine observée par les wahhabites d'Arabie Saoudite, dont c'est la religion d'État. Elle est directement inspirée de l'action de Mohammed Abd Al-Wahab (1704-1787).

WAJDY Mohammed Farid (1875-1954)

Homme de lettres égyptien, journaliste et directeur de la *Revue de Al-Azhar*.

WALI ALLAH AD-DIHLAWI Chah (1703-1762)

Réformateur indien au temps de la dynastie moghole.

WAQIDI Abou Abdallah (747-822 ou 823)

Historien des religions, théologien et exégète au temps de la dynastie abbasside.

WASIL IBN 'ATA (vers 698/700-749 ou 750)

Théologien de Médine et maître à penser à son époque.

Y**YAZIDIS**

Secte aux pratiques étranges dont les adeptes sont répandus essentiellement dans le Kurdistan irakien.

YOUSSEF Ali (1836-1913).

Homme de lettres égyptien. Son hebdomadaire *Al-Adab* (Les Lettres arabes) a joué un rôle appréciable dans la cristallisation des idées politiques et religieuses au temps du khédivat.

Z**ZAHRAWI Abdelhamid (1871-1917)**

Réformiste syrien aux derniers temps de la puissance ottomane.

ZAGHLUL Pacha Saâd (1858 ou 1860-1927)

Militant politique et homme d'État égyptien. Il incarne le réformisme politique de l'islam sunnite.

ZAMAKHCHARI Mahmoud (1075-1134 ou 1144)

Lexicographe iranien, théologien, commentateur du Coran et expert de la langue arabe.

ZAYD IBN ALI (mort en 738)

Commentateur du Coran et théologien. On lui prête la fondation de l'école zaydite de droit et, partant, de la branche doctrinale qui s'en réclame, en particulier au Yémen. Voir **ZAYDITES**.

ZAYDITES

L'une des branches du chiisme, surtout répandue au Yémen.

Index

A

Abassides 80, 259
Abou Bakr 51, 69
Abraham 323, 329
achoura 203, 261
action, catégories d' 159
Adam 328
adhan 172, 173
adoption 233
adoration 108
adultère 232
Afghanistan 352
ahmadiyya 306
aïd el-Kébir 190
Akbar 390
alaouites 304
Albanie 407
Al-Banna, Hassan 344
alcool 215, 239
alévis 305
algèbre 378
Algérie 416
al-Ghazali 279
Alhambra 383
Al-hamdulillah 64
Ali (ou 'Ali) 69, 75, 253, 367
 trahison et martyre d' 256
al-Jahiliyya 23
Al-Khawarazmi 378, 380
Al-Khayyam, Omar 378
Allah 100
Allahu Akbar 173
Allemagne 318

al-Qaida 355
Al-Souhrawardi 266
Al-Tusi 266
amen 65
Andalousie 85
anges 110, 128
animaux 240
anniversaire de
 Mohammed 39, 198
ansar 29
apostasie 72
appel à la prière 172
Arabes 18
Arabie antéislamique 20, 21
arc-en-ciel 383
art figuratif 239
« Assassins » 320
astronomie 379
Atatürk 415
attributs de Dieu 102
Averroès 392
avortement 236
aya 101

B

bahaïs 307
Bangladesh 402
barzakh 134
basmallah 47, 64
bataille
 d'Ohoud 32
 de Badr 32
 du fossé (*khandaq*) 32
Bédouin 22

Belgique 316
Ben Laden 354
Bible 35, 326, 333
bid'a 148
Bokhari 245
bonnes manières 217
Bosnie-Herzégovine 406
bouddhisme 15

C

Cachemire 403
cachère 215
calendrier musulman 423
califes 69
calligraphie 63
Cem 306
chafi'isme 249
chahada 46, 100, 168
 récitation de la 169
charia 151-152
chiffres arabes 379
chiisme 251
 duodécimain 89, 251,
 260, 261
 ismaélien 295
 septimain 251
chîltes 14, 79
 septimains 299
 rites 263
chirk 109, 226
choura 74
christianisme 15, 323
ciel 114, 139
cinq piliers 108, 165

cinq prières 170
 circoncision 207
 confrérie(s)
 soufie 281, 282, 287
 maghrébines 290
 consécration 188
 contraception 230
 Coran 43, 51, 326
 créationnisme 118
 Credo 124
 croisades 84
 crucifixion 332

D

dar al-harb 69
dar al-Islam 69, 78, 87
 darura 156
 daudis 302
 démocratie 339
 deuil 213
dhikr 106, 283
dhimmi 74, 335
 dialogue interreligieux 336
 divorce 211, 232, 264
 Dix commandements 331
 djihad 169, 347, 348
 djinns 111, 131
 dot 209
 « droit chemin » 65
 droit chiite 264
 droit islamique
 consolidation du 155
 origine du 153
 droit, côté 218
 druzes 303

E

Ebadi, Shirin 394
 école coranique 61
 écologie 240

Écriture sainte 44
 égalité des femmes 234
 enfant 233
 enfer 114, 127, 137, 138
 enterrement 213
 Espagne 319
 éternuement 217
 éthique 108, 221
 individuelle 361
 excision 208
 extrémistes 347

F

Fatiha 47, 64
 fatimides 320
 fatwa 161
 femmes 218, 234, 280
 figuration du prophète 239
fiqh 152, 161
 FIS 416
fitna 75, 79, 80
 loi 108, 118
 profession de 124
 France 313
 Frères musulmans 344
 funérailles 213

G

Gabriel 130
 grossesse 204

H

hadiths 104, 146, 147, 148,
 243
 évaluation des 150
 recueils de 149, 244, 247
 transmission des 149
hadj 33, 185, 188
 Hamas 411
Hamzanama 92

hanafite 157
 hanbalisme 158, 249
 hanéfisme 248
 Hégire 29, 423
 henné 205
 héritage 235, 264
 Hezbollah 410
hidjab 235
 hindouisme 15
 homosexualité 229
houris 140
 Hussein 79
 martyre de 256

I

ibada 108
 ibadites 297
ibaha 156
 Iblis 111, 132
 Ibn Battouta 388
 Ibn Khaldoun 393
 Ibn Rochd 392
Ibril 130
'id al-adha 189
'id al-fitr 184
ihram 188
ihsan 108
ijtihad 160, 163, 264, 356
ikhtiyār 162-163
 imam 172, 254, 263
 « imam caché » 90, 255
 imamat 298
iman 108
 immigration
 clandestine 320
 impôt religieux 265
 impuissance 228
inch'allah 47, 115
 Inde 402
 Indonésie 404

inimitabilité du Coran
(*l'jaz*) 56
intercession 37, 136
interprétation 59, 160
 ésotérique 59
 exotérique 59

Intifada 411
Irak 413
Iran 89, 260, 349
Isaac 329
islah 356
islam 2, 13
islamique 13
islamisme 341, 343
ism 206
Ismaël 329
ismaéliens 299
isnad 146
isra' 28
Israël 410
istihsan 155
istishab 156
istislah 155, 163
Italie 319, 320
Izraïl 130

J

Jammi'at-Islami 344
Jemaa Islamiya 406
Jésus 35, 332
jeûne 181
Jibril 25
Joseph 330
judaïsme 15, 323
jugement dernier 13, 135
jumu'a 176
jurisprudence
 islamique 152
justice sociale 237

K

Kaaba 23, 187
kafir 109, 122
kamikaze 347
khanqa 281
kharidjites 14, 297
khimar 235
khitan 207
khojas 301
Khomeiny 349
khoums 265
Kosovo 407
kufr 226
kunya 206
Kurdistan 414

L

l'jaz 56
La Mecque 11, 21, 185
laïcité 315
Liban 409
libre arbitre 114
Libye 419
Ligue arabe 420
limbes 142
Livre, religions du 43, 323,
 324
Loth 329

M

madhahib 248
madrassa 152
mahdi 255
Mahfouz, Naguib 395
« mahométan » 13
main gauche 168
Malaisie 403
Malik Ibn Anas 246
malikisme 157, 248

mariage 209, 231, 264
 temporaire 264
 contrat de 210
Maroc 417
masjid 177
masturbation 228
mathématiques 378
matn 146
maturité 209
Mauritanie 420
mausolée 202
mauvais œil 217
Mawdoudi 344
mawlid 39, 198
mawloud 199
médecine 236, 381
Médine 12, 22, 29, 191
 constitution de 31
méditation 181
« mère du Livre » 325
messager 34
mi'raj 28
Mikaïl 25, 130
minaret 172
miracles 36
Mjlisi, Mohammed
 Baqir 266
modernité 357
moghol, empire 91
Mohammed 11, 19, 26, 34,
 333
 les noms de 38
Moïse 35, 330
mollah 90, 265
Mollah Sadra 266
morale 222, 223
 sexuelle 227
 sources de la 225
mort 133, 212
 d'un enfant 137
mosquée 177, 180, 187
 de Paris 315
Mou'awiya 78

moudjahidin 352
mouhajiroun 29
 Mousta'li 302
 muezzin 172
mufti 161
mujawwad 62
mujtahid 265
 Munkar 131
murattal 62
 Muslim 246
 musulman 13, 121
Mûwatta 246

N

naissance 204
 Nakir 131
nasab 206
 Nigéria 400
nisba 206
 nizarites 320
 nom 206
 noms de Dieu 104
 nourriture 215
 nusayris 304

O

OLP 409
 Omar 51, 72
 Omeyyades 78, 258
'omra 188
 optique 382
 ordres soufis 288-290
 Organisation de la
 Conférence islamique
 (OCI) 420
 Othman 51, 74
 ottoman, empire 87
 ouléma 90, 153
 Oum Kalthoum 396

P

Palestine 410
 paradis 127
 pauvres 238
 péché 226, 332
 pèlerinage 33, 185, 188
 pharmacologie 382
 Philippines 404
 philosophie 120, 393
 piliers, cinq 108
 poésie 39
 soufie 285
 polygamie 211, 231
 polythéisme 23, 96
 porc 215
 pornographie 230
 prière, appel à la 172
 prononciation du Coran 49
 prophète(s) 34, 113
 prostitution 228
 purgatoire 142
 purification 166

Q

qadlanis 307
 qarmates 300
qibla 171
qiyama 135
 qorayshite 24

R

rak'a 174
 ramadan 181-185
 rapports sexuels 227
 récitation du Coran 46, 61
 réforme 356
 réformistes 347
 remercier 217
 respect du Coran 48
 résurrection 135

Révélotion 13, 45
ribat 281
 Royaume-Uni 318
 Rushdie, Salman 98
 Russie 408

S

sacrifice 207
 safavide, empire 89
 sagesse
 coranique 360
 musulmane 359
 populaire 362
 saints 200, 202
 Saladin 389
 salafistes 345
salat 46, 170
sama' 284
 sanctions 159
 Satan 111, 132
sawm 181
 Sayyid Qotb 345
 sceau des prophètes 34
 Septembre noir 412
 sexe 227
 shafi'ite 157
 Sinan 394
 solidarité 180
 Soudan 401
 soufisme 14, 268, 272
 rejet du 292
 soumission à Dieu 13
 sourate 3, 45
 datation des 56
 Suisse 321
 sultan 260
sunna 148
 sunnisme 243
 sunnites 14, 268
 suprématie de Dieu 101
 Syrie 410

T

ta'wil 59
Tabari 389
Tabligh 315
tafsir 59
Taj Mahal 383
tajwid 62
takbir 173
talaq 232
taleb 291
talfiq 162-163
tariqa 281
tawaf 188
tawhid 96, 109
tayybis 302
tchador 219
Tchéchénie 408
« théodémocratie » 344
théologie 120
tombe 134
tradition 148
Tradition 195
traité
 d'Omar 73, 334
 de Hodaybiyya 33, 334
Tunisie 418
Turquie 414

U

unicité de Dieu 96, 109
urf 156
usure 237

V

vendredi 176
verset(s) 45
 du Trône 102
 abrogés 60
 « sataniques » 98-99
vêtements 216
vierges du paradis 140
vizir 260
voile 235, 315

W

wahhabisme 293, 343

Z

zahir 59
zakat 180
zar 218
zawiya 281
Zayd ibn Thabit 51
zaydites 298
zoroastrisme 24



**Avec les Nuls,
connaissance et spiritualité
à votre portée**

Explorez les richesses de la deuxième religion de France !

Qui est le prophète Mohammed ? Quels sont les grands courants de l'islam ? Qu'est-ce que le ramadan, le soufisme, la circoncision ? Qu'appelle-t-on les cinq piliers du culte musulman ? Quelles relations l'islam entretient-il avec les autres grandes religions ?

Aujourd'hui, plus de 4,5 millions de Français sont musulmans, mais l'islam reste plutôt méconnu. Éloigné de toute idéologie et dépourvu de visées polémiques, cet ouvrage se donne pour mission d'expliquer ce qu'est l'islam – son histoire, ses fondements, sa pratique, sa culture et ses multiples visages – de façon simple et claire. Lecteurs curieux de toutes religions et de tous horizons, ce livre vous ouvrira grand les portes du monde musulman.

Malek Chebel est anthropologue, historien et écrivain à la renommée internationale. Penseur d'une religion moderne et intégrée dans la République, il plaide pour un islam des Lumières. Ses livres tendent tous vers un but commun : expliquer sa culture et sa religion avec pédagogie et sans tabou.

*Le savoir et le savoir-faire des meilleurs
spécialistes*

Une approche sans complexe des sujets traités

Tout et seulement tout ce qui vous intéresse

*Un accès rapide à l'information grâce à
un système d'icônes*

Une bonne dose d'humour

**L'ESPRIT
DES NULS**

FIRST
Editions
www.efirst.com

Rayon librairie : Religion / Spiritualité

Public : Tout public

Photographies de couverture :

Mosquée Nassir-ol-Molk (Shiraz, Iran) / Malek Chebel © Laurent Peters

Découvrez comment :

*L'islam naquit avec
le prophète Mohammed*

*La religion musulmane
diffère selon les courants*

*Les fidèles prient et vivent
leur foi au quotidien*

*Islam, judaïsme et
christianisme sont liés*

... et bien plus encore !

SUIVEZ LE GUIDE



Cette icône signale un extrait du Coran ou d'un autre texte sacré.



Si vous êtes néophyte, lisez ces paragraphes qui vous aideront à décrypter l'islam et vous indiqueront comment réagir.



Les sujets à controverse ou sources de malentendu sont signalés par cette icône. Gardez-la bien à l'esprit !

386964 III-08 22,90 €

